

PLU*i*

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise

I - RAPPORT DE PRESENTATION

Partie 2 – Diagnostic territorial et
Etat Initial de l'Environnement

2.2 Etat Initial de l'Environnement

PLUI APPROUVE VU POUR ÊTRE
ANNEXE A LA PRESENTE
DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE EN DATE DU
16/01/2020

Le Président:

Philippe TAUTOU

PARVENU LE

20 JAN. 2020

SOUS-PRÉFECTURE
78 MANTES LA JOLIE



construireensemble.gpseo.fr



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE



Créée le 1^{er} janvier 2016, la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine et Oise est le fruit du **regroupement de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) implantés dans le grand ouest francilien**, au sein du territoire remarquable qu'est la Vallée de la Seine. Profitant des évolutions législatives incitant les collectivités à mettre en œuvre des outils de planification urbaine stratégiques, à une échelle globale, **les 73 communes qui fondent la Communauté Urbaine ont prescrit l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**. Formidable occasion de partager des valeurs, priorités et visions, l'élaboration du PLUi doit permettre **d'accélérer la maturation du projet pour le territoire de GPS&O**, tout en offrant **un cadre règlementaire concret, pour en faciliter la traduction opérationnelle**.

Le territoire de GPS&O peut compter sur **un environnement remarquable et préservé en région Île-de-France, pour renforcer son attractivité et sublimer le cadre de vie des habitants**.

La Seine, qui arpente le territoire sur plus de 50km, offre un cadre paysager d'exception, notamment au travers des nombreuses îles qui parsèment le lit du fleuve, les boucles, ou encore la géographie et les perspectives de coteaux et plateaux qu'elle a occasionné. **Les enjeux de mise en valeur touristique et paysagère s'appuient également sur la valorisation du patrimoine bâti**, qui permet de donner à voir le paysage historique des bourgs et villages qui composent le territoire de Grand Paris Seine et Oise, les édifices remarquables ou plus ordinaires : murets, sentes, patrimoine agricole, architecture industrielle etc.

Riche de milieux naturels diversifiés, le territoire de GPS&O doit également décliner un projet cohérent de Trame Verte et Bleue, afin d'assurer la protection et la restauration de l'armature naturelle qui le structure, dans la logique des orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Île-de-France (SRCE), et en s'appuyant notamment sur les objectifs du Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNR), qui concerne la partie nord-ouest du territoire.

Dans la perspective d'un développement durable, et de la mise en valeur du cadre de vie, **la pérennisation de l'activité agricole, constitue également un enjeu majeur**. Par la maîtrise de l'étalement urbain et la protection du foncier cultivé, le PLUi est un outil qui permettra de donner du sens à cette orientation. En tant qu'activité économique source d'aménités sociales et paysagères, l'agriculture doit également relever le défi de la modernisation, en développant plus de liens avec la ville et l'environnement naturel.

L'élaboration du PLUi est par ailleurs l'occasion de développer un projet de cohérence territoriale, et de poursuivre les dynamiques de rééquilibrage du territoire autour de centralités dynamiques, animées et agréables à vivre. Les orientations transversales de développement économique, de renforcement et de mutualisation des équipements, de mise en valeur du cadre de vie, et de construction de logements, vont permettre la mise en œuvre d'un projet de territoire global en opposition avec la logique de territoire dortoir. **Ces perspectives vont inévitablement entraîner de nouveaux besoins en termes d'approvisionnement énergétique, d'alimentation en eau potable ou encore de gestion des déchets et de l'assainissement**, vis-à-vis desquels la Communauté Urbaine nouvellement compétente, doit mettre en œuvre une véritable stratégie de Développement Durable.

L'enjeu de la santé publique est également au cœur des réflexions du PLUi, notamment la protection d'une population dense et vulnérable, vis-à-vis des risques, nuisances et pollutions.

En raison de la présence de plusieurs sites Natura 2000 dans le territoire de la Communauté Urbaine, **l'élaboration du PLUi fait l'objet d'une évaluation environnementale**, conformément à l'article L.104-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure réglementaire est l'occasion de mettre en œuvre une démarche itérative intégrée à l'élaboration du PLUi pour **faire de l'environnement un élément fondateur du projet et maîtriser les impacts de l'urbanisation sur les ressources naturelles.**

Fondée sur une analyse de l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale doit s'attacher à exposer la manière dont le PLUi prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que les effets et incidences attendus de sa mise en œuvre sur celui-ci (R.151-1 du Code de l'Urbanisme).

En outre, conformément à l'article R.151-3 du Code de l'Urbanisme, l'évaluation environnementale :

- 1° Décrit **l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes** mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
- 2° Analyse **les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement** en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;
- 3° Expose **les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement**, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'Environnement ;
- 4° Explique **les choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article L. 151-4 au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement** établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;

- 5° Présente **les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser**, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;
- 6° Définit **les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan** mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L. 153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;
- 7° Comprend **un résumé non technique** des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. Le rapport de présentation au titre de l'évaluation environnementale est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

Le présent document analyse l'état initial de l'environnement du territoire de Grand Paris Seine et Oise et constitue le point de départ de l'évaluation environnementale du PLUi.

I. UNE RELATION VILLE - PAYSAGE REMARQUABLE	8
A. Pourquoi étudier le paysage ?	8
B. Un territoire structuré par l'axe Seine.....	12
C. Un territoire entre la métropole parisienne et la Normandie	30
D. Un développement récent du territoire ayant entraîné des évolutions marquantes dans le paysage	55
E. Une mise en valeur de la diversité des paysages	80
II. UN FORT POTENTIEL DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	95
A. Les documents cadres en faveur de la protection de la biodiversité à intégrer au PLUi	95
B. La Trame Verte et Bleue, un outil d'aménagement du territoire.....	108
A. Des espaces naturels remarquables identifiés et protégés	110
B. Les grands réservoirs de biodiversité et principaux ensembles remarquables du territoire.....	113
C. Une trame boisée développée qui structure le territoire.	118
D. Une trame bleue à valoriser	124
E. Des milieux ouverts herbacés en régression	132
F. Des espaces agricoles à intégrer à la trame verte et bleue	137
G. De grands équilibres à maintenir dans un contexte de développement urbain.....	141
H. Une nature à diffuser au sein des agglomérations pour plus de perméabilité	142
III. LES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE ET SUPERFICIELLE	152
A. Orientations et objectifs de référence	152
B. La Seine : axe structurant du réseau hydrographique du territoire	155
C. Les masses d'eau souterraines	159
D. Des activités du territoire impactant la qualité des ressources en eau	161
E. Prélèvements et usages	163
F. Alimentation en eau potable	163
G. Assainissement des eaux usées et pluviales.....	175
IV. UN RYTHME SOUTENU DE CONSOMMATION D'ESPACE. 186	
A. Méthodologie	186
B. Analyse de la consommation d'espaces à l'échelle de la communauté urbaine	189
C. Des disparités découlant de l'armature urbaine.....	190
V. L'AGRICULTURE FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	199
A. Une activité structurante en mutation	199
I. Des milieux et ressources naturelles dépendantes des pratiques agricoles	200
VI. LES CARRIERES, UNE ACTIVITE HISTORIQUE A FORTS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	206
A. Cadre réglementaire de l'exploitation et objectifs de référence	206

J. Gisements sur le territoire	209	B. Un territoire habité et productif fortement demandeur d'énergie.....	268
K. Exploitation des carrières sur le territoire	210	C. L'enjeu du mix énergétique : un fort potentiel de production d'énergies renouvelables et de récupération à valoriser	281
L. Une activité à forts enjeux environnementaux	211	X. UNE GESTION DES DECHETS AMBITIEUSE.....	302
VII. UN TERRITOIRE RELATIVEMENT VULNERABLE VIS-A-VIS DES RIQUES ET NUISANCES	207	A. Des orientations cadres en matière de gestion durable des déchets	302
M. Des documents cadres pour la prise en compte et la gestion des risques et des nuisances	207	B. Une gestion des déchets assurée par de multiples acteurs, en cours d'harmonisation.....	304
N. Des risques naturels dominés par les inondations et les mouvements de terrain	213	C. Une collecte efficace mais perfectible	305
O. Des activités industrielles et de transports, sources de nuisances et de risques pour la population	234	D. Des opérations et des initiatives de sensibilisation sur le territoire	312
P. Un environnement urbain sensible aux nuisances sonores	242	XI. D'IMPORTANTES GISEMENTS EN FAVEUR D'UNE ECOLOGIE URBAINE PERFORMANTE.....	316
Q. Des champs électromagnétiques pouvant créer des nuisances pour les riverains.....	245	A. Les concepts liés à l'écologie urbaine	316
VIII. UNE QUALITE DE L'AIR IMPACTEE PAR LES DEPLACEMENTS ET LES ACTIVITES	252	B. D'importantes gisements et des besoins identifiés pour une écologie territoriale prometteuse	318
A. Des documents cadres pour l'amélioration de la qualité de l'air	252	C. Des projets innovants sur le territoire de GPS&O.....	320
B. Une qualité de l'air relativement bonne, dégradée par des pollutions concentrées le long de l'axe de la Seine .	254	XII. DU DIAGNOSTIC AUX PERSPECTIVES AU FIL DE L'EAU	323
C. Une stratégie de réduction des pollutions à long terme .	261	A. Méthodologie	323
IX. UNE AMBITION DE PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	266	B. Paysage.....	325
A. Des orientations nationales et des documents cadres en matière de performance énergétique	266	C. Trame Verte et Bleue	327
		D. Ressources en eau.....	330
		E. Consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.....	332

F. Agriculture et environnement	333
G. Risques naturels	334
H. Risques technologiques et pollutions liées.....	336
I. Qualité de l'air	337
J. Energie et climat	338
K. Déchets et écologie urbaine.....	340
L. Carrières et extraction de matériaux	341
XIII. ANALYSE DES INCIDENCES DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES.....	342
A. Le projet de RER EOLE	343
B. Tram 13 Express (Ex Tangentielle Ouest)	349
C. Liaison Nouvelle Paris-Normandie (LNPN)	355
D. Contournement RD154 Verneuil – Vernouillet	358
E. Projet de liaison RD30-RD190	362
F. Projet de liaison A13 – RD28	367
G. Port Seine Métropole Ouest (PSMO).....	368
H. Extension du Port de Limay	373
I. Eco Port de Triel	375

ANALYSE DU PAYSAGE

I. UNE RELATION VILLE - PAYSAGE REMARQUABLE

A. Pourquoi étudier le paysage ?

1. Qu'est-ce que le paysage ?

« *Un paysage est le fond du tableau de la vie humaine* » - Gilles Lèveillé

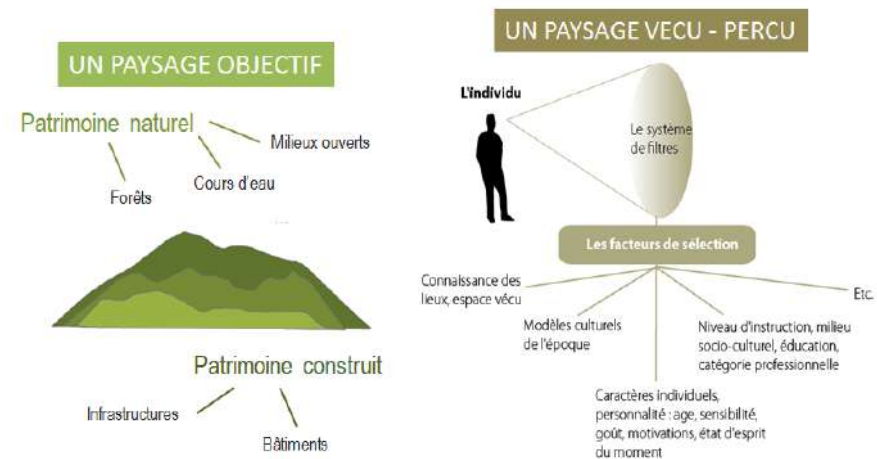
Le paysage est une notion souvent difficile à appréhender, il est pourtant indispensable de la prendre en considération dans l'élaboration des documents d'urbanisme. L'aménagement du territoire doit être accompagné d'une étude du paysage à différentes échelles pour le comprendre et l'appréhender car il constitue le socle ainsi que l'identité, parfois très représentative, d'une région.

Le paysage se définit comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* » (Convention européenne du paysage, Florence, 2000).

Ainsi, cette « **partie du territoire** » correspond au **paysage objectif**, à un espace concret. Il est la résultante de composantes naturelles (végétation, eau...), et des modifications et aménagements de l'Homme (activités agricoles et forestières, habitat, réseau viaire, etc).

Cette partie de territoire est également un « **espace perçu** », un paysage subjectif et vécu, qui renvoie à des perceptions, sentiments et images (sentiment d'appartenance, etc) mais aussi à des représentations artistiques faisant largement usage du paysage (littérature et peinture principalement). Ces perceptions du paysage

sont le fruit d'une interprétation personnelle qui varie selon chaque personne ou groupe de personnes, en fonction de l'âge, de l'éducation, des références sociales et culturelles, etc.



Source : *Even conseil*

Ainsi, comme le dit Upton Sinclair, « *Le paysage appartient à celui qui le regarde* ».

Le paysage constitue le cadre de vie des habitants, leur environnement quotidien. Il est en perpétuelle évolution, au gré des dynamiques sociales et urbaines.

Par ailleurs, le paysage est intimement lié à l'attractivité du territoire, à la fois pour le tourisme, et pour le cadre de vie des habitants. Des paysages riches, divers, spécifiques du territoire (ambiances intimes des forêts denses, points de vue remarquables sur le paysage, promenades le long de la Seine...), préservés et mis en valeur, constituent de réelles aménités permettant d'attirer des habitants ou visiteurs sur le territoire de la communauté urbaine.

CHIFFRES CLES

- 12 sites classés sur 590ha, soit 1% du territoire
- 21 sites inscrits sur 12 500ha, soit 25% du territoire
- 39 monuments historiques classés et 52 inscrits
- Près de 25% du territoire de forêts
- Plus de 90km de Seine et ses berges, et plus de 200km pour ses affluents
- Plus de 30m² d'espaces verts publics/hab en moyenne dans les zones urbaines.

Le paysage constitue ainsi une part primordiale de l'identité de GPS&O, qu'il est important de préserver. Le PLUi permettra de définir de grandes orientations et objectifs en faveur de la préservation et de la mise en valeur des composantes du paysage et des exigences de qualité dans la fabrication de la ville et dans les éléments constitutifs du cadre de vie.

2. Un territoire qui s'inscrit dans des dynamiques régionales de préservation et de mise en valeur des paysages

Le territoire de GPS&O se trouve dans une position clé, entre le bouillonnement urbain de la métropole parisienne, et les paysages apaisés et naturels de la Normandie. Il est un espace de gradient, de transition aux visages et aux paysages multiples : immensité naturelle de la vallée de la Seine, vallons boisés du Vexin, plaines céréalières, continuités urbaines et industrielles.

Il s'agit donc de savoir saisir cette diversité et de la valoriser, en s'inscrivant dans les dynamiques régionales.

LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (SDRIF) 2030

Le *Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)*, approuvé par décret le 27 décembre 2013, définit le cadre de la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la région d'Île-de-France à l'horizon 15-20 ans.

Plusieurs fronts urbains d'intérêt régional porteurs d'enjeux urbains mais aussi paysagers y sont repérés, en franges entre espaces urbanisés et naturels ou agricoles, à Vernouillet, Verneuil-sur-Seine, Orgeval, Issou et Limay.

Des espaces verts et de loisirs d'intérêt régional sont indiqués le long de la vallée de la Seine, à Achères, Carrières-sous-Poissy, Verneuil-sur-Seine et Mantes-la-Jolie.

Enfin, plusieurs continuités vertes sont signalées, sur tout le territoire, principalement perpendiculaires à la Seine. Ces continuités, qu'elles soient d'intérêt écologique, agricole, forestier ou des espaces de respiration, sont à préserver.

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, met en avant la volonté de développer la place de la nature dans les paysages et les territoires de la région. Le territoire de GPS&O vient s'inscrire entièrement dans cette dynamique au travers de l'élaboration de son PLUi.

**PRÉSERVER – VALORISER :
UNE RÉGION PLUS VIVANTE ET PLUS VERTÉ**




Protéger et valoriser les espaces naturels

-  Espace boisé
-  Espace agricole

Fixer les limites à l'urbanisation

-  Ceinture verte
-  Limite d'urbanisation
-  Pôle de centralité de l'espace rural

Conforter la trame verte d'agglomération

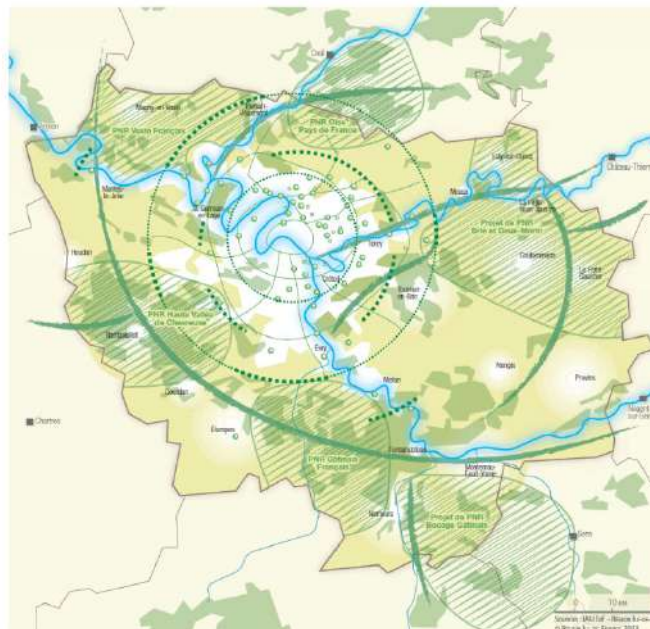
-  Agglomération centrale
-  Liaison verte majeure
-  Espace vert et de loisirs à créer

Renforcer et compléter le système des parcs naturels régionaux

-  PNR existant, en extension ou en projet

Garantir les continuités écologiques majeures

-  Continuité écologique majeure
-  Vallée fluviale



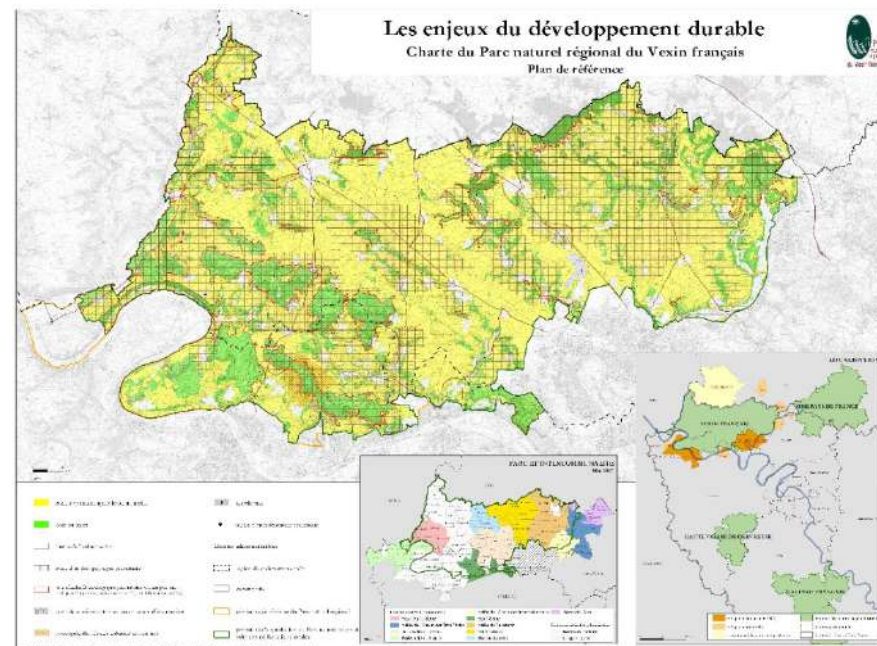
Source : SDRIF

LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN

Occupant plus de 12 000 ha, soit près de 25% du territoire, le Parc Naturel Régional du Vexin Français concerne 20 communes de la Communauté Urbaine. Le PLUi prend en compte la charte du parc, définie pour la période 2007-2019, et qui met en avant l'importance de la qualité des paysages dans le premier des 4 axes qui la composent : « Maitriser l'espace et conforter ses patrimoines », en particulier à travers les articles suivants :

- Promouvoir une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires
- Maintenir des trames écopaysagères et des ceintures vertes autour du village
- Préserver l'identité et la diversité des paysages

- Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels et de la biodiversité
- Identifier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine archéologique et historique
- Inventorier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti rural
- Transmettre l'identité architecturale du Vexin français



Charte du PNR du Vexin français

LA CHARTE PAYSAGERE DE LA PLAINE DE VERSAILLE

En juin 2014, 24 communes, dont 5 situées au sud de GPS&O (Orgeval, Les Alluets-le-Roi, Arnouville-lès-Mantes, Jumeauville, Goussonville), signent la charte paysagère de la Plaine de Versailles. De nature participative, elle permet de protéger les champs et villages du territoire. Les objectifs visés sont les suivants :

- Préserver les paysages identitaires du territoire et améliorer ceux jugés dégradés ou banals, en allant au-delà des documents d'urbanisme locaux ;
- Fixer un cadre d'évolution précis et durable ainsi que des objectifs communs en matière d'aménagement de l'espace ;
- Elaborer des outils de suivi et de prospective ;
- Favoriser le dialogue territorial et mener une démarche collective.

5 grandes orientations ont été choisies :

- Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages ;
- Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis ;
- Enrichir les paysages par une politique environnementale ;
- Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public ;
- Valoriser le patrimoine culturel.

Plusieurs résultats ont ainsi été obtenus tels que l'éducation des élus et du grand public concernant les paysages et

l'agriculture de la plaine ou bien la mise en place d'outils de communication.

B. Un territoire structuré par l'axe Seine

1. Le cours d'un fleuve en boucles qui unifie le territoire

Le territoire de GPS&O s'inscrit dans un vaste socle de calcaire et de craie, creusé par la Seine et ses affluents (principalement, d'est en ouest, l'Oise, l'Aubette, la Montcient, la Mauldre, le ru de Senneville, la Vaucouleurs et le Moru). Le fleuve traverse le territoire sur une longueur de plus de 90km, et ses affluents, se déplacent sur plus de 200kms de berges. Il offre des reliefs variés, structurés autour de la vallée de la Seine qui marque et parcourt le territoire d'est en ouest, mais notables également de part et d'autre de cette-dernière, au nord dans le Vexin, et au sud.

La Communauté Urbaine est ainsi marquée par le fleuve Seine, qui forme des boucles qui serpentent, et constitue une entité naturelle qui traverse et unit le territoire.

Les paysages sont structurés par le relief lié aux différents cours d'eau du territoire, qui crée des jeux dans la perception de l'espace et donne lieu à des vues ouvertes et plongeantes, en particulier le long de la Seine, qui créent des respirations dans le paysage et rythment les perceptions (alternance de sensations d'espace plein et d'espace « vide »). Les coteaux viennent encadrer la vallée de leur silhouette blanche et imposante.

Le cours de la Seine est ponctué de 23 îles, qui viennent animer le paysage. Quelques-unes sont publiques (île Belle à Meulan-en-Yvelines, île l'Aumône à Mantes-la-Jolie) mais la plupart sont privées, des villas résidentielles s'y étant implanté en raison de la qualité paysagère proposée par les bords de Seine.

Le long de la vallée de la Seine, au nord et au sud, des espaces marqués par une urbanisation linéaire le long des axes routiers principaux, constituent des transitions entre les reliefs de part et d'autre, ponctués des petites vallées affluentes de la Seine.



La Seine naturelle et vue sur l'île d'Hernière, Vernouillet



Vue ouverte sur les villes de Poissy et Villennes-sur-Seine, depuis les coteaux au sud (source : Even conseil)



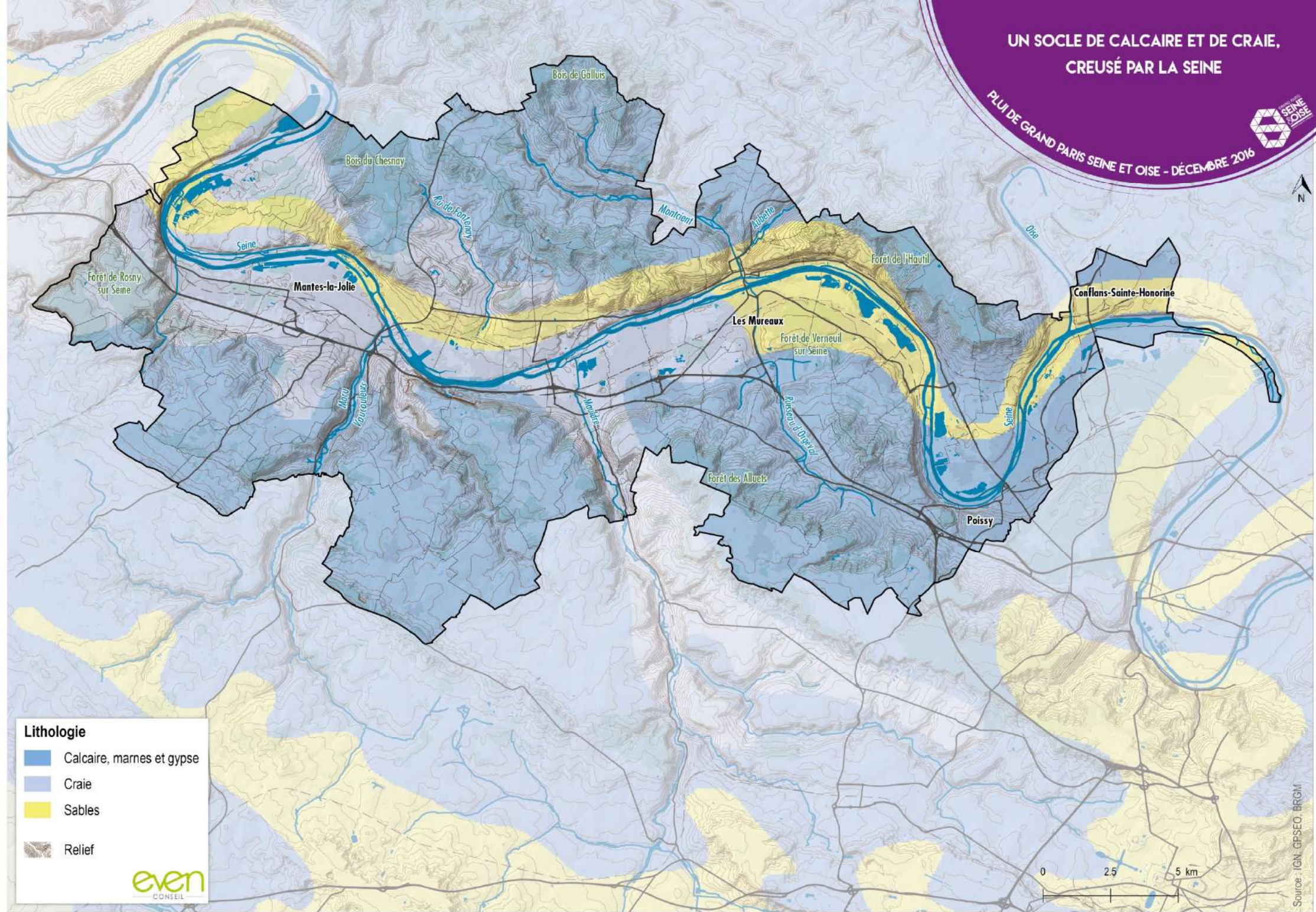
Perspective lointaine sur les coteaux, D30, Poissy (à gauche) et Aménagement des bords de Seine et covisibilité avec l'île Belle, Les Mureaux (à droite) (source : Even conseil)



Confluence de la Seine et de l'Oise (source : Agence TER – Département des Yvelines)

UN SOCLE DE CALCAIRE ET DE CRAIE, CREUSÉ PAR LA SEINE

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



- Lithologie**
- Calcaire, marnes et gypse
 - Craie
 - Sables
 - Relief

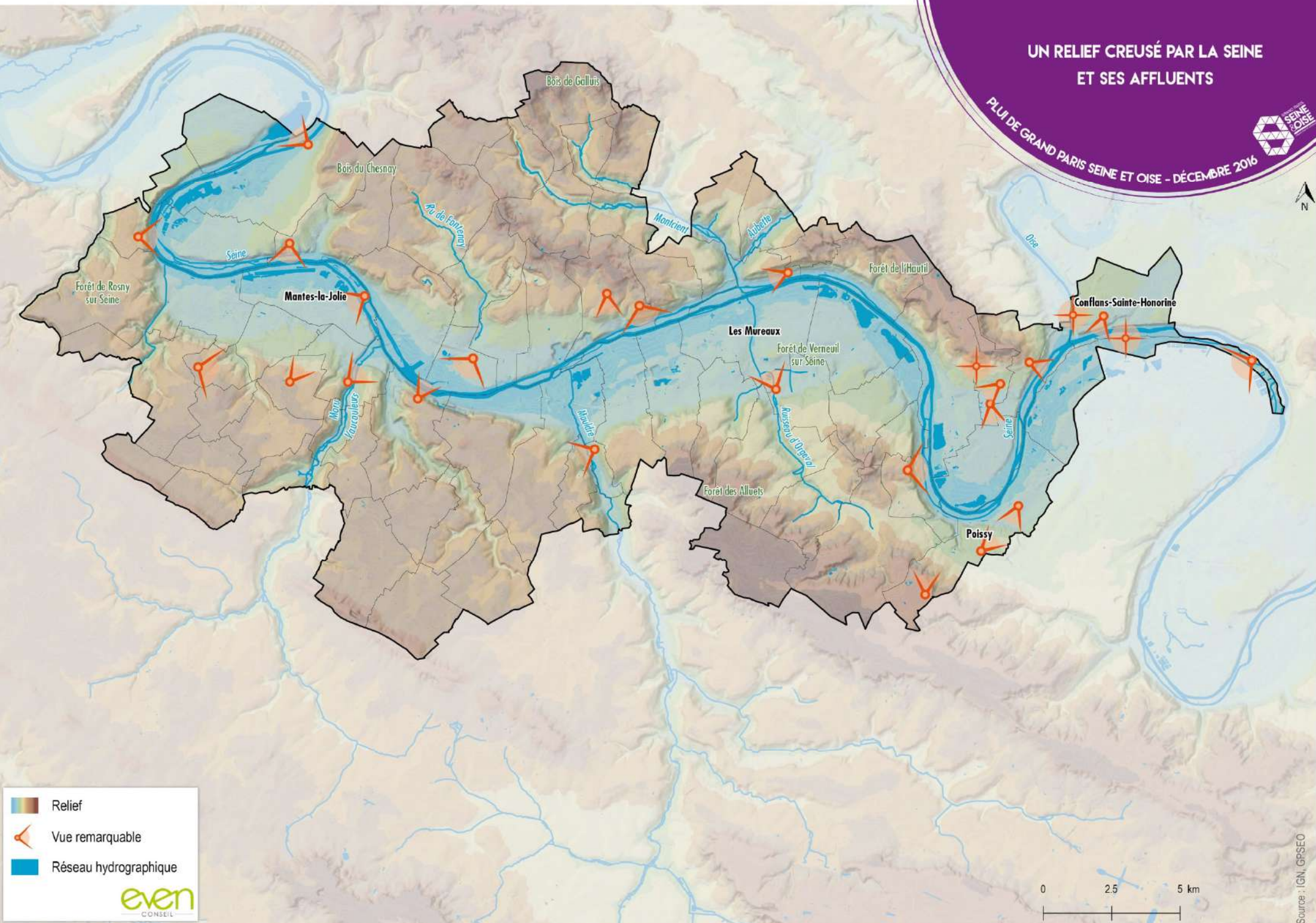


Source : IGN, GPSECO, BRGM

UN RELIEF CREUSÉ PAR LA SEINE ET SES AFFLUENTS

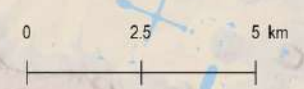
ET SES AFFLUENTS

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



Legend:

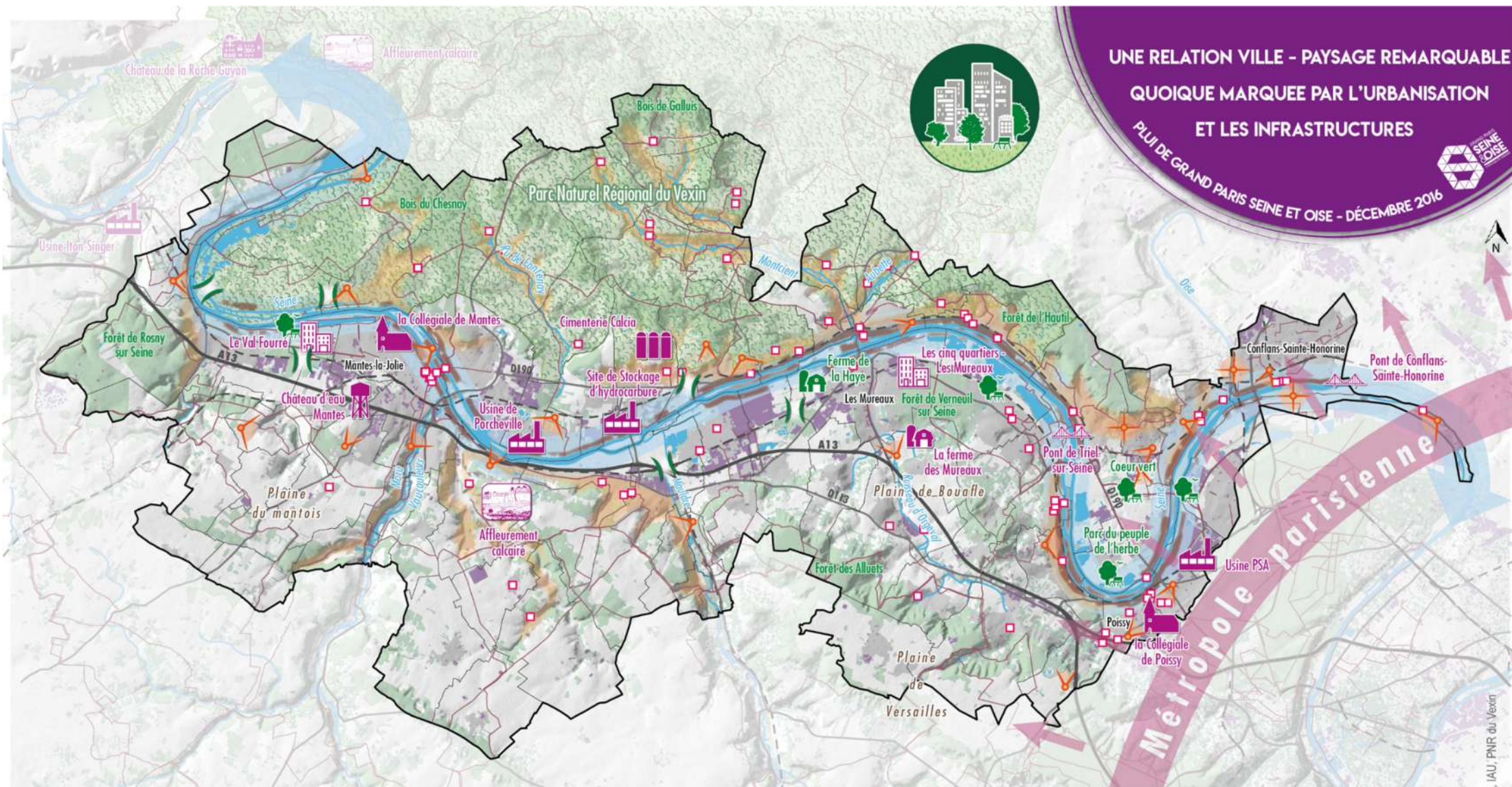
- Relief
- Vue remarquable
- Réseau hydrographique



Source : IGN, GPSEO

UNE RELATION VILLE - PAYSAGE REMARQUABLE
 QUOIQUE MARQUEE PAR L'URBANISATION
 ET LES INFRASTRUCTURES

PLUI DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



- La Seine, un axe naturel qui unifie le territoire, à préserver et à valoriser
- Des développements de l'urbanisation et des activités le long du couloir de la Seine, à maîtriser
- Les paysages vallonnés et boisés du Vexin, des espaces de nature à préserver et à valoriser
- Une influence urbaine forte de la métropole parisienne sur le territoire, à maîtriser
- Des vues remarquables liées au relief, à préserver et à mettre en valeur
- Des éléments repères dans le paysage, à préserver et à mettre en valeur
- Un patrimoine bâti remarquable, dont la mise en valeur est à poursuivre
- Une mise en valeur des paysages à poursuivre :
 - Liaisons douces
 - Parc Naturel Régional du Vexin

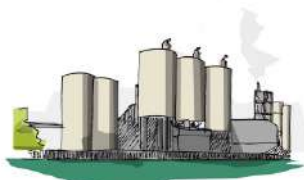
- Des coupures d'urbanisation à préserver
- Des entrées de ville à requalifier (données en attente)
- Des projets de réintégration de la nature dans un contexte urbain marqué
- De grandes infrastructures de transport qui donnent à voir le paysage mais dont l'effet de coupure dans le territoire est à apaiser :
 - A13
 - Routes départementales
 - Voies ferrées
 - Des zones d'activités et commerciales à intégrer dans le paysage des entrées de villes
 - Une urbanisation sur les coteaux à maîtriser
 - Une relation ville-nature notable en contexte francilien, à conforter



Sources : IGN, CSESO, Atlas des Patrimoines, Agence TER, IAU, PNR du Vexin

2. La Seine, support de l'installation d'activités industrielles et du développement du territoire

La proximité du bassin parisien, et l'intérêt du fleuve Seine pour les activités et le transport, a entraîné l'installation de nombreux éléments d'activités industrielles : usines Renault à Flins, centrale hydroélectrique de Méricourt, dépôt pétrolier à Gargenville, usine électrique de Porcheville dont l'activité a cessé, carrière de Guerville, PSA à Poissy, EADS aux Mureaux, zone portuaire de Limay Porcheville, site Singer à Bonnières-sur-Seine ...



Cimentsier Calcia à Gargenville



Usine Renault à Flins-sur-Seine

Source : Agence TER



Usine Renault à Flins-sur-Seine et centrale EDF de Porcheville (Source : Agence TER)

La présence de ces activités a également entraîné un développement de l'urbanisation tout le long de la Seine, aboutissant aujourd'hui à une trame urbaine presque continue le long de la Seine.

Les développements urbains sont venus s'étaler jusque sur les coteaux de la Seine, impactant fortement le paysage.

Les principales villes du territoire étaient déjà présentes au XVIII^{ème} siècle (Mantes, Meulan, Poissy apparaissant sur la carte de Cassini).



Carte de Cassini (XVIII^{ème} siècle)

Dès le début du XIX^{ème} siècle, un développement important de l'urbanisation peut se constater, observable sur la carte de l'Etat-Major : un linéaire urbanisé apparaît notamment au nord de la boucle de Poissy, se prolongeant au nord-est du territoire (Achères-Chanteloup-Triel-Vaux-Evecquemont-Meulan-Mézy-Juziers-Gargenville).

D'autres linéaires urbanisés se forment, en parallèle et en retrait de la rive sud de la Seine (Poissy-Villennes-Médan-Vernouillet-Verneuil, puis Chapet-Bouafle-Flins-Aubergenville), et le long de ses affluents (Aulnay-Nézel-Epône le long de la Mauldre, Vert-Auffreville-Magnanville le long de la Vaucouleurs). Meulan devient une ville-pont, avec l'apparition des Mureaux sur l'autre rive de la Seine, et Mantes poursuit son développement sur deux rives.



Carte de l'Etat Major (1820-1866)

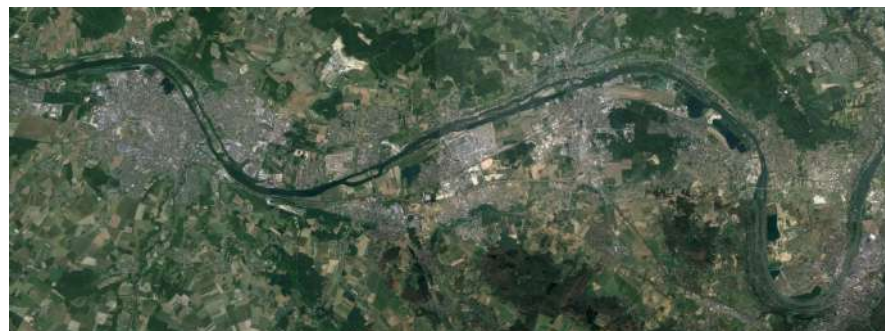
Les années 1950-1960 constituent une deuxième période de fort développement de l'urbanisation, avec la reconstruction après-guerre, couplée à la nécessité de l'accueil des populations ouvrières. Sont construits de larges quartiers d'ensembles de logements, rapidement et sans souci réel de recherche de qualité ou d'insertion paysagère, comme le Val Fourré à Mantes-la-Jolie, la cité HLM du Paradis à Meulan, les logements sociaux dans le parc du château de Bècheville aux Mureaux, à Chanteloup-les-Vignes, ...). Nombre de ces quartiers font aujourd'hui l'objet de rénovation et de requalification, visant à améliorer leur qualité urbaine et paysagère.



Le Val Fourré, quartier des années 1960, à ses origines et faisant aujourd'hui l'objet de requalification des espaces publics dans le cadre de l'OIN Seine-Aval, Mantes-la-Jolie (source : EPAMSA)

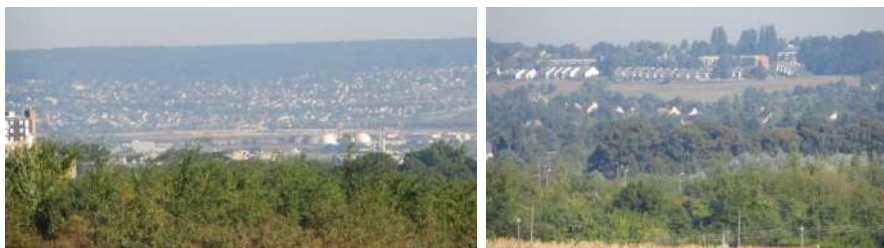


Quartier des musiciens aux Mureaux, un quartier construit dans les années 1960, aux espaces publics peu qualitatifs (à gauche) et Projet de réouverture du parc Molière dans le cadre de l'ANRU aux Mureaux (à droite) (source : ANRU)



Une urbanisation progressive, accentuée au cours du siècle dernier, aboutissant à un continuum urbain le long de la Seine (source : Google)

L'explosion de l'urbanisation du siècle dernier est venue s'étendre jusque sur les versants des vallées de la Seine et ses affluents, et sur les coteaux. Cette urbanisation impacte fortement les paysages, puisqu'elle est visible particulièrement. Elle constitue un point sensible à maîtriser dans le développement du territoire pour les années à venir.



Constructions sur les coteaux et franges urbaines impactant le paysage, vue depuis la D30 au sud de Poissy (source : Even conseil)



Urbanisation sur les coteaux boisés, Guerville : des développements à maîtriser (source : Even conseil)

Des axes de transports structurants ont également été construits, principalement longitudinalement le long de la Seine (A13, RD113, RD190, RD147, RD14, RD154, 2 lignes de chemin de fer qui suivent la Seine au nord et au sud en se rejoignant côté sud à Mantes-la-Jolie,...). Ces axes constituent d'importantes ruptures dans le territoire, en milieu naturel, agricole mais aussi urbain (A13 qui traverse Mantes la Ville). Ils sont également des supports de perceptions variées des paysages (points de vue divers) et d'une perception dynamique de la vallée de la Seine (points de vue évoluant rapidement).

Ces constructions et développements anthropiques ont un impact fort sur le paysage, de par leur caractère monumental et souvent en rupture avec l'environnement naturel. Par ailleurs, elles constituent des éléments repères dans le paysage, comme des points signaux (cas des cheminées de la centrale électrique de Porcheville, ou des pylônes et lignes électriques par exemple). A noter qu'il existe encore des projets de développement ou extensions de carrières, notamment au niveau de Brueil-en-Vexin (jusqu'en 2025), à Achères (Port de Paris – jusqu'en 2025) ou à Triel/Carrières. Ces projets entraînent des enjeux écologiques, paysagers et agricoles à prendre en compte.

Les bords de Seine sont artificialisés pour une forte part, et peu accessibles par endroits, du fait des larges emprises privées occupées par les entreprises.

Il faut également prendre en compte l'impact des grands projets d'infrastructures à venir tel que la liaison RD30 – RD190, RD154, A104.



Infrastructures (pont routier et voie ferrée) marquant le paysage, Achères (source : Even conseil)



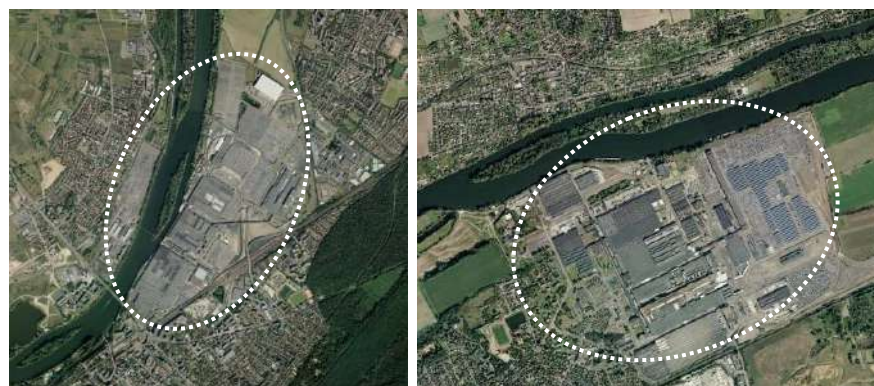
Vue lointaine sur les cheminées de la centrale électrique de Porcheville, Limay (à gauche) et carrière, Achères (à droite), des éléments issus de l'activité humaine marquant le paysage (source : Even conseil)



Cheminées de la centrale électrique de Porcheville, éléments repères dans le paysage (source : Google)



L'exploitation des coteaux calcaires de la Seine, un fort impact dans le paysage, Guerville



Les emprises occupées par le site Peugeot à Carrières-sous-Poissy et Poissy (à gauche) et par le site Renault à Flins-sur-Seine (à droite), rendant impossible l'accès aux berges dans des zones pourtant fortement peuplées (source : géoportail)



Centrale hydroélectrique, Méricourt

3. La Seine naturelle et ses affluents, des espaces naturels valorisés pour le loisir

CIRCUITS DE DECOUVERTE

Si la Seine et ses abords ont été le support d'importants développements anthropiques, ils sont également valorisés comme espaces naturels de qualité. Ainsi, des itinéraires doux longent le fleuve : balade dans la boucle de Limay, balade dans la boucle de Rolleboise, village de Mézy-sur-Seine, village de Méricourt, etc. Le schéma départemental des itinéraires Véloroutes et Voies Vertes (VVV), adopté en 2010, vise à développer les déplacements cyclables, le tourisme et la mise en valeur du patrimoine afin d'offrir à terme, 500km de réseau continu sur tout le département. Ce réseau s'intègre à des itinéraires d'échelle régionale, nationale voire internationale, comme la liaison Londres-Paris ou Paris-Rouen qui longe la Seine. En particulier, 4 itinéraires prioritaires ont été définis, dont 3 concernent en partie le territoire de GPS&O :

- un itinéraire de Carrières-sur-Seine à Limetz-Villez et Port-Villez, en suivant la Vallée de Seine,
- un itinéraire de Conflans-Saint-Honorine à Ablis via Versailles et Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- un itinéraire de Mantes-la-Jolie à Saint-Arnoult-en-Yvelines en passant par Houdan et Rambouillet.

Les itinéraires en site propre, et accessibles à tous, sont privilégiés.



Balade le long de la Seine à Limay et à Rolleboise (source : CD 78)



Village de Méricourt et d'Evécquemont (source : CD 78)



Itinéraire de découverte de l'île Nancy, Andrésy

RIPISYLVES, ILES ET BERGES NATURELLES

Les ripisylves sont pour partie conservées à l'état naturel, notamment à l'ouest du territoire, dans la boucle de Guernes, et des étangs longent le fleuve (pour la plupart d'anciennes carrières reconverties en étangs : base de loisirs des Boucles de Seine à Mousseaux-sur-Seine, île de loisirs du Val-de-Seine à Verneuil-sur-Seine,...). Des espaces naturels longent la Seine, de manière ponctuelle à l'est du territoire (du fait de l'urbanisation importante), et plus importante à l'ouest.

Les îles qui ponctuent tout le cours du fleuve, qu'elles soient publiques, privées, naturelles, construites, accessibles ou non, constituent un véritable atout dans le paysage du territoire. En effet elles viennent habiller la Seine, ponctuer son cours, ou offrir des cadres pour les vues.

Par ailleurs, plusieurs parcs sont déjà existants ou en projet, visant à redévelopper le lien avec la Seine. C'est le cas du parc du Peuple de l'Herbe à Carrières-sous-Poissy, intégré dans la stratégie Seine Park. Des projets de réhabilitation des berges de Seine sont également prévus ou en cours (exemple à Vaux-sur-Seine).



La Seine naturelle, à l'ouest du territoire



Des activités et usages de la Seine nombreux et variés (source : Etude élaboration d'une stratégie «Seine Park» - OIN Seine Aval – EPAMSA)



Ripisylve de la Seine conservée en son état naturel, Les Mureaux (source : Even conseil)



Des bords de Seine aménagés pour la plaisance, un paysage apaisé le long du fleuve, Limay (source : Even conseil)



Base de loisirs, Mousseaux-sur-Seine



Etang base de loisir, Verneuil-sur-Seine (à gauche) et Espace de loisir aménagé en bordure de la Seine, à l'intérêt multifonctionnel (écologique, gestion du risque inondation,...), Méricourt (à droite) (source : Even conseil)

AFFLUENTS DE LA SEINE

Les affluents de la Seine qui traversent le territoire, présentent des mises en valeur hétérogènes du point de vue paysager, naturel, d'accessibilité ou de loisir.

Ainsi, l'Oise, qui passe par les communes de Conflans-Sainte-Honorine et d'Andrésy avant de venir se jeter dans la Seine, présente un profil très anthropisé, du fait de l'environnement très urbanisé qu'elle traverse, avec deux voies de chaque côté.



Bords de Seine aménagés pour le loisir, Conflans-Sainte-Honorine (source : Even conseil)

La Mauldre rejoint la Seine à Epône. Elle est peu accessible, passe souvent en arrière des habitations en milieu urbain, et est seulement accompagnée d'un cheminement à Aulnay-sur-Mauldre sur 800m. Le moulin de la Chaussée, en amont d'Aulnay-sur-Mauldre, constitue un élément de patrimoine qui vient ponctuer le cours d'eau.

La Vaucouleurs, est relativement accessible, malgré des cheminements sur ses berges parfois discontinus, et le fait que le cours d'eau passe souvent à l'arrière des parcelles dans les centres bourgs. Elle est longée dans sa partie amont (jusqu'à Vert), par le GR 11. Elle disparaît cependant en aval de l'A13 et est enterrée jusqu'à son arrivée dans la Seine.



Passage de la Vaucouleurs en limite d'un lotissement, valorisé par des espaces verts publics, Mantes-la-Ville

La Montcient rejoint l'Aubette à Meulan-en-Yvelines. Elle est peu accessible, hormis via ponctuellement (centre de Brueil-en-Vexin, Oinville-sur-Montcient...).



La Montcient à Brueil-en-Vexin, bordée d'un petit espace public, aux berges végétales et longée par une petite route

L'Aubette vient se jeter dans la Seine à Meulan-en-Yvelines. Elle est très peu accessible et se situe en fond de jardin privé. Des aménagements de restauration du cours d'eau et de ses berges sont prévus entre Meulan-en-Yvelines et Tessancourt-sur-Aubette.

Les espaces de confluences de la Seine et de ses affluents, présentent un intérêt particulier du point de vue du paysage et de la biodiversité. Si certains sont mis en valeur, d'autres mériteraient de faire l'objet de réaménagements permettant de retrouver la richesse de biodiversité de ces espaces, et de profiter de l'intérêt paysager qu'ils offrent (Confluence de la Vaucouleurs à Mantes-la-Ville,...).



Débouché de la Vaucouleurs dans la Seine à Mantes-la-Ville : site non accessible, malgré une volonté de mise en valeur (promenade piétonne) (source : Even conseil)

PORTS, PLAGES ET BAINNADE, UNE VOLONTE DE RETROUVER LE LIEN A LA SEINE

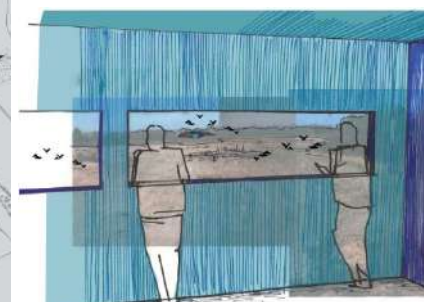
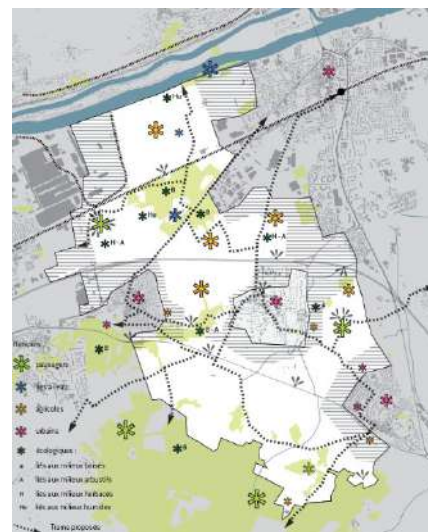
La vallée de la Seine est bordée, dans les espaces non urbanisés, par des espaces ouverts qui descendent vers le fleuve et forment comme de grandes plages. Ils constituent des espaces d'entre-deux, et de liens entre le reste du territoire et l'eau.

La communauté urbaine montre aujourd'hui l'ambition de reconquérir ces espaces, qui correspondent de nombreuses fois à des zones humides et à des zones d'expansion de crues liées au risque inondation et donc non urbanisables.

La plaine d'Achères par exemple, valorise ces espaces de « plages » comme des espaces agricoles.

On peut également citer des projets comme par exemple la plage Biéau-pôle, sur la plaine de Bouafle. Il s'agit à la fois de créer des lisières qualitatives pour les espaces urbanisés (Flins-sur-Seine), d'aménager un accès à la Seine, tout en valorisant des sentiers de découverte de manière pédagogique (observation de la faune et de la flore, belvédères, parcours thématiques, jardins partagés...). Le parc du Peuple de l'Herbe en est un autre exemple. Situé à Carrières-sous-Poissy, cet espace de 113 ha classé ZNIEFF tente de restaurer

et valoriser ses espaces naturels dont font partie, entre autres, les berges de la Seine.



Parcours thématiques et observatoires de la faune imaginés pour le projet de la plage de la plaine de Bouafle (source : Agence TER)

Des systèmes d'habitats adaptés à ces espaces, peuvent également être réfléchis (habitats sur pilotis,...).



Exemple Habitat sur pilotis, Saint-Ouen-L'Aumône (à gauche) et projet de maisons sur pilotis, Saint-Pierre-des-Corps (à droite)

Par ailleurs, le SDAGE Seine-Normandie fixe des objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau, visant à permettre la baignade dans la Seine. La communauté urbaine souhaite se saisir de cet objectif et envisage le retour aux pratiques nautiques le long du fleuve par la mise en place, par exemple, de sites de baignade urbaine incluant des piscines, des animations de type guinguette...



Images de référence - Une guinguette pour s'approprier les berges, île Saint-Aubin, Angers (à gauche) et guinguette sur les quais de la Seine, Paris (à droite)



Images de référence - Baignade urbaine, Copenhague (à gauche) et projet de piscine dans l'East River à New York (à droite)



Sites de baignades urbaines en Europe et en Île-de-France (source : Laboratoire des baignades urbaines expérimentales)

4 ports de plaisances (Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Limay, Saint-Martin-la-Garenne) et 5 haltes fluviales (Andrésy, Poissy, Villennes-sur-Seine, Meulan, Conflans-Sainte-Honorine) ponctuent la Seine dans le territoire, permettant la pratique de loisirs en lien avec le fleuve (Mantes/Limay, Meulan, Les Mureaux, Poissy, Carrières-sous-Poissy).

Des bacs permettant la traversée de la Seine, ont également été mis en place récemment, comme entre Guernes et Rosny-sur-Seine depuis 2015, et entre Aubergenville et Juziers depuis 2016, où une navette assure la traversée tous les week-ends de l'été. Ces initiatives témoignent de la volonté du territoire de se réapproprier le lien avec le fleuve, et mériteraient d'être étendues au reste du territoire, et à une utilisation quotidienne. Des passerelles piétonnes pourraient également être envisagées, facilitant la traversée du fleuve.



Bac entre Aubergenville et Juziers (à gauche) et entre Guernes et Rosny-sur-Seine (à droite)



Le Batcub à Bordeaux, un moyen de transport public pratique (à gauche) (source : bordeaux-metropole) et transport de marchandises sur le Rhône (à droite)



Passerelle sur la Saône à Lyon et Brooklyn bridge à New York City, un pont pour tous les modes de transport : piétons, cycles, voitures et voies ferrées

Par ailleurs, dans sa volonté de reconquête du lien avec la Seine, la Communauté Urbaine inclut plusieurs projets de ports, en lien avec HAROPA (ports du Havre-Rouen-Paris). Ces-derniers seront le

support de réaménagements le long des berges de Seine, permettant d'améliorer, ou de recréer un lien avec le fleuve. Ainsi, l'Ecopôle Seine Aval, à Carrières-sous-Poissy et Triel/Seine pourrait bénéficier d'un Eco-port économique de 25 ha, garantissant aux entreprises qui choisiront de s'y implanter un accès optimal au fret multimodal. Le projet serait organisé autour de deux grands mails boisés connectés à la RD 190, perspectives majeures sur les coteaux de Seine débouchant sur l'Eco-port, corridors écologiques et lieux de promenade.

De même, le Port Seine - Métropole Ouest est un projet de plateforme multimodale entre les villes d'Achères, Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine, visant notamment à favoriser le report vers la voie d'eau, pour le transport de matériaux de construction. Il inclut également la réhabilitation d'une petite partie de la plaine inondable d'Achères marquée par 100 ans d'épandage et aujourd'hui exploitée en carrière, ainsi que des aménagements paysagers végétaux de qualité (notamment le projet de parc d'Achères, le parc des Hautes Plaines, une passerelle au-dessus de la darse accessible à tous, des itinéraires de liaisons douces en berge et le long des routes du port...).

Enfin, l'extension du port de Limay, envisagée comme un laboratoire d'éco-industries, intègre des mesures visant la valorisation paysagère et écologique, y compris sur le nouveau linéaire de berges inclus dans le projet (aménagement, cahier de prescription architecturales, paysagères et environnementales, préservation des axes de vues, gestion différenciée, ...).



Projet de Port Seine - Métropole Ouest dans la plaine d'Archères, incluant des aménagements paysagers et végétaux (parc d'Archères, ...) (source : Haropa)



Port de Limay (source : Even conseil) et projet d'extension, avec des aménagements réalisés en 2009 incluant des objectifs de valorisation paysagère et écologique des berges de la Seine (source : Haropa)

4. La Seine, source d'inspiration pour les artistes

Le fleuve Seine, a été depuis longtemps, une source d'inspiration pour les artistes, comme élément naturel variant et fascinant. Ainsi, les impressionnistes ont peint une Seine apaisée, avec des atouts paysagers remarquables (jeux de lumière, reflets du ciel, variation de perceptions, ouverture, fermeture, ...), comme un espace de loisirs et de détente avec les maisons de villégiature, ...

La Seine est également présentée dans des peintures comme axe pour le commerce industriel fluvial, accompagné de son industrialisation et de l'urbanisation de ses berges, traduisant l'évolution de la vision du rôle du fleuve.

Ce-dernier est donc présenté comme un espace de perceptions variées, en mouvement et non figé, dont les rôles et aspects se côtoient.

LA SEINE, DES PAYSAGES DE NATURE APAISES



Agutte - Panorama de la Seine à Bonnières – 1908 (à gauche) et Albert Marquet – 1919 (à droite) (source : Etude élaboration d'une stratégie «Seine Park» - OIN Seine Aval – EPAMSA)



Luce, collégiale Notre-Dame de Mantes-la-Jolie (source : CD 78) (à gauche) et Daubigny - Remorqueur – 1860 (à droite) (source : Etude élaboration d'une stratégie «Seine Park» - OIN Seine Aval – EPAMSA)

LA SEINE, LE SUPPORT D'UN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL



La Seine, source de loisirs et de développements (source : Etude élaboration d'une stratégie « Seine Park » - OIN Seine Aval – EPAMSA)

Au-delà de l'aspect bucolique du fleuve, des poètes ont également su mettre en valeur ce rôle du fleuve, comme Jacques Prévert dans l'extrait suivant de « La Seine a rencontré Paris » :

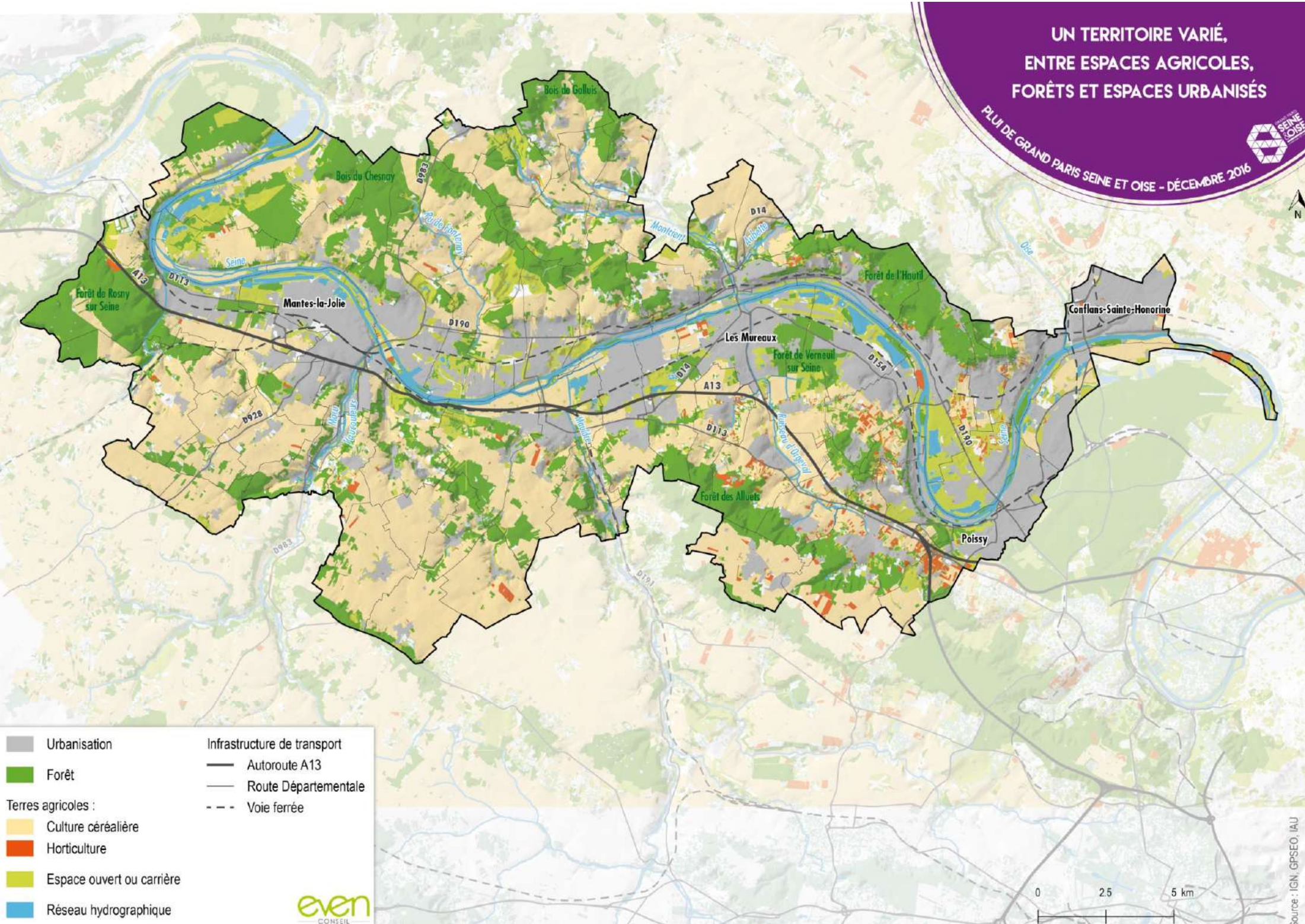
(...)

*La Seine
dit un manœuvre
un homme de peine de rêves de muscles et de sueur
La Seine c'est une usine
La Seine c'est le labeur
En amont en aval toujours la même manivelle
des fortunes de pinard de charbon et de blé
qui remontent et descendent le fleuve
en suivant le cours de la Bourse
des fortunes de bouteilles et de verre brisé
des trésors de ferraille rouillée
de vieux lits-cages abandonnés
ré-cu-pé-rés
La Seine
c'est une usine
même quand c'est la fraîcheur
c'est toujours le labeur
c'est une chanson qui coule de source
Elle a la voix de la jeunesse
dit une amoureuse en souriant
une amoureuse du Vert-Galant
Une amoureuse de l'île des cygnes
se dit la même chose en rêvant
(...)*

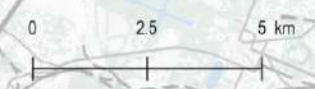
C. Un territoire entre la métropole parisienne et la Normandie

UN TERRITOIRE VARIÉ,
ENTRE ESPACES AGRICOLES,
FORÊTS ET ESPACES URBANISÉS

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



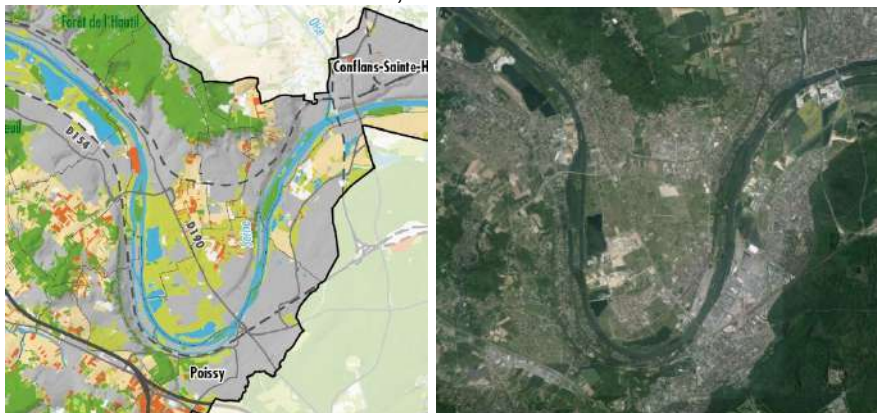
Urbanisation	Infrastructure de transport
Forêt	Autoroute A13
Terres agricoles :	Route Départementale
Culture céréalière	Voie ferrée
Horticulture	
Espace ouvert ou carrière	
Réseau hydrographique	



Source : IGN, GPSEO, IAU

1. Des espaces très urbains en proximité de la métropole parisienne à l'est du territoire et autour de Mantes-La-Jolie

L'urbanisation est venue se développer sur le territoire de GPS&O, en particulier le long de l'axe Seine et suivant une poussée depuis l'est, venant de la métropole parisienne. Ainsi, on observe un gradient d'urbanisation des communes, d'est en ouest.



La boucle de Carrières-sous-Poissy et la rive gauche de la Seine à l'est du territoire, des espaces fortement urbanisés ou en cours d'urbanisation (en gris sur la carte) (sources : Google-Even conseil)



Exemple des communes du Vexin, une faible part d'occupation du territoire par l'urbanisation (en gris sur la carte) (sources : Google-Even conseil)

Les espaces urbains offrent des variétés d'ambiances paysagères, liées aux différentes époques de constructions, formes architecturales et urbaines. Entre autres, on retrouve :

- Des ambiances intimes et villageoises, dans les cœurs de bourgs ruraux et dans les centres historiques des villes (Meulan, Mantes-la-Jolie,...), aux bâtis patrimoniaux et avec une végétation plus ou moins présente (dans les places, le long des murs ou des bâtis,...) ;
- Des quartiers pavillonnaires, aux ambiances végétales et relativement aérées ;
- Des quartiers de grands ensembles, marqués des échelles de grands volumes et des espaces extérieurs importants, mais souvent assez minéraux et durs ;
- Des zones d'activités étendues, aux paysages assez durs et minéraux également, et marqués par les volumes importants de leurs bâtiments
- Des zones industrielles, la plupart en bordure de Seine, aux échelles monumentales, adaptées à la voiture et marquées par une architecture industrielle et par des espaces publics minéraux qui sont plutôt des délaissés urbains.



Tissu historique du centre-ville des Mureaux, des constructions basses (un étage) de type maisons de ville, un gabarit de voirie resserré des ambiances intimes, quoiqu'encore dominées par la voiture (source : google)



Centre-ville de Poissy, des constructions historiques basses et des espaces publics de qualité (à gauche), et centre de Bouafle, des constructions basses, des espaces publics réaménagés récemment apportant une qualité du cadre de vie (à droite) (source : Even conseil)



Quartier d'habitat collectif à Chanteloup-les-Vignes, des ambiances relativement dures avec une forte présence du minéral mais des efforts de végétalisation venant adoucir les paysages (alignements d'arbres,...) (source : Google)



Ambiances végétales et apaisées d'un quartier pavillonnaire à Andrésy (à gauche) et à Epône (à droite)



Zone d'activités au paysage relativement dur et minéral à Buchelay, présentant cependant des efforts de végétalisation et de structuration de l'espace public via un alignement d'arbres en milieu de voirie



Le quartier du Paradis à Meulan, des ensembles collectifs aux espaces extérieurs importants, marqués par la place de la voiture mais néanmoins avec des espaces verts importants, participant à la qualité des ambiances



Les paysages minéraux à échelle monumentale des zones industrielles, centrale de Porcheville

La diversité des ambiances, fait la richesse des paysages urbains du territoire. Il est important de la préserver, en recherchant une véritable qualité paysagère pour l'ensemble des espaces publics.

2. Des espaces naturels au nord et à l'ouest du territoire

De larges espaces de forêts, au nord et à l'ouest du territoire, animent le paysage : bois du Chesnay, forêt de Rosny-sur-Seine, bois de Galluis, forêt de l'Hautil, forêt de Verneuil-sur-Seine, forêt des Alluets,... . Ils offrent des perceptions associées à la nature : ambiances intimes des forêts, masses boisées comme points de repères dans les vues du territoire,...

Si les forêts occupent l'équivalent de 25% du territoire, ces espaces font actuellement l'objet de peu d'exploitation et valorisation, car il s'agit d'un patrimoine majoritairement privé et morcelé, à l'heure actuelle peu entretenu (seules 18% des forêts sont publiques). Les forêts publiques sont actuellement plutôt valorisées pour le loisir et il n'existe pas de filière bois énergie structurée, ni de données quant au potentiel d'exploitation de cette ressource. Il est à noter cependant, que les forêts d'Alluet et de Morainvilliers, bien qu'en

gestion privée, font actuellement l'objet d'un entretien et d'une valorisation bois-énergie dynamiques.

La valorisation des forêts gagnerait cependant à être plus structurée à l'échelle du territoire, et rééquilibrée : les forêts situées dans le périmètre du PNR du Vexin sont plus valorisées, et à l'inverse, de petites forêts publiques sont peu connues (manque de communication et de signalisation).

En particulier, les forêts en proximité des zones urbaines, constituent de réels potentiels d'espace de nature et de loisir pour les habitants. Certains de ces espaces sont déjà valorisés, comme les parcs de Villiers et Meissonier à Poissy, qui sont très fréquentés. D'autres gagneraient à être plus connus, comme par exemple le bois de Saint-Sauveur à Limay, actuellement seulement fréquenté par quelques habitants à proximité.



Le parc de Villiers à Poissy, un espace boisé en proximité directe de la ville, valorisé pour les habitants (source : Yvelines.fr)

Les boucles de Guernes et de Moisson (en partie sur le territoire), constituent des espaces particulièrement préservés et naturels, offrant des paysages exceptionnels et grandioses autour des boucles de la Seine, bordées de coteaux calcaires et accompagnée de masses boisées.

Enfin, le Vexin, dans la partie nord du territoire, offre des paysages ruraux relativement préservés : vallons peuplés de larges boisements et bourgs aux maisons en architecture soignée de pierre calcaire. Il s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Vexin, témoin de la richesse et de la qualité des paysages.



Lainville-en-Vexin, paysages vallonnés du Vexin (source : Even conseil)



A perte de vue, les cultures et les forêts, Lainville-en-Vexin (source : Even conseil)



Montalet-le-Bois, paysages vallonnés du Vexin (source : Even conseil)



Boucle de Guernes, des espaces naturels préservés le long de la Seine (source : Even conseil)



Moulin de Metz, Gaillon-sur-Montcient (source : Even conseil)

3. Des espaces agricoles diversifiés

Historiquement, le territoire recensait une diversité de paysages agricoles :

- Le **maraîchage** s'était développé dans le Val de Seine, habillant les espaces plats et ouverts de la vallée alluviale de lignes et de motifs géométriques et aux couleurs variées. Aujourd'hui cette activité est en régression forte, du fait de la conjoncture économique de la pression de l'urbanisation dans le secteur le plus attractif de la Communauté Urbaine. Il existe pourtant un véritable enjeu de mise en valeur de ces espaces sensibles du point de vue paysager, à l'interface entre la ville et les coteaux (dans la vallée encaissée). Par ailleurs, le maraîchage peut être valorisé en lien avec les enjeux d'agriculture urbaine ;
- L'**arboriculture**, était pratiquée sur les coteaux, historiquement pour une production de masse (vendue à Rungis), et aujourd'hui de plus en plus orientée vers des circuits courts, plus intéressant économiquement, mais nécessitant des surfaces moindres, expliquant la réduction de la part des vergers dans le paysage ;
- La **céréaliculture** se retrouve sur les plateaux, au nord et au sud de l'axe Seine. Elle crée des paysages très ouverts et unis, ponctués d'éléments repères (bâties lointains). Les collines du Vexin, présentaient historiquement une spécificité d'élevage.

Si les évolutions de la filière agricole ces 30 dernières années ont marqué le territoire (ouverture des paysages liée à une généralisation de la céréaliculture, moins contraignante pour les cultivateurs et sécurisante sur le plan économique), des restes des autres pratiques agricoles sont encore bien visibles sur le territoire. Ces éléments, témoins de la diversité des activités agricoles et créateurs d'une richesse paysagère, sont à préserver, voire à re-développer à l'avenir, en lien avec le contexte de crise de l'activité agricole qui nécessite d'imaginer des alternatives aux pratiques classiques, de s'adapter aux enjeux environnementaux et à déployer les liens entre l'agriculture et l'urbain. Cette dynamique a été engagée dans le cadre du dispositif LEADER Seine Aval porté par l'ADADSA.

Des projets de redéveloppement des cultures sont déjà en cours, ou à venir. En particulier, le projet de Cœur Vert prend place dans une boucle de la Seine, au niveau de l'ancienne CA2RS. C'est une ancienne zone agricole qui voyait dans le passé l'épandage des boues d'épuration de la ville de Paris. En raison d'une pollution trop importante, la culture alimentaire y a été interdite en 1999. Le site a alors connu des dépôts sauvages et autres installations illégales, avant de faire l'objet d'un vaste projet agricole et environnemental, dont la première phase a déjà été réalisée en 2013-2014 :

- Sur le plan paysager : développement d'un vaste parc agricole en lien avec l'urbain (requalification de haies, chemins, développement d'une ferme en ville, agriculture hors-sol, ...)
- Sur le plan énergétique : développement de cultures en vue d'une valorisation de la biomasse (cultures de miscanthus)
- Sur le plan de la pollution des sols : tests de techniques de phytoremédiation dans le cadre d'un programme de recherche.

Une volonté est marquée de généraliser ce type de cultures et d'expérimentation dans le territoire de la Communauté Urbaine, dans des secteurs ciblés.



Culture de miscanthus dans le projet du cœur vert (source : Even conseil)



Paysages ouverts de la plaine agricole mantoise (source : Even conseil)



Maraichage dans la vallée de la Seine, Aubergenville (source : Even conseil)

4. Des architectures typiques variées, entre influences franciliennes et normandes

La Communauté Urbaine de GPS&O présente un patrimoine bâti varié et riche, entre influences franciliennes et normandes. On retrouve ainsi l'utilisation de la pierre meulière, notamment à l'est du territoire, comme dans les villas de villégiature en région francilienne, mais également des maisons à colombage qui évoque le patrimoine normand, ou encore des constructions en pierres calcaires issues des carrières locales dans le Vexin ou le long de la Seine.



Architectures et paysage pittoresque du Vexin, Sailly (à gauche) et paysage champêtre (à droite) (Michel de Ruyck)



Louis Hayet, Paysages du Vexin, des paysages champêtres

Une typologie du patrimoine bâti identitaire du territoire peut être présentée :

EDIFICES DOMESTIQUES

Cette catégorie rassemble un ensemble assez large et varié de patrimoine bâti, englobant les maisons de villégiature, les maisons bourgeoises, mais également les maisons de bourgs ou les maisons rurales, témoins de l'identité du Vexin ou encore de la vallée de la Seine.

Maisons bourgeoises et architecture de villégiature de la vallée de la Seine

Les maisons bourgeoises et en particulier l'architecture de villégiature s'est développée notamment au XIX^{ème} siècle, avec le développement des pratiques de loisirs et la construction du chemin de fer le long de la Seine. La cité-jardin d'Elisabethville (développée en forme radioconcentrique autour de la gare d'Aubergenville-Elisabethville) en est un exemple remarquable, abritant de nombreuses maisons de vacances des parisiens qui venaient se divertir à la « Plage de Paris » au début du XX^{ème} siècle.

Les maisons bourgeoises sont généralement des maisons individuelles, le plus souvent implantées en milieu de parcelle et auxquelles on accède par le jardin. Elles sont de taille variable et disposent parfois de communs. Elles sont souvent ornées de décors extérieurs qui reflètent les modes et courants architecturaux dans lesquels elles s'inscrivent (néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste, art nouveau...).

On retrouve un usage fréquent des meulières dans les constructions, et un usage régulier de la brique, parfois polychrome, notamment pour les arcs ou les linteaux des baies ainsi que pour les souches de cheminée et ponctuellement en façade.

Enfin, elles s'inscrivent la plupart du temps dans de larges parcelles végétalisées, qui participent à la qualité du paysage urbain, créent des espaces de respiration dans la ville et constituent des supports pour la Trame Verte et Bleue.

Ces propriétés structurent l'espace urbain et nécessitent d'être protégées dans le PLUi dans leur ensemble (incluant l'habitation principale, les éventuelles habitations secondaires ou communs, et le jardin).



La cité-jardin d'Elisabethville et sa forme radioconcentrique (source : Etude élaboration d'une stratégie « Seine Park » - OIN Seine Aval – EPAMSA)



La plage de Paris (à gauche) et Maison de villégiature en pierre meulière, cité-jardin d'Elisabethville (à droite) (source : Etude élaboration d'une stratégie « Seine Park » - OIN Seine Aval – EPAMSA)



Tuile foncée issue de l'exploitation de l'argile locale (gauche) et villa remarquable en briques (droite) (source : Charte paysagère, Vaux-sur-Seine, 2010, PNR du Vexin)



Propriété bourgeoise, Vexin (source : PNR Vexin)

Maisons anciennes traditionnelles

Certaines maisons, du Vexin et du reste du territoire, sont également remarquables, de par l'unité qu'elles dégagent et l'utilisation de matériaux locaux caractéristiques. On retrouve en particulier :

- la pierre calcaire,
- la pierre meulière : non gélive et bon isolant, cette roche siliceuse était employée comme pierre de construction sous forme de moellons, ornée de détails en céramiques ou briques vernissées,...
- des tuiles de couleurs foncées, issues de l'argile local.

On distingue plusieurs types de maisons anciennes traditionnelles, correspondant au développement historique des bourgs et villages :

- Les **maisons rurales** se rencontrent essentiellement en milieu anciennement plus rural, généralement en périphérie des centres bourg.
- Les **maisons de bourg** correspondent généralement aux bâtiments anciens des centres bourgs qui forment les alignements des rues et places anciennes



Maison de bourg (source : PNR Vexin)



Maisons de bourgs, Guerville et Jumeauville (source : Even conseil)

- Des **villas remarquables** en briques ou meulière
- Des **maisons de notables**
- Des **anciennes plâtrières**
- Des **maisons paysannes**



Maison rurale (source : PNR Vexin)



Les bâtiments les plus spécifiques méritent de faire l'objet d'un repérage et d'une protection dans le PLUi. En parallèle, les lignes et les volumes des formes bâties historiques du territoire, peuvent être reprises dans les volumétries des constructions à venir, afin de conserver une harmonie dans les formes architecturales et urbaines.

Immeubles collectifs

Les immeubles collectifs correspondent à des bâtiments de logements collectifs, présentant un intérêt patrimonial particulier du fait de leur architecture, formes, matériaux utilisés. Ces immeubles sont situés dans les communes urbaines. On y retrouve les mêmes matériaux traditionnels que dans les maisons du territoire, pour les immeubles les plus anciens : meulière, calcaire,... Dans les zones les plus urbaines à l'est, on retrouve des immeubles de rapport. Pour les immeubles plus récents, des matériaux plus récents font leur apparition. Ces-derniers méritent de faire l'objet d'un travail de communication et de mise en valeur de leur intérêt patrimonial, souvent peu reconnu à l'heure actuelle.



Immeuble collectif en meulière, Meulan-en-Yvelines (à gauche) et immeuble de rapport (à droite) (source : Even conseil)



Parc D'Acosta, Aubergenville et Val Fourré, Mantes-la-Jolie (source : Agente TER)

EDIFICES D'ACTIVITES

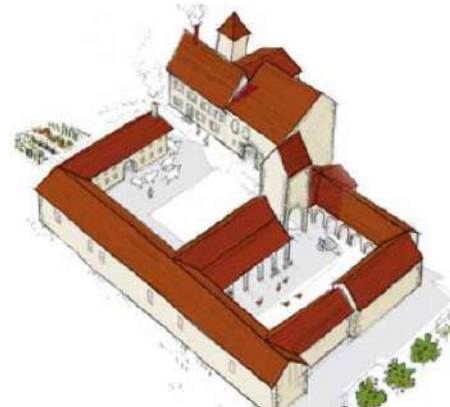
Bâtiments agricoles et corps de ferme

Il s'agit principalement des fermes anciennes du territoire, encore en activité aujourd'hui ou non.

On retrouve des fermes de plateau isolées, des fermes plus modestes et parfois très transformées, en périphérie des bourgs ou intégrés dans le tissu villageois.

Les bâtis sont généralement imposants, et constitués de pierre calcaire locale, avec de larges toits en tuiles. Les fermes se présentent comme des îlots fermés, encadrant une vaste cour. A la

différence de la maison rurale, les annexes agricoles sont plus vastes que le bâtiment d'habitation et sont spécialisées selon leur usage (grange, étable, bergerie, fournil, remise...).



Exemple de patrimoine agricole du Vexin (source : PNR Vexin)

Ces bâtiments méritent d'être protégés pour leur intérêt architectural, tout en intégrant les éventuels évolutions et changements de destination nécessaires à leur pérennité.

Maisons d'artisan et maisons avec boutique

Le patrimoine lié aux activités artisanales, est relativement récent, puisqu'il correspond aux développements urbains de l'ère industrielle, depuis la fin du XIXème siècle.

Bâtiments industriels

Le patrimoine lié aux activités industrielles est également issu de l'ère industrielle. Associé aux activités métallurgiques et automobiles, on le retrouve principalement le long de la vallée de la Seine. Il s'agit de bâtiments à l'architecture très imposante, et moderne, créant des éléments de repères marquants dans le paysage du territoire (exemple : Cimenterie de Gargenville / Centrale électrique de Porcheville). Ce patrimoine gagnerait à être mis en valeur et à voir

une pédagogie mise en place sur son intérêt, car ce-dernier fait aujourd'hui débat.



Cimenterie de Gargenville (à gauche, source : delcampe.net) et l'usine PSA à Poissy et Carrières-sous-Poissy (à droite, source : ville)

EDIFICES CIVILS & RELIGIEUX

Cette catégorie regroupe tous les édifices publics (mairie, école...) et culturels (églises, chapelles...).

Edifices publics

Cette catégorie regroupe les **mairies, écoles...**

Edifices culturels

- On retrouve principalement les **églises, chapelles...** Elles adoptent une architecture et des formes et des échelles diverses, contribuant ainsi à cette richesse déployée sur l'intégralité du territoire aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Elles constituaient historiquement le cœur des villages, et ont souvent été la base autour de laquelle l'urbanisation de ces-derniers est venue se développer. De nombreux édifices religieux sont d'ores et déjà inscrits ou classés au registre des Monuments Historiques, cependant certains autres ne sont pas toujours considérés à leur juste valeur.

- On peut également compter les **théâtres, conservatoires, cinémas...**



Eglise à Poissy, un patrimoine insoupçonné entre deux bâtiments contemporains (à gauche) et église de Lainville-en-Vexin (à droite) (source : Even conseil)



Théâtre Le Sax, Achères et mairie d'Andrésy (source : Even conseil)

Les éléments de patrimoine bâti du territoire sont susceptibles de subir d'importantes dénaturations (modifications des percements, application d'un enduit inadapté ou au contraire décroustage des façades, extensions ou surélévations rendant illisibles les caractéristiques architecturales originelles de l'édifice, remplacement des menuiseries existantes mais aussi modification des murs et

clôtures...). Leur recensement et leur protection dans le PLUi sont donc essentiels.

5. Une relation Ville-Nature exceptionnelle en contexte francilien

Le territoire de GPS&O présente la particularité d'offrir une présence de nature en ville remarquable, sous forme d'espaces verts publics, squares, jardins, de jardins privés, de vergers ou encore de jardins familiaux. Elle est la continuité de la trame du grand paysage, qui vient se prolonger dans les espaces urbains, sous la forme d'une dentelle d'espaces de nature.

EN MILIEU URBAIN

De **larges parcs et jardins publics** parsèment la communauté urbaine (parc du Sautour aux Mureaux, Lac de Gassicourt et Parc de l'Île aux Dames à Mantes-la-Jolie,...). En particulier, on retrouve :

- 42m² d'espaces verts publics/hab en moyenne dans la conurbation (de Conflans à Villennes, incluant Achères, Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Médan, Poissy, Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et Villennes-sur-Seine)
- 33m² d'espaces verts publics/hab en moyenne entre Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Limay
- 49m² d'espaces verts publics/hab en moyenne entre Les Mureaux et Meulan-en-Yvelines



Limay, arrivée dans la ville bordée de végétation et vue sur les coteaux au loin (source : Even Conseil)



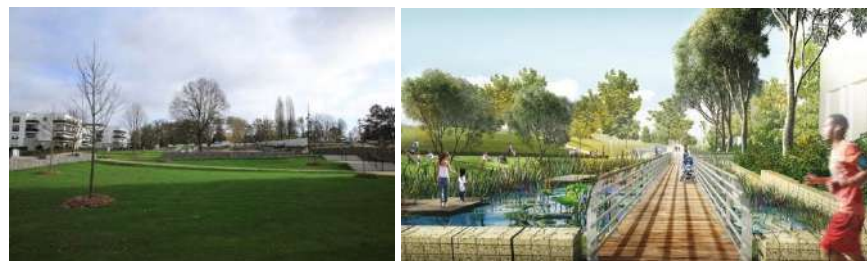
Meulan-en-Yvelines, bâtis aux architectures remarquables au premier plan, mis en scène par le paysage boisé à perte de vue (source : Even Conseil)



Parc, Rosny-sur-Seine (à gauche) et Alignement d'arbres, Poissy (à droite) (source : Even conseil)

S'inscrivant dans la continuité du SDRIF, le territoire affiche une volonté forte de mettre en valeur le cadre de vie via la nature en ville. La mise en valeur paysagère de friches urbaines est recherchée, ainsi que la reconquête des berges de cours d'eau, la création de sentiers et de liaisons douces en lisières de l'urbanisation, l'agriculture urbaine et périurbaine, ...

De **nouveaux parcs** réalisés ou sont en cours, comme le parc du Peuple de l'Herbe à Carrières-sous-Poissy, ou encore le parc Molière prévu aux Mureaux. Ce-dernier, intégrant la réouverture du ru d'Orgeval, traversera la ville du nord au sud depuis La Médiathèque jusqu'au parc du Sautour sur plus de 7,5 hectares. Par ailleurs, tous les grands projets du territoire incluent des espaces verts publics et de valorisation paysagère (*se référer à la partie « Un territoire en perpétuelle mutation »*).



Premiers aménagements du parc Molière aux Mureaux (source : ANRU - agence Contexte)



Le parc du Peuple de l'Herbe, des aménagements récents dans un esprit naturel, permettant de valoriser les berges de Seine et de lier ces-dernières avec le reste de la ville, Carrières-sous-Poissy (source : Even conseil)



Parc du Peuple de l'Herbe, étang de la Galiotte, village de maisons flottantes, Carrières-sous-Poissy (source : Even conseil)

Les **berges des cours d'eau**, et notamment de la Seine, sont des espaces précieux de nature en ville. Ils sont déjà valorisés dans certaines communes, et mériteraient de l'être plus dans d'autres (se référer à la partie « *La Seine naturelle et ses affluents* »).



Les berges de la Seine valorisées en espace vert public, quai de l'Arquebuse à Meulan



Berges de la Seine peu valorisées, rue Albert Glandaz aux Mureaux



La Seine apaisée bordée d'un cheminement piéton, et les coteaux en fond, vue depuis le pont de Limay à Mantes-la-Jolie (à gauche) et des efforts d'aménagement des berges de la Seine pour les piétons à Triel-sur-Seine (à droite) (sources : Even conseil et google)

L'agriculture urbaine est également une thématique prédominante sur le territoire, en lien avec l'empreinte forte de l'agriculture dans un contexte urbain marqué. En particulier, les jardins familiaux, comme espaces de maraîchage en ville, sont développés. On peut citer l'exemple du projet d'insertion sociale à Achères, des Jardins de Cocagne à la Maison de l'eau et de l'environnement sur le périmètre du PRIF de la Plaine de la Haye aux Mureaux, des 40 potagers au parc de Sautour aux Mureaux créés et distribués, avec 450 m² dédiés au pédagogique et 450 m² pour l'insertion, ou encore de nombreux autres jardins familiaux notamment le long de la voie ferrée,...



Jardins familiaux aux Mureaux (sources : ville et Even conseil)

Enfin, un travail de pédagogie et de mise en valeur de la nature en ville et des espaces de production maraichers ou horticoles locaux est à signaler, comme par exemple à Mantes-la-Jolie avec la ferme pédagogique implantée sur l'île L'Aumône, un site préservé du point de vue écologique et paysager, en proximité directe de l'agglomération.



Ferme pédagogique de Mantes-la-Jolie, île L'Aumône (source : Yvelines.fr)

Les espaces d'agriculture périurbaine méritent d'être valorisés comme des espaces à part entière, permettant des continuités entre l'espace urbain et l'espace agricole et jouant un rôle de franges urbaines qualitatives. Cette notion est abordée dans la stratégie Seine-Park, sous la forme d'écotones, des espaces de transition entre l'espace urbain et l'espace agricole ou naturel alentour (se référer à la partie « des développements urbains récents qui impactent le paysage »). La plaine d'Achères par exemple, constitue un large espace agricole en proximité directe de l'agglomération.

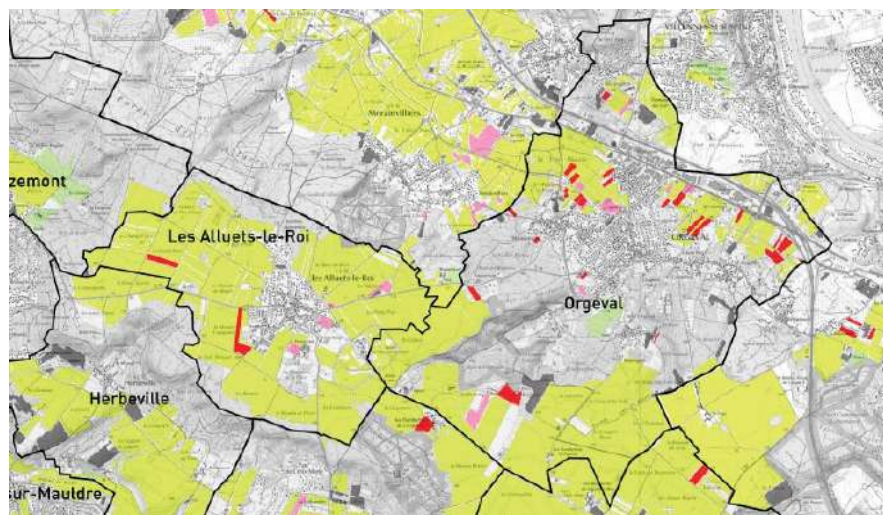
La plaine de Versailles, dont font partie les communes d'Orgeval et Les Alluets-le-Roi, a réalisé une charte paysagère qui vise notamment à maintenir l'activité agricole comme socle des paysages et à cultiver un « dialogue paysager et humain » entre les espaces agraires et bâtis.

Face à des espaces agricoles et périurbains qui s'imbriquent de manière très proche, La CA2RS a élaboré une charte agricole et forestière, signée en 2015, avec notamment la volonté de maintenir les activités agricoles et forestières malgré les fortes pressions liées

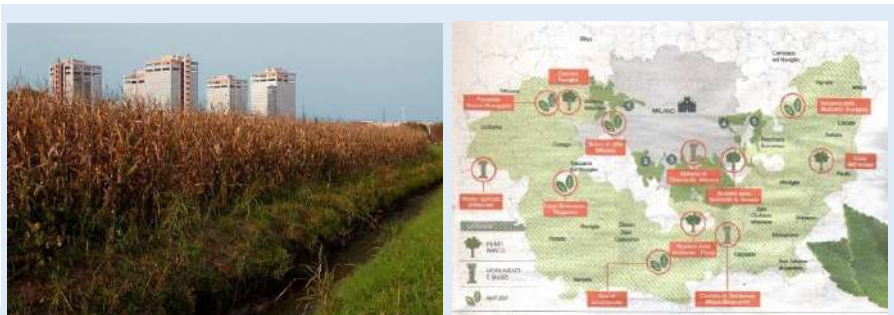
au développement de l'urbanisation et aux contraintes du contexte périurbain.



La plaine d'Achères, de larges espaces agricoles à proximité de l'agglomération



Des espaces agricoles en proximité directe des zones urbanisées et constituant des continuités paysagères agricoles, à valoriser (charte paysagère de la Plaine de Versailles)



Parco agricolo sud Milano, une stratégie de maintien de l'agriculture en frange directe de la ville permettant également la valorisation du territoire, Milan

EN MILIEU RURAL

En milieu rural, la nature est également très présente, avec de nombreux jardins, des vergers en couronne des bourgs, auxquelles s'ajoute la perception des espaces naturels environnants, directement depuis les villages, par les vues permises le long des routes ou entre les bâtis.



Nature en ville, murs en pierre calcaire habillés de bignone, Lainville-en-Vexin (source : Even conseil)



L'omniprésence de la nature en cœur de bourg, Jumeauville (source : Even conseil)



Perspectives sur les champs et les forêts entourant le village, donnant une sensation de nature omniprésente en cœur de bourg, Lainville-en-Vexin (source : Even conseil)

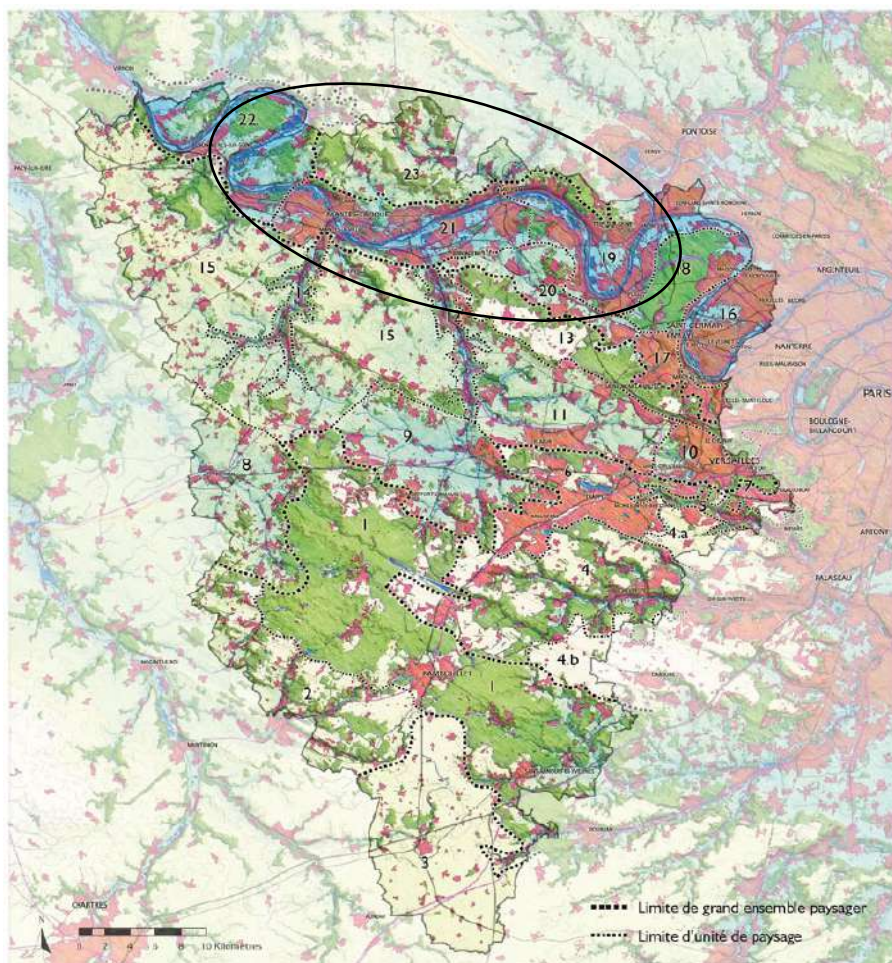
Certains documents d'urbanisme ont déjà identifié les éléments de nature en ville à préserver, la poursuite de cette démarche est un enjeu pour tout le territoire.



Exemple du PLU de Juziers, protection dynamique (avec mécanisme de compensation) des anciens vergers (source : PNR Vexin)

6. Des Unités paysagères représentatives de la diversité des paysages de GPS&O

L'atlas des paysages de l'Institut Paris-Région (ex-Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, IAU), définit sur le territoire de GPS&O, trois unités paysagères principales, et deux unités paysagères peu présentes en termes de surface occupée, qui reprennent les caractéristiques principales des paysages.

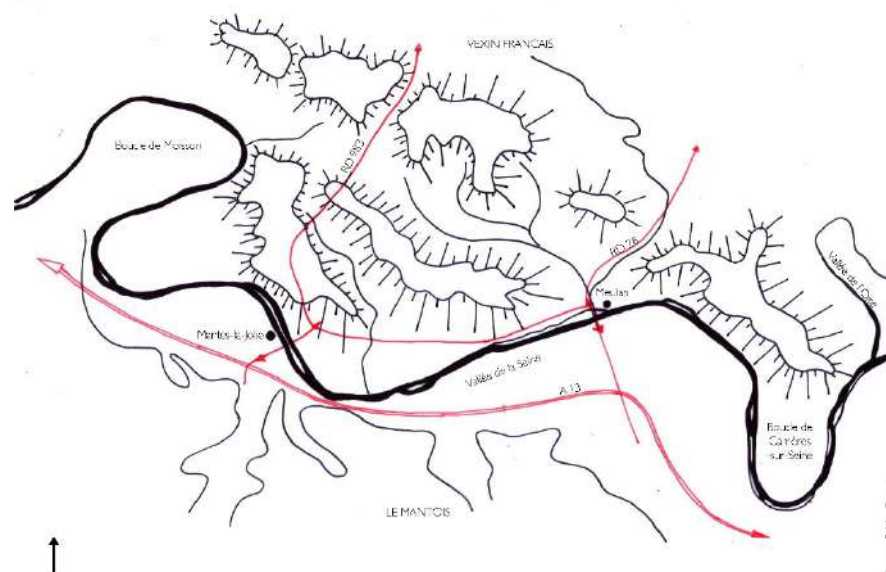


- | | | |
|--|----------------------------------|--|
| 1- La forêt de Rambouillet | 8- La plaine de Houdan | 17- Les vallons et coteaux de Bougival à Saint-Germain-en-Laye |
| 2- Les vallonements de la Drouette et de la Maltorne | 9- La plaine de Neauphle | 18- La forêt de Saint-Germain et ses lisières |
| 3- Le plateau d'Ablys | 10- Versailles et son château | 19- La boucle de Poissy |
| 4- Les vallées et plateaux de Chevreuse | 11- La plaine de Versailles | 20- Le val et les coteaux d'Orgeval |
| 4a. Le plateau de Saclay | 12- La vallée de la Mauldre | 21- Le grand couloir de Seine de Meulan/ Les Mureaux à Mantes-la-Jolie |
| 4b. Le plateau de Limours | 13- Le plateau des Alluets-Marly | 22- Les boucles de Guernes, Moisson et Bennecourt |
| 5- La vallée de la Bièvre | 14- La vallée de la Vaucouleurs | 23- Le Vexin des Yvelines |
| 6- Le plateau de Saint-Quentin-en-Yvelines | 15- Le plateau du Mantois | |
| 7- Le plateau de Vélizy-Villacoublay | 16- La boucle de Montesson | |

Carte des unités de paysage – Source : Atlas des Paysages des Yvelines

LE VEXIN FRANÇAIS

Le Vexin Français, sur lequel s'étend le PNR du même nom, présente des paysages ruraux encore très préservés. Deux vallées, celle de la Montcient et celle du Ru de Fontenay, viennent creuser les espaces agricoles et forestiers. Le territoire vallonné offre des vues remarquables sur les espaces cultivés et les larges étendues de boisements qui constituent des espaces naturels encore préservés. L'urbanisation vient se nicher au creux des reliefs, sous forme de bourgs de taille modeste. Les architectures préservées témoignent de l'identité locale au travers de l'utilisation des matériaux locaux (calcaire, tuiles).



Le Vexin des Yvelines s'étend de la boucle de Carrières-sur-Seine à la boucle de Moisson, longeant la vallée de la Seine sur sa rive droite – Source : Atlas des Paysages des Yvelines



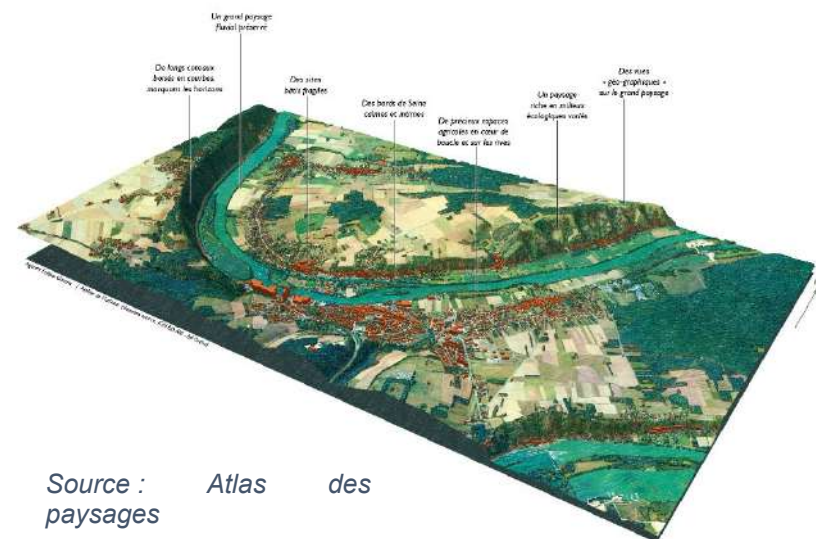
Lainville-en-Vexin, les paysages vallonnés du Vexin (source : Even conseil)



La vallée de la Seine et ses paysages grandioses, centrale électrique de Porcheville (source : Even conseil)

LA VALLEE DE LA SEINE AVAL

Espace le plus urbanisé du territoire, la vallée de la Seine s'étend d'est en ouest, formant un lien entre la métropole francilienne à l'est et la Normandie proche à l'ouest. Fil conducteur du territoire, la Seine vient se plier et se déployer au cours de ses boucles, offrant des respirations et des vues remarquables sur ses paysages naturels. L'urbanisation est venue se développer de manière quasi continue le long du fleuve, venant parfois grignoter les coteaux et formant des linéaires urbains, dont le développement futur constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour le territoire. Les zones industrielles et leurs volumes importants, ainsi que les zones d'activités implantées aux portes des villes, marquent également le paysage, constituant des éléments repères et signaux dans la perception du territoire.



Source : Atlas des paysages

LE MANTOIS-DROUAI

Parallèle à la vallée de la Seine, le Mantois-Drouais vient s'étendre sur tout le sud du territoire. A l'instar du Vexin au nord, cette unité paysagère offre des paysages ruraux, marqués par les cultures céréalières. Ces-dernières offrent des paysages ouverts, marqués par les petites vallées des affluents de la Seine (Mauldre, Meru, Vaucouleurs) et ponctués de boisements, offrant des espaces naturels aux portes de la vallée urbanisée de la Seine.

Les bourgs y sont relativement préservés, porteurs de l'identité architecturale et urbaine du territoire et de taille modeste, avant de venir s'étirer vers de larges zones urbanisées en limite nord de l'unité paysagère, dans la vallée de la Seine.



La plaine du Mantois-Drouais, ponctuée de boisements et de petits vallons, et de villages, Epône (source : Even conseil)

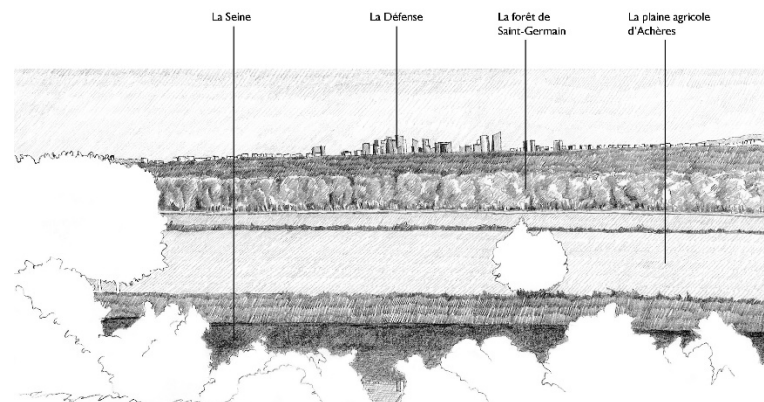
LA VALLEE DE L'OISE ET L'AGGLOMERATION DE PARIS

Ces deux unités paysagères concernent une partie minime du territoire : Conflans-Sainte-Honorine pour la Vallée de l'Oise et une partie d'Achères pour l'agglomération de Paris.

Elles correspondent à des paysages très urbains, en continuité de l'agglomération parisienne, marqués par des constructions et des infrastructures, organisés principalement le long de la Seine.



Conflans-Sainte-Honorine, des paysages urbains mis en valeur par la vallée de la Seine (source : Even conseil)



La Défense et la forêt de Saint-Germain-en-Laye, vues depuis le coteau de Conflans-Sainte-Honorine – Source : Atlas des paysages des Yvelines

LE PLATEAU DES ALLUETS

Cet espace est encore assez bien préservé de l'urbanisation grâce à sa ceinture boisée de forêts domaniales et boisements privés. Mis à part le village des Alluets-le-Roi, considéré comme un village compact, seuls quelques hameaux et fermes isolées parsèment le plateau en grande partie exploité pour les céréales. Le plateau accueille également de nombreuses parcelles de vergers qui diversifient le paysage d'étendue céréalière. Il est possible de rencontrer des installations militaires de télécommunication très importantes, apportant une ambiance particulière

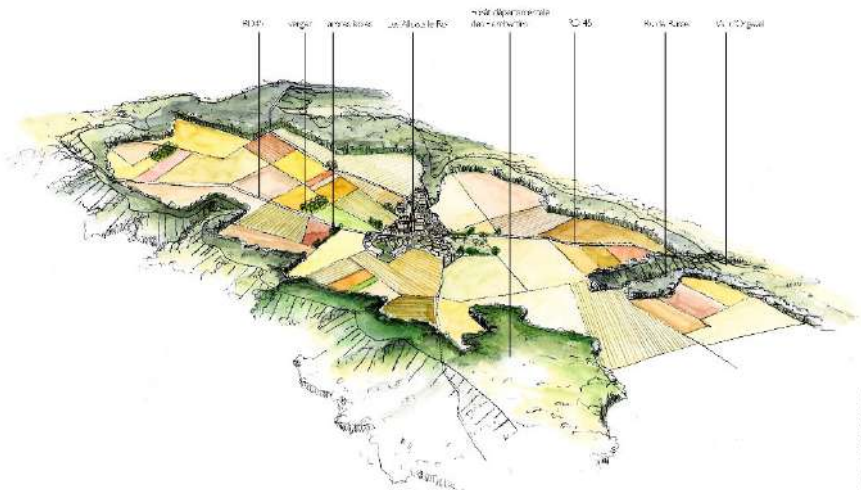


Schéma de la partie ouest agricole du plateau des Alluets : Un paysage simple, valorisé par ses lisières – Source : Atlas des Paysages des Yvelines

LA VALLEE DE LA MAULDRE

Elle sépare la plaine de Versailles à l'est, dont elle reçoit les eaux du ru de Maldroit et du ru de Gally, et les premiers plateaux du Mantois à l'ouest. Les nombreux vallons qui jalonnent la vallée sont autant de portes ouvertes sur ces deux entités. Les hauts de pentes sont aujourd'hui presque toujours boisés, alors qu'ils ne l'étaient que rarement par le passé. Les coteaux calcaires les plus pauvres et difficiles d'accès se sont progressivement enfrichés puis boisés au détriment des pâtures et de la vigne. Preuve de leur grand intérêt écologique et de leur fragilité (risque d'enfrichement), certains coteaux calcaires sont aujourd'hui repérés en tant que ZNIEFF. Aujourd'hui majoritairement labourés, les fonds humides étaient jadis pâturés. On notera que les villages se protègent de l'eau : Beynes et Mareil se sont installés légèrement en surplomb de la Mauldre, alors que Montainville est implanté en rebord de plateau. La vallée est également marquée par des installations extra-territoriales qui imposent leur paysage : gendarmerie et Gaz de France à Beynes, mais aussi la voie ferrée.

LES COTEAUX D'ORGEVAL

Les coteaux d'Orgeval sont adossés au plateau des Alluets et dominant la vallée de la Seine au niveau de la boucle de Poissy. D'altitude oscillant entre 100 m et 170 m, ils offrent de nombreuses vues sur le fleuve. Le coteau calcaire est découpé par une succession de vallons formée par les différents rus : la vallée Maria, la vallée du ru de Russe, le plus marqué, et la vallée du Haut Orgeval... Ces vallées participent fortement à la complexité du paysage des coteaux : prairies, vergers, espaces naturels boisés, et grandes cultures sur la plaine alluviale de la Seine forment un paysage très morcelé. Les boisements occupent les pentes les plus abruptes, en haut de coteaux. Les vergers se retrouvent plutôt sur les pentes intermédiaires alors que les grandes cultures se déploient

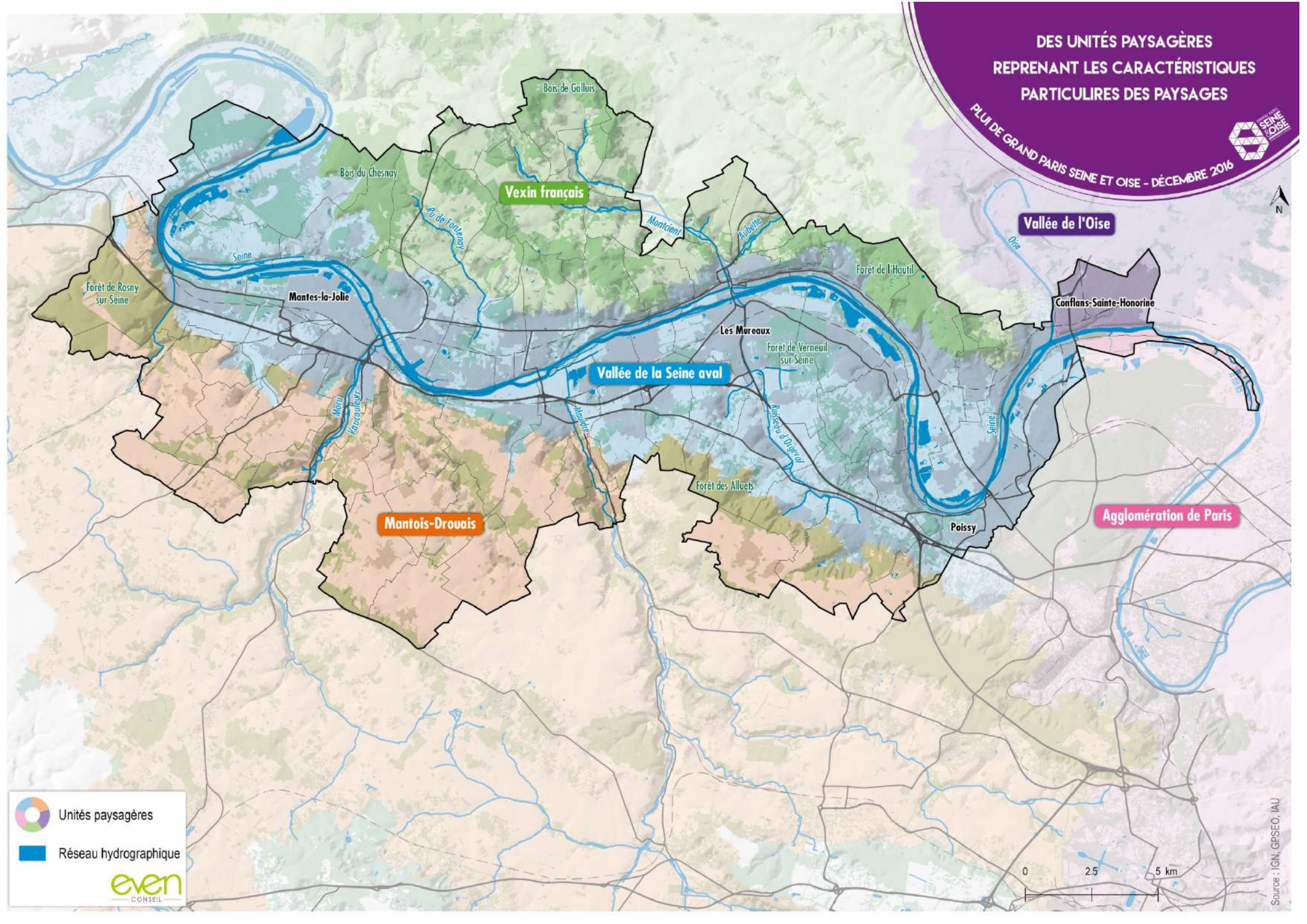
en fond de vallée, marquée par l'autoroute A13 et ses zones commerciales et d'activités.



Le Val d'Orgeval entre le relief de la butte de Marsinval et l'horizon sombre des coteaux arborés du plateau des Alluets – Source : Atlas des Paysages des Yvelines

DES UNITÉS PAYSAGÈRES
REPRENANT LES CARACTÉRISTIQUES
PARTICULIÈRES DES PAYSAGES

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



 Unités paysagères

 Réseau hydrographique



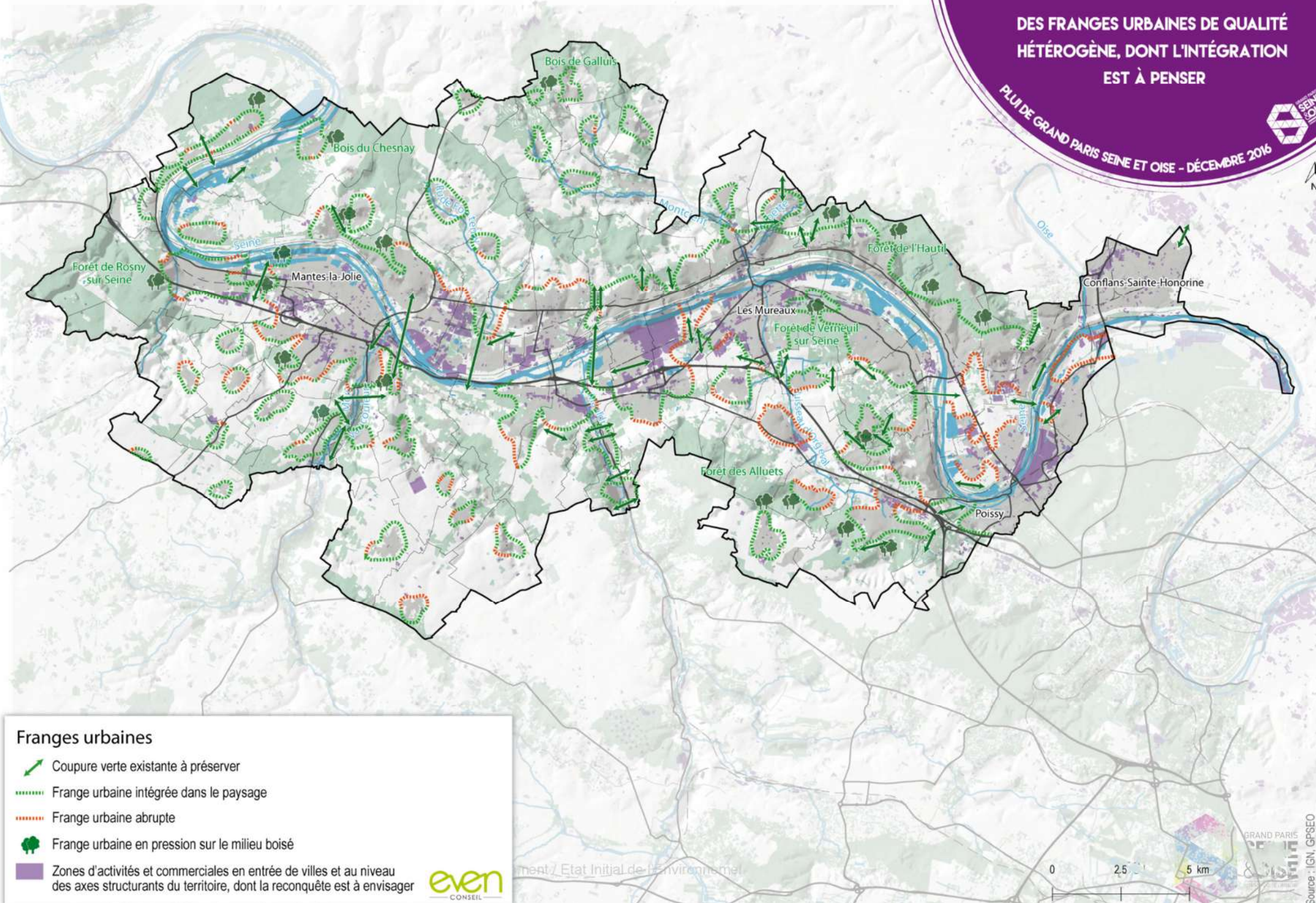


Source : IGN, GPSEO, IAU

D. Un développement récent du territoire ayant entraîné des évolutions marquantes dans le paysage

DES FRANGES URBAINES DE QUALITÉ
HÉTÉROGÈNE, DONT L'INTÉGRATION
EST À PENSER

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



Franges urbaines

- Coupure verte existante à préserver
- Frange urbaine intégrée dans le paysage
- Frange urbaine abrupte
- Frange urbaine en pression sur le milieu boisé
- Zones d'activités et commerciales en entrée de villes et au niveau des axes structurants du territoire, dont la reconquête est à envisager



Document / Etat Initial de l'environnement

0 2,5 5 km



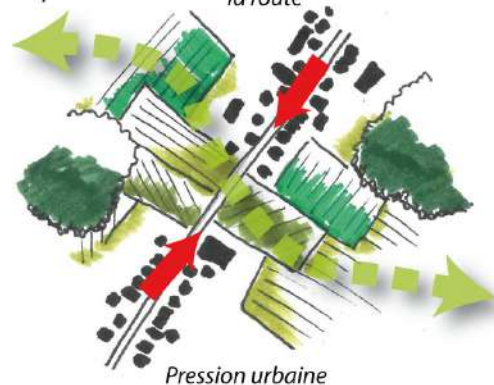
Source : IGN, GPSEO

1. Des développements urbains récents qui impactent le paysage : continums urbains le long de la Seine et franges urbaines

Les importants et récents développements de l'urbanisation le long de la Seine au cours du siècle dernier (en lien avec la villégiature, la proximité de la métropole parisienne, le développement de l'industrie,...), ont engendré l'apparition de continums urbains, notamment le long de la Seine et en proximité de la métropole parisienne. Sur des kilomètres, on retrouve des espaces urbanisés continus, ne laissant plus de place aux espaces de respiration naturels et paysagers. Or ces espaces de coupures vertes présentent un rôle primordial, pour leur intérêt à la fois paysager (respiration dans les perceptions, jeux dans les vues,...), mais également écologique ou pour la gestion de l'eau (ruissellement,...).

Nécessité de maintenir une coupure d'urbanisation comme respiration paysagère et zone de déplacement de la biodiversité

Extension linéaire de l'urbanisation le long de la route



Principe et intérêt du maintien de coupures vertes dans le paysage (source : Even conseil)

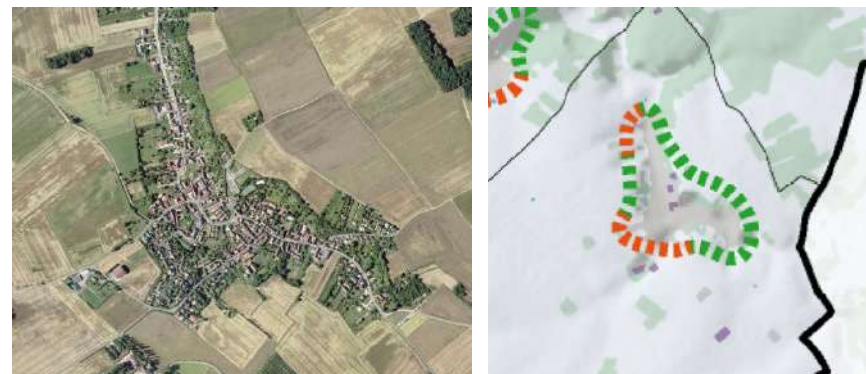


Coupure verte entre Chapet et Vernouillet, espace de respiration à préserver dans le cadre d'un développement de l'urbanisation (source : google)



Coupure verte entre Méricourt et Mousseau-sur-Seine, soumise à pression de l'urbanisation, à préserver (source : google)

Par ailleurs, de nombreux développements récents sont venus s'implanter en extension urbaine, en rupture avec les formes urbaines historiquement présentes sur le territoire, ainsi qu'avec l'environnement naturel ou agricole des espaces urbains. Il peut s'agir de zones d'activités ou commerciales en entrées d'agglomérations (exemple de Mantes-la-Jolie ou des Mureaux), ou de zones d'habitats (lotissements, opérations au coup par coup,...). Ces constructions récentes, en rupture avec les espaces environnants, viennent ainsi s'opposer aux formes urbaines traditionnelles des bourgs, qui tendaient à être regroupées en noyau urbain, avec une couronne boisée entourant le village et permettant son intégration paysagère. Ces lisières boisées subissent aujourd'hui une pression liée à l'urbanisation, et leur maintien est essentiel, pour leur intérêt paysager mais également écologique.



Jumeauville, des restes de couronne boisée autour de la silhouette villageoise, permettant pour partie son intégration paysagère (à droite, vue depuis la route de Goussonville au nord-ouest) (source : geoportail et google)



Brueil-en-Vexin, un bourg traditionnellement intégré dans une couronne boisée, permettant l'intégration paysagère de la silhouette villageoise (à droite, entrée sud du bourg par la RD 130) (source : geoportail)



Guernes, cœur urbain historique dense et extensions urbaines de part et d'autre suivant les lignes de reliefs (source : Google)



Développements récents en extension d'agglomération des Mureaux, impactant le paysage (source : Google)



Constructions récentes en rupture avec les formes architecturales et urbaines traditionnelles, et venant s'implanter de manière abrupte dans l'environnement agricole (Vernouillet, vue depuis la route de Chapet, source : google)

La fixation de limites durables à l'urbanisation constitue donc un enjeu primordial pour le territoire, avec d'une part, le maintien des coupures vertes et d'autre part, la définition de fronts urbains clairs entre espaces urbanisés et espace naturel ou agricole.

Le projet Seine-Park envisage un travail sur les lisières entre espace urbanisé et agricole, en travaillant sur le concept d'écotones. Définis comme des zones d'interface entre espace ouvert et espace urbanisé, ces espaces stratégiques peuvent devenir des zones de projet spécifiques, particulièrement soignées. Elles peuvent également devenir des zones d'expérimentation, éventuellement réversibles (espaces agricoles, jardins partagés, ...).



Proposition de traitement évolutif des limites entre espace urbanisé et espace agricole (source : Stratégie Seine-Park, agente TER)

2. Des entrées de territoire et d'agglomération, de qualité hétérogène

Les entrées de ville, de village, d'agglomération ou de territoire, marquent et influencent fortement la perception de l'ensemble du territoire car elles véhiculent la première image de cet espace, et de son accueil. Elles constituent à la fois un lieu de transition entre deux espaces (naturel et bâti,...) et le seuil d'entrée de la commune ou du territoire. Elles peuvent correspondre à un espace précis, comme le franchissement d'une porte, ou bien à des espaces plus étendus, le long d'axes d'entrée dans une zone agglomérée par exemple, comme dans de nombreux cas d'arrivée ou de traversée des espaces urbains de la Communauté Urbaine.

Une entrée de ville ou de territoire de qualité doit permettre d'apporter une lecture efficace des lieux et ainsi renvoyer une image positive au moment de la phase d'approche (piétonne, automobile, cycliste...). Cette thématique constitue un enjeu majeur de l'urbanisme et des documents d'urbanisme, renforcée par le Grenelle de l'Environnement.

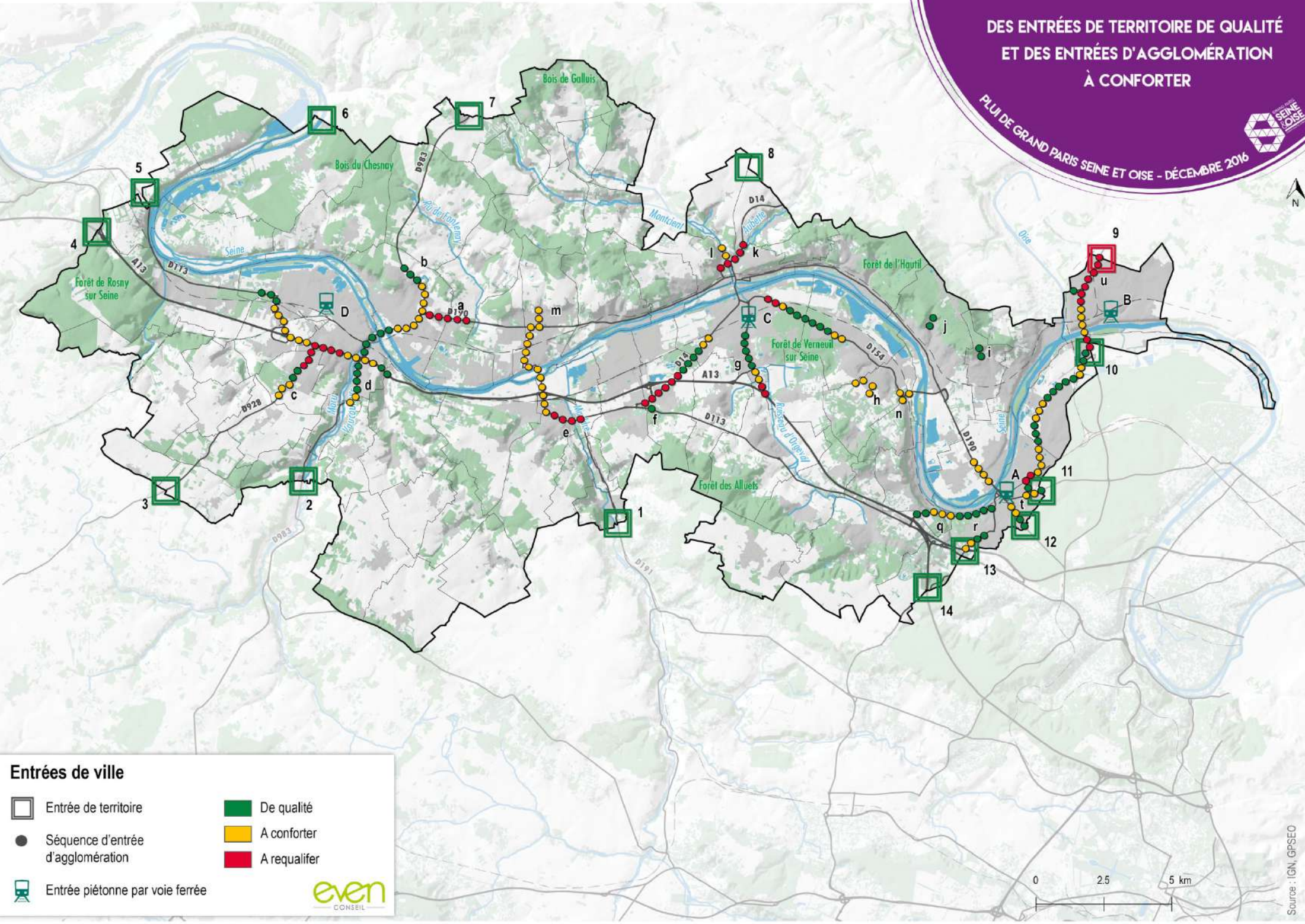
Par ailleurs, les enjeux liés aux entrées de ville ou de territoire sont très liés à ceux de l'optimisation des transports (congestion automobile, peu d'espace dédié aux modes doux) et au renouvellement urbain (dents creuses, friches, ordonnancement du bâti).

Historiquement, les entrées de ville du territoire étaient marquées par un encadrement boisé des constructions, permettant leur intégration paysagère et une transition douce entre l'espace naturel ou agricole, et l'espace urbain. Ces entrées de qualité sont encore perceptibles dans les communes rurales du Vexin notamment, et de la plaine mantoise.

Cependant, les constructions récentes venues s'implanter en extension et en rupture avec les formes urbaines existantes, ont, dans de nombreux cas, donné lieu à des paysages dégradés en entrées de ville et d'agglomération.

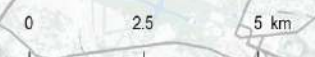
DES ENTRÉES DE TERRITOIRE DE QUALITÉ
ET DES ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION
À CONFORTER

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



Entrées de ville

Entrée de territoire	De qualité
Séquence d'entrée d'agglomération	A conforter
Entrée piétonne par voie ferrée	A requalifier



PRINCIPALES ENTREES DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

De manière générale, les entrées de territoire par les principaux axes viaires sont de qualité, ouvrant sur des paysages naturels et transmettant ainsi une image positive du territoire. Seule l'entrée de territoire par Conflans-Sainte-Honorine affiche des paysages peu qualitatifs, marqués par des développements urbains non intégrés. Par ailleurs, aucune entrée de territoire ne marque clairement le passage dans le territoire de GPS&O (panneau, affichage, marquage spécifique...).

1 - Entrée par la D191 au sud d'Aulnay-sur-Mauldre :



Une entrée non marquée, présentant un paysage naturel qualitatif d'éléments arborés le long de l'axe, et un bâti intégré.

2 - Entrée par la D983 au sud de Vert (Grande Rue) :



Une entrée dans le territoire par l'arrivée dans la commune de Vert, qualifiée par l'implantation d'arbres et de haies le long de la voie, mais qui gagnerait cependant à être aménagée pour les modes doux.

3 - Entrée par la D928 à l'Ouest de Flacourt :



Une entrée dans le territoire non marquée présentant un paysage ouvert agricole.

4 - Entrée par l'A13 au Nord de Rosny-sur-Seine :



Une entrée de territoire non marquée, offrant de part et d'autre de l'autoroute un paysage qualitatif de forêt (forêt de Rosny-sur-Seine)

5 - Entrée par la D113 au sud de Méricourt :



Une entrée dans l'agglomération non marquée, en continuité de la ville de Freneuse (hors territoire), correspondant à une zone résidentielle peu dense et végétalisée.

6 - Entrée par la D147 au Nord de Saint-Martin-la-Garenne :



Une entrée dans le territoire marquée par l'entrée dans le département des Yvelines dans une zone boisée, créant des ambiances paysagères de qualité.

7 - Entrée par la D983 au Nord de Drocourt :



Une entrée dans le territoire lisible grâce à l'entrée dans la commune de Drocourt avec un bâti intégré et des alignements d'arbres le long de la voie.

8 - Entrée par la D28 au nord-ouest de Tessancourt-sur-Aubette :



Une entrée dans le territoire non marquée, offrant un paysage ouvert agricole.

9 - Entrée par la N184 au nord-est de Conflans-Sainte-Honorine :



Une entrée dans le territoire seulement marquée par l'entrée dans le département des Yvelines, offrant un paysage et une première image du territoire peu qualitatifs de zone d'activité avec un bâti non intégré.

10 - Entrée par la D31 au nord-est d'Achères :



Une entrée non marquée entre paysage ouvert agricole et ancienne carrière bien intégrée.

11 - Entrée par la D308 à l'ouest de Poissy.



Une entrée dans le territoire marquée par une arrivée en milieu urbain, dans une zone résidentielle au bâti intégré et au paysage qualitatif.

12 - Entrée par la D190 à l'ouest de Poissy :



Une entrée dans le territoire marquée par une arrivée en milieu urbain, offrant un paysage de qualité lié à des aménagements végétaux, mais peu lisible du fait du nombre important de panneaux de signalétique présents.

13 - Entrée par l'A14 à l'ouest de Poissy :



Une entrée de territoire non marquée, dans un paysage naturel forestier.

14 - Entrée par l'A13 au sud de Poissy :



Une entrée de territoire non marquée, présentant un paysage qualitatif de forêt (forêt domaniale de Marly-le-Roi).

PRINCIPALES ENTREES D'AGGLOMERATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Les entrées « d'agglomération » du territoire, correspondent aux principaux axes d'entrées dans les zones urbanisées, situées en particulier le long de la Seine. Il n'y a pas de seuil d'entrée d'agglomération marqué, mais plutôt des linéaires d'entrées, traversant des séquences urbaines de qualité variées, qu'elles soient résidentielles, commerciales ou industrielles, ou encore naturelles.

a - Entrée par la D190, à Guitrancourt :



Une entrée sur une séquence à requalifier dans une zone commerciale et artisanale

b - Entrée par la D983 à Limay (au nord) :



Arrivée au nord sur un paysage agricole qui contourne le cœur de l'agglomération puis passage sur une séquence à conforter entre paysage naturel et zone commerciale.

c - Entrée par la D928, avenue de l'Europe au sud de Magnanville :



Une entrée non marquée dans une zone résidentielle au paysage peu qualitatif du fait des aménagements routiers et de la présence de publicité le long de la route.



En continuité, une zone commerciale proche du centre de l'agglomération et de l'autoroute. Une rue à requalifier avec une intégration abrupte du bâti.

d - Entrée par la D983 , route d'Hargeville au sud de Mantes-la-Ville :



Une entrée d'agglomération non marquée, et à l'échelle de la voiture. Des efforts néanmoins de végétalisation de l'espace public, et des aménagements pour les modes de déplacement doux en arrivant en cœur d'agglomération.

e - Entrée par la D191, route de Nézel à l'est d'Épône :



Une entrée marquée par l'arrivée dans la commune d'Épône, dans une zone commerciale avec un bâti peu intégré, en face d'un paysage ouvert agricole.

f - Entrée par la D113, rue de l'Union à l'est d'Aubergenville :



Une entrée d'agglomération non marquée, mais relativement lisible grâce à la voirie et au mobilier urbain, dans une zone résidentielle avec un bâti plutôt intégré.

g - Entrée par la D43, avenue de l'Europe au sud des Mureaux :



Une entrée à l'échelle de la voiture, non marquée dans une zone commerciale avec un bâti non intégré.



En continuité, une zone résidentielle de logements collectifs au paysage plus qualitatif (aménagements végétaux, ...), et un environnement plus urbain marqué (mobilier urbain, piste cyclable, ...).

h - Entrée par la route de Bures au sud de Vernouillet :



Une entrée d'agglomération marquée par l'arrivée dans la commune de Vernouillet, dans une zone résidentielle avec un bâti peu intégré.

i - Entrée par la D22, rue de l'Hautil au nord de Chanteloup-les-Vignes :



Une entrée d'agglomération marquée par l'arrivée dans la commune de Chanteloup-les-Vignes, dans une zone résidentielle avec un bâti intégré grâce à un couvert végétal et avec un ralentissement qui marque l'arrivée en ville.

j - Entrée par la D2, rue de l'Hautil au nord de Triel-sur-Seine :



Une entrée d'agglomération marquée par l'arrivée dans la commune de Triel-sur-Seine, dans une zone résidentielle avec un bâti intégré grâce à un couvert végétal et avec un ralentissement qui marque l'arrivée en ville.

k - Entrée par la D28, rue du Château, au sud de Tessancourt-sur-Aubette :



Une entrée d'agglomération non marquée avec une arrivée dans une zone commerciale.

l - Entrée par la D913 au nord-est d'Hardricourt :



Une entrée d'agglomération non marquée, mais avec un ralentissement lié à l'échelle de la voirie et du paysage, dans une zone résidentielle.

m - Entrée par la D130 au nord de Gargenville :



Une entrée d'agglomération marquée par l'arrivée dans la commune de Gargenville, dans une zone résidentielle avec un paysage végétal et bâti relativement qualitatif, offrant des vues sur le territoire et les coteaux.

n - Entrée par la D154, boulevard de l'Europe à Vernouillet :



Une entrée marquée par l'arrivée dans la commune de Vernouillet dans une zone résidentielle, au paysage qualitatif, marqué par des aménagements végétaux, un mobilier urbain et la présence d'une voie cyclable participant au ralentissement de la circulation.

o - Entrée par la D154 vers Les Mureaux :



Traversée de la forêt de Verneuil-sur-Seine puis traversée d'une zone résidentielle pavillonnaire pour arriver de manière relativement abrupte dans une zone commerciale après la traversée de la voie ferrée, au paysage dur et minéral.

p - Entrée par la D154 vers Verneuil sur Seine :



Traversée de la forêt de Verneuil-sur-Seine puis entrée non marquée en milieu urbain, dans une zone résidentielle pavillonnaire au paysage qualitatif.

g - Entrée par la D153 vers Poissy :



Sortie de l'autoroute A14 donnant sur un paysage ouvert. Passage dans la forêt, puis le long des parcs de Villiers et Meissonier, offrant des ambiances relativement apaisées. Arrivée à Poissy qualitative, avec des vues sur la collégiale Notre-Dame et un ralentissement de la circulation.

r - Entrée par la D30 vers Poissy



Sortie d'autoroute A 14 au paysage peu qualitatif et très minéral, puis entrée en zone résidentielle de collectifs puis de pavillonnaires. Voie apaisée bordée d'alignements d'arbres et paysage relativement qualitatif.

s - Entrée par la D190 vers Poissy



Entrée dans l'agglomération en sortie de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, arrivée dans une zone urbaine résidentielle dense, avec des voies pour modes de transports doux et alignements d'arbres en continuité avec la forêt, puis arrivée dans le cœur de la ville, au bâti plus dense et au paysage plus minéral.

t - Entrée par la D308 vers Poissy



Entrée dans l'agglomération en sortie de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, avec des aménagements qualitatifs récents incluant des alignements d'arbres le long de la voirie. Arrivée ensuite dans le cœur de ville, au bâti plus dense et au paysage plus minéral.

u - Entrée par la N184 vers Conflans Saint-Honorine :



Une entrée à une échelle très routière (4 voies, murs anti-bruits) et peu qualitative, suivi d'un passage dans une zone industrielle très minérale. Une traversée en milieu urbain qui pourrait être apaisée et qualifiée.

PRINCIPALES ENTREES PIETONNES PAR LES VOIES FERREES

Les entrées piétonnes par les arrivées au niveau des gares, occupent une place essentielle dans la perception du territoire, étant donné le nombre important d'habitants et de visiteurs utilisant les transports en commun. Elles sont donc à soigner particulièrement, afin de véhiculer une image la plus qualitative possible du territoire.

A - Gare de Poissy, Avenue Maurice Berteaux (Transilien J, RER A)



Une esplanade piétonne ouverte, donnant une sensation d'espace, mais un paysage relativement dur du fait des aménagements très minéraux, au niveau du centre-ville.

B - Gare de Conflans-Saint-Honorine, place du Colonel Coutisson (Transilien J)



Arrivée dans un espace minéralisé réservé à la voiture, sans espaces publics adaptés aux piétons. Bâtiment de la gare présentant un intérêt patrimonial.

C - Gare des Mureaux, place du 8 Mai 1945 (Transilien J)



Arrivée sur une place ouverte occupée par la voiture et les arrivées de bus, en lien direct avec les bâtiments d'habitat collectifs en proximité de la gare, donnant une ambiance peu accueillante et l'impression d'arriver dans un espace privé, plus qu'une image qualitative de la ville.

D - Gare de Mantes-la-Jolie, place du 8 Mai 1945 (Transilien J et N, TER)



Arrivée sur une esplanade avec quelques aménagements récents incluant des espaces végétalisés, malgré une place importante encore réservée à la voiture.

3. Un territoire en perpétuelle mutation

L'OIN SEINE-AVAL

L'Opération d'Intérêt National Seine Aval, menée par l'Etablissement Public d'Aménagement Seine Aval, regroupe un ensemble d'opérations d'aménagements le long de la vallée de la Seine, sur une importante partie du territoire de GPS&O et se poursuivant sur quelques communes en aval.

Cette opération vise à donner une ligne directrice harmonieuse dans l'évolution des paysages et notamment dans la mutation d'un territoire marqué par l'industrie, vers des espaces qualitatifs. En effet, l'ensemble des projets prévoit une intégration des bâtiments dans

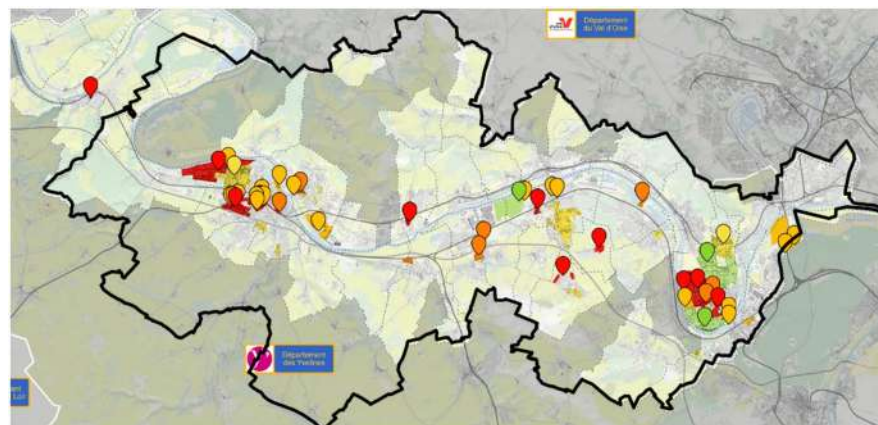
leur environnement bâti et paysager, ainsi que des espaces publics qualitatifs, incluant de la végétation.

Quelques opérations phares peuvent être citées :

- Les Mureaux ouest, visant la reconversion de friches industrielles situées entre le centre-ville et la zone d'activités les Garennes, et accueillant des programmes de logements, des équipements publics et des activités commerciales dans une nouvelle trame urbaine lisible. Le début des travaux a été lancé en 2016.
- Carrières centralités, à Carrières-sous-Poissy, un éco-quartier de 47 hectares ouvert sur la Seine et la nature (en particulier via le parc du Peuple de l'Herbe), à proximité de la gare de Poissy et incluant des activités, logements, commerces et équipements structurants. L'achèvement du projet est prévu pour 2025.
- Ecopôle Seine Aval, un quartier d'éco-activités durable, organisé autour de deux grands mails boisés connectés à la RD 190, perspectives majeures sur les coteaux de Seine débouchant sur l'Eco-port dont la première tranche devrait être livrée courant 2017.
- Reconversion du site industriel Porcher à Gargenville, en un quartier mixte à dominante résidentielle, à proximité d'une gare SNCF et offrant des vues sur les coteaux de la Seine, dans un cadre de vie agréable et performant en qualité environnementale. Les premiers travaux ont été enclenchés en 2014 et la deuxième phase du projet aura lieu de 2018 à 2020.
- Le projet « Cœur de ville » à Bonnières-sur-Seine (hors CU GPS&O), offrant des commerces et logements, venant ainsi dynamiser le centre bourg, privilégiant une architecture contemporaine s'insérant harmonieusement dans le bâti villageois traditionnel. La deuxième tranche du projet était prévue pour 2017/2018.
- Au cœur de Mantes-en-Yvelines, Mantes Innovaparc est un quartier d'activité de 58 ha en façade de l'A13, à proximité de la gare Mantes-La-Jolie, future gare RER EOLE vers La Défense. Proposant de nombreux espaces aux entreprises (mutualisation des parkings, Innéos hôtel, pépinière d'entreprises, pôle de restauration à proximité...), il est également un programme mixte avec la mise en place de logements en continuité de Mantes Université. Les premiers travaux ont débuté en 2014.



Ecopôle Seine Aval (source : EPAMSA)



■ Projets Naturels et agricoles	■ Projets EPAMSA et partenaires	■ Secteurs PRU
■ Projets EPAMSA	■ Projets autres maîtrises d'ouvrage	

Les projets de l'OIN Seine Aval (source : EPAMSA)



Projet des Mureaux Ouest (source : EPAMSA)

issus de l'explosion de l'urbanisation dans les années 1960. On peut citer notamment :

- La ZAC de la Noé, à Chanteloup-les-Vignes ;
- Un ensemble de programmes de rénovation dans le Mantois (Val Fourré,...) ;
- Le quartier Beauregard à Poissy (source : EPAMSA) ;
- Le quartier du Parc à Vernouillet



ZAC de la Noé, Chanteloup-les-Vignes (source : EPAMSA)



Projet Reconversion du site industriel Porcher à Gargenville (source : EPAMSA)

En plus de ces projets, d'autres études sont en cours, comme l'éco-parc à Flins-sur-Seine, le quartier du Miton à Chapet, ou encore le centre-ville de Limay.

Enfin, des opérations de renouvellement urbain sont menées sur le territoire, visant également l'amélioration du cadre de vie de quartiers



Projet de rénovation urbaine du mantois (quartier des peintres et des médecins), venant améliorer les paysages et le cadre de vie (source : EPAMSA)



Quartier Beauregard à Poissy (source : EPAMSA)

LA STRATEGIE SEINE-PARK

En parallèle de ces opérations d'aménagement urbaines, la stratégie Seine-Park a été mise en place suite à la réalisation d'études de « composition urbaine et paysagère du territoire », visant à mettre en avant deux atouts majeurs jusqu'alors peu utilisés pour l'identité et l'attractivité du territoire : la Seine et les espaces ouverts (espaces agricoles, forestiers...).

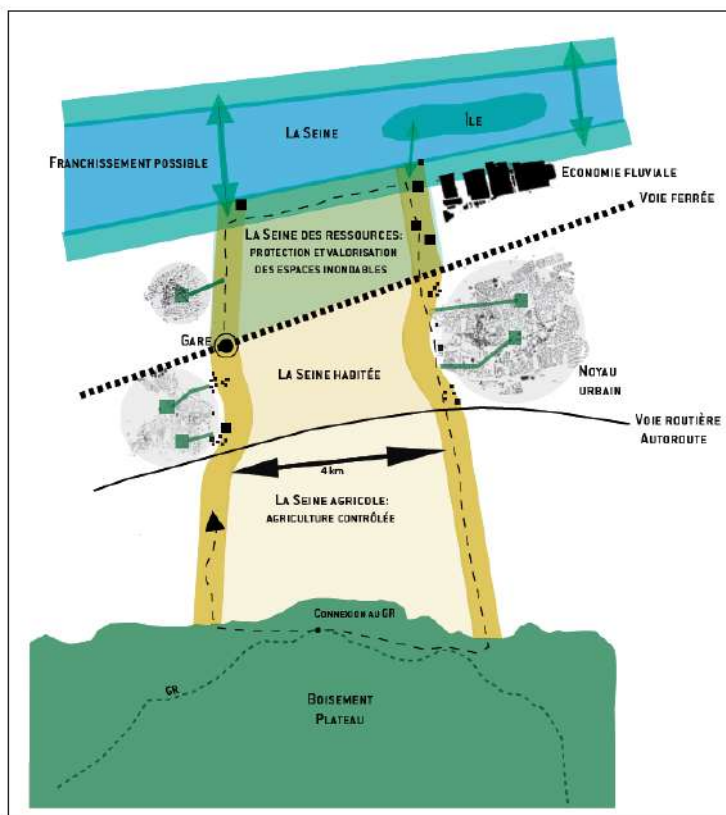
Cette stratégie s'élabore sur le long terme, autour de deux enjeux majeurs que sont « *Améliorer la qualité de vie des habitants de Seine Aval* » et « *Redonner de l'attractivité au territoire* ». Elle s'organise autour de 3 leviers :

- « Le ruban bleu » : La Seine et son aire d'influence, alliant continuité des berges et points d'intensité économique, urbaine et paysagère
- « Les plages » : Grands espaces ouverts sur l'eau en pente douce
- « Les écotones » : Les lisières entre le bâti et les espaces naturels.

LA SEINE EN FOLIES

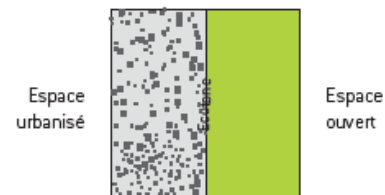


Le Ruban bleu : la Seine comme fil conducteur (source : Etude Seine-Park, agence TER)



QU'EST-CE QUE LA PLAGE ?

La stratégie Seine-Park, travail sur les plages (source : Etude Seine-Park, agence TER)



SCHEMA GÉNÉRAL DU PRINCIPE DE L'ÉCOTONE

Les écotones : les lisières entre le bâti et l'espace rural (source : Etude Seine-Park, agence TER)

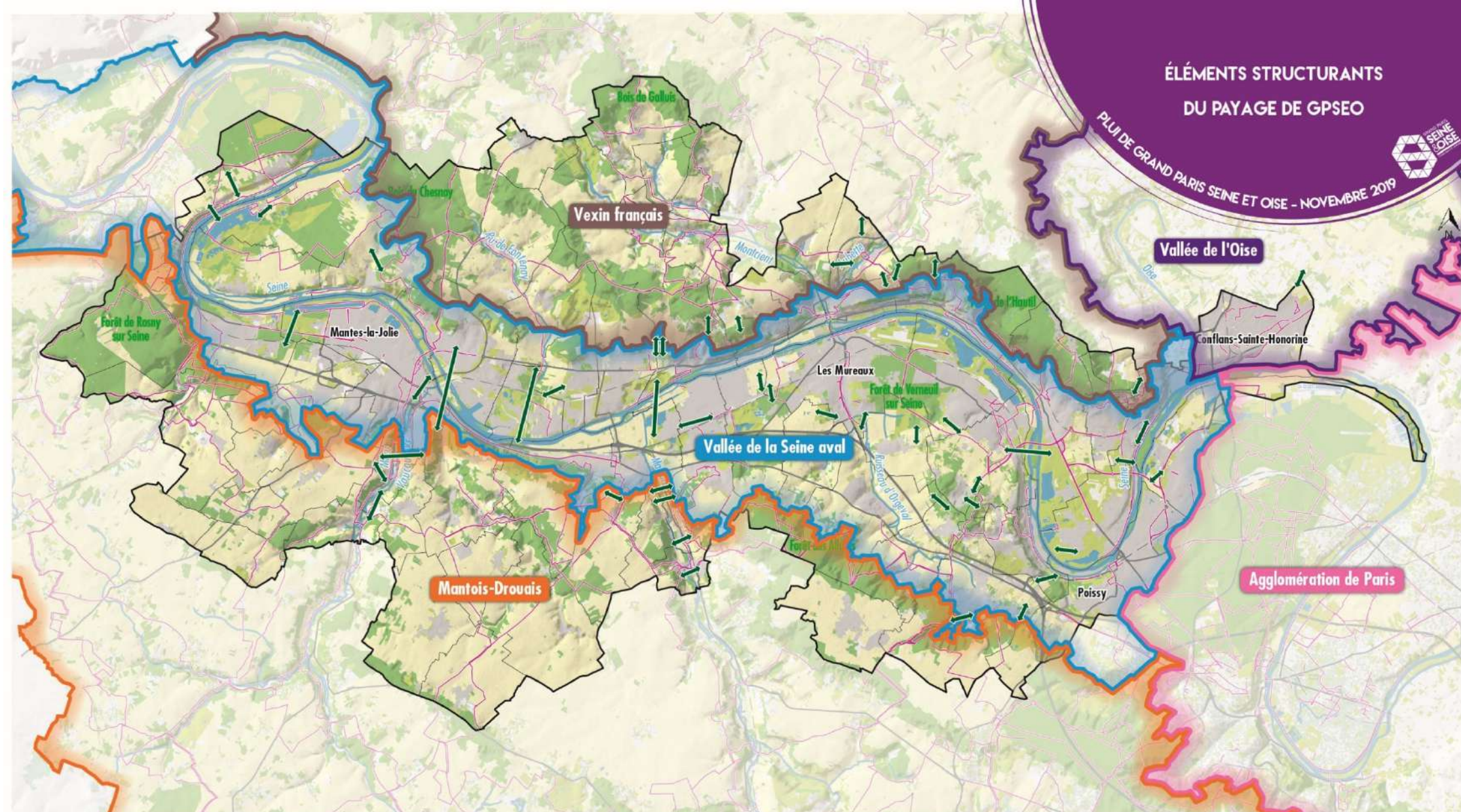
Plusieurs projets de valorisation paysagère ont été réalisés dans le cadre de la stratégie Seine-Park, entre 2010 et 2013 : le parc du Peuple de l'Herbe à Carrières-sous-Poissy, la requalification des serres Florosny à Rosny-sur-Seine, le Cœur Vert dans la Boucle de Chanteloup, l'aménagement des quais et l'accueil de bateaux-logements à Carrières-sous-Poissy ou encore la plage « Bi-eau-pole » (Bouafle, Flins, Ecqueville, Les Mureaux). La stratégie Seine Park II, vise à poursuivre cette dynamique.





Le projet de Cœur Vert, un nouveau visage pour la boucle de Chanteloup (source : Etude Seine-Park, agence TER)

ÉLÉMENTS STRUCTURANTS
DU PAYAGE DE GPSEO


PLUJ DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - NOVEMBRE 2019

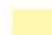



 Coupure verte existante à préserver

 Liaisons douces


Espaces agro-naturels :

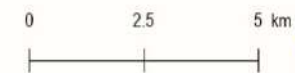
 Espaces boisés

 Espaces agricoles

 Espaces ouverts ou carrières

Identités des paysages

 Unités paysagères

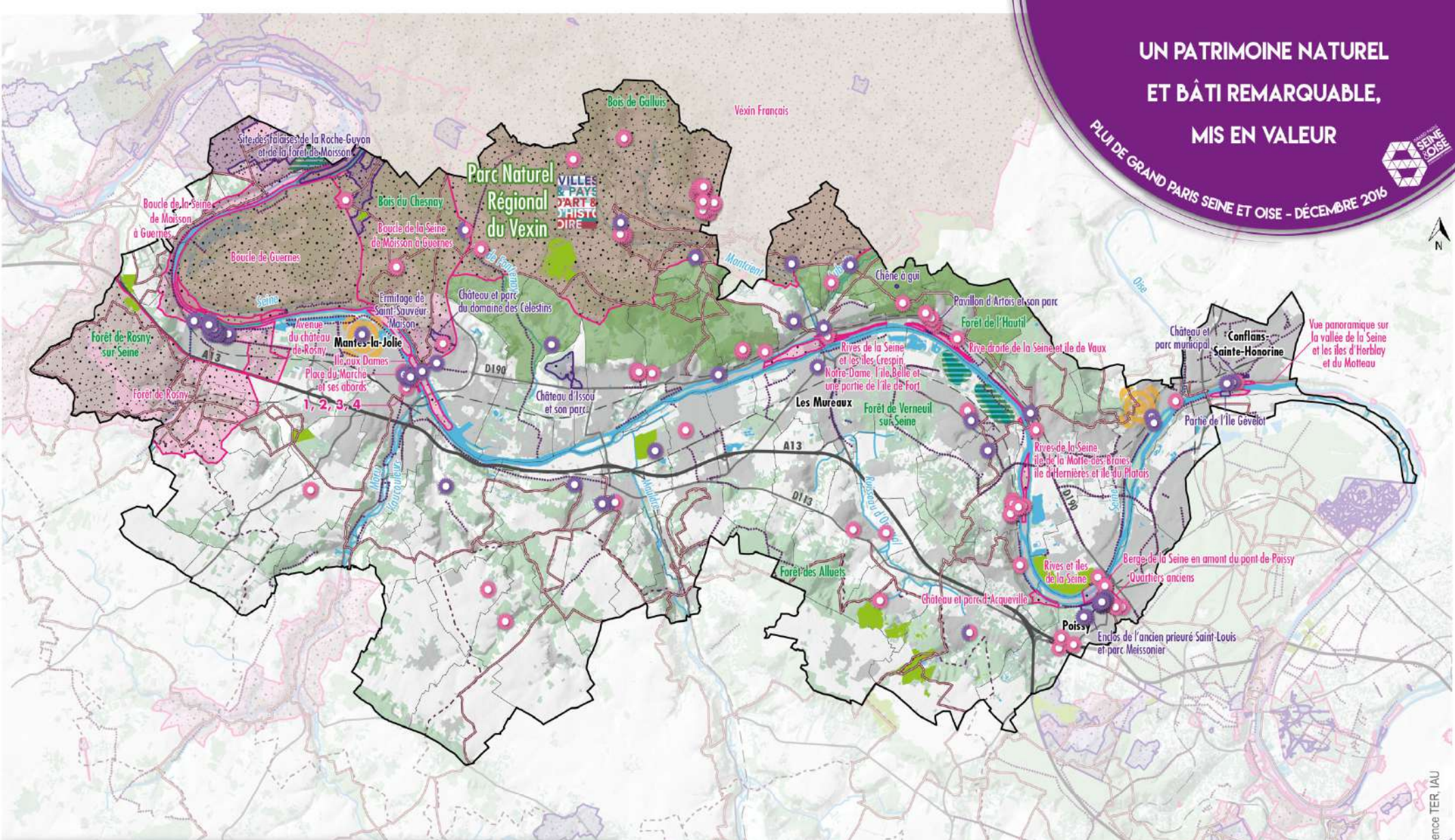




E. Une mise en valeur de la diversité des paysages

UN PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE, MIS EN VALEUR

PLUI DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



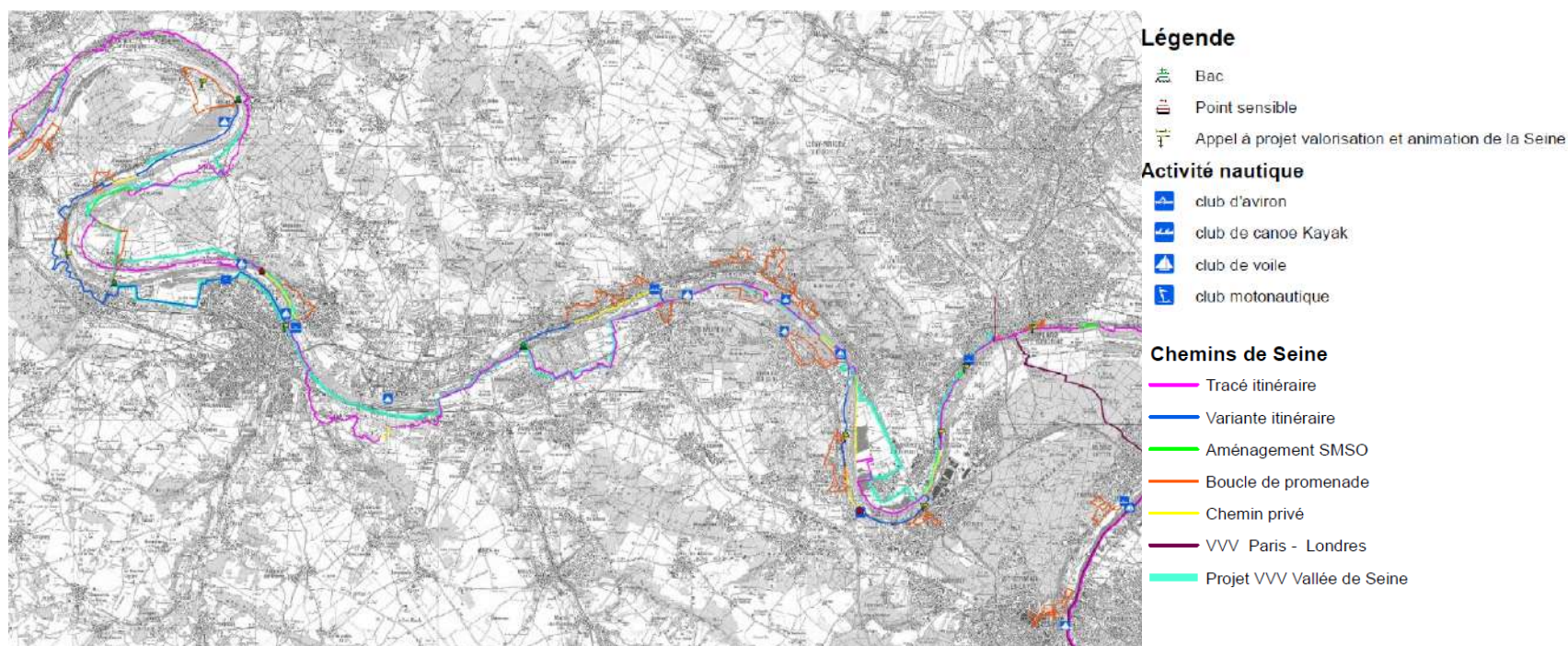
	Parc Naturel régional du Vexin		Site patrimonial
	Label Villes et Pays d'Art et d'Histoire	Itinéraire de découverte :	
	Site classé		Chemin de randonnée
	Site inscrit		Randonnée équestre
	Monument historique :		Itinéraire cyclable

- 1** Zones en contrebas de la cathédrale
- 2** Place de l'Étape, promenade plantée d'arbres, place du château et immeubles
- 3** Maison dite La Porte-aux-Prêtres, quai des Cordeliers

1. Des itinéraires de liaisons douces et espaces de loisirs

La diversité et la richesse des paysages du territoire est mise en valeur par un réseau de liaisons douces qui parsème le territoire : chemins de randonnées, itinéraires cyclables, randonnées équestres, ...

En particulier, le département des Yvelines mène une politique de développement des circulations douces. Si à ce jour, le linéaire total des itinéraires cyclables aménagés est évalué à 850 km, le Schéma Départemental des Véloroutes et Voies vertes adopté en 2010, vise, à terme, à augmenter ce chiffre de 500 km. Les bords de Seine sont visés en particulier, au travers du projet d'itinéraires pédestres et cyclables en vallée de Seine dénommé « Chemins de Seine ».

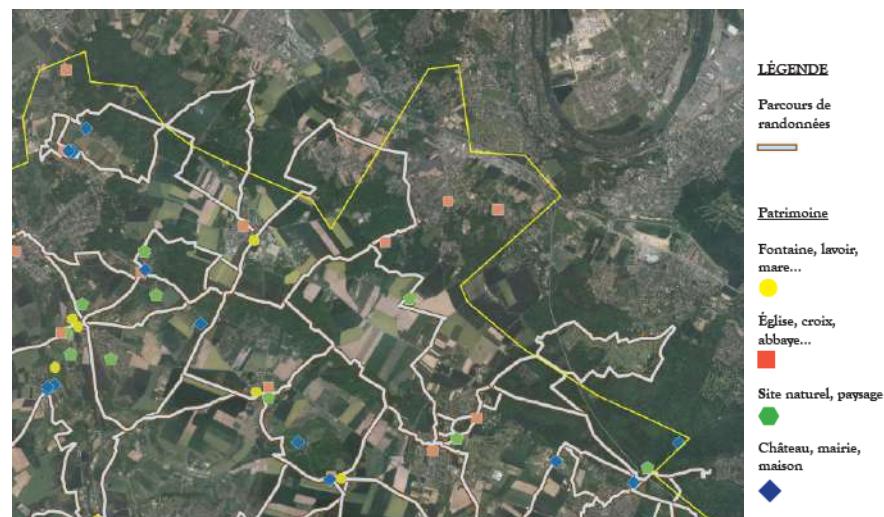


Projets d'itinéraires cyclables et pédestres prévus par le Conseil Départemental le long de la Seine et à ses abords (source : CD 78)

Par ailleurs, de nombreuses sentes, chemins ruraux, chemins forestiers et chemins agricoles, maillent le territoire et en particulier les communes rurales, encourageant la pratique et la découverte des paysages par les habitants.



Sente piétonne, Evrecquemont (à gauche), chemin forestier à Evrecquemont (au centre) et sente piétonne à Vaux-sur-Seine (à droite) (source : chartes paysagères d'Evrecquemont et de Vaux-sur-Seine, 2010, PNR du Vexin)



Itinéraires de randonnées et éléments de patrimoine, repris dans la charte paysagère de la Plaine de Versailles (Orgeval et Les Alluets-le-Roi, du territoire de GPS&O, au nord de la carte)

2. Des périmètres de protection et de mise en valeur du patrimoine paysager

Témoins de la richesse du patrimoine paysager du territoire, des périmètres de protection et de mise en valeur visent à valoriser les paysages de la Communauté Urbaine.

On retrouve ainsi :

- **10 sites classés sur 590ha, soit 1% du territoire :**
 - Site des falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson
 - Château et parc du domaine des Célestins à Limay
 - Château d'Issou et son parc
 - Chêne à gui, en bordure du chemin rural 15
 - Pavillon d'Artois et son parc à Vaux-sur-Seine
 - Ensemble formé par l'enclos de l'ancien prieuré Saint-Louis et le parc Meissonier à Poissy
 - Château et parc municipal à Conflans-Sainte-Honorine

- Partie de l'île Gévelot appartenant à la commune de Conflans-Sainte-Honorine
 - Maison dite La Porte aux Prêtres, quai des Cordeliers à Mantes-la-Jolie
 - Espaces boisés avoisinant le ru de Buzot
- **21 sites inscrits sur 12 500ha, soit 25% du territoire**
 - Boucle de la Seine de Moisson à Guernes
 - Boucle de Guernes
 - Forêt de Rosny
 - Avenue du château de Rosny
 - Ile aux Dames à Mantes-la-Jolie
 - Place du marché et ses abords
 - Vexin français
 - Rive droite de la Seine et île de Vaux
 - Rives de la Seine et les îles Crespin, Notre-Dame, l'île Belle et une partie de l'île de Fort à Meulan
 - Rives de la Seine, île de la Motte des Braies, île d'Hernière à Triel-sur-Seine et île du Platais à Médan
 - Rives et îles de la Seine
 - Château et parc d'Acqueville à Villennes-sur-Seine
 - Berge de la Seine en amont du pont de Poissy
 - Quartiers anciens de Poissy
 - Partie de l'île Gévelot n'appartenant pas à la commune
 - Vue panoramique sur la vallée de la Seine et les îles d'Herblay et du Motteau
 - Zones en contrebas de la cathédrale (Mantes-la-Jolie)
 - Place de l'Etape, promenade plantée d'arbres, place du château et immeubles à Mantes-la-Jolie
 - Maison dite La Porte aux Prêtres, quai des Cordeliers à Mantes-la-Jolie
 - Promenade dite des Cordeliers à Mantes-la-Jolie
 - Ermitage de Saint-Sauveur- Maison et plate-forme jusqu'à la source à Limay



Château d'Acqueville, site inscrit et Maison dite La Porte aux Prêtres, quai des Cordeliers



L'île aux Dames, site inscrit

- **Deux sites patrimoniaux :**
 - L'ancienne Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) d'Andréy
 - L'ancienne Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Mantes-la-Jolie
- **Des Espaces Naturels Sensibles (ENS)**, mis en place par le Conseil Départemental des Yvelines afin de préserver et de mettre en valeur les sites et paysages naturels du département.



Le bois des Terriers à Magnanville, un Espace Naturel Sensible (source : balades-yvelines) et la collégiale de Mantes-la-Jolie, incluse dans le site patrimonial

- **39 monuments historiques classés et 52 inscrits :**

Andréy	Croix romane	Classé
Andréy	Eglise Saint-Germain	Classé
Andréy	Demeure dite Rêve Cottage	Partiellement Inscrit
Aubergenville	Eglise Sainte-Thérèse d'Elisabethville	Inscrit
Boinville-en-Mantois	Eglise - Clocher	Partiellement Inscrit
Brueil-en-Vexin	Allée sépulcrale de la Cave aux Fées	Classé
Brueil-en-Vexin	Ancien logis seigneurial - Bâti	Partiellement Inscrit
Brueil-en-Vexin	Ancien logis seigneurial - Enclos	Partiellement Inscrit

Conflans-Sainte-Honorine	Eglise Saint-Maclou	Classé
Conflans-Sainte-Honorine	Donjon Tour Montjoie	Classé
Conflans-Sainte-Honorine	Ancien Prieuré - Grand Cellier dit crypte	Inscrit
Ecquevilly	Bâtiment d'entrée contenant la Porte de la Ferme, 42 rue de la République	Partiellement Inscrit
Ecquevilly	Ferme de la Muette - Ancienne porte Renaissance et mur attenant	Partiellement Inscrit
Épône	Pavillon de David dit Temple de David	Classé
Épône	Dolmen de la Justice	Classé
Épône	Eglise Saint-Béat	Partiellement Classé-Inscrit
Évecquemont	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Inscrit
Follainville-Dennemont	Croix du 16e siècle	Inscrit
Follainville-Dennemont	Eglise de Follainville - Clocher et restes du bâtiment servant de sacristie	Partiellement Inscrit
Fontenay-Saint-Père	Eglise	Inscrit
Fontenay-Saint-Père	Château du Mesnil	Partiellement Classé-Inscrit
Gaillon-sur-Montcient	Eglise Notre-Dame	Classé
Gargenville	Château d'Hanneucourt	Partiellement Inscrit
Goussonville	Eglise	Inscrit
Guerville	Chapelle Saint-Germain de Secqueval	Classé
Guitrancourt	Menhir dit La Pierre Drette	Classé
Hardricourt	Eglise Saint-Germain de Paris - Clocher	Partiellement Classé
Jambville	Eglise	Partiellement Classé-Inscrit
Jambville	Château de Jambville - Bâti	Partiellement Inscrit
Jambville	Château de Jambville - Parc clos	Partiellement Inscrit
Juziers	Eglise Saint-Michel	Classé

Juziers	Maison du 18e siècle dite le Mesnil Saint-Laurent	<i>Inscrit</i>
Lainville-en-Vexin	Eglise et croix de cimetière	<i>Inscrit</i>
Les Mureaux	Terrains avec dolmen	<i>Classé</i>
Limay	Eglise Saint-Aubin	<i>Classé</i>
Limay	Château des Célestins	<i>Partiellement Inscrit</i>
Mantes-la-Jolie	Fontaine de l'Hôtel de Ville	<i>Classé</i>
Mantes-la-Jolie	Tour Saint Maclou	<i>Classé</i>
Mantes-la-Jolie	Eglise Notre-Dame (ancienne collégiale)	<i>Classé</i>
Mantes-la-Jolie	Eglise Sainte-Anne-de-Gassicourt	<i>Classé</i>
Mantes-la-Jolie	Vieux pont de Limay	<i>Classé</i>
Mantes-la-Jolie	Ecole Paroissiale Saint-Louis, 1 rue Baudin	<i>Inscrit</i>
Mantes-la-Jolie	Grande porte cochère, 6 rue Baudin	<i>Inscrit</i>
Mantes-la-Jolie	Porte à arcade circulaire, 8 rue Bodin	<i>Inscrit</i>
Mantes-la-Jolie	Hôtel des Comptes (ancien) - Porte	<i>Partiellement Classé</i>
Mantes-la-Jolie	Hôtel-Dieu (ancien) - Ancienne chapelle	<i>Partiellement Classé-Inscrit</i>
Mantes-la-Jolie	Ancienne enceinte fortifiée	<i>Partiellement Inscrit</i>
Mantes-la-Jolie	Ancien hôtel, 10-12 rue Bodin et 13 rue Gâte-Vigne	<i>Partiellement Inscrit</i>
Médan	Eglise et croix devant l'église	<i>Inscrit</i>
Médan	Ancienne propriété d'Emile Zola - Bâties	<i>Inscrit</i>
Médan	Ancienne propriété d'Emile Zola - Parc-jardin	<i>Inscrit</i>
Médan	Château Ronsard-Maeterlinck (ancien)	<i>Partiellement Inscrit</i>
Médan	Plage de Villennes	<i>Partiellement Inscrit</i>
Meulan-en-Yvelines	Eglise Saint-Nicolas	<i>Classé</i>
Meulan-en-Yvelines	Petit pont	<i>Inscrit</i>
Mézières-sur-Seine	Eglise Saint-Nicolas	<i>Classé</i>

Mézy-sur-Seine	Eglise Saint-Germain	<i>Inscrit</i>
Mézy-sur-Seine	Villa Paul Poiret	<i>Inscrit</i>
Morainvilliers	Eglise Saint-Léger	<i>Inscrit</i>
Oinville-sur-Montcient	Eglise Saint-Séverin	<i>Classé</i>
Orgeval	Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	<i>Partiellement Classé-Inscrit</i>
Poissy	Collégiale Notre-Dame (ancienne)	<i>Classé</i>
Poissy	Propriété des Meissonier - Bâties	<i>Classé</i>
Poissy	Propriété des Meissonier - Sols	<i>Classé</i>
Poissy	Villa Savoye	<i>Classé</i>
Poissy	Chapelle de la Maladrerie	<i>Inscrit</i>
Poissy	Pavillon d'Octroi sur RN 13	<i>Inscrit</i>
Poissy	Pont sur la Seine	<i>Inscrit</i>
Poissy	Domaine des Migneaux	<i>Partiellement Inscrit</i>
Poissy	Hôtel de Ville	<i>Partiellement Inscrit</i>
Poissy	Abbaye (ancienne) - Porterie	<i>Partiellement Inscrit</i>
Poissy	Maison métallique	<i>Partiellement Inscrit</i>
Rosny-sur-Seine	Château de Sully - Bâties	<i>Classé</i>
Rosny-sur-Seine	Château de Sully - Parc	<i>Classé</i>
Rosny-sur-Seine	Hospice Saint-Charles (ancien)	<i>Partiellement Classé</i>
Sailly	Abbaye de Montcient (ancienne)	<i>Inscrit</i>
Saint-Martin-la-Garenne	Chapelle du Prieuré - Deux travées qui servent de grange	<i>Partiellement Inscrit</i>
Soindres	Eglise Saint-Martin	<i>Inscrit</i>
Tessancourt-sur-Aubette	Eglise Saint-Nicolas	<i>Classé</i>
Tessancourt-sur-Aubette	Porterie de la ferme d'Orzeau (ancienne)	<i>Inscrit</i>
Triel-sur-Seine	Eglise Saint-Martin	<i>Classé</i>
Triel-sur-Seine	Chapelle Sainte-Anne, 53 rue Charles-Dupuy	<i>Inscrit</i>

Vaux-sur-Seine	Immeuble, 87 rue du Général de Gaulle	Inscrit
Vaux-sur-Seine	Eglise Saint-Pierre-aux-Liens	Inscrit
Vaux-sur-Seine	Pavillon d'Artois	Inscrit
Vaux-sur-Seine	Château de Vaux - Bâties	Partiellement Inscrit
Vaux-sur-Seine	Château de Vaux - Parc clos	Partiellement Inscrit
Verneuil-sur-Seine	Eglise Saint-Martin	Classé
Verneuil-sur-Seine	Institution Notre-Dame «Les Oiseaux» - Château et chapelle	Partiellement Inscrit
Vernouillet	Eglise Saint-Etienne de Vernouillet	Classé
Villennes-sur-Seine	Eglise Saint-Nicolas	Inscrit



Villa « La Martinière », monument historique inscrit, Vaux-sur-Seine et église d'Andrésey, monument historique classé



Villa Savoye, Le Corbusier, Poissy (à gauche) inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco et Collégiale de Mantes-la-Jolie (à droite)

- **Le label « Pays d'Art et d'Histoire »** obtenu par le Parc Naturel Régional du Vexin, témoin de la dynamique et des projets de mise en valeur des paysages menés par le parc : création de sentiers du patrimoine, visites commentées thématiques,...



3. Un patrimoine bâti remarquable pour partie mis en valeur

En plus du patrimoine classé, le territoire recèle d'éléments de petit patrimoine, témoin de son histoire et porteur de son identité. On retrouve ainsi :

- Un patrimoine religieux : églises, croix, chapelles,...
- Un patrimoine lié à l'eau : lavoirs, abreuvoirs, ...

- Un patrimoine bâti aux architectures remarquables (*voir partie précédente concernant les architectures typiques du territoire*)
- Un patrimoine lié au fonctionnement historique du territoire : murs en meulières, croix du Vexin, bornes, mais également colombiers, ...

Les Croix du Vexin, croix pattées, sont une particularité du Vexin. Ces croix monolithiques, taillées dans le calcaire, datent du XI^{ème} au XII^{ème} siècle et sont caractérisées par des branches courtes d'égale longueur aux extrémités très larges. Elles servaient probablement de bornes pour marquer les limites entre fiefs ou juridictions.

Des éléments de ce petit patrimoine, sont recensés dans un certain nombre de documents d'urbanisme du territoire, permettant leur protection. Cette démarche est à poursuivre et à généraliser. Le PNR du Vexin a réalisé un inventaire du patrimoine bâti sur son territoire, et la Communauté Urbaine a travaillé en lien avec le CAUE, sur un recensement pour tout le territoire.



Lavoir, Jumeauville (source : Even conseil)



Borne-fontaine devant l'église d'Evécquemont et mur en meulières (source : charte paysagère d'Evécquemont)



Architecture typique du Vexin, bâti bien entretenu et mis en valeur, Jumeauville (source : Even conseil)

CE QU'IL FAUT RETENIR

ATOUPS

La Seine constitue un lien qui unit le territoire d'est en ouest et offre des paysages variés, des respirations et des vues plongeantes. Elle a notamment été source d'inspiration pour les artistes et présente un potentiel de mise en valeur pour les loisirs.

Les espaces naturels le long de la Seine notamment **les ripisylves** demeurent préservés, notamment à l'ouest du territoire et **23 îles** ponctuent le fleuve (de nombreuses sont des propriétés privées), la plupart ayant leur caractère naturel préservé. **Les affluents de la Seine** créent des vallées comme des sillons verts et frais dans les espaces agricoles du Vexin et de la plaine au sud du territoire.

Les zones de confluence présentent des qualités paysagères variées : mise en scène de la confluence de l'Oise, à l'inverse du débouché canalisé de la Vaucouleurs.

Le relief est marqué par la Seine et ses affluents. Il offre également des vues remarquables depuis les coteaux et rebords de plateaux, ainsi que des jeux dans la perception du territoire, guidés par les éléments repères (cheminées de la centrale de Porcheville, coteaux de Guerville, silos, châteaux d'eau...).

Les forêts sont omniprésentes dans le paysage et sont perçues en de nombreux points des villes et villages et qui offrent un décor de grande qualité.

Le Vexin constitue un territoire relativement rural et préservé qui offre des paysages vallonnés, peuplés de larges boisements et de bourgs à l'architecture en pierres calcaires soignées.

Au sud de la Seine, une plaine cultivée (plaine mantoise et autour) marqué par les reliefs des affluents de cette-dernière : la Vaucouleurs, la Mauldre, le Moru.

FAIBLESSES

Un réseau d'infrastructures en lien avec la vallée de la Seine et le développement urbain dans ce secteur, qui crée des **coupures marquantes dans le paysage** (A13, D113, D190, D147, D14, chemin de fer, pylônes et lignes électriques, ...);

Des continuums urbains le long de la vallée de la Seine, exerçant une pression sur les dernières coupures vertes qui permettent des respirations et une meilleure lisibilité du paysage et constituent des continuités écologiques ;

Des secteurs qui présentent **des constructions récentes en extension urbaine, peu intégrées à l'espace naturel et agricole environnant** : franges urbaines non valorisées (Aubergenville, Poissy, ...);

Certaines entrées de ville et axes principaux urbains présentant une faible qualité paysagère : larges zones d'activités et commerciales (RD113 par exemple), mosaïque de constructions à faible cohérence urbaine et architecturale (RD910 par exemple) ;

Des entrées dans la Communauté Urbaine non marquées, dans des contextes variant d'environnements naturels à très urbains ;

Des ambiances qui restent très urbaines, circulées et agitées dans les principaux pôles urbains, malgré une offre de nature en ville importante et en développement.

Un patrimoine naturel riche et diversifié, entre vallée de la Seine et espaces vallonnés au nord et au sud, creusés par les affluents de cette-dernière ;

Des paysages urbains et bâtis variés, entre influences parisiennes et normandes (meulières à l'est, utilisation de la pierre calcaire locale, colombages,...) ;

Une offre de nature en ville notable en contexte francilien dense (parcs publics, berges, jardins privés dans les bourgs et les villes, vergers dans les bourgs, jardins familiaux dans les zones plus urbaines, alignements d'arbres nombreux...)

En milieu rural, une place importante réservée aux espaces cultivés : larges parcelles soignées, avec des vergers et cultures maraichères ;

Un patrimoine bâti remarquable, classé ou non : patrimoine religieux d'exception, villas et demeures bourgeoises dans le Vexin ou dans la vallée de la Seine, patrimoine agricole très développé (porches, granges dans les bourgs, ...), murs d'enceinte à fort caractère patrimonial, patrimoine lié à l'eau (ponts sur la Seine de différents styles, ponts et passerelles des rus, lavoirs, ...).

OPPORTUNITES

Des infrastructures de transport très développées, qui permettent des perceptions variées et dynamiques des paysages et notamment de la vallée de la Seine ;

Des paysages mis en valeur par des périmètres de protection et de valorisation : PNR du Vexin et label Villes et Pays d'Art et d'Histoire, sites classés et inscrits, ENS, ...

Des liaisons douces existantes dans tout le territoire (GR, PDIPR, randonnée du Vexin, circuits de randonnée pédestre et équestre, coulées vertes en zones urbaines (exemples de la Coulée verte à Limay, du récent Mail Dolto aux Mureaux ou de la promenade de la Vaucouleurs à Mantes-la-Ville) ;

MENACES

Une forte urbanisation et artificialisation des sols à l'est du territoire et dans la vallée de la Seine, sous l'influence du cœur d'agglomération francilienne ;

Un fort développement d'activités et d'industries le long de la vallée de la Seine, à proximité du fleuve, en lien avec la présence de l'eau et qui marquent fortement les paysages : gabarits imposants, privatisation des espaces en bords de Seine et difficulté d'accès à ces-derniers ;

Une progression importante de l'urbanisation sur les coteaux en de nombreux points du territoire qui perturbe la lecture du paysage en plus de réduire les échanges écologiques et d'amplifier les phénomènes de ruissellement dans ces secteurs sensibles (vallée de la Mauldre, coteaux de la Seine à l'est du territoire, ...)

Des projets en cours allant dans le sens de la valorisation des paysages et des espaces agricoles et naturels, notamment en lien avec la Seine (parc du Peuple de l'Herbe et autres espaces verts structurants prévus dans le SDRIF à Mantes-la-Jolie le long de la Seine, à Verneuil-sur-Seine, et à Achères, aménagement des berges à Carrières-sous-Poissy et à Tessancourt-sur-Aubette, ...);

Des programmes de rénovation urbaine de plus ou moins grande ampleur qui adoucissent les ambiances urbaines, particulièrement dans les secteurs de grands ensembles ;

Un passé maraîcher et des projets de redéveloppement d'activités et d'usages liés à l'agriculture urbaine à fort potentiel paysager et social : vallée de la Seine notamment, poursuite du Cœur Vert, jardins familiaux,

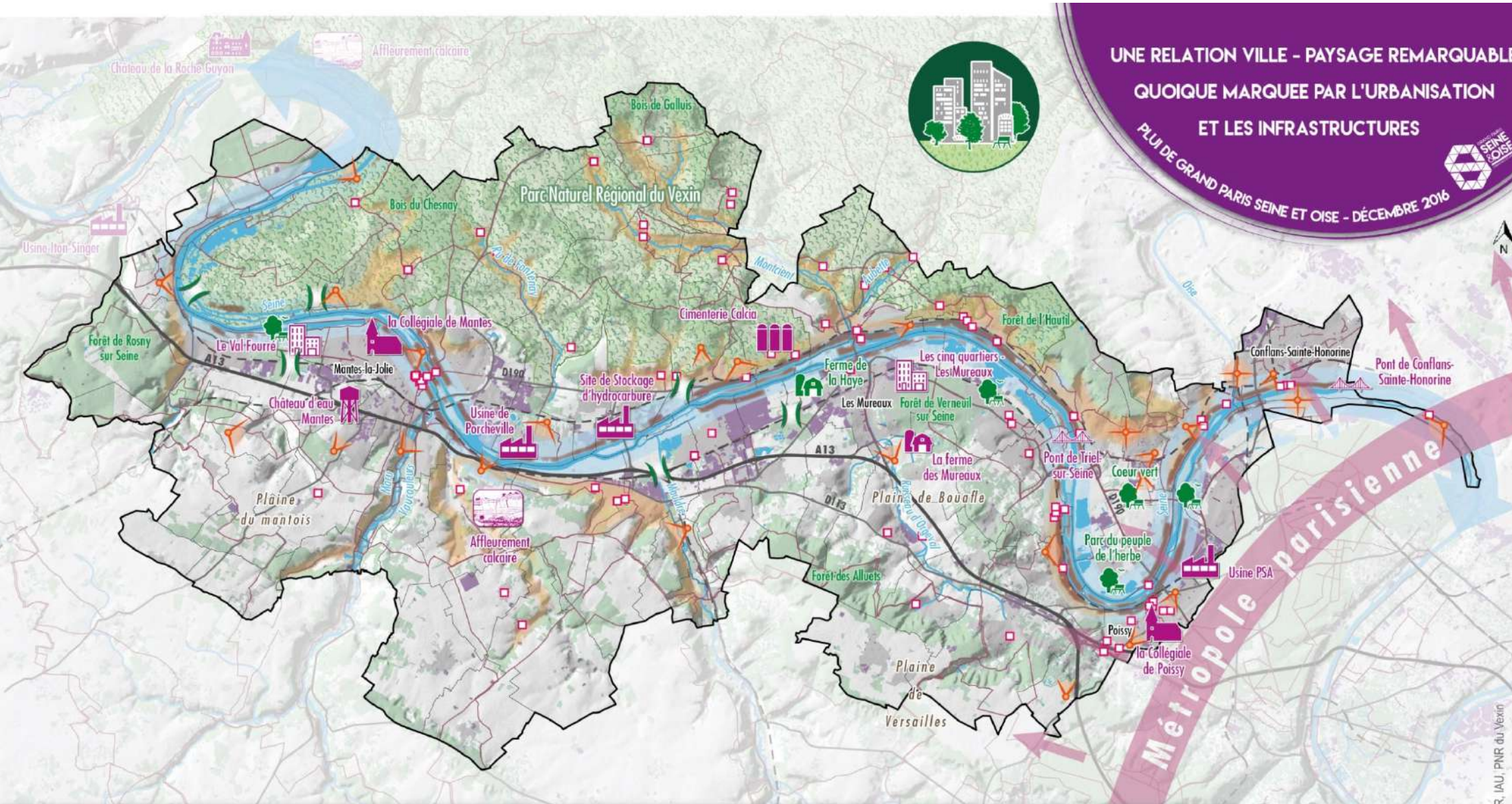
Une volonté de lien entre le monde agricole et le monde urbain notamment par le biais des circuits courts, porté par GPS&O et le LEADER Seine Aval.

Une agriculture de plus en plus tournée vers la grande culture, notamment dans la plaine mantoise et dans le Vexin, qui entraîne l'ouverture et l'homogénéisation des paysages.

- › **Préserver les paysages ruraux et boisés remarquables : Vexin, vallées des affluents de la Seine (Mauldre, Vaucouleurs, Aubette), forêts, coteaux**
- › **Préserver et mettre en valeur les vues exceptionnelles** sur le territoire et notamment le long de l'axe Seine et depuis les coteaux et rebords de plateaux
- › **Préserver le patrimoine bâti et les architectures typiques du territoire**
- › **Poursuivre les actions en faveur de la reconquête des berges** de la Seine et de ses affluents comme espaces de pratique et de découverte des paysages, en lien avec leur intérêt écologique. Poursuivre en particulier la valorisation des zones de confluence
- › **Renforcer l'offre déjà notable de la nature en ville** en lien avec les enjeux de trame verte et bleue, maîtrise des risques naturels, adaptation au changement climatique
- › **Conforter le réseau de sentiers de découverte du territoire et renforcer les espaces de promenade paysagère urbaine : coulées vertes etc.**
- › **Mener une réflexion sur l'évolution des pratiques agricoles afin d'encourager la diversification** et le redéveloppement des pratiques maraichères sur le territoire
- › **Maitriser l'intégration des développements urbains existants et à venir**, en particulier à l'est du territoire et le long de la vallée de la Seine (coteaux et bords du fleuve), dans la continuité de la maîtrise des fronts urbains d'intérêts régionaux identifiés dans le SDRIF
- › **Préserver les coupures vertes**, en particulier le long de la vallée de la Seine et notamment dans les zones urbaines de la plaine d'Achères, de la boucle de Triel, dans le secteur des Mureaux (bois de Verneuil et base de loisirs), à Flins (bois Saint-Vincent), à Epône (Elisabethville) et autour de Mantes-la-Jolie
- › **Mener une réflexion sur l'intégration et la reconquête des espaces en entrée de ville et le long des axes principaux** du territoire, associés à des zones d'activités, commerciales ou industrielles
- › **Intégrer les infrastructures de transport marquantes du territoire**, et développer les opportunités de lecture du paysage depuis ces dernières
- › **Poursuivre les démarches de protection et de mise en valeur des paysages et du patrimoine naturel et bâti**
- › **Favoriser la cohésion entre espaces agricoles et naturels et espaces urbanisés**

UNE RELATION VILLE - PAYSAGE REMARQUABLE
 QUOIQUE MARQUEE PAR L'URBANISATION
 ET LES INFRASTRUCTURES

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



- La Seine, un axe naturel qui unifie le territoire, à préserver et à valoriser
- Des développements de l'urbanisation et des activités le long du couloir de la Seine, à maîtriser
- Les paysages vallonnés et boisés du Vexin, des espaces de nature à préserver et à valoriser
- Une influence urbaine forte de la métropole parisienne sur le territoire, à maîtriser
- Des vues remarquables liées au relief, à préserver et à mettre en valeur
- Des éléments repères dans le paysage, à préserver et à mettre en valeur
- Un patrimoine bâti remarquable, dont la mise en valeur est à poursuivre
- Une mise en valeur des paysages à poursuivre :
- Liaisons douces
- Parc Naturel Régional du Vexin

- Des coupures d'urbanisation à préserver
- Des entrées de ville à requalifier (données en attente)
- Des projets de réintégration de la nature dans un contexte urbain marqué
- De grandes infrastructures de transport qui donnent à voir le paysage mais dont l'effet de coupure dans le territoire est à apaiser :
- A13
- Routes départementales
- Voies ferrées
- Des zones d'activités et commerciales à intégrer dans le paysage des entrées de villes
- Une urbanisation sur les coteaux à maîtriser
- Une relation ville-nature notable en contexte francilien, à conforter



0 2.5 5 km

ANALYSE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

II. UN FORT POTENTIEL DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

A. Les documents cadres en faveur de la protection de la biodiversité à intégrer au PLUi

1. Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France est le plan cadre qui définit la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la région Ile-de-France. Il fixe comme objectif en matière de biodiversité :

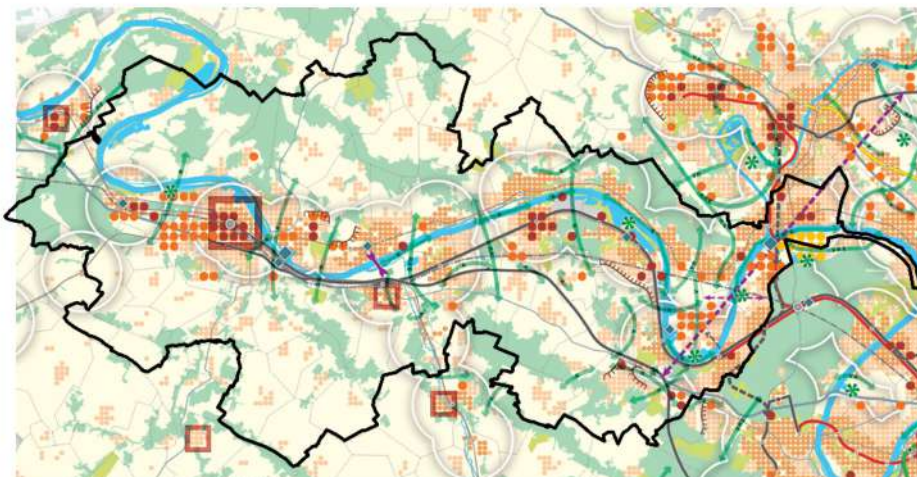
- Protéger-valoriser les espaces naturels et mieux faire connaître les services écosystémiques qu'ils rendent à la ville et aux habitants ;
- Enrayer la perte de la biodiversité au niveau régional et supra-régional ;
- Anticiper les mutations environnementales. L'approche environnementale de l'urbanisme doit être développée dans les projets urbains locaux ;
- Valoriser les grands paysages d'Ile-de-France, notamment les reliefs (buttes, coteaux) qui seront aménagés pour préserver et valoriser ces belvédères naturels qui offrent une vue sur la région ;
- Fixer les limites à l'urbanisation, favoriser la densification urbaine plutôt que l'étalement urbain ;

- Conforter la Trame Verte d'agglomération et garantir les continuités écologiques en développant des réseaux de liaisons vertes et d'itinéraires doux et en veillant à garantir le déplacement des espèces dans le tissu urbain ;
- Considérer la nature en ville comme un « partenaire » de développement et non une variable d'ajustement de l'extension urbaine ;
- Favoriser le développement de jardins partagés et familiaux ;
- Faire entrer la nature en ville (« Favoriser la présence d'espaces ouverts urbains : espaces verts et boisés publics mais aussi jardins, cœur d'îlots... ») ;
- Redonner une perméabilité aux berges artificialisées.
- Sauvegarder la ressource en eau et en améliorer la qualité.

Le SDRIF identifie plusieurs enjeux en termes de préservation et valorisation du patrimoine naturel sur le territoire de GPS&O :

- Des **zones de continuités naturelles à maintenir** notamment **entre la rive gauche et droite de la Seine** et le long du cours d'eau dans des secteurs à fort enjeux (Triel-sur-Seine, boucles...). Il met en avant la nécessité de conserver des liaisons vertes/écologiques et **coupures d'urbanisation** le long de la vallée de la Seine, fortement urbanisée, et ce de part et d'autre du fleuve. Il s'agit notamment des frontières : *Guernes/Follainville, Issou/Porcheville/Mézières, Epône/Juziers à proximité de la Mauldre, Flins/Mézy/Les Mureaux, Triel/Chanteloup, ou encore Orgeval/Poissy.*
- Des **fronts urbains à maîtriser** : frontière Nord de Limay et Porcheville, frontière ouest d'Issou, frontière sud de Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et Médan, frontières est et ouest d'Orgeval.

- **Quatre secteurs potentiels de développement d'espaces verts d'intérêt régional** à Mantes-la-Jolie, Verneuil-sur-Seine, Carrières-sous-Poissy (Parc du Peuple de l'Herbe, démarré en 2014) et Achères.



Carte de destination du SDRIF sur le territoire de GPS&O

2. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Île-de-France (SRCE)

a. Principes

Approuvé par délibération du Conseil régional, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Ile-de-France a été adopté par arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France, le 21 octobre 2013. Il identifie les composantes de la Trame Verte et Bleue régionale et identifie les enjeux de préservation des continuités écologiques. Le schéma définit ensuite les priorités régionales à travers un plan stratégique et propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques. Celui-ci développe des grandes orientations en faveur du maintien et développement d'une trame verte et bleue pérenne en Ile-de-France :

Milieux forestiers :

- ▶ Garantir la bonne fonctionnalité des connexions intra et inter-forestières.
- ▶ Maintenir ou conforter les connexions entre les forêts et les corridors alluviaux.
- ▶ Préserver la qualité des lisières forestières et veiller à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Milieux aquatiques et corridors humides :

- ▶ Assurer la libre circulation des espèces tant aquatiques que terrestres (poissons, odonates, chiroptères, etc.) et spécialement des migrateurs.
- ▶ Reconquérir les têtes de bassin (restauration, constitution de ripisylve ...).

- ▶ Rétablir la connectivité entre milieux terrestres et aquatiques : milieux annexes et connexes (espaces de transition, milieux humides, champs d'expansion de crues...).
- ▶ Stopper la disparition et la dégradation des zones humides : préserver, maintenir et protéger leurs fonctionnalités (biodiversité, hydraulique, épuratoire).
- ▶ Renaturer les berges des cours d'eau, y compris les grands axes fluviaux.
- ▶ Lutter contre la faune et la flore invasives et exotiques.

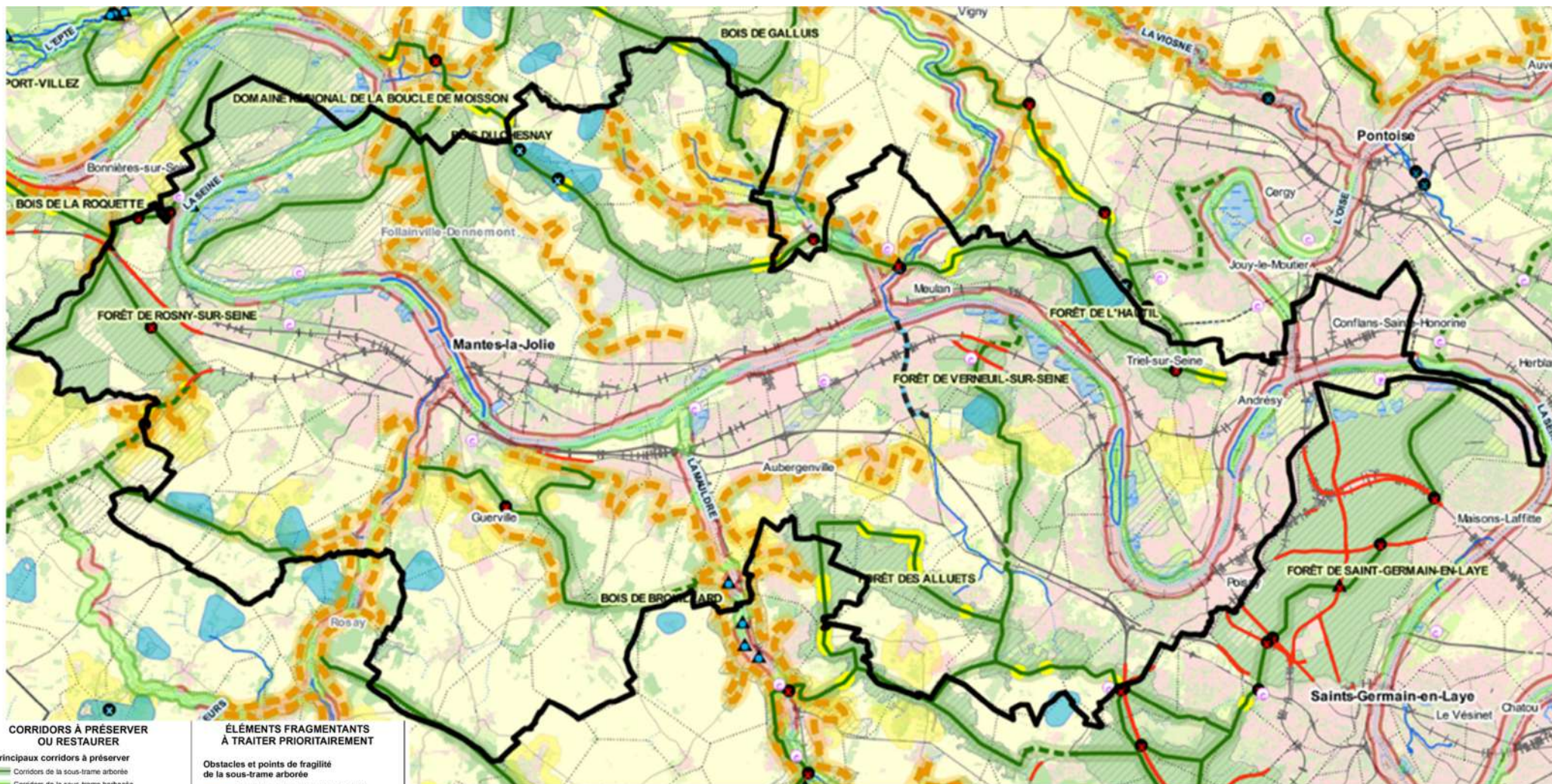
Milieux agricoles :

- ▶ Maintenir les espaces agricoles et leurs fonctionnalités écologiques et économiques : limiter la consommation des espaces agricoles, préserver leurs liaisons.
- ▶ Préserver et conforter les réseaux d'infrastructures naturelles.

En milieu urbain :

- ▶ Développer une nouvelle approche de la nature en ville, fondée sur la fonctionnalité des éléments qui la composent.
- ▶ Assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturels au sein du tissu urbain.
- ▶ Valoriser la multifonctionnalité de la nature en ville.
- ▶ Préserver la fonctionnalité des espaces naturels et agricoles en lisière d'urbanisation.
- ▶ Préserver les continuités écologiques autour de Paris afin d'éviter les coupures urbaines le long des vallées et l'enclavement des forêts périurbaines.

Le SRCE identifie les principaux réservoirs de biodiversité sur le territoire de GPS&O ainsi que de nombreux corridors de la trame arborée, herbacée et aquatique/humide. Le présent chapitre et les cartographies construites se basent en grande partie sur cette source de données et ce travail de modélisation des corridors régionaux d'importance dont les principaux objectifs et composantes sont présentés ci-après.



Les objectifs identifiés par le SRCE pour renforcer la Trame Verte et Bleue sur le territoire de GPS&O. (Source : SRCE)

CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER

- Principaux corridors à préserver**
- Corridors de la sous-trame arborée
 - Corridors de la sous-trame herbacée
 - Corridors alluviaux multitrames
 - Le long des fleuves et rivières
 - Le long des canaux
- Principaux corridors à restaurer**
- Corridors de la sous-trame arborée
 - Corridors des milieux calcaires
 - Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain
 - Le long des fleuves et rivières
 - Le long des canaux
- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer
 - Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer
- Connexions multitrames**
- Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux
 - Autres connexions multitrames

ÉLÉMENTS À PRÉSERVER

- Réservoirs de biodiversité
- Milieux humides

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORAIREMENT

- Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée**
- Coupsures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes
 - Principaux obstacles
 - Points de fragilité des corridors arborés
- Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue**
- Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture
 - Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)
 - Obstacles sur les cours d'eau
 - Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
 - Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques

- Secteurs de concentration de mares et mouillères
- Mosaïques agricoles
- Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés

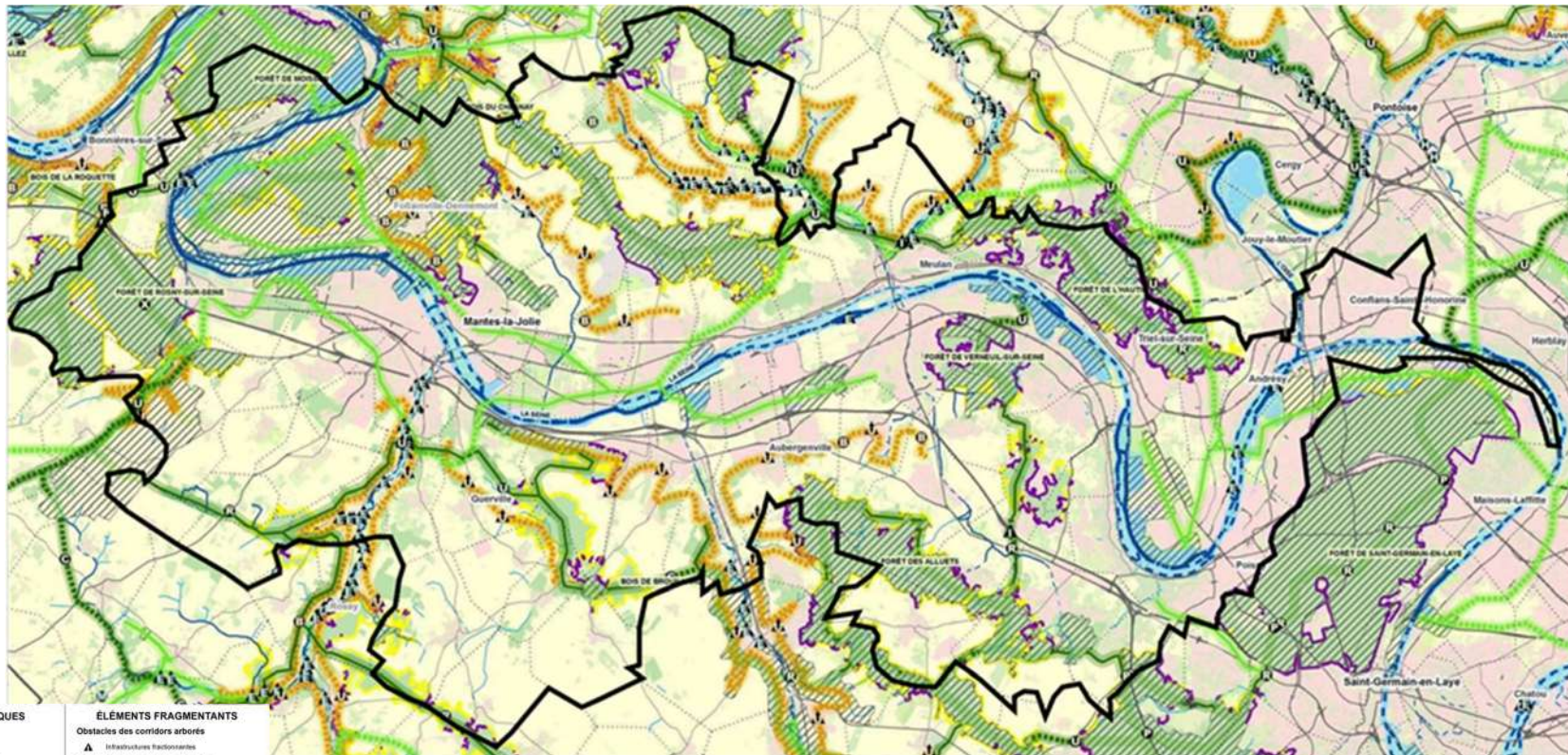
Occupation du sol

- Boisements
- Formations herbacées
- Cultures
- Plans d'eau et bassins
- Carières, ISD et terrains nus
- Tissu urbain

- Limites régionales
- Limites départementales
- Limites communales

Infrastructures de transport

- Infrastructures routières majeures
- Infrastructures ferroviaires majeures
- Infrastructures routières importantes
- Infrastructures ferroviaires importantes
- Infrastructures routières de 2e ordre
- Infrastructures ferroviaires de 2e ordre



Les composantes de la Trame Verte et Bleue identifiées par le SRCE sur le territoire de GPSEO (source : SRCE)

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- Réserveurs de biodiversité**
 - ▨ Réserveurs de biodiversité
- Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France**
 - ▨ Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France
- Corridors de la sous-trame arborée**
 - ▨ Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité
 - ▨ Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité
 - ▨ Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité
- Corridors de la sous-trame herbacée**
 - ▨ Corridors fonctionnels des prairies, riches et dépendances vertes
 - ▨ Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, riches et dépendances vertes
 - ▨ Corridors des milieux sabbiques à fonctionnalité réduite
- Corridors et continuum de la sous-trame bleue**
 - ▨ Cours d'eau et canaux fonctionnels
 - ▨ Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite
 - ▨ Cours d'eau intermittents fonctionnels
 - ▨ Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite
 - ▨ Corridors et continuum de la sous-trame bleue

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

- Obstacles des corridors arborés**
 - ▲ Infrastructures linéaires
- Obstacles des corridors calcaires**
 - ▲ Coupures urbaines
- Obstacles de la sous-trame bleue**
 - ▲ Obstacles à l'écoulement (ROE v3)
- Point de fragilité des corridors arborés**
 - ⊙ Rivières présentant des risques de colmatage avec la faune
 - ⊙ Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire
 - ⊙ Passages difficiles liés au mitage par fertilisants
 - ⊙ Passages protégés en cultures
 - ⊙ Ombrières difficilement franchissables
- Points de fragilité des corridors calcaires**
 - ⊙ Coupures boisées
 - ⊙ Coupures agricoles
- Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue**
 - ⊙ Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
 - ⊙ Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

OCCUPATION DU SOL

- ▨ Boisements
 - ▨ Formations herbacées
 - ▨ Cultures
 - ▨ Plans d'eau et bassins
 - ▨ Carrées, ISD et terrains nus
 - ▨ Tissu urbain
 - ▨ Lièzières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares
 - ▨ Lièzières agricoles des boisements de plus de 100 hectares
- ▭ Limites régionales
▭ Limites départementales
▭ Limites communales

Infrastructures de transport

- ▬ Infrastructures routières majeures
- ▬ Infrastructures ferroviaires majeures
- ▬ Infrastructures routières importantes
- ▬ Infrastructures ferroviaires importantes
- ▬ Infrastructures routières de 2e ordre
- ▬ Infrastructures ferroviaires de 2e ordre

b. De grandes unités écologiques aux composantes bien distinctes

Le territoire a été découpé par type d'unité écologique en se basant sur ses différentes unités paysagères. En effet, le paysage va induire le type de faune et flore présents ainsi que leur cycle écologique. On retrouve alors un espace plutôt forestier représenté par le Vexin français, un espace très urbanisé organisé autour de la Seine et représenté par la Vallée de la Seine et le Mantois-Drouais plutôt caractérisé par un territoire agricole avec de nombreux champs cultivés.

LE VEXIN FRANÇAIS

Les composantes identifiées par le SRCE

Situé dans le nord du territoire, le Vexin français présente une dominante forestière avec de nombreux bois et forêts caractérisés comme réservoir de biodiversité et formant le Parc Naturel Régional du Vexin Français.

On constate des corridors fonctionnels diffus au sein des trois réservoirs que sont le Bois du Chesnay (classé zone de conservation spéciale), le Bois de Gallus et la Forêt de l'Hautil. Leur connexion est faite par trois branches de corridors arborés.

Celle qui mène au Bois de Gallus est à fonctionnalité réduite. Cela peut s'expliquer en partie par un mitage dû à l'urbanisation identifié par le SRCE sur ce corridor arboré. La branche menant à Meulan reste fonctionnelle mais est fractionnée sur une zone par des infrastructures.

Des corridors herbacés de prairies, friches et dépendances vertes ainsi que de milieux calcaires se concentrent principalement dans la zone centrale de connectivité des trois espaces forestiers et le long du Bois de Chesnay. Cependant, ils sont pour la plupart à fonctionnalité réduite, en particulier pour les corridors des milieux

calcaires qui subissent de nombreuses coupures urbaines et plusieurs coupures boisées du côté du Bois du Chesnay.

On compte quelques cours d'eau et canaux suivant les corridors de la trame verte, en grande partie, fonctionnels bien que présentant de nombreux problèmes d'obstacles liés à l'écoulement concentrés principalement sur la Montcient.

Des zones riches en mares et mouillères sont localisées dans le Bois du Chesnay et la forêt de l'Hautil. Celles-ci sont recoupées à certains endroits par des infrastructures de transport.

L'une des caractéristiques du Vexin français réside dans son caractère très agricole. Les espaces entre les forêts sont majoritairement occupés par des cultures ce qui engendre des lisières agricoles de plus de 100 ha autour des boisements. Ces lisières forment des corridors potentiellement fonctionnels et donc bénéfiques pour la faune. Ce n'est pas le cas des lisières urbaines matérialisées par des zones de contact entre les boisements et des zones bâties. En effet, il est bien plus facile pour la faune de circuler à travers des champs et des espaces végétalisés que de longer des zones urbanisées où elle se retrouve physiquement exposé aux agressions extérieures (circulation, activités humaines...). Les lisières urbaines se retrouvent un peu au sud du Bois de Chesnay et de Gallus, et sur la majeure partie du périmètre de la forêt de l'Hautil induit par la présence des villes environnantes.

Les objectifs fixés par le SRCE

Les objectifs posés par le SRCE nécessitent d'être déclinés à l'échelle du PLUi du GPS&O.

Au sein du Vexin français, c'est tout d'abord plusieurs éléments qu'il est nécessaire de préserver ou restaurer :

- ▶ Les massifs forestiers, réservoirs de biodiversité, sont à préserver de tout aménagement pouvant impacter la biodiversité. C'est également le cas du milieu humide localisé à la lisière du Bois du Chesnay près de Follainville-Dennemont.
- ▶ Les corridors arborés dont la fonctionnalité doit être préservée. Il est important de dissocier ceux traversant les bois et forêts, de ceux qui sont hors des réservoirs et qui permettent une connexion des espaces arborés. Ces derniers sont particulièrement sensibles aux risques de coupures.
- ▶ Les corridors herbacés des milieux calcaires et un tronçon du corridor arboré à la sortie du Bois de Gallus à restaurer.
- ▶ Les corridors alluviaux le long du Montcient et de l'Aubette dont certains sont à préserver et d'autres, en milieu urbain, à restaurer.
- ▶ Les cours d'eau au centre de la zone qui sont soumis à de nombreux obstacles.
- ▶ Des cours d'eau intermittents au sud du Bois du Chesnay et du côté du Bois de Gallus sont à préserver et/ou restaurer.
- ▶ 1 connexion multitrames au nord-ouest de Meulan.

Des éléments fragmentaires sont également à traiter en priorité :

- ▶ 2 points de fragilité des corridors arborés (mitage par urbanisation, risque de collision avec la faune généré par une route) localisés dans la forêt de l'Hautil dont 1 au niveau de Triel-sur-Seine.
- ▶ 1 obstacle lié à des infrastructures fractionnantes sur la trame arborée au nord-ouest de Meulan.
- ▶ De nombreux obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau du Montcient et de l'Aubette.
- ▶ 2 obstacles dus à des infrastructures de transport sur les milieux humides alluviaux dans le Bois du Chesnay.

Enfin, les mares et mouillères, les mosaïques agricoles et les lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés sont des éléments d'intérêt majeurs que le PLUi devrait protéger.

LA VALLEE DE LA SEINE AVAL

Les composantes identifiées par le SRCE

La Vallée de la Seine est un espace principalement urbain avec un tissu dense le long de la Seine. Elle compte aussi un massif forestier classé réservoir de biodiversité au niveau de la forêt de Moisson (comprise dans le Parc Naturel Régional du Vexin français et classée en zone de protection spéciale), la forêt de Verneuil-sur-Seine, et à l'ouest de Follainville-Dennemont. Des zones cultivées s'insèrent entre les espaces urbains et forestiers. D'autres réservoirs de biodiversité sont présents au sud-est de Mantes-la-Jolie, les deux zones de plans d'eau et bassins au sud de Gargenville et la zone boisée à l'ouest des Mureaux. Trois autres réservoirs sont recensés le long de la Seine depuis Évecquemont jusqu'à Herblay. De par son côté urbain, l'espace contient des infrastructures routières et ferroviaires majeures suivant les agglomérations.

Plusieurs corridors de la sous-trame herbacée parcourent le territoire en étant pour la plupart fonctionnels. Un corridor arboré se situe au niveau de la forêt de Moisson et un autre fait le lien entre la forêt de Verneuil-sur-Seine et la forêt des Alluets. Le tronçon au nord de la forêt de Verneuil-sur-Seine possède une fonctionnalité réduite avec un problème de mitage par l'urbanisation. Les corridors des milieux calcaires, plus rares, voient leur fonctionnalité réduite expliquée en partie à cause de la présence de coupures urbaines et boisées. Les cours d'eau et canaux de la Seine présentent des problèmes de fonctionnalité en grande partie à travers le tissu urbain et font face à quelques obstacles à l'écoulement. Plusieurs obstacles de ce type sont situés sur le Moru et la Vaucouleurs. Les tronçons circulant entre

les forêts à l'ouest de l'unité paysagère sont, à l'inverse, fonctionnels en tant que corridor de la sous-trame bleue.

Les espaces forestiers à la frontière des villes donnent lieu à des lisières urbanisées de plus de 100 ha. C'est particulièrement le cas pour les forêts au contact de Mantes-la-Jolie, Vernouillet et la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Cette pression urbaine crée un phénomène d'isolement auprès des forêts bordées par ces lisières et rend les déplacements faunistiques plus difficiles. Les forêts de l'Hautil, Verneuil-sur-Seine et Saint-Germain-en-Laye en sont particulièrement touchées avec une proportion de lisières urbaines assez importante. Le reste de leur périmètre est complété par des lisières agricoles de plus de 100 ha.

Les objectifs fixés par le SRCE

Parmi les éléments à préserver ou restaurer, on retrouve :

- ▶ Les corridors de la sous-trame arborée à préserver. Ils permettent en effet de relier les massifs forestiers du territoire entre eux et ont donc un rôle crucial pour la circulation de la faune.
- ▶ Quelques tronçons des corridors arborés du côté de la forêt de Verneuil-sur-Seine et au nord de la forêt de Saint-Germain-en-Laye à restaurer.
- ▶ Les corridors calcaires à restaurer.
- ▶ Les corridors alluviaux multitrames le long des fleuves, rivières et canaux de la Vallée à préserver en contexte rural et à restaurer en contexte urbain.
- ▶ Plusieurs connexions multitrames le long de la Seine et une connexion entre la forêt de Saint-Germain-en-Laye et les corridors alluviaux au sud de Conflans-Sainte-Honorine à préserver et/ou restaurer.
- ▶ Tous les cours d'eau de la zone à préserver et/ou restaurer.

- ▶ Tous les réservoirs de biodiversité et les milieux humides que l'on retrouve autour de la Seine à préserver. Ce sont ces espaces qui permettent le maintien et le renouvellement de la faune et de la flore. Leur préservation est donc cruciale.

Plusieurs éléments fragmentaires à traiter prioritairement :

- ▶ A l'Est de Bonnières-sur-Seine se trouve un obstacle de la sous-trame bleue lié à l'écoulement.
- ▶ Quelques obstacles à l'écoulement de l'eau le long du Moru et du Vaucouleurs.
- ▶ Des coupures aux réservoirs de biodiversité par la RD113 à l'ouest de Mézières-sur-Seine et par la RD154 et la ligne ferroviaire qui passent par la forêt de Verneuil-sur-Seine.
- ▶ Un cours d'eau souterrain traversant les Mureaux, rejoignant le ruisseau d'Orgeval, qui est susceptible de faire l'objet d'opérations de remise à ciel ouvert.

On retrouve, sur le secteur, une zone de mares et mouillères au sein de la forêt de Verneuil-sur-Seine, ainsi que des mosaïques agricoles et des lisières agricoles de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés. Ces éléments ont un degré d'intérêt majeur pour la TVB selon le SRCE qu'il serait alors intéressant de protéger.

LE MANTOIS-DROUAIS

Les composantes identifiées par le SRCE

Le Mantois-Drouais se définit comme un territoire majoritairement agricole avec la présence de nombreux espaces cultivés dont un périmètre est classé comme réservoir de biodiversité au sud de la forêt de Rosny-sur-Seine. On trouve également plusieurs zones de boisement telle que la forêt de Rosny-sur-Seine (classée réservoir de biodiversité et ZPS), le bois de Brouillard ou encore la forêt des

Alluets, tous considérés comme réservoirs de biodiversité. On compte quelques communes réparties de manière homogène.

Les corridors arborés, assez présents dans la zone, sont dans l'ensemble fonctionnels avec seulement une zone de passage difficile dû au mitage par urbanisation identifiée sur le corridor au-dessus de Guerville. Il est tout de même important de relever un risque de collision avec la faune généré par la RD928 et l'A13 et intervenant au niveau de leur croisement sur un corridor arboré. Des corridors fonctionnels diffus traversent la forêt de Rosny-sur-Seine et la forêt des Alluets.

Les corridors calcaires et les quelques corridors herbacés des prairies, friches et dépendances vertes que l'on peut trouver sont tous à fonctionnalité réduite. Ceci peut s'expliquer par une qualité écologique moindre ou bien un entretien des corridors peu présent. Cependant les nombreuses coupures urbaines et boisées en sont une explication concernant les corridors herbacés calcaires. Les cours d'eau et canaux sur certaines parties du Moru, de la Vaucouleurs et de la Mauldre présentent une fonctionnalité réduite. En effet, on y dénombre de nombreux obstacles à l'écoulement. La sous-trame bleue de la zone est renforcée par la présence de plusieurs cours d'eau intermittents fonctionnels.

On compte 3 secteurs de concentration de mares et mouillères à l'ouest du territoire et 1 autre à l'est.

On remarque que quelques infrastructures de transport importantes et majeures traversent le secteur. Les forêts sont entourées de lisières agricoles de plus de 100 ha sur la plus grande partie de leur périmètre sauf pour la forêt des Alluets qui est touchée par les lisières urbanisées de plus de 100 ha sur environ 30 % de son périmètre imposant un degré d'isolement un peu plus important.

Les objectifs fixés par le SRCE

Comme vu pour les secteurs, plusieurs éléments à préserver ou à restaurer sont déterminés par le SRCE et doivent donc être pris en compte par le PLUi :

- ▶ Les corridors de la sous-trame arborée à préserver.
- ▶ Les corridors calcaires et quelques portions des corridors arborés à restaurer.
- ▶ Tous les réservoirs de biodiversité recensés dans le secteur à préserver.
- ▶ Les corridors alluviaux multitrames en dedans et en dehors des zones urbaines à restaurer ou préserver.
- ▶ Les différents cours d'eau présents à préserver et/ou restaurer.

Le Mantois-Drouais est sujet à certains éléments fragmentant qu'il faut traiter en priorité :

- ▶ 7 points de fragilité (mitage par urbanisation, clôtures difficilement franchissables, route générant risque de collision avec la faune) et 1 obstacle (infrastructures fractionnantes) sur les corridors arborés.
- ▶ Des coupures sur les réservoirs de biodiversité engendrés par l'A13 et la voie ferrée dans la forêt de Rosny-sur-Seine, et par l'A13 et la RD30 dans la forêt Domaniale de Marly-le-Roi.
- ▶ De nombreux obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau du Moru et de la Vaucouleurs.
- ▶ 1 obstacle à l'écoulement sur la Mauldre à traiter d'ici 2017.

Des éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités ont été déterminés par le SRCE. Il s'agit des zones de concentration de mares et mouillères, des mosaïques agricoles, ainsi que des lisières agricoles de plus de 100 ha sur les corridors arborés du côté de la forêt des Alluets.

3. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2016-2021

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021, adopté le 5 novembre 2015 est effectif sur le territoire depuis le 1er janvier 2016. Il fixe, pour les six prochaines années les priorités politiques de gestion durable de la ressource en eau sur le bassin de la Seine-Normandie à travers cinq enjeux majeurs :

- Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la source à la mer ;
- Anticiper les situations de crise en relation avec le changement climatique pour une gestion quantitative équilibrée et économe des ressources en eau : inondations et sécheresses ;
- Favoriser un financement ambitieux et équilibré de la politique de l'eau ;
- Renforcer, développer et pérenniser les politiques de gestion locale ;
- Améliorer les connaissances spécifiques sur la qualité de l'eau, sur le fonctionnement des milieux aquatiques et sur l'impact du changement climatique pour orienter les prises de décisions.

Une attention particulière est portée aux milieux aquatiques et zones humides, à travers des objectifs de diminution des pollutions (classiques, diffuses, micropolluants), de protection et restauration des zones aquatiques et humides et de rétablissement des continuités écologiques.

4. Schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY)

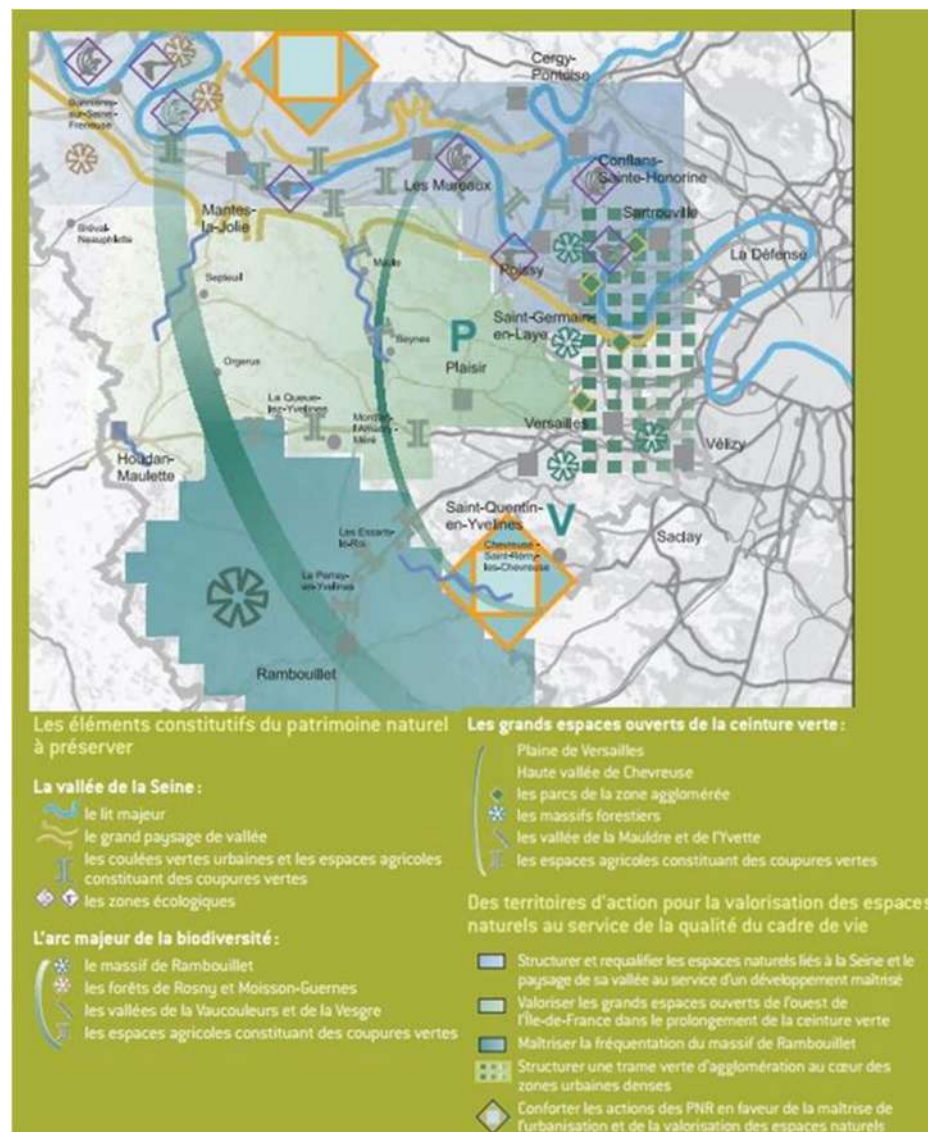
Le schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY), adopté le 12 juillet 2006 fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement du département. La 3ème orientation du schéma décline ainsi de grands objectifs pour la valorisation de l'environnement, avec pour but conjoint de renforcer l'attractivité du cadre de vie du département :

> Requalifier les espaces naturels de la vallée de la Seine : *Préserver et valoriser le caractère exceptionnel du grand paysage de vallée fluviale, marqué par la succession de méandres, et la présence de sites de confluences, et encadré par des coteaux, falaises et buttes souvent boisés.*

- Préserver durablement les espaces de fond de vallée, milieux humides ainsi qu'une ressource en eau de qualité.
- Pérenniser l'activité agricole périurbaine du Val de Seine en s'appuyant sur une diversification tournée vers les populations résidentes

> Valoriser les grands espaces de l'ouest de l'Île-de-France : *Plaine de Versailles de Neauphle et de Houdan, plateaux des Alluets et du Mantois, vallées de la Mauldre, de la Vaucoeurs, bois de Civry et du Teil,...*

- Améliorer la gestion et la fréquentation des espaces naturels soumis à la pression de l'urbanisation : assurer la pérennité des espaces naturels en franges urbaines chaque fois que l'agriculture n'est plus viable.



- Favoriser le développement d'un réseau de vélo-routes et de voies vertes, circulations douces

> Permettre la structuration de coulées vertes au cœur des territoires les plus denses : renforcer l'offre d'espaces de loisirs et de détente au bénéfice des populations citadines et du maillage de liaisons douces.

5. La Charte du PNR du Vexin Français (2007-2019)

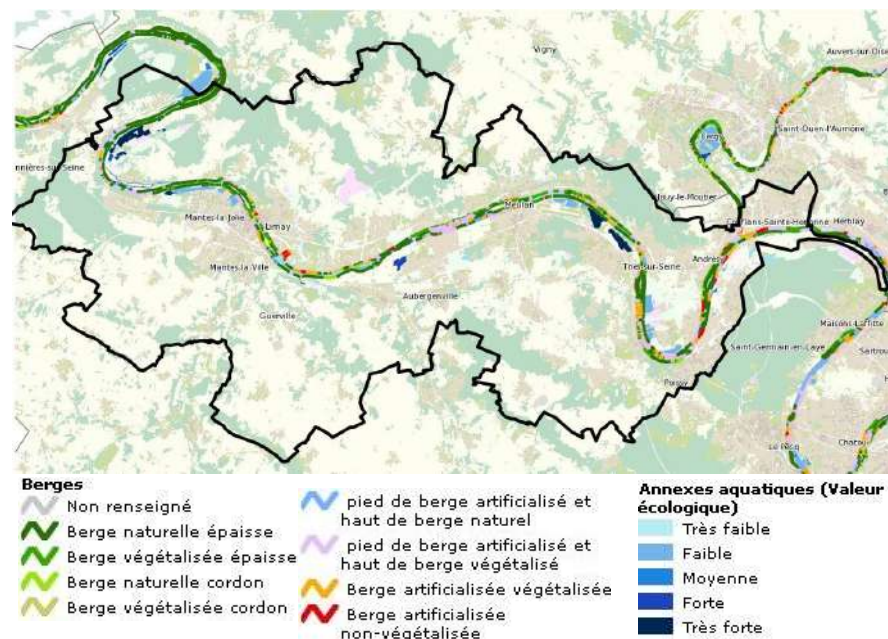
La Charte du PNR du Vexin définit les grandes orientations et objectifs pour le développement du territoire du parc dans un objectif de développement durable des territoires ruraux appartenant au Parc Régional.

Plusieurs articles sont à prendre en compte dans le cadre de la protection de la biodiversité :

- Objectif 1 : Maîtriser l'urbanisation
- Objectif 4 : Préserver le paysage : Maintenir des trames paysagères et ceintures vertes autour des villages
- Objectif 5 : Valoriser la biodiversité et les ressources
 - Identifier les sites d'intérêt écologique du Plan de Référence
 - Protéger et remettre en valeur les milieux remarquables et améliorer la fonctionnalité écologique
 - Rétablir les connexions biologiques
 - Promouvoir une gestion durable des espaces forestiers
 - Assurer une gestion exemplaire des ressources (carrières)
 - Limiter les coulées de boues et inondations par les eaux de ruissellement
 - Promouvoir une gestion raisonnée des golfs

6. Le Schéma Régional des Berges d'Ile-de-France

Instaurée par le Conseil régional en 2008, réalisée par l'Institut Paris-Région (ex-Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, IAU) et soutenue par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, cette étude constitue un recueil d'informations permettant de représenter sous forme de cartes l'état environnemental et écologique des berges franciliennes. Elle a pour but de connaître le niveau d'artificialisation des berges, l'état de la végétation rivulaire terrestre et aquatique, les continuités écologiques longitudinales et transversales et les pressions auxquelles sont soumises les berges. Ces dernières ont été séparées en 43 zones et une carte est établie pour chacune. Une « note d'opportunité de « renaturation/conservation » a été donnée à chaque tronçon de berge en fonction de la qualité intrinsèque de la berge, de l'intérêt écologique du site, de la situation par rapport à une Trame Verte et Bleue locale et des contraintes présentes.



*Etat des berges et annexes aquatiques sur le territoire de GPS&O
(Source : Schéma environnemental des berges des voies navigables d'Ile-de-France)*

B. La Trame Verte et Bleue, un outil d'aménagement du territoire

Pour se maintenir et se développer, tous les êtres vivants ont besoin de pouvoir échanger et donc de circuler. Depuis quelques décennies, l'intensité et l'étendue des activités humaines (urbanisation, construction d'infrastructures, intensification de l'agriculture) contraignent voire empêchent les possibilités de communication et d'échanges pour la faune et la flore sauvage. Cette fragmentation des habitats naturels est l'un des principaux facteurs de réduction de la biodiversité. L'enjeu est donc de limiter cette fragmentation en recréant des liens écologiques.

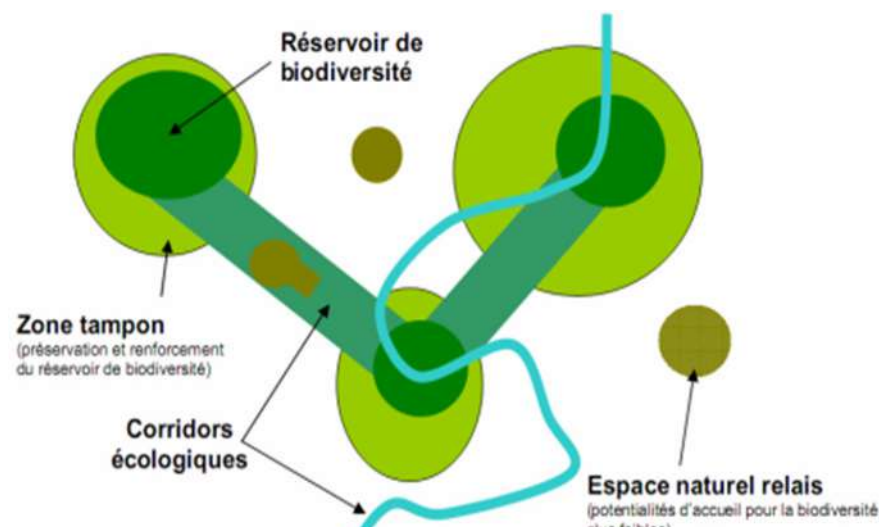
Pour répondre à cet enjeu, les lois Grenelle 1 et 2 prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer et donc d'assurer leur survie et permettre par le bon fonctionnement des écosystèmes de pérenniser les services qu'ils rendent à l'Homme.

Cette Trame Verte et Bleue se décline en différentes sous-trames, correspondant aux grands types de milieux et aux besoins spécifiques des espèces qui leur sont associés :

- La sous-trame boisée,
- La sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts (incluant la trame prairiale et la trame calcicole),
- La sous-trame aquatique/ humide ou « trame bleue »

Pour chaque sous-trame de la Trame Verte et Bleue, on distingue 2 **types d'espaces** dans la Trame Verte et Bleue :

- Les **composantes de sous-trame** : ce sont les milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité pour chaque sous-trame. Ils abritent des espèces jugées prioritaires ou déterminantes ou constituent un habitat propice à leur accueil. Les conditions vitales au maintien de la biodiversité et à son fonctionnement sont réunies (une espèce peut y trouver les conditions favorables à son cycle biologique : alimentation, reproduction, repos...).
- Les **corridors écologiques** : ce sont des espaces de nature plus « ordinaire » permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité. Les déplacements permettent à la faune de subvenir à la fois à ses besoins journaliers (nutrition), saisonniers (reproduction) ou annuels (migration).



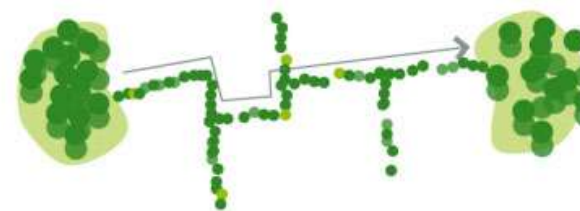
Éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue (source : EVEN Conseil)

On distingue par ailleurs deux types de corridors écologiques :

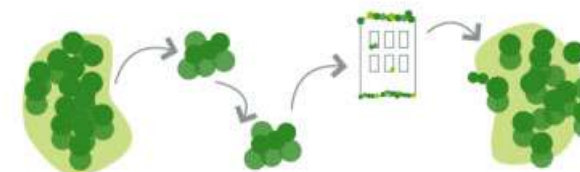
- Les corridors linéaires : ils présentent une continuité au sol, sans obstacles, et permettent de relier deux réservoirs de biodiversité de façon linéaire. Ils permettent les déplacements de la faune terrestre (mammifères notamment). Exemple : alignements d'arbres, haies.
- Les corridors en pas japonais : ils sont localisés en îlots ponctuels, et permettent d'assurer les échanges entre les réservoirs de biodiversité pour la faune volante (chiroptères, avifaune, insectes). Exemple : jardins dans le tissu pavillonnaire, les espaces verts publics, petits bosquets.

Sur le territoire de GPS&O, il existe un certain nombre de composantes de sous-trames qui appartiennent à plusieurs sous-trames à la fois. Il s'agit par exemple de la forêt des boucles de Seine, constituant à la fois des réservoirs de biodiversité boisés que de réservoirs de milieux ouverts, en lien avec le corridor écologique de la Seine. Ces espaces particulièrement remarquables correspondent à des **réservoirs de biodiversité multitrames**.

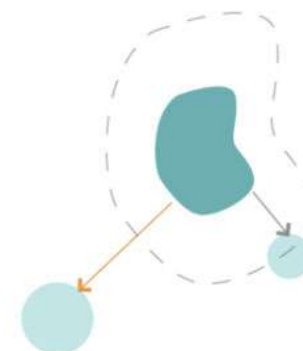
Certains de ces espaces sont parcourus de zones urbanisées ou particulièrement anthropisées. Il s'agit de **sites d'intérêt écologique à valoriser**, autrement dit dont la fonctionnalité écologique est à restaurer.



Corridor écologique linéaire



Corridor écologique en pas japonais



Réservoir - corridor de la trame humide

A. Des espaces naturels remarquables identifiés et protégés

D'un point de vue floristique et écosystémique, la vallée de la Seine représente **l'une des zones géographiques les plus caractéristiques et exceptionnelles des Yvelines et de la région Ile-de-France**. La diversité des couches sédimentaires et leur stratification (terrasse supérieure décalcifiée, et terrasse plus récente de sables calcaires) ainsi que le relief ont permis l'expression **d'habitats naturels très diversifiés** dont de nombreux constituent des **habitats singuliers et les uniques stations du département**. Le territoire de GPS&O est ainsi concerné par de **nombreux zonages réglementaires** (ex : réseau Natura 2000), **d'inventaires** (ex : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)) **ou de protection foncière** (Espaces Naturels Sensibles et périmètres d'Intervention Foncière) attestant de l'intérêt écologique des milieux naturels présents. Certains se superposent dans les zones à plus fort enjeux, notamment à l'Ouest du territoire, au niveau des **boucles de Moisson et de Guernes** occupée par des espaces naturels de grande emprise et valeur écologique.

Ces zonages règlementaires et d'inventaire sont présentés en annexe du présent rapport de présentation.

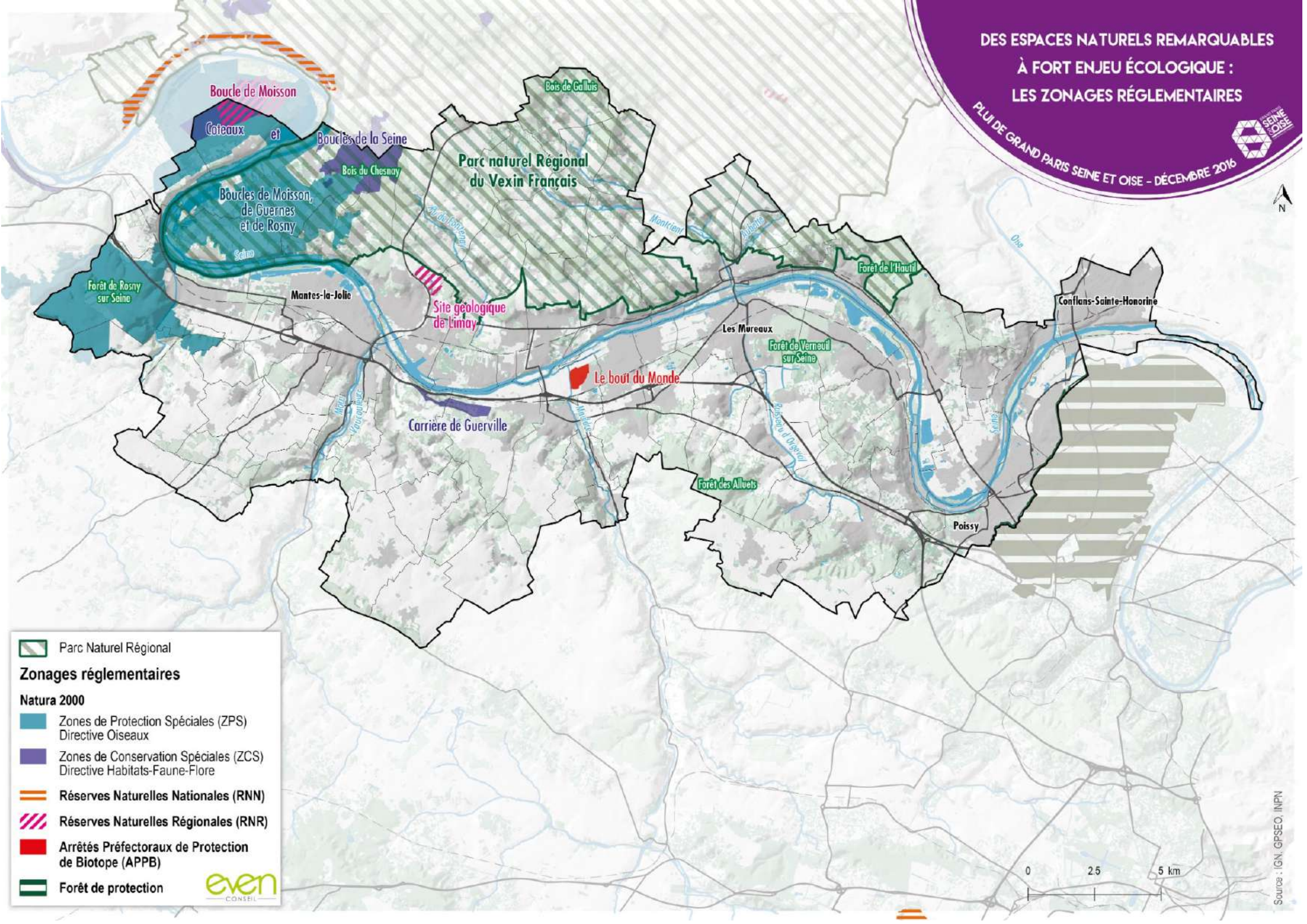
L'Agence des espaces vert est particulièrement présente sur le territoire, à travers les périmètres d'intervention foncière et Espaces naturels sensibles. Elle intervient dans la gestion de plusieurs entités naturelles comme la forêt de Rosny, et constitue un partenaire d'importance pour l'intégration des enjeux écologiques, la préservation et la valorisation des espaces dans le développement du territoire.

CHIFFRES CLES

- **38 %** du territoire couverts par **47 zonages réglementaires et d'inventaires** déterminant des zones écologiques à enjeux, dont :
 - > **9 %** couverts par **1 zone de protection spéciale** Natura 2000 (ZPS / Directive Oiseaux)
 - > **1 %** couvert par **2 zones spéciales de conservation** Natura 2000 (ZSC / Directive Habitats-Faune-Flore)
 - > **6 %** couverts par 35 ZNIEFF I et 29 % couvert par 12 ZNIEFF II
- Des éléments de protection présents sur le territoire : **9 ENS** protégeant principalement les bois et **8 PRIF** couvrant **16% des réservoirs de biodiversité du SRCE** (enjeux forestiers et agricoles)
- 23 îles, zones potentiellement humides, dont certaines non urbanisées, en majorité privées
- 103 points de blocage/fragmentation de la Trame Verte et Bleue recensés dans le SRCE, dont :
 - > 67 pour la trame bleue :
 - 64 obstacles à l'écoulement
 - 3 zones de mares/zones humides recoupées par des infrastructures de transport
 - > 24 points de fragilité de la trame calcicole (coupures urbaines, boisés ou agricoles)
 - > 12 points de fragilité des corridors boisés (routes, clôtures, zones de passage difficile)

DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES
 À FORT ENJEU ÉCOLOGIQUE :
 LES ZONAGES RÉGLEMENTAIRES

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



Zonages réglementaires

Natura 2000

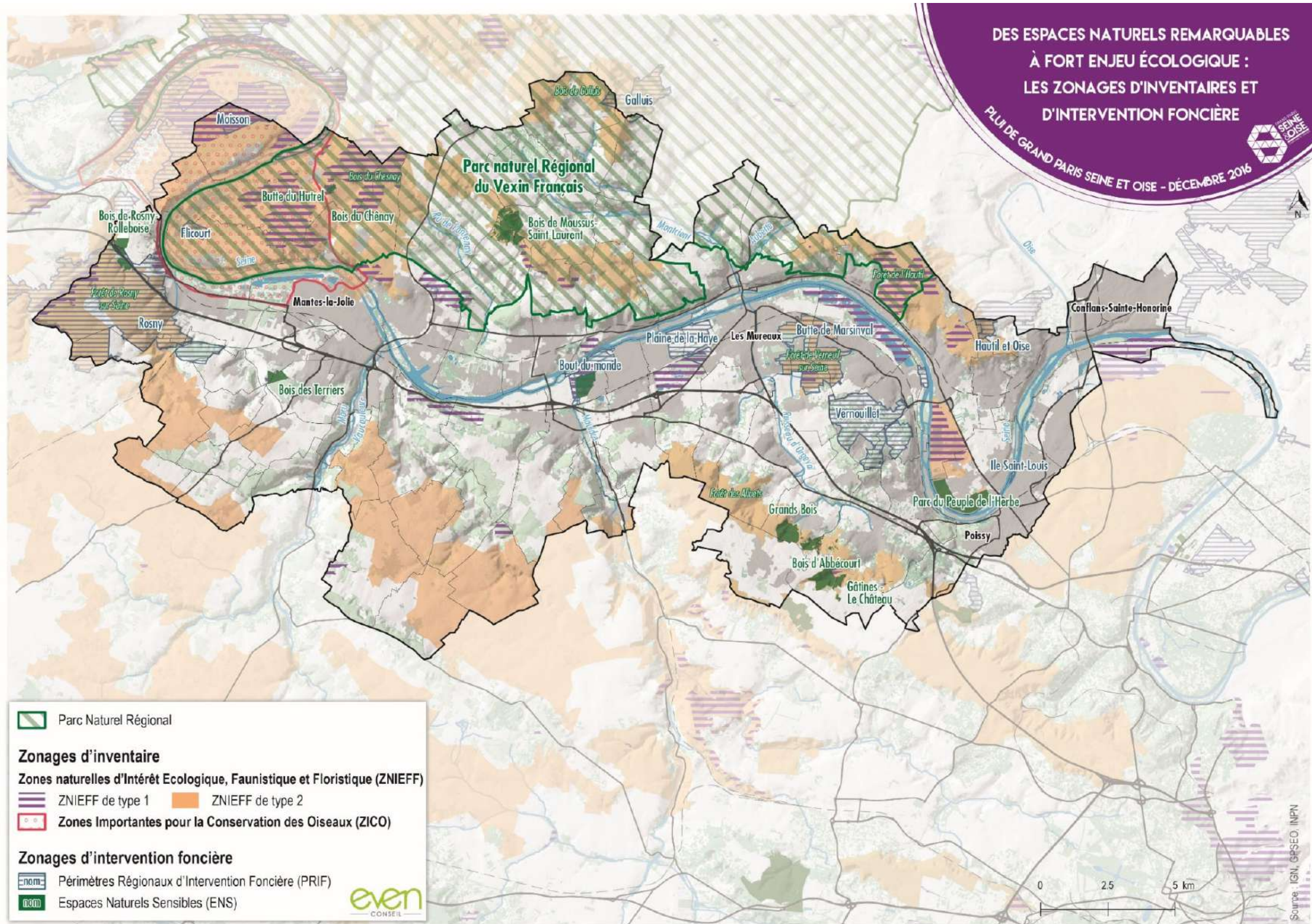
-  Zones de Protection Spéciales (ZPS) Directive Oiseaux
-  Zones de Conservation Spéciales (ZCS) Directive Habitats-Faune-Flore
-  Réserves Naturelles Nationales (RNN)
-  Réserves Naturelles Régionales (RNR)
-  Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
-  Forêt de protection



0 2.5 5 km

DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES
 À FORT ENJEU ÉCOLOGIQUE :
 LES ZONAGES D'INVENTAIRES ET
 D'INTERVENTION FONCIÈRE

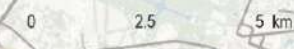
PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



Parc Naturel Régional

Zonages d'inventaire
 Zones naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
 ZNIEFF de type 1 ZNIEFF de type 2
 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Zonages d'intervention foncière
 Périmétres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)
 Espaces Naturels Sensibles (ENS)



Source : IGN, GISEO, INPN

B. Les grands réservoirs de biodiversité et principaux ensembles remarquables du territoire

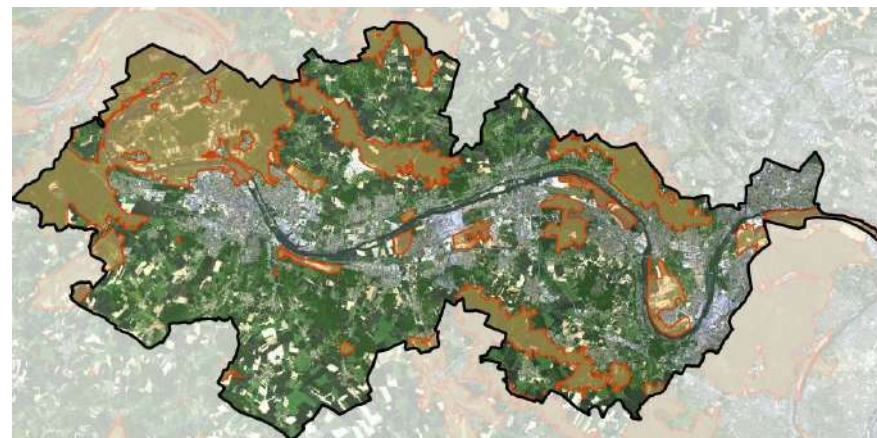
L'ensemble des secteurs faisant l'objet d'un zonage de protection ou d'inventaire attestant d'une biodiversité remarquable et d'enjeux écologiques d'importance sont inclus dans les réservoirs de biodiversité régionaux multitrames, identifiés par le SRCE, il s'agit de **réservoirs de biodiversité multitrames** spécifiques au territoire.

1. Les Cœurs des Boucles de Seine Aval (Guernes-Moisson)

L'ensemble des boucles de la Seine Aval, situées à l'ouest du territoire au niveau des méandres de la Seine et du côté de Bonnières-sur-Seine, en passant par Follainville-Dennemont et descendant jusqu' à Bréval, constitue une **zone d'importance écologique forte, identifiée par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) comme réservoir d'importance nationale**, sur laquelle se recouvrent plusieurs zonages de protection et inventaires. Elle inclut ainsi la zone Natura 2000 directive Oiseaux, mais également plusieurs ZNIEFF de type I dont le Bois de la Garenne, le Bois du Chesnay, le Bois de Freneuse, la Sablière de Moisson-Mousseaux et le plan d'eau de Lavacourt.

On y observe un ensemble de **milieux thermophiles, pelouses, landes et boisements de pentes calcaires** abritant des espèces de flore rares et patrimoniales sub-montagnardes et méditerranéennes en limite d'aire de répartition. On retrouve ainsi une **faune inféodée aux milieux ouverts et secs**, avec notamment l'Œdicnème criard, l'Engoulevent d'Europe ou encore l'Alouette lulu qui en sont les représentants les plus emblématiques. Le développement d'une telle faune constitue **une originalité pour l'Île-de-France où ces milieux sont devenus rares**. La **proximité des zones forestières** avec les

plans d'eau et milieux humides en font une zone favorable à l'avifaune, en tant que dortoir hivernal et zone d'hivernage.



Les grands réservoirs de biodiversité identifiés sur le territoire par le SRCE



Vue sur les boucles de la Seine (Source : DOCOB Boucles de Moisson, Guernes)



Œdicnème criard (Source : O.Simon)



Engoulevent d'Europe (Source : A.Boussard)

2. Les forêts de Rosny, des Alluets, de l'Hautil et de Verneuil-sur-Seine

De **grands ensembles forestiers remarquables** se distinguent par la richesse des habitats qui y sont présents, et sont identifiés en ZNIEFF de type I et II.

La **forêt de Rosny** accueille différents types de milieux forestiers, avec des espèces de **flore rares et menacées typiques des vallons boisés frais** comme le Polystic à aiguillons (protection régionale), le Polystic à soies ou encore la Cardamine impatient (protégée régionale). La **présence de mares forestières oligotrophes** constitue un élément très intéressant, avec la présence ponctuelle de l'Utriculaire citrine (protection régionale).

Sur les zones à sols calcaires se développent des **hêtraies calcicoles** à Sorbier domestique et Daphnée bois-joli (protection régionale). On trouve également sur le périmètre de la ZNIEFF des **pelouses calcicoles** particulièrement riches en flore (l'Astragale de Montpellier, la Gentiane croisette, l'Ophrys frelon) et abritant une **entomofaune spécialisée** dont 8 lépidoptères déterminants.

La **forêt des Alluets**, qui recouvre les versants du plateau du même nom constitue un **ensemble forestier à dominante acidiphile**, caractérisé par la présence de **résurgences et suintements** sur sables, à l'origine d'une **végétation humide oligotrophe**. La présence d'**anciennes carrières** a induit le creusement de **cavités propices aux chiroptères**, on y observe ainsi régulièrement 5 espèces de chauve-souris déterminantes : le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer et le Murin à moustaches.

La **forêt domaniale des Hautils**, située sur le plateau, à cheval sur le département des Yvelines et du Val d'Oise présente des habitats dominants de **chênaie acidiphile**, avec des boisements **d'hêtraie**

calcicole sur les coteaux sud-ouest. Comme la forêt des Alluets, elle présente des **zones de fontils** dus à l'ancienne exploitation (carrières), au sein desquels se sont développées des mares oligotrophes.



L'Astragale de Montpellier
(Source : flore.aveyron)



Polystic à Aiguillons
(Source : florealpes.com)



L'Ophrys frelon
(Source : INPN)



Le Murin à moustaches
(Source : bretagne-vivante)

Une partie du boisement est par ailleurs interdite au public à cause du risque d'effondrement lié aux fontis. Des **habitats humides de tourbières à sphaignes et roselières abritant la Renoncule grande douve** (protection nationale) y sont également présents.

3. Les vallées et buttes boisées du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin (Buttes d'Arthières et Vexin Sud)

Le territoire de GPS&O est marqué au nord par la présence de **buttes boisées sableuses au relief accentué**, appartenant au **pays du Vexin**. Ces zones abritent des milieux d'intérêt écologique fort, typiques des sols pauvres: **tourbières boisées, moliniaies, landes sèches et humides relictuelles, chênaies acidophile à Myrtille ou encore bois de pentes submontagnards**. La richesse botanique y est forte, avec la présence de plusieurs espèces patrimoniales spécifiques des zones boisées humides et tourbeuses (Osmonde royale, Linaigrette à feuilles minces).

4. D'anciennes zones de carrières réhabilitées, recolonisées par la biodiversité : Guerville, Limay, Juziers, Flins ...

Le territoire de GPS&O du fait de sa géologie a été le lieu de développement d'une **importante activité d'extractions de matériaux**, qui persiste encore aujourd'hui. Les anciens sites de carrières et de sablières devenus improductifs ont été abandonnés, comblés par remblayages ou restaurés selon diverses méthodes.

Bien que les milieux naturels d'origine soient totalement supprimés, les couches géologiques mises à jour et **éboulis crayeux constituent de nouveaux milieux pionniers variés et font office de milieux de substitution pour de nombreuses espèces spécifiques** qui recolonisent rapidement ces milieux délaissés par l'homme.



La Carrière de Guerville. (Source : EVEN Conseil)



Ancienne sablière transformée en zone humide d'intérêt écologique et ornithologique au domaine régional de Flicourt, gérée par l'AEV (Source : F.Bétard)



Falcon hobereau.
(Source : oiseaux.net)



Sisymbrium supinum
(Source : Flore du jura)

Ainsi, plusieurs réservoirs de biodiversité correspondent à **d'anciennes zones de carrières** et abritent une faune et flore d'intérêt comme le Pélodyte ponctué, le Faucon hobereau, l'Oedicnème criard, la Chevêche d'Athéna et des espèces végétales rares comme le Sisymbrium supinum, le Drave des murailles (protégé régional) ou l'Orpin élégant.

Les méthodes de réhabilitation des carrières après exploitation constituent un axe important pour assurer le retour d'une biodiversité sur les anciens sites (créations de mares, opérations de valorisation écologique).

5. Les grands plans d'eau d'Elisabethville, Verneuil-les-Mureaux et d'Achères

Certaines anciennes zones de carrières et sablières historiquement exploitées ont été **remises en eau**, constituant de **grands plans d'eau situés à proximité de la Seine** et des zones de boisements : étang de Gallardon, étang du Rouillard. Bien que ces plans d'eau soient artificiels et utilisés dans certains cas pour des activités de loisirs ils présentent un intérêt écologique en tant que **zone d'hivernage et de repos pour de nombreux oiseaux d'eau en effectifs importants** : Grèbe huppé, Grand Cormoran, Canard chipeau, Canard souchet, Fuligule milouin et Foulque macroule. Des espèces déterminantes sont également présentes : Sarcelle d'été, Bécassine des marais, Martin pêcheur ou encore Goéland cendré.

Leur **intérêt est dépendant des habitats environnants** (boisements, prairies ou secteurs herbacés, îles ...), de la présence d'une végétation rivulaire naturelle (roselières etc).



L'Étang du Gallardon. (Source : Mairie de Vernouillet)

6. Le plateau de Menerville

Ce **plateau agricole émaillé de bosquets, avec quelques vergers et prairies** aux alentours des fermes, constitue une zone de **mosaïque agricole** intéressante à proximité de la forêt de Rosny. Il offre ainsi une **complémentarité de milieux** forestiers, herbacés et arbustifs. On y observe notamment un noyau de population de Chouette chevêche.

7. De nombreux sites d'intérêt écologiques à valoriser

Outre les réservoirs de biodiversité multitranches évoqués, un certain nombre d'espaces remarquables présentent un intérêt et une fonctionnalité écologique majeurs pour le territoire. Il s'agit de sites d'intérêt écologique constitués d'ensembles naturels ou semi-naturels généralement anthropisés et dont les équilibres doivent être préservés.

Sur GPS&O, ces espaces sont très diversifiés. Ils correspondent aux boucles de Guernes-Moissons dans un contexte large, le récent Parc du Peuple de l'Herbe, le parc agricole d'Achères, le plateau de l'arrière-pays Mantois, le plateau de Longres et les plans d'eau Rosny-Mantes et Butte verte. **Le développement du potentiel écologique de ces espaces doit faire l'objet d'une attention particulière dans le projet de PLUi.**



Parc agricole d'Achères (source : GPS&O)



Boucles de Guernes-Moissons : Port d'Illan et Saint Martin la Garenne (source : GPS&O)

C. Une trame boisée développée qui structure le territoire

1. Des espaces forestiers d'envergure propices au développement d'une faune et flore diversifiée

Le territoire de GPS&O abrite une **trame forestière particulièrement importante** avec environ 25% du territoire occupé par les boisements, principalement situés sur les coteaux et les plateaux. Cette trame est alimentée par **de grands réservoirs de biodiversité forestiers, constituant les composantes de la sous-trame boisée**, présentant de forts enjeux écologiques en Ile-de-France, tels que la **forêt de Rosny, la forêt des Alluets et la forêt de l'Hautil** par exemple. Ces composantes sont complétées par des **espaces forestiers relais, correspondant aux boisements de plus de 40 ha**, qui constituent des zones à enjeux écologiques locaux et participent à la définition de la sous-trame boisée et à la circulation des espèces entre les différents réservoirs à l'échelle du territoire.

La richesse de ces espaces et les habitats qui s'y développent sont dépendant de **critères géographiques** comme la géologie (sols acides, calcaires, présences d'argiles favorisant la formation d'habitats humides) ou l'exposition, mais également de **l'exploitation forestière** qui en est faite, qui influence la durabilité de ces milieux. Les versants situés au sud de la Seine sont exposés vers le nord et présentent donc un **profil frais, dominé par le frêne et le hêtre**. Les boisements situés au nord de la Seine sont eux exposés vers le sud, et affichent des **faciès thermophiles intéressants, accueillant une végétation de type méditerranéen**, dont des espèces rares en limite d'aire de répartition. Cette diversité constitue une richesse et offre des **lieux de refuge variés**, permettant le développement et la vie de nombreuses espèces aux exigences particulières.



La Forêt de Rosny (haut) et de l'Hautil (bas), des réservoirs forestiers majeurs.
(Source : AEV)

La trame boisée a une importance particulière pour l'avifaune (oiseaux et chiroptères), mais également pour les amphibiens se développant dans les milieux humides forestiers riches en mares.

2. Une sous-trame renforcée par des boisements linéaires et ponctuels

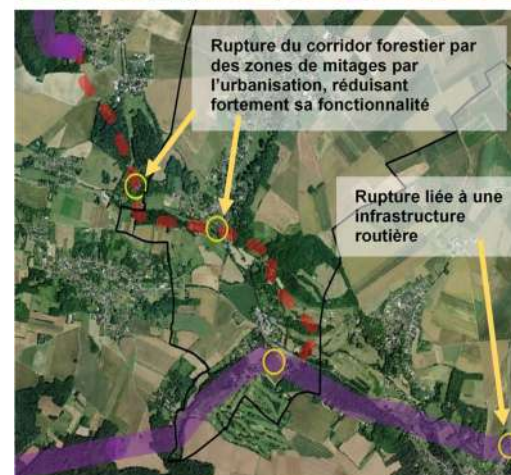
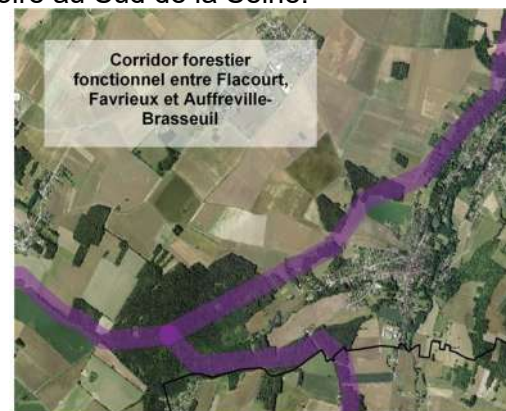
Les espaces forestiers ne sont pas les seuls à assurer la fonctionnalité de la sous-trame boisée de GPS&O. Le territoire est également parcouru de linéaires boisés, correspondant aux haies bocagères traversant les espaces cultivés, ripisylves accompagnant les cours d'eau, ou haies et alignements d'arbres bordant les infrastructures de transport. Ces éléments linéaires participent à renforcer les continuités vertes au sein du territoire. Leur rôle clé n'est donc pas à négliger, et ces éléments à la fois paysagers et d'intérêt écologique doivent faire l'objet de protections spécifiques afin d'assurer leur maintien, voir leur développement.

3. Une sous-trame pérenne malgré quelques discontinuités

Les espaces forestiers sont **peu menacés à l'échelle du territoire**, étant intégrés aux **réservoirs de biodiversité multitrames identifiés par le SRCE** et majoritairement identifiés par des zonages de protection, inventaires et outils de maîtrise foncière tels que le classement en Espaces Naturels Sensibles ou la mise en place d'un Périmètre Régional d'Intervention Foncière. Les **continuités forestières** y sont par ailleurs **bien développées et globalement fonctionnelles**, les espaces boisés relais assurant la connexion entre les différents réservoirs.

Le SRCE identifie toutefois **quelques points de discontinuités**, principalement liées à la **présence de grandes infrastructures routières** croisant les boisements, ou de **zones de déconnexions dues à l'urbanisation**. Certains de ces points méritent une attention

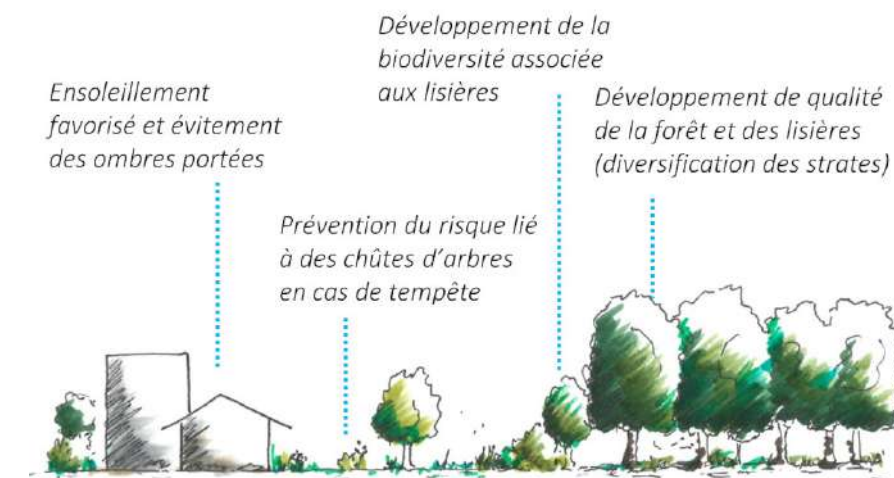
particulière pour une bonne intégration de la trame forestière au développement du territoire. C'est notamment le cas du **corridor boisé assurant la liaison entre la forêt de Rosny et les habitats forestiers de la boucle de Moisson**. Cette zone naturelle boisée et herbacée située sur les communes de Méricourt et de Freneuse constitue le seul lieu de passage terrestre permettant une connexion entre les zones à fort enjeu écologique au cœur de la boucle et le reste du territoire au Sud de la Seine.



De même, des points de fragmentation apparaissent au niveau des **infrastructures de transport traversant les boisements** : A13, D113, D928, D983, D28, D22. Des zones de **clôtures difficilement franchissables**, et des **zones de mitages des corridors dues à l'urbanisation** sont également des points de fragmentations, notamment au niveau de Guerville, Auffreville-Brasseuil, Rolleboise, Verneuil-sur-Seine ou encore à Jambville.

4. Les lisières forestières, des zones d'enjeux à traiter avec attention

Les zones de lisières constituent ainsi des **espaces refuges pour de nombreuses espèces animales et végétales**, et participent à adoucir la transition entre le milieu forestier et les espaces adjacents et à conserver une certaine perméabilité. Elles jouent un **rôle protecteur** pour le boisement qu'elle borde et peuvent constituer des **corridors linéaires arbustifs ou herbacés** pour la faune, notamment en contexte agricole ou urbain où les **interfaces sont souvent trop brutales**. Par leurs structures verticales et horizontales hétérogènes et graduées, les lisières présentent une diversité de micro-habitats, de gradients de température et d'humidité favorables à une **diversification de la faune et de la flore**, notamment herbacée. Elles participent également à la **régulation des ravageurs** en abritant les auxiliaires de culture. **Le traitement de ces espaces en tant que zone tampon de transition et leur entretien constitue un enjeu important.**



Intérêt de maintien d'une lisière forestière non urbanisée (Source : EVEN Conseil)



Lisière forestière en contexte agricole (Source : EVEN Conseil)

Pour chaque sous-trame, **des recommandations sur les pratiques de gestion favorables au maintien et renforcement de la sous-trame** vont être formulées. Elles n'ont pas vocation à imposer des pratiques de gestion des espaces, mais plutôt à présenter et **illustrer des leviers d'actions potentiels** en faveur de la biodiversité.

Ces préconisations pourront faire l'objet d'un guide dédié, élaboré parallèlement au PLUi par GPS&O.


PRATIQUES DE GESTION FAVORABLES A LA SOUS-TRAME BOISEE

- Le renforcement de la sous-trame consiste à planter de nouvelles haies ou bosquets ou bien à densifier celles existantes afin de renforcer les corridors écologiques entre les réservoirs de biodiversité. Les espèces plantées doivent être choisies parmi un cortège d'essences locales. Par ailleurs, une haie qualitative présente plusieurs strates de hauteur : arborée, arbustive haute, arbustive basse, sur au moins 50% de son linéaire. La haie doit pouvoir s'épanouir sur une largeur de 2 mètres au minimum.
- Les infrastructures de transport, très présentes sur le territoire, constituent un facteur dégradant important de la sous-trame boisée et bocagère. Ces structures linéaires infranchissables par la faune terrestre isolent écologiquement les différents boisements du territoire entre eux. L'aménagement de passages à faune adaptés est une solution pour diminuer la fracture des continuités.
- **Boisement :**
 - Pas de coupes à blanc, ce mode d'exploitation étant destructeur pour la strate herbacée et la faune ;
 - Pas de replantations monospécifiques qui privilégient des espèces au cycle d'exploitation court et ne permettent pas à la faune de se maintenir ;
 - Une gestion forestière alternative douce avec une gestion pied à pied ou par petites unités de gestion est à développer sur le long terme en favorisant la diversification de strates ;
 - Mise en place d'ilots de vieillissement ou de senescence.
- **Bocage :**
 - Conservation des haies, arbres et vergers identifiés ;
 - Pour les haies, taille d'entretien au lamier de préférence au broyeur ;
 - Pour les vergers, maintien de la strate herbacée ;
 - Plantations avec des variétés anciennes.

COMPOSANTES DE LA TRAME BOISÉE

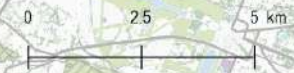
PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



 Réservoirs de biodiversité multitrames (SRCE)

Habitats de la trame boisée

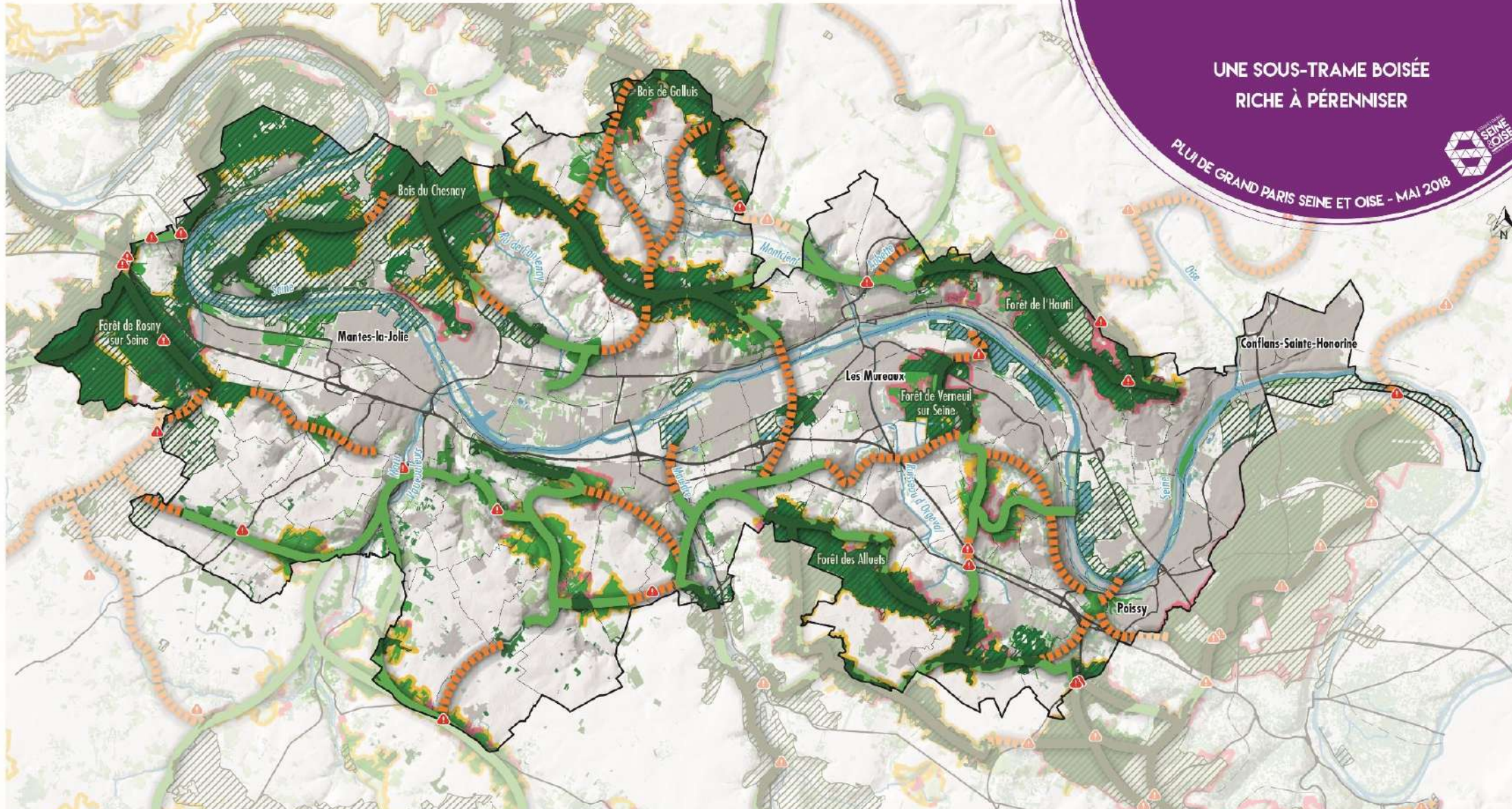
-  Formations arbustives, friches arborées et coupes forestières
-  Forêts de conifères
-  Forêts de feuillus et mixtes
-  Arbres isolés, alignements, parcs et autres boisements
-  Vergers et pépinières
-  Peupleraies
-  Habitats forestiers humides
-  Secteurs de mares forestières



Source : IGN, GPSEO, SRCE

UNE SOUS-TRAME BOISÉE RICHE À PÉRENNISER

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - MAI 2018



Réservoirs du SRCE

Les composantes de la sous-trame boisée, des secteurs à enjeux

- De larges composantes boisées à protéger
- Espaces boisés relais

Des corridors écologiques à maintenir et à améliorer

- Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité
- Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité
- Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité

Des lisières forestières à traiter avec une attention particulière

- Lisière urbaine
- Lisière agricole

Des sources de fragmentation à dépasser

- Points de fragmentation de la trame boisée
- Infrastructures de transport



Source: IGN, GPSEO, SRCE, THEMA

D. Une trame bleue à valoriser

1. Un réseau hydrographique riche support d'habitats et de fonctions écologiques

LES COURS D'EAU, DES CORRIDORS-RESERVOIRS STRUCTURANT LA TRAME BLEUE

La trame aquatique et humide du territoire s'articule principalement autour de **la Seine, corridor-réservoir multifonctionnel d'intérêt national** traversant le territoire sur environ 90 km selon un axe est-ouest. La vallée de la Seine constitue notamment un axe majeur pour la migration des oiseaux et des poissons. Le fleuve est connecté à un **chevelu hydrographique plus étendu**, formé par l'ensemble des **cours d'eau affluents** qui l'alimentent et forment des **vallées humides secondaires** selon un axe nord-sud : La Vaucouleurs, la Mauldre, la Montcient, l'Aubette, l'Oise. Plusieurs rus parcourent également le territoire selon un tracé plus fin (ru Morand, Béry...). Les secteurs de confluence entre la Seine et ses affluents sont des zones particulièrement sensibles en termes de continuités écologiques et de paysage.

DES ZONES HUMIDES PORTEUSES D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX FORTS A PRESERVER

Cette trame aquatique est complétée par les **milieux humides des lits majeurs** (habitats boisés marécageux et alluviaux, prairies humides, réseaux de mares) qui permettent la dispersion des espèces et constituent des habitats annexes, parfois liés aux autres réservoirs de biodiversité. On parle ici d'un **continuum de la trame bleue** plutôt que de réservoirs et corridors stricts, ces habitats étant rares et les cours d'eau constituant à la fois des réservoirs de



La Seine, un corridor-réservoir d'intérêt national (Source : EVEN Conseil)



La Montcient (Source : EVEN Conseil)



Grenouille verte (Source : Vikidia)



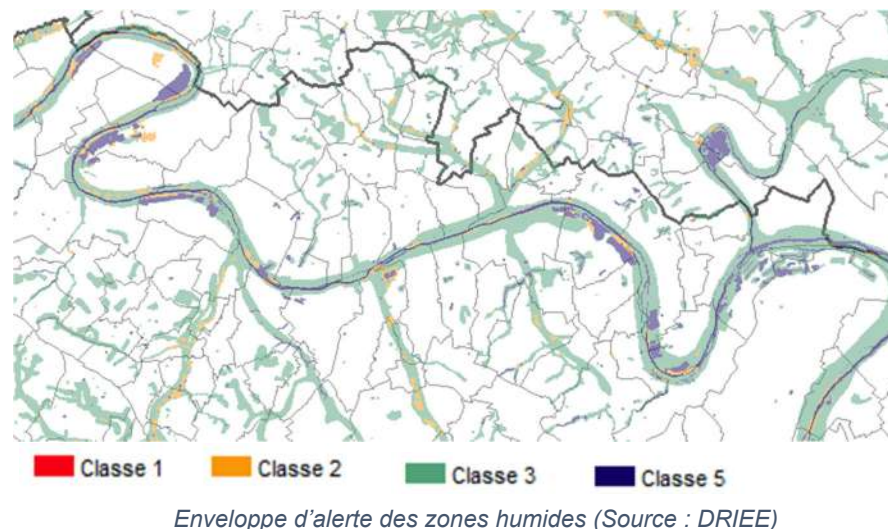
Triton palmé (Source : ONF)

biodiversité et des axes de dispersion. Le substrat du territoire de GPS&O et la nappe aquifère affleurante ont favorisé la présence de sources et resurgences, contribuant au développement **d'habitats humides particulièrement intéressants**, notamment sur les sols acides : tourbières, mares oligotrophes. Les zones humides connues et potentielles du territoire ont été identifiées par le SDAGE et la DRIEE à travers la définition d'une **enveloppe d'alerte des zones humides**, allant de la classe 1 (existence certaine), 2 (caractère humide mais délimitation à vérifier) et 3 (forte probabilité de présence à vérifier et délimiter) et 5 (zones en eau).

Ces **zones humides** constituent des **écosystèmes riches et complexes**, qui offrent des conditions de vie favorables à l'alimentation et à la reproduction d'une diversité importante de faune et de flore. Les **annexes des rivières** (noues, bras morts, berges) constituent des **zones refuges et des lieux de reproduction et de nourrissage privilégiés**. Les zones humides abritent **35 % des espèces rares** et en danger, constituant un patrimoine naturel d'exception. En France, c'est **la moitié des oiseaux et un tiers des espèces végétales qui dépendent de leur existence**. Elles jouent ainsi un rôle fondamental pour la **préservation de la diversité biologique** mais également pour le **maintien de la qualité de l'eau et la gestion équilibrée de la ressource en eau** par leur rôle d'autoépuration, de prévention des inondations (champs d'expansion des crues, ralentissement physique des flux d'eau) et de réalimentation des nappes.

LES PLANS D'EAU, MARES ET MOUILLERES

Plusieurs plans d'eau parsèment le territoire, principalement situés à proximité de la Seine. Il s'agit majoritairement de **plans d'eau artificiels issus de la réhabilitation d'anciennes carrières** dont les zones d'extractions sont désormais en eau (Juziers, Vernouillet, Achères). Bien qu'issus d'activités anthropiques, ces milieux peuvent constituer des **maillons d'intérêt dans la trame bleue** en



fonction de la végétation rivulaire qu'elles abritent. Ils peuvent ainsi devenir des secteurs d'hivernage, de halte migratoire et de repos pour les oiseaux migrateurs, des **zones de nidification pour de nombreux oiseaux d'eau nicheurs**, observés régulièrement sur le territoire (Grèbes huppé et castagneux, la Sterne pierregarin, le Martin-pêcheur, divers passereaux paludicoles et anatidés ...) mais également des **secteurs de chasse pour certains chiroptères spécialistes**. Certains de ces plans d'eau ont ainsi un intérêt ornithologique reconnu : l'étang du Bout du Monde, classé en arrêté de biotope accueille une avifaune remarquable.

Les **mares et mouillères** sont également des lieux de développement d'une faune et flore variées, et forment des habitats essentiels pour un grand nombre d'espèces (salamandre tachetée, triton palmé, grenouille agile, libellules...) et notamment les amphibiens qui s'y reproduisent à proximité de leur habitats terrestres. Leur inscription dans un réseau d'habitats est soumise à l'existence de continuités écologiques liées aux zones humides et aux milieux terrestres. Le SRCE met en avant plusieurs **zones de concentrations de mares** en zones agricoles, localisées sur les

plateaux argileux ou **forestiers** (bien représentées au sein de la forêt de l'Hautil). Leur conservation et les liaisons possibles avec les autres habitats humides du territoire constituent des enjeux d'importance dans le cadre de la préservation et du développement de la trame bleue.

2. Des milieux en raréfaction, fragilisés par les pressions urbaines dont la qualité écologique laisse encore à désirer

Sur le territoire de GPS&O, **l'urbanisation importante des fonds de vallées** et la présence dominante des **zones agricoles intensives** sur les plateaux ont contribué à la **raréfaction de ces habitats naturels non aquatiques typiques des zones humides**, et à leur **déconnexion du reste de la trame verte et bleue**, réduisant la **fonctionnalité des corridors** formés par les cours d'eau.

De manière globale, **l'artificialisation importante des berges et espaces jouxtant la Seine et les cours d'eau** qui a accompagné le développement urbain a eu des **impacts majeurs sur la dynamique hydrologique et sur les écosystèmes associés**, diminuant les surfaces et la qualité des zones humides sur le territoire ainsi que leur connectivité.

Les **habitats forestiers humides, prairies humides et mares en milieux ouverts particulièrement intéressants sont en raréfaction**, doivent faire l'objet d'une attention particulière pour la conservation de la biodiversité. De même, la **gestion des berges de la Seine et des îles** et le développement d'une **végétation naturelle (roselières, ripisylve)** constituent un enjeu fort pour le rétablissement de corridors alluviaux fonctionnels.

La **qualité de l'eau est très altérée** sur l'ensemble du territoire, en lien avec les **ruissellements et rejets d'eaux usées issues de**

l'urbanisation, des activités industrielles, et des activités agricoles (Hydrocarbures HAP, nitrates, phosphore ...) **impacte fortement les milieux naturels**, notamment aquatiques et humides particulièrement fragiles. Malgré l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine ces dernières années, le fleuve et ses affluents restent touchés de manière importante par ces pollutions. C'est notamment le cas de **la Mauldre, de la Vaucouleurs et du ru d'Orgeval**, classés en mauvais état chimique.



Plan d'eau d'Elisabethville (Source : EVEN Conseil)



Oiseaux fréquentant les plans d'eau et berges : Grèbe castagneux et Martin-pêcheur d'Europe (Source : oiseaux.net, notre-planete)

De plus, ces cours d'eau secondaires présentent pour la majorité une **densité d'ouvrages hydrauliques non franchissables importante qui perturbe les continuités écologiques aquatiques**, tant d'un point de vue de la circulation piscicole que du transport de sédiments. **La Vaucouleurs, la Montcient, la Bernon et la Mauldre** sont plus particulièrement touchées par ces problématiques.

3. Les îles, des espaces inondables à fort potentiel

Les îles, situées dans le périmètre inondable du fleuve, sont nombreuses et de grande taille, avec 23 îles et celles dont l'occupation est encore majoritairement naturelle, elles constituent ainsi des **milieux humides d'intérêt**, pouvant offrir des zones refuges pour les espèces, en lien avec la trame bleue. On peut noter par exemple l'île de Mézy, de Rangiport, de Limay, l'Aumône, de Rosny, de Saint-Martin-la-Garenne ou encore l'Île Belle, d'Hernière, du Platais, Saint-Louis, d'En bas, de Conflans ... Elles constituent dans tous les cas un **fort potentiel de valorisation écologique et paysagère**, en lien avec la **multifonctionnalité de la trame verte et bleue** (cadre de vie, loisirs).

L'île de Devant, située sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine fait par exemple l'objet d'un **projet de valorisation par son ouverture au public**, incluant une gestion en accord avec son rôle écologique fort. **L'île Nancy**, longue de 4 km et accessible en bac depuis Andrésy forme de la même façon un espace de nature ouvert au public. **L'île L'Aumône** à Mantes-la-Jolie, anciennement « Île aux vaches » utilisée comme zone de vaine pâture constitue aujourd'hui une **réserve ornithologique** d'importance, accessible au public, valorisée en tant **qu'espace de découverte et de sensibilisation à l'environnement**. Les différents habitats du site constituent ainsi des zones de refuge pour de nombreuses espèces : prairies de pâture et de fauche, milieux humides, friches et haies champêtres, ripisylve et mares. La partie aval de l'île, restée à l'état naturel, est entretenue

par le pacage d'animaux en liberté : chevaux camarguais et vaches écossaises *highland*.



Vue sur l'île Nancy et cheminement doux sur les berges de la Seine (Source : Even Conseil)



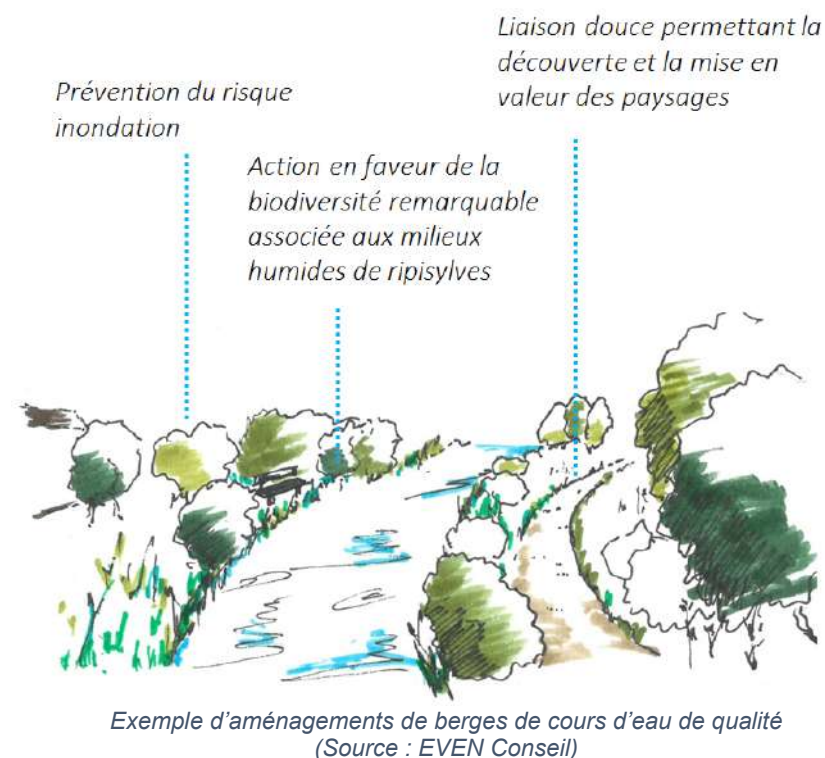
L'île Nancy et ses aménagements, accessible en bac depuis la berge (Source : Andrésy, AEV)

4. Des opportunités et initiatives en faveur de la restauration de la trame bleue à poursuivre

Des démarches et projets ont déjà été entamés pour **valoriser les berges et milieux humides** sur le territoire de GPS&O, sous la dynamique du Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO). Un **diagnostic de l'état des lieux général des berges** a été réalisé en 2009 sur 100 km de la Seine et a permis de hiérarchiser les enjeux de restauration, les priorités d'actions et détaille des préconisations d'intervention.

De même, le bassin versant de la Montcient fait l'objet **d'un projet de restauration des trames écologiques**, en lien avec le PNR du Vexin et Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion des Eaux de Ruissellement de la Montcient et de ses Affluents. Ce projet inclue des objectifs de **limitation de l'impact des pratiques agricoles** sur les zones agricoles inondables et de **restauration des continuités écologiques** au sein des cours d'eau.

Le maintien et la reconquête des mares constituent également des axes d'action. En 2015, le Conseil Départemental a lancé un programme de restauration de mares forestières. La forêt départementale de l'Hautil a fait l'objet de nombreuses actions spécifiques : mise en lumière des mares, curage, reprofilage de berge, création de micro-habitats.



PRATIQUES DE GESTION FAVORABLES AUX MILIEUX AQUATIQUES

- L'altération de la continuité écologique des cours d'eau **compromet l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques**. La priorité aujourd'hui est **d'inventorier** l'ensemble des ouvrages existants, **d'identifier les obstacles** les plus problématiques, de **susciter l'émergence** d'une maîtrise d'ouvrage publique pour la suppression des ouvrages abandonnés et de **faire appliquer la réglementation** sur les cours d'eau classés. La caractérisation des milieux réalisée à partir du diagnostic permettent de définir des plans de gestion et des prescriptions adaptés.
- **Cours d'eau**
 - > Pas de recalibrage du cours d'eau, ni curage ;
 - > Proscrire les débroussaillages et abattages systématiques de la ripisylve (entretien à l'épaveuse par exemple) ;
 - > Gestion du recouvrement de la ripisylve de façon à obtenir une mosaïque équilibrée de zones en lumière et de zones d'ombre (régénération par endroits choisis) ;
 - > Gestion locale des intrants et de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.
- **Mare**
 - > Protection des mares et de leur alimentation en eau ;
 - > Curage partiel à prévoir tous les 10 ans environ ;
 - > Gestion des roselières, entretien par fauche et exportation des matériaux de coupe tous les 5 à 10 ans ;
 - > Gestion raisonnée des boisements rivulaires ;
 - > Suivi des maçonneries (état de dégradation des jointements) ;
 - > Entretien régulier (après les gros épisodes pluvieux) des amenées d'eau.
- Le long des cours d'eau, le caractère naturel des berges devrait être maintenu ou restauré si besoin, sur une largeur de 5m à partir du sommet des berges ;
- Dans la mesure du possible, les berges déjà imperméabilisées ou occupées par des bâtiments, cours, terrains clos de murs, devront **être « renaturées »**.

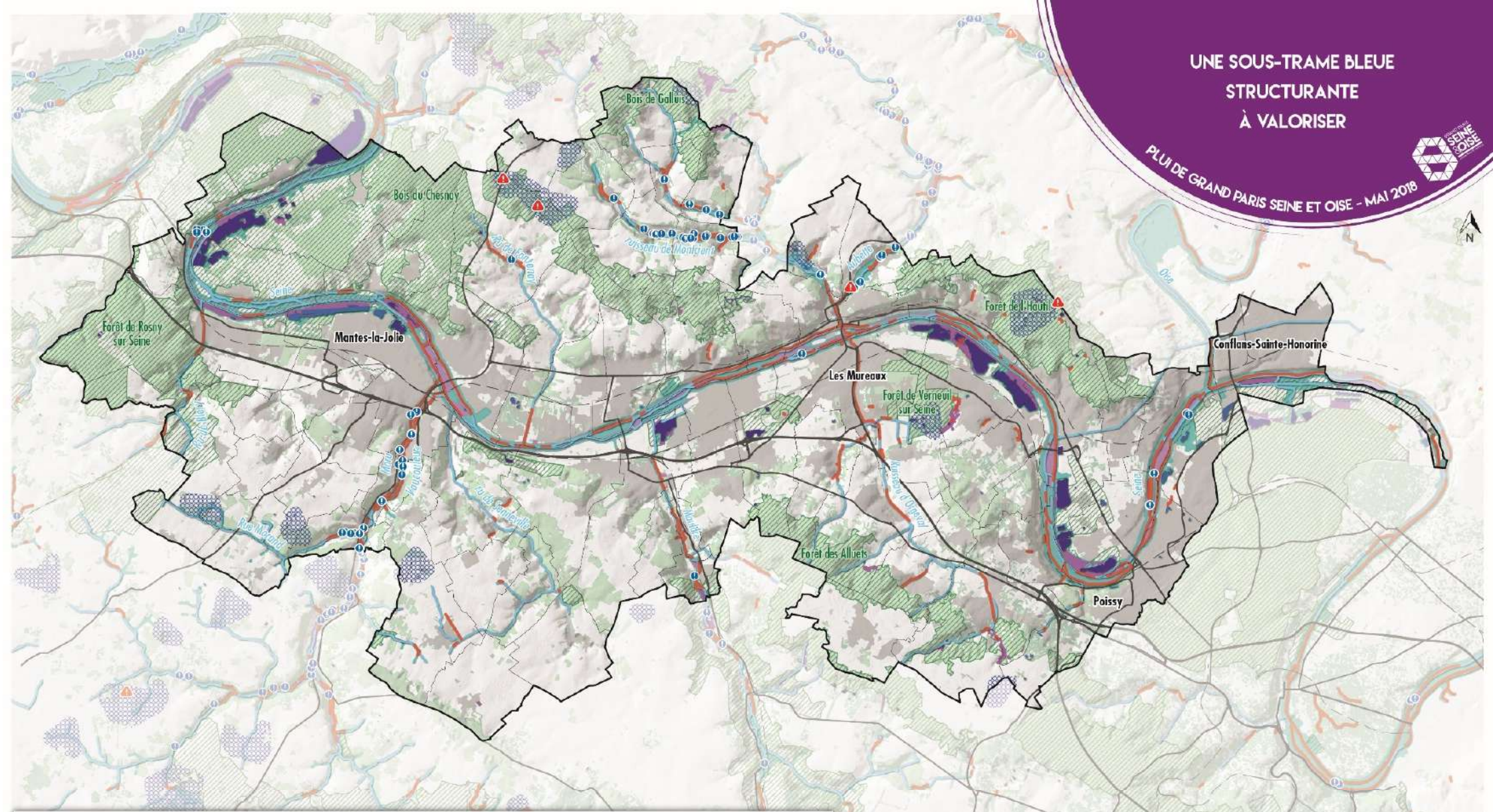
PRATIQUES DE GESTION FAVORABLES AUX MILIEUX HUMIDES

La caractérisation des milieux réalisée à partir de diagnostic permettent de définir des plans de gestion et des prescriptions adaptés.

- **Prairies humides et marais :**
 - > Pas de changement d'affectation (pas de boisement, ni de travaux aratoires) et pas d'intervention culturale (pas d'intrants, ni de semis) ;
 - > Remplacer la gestion annuelle par broyage, inadaptée (favorise les orties par accumulation de matière organique), par une fauche régulière espacée tous les 3 ou 4 ans, si possible avec exportation des matériaux de coupe ;
 - > Reconversion des peupleraies après exploitation ;
 - > Possibilité d'un pâturage léger ;
- **Boisements humides, alluviaux et ripisylves :**
 - > Pas de coupe rase ;
 - > Pas de drainage ;
 - > Pas de plantation monospécifique en peupliers ;
 - > Reconstitution de clairières intraforestières destinées à recréer des zones humides non boisées.
- **Mouillères :**
 - > Pas de drainage ou de comblement ;
 - > Pas d'intrants (fertilisants ou phytosanitaires).
- Le fonctionnement de l'hydrosystème (fonctionnement hydraulique et biologique des zones humides identifiées doit être préservé ;
- Aucun aménagement en amont ou aval de la zone humide ne doit créer de dysfonctionnement de l'hydrosystème, notamment en perturbant l'alimentation de la zone humide et/ou provoquant son assèchement. ;
- Les connexions hydrauliques et biologiques avec un réseau de zones humides ou de milieux environnants, doivent être préservées ou le cas échéant rétablies.

UNE SOUS-TRAME BLEUE
STRUCTURANTE
À VALORISER

PLUI DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - MAI 2018



Réservoirs du SRCE

Sous-trame bleue

Aquatique

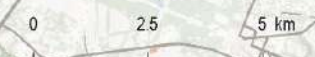
- Les cours d'eau : des corridors - réservoirs structurants
- Composantes principales de la sous-trame aquatique superficielle
- Autres surfaces en eau
- Secteurs de mares et mouillères

Humide

- Composantes principales des habitats humides
- Autres habitats humides
- Corridor humide du SRCE

Éléments de fragmentation

- Corridor alluvial non fonctionnel à restaurer
- Obstacles à l'écoulement
- Points de fragmentation de la trame humide par les infrastructures de transport
- Infrastructures de transport



Sources : IGN, GPSEO, SRCE, THEMA

E. Des milieux ouverts herbacés en régression

1. Une sous-trame de prairies calcicoles à fort intérêt

Le territoire de GPS&O est occupé par de **vastes espaces ouverts**, rassemblant les plaines et plateaux cultivés, prairies, pelouses, landes, ainsi que les espaces en friche ou en mutation. Certains de ces milieux sont le **support d'enjeux écologiques particulièrement importants**. Leur préservation est essentielle car ils abritent des **espèces floristiques et faunistiques patrimoniales en fort déclin** du fait de la disparition et de la dégradation globale de ce type de milieux. Ils constituent ainsi des **habitats irremplaçables** pour certaines populations d'orthoptères, lépidoptères, reptiles ou oiseaux spécialistes comme l'Engoulevent d'Europe, mais également des **zones d'alimentation de grande importance** pour un cortège plus large d'oiseaux, chiroptères etc.

On distingue les **milieux calcicoles**, correspondant aux pelouses rases et sèches et zones herbacées délaissés (friches etc.) sur sols calcaires, caractérisés par des sols appauvris et peu épais principalement situés sur les coteaux. Les espaces **prairiaux** correspondent, quant à eux, aux zones de prairies, friches herbacées et délaissés urbains mésophiles à végétation graminéenne. L'ensemble de ces milieux forment la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts.

2. Des habitats vulnérables soumis à la déprise

Ces milieux semi-naturels sont **particulièrement vulnérables car dépendant des activités humaines pour leur entretien**, notamment de **l'activité agricole et des pratiques traditionnelles (pâturage extensif, fauche)**. Ces formations tendent à disparaître progressivement en l'absence d'entretien sous l'évolution naturelle



Pâturage ovin de pelouses calcicoles en lisière de la forêt de Rosny (Source : AEV)



Pelouses restaurées de la Butte du Hutrel (Source : AEV)



Milieu ouvert en gestion extensive (fauche, pâturage)

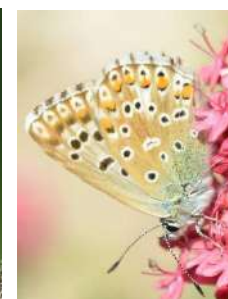
Biodiversité spécifique et remarquable (orchidées, papillons,...)

Absence de gestion du milieu

Couverture du terrain par des espèces sociales qui tendent à banaliser le milieu

Accumulation de matières végétales et développement des strates arbustives et arborées

Gestion des milieux ouverts (Source : EVEN Conseil)



Espèces patrimoniales liées aux milieux ouverts et notamment aux pelouses : Pie-grèche écorcheur, Azuré bleu céleste et Lézard vert. (Source : INPN)

des paysages vers les boisements, entraînant la **fermeture des milieux et la colonisation par les ligneux**. Ces habitats ouverts sont **en raréfaction du fait de la déprise agricole mais également de l'urbanisation péri-urbaine** qui tend à les grignoter.

Les continuités écologiques de ces milieux particuliers deviennent de plus en plus précaires avec la régression des superficies de chaque habitat, la dégradation de leur état de conservation et l'éloignement des entités qui subsistent. C'est notamment le cas des différents habitats de pelouses (sablo-calcaires pionnières, marnicoles, calcicoles-xérophiles), historiquement liées aux coteaux de la Seine, qui constituent des milieux particulièrement exceptionnels en termes de biodiversité. La préservation de cette trame constitue un **enjeu important en milieu rural mais également péri-urbain**, et notamment le long des **corridors alluviaux** de la Seine et des cours d'eau secondaires (Mauldre, Vaucoleurs, Montcient, Aubette ...).



Corridor herbacé fonctionnel (bleu) et à fonctionnalité réduite en contexte urbain peu végétalisé (orange)

3. Des opérations de restauration et entretien des milieux ouverts

Des **initiatives** ont été engagées dans certains secteurs pour la préservation de ces milieux particulièrement menacés. C'est notamment le cas sur la butte du Hutrel, acquise en tant qu'ENS par le Conseil général des Yvelines, dont les habitats de pelouses calcicoles ont été restaurés selon un plan de gestion adéquat : élimination des espèces exotiques envahissantes, gestion des ligneux, création de lisières, restauration des mares et zones humides (reprofilage des berges), entretiens des friches etc.

Le PNR du Vexin s'est également engagé en tant qu'appui dans la restauration de ce type de milieux, en lien avec les collectivités locales. Il définit ainsi des préconisations de gestion de ces espaces permettant de **valoriser leur intérêt écologique et de lutter contre la disparition de ces milieux.**

PRECONISATIONS POUR LA CONSERVATION DES MILIEUX OUVERTS (Source : PNR VEXIN) :

PELOUSES CALCICOLES :

- **Maintien des surfaces en pelouses et friches sèches**, et prioritairement des pelouses d'intérêt patrimonial abritant des espèces protégées dont la destruction est interdite ;
- Pour ces **pelouses bien conservées** :
 - *Pas de changement d'affectation (pas de boisement, ni travaux aratoires) et pas d'intervention culturale (pas d'intrants, ni de semis) ;*
 - *Exploitation selon un mode de pâturage extensif traditionnel (charge inférieure à 0,5 UGB/ha/an) afin de ne pas enrichir le milieu et conserver la flore typique des sols pauvres ; ou entretien par fauche, en alternative au pâturage sur les surfaces faibles ;*
- Pour les **pelouses les plus embroussaillées**, intervention possible à des fins de réouverture par fauche, débroussaillage et coupes suivies d'une exportation de matières (pas de dépôt ni brûlis sur place) hors période de nidification ;

PRAIRIES :

- Conservation des surfaces en prairies, notamment permanentes anciennes et fauchées. Pas de changement d'affectation des parcelles concernées ou de sur-semis ;
- Exploitation selon un mode de fauche extensif traditionnel : limiter les intrants, gestion des regains par fauche. Fauche estivale tardive et centrifuge (préférence après le 15 juin). Conservation de zones refuges pour la faune sur les marges ;

> *En cas de nécessité de destruction d'une surface en friche calcicole ou en prairie (besoins de l'exploitation agricole, constructions autorisées) rechercher la possibilité de restaurer une surface équivalente en espace prairial fauché.*

PRATIQUES DE GESTION FAVORABLES AUX PRAIRIES

- Conservation des surfaces en prairies, et prioritairement des prairies permanentes anciennes et fauchées, pas de changement d'affectation des parcelles concernées (pas de boisement, ni retournement pour une mise en culture) ;
- Accompagner l'activité équine dans la gestion de ses prairies,
- Exploitation selon un mode de fauche extensif traditionnel : limiter les intrants (y compris les amendements calciques), fumure légère, gestion des regains par fauche estivale tardive ou par pâturage extensif ;
- Adapter les charges de pâturage au type de sol. Les prairies sur versants ne supportent pas les mêmes charges que les prairies de vallée ou de plateau ;
- Fenaison tardive si possible de préférence après le 15 juin ;
- Fauche selon un sens rotatif centrifuge et/ou conservation de zones refuges pour la faune sur les marges ;
- Fauche régulière des refus de pâturage et encourager le maintien des chemins en herbe connectés aux prairies.
- Encourager les gestionnaires forestiers à entretenir et rouvrir les clairières,
- Pas de sur-semis qui appauvrissent la flore ;

PRATIQUES DE GESTION FAVORABLES AUX PELOUSE SECHES

- Issus pour la très grande majorité de l'activité humaine, les pelouses et coteaux nécessitent **un entretien qui empêche leur boisement**. L'élevage diminuant, ces milieux ne sont plus maintenus ouverts par le pâturage **et tendent à se refermer en se reboisant spontanément**. Le long de la Seine, l'urbanisation exerce également une forte pression sur ces milieux naturels. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions visant à restaurer et à conserver des dernières parcelles existantes. L'enjeu principal de cette sous-trame ne réside pas dans l'unique restauration **mais bien dans la gestion des pelouses sèches** dans le temps. La régularité et la pérennité de la gestion de ces espaces sont les éléments indispensables au **maintien de la sous-trame des pelouses sèches**. Cela ne sera possible qu'en associant et en soutenant les exploitants agricoles dans la mise en place de pratiques adaptées (pâturage, fauche...).
- Conservation des surfaces en pelouses et friches sèches, et prioritairement des pelouses d'intérêt patrimonial abritant des espèces protégées dont la destruction est interdite ;
- Pour ces pelouses, pas de changement d'affectation (pas de boisement, ni travaux aratoires) et pas d'intervention culturale (pas d'intrants, ni de semis) ;
- Pour les pelouses les plus embroussaillées, intervention possible à des fins de réouverture par fauche, débroussaillage et coupes suivies d'une exportation de matières (pas de dépôt ni brûlis sur place) ;
- Pour les pelouses les mieux conservées, exploitation selon un mode pâturage extensif traditionnel ne dépassant pas une charge de 0,5 UGB/ha/an (dans le cadre d'un entretien courant) afin de ne pas enrichir le milieu et conserver la flore ;
- L'entretien par fauche et exportation (qui permet de conserver les conditions de pauvreté du sol) une fois/an peut également constituer une alternative au pâturage lorsque les surfaces sont trop faibles ;

F. Des espaces agricoles à intégrer à la trame verte et bleue

1. Des milieux interstitiels à favoriser au sein des grands plateaux agricoles

Les surfaces agricoles constituent des milieux naturels de qualité hétérogène. Les plateaux du territoire offrant des **terres riches propices à l'agriculture** ont été le support d'un développement agricole important, avec une **dynamique d'augmentation de l'occupation du sol dédié aux grandes cultures** et de diminution des autres types de cultures et surfaces enherbées permanentes. Bien que certains **noyaux agricoles puissent permettre le développement d'une faune spécifique des grandes cultures** (Oedicnème criard), **l'absence d'infrastructures agro-écologiques diminue leur intérêt au sein de la trame verte, et peut constituer d'importantes barrières pour la majorité des espèces**. La présence de larges *open field* sans éléments enherbés ou boisés permanents peut ainsi constituer une **véritable barrière pour la faune** dans le cas d'une gestion intensive et d'une emprise large et dans un **contexte de régression importante de la trame bocagère (haies, bosquets, vergers)** quasi disparue par manque d'usage et opérations de remembrement historiques. La faune peut se « perdre » dans ces grandes surfaces, limitant leur perméabilité. **Le maintien d'une trame éco-paysagère de haies, bosquets, arbres isolés, jardins, constituant une « ceinture verte » autour des villages et en transition avec la plaine agricole, paraît ainsi indispensable** pour le maintien des continuités herbacées et boisées dans certains secteurs stratégiques.

Le SRCE identifie **des secteurs de mosaïque agricole à maintenir**, présentant une certaine diversité en termes d'occupation du sol et présentant une **densité d'éléments herbacés, arbustifs et boisés** (bosquets, haies ...). Ils correspondent aux secteurs agricoles espaces agricoles d'au moins 100 ha, dont 10 % au moins sont



De larges ensembles de cultures céréalières support de diffusion au sein de la TVB, mais qui peuvent aussi constituer des barrières en l'absence d'infrastructures agro-écologiques (Source : EVEN Conseil)



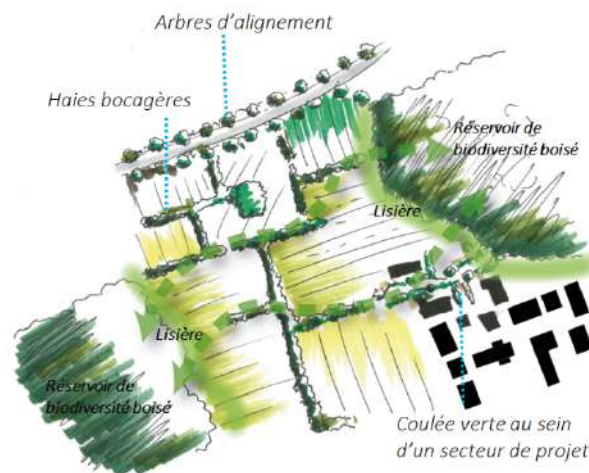
Une armature naturelle et paysagère, support de continuités écologiques (GR Seine-Aval, Magnanville). Source : V.L. Denise

occupés par des formations herbacées et 10 % par des bosquets de surface unitaire inférieure à 10 ha. Cette mosaïque paysagère en fait des zones intéressantes pour le maintien des **continuités de la trame verte et favorable à la petite faune des plaines agricoles** (passereaux, insectes, reptiles) et la flore.

2. Une prise en compte des enjeux agro-écologiques qui s'accroît

Des dynamiques en faveur de l'intégration des enjeux écologiques se sont notamment mises en place à travers la **définition de mesures agro-écologiques** pour les agriculteurs situés dans la zone Natura 2000 des boucles de Moisson, Guernes et Rosny. Ces mesures ont pour objectif la **conservation d'une mosaïque d'espaces de cultures, parcelles en gel, prairies et bois** : création et gestion extensive de prairies, amélioration du gel, création de couverts d'intérêt avifaunistique, gestion extensive des prairies, création et entretien de bandes enherbées ou encore gestion pastorale. Depuis 2010, près de 7 agriculteurs se sont engagés, totalisant 92 ha, soit 7 % de la SAU de la ZPS.

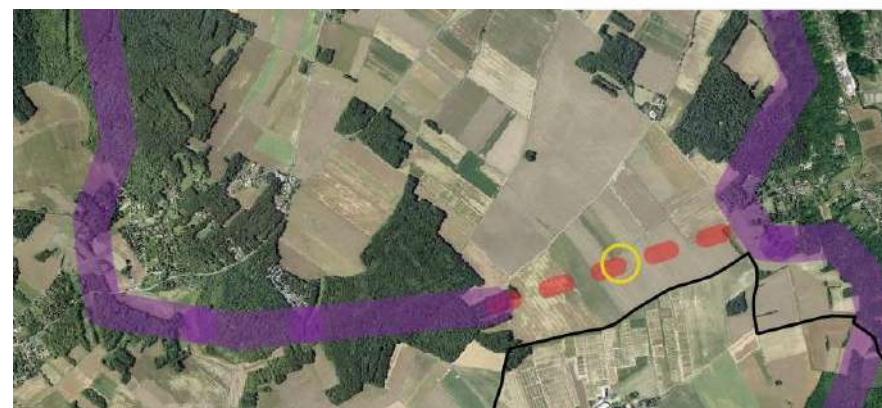
La **conservation de la flore messicole des grandes cultures** (compagnes de cultures telles que le bleuets, coquelicot, souci des champs, chrysanthème des moissons...) est un enjeu émergent dans un contexte de forte menace sur ces espèces en lien avec la gestion intensive. Les plateaux agricoles du territoire présentent des zones richement fleuries par ces messicoles, qui constituent un patrimoine naturel et paysager important. Des programmes de connaissance et conservation de ces espèces ont été mis en place, notamment au niveau national (Plan d'actions en faveur des plantes messicoles).



Continuité écologique recrée entre 2 réservoirs de biodiversité boisés (Source : EVEN Conseil)



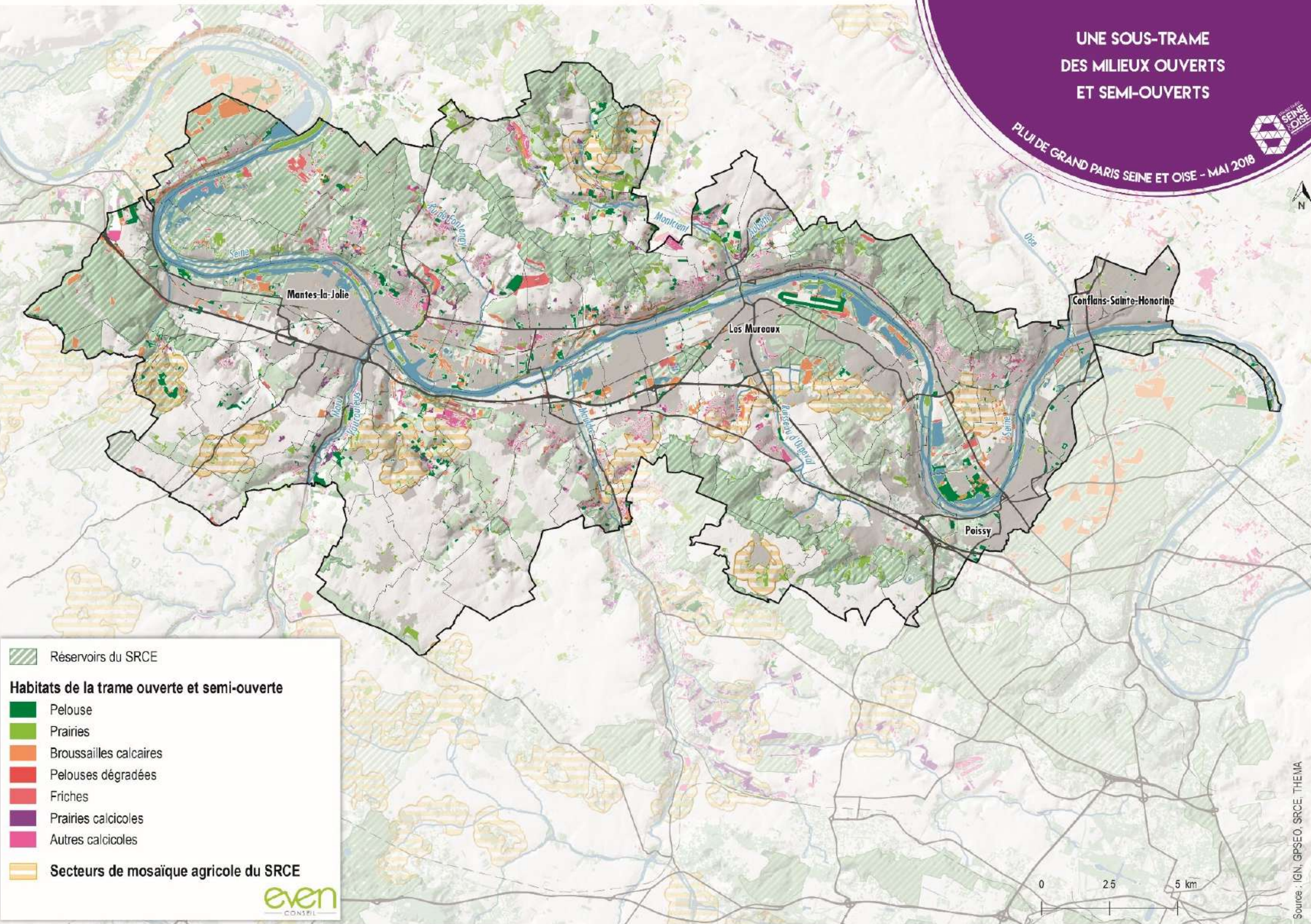
Champs fleuri par les messicoles à Follainville-Dennemont (Source : CBNBP)



Zone de rupture d'un corridor boisé par une zone de grande culture de large emprise sans bosquets

UNE SOUS-TRAME
DES MILIEUX OUVERTS
ET SEMI-OUVERTS

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - MAI 2018



Réservoirs du SRCE

Habitats de la trame ouverte et semi-ouverte

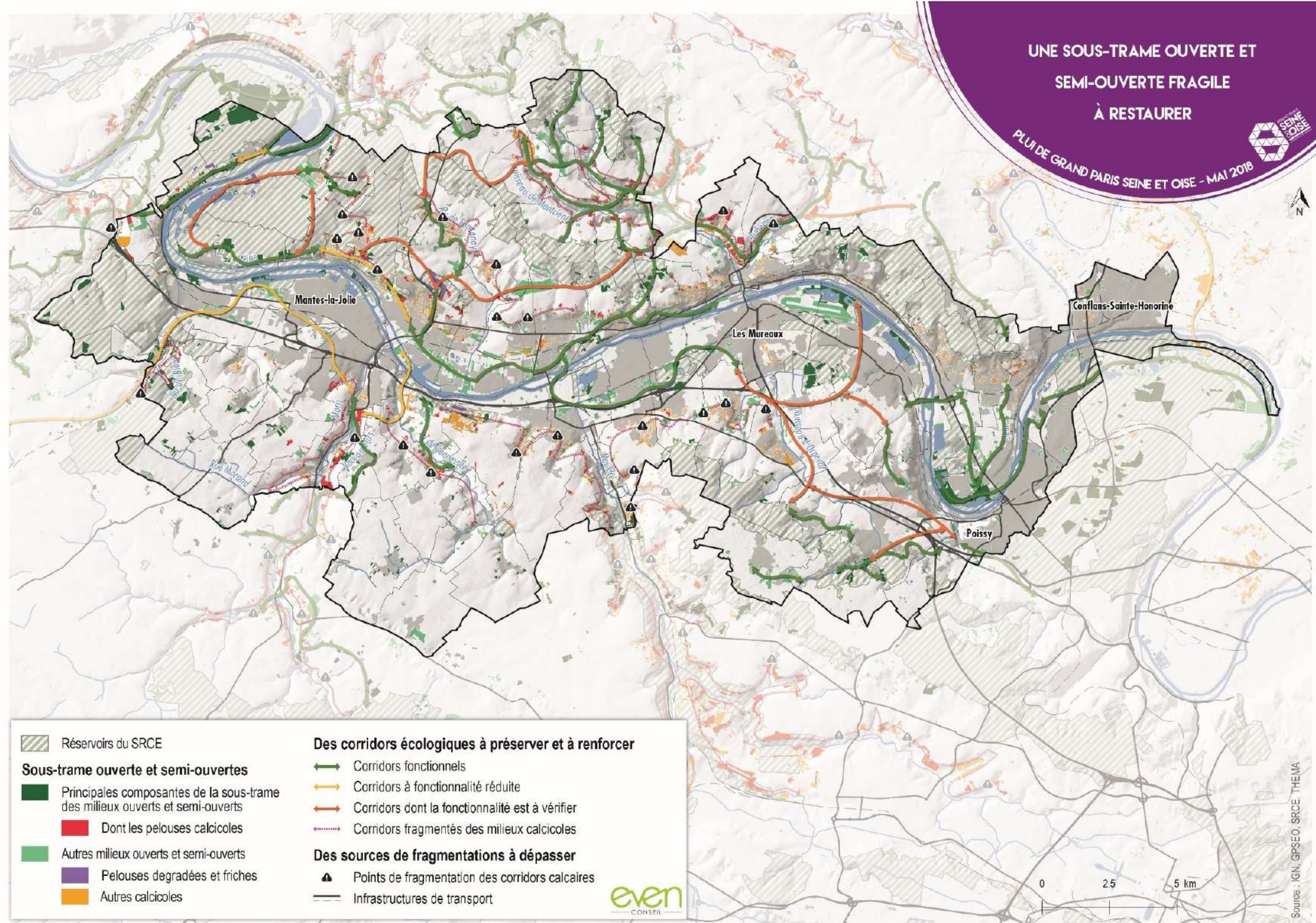
- Pelouse
- Prairies
- Broussailles calcaires
- Pelouses dégradées
- Friches
- Prairies calcicoles
- Autres calcicoles

Secteurs de mosaïque agricole du SRCE



UNE SOUS-TRAME OUVERTE ET
SEMI-OUVERTE FRAGILE
À RESTAURER

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - MAI 2018



Réservoirs du SRCE

Sous-trame ouverte et semi-ouvertes

Principales composantes de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts

Dont les pelouses calcaïques

Autres milieux ouverts et semi-ouverts

Pelouses dégradées et friches

Autres calcaïques

Des corridors écologiques à préserver et à renforcer

Corridors fonctionnels

Corridors à fonctionnalité réduite

Corridors dont la fonctionnalité est à vérifier

Corridors fragmentés des milieux calcaïques

Des sources de fragmentations à dépasser

Points de fragmentation des corridors calcaïques

Infrastructures de transport

even
CONSEIL

0 2.5 5 km

G. De grands équilibres à maintenir dans un contexte de développement urbain

1. Des activités sources de fragmentation à maîtriser

Le développement urbain du territoire s'est **historiquement implanté le long de la Seine**, dans la zone stratégique que constitue la vallée. L'urbanisation accélérée et l'agrandissement des grandes agglomérations en extension a contribué à établir **une zone de fragmentation importante le long de la Seine** qui impacte les **continuités écologiques Nord-Sud**, par un effet barrière des grandes zones urbaines. Aujourd'hui seuls **quelques secteurs de coupures vertes et espaces de respiration peu urbanisés** viennent assurer les liaisons paysagères et écologiques et permettent **d'éviter une urbanisation continue le long du fleuve**. On observe notamment les liaisons entre la berge droite et gauche de la Seine situées au niveau des frontières entre les communes de Guernes/Follainville, Issou/Porcheville/Mézières, Epône/Juziers à proximité de la Mauldre, Flins/Mézy/Les Mureaux, Triel/Chanteloup, ou encore Orgeval/Poissy, toutes **identifiées sur le SDRIF** comme liaisons et espaces de respiration à maintenir.

Ces secteurs constituent ainsi des **zones à enjeu fort pour un développement équilibré et respectueux des enjeux naturels** présents sur le territoire, d'autant plus qu'ils sont en partie le lieu de projets d'envergure (gares, ZAC Ecoquartier fluvial, développement d'activités) ou de secteurs à enjeux communautaires. Ainsi, l'intégration des enjeux de maintien des coupures vertes et de rétablissement des continuités écologiques constitue un point important à intégrer dans les projets.

D'importantes **infrastructures de transports fragmentent l'ensemble du territoire et réduisent les continuités écologiques**, latéralement (axe est-ouest) notamment avec l'A13, la ligne ferroviaire de Rouen, la D190 et la voie ferrée de Limay, mais

également selon des axes longitudinaux (nord-sud), notamment dans les secteurs plus ruraux : RD113, D14, D130, D183, D190, D983.

L'activité de carrière fortement développée sur le territoire est encore d'actualité, avec des zones d'extension prévues (Brueil, Achères, Triel/Carrières, Guitrancourt). Cette activité a un **impact extrême sur les milieux** nécessitant l'exploitation d'importantes zones d'espaces naturels et agricoles, et la construction de nouvelles infrastructures de transport. **La vocation des espaces et le développement de ces activités sont à confronter au patrimoine naturel présent** pour éviter la suppression de milieux d'intérêt fort ou la perte de continuités écologiques.

2. Créer du lien entre les projets de développement du territoire et la valorisation des espaces naturels et de leurs fonctions écologiques

Le territoire de GPS&O est un **secteur à forte dynamique urbaine, avec des projets de développement importants** qui viendront prendre place sur le territoire. Les nouveaux projets de constructions ou d'agrandissements doivent prendre en compte la Trame Verte et Bleue.

Le programme Life + SeineCityPark constitue un projet d'envergure qualitatif et apporte une meilleure considération de l'environnement au sein des projets à travers son objectif d'allier développement socio-économique avec l'amélioration des conditions environnementales locales, de la trame écologique, paysagère et humaine entre la Seine, le parc départemental du Peuple de l'Herbe, la Nouvelle Centralité, l'Eco-pôle Seine Aval, le l'Eco-Port de Triel-sur-Seine, puis le Cœur Vert rejoignant le massif de l'Hautil au Nord de la boucle de Chanteloup.

Les zones de transition entre les espaces ouverts telles que la Seine, ses berges et les friches herbacées ont un réel potentiel de valorisation, d'amélioration et d'intégration en lien avec les espaces urbanisés et zones de futurs projets d'aménagement. Elles constituent **une opportunité et base de réflexion pour une meilleure intégration de la nature en ville**. La nature pourrait y jouer un rôle clé d'armature de l'aménagement urbain et constituer un outil d'organisation spatiale des zones urbaines et périurbaines.

H. Une nature à diffuser au sein des agglomérations pour plus de perméabilité

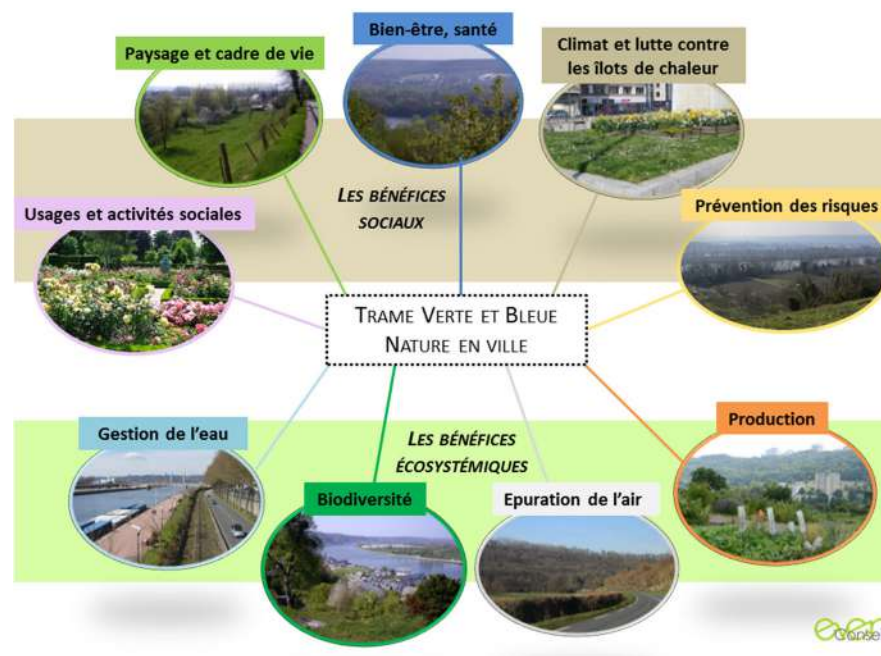
1. La nature en ville, des bénéfices qui dépassent le seul intérêt pour la biodiversité

La nature est support de fonctions écologiques, mais également de fonctions sociales et économiques au travers des services écosystémiques :

- Des bénéfices pour la santé (détente, bien-être...)
- Une dimension paysagère (cadre de vie, loisirs, valorisation de l'image du territoire)
- La prévention des risques et des nuisances (gestion de l'eau, limitation de l'érosion, lutte contre l'îlot de chaleur urbain, écran anti-bruit...)



Milieux herbacés au sein du Parc du peuple de l'Herbe (Source : AEV)



- Une fonction nourricière de production (agriculture, sylviculture, pollinisation...)
- Un enjeu énergétique (bois-énergie)
- Un support agronomique (rétention des sols, de l'eau...)

Ces fonctions sont à valoriser en particulier en milieu urbain, où les espaces de nature gagnent à être développés à la fois pour la biodiversité, mais également pour les autres fonctions qui y sont associées.

2. Des espaces diversifiés supports de biodiversité en ville

Les différents espaces de nature en ville constituent des **milieux refuges pour la biodiversité, formant une véritable trame propice au développement de cette dernière au sein du tissu urbain.**

Selon leurs caractéristiques (taille, mode de gestion, essences présentes,...), ils peuvent être à la fois constitués des **réservoirs de biodiversité à l'échelle urbaine**, permettant la reproduction d'une faune et flore ordinaires adaptées aux milieux urbains et également des **corridors en pas japonais entre les principaux réservoirs du territoire**, permettant le franchissement des agglomérations urbaines fragmentantes. Il s'agit de **rechercher leur maintien et leur renforcement**, ainsi que la connexion de ces différents espaces entre eux et avec les milieux extérieurs afin de permettre le déplacement des espèces.

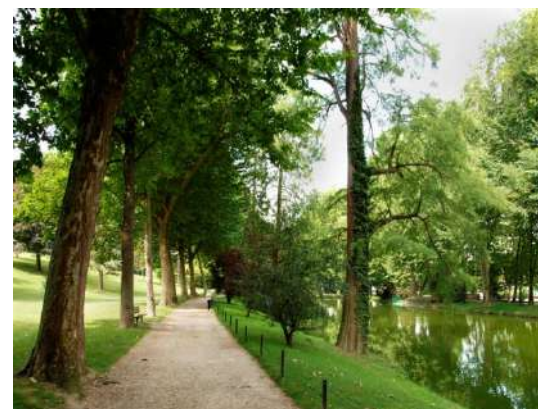
LES PARCS ET ESPACES VERTS PUBLICS ET JARDINS FAMILIAUX

Les **parcs et espaces verts** constituent des espaces refuges pour la biodiversité au sein de la trame urbaine largement artificialisée. Leur **potentiel d'accueil varie selon leur taille, leur type de gestion, les strates et la diversité des essences végétales présentes, les connexions** avec l'armature naturelle ou les autres espaces de

nature en ville. La **gestion** qui y est effectuée est également un critère important, une gestion intensive et l'utilisation de pesticides constituant un facteur limitant pour le développement de certains taxons. Le développement d'initiatives de gestion différenciée et projets « Zéro pesticides » dans ces espaces ainsi que la prise en



Parc Sautour, Les Mureaux (Source : Mairie)



Parc Meissonier à Poissy (Source : Mairie)



Hôtel à insectes, Parc du Peuple de l'Herbe (Source : AEV)

compte de la biodiversité en constituent des leviers pour une meilleure intégration des enjeux écologiques en ville.

LES FRICHES ET DELAISSES URBAINS

Les **friches et délaissés urbains** sont relativement présents sur le territoire, notamment au sein des **secteurs d'activités ou d'industrie et des rives de la Seine**. Ces secteurs ont un **potentiel de valorisation important**, en lien avec la présence toute proche du corridor fluvial, les enjeux de restauration de la trame herbacée et le cadre de vie. Les **talus des infrastructures de transport** routières et ferroviaires participent également à la formation de **corridors linéaires** propices à la diffusion des espèces. Ces espaces présentent une importance élevée pour le développement de la biodiversité en ville en raison de **l'absence de fréquentation humaine**. Les activités ayant lieu à proximité peuvent toutefois être sources de nuisances (sonores, pollution,...), peu propices au développement de la faune et de la flore.

LES CŒURS D'ÎLOTS

Les **cœurs d'îlots boisés et les jardins privés** présentent une réelle valeur écologique, au sein du tissu pavillonnaire mais également au cœur des îlots d'habitat collectif. Perceptibles depuis l'espace public, ils façonnent également un cadre paysager remarquable dans les villes. Il s'agit d'un enjeu particulièrement important dans certains secteurs à enjeux écologiques forts où les divisions parcellaires sont fréquentes et peuvent impacter le maintien de ces corridors en pas japonais et leur rôle en contexte urbain.

LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

Les arbres plantés le long des voies jouent un rôle indispensable dans les continuités écologiques, pour les déplacements de la faune volante en particulier.



*Cœur d'îlots au sein du tissu pavillonnaire à Mantes-la-Jolie
(Source : Géoportail)*



*Alignement d'arbres aux Mureaux
(Source : Google.view)*



D'importantes bermes en bordures des infrastructures de transport qui constituent des corridors linéaires en milieu urbain . (Source : Géoportail)

LES BERGES DE LA SEINE ET DE SES AFFLUENTS

Les berges des cours d'eau constituent de potentielles zones d'accueil de la biodiversité en milieu urbain, variant selon leur état d'aménagement et leur gestion plus ou moins favorable au développement de la biodiversité. Du fait des développements urbains passés et des activités artisanales et industrielles associées à la présence des cours d'eau, les berges de ces-derniers sont, pour beaucoup, relativement artificialisées. Des projets sont cependant menés en faveur du réaménagement et de l'accessibilité des berges au public. Une revégétalisation associée aux projets permettra d'améliorer les fonctionnalités écologiques (voir Chapitre Trame bleue).

CE QU'IL FAUT RETENIR

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une diversité remarquable d'habitats naturels du fait de la topographie et de la géologie du territoire : vallées, terrasses alluviales, buttes et coteaux, plateaux agricoles, sables calcaires ou acides ...</p> <p>Des réservoirs de biodiversité encore bien conservés, à enjeu écologique fort et d'importance régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Boucles de Seine Aval (Moisson, Freneuse et Guernes) : identifiées par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) comme réservoir d'importance nationale → <i>ensemble de milieux thermophiles, pelouses et boisements de pentes calcaires abritant des espèces rares et patrimoniales sub-montagnardes et méditerranéennes ; zone favorable à l'avifaune (dortoir hivernal et zone d'hivernage)</i> • Les vallées et buttes boisées du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin (Arthès et Vexin Sud) • Les forêts de Rosny, des Alluets, de l'Hautil et de Verneuil-sur-Seine • Le plateau de Menerville • D'anciennes zones de carrières réhabilitées, recolonisés par la biodiversité : Guerville, Limay, Juziers, Flins ... • Les plans d'eau d'Elisabethville, Verneuil-les-Mureaux et Achères <p>La Seine : un corridor-réservoir multifonctionnel traversant l'ensemble du territoire selon un axe est-ouest, et plusieurs cours d'eau affluents avec un fort potentiel (Vaucouleurs), et certains dont la qualité écologique laisse encore à désirer (Mauldre, Senneville... cf Ressources en eau) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un grand axe de diffusion des espèces de « grands migrateurs » d'importance inter-régionale (SRCE) • Des supports de vie et de déplacement pour un cortège d'espèces spécifiques des milieux humides et aquatiques (cours d'eau, plan d'eau, méandres, habitats boisés marécageux et prairies humides) dont de nombreux oiseaux d'eau migrateurs <p>Une trame forestière particulièrement importante qui se maintient, avec de grands réservoirs de biodiversité densément boisés et bien protégés par</p>	<p>Une qualité de l'eau très altérée en aval de Paris et donc sur l'ensemble du territoire, en lien avec les ruissellements et rejets d'eaux usées issues de l'urbanisation, des activités industrielles, et du ruissellement en milieu agricole (nitrates, phosphore ...) et provenant de la voirie (hydrocarbures HAP ...) qui impacte fortement les milieux naturels, notamment aquatiques et humides ;</p> <p>Des affluents de la Seine particulièrement touchés : la Mauldre, Vaucouleurs, ruisseau d'Orgeval ;</p> <p>Des cours d'eau secondaires présentant une importante densité d'ouvrages hydrauliques non franchissables pour la faune aquatique qui perturbent les continuités écologiques aquatiques, principalement sur la Vaucouleurs, la Montcient, La Bernon et la Mauldre ;</p> <p>Une fragmentation importante due à l'urbanisation le long de la Seine qui impacte les continuités écologiques Nord-Sud : effet barrière des grandes zones urbaines ;</p> <p>D'importantes infrastructures de transports qui fragmentent l'ensemble du territoire et limitent les continuités écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Latérales : A13, ligne ferroviaire de Rouen, D190, voie ferrée de Limay • Longitudinales : RD113, D14, D130, D183, D190, D983 ; <p>Des surfaces agricoles de grande culture qui peuvent constituer des barrières pour la faune dans le cas d'une gestion intensive, notamment dans un contexte de régression importante de la trame bocagère (haies, bosquets, vergers) quasi disparue par manque d'usage et opérations de remembrement historiques ;</p> <p>Un territoire où l'activité de carrières est particulièrement développée avec des zones d'extension prévues (Brueil, Achères, Triel/Carrières), nécessitant l'exploitation d'importantes zones d'espaces naturels et agricoles, et la construction de nouvelles infrastructures de transport</p>

des outils de maîtrise foncière (Espaces Naturels Sensibles, Périmètre Régional d'Intervention Foncière, ...);

Des **continuités forestières bien développées** et globalement fonctionnelles ;

Des coteaux et pelouses calcaires abritant des milieux singuliers à enjeu fort, une entomofaune (insectes) caractéristique, ainsi qu'un cortège floristique composé d'espèces patrimoniales faiblement représentées à l'échelle régionale ;

Un maillage de boisements et zones herbacées situés sur les vallées des cours d'eau secondaires qui constituent des espaces relais essentiels dans la Trame Verte et Bleue ;

Des îles nombreuses et de grande taille en partie naturelles (Ile de Mézy, de Rangipont, de Limay, l'Aumône, de Rosny, de Saint-Martin-la-Garenne, Île Belle, d'Hernière, du Platais, Saint-Louis, d'En bas, de Conflans ...) qui peuvent constituer des zones refuges pour les espèces, en lien avec la trame bleue ;

Une mosaïque agricole à préserver.

OPPORTUNITES

Des démarches et projets déjà entamés pour valoriser les berges et milieux humides (Syndicat Seine Oise), limiter l'impact des **pratiques agricoles en zones inondables** (subventions de la CU) **et assurer le passage de la faune aquatique au travers des cours d'eau de certains bassins versants** en lien avec les syndicats de bassin versants (la Bernon).

Des projets d'envergure pour le développement d'espaces de nature en ville avec une prise en compte de l'intérêt écologique des milieux : Parc du Peuple de l'Herbe, ...

MENACES

Un territoire qui connaît un développement urbain important, entraînant inévitablement la dégradation de certains milieux naturels (fréquentation, fractionnement des habitats, imperméabilisation des sols) ;

Des espaces, jouant un rôle clé dans les continuités écologiques et abritant une grande partie des espèces protégées du territoire, menacés par l'urbanisation / reboisement :

- L'espace compris entre la forêt de Moisson et la forêt de Rosny
- La zone naturelle située sur les communes de Méricourt et de Freneuse, seul lieu de passage terrestre permettant une connexion entre les zones à fort enjeu écologique au cœur de la boucle et le reste du territoire au sud de la Seine
- Les espaces de lisières et bosquets en général
- Les zones humides, notamment sur les îles et milieux alluviaux proche des zones urbaines
- Les espaces semi-naturels en herbe, pelouses, landes, friches

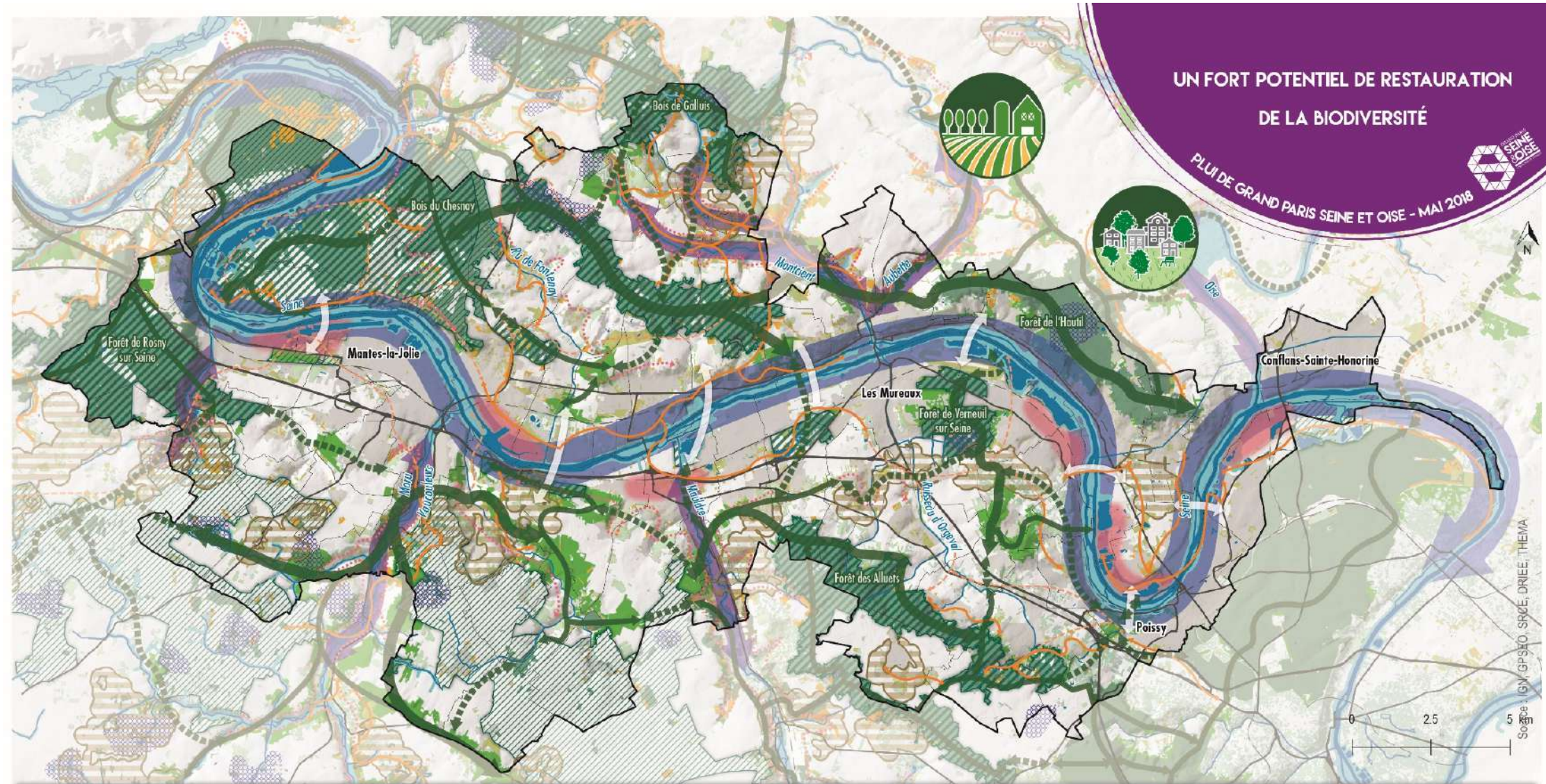
Des dynamiques de déprise agricole ou de reboisement qui peuvent constituer une **menace pour la trame herbacée**, notamment pour les **pelouses calcicoles** déjà morcelées.

ENJEUX

- › Protéger durablement les réservoirs d'intérêt écologique fort identifiés par les zonages d'inventaire et de protection, le SRCE et le SDRIF
- › Protéger durablement la richesse et la singularité des pelouses calcicoles et milieux thermophiles
- › Préserver, restaurer et développer les continuités et liaisons entre les réservoirs, indispensables à leur pérennité et fonctionnement notamment :
 - Favoriser le rôle de corridor écologique multifonctionnel (biodiversité, paysage, liaisons douces...) majeur de la Seine et de ses abords en développant les connectivités est-ouest, notamment dans les secteurs les plus urbanisés, par la préservation et le développement de milieux humides annexes (ripisylves et zones herbacées humides, boisements alluviaux) et leurs connexions avec les boisements-réservoirs proches
 - Favoriser les connexions nord-sud au niveau de la Seine, devenue difficilement franchissable, en évitant une urbanisation continue
 - Maintenir et développer la connectivité entre la forêt de Moisson et la forêt de Rosny, réservoirs d'importance majeure
 - Rétablir des continuités le long des cours d'eau secondaires et la reconquête des berges (Vaucouleurs, Mauldre, ru de Fontenay ...) afin de permettre un meilleur écoulement, diminuer les phénomènes d'inondation, permettre le déplacement des espèces et assurer des liaisons douces paysagères de qualité
- › Assurer la protection des lisières des réservoirs de biodiversité boisés
- › Limiter les pollutions liées aux activités, ménages et ruissellement agricole et de voirie et leur impact sur les milieux aquatiques et humides fragiles
- › Maîtriser l'impact des carrières sur les milieux naturels en développant une cohérence et des critères de réhabilitation post-exploitation, en lien avec la Trame Verte et Bleue
- › Restaurer les zones de confluence avec les principaux affluents (Oise, Mauldre...), secteurs d'intérêt écologique paysager et hydraulique
- › Préserver les éléments de Trame Verte et Bleue au sein des espaces agricoles qui peuvent former de grands ensembles fragmentant, voire les développer : haies, bandes enherbées, bosquets, mares
- › Garantir les échanges écologiques aux portes du tissu urbain et la pénétration de la nature dans la ville en maintenant des coupures boisées et autres espaces de respiration entre les zones urbaines et les zones non artificialisées : plaine d'Achères, boucle de Triel, secteur des Mureaux, Epône, secteur de Mantes-la-Jolie, ...
- › Renforcer l'offre de nature en ville qui contribue aux échanges écologiques (quartiers résidentiels, zones d'activités ...)
- › Valoriser la présence de l'eau dans la ville, en étudiant la réouverture de certains cours d'eau enterrés en milieu urbain (cours d'eau du Chapet)
- › Limiter l'impact des futures infrastructures de transports et de celles existantes et résoudre les points de blocages sur les corridors existants
- › Tirer parti des abords d'infrastructures de transport linéaires comme corridors écologiques, notamment dans l'espace urbain
- › Poursuivre le développement d'une offre de nature d'envergure métropolitaine et renforcer son accessibilité pour participer à l'attractivité du territoire métropolitain (loisirs forestiers, liaisons douces...)
- › S'appuyer sur les projets de développement urbain et économique pour renforcer la trame verte et bleue

UN FORT POTENTIEL DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

PLUI DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - MAI 2018



Une trame bleue structurante à valoriser

- La Seine, un corridor-réservoir aquatique d'envergure nationale
- Des vallées alluviales secondaires à restaurer
- Cours d'eau et plans d'eau
- Corridor humide
- Des zones de mares et mouillères à préserver

Une sous-trame boisée socle de l'armature naturelle à pérenniser

- De larges composantes boisées à protéger
- Des boisements constituant des espaces relais
- De grands corridors boisés fonctionnels
- Des corridors boisés à restaurer
- Secteurs de mosaïque agricole du SRCE

Une sous-trame ouverte et semi-ouverte fragile à restaurer

- Composantes de la sous-trame ouverte et semi-ouverte
- Autres milieux ouverts et semi-ouverts
- Des corridors fonctionnels à maintenir
- Des corridors peu fonctionnels à rétablir
- Des corridors calcicoles dégradés à fort enjeu écologique, à restaurer

Une trame verte et bleue multifonctionnelle à intégrer au projet de territoire

- Des plateaux agricoles et ruraux à perméabiliser par la conservation et le développement d'infrastructures agro-écologiques au sein des open-field
- Maintenir des espaces de respiration assurant les liaisons écologiques et paysagères entre la rive gauche et droite de la Seine
- Veiller à la bonne intégration de la Trame verte et bleue dans les zones de conflits entre enjeux urbains et écologiques
- Diffuser la nature au sein des villes, en lien avec le cadre de vie et les services écosystémiques liés à la Trame verte et bleue

De grands ensembles naturels ou semi-naturels multitrames

- Réservoirs multitrames avérés
- Sites d'intérêt écologique



Sources : IGN, GP-SEO, SPICE, DRIEE, THEMA

ANALYSE DU CYCLE DE L'EAU

III. LES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE ET SUPERFICIELLE

A. Orientations et objectifs de référence

La loi sur l'eau de janvier 1992 a instauré une gestion globale à l'échelle des bassins versants et ses principaux outils de planification et de gestion (les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux – SDAGE, et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux - SAGE) en associant préservation des milieux aquatiques et satisfaction des usages.

La Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000 a établi un cadre pour une politique communautaire de l'eau et renforce les principes de gestion de l'eau par bassin versant hydrographique déjà adoptés par la législation française avec les SDAGE et les SAGE. Elle affirme l'objectif ambitieux d'atteindre un bon état des masses d'eau superficielles et souterraines à l'horizon 2015. Transposée en droit français en 2004, elle s'est traduite par la révision du SDAGE approuvé en novembre 2009 (cf. ci-après).

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 vise notamment à se doter des outils pour atteindre les objectifs de la directive cadre et à améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement. Elle instaure notamment des dispositions en matière de gestion économe des ressources et de gestion à la source

des eaux pluviales ; elle donne davantage de pouvoir réglementaire aux SAGE.

Le **SDAGE Seine-Normandie 2016-2021**, comprend 44 orientations, déclinées en 191 dispositions, qui recouvrent des obligations réglementaires ainsi que des recommandations et des incitations diverses. Elles traduisent les 6 grands défis à relever :

- la diminution des pollutions ponctuelles ;
- la diminution des pollutions diffuses ;
- la protection de la mer et du littoral ;
- la restauration des milieux aquatiques ;
- la protection des captages pour l'alimentation en eau potable;
- la prévention du risque d'inondation

Le SDAGE définit en outre les objectifs pour chacune des masses d'eau et justifie les dérogations éventuelles en cas de non possibilité d'atteindre le bon état à l'horizon 2021.

Les orientations spécifiques à la gestion de la ressource en eaux applicables au territoire de GPS&O sont notamment les suivantes :

- Orientation 2 - Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain
 - D1.8 : Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme
 - D1.9 : Réduire les volumes collectés par temps de pluie
- Orientation 4 - Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques

- D2.18 : Conserver les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements
- D2.20 : Limiter l'impact du drainage par des aménagements spécifiques
- Orientation 7 : Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression ou de réduction des rejets micropolluants pour atteindre le bon état des masses d'eau
 - D3.26 : Intégrer dans les documents professionnels les objectifs de réduction des micropolluants ainsi que les objectifs spécifiques des aires d'alimentation de captage (AAC) et du littoral
- Orientation 17 : Protéger les captages d'eau de surface destinés à la consommation humaine contre les pollutions
 - D5.59 : Prendre en compte les eaux de ruissellement pour protéger l'eau captée pour l'alimentation en eau potable
- Orientation 28 : Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future
 - D7.125 : Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine
- Orientation 30 : Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères
 - D7.128 : Garantir la maîtrise de l'usage du sol pour l'AEP future
- Orientation 31 : Prévoir une gestion durable de la ressource en eau
 - D7.137 : Anticiper les effets attendus du changement climatique

Les orientations relatives à la restauration des milieux aquatiques et à la prévention du risque inondation concernent également de manière transversale les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau.

Le SDAGE définit en outre les objectifs pour chacune des masses d'eau et justifie les dérogations éventuelles en cas de non-possibilité d'atteindre le bon état à l'horizon 2021.

Le PLUi doit être compatible avec ce document.

Nb : Le tribunal administratif de Paris a annulé le 04/01/2018, le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021. Le PLUi de Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) doit donc être compatible avec le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015, en vigueur actuellement.

Le SDAGE du Bassin Seine-Normandie 2010-2015 a été adopté par le comité de bassin du 29 octobre 2009. Il fixe plusieurs orientations fondamentales qui sont les suivantes :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Gestion de la rareté de la ressource en eau
- Limiter et prévenir le risque d'inondation

Le SAGE de la Mauldre approuvé le 10 août 2015 concerne 6 communes du territoire, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Epône, La Falaise, Les Alluets-le-Roi et Nézel, sur le sous-bassin versant de la Mauldre aval. Ses objectifs généraux visent à assurer sa gouvernance et sa mise en œuvre, restaurer la qualité des milieux aquatiques superficiels, préserver la qualité de l'eau souterraine, prévenir et gérer le risque inondation et valoriser le patrimoine et usages liés à l'eau dans le respect des milieux aquatiques.

En réponse à ces 5 grands enjeux, il prévoit 72 dispositions dont les 9 principales à prendre en compte lors de l'élaboration du PLUi sont :

- 10 - Définir une marge de retrait par rapport aux cours d'eau
- 13 – Ne pas dégrader les secteurs peu altérés
- 19 - Préserver les zones humides par les documents d'urbanisme
- 32 -Intégrer l'acceptabilité du milieu dans les documents d'urbanisme pour les opérations de développement
- 56 - Gérer les eaux pluviales et limiter les ruissellements
- 60 - Intégrer et préserver les éléments fixes du paysage permettant la prévention du risque dans les documents d'urbanisme
- 61 - Limiter la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque des coulées de boues via les documents d'urbanisme
- 64 - Protéger les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme
- 68 - Protéger les points d'accès à la rivière existants dans le respect des milieux aquatiques
- 69 - Promouvoir la constitution de réserves foncières dans les documents d'urbanisme dans le respect des milieux aquatiques

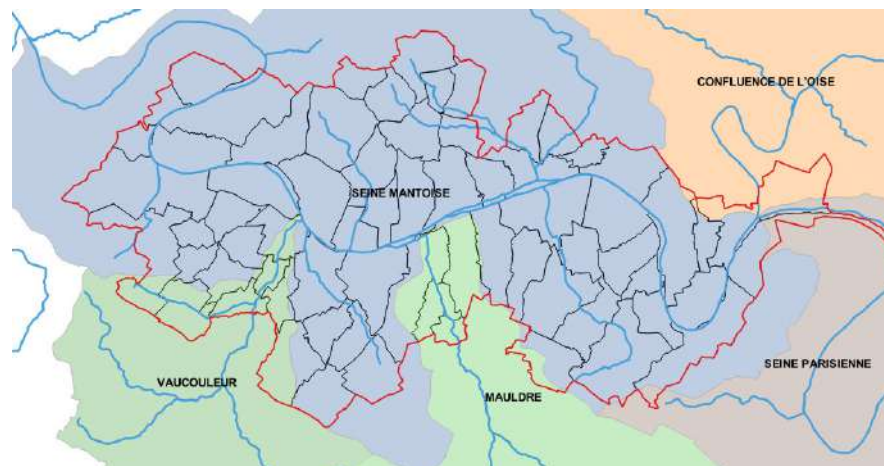
Le PLUi doit être compatible avec ce document.

B. La Seine : axe structurant du réseau hydrographique du territoire

1. Plusieurs unités hydrographiques organisées autour de la Seine

Le territoire est concerné par plusieurs unités hydrographiques. La principale reste celle de la Seine Mantoise qui recouvre une large partie du territoire. Les unités de la Mauldre et de la Vaucoleurs concernent les principales vallées affluentes de la rive gauche de la Seine. Enfin, les franges est du territoire sont concernées par les unités hydrographiques de la Seine Parisienne et de la Confluence de l'Oise.

Le territoire de GPS&O est fortement structuré par le cours d'eau de la Seine dont les berges ont été le point de départ d'une urbanisation importante. Celle-ci est quasi-continue de Conflans-Sainte-Honorine jusqu'à Mantes-la-Jolie sur le territoire intercommunal. Les aménagements des rives par l'urbanisation et les ouvrages nécessaires pour l'usage de la navigation ont fortement impacté l'hydromorphologie du fleuve. Le reste du territoire, malgré plusieurs secteurs urbanisés, apparaît plus naturel entre espaces boisés et agricoles.



Unités et réseau hydrographique sur le territoire de GPS&O – Source : SDAGE 2016-2021 Seine-Normandie

2. L'axe hydrographique majeur du territoire

La Seine traverse le territoire depuis Conflans-Sainte-Honorine à l'est à Mousseaux-sur-Seine et Saint-Martin-la-Garenne au nord-ouest. Elle constitue l'axe hydrographique majeur du territoire auquel se raccordent plusieurs affluents situés autant en rive droite qu'en rive gauche. D'un régime pluvial océanique, le débit océanique de la Seine sur le territoire de GPS&O et en aval de la confluence avec l'Oise est estimé à environ 410 m³/s, l'Oise apportant pour 100 m³/s. Trois sections de la Seine identifiées au SDAGE traversent le territoire. D'amont en aval il s'agit de :

- La Seine du confluent du Ru d'Enghien au confluent de l'Oise (FRHR155B) ;
- La Seine du confluent de l'Oise au confluent de la Mauldre (FRHR230A) ;
- La Seine du confluent de la Mauldre au confluent de l'Epte (FRHR230B).

La Seine est classée comme masse d'eau fortement modifiée au titre de la navigation. En outre, située à l'aval de l'agglomération parisienne, la Seine est globalement de qualité médiocre. Des déclassements sont ainsi fréquents par rapport aux paramètres phosphore et azote mais aussi aux HAP. Par ailleurs, des composés du tributylétain, un puissant biocide, sont également relevés. Son état écologique est également impacté par la présence de nutriments, pesticides... mais il est également menacé en raison de dysfonctionnements des systèmes de collecte des eaux usées, de la forte pression anthropique qui s'exerce sur les berges. La continuité écologique est aussi perturbée par les aménagements nécessaires à la navigation fluviale de l'axe.

Code de la masse d'eau	Etat chimique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Objectif d'état écologique
FRHR155B FRHR230A FRHR230B	Mauvais ●	Bon état 2027	Moyen ●	Bon potentiel 2021



La Seine à Limay – Source : Even Conseil

3. De nombreux affluents de la Seine qui maillent le territoire

EN RIVE DROITE, D'AMONT EN AVAL :

L'Oise du confluent de l'Esches au confluent de la Seine

L'Oise termine son cours sur le territoire, séparant Conflans-Saint-Honorine et Andrésy en se jetant dans la Seine au lieu-dit « Pointil ». Elle ne s'écoule ainsi que sur une distance d'environ 2,5 km sur le territoire intercommunal.

Elle traverse toutefois de nombreuses autres agglomérations et des zones industrielles impactant son état chimique considéré comme mauvais (ruissellement et lessivages des sols urbains, rejets d'activités industrielles et défaillance ponctuelle des systèmes d'assainissement...). Par ailleurs, si l'Oise est considérée comme une masse d'eau naturelle, avec un état écologique moyen, la restauration de ses berges et le rétablissement de la libre circulation piscicole sont les enjeux principaux de sa restauration écologique.

Code de la masse d'eau	Etat chimique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Objectif d'état écologique
FRHR228A	Mauvais ●	Bon état 2027	Moyen ●	Bon état 2015

L'Aubette de sa source au confluent de la Seine dans laquelle se jette le Ruisseau de la Montcient

Ces cours d'eau prennent leurs sources et s'écoulent sur le territoire du Parc Naturel Régional du Vexin.

L'Aubette de Meulan, affluente de la Seine s'étend sur 20 km mais ne traverse sur le territoire de GPS&O que les communes de Tessancourt-sur-Aubette et Meulan-en-Yvelines où elle conflue avec la Seine à hauteur de l'île Belle. Son parcours est en partie souterrain dans les zones urbanisées de Meulan. L'Aubette présente une bonne qualité physico-chimique malgré la présence relevée de pesticides. Des obstacles sur son cours impactent cependant la diversité piscicole. La qualité est aussi impactée par des

dysfonctionnements des réseaux d'assainissement et la présence de nombreuses petites unités d'épuration des eaux usées.

Code de la masse d'eau	Etat chimique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Objectif d'état écologique
FRHR231	Bon ●	Bon état 2015	Moyen ●	Bon état 2021



L'Aubette à Tessancourt-sur-Aubette – Source : Even Conseil

Le Ruisseau de la Montcient est une petite rivière affluente de l'Aubette de Meulan. Il prend sa source à Sailly et s'étend sur 11 km, traversant Brueil-en-Vexin, Oinville-sur-Montcient, Seraincourt (hors territoire intercommunal), Gaillon-sur-Montcient et enfin Hardricourt et Meulan-en-Yvelines où elle rejoint l'Aubette, 400 mètres avant que cette dernière ne se jette dans la Seine. Tout comme l'Aubette, une partie de son parcours est canalisé et souterrain.

La Bernon, qui prend sa source à Lainville-en-Vexin est une petite rivière affluente du ruisseau de la Montcient qu'elle rejoint sur la

commune de Seraincourt (hors du territoire) après un parcours de 7,2 km traversant principalement des espaces agricoles et naturels. Ces cours d'eau sont classés en bon état chimique et écologique. S'ils s'écoulent en fond de vallée peu urbanisées, ils traversent également des espaces agricoles, mais peu de sources de pollutions particulièrement impactante.

Code de la masse d'eau	Etat chimique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Objectif d'état écologique
FRHR231-H3018000	Bon ●	Bon état 2015	Bon ●	Bon état 2015

Le ru de Fontenay

Le **ru de Fontenay** s'étend sur 9,4 km et prend sa source à Fontenay-Saint-Père. Il traverse ensuite les espaces agricoles et naturels de Guitrancourt et d'Issou. Son cours est ensuite canalisé et souterrain à Porcheville où il rejoint la Seine. Il se jette à proximité immédiate de la centrale électrique.

Le ru de Fontenay présente des états chimiques et écologiques particulièrement dégradés. La présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment issus de la combustion des carburants mais aussi de composés du tributylétain (notamment anciennement utilisés en pesticides) dégradent ainsi fortement la qualité physico-chimique du cours d'eau. D'autre part, son état écologique est impacté par la présence de nutriments réduisant le développement de la vie aquatique végétale et animale.

Code de la masse d'eau	Etat chimique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Objectif d'état écologique
FRHR230B-H3068000	Mauvais ●	Bon état 2027	Mauvais ●	Bon état 2027

EN RIVE GAUCHE, D'AMONT EN AVAL :

Le ruisseau d'Orgeval : d'une longueur de 16 km, il provient de différentes sources à Orgeval au lieu-dit Fonds Saint-Gilles et s'écoule du sud vers le nord en traversant les territoires de Morainvilliers, Ecquevilly et Chapet ; depuis les années 1970, il est canalisé en souterrain sur toute sa traversée des Mureaux, soit environ 3 km. Il est ainsi marqué par une hydromorphologie très défavorable et des impacts importants liés à la zone urbaine dense. Son état chimique est classé mauvais, en raison de la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et son état écologique est médiocre, impacté par la présence de nutriments et de pesticides.

Code de la masse d'eau	Etat chimique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Objectif d'état écologique
FRHR230A-H3007000	Mauvais ●	Bon état 2027	Médiocre ●	Bon état 2027

La Mauldre du confluent du Maldroit au confluent de la Seine

La **Mauldre** s'écoule sur une distance d'un peu plus de 6 km sur les communes d'Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise puis Epône où elle se jette dans la Seine vers la pointe amont de l'île de Rangipont. La Mauldre est soumise à plusieurs pressions dès l'amont du bassin versant : affluents alimentés à l'étiage par des rejets de stations d'épuration, des rejets polluants via des défaillances de réseaux d'assainissement, la présence importante d'une agriculture céréalière...

La qualité physico-chimique de la Mauldre est en amélioration même si elle reste particulièrement dégradée. L'état chimique est ainsi impacté par la présence d'HAP mais aussi via les paramètres phosphore et azote. Si l'état écologique est aussi en progression, il reste impacté par la présence de métaux, pesticides, nutriments... Le cours d'eau a aussi subi des aménagements impactant le développement de la vie aquatique.

Le bassin de la Mauldre a bénéficié très tôt d'un SAGE, révisé récemment, le nouveau document est actuellement en phase de mise en œuvre après son approbation le 10 août 2015 par arrêté préfectoral.

Code de la masse d'eau	Etat chimique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Objectif d'état écologique
FRHR232A	Mauvais ●	Bon état 2027	Médiocre ●	Bon état 2027

Le ru de Senneville

Son cours a entraîné une entaille profonde creusée dans le plateau du Mantois. Il naît dans la commune de Jumeauville, traverse Goussonville, Boinville-en-Mantois puis Guerville avant de se jeter dans la Seine à Mantes-la-Ville. Sa partie aval est très urbanisée, dégradée par des rejets directs au milieu d'eaux pluviales ou d'eaux usées liés à des mauvais raccordements aux réseaux de collecte.

Code de la masse d'eau	Etat chimique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Objectif d'état écologique
FRHR230B-H3068100	Mauvais ●	Bon état 2027	Moyen ●	Bon état 2027

La Vaucouleurs de sa source au confluent de la Seine dans lequel se jette le Ru Morand

La Vaucouleurs qui prend sa source hors territoire traverse les communes de Vert où le ru Morand la rejoint, Auffreville-Brasseuil et se jette dans la Seine à Mantes-la-Ville après avoir traversé la zone industrielle. La Vaucouleurs est doublée sur tout son parcours sur le territoire d'un canal creusé parallèlement appelé le Moru. Celui-ci alimentait des moulins qui ont pour le plupart disparus au XIXème siècle.

Si sa qualité physico-chimique et biologique est bonne à l'amont du bassin versant, elle se dégrade à l'aval en raison notamment du paramètre azote. Les pressions sont en effet multiples entre des rejets de stations d'épuration, de nombreuses installations d'assainissement non collectif sur le bassin versant et des pratiques

agricoles intensives. Toutefois, son état écologique reste classé bon au dernier état des lieux. La Vaucouleurs dispose d'une morphologie permettant des caractéristiques piscicoles importantes. Il est rappelé que des curages et aménagements ont cependant diminué son potentiel biologique notamment son potentiel d'accueil de la truite fario. L'état chimique est quant à lui dégradé par la présence d'HAP.

Code de la masse d'eau	Etat chimique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Objectif d'état écologique
FRHR233	Mauvais ●	Bon état 2027	Bon ●	Bon état 2015

Le ru Morand prend sa source au Tertre Saint-Denis et s'écoule sur environ 7 km sur Perdreauville, Flacourt et Favrieux avant de se jeter dans la Seine à Vert.

Code de la masse d'eau	Etat chimique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Objectif d'état écologique
FRHR233-H3075150	Mauvais ●	Bon état 2027	Bon ●	Bon état 2015

Le Ru de Bléry ou Ru de Rosny

Prenant sa source en dehors du territoire intercommunal, le Ru de Bléry ou Ru de Rosny traverse les espaces agricoles et boisés de Perdreauville puis de Rosny-sur-Seine en passant par les quartiers pavillonnaires de cette dernière avant de se jeter dans la Seine. Il s'écoule ainsi sur environ 5 km sur le territoire intercommunal.

Code de la masse d'eau	Etat chimique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Objectif d'état écologique
FRHR230B-H30806	Mauvais ●	Bon état 2027	Médiocre ●	Bon état 2027

4. Un plan d'eau, espace de loisirs majeur du territoire

Hormis les cours d'eau, le territoire compte aussi un plan d'eau répertorié au SDAGE Seine-Normandie. Il s'agit de l'île de loisirs du Val-de-Seine située à Verneuil-sur-Seine et aux Mureaux. Il s'agit d'une masse d'eau artificielle implantée sur une ancienne sablière.

Elle est composée des étangs du Rouillard, de Gallardon et de la Grosse Pierre d'une superficie d'environ 150 hectares. Si l'état chimique est bon, l'état écologique apparaît plus dégradé et le bon potentiel est envisagé pour 2021. Toutefois, accueillant des activités de loisirs et de baignade, la qualité des eaux est fréquemment analysée. L'eau y est d'excellente qualité selon le classement instauré par la directive européenne 2006/7/CE.



Source : Ile de loisirs Val-de-Seine

C. Les masses d'eau souterraines

Plusieurs masses d'eau souterraines concernent le territoire intercommunal. On distingue les nappes alluviales des nappes d'eau souterraines profondes.

Ainsi on recense **les nappes d'eau alluviales de la Seine (FRHG001) et de l'Oise (FRHG002)**. Les alluvions jouent en général un rôle de filtre avec les nappes voisines de plus grandes expansions. Elles sont principalement alimentées par les échanges se produisant avec la rivière.

Deux masses d'eau souterraines principales sont implantées sur le territoire. Il s'agit au nord de la Seine de la **nappe de l'Eocène et craie du Vexin français (FRHG107)** et au sud de la Seine de la **nappe du Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix (FRHG102)**. A noter

que la commune de Conflans-Sainte-Honorine est quant à elle concernée par la **nappe de l'Eocène du Valois** (FRHG104).



Les principales masses d'eau souterraines du territoire présentent un état chimique médiocre. Ainsi la nappe alluviale de la Seine voit son classement dégradé par la présence d'ammonium (utilisés dans les produits désinfectants et nettoyants) ou encore de nitrites.

Les grandes nappes souterraines sont quant à elles impactées par ces mêmes polluants auxquels s'ajoutent notamment des pesticides du type atrazine déséthyl (molécules aujourd'hui interdite), de nitrates, de trichloréthylène... La présence de ces différentes molécules illustre des pollutions d'origine agricole, industrielle mais aussi urbaine. De nombreux champs captant sont inscrits sur le territoire et alimentent largement la population de l'agglomération parisienne. Ces différentes pressions de pollutions sur la ressource sont ainsi à l'origine d'une dégradation de la qualité des eaux brutes pour l'adduction en eau potable.

Toutefois, il faut noter que l'état quantitatif de ces masses d'eau est bon. Les nappes souterraines à dominante sédimentaire, ne subissent pas d'évolution significative. Si certaines d'entre elles sont sensibles aux variations climatiques, d'autres présentent une certaine inertie.

Cependant, dans la vallée de la Seine, le complexe aquifère de la nappe de la craie et des alluvions de la Seine est particulièrement productif en raison du substratum crayeux. De nombreux champs captant ont ainsi été installés notamment à Croissy-sur-Seine dès 1920 puis à Aubergenville dans les années 1950. La surexploitation de la ressource, entraînant une baisse de la production des captages, a entraîné la mise en place d'une réalimentation artificielle. Ainsi, le dispositif mis en œuvre à Croissy dès les années 1960 constitue le plus ancien et le plus important dispositif de réalimentation de nappe. L'eau de la Seine, traitée par microfiltration, coagulation, décantation et filtration sur sables est infiltrée grâce à plusieurs bassins constitués d'anciennes sablières. Un dispositif similaire est en place sur les champs captant d'Aubergenville. Une surexploitation des nappes est ainsi possible afin d'assurer la satisfaction des besoins.

Code de la masse d'eau	Etat chimique	Objectif d'état chimique	Etat quantitatif	Objectif d'état quantitatif
FRHG001	Médiocre ●	Bon état 2027	Bon ●	Bon état 2015
FRHG002	Bon ●	Bon état 2015	Bon ●	Bon état 2015
FRHG107	Médiocre ●	Bon état 2027	Bon ●	Bon état 2015
FRHG102	Médiocre ●	Bon état 2027	Bon ●	Bon état 2015
FRHG104	Bon ●	Bon état 2015	Bon ●	Bon état 2015

Par ailleurs, l'ensemble du territoire tout comme le bassin parisien est concerné par la **nappe d'eau souterraine de l'Albien Néocomien**. Sa profondeur importante permet à cet aquifère d'être relativement bien protégée des pollutions de surface. L'eau est ainsi généralement de très bonne qualité.

D. Des activités du territoire impactant la qualité des ressources en eau

Les différentes masses d'eau, qu'elles soient superficielles ou souterraines sont pour la plupart impactées par des pollutions dégradant leur état chimique mais aussi écologique et réduisant ainsi leur potentiel de développement d'une biodiversité aquatique. De très nombreuses pressions s'exercent en effet tout au long de la Seine et ses affluents y sont également soumis notamment dans leur partie aval.

1. Des pollutions d'origine urbaine et domestique

En zone urbaine dense, ce sont les déversements par temps de pluie issus des réseaux d'assainissement majoritairement unitaires qui sont la principale source de dégradation physico-chimique des eaux. La maîtrise des ruissellements constitue ainsi un enjeu majeur sur le territoire.

A ceci s'ajoutent les rejets en tout temps des réseaux séparatifs dont la sélectivité est en grande majorité défectueuse. L'enjeu est donc porté sur le rendement du système de collecte de d'acheminement des eaux usées plus que sur le parc d'équipements épuratoires. Une vigilance doit toutefois être maintenue sur les dispositifs d'assainissement non collectif maillant le territoire et constituant localement une potentielle source de pollution diffuse des sols et de la ressource en eau.

2. Des pollutions d'origine industrielle et artisanale

Le tissu industriel, particulièrement développé sur toute la vallée de la Seine participe à l'impact local sur la qualité chimique des cours d'eau, principalement au travers de substances dangereuses. Toutefois, les efforts effectués par les industriels en lien avec les objectifs fixés par la réglementation notamment des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) permettent de

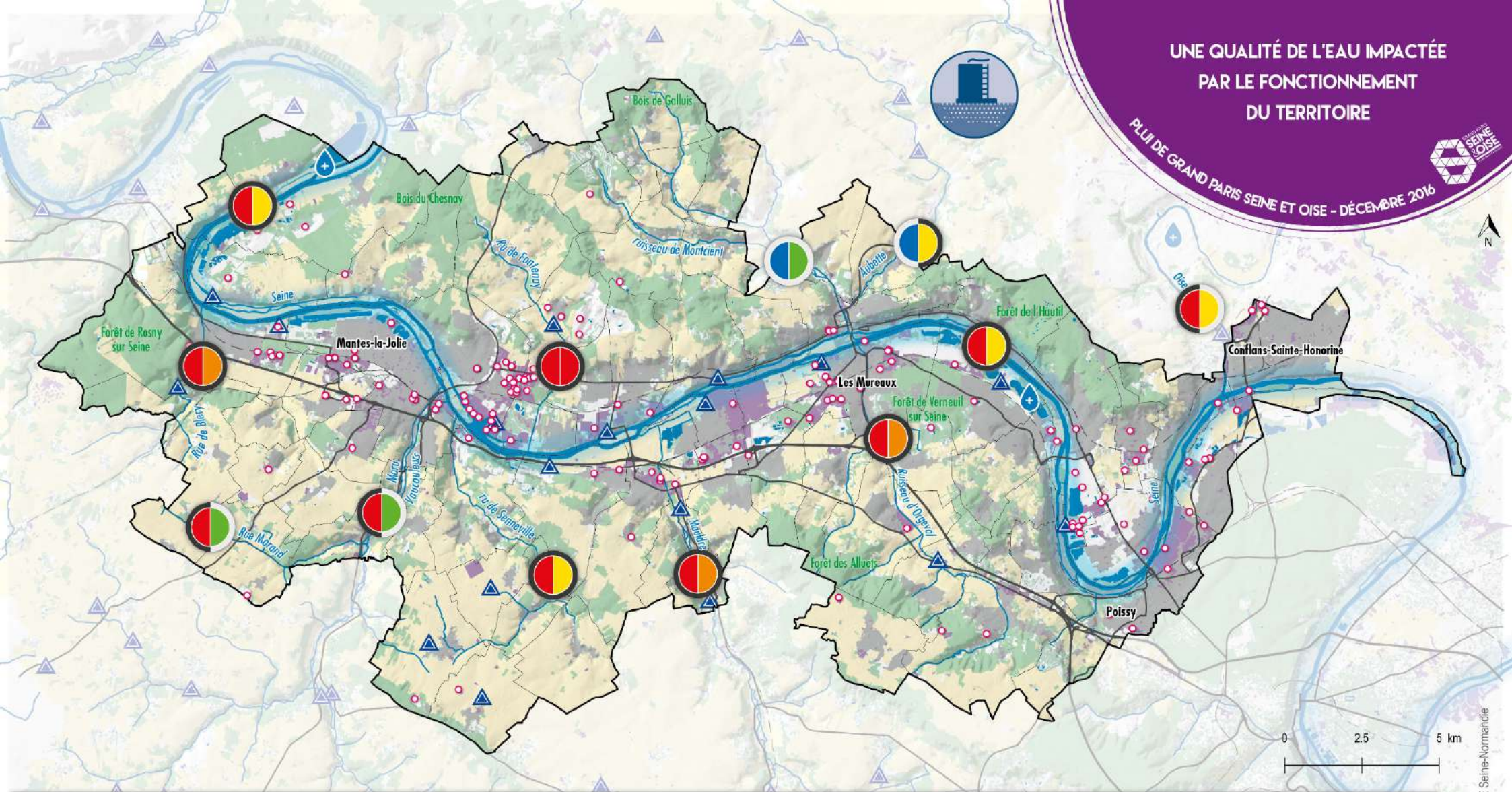
réduire les rejets de substances polluantes vers la ressource en eau du territoire.

Outre les grandes industries qui enserrant la Seine, les petites activités industrielles et artisanales qui maillent le territoire constituent également une source de pollution diffuse non négligeable et plus difficile à maîtriser. Il s'agit par exemple d'entreprise de traitement de surface, de pressing, d'activités mécaniques, d'entreprises agro-alimentaires tels que les métiers de bouche (charcutiers, traiteurs, restaurateurs-préparateurs de plats à emporter) ... Des études de diagnostic ont ainsi été réalisées sur certaines activités et d'autres sont programmées afin d'identifier et de qualifier de potentielles sources de pollutions sur la ressource en eau du territoire.

De par son passé industriel, le territoire doit aussi prendre en compte la problématique des sites et sols pollués dont certains peuvent impacter directement et durablement des ressources en eau stratégiques du territoire.

3. Des pollutions d'origine agricole

Si le territoire est particulièrement urbanisé autour de la Seine, ses affluents prennent source et traversent des espaces agricoles soumis à des pratiques agricoles intensives. La pollution diffuse par les nitrates issus des matières azotées et les pesticides et phytosanitaires est ainsi relevée sur plusieurs masses d'eau. La mise en œuvre du programme Nitrates sur l'ensemble du territoire classé en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates permet toutefois d'enclencher une meilleure maîtrise de ces pollutions diffuses par la profession agricole.



Des masses d'eau superficielles fortement marquées par les pollutions

Etat écologique des masses d'eau :

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Etat chimique des masses d'eau :

- Bon
- Mauvais

Objectif d'état chimique :

- Bon
- Report à 2021

Objectif d'état écologique :

- Bon
- Report à 2021

Des plans d'eau présentant une bonne qualité

De multiples origines des pollutions relevées sur les masses d'eau

Des pollutions d'origine domestique :

- Une pression sur les milieux exercée par les rejets potentiellement polluants des installations d'assainissement collectives
- Une source de pollutions diffuses liées aux installations d'assainissement non collectives

Des pollutions liées aux activités :

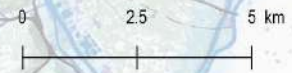
- Des implantations de grandes entreprises industrielles / ICPE potentiellement polluantes
- Des secteurs d'activités intégrées au tissu urbain
- Une navigation fluviale sur la Seine, source de pollutions

Des pollutions d'origine urbaine :

- Des tissus urbains organisés autour de la Seine et de la confluence

Des pollutions liées aux activités :

- Des espaces d'agriculture intensive en amont des bassins versants
- Une Zone Vulnérable aux Nitrates

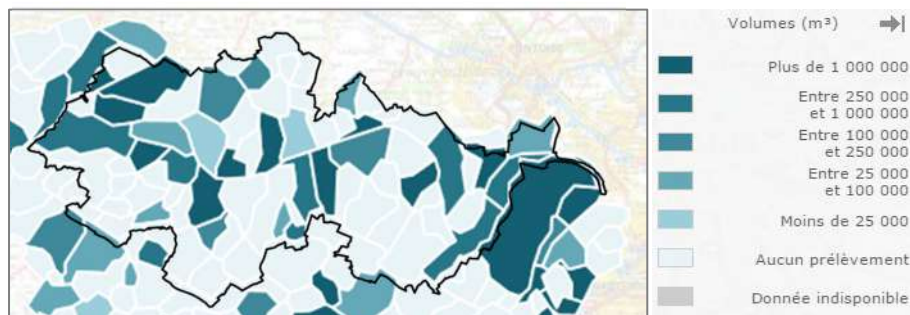


E. Prélèvements et usages

En 2013, 6 259 872 171 m³ d'eau ont été prélevés sur le territoire des Yvelines, densément peuplé et industrialisé. 96 % de ce volume prélevé est destiné à la production d'énergie en particulier sur le site du barrage hydroélectrique de Méricourt sur le territoire de GPS&O. Ce prélèvement est toutefois entièrement restitué aux eaux de surface continentales desquelles il provient.

Sur le volume restant, un volume conséquent (129 282 991,00 m³) est également prélevé pour les systèmes de refroidissement de Porcheville et Guerville conduisant à une restitution à 99 %. Ces prélèvements sont également issus des eaux de surface continentales.

Sur le territoire de GPS&O, le prélèvement pour l'alimentation en eau potable et les usages domestiques dans les eaux souterraines concerne en tout 28 009 578 m³ soit moins de 0.5 % des prélèvements totaux du département. Les prélèvements pour l'irrigation qui restent limités sur le territoire ne représentent que 114 773 m³.



Les prélèvements en eau sur le territoire de GPS&O – Source : BNPE Eau de France (2013)

F. Alimentation en eau potable

1. Une alimentation en eau potable sécurisée, assurée par des captages majoritairement sur le territoire

Ressources privées et publiques permettent d'alimenter de manière abondante le territoire en eau potable. Il s'agit principalement de grands champs captant, à savoir un ensemble d'ouvrages exploités sur un site. Les petits captages communaux peu productifs, ou difficilement protégeables tendent à être abandonnés comme, par exemple tout récemment le captage de la sente de Port au Vin à Saint Martin la Garenne. Les 5 plus gros champs captant représentent 70 % du volume prélevé pour l'alimentation en eau potable et les usages domestiques soit 19 127 715 m³. Avec une consommation moyenne de 125 L/ jour et par habitant, ces seuls captages suffisent à alimenter la population du territoire de GPS&O. L'eau des captages provient de plusieurs nappes : les nappes d'eau alluviales de la Seine (FRHG001) et de l'Oise (FRHG002), la nappe de l'Eocène et craie du Vexin Français (FRHG107), la nappe du Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix (FRHG102) et la nappe de l'Eocène du Valois (FRHG104).

La CU procède également à des achats d'eau potable captée hors du territoire. L'eau importée provient majoritairement de cinq captages externes au territoire sur trois sites différents (Blaru, Rosay, Saint-Germain-en-Laye) et un prélèvement d'eau de surface continentale pour l'industrie à Moisson.

De façon générale, le bassin Seine-Normandie ne connaît pas de déséquilibre marqué entre les prélèvements en eau et la ressource disponible.

Le territoire de GPS&O ne rencontre pas davantage de difficultés particulières sur le plan quantitatif pour l'alimentation en eau potable et l'on considère qu'il est en capacité de répondre aux besoins futurs

liés à l'arrivée de population comme prévu dans le SDRIF. Une grande partie de l'eau puisée sur le territoire est d'ailleurs exportée vers l'extérieur. Le réseau de Suez est très étendu et présente beaucoup d'interconnexions qui participent à la sécurisation de l'approvisionnement.

En termes de stockage, le territoire est bien pourvu avec environ 75 réservoirs. En moyenne, cela correspond à un potentiel de stockage d'une journée, avec des disparités entre les secteurs. Là où les réserves sont plus faibles, des interconnexions sont présentes pour sécuriser l'approvisionnement.

En moyenne, les réseaux d'eau potable sont en bon état dans le territoire, avec des niveaux de performance supérieurs à 85%.

A noter qu'il existe également un réseau d'eau de Seine sur la zone de Limay – Porcheville. Celui-ci avait été créé dans le but d'économiser de l'eau potable pour des usages liés aux activités industrielles, mais des soucis techniques et économiques n'ont pas permis de le mettre en service finalement.

L'urbanisation de la vallée est toutefois en compétition avec cette capacité de production. C'est le cas à Mantes-la-Jolie, dont l'urbanisation récente s'étend directement sur le périmètre rapproché du champ captant de Rosny-Buchelay.

2. Une adéquation des ressources et des capacités d'accueil prévues

Le développement urbain peut engendrer une augmentation de la population et donc une hausse des besoins en eau potable : la ressource en eau pour alimenter cette population nouvelle doit être facilement disponible tant en quantité qu'en qualité.

A cette fin, la destination des sols aux alentours de la ressource en eau doit donc être compatible avec la nécessité de ne pas altérer cette ressource par la présence d'activités polluantes liées à l'urbanisation.

Il est annoncé un seuil maximal de 450 000 habitants sur le territoire en 2030.

A raison d'une consommation moyenne de 125 L par jour et par habitant, la consommation prévue sur le territoire représente une consommation totale de **20 531 250 m3 par an**.

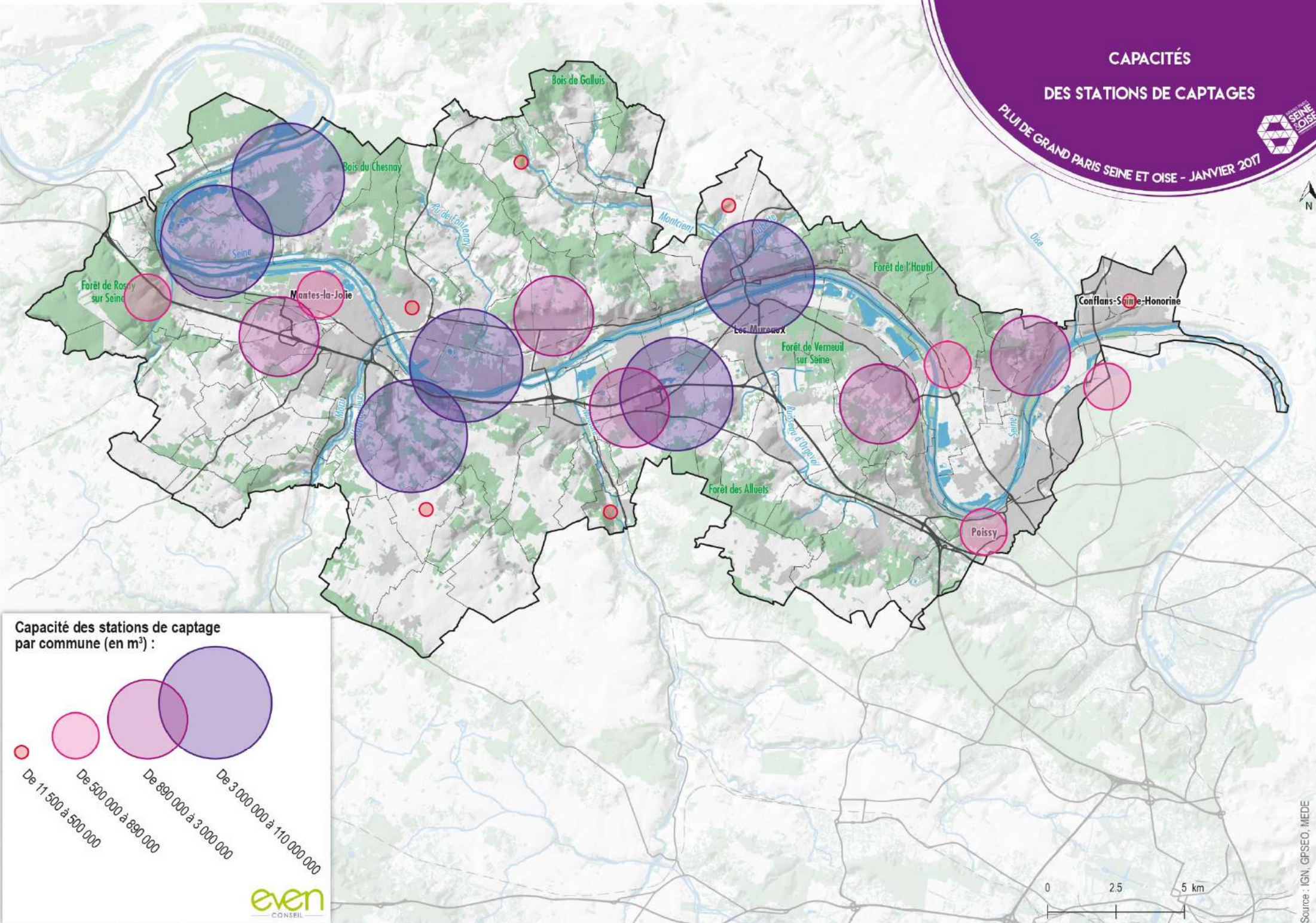
Au regard des prélèvements actuels (les 5 plus gros captages du territoire présentent un volume de prélèvement d'environ 20 millions de m3), il peut être estimé qu'il n'y a pas de problématique quantitative en termes de ressource en eau potable sur le territoire.

Cette rapide estimation est par ailleurs confirmée par l'audit mené sur le territoire concernant la gestion de l'eau potable. Par ailleurs, aucune zone du territoire ne semble spécifiquement vulnérable en termes d'alimentation, y compris en cas d'inondation.

CAPACITÉS

DES STATIONS DE CAPTAGES

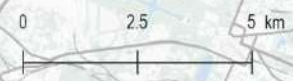
PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - JANVIER 2017



Capacité des stations de captage par commune (en m³) :

- De 11 500 à 500 000
- De 500 000 à 890 000
- De 890 000 à 3 000 000
- De 3 000 000 à 110 000 000

even
CONSEIL



3. Une qualité de l'eau potable à assurer

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

D'après le bilan sur la qualité de l'eau distribuée dans les Yvelines en 2014 effectuée par l'Agence Nationale de Santé, l'eau distribuée sur le territoire de GPS&O est :

- de **bonne qualité bactériologique** sur l'ensemble du territoire;
- **conforme concernant le taux de pesticides** pour l'eau distribuée sur la quasi-totalité des communes. Sept communes au Nord du territoire (Fontenay-Saint-Père, Saily, Brueil-en Vexin, Drocourt, Oinville-sur-Montcient, Montalet-le-Bois, Gaillon-sur-Montcient) et deux communes au Sud (Boinvilliers et Rosay) ont présenté des dépassements ponctuels de taux de pesticides qui n'ont pas fait l'objet de mesures de restrictions.
- **conforme concernant le taux de nitrates** sur l'ensemble du territoire. Pour autant, l'eau distribuée sur les communes de Rosny-sur-Seine, Mantes-la-Jolie, Buchelay, Magnanville, Soindres et Guitrancourt, principalement à l'ouest du territoire, présentent des concentrations importantes comprises entre 41 et 50 mg/l, seuil limite de concentration autorisée à la consommation.
- **conforme concernant le taux de fluor** sur l'ensemble du territoire de GPS&O. L'eau distribuée sur les communes de Brueil-en-Vexin, Gaillon-sur-Montcient et Achères présentent toutefois de fortes concentrations en fluor comprises entre 0,5 et 1,5 mg/l, seuil limité autorisé pour la consommation.

L'eau potable peut ainsi être qualifiée de relativement bonne qualité.

PROTECTION DES CAPTAGES

Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est donc de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

Les périmètres de protection de captage sont définis dans le code de la santé publique (article L-1321-2). Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation.

Cette protection comporte trois niveaux :

- Le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
- Le périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
- Le périmètre de protection éloignée : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire l'ensemble du bassin versant.

Sur le territoire de GPS&O, les communes d'Achères, Andrésy, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Gargenville, Guernes, Guitrancourt, La Falaise, Meulan, Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et Vert sont concernées par **des sites de captage**

et par les arrêtés préfectoraux, définissant les périmètres de protection.

Pour au moins 20 captages du territoire, on dispose de prescriptions et recommandations d'un hydrogéologue dont 18 sont soumis à Déclaration d'Utilité Publique (servitude AS1), 16 seulement définissant un périmètre éloigné. Des modifications de ces périmètres sont en projet pour une partie de ces secteurs.

La communauté urbaine recense sur son territoire des **captages prioritaires (notamment au titre du Grenelle)**, identifiés comme tels lors de deux sessions (voir l'encadré ci-après) :

- 1ère session : captages Grenelle de Rosny-Buchelay, Saint-Martin la Garenne ; Aulnay-sur-Mauldre
- 2ème session : captage de Guitrancourt, Andrésy, Verneuil / Vernouillet.

Ce dernier pourrait être prochainement géré par GPS&O.

Pour les captages issus de la 1ère session, les réflexions sont en cours pour la mise en œuvre de plans d'actions de protection de la ressource. Le captage de Rosny Buchelay fait l'objet d'une étude particulière menée par le Conseil Départemental des Yvelines (CG78) qui va initier un plan de mesures.

Les aires d'alimentation en eau potable de Saint-Martin-la-Garenne et Buchelay ont été arrêtées en septembre 2011. Il s'agit de délimitations hydrogéologiques d'aires d'alimentation de captage. Ces aires identifient les territoires à l'intérieur desquels seront définis des programmes d'actions

Captages prioritaires (« Grenelle »)

Les ministères en charge du Développement durable, de la Santé et de l'Agriculture ont publié en 2009, sur leur site Internet respectif liste des « 500 captages Grenelle » parmi les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires. 532 captages ont ainsi été identifiés à l'échelle nationale, dont 150 dans le bassin Seine-Normandie et 30 en région Ile-de-France.

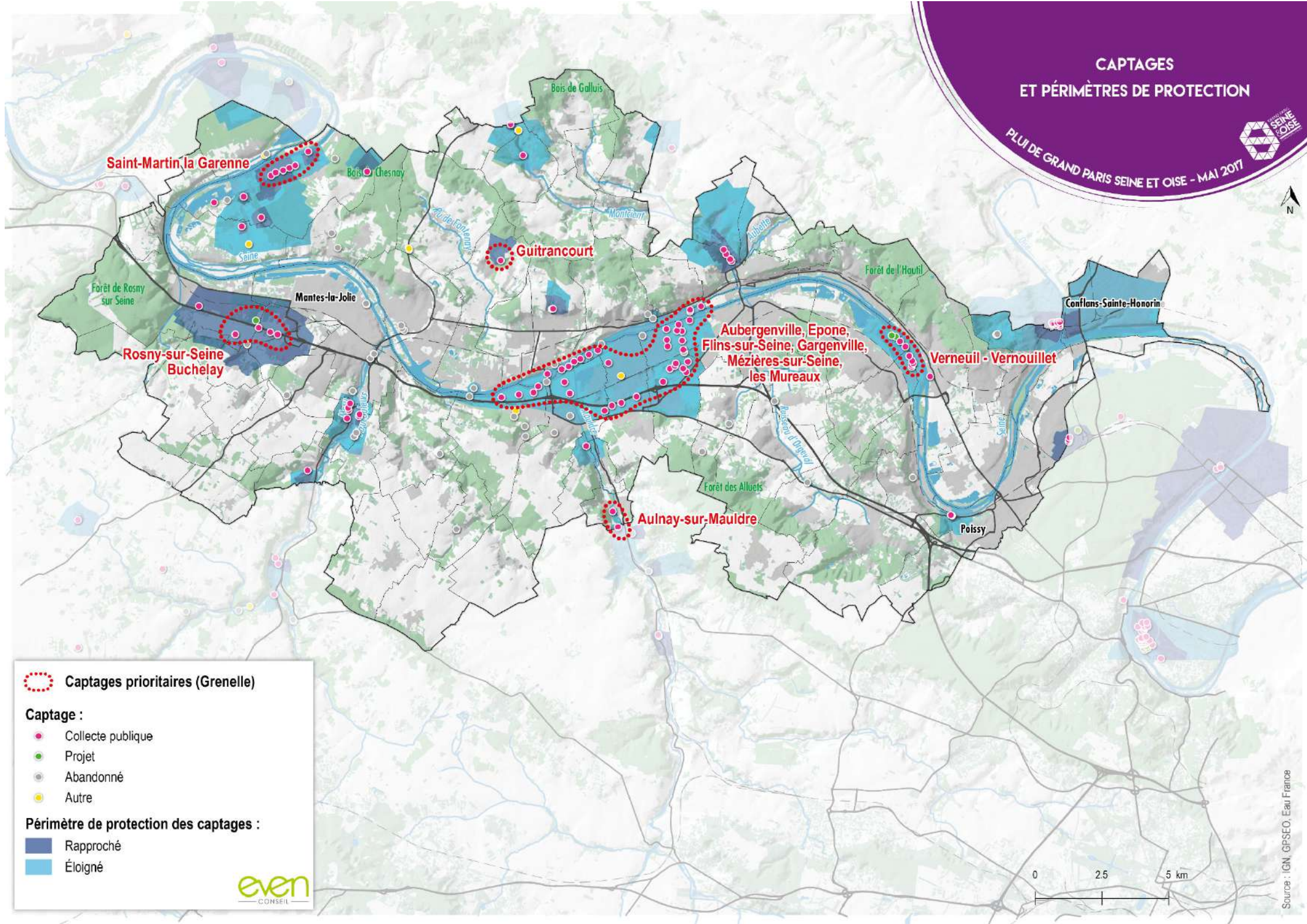
Le dispositif de protection qui sera appliqué sur ces 532 captages est principalement celui des « zones soumises aux contraintes environnementales » (ZSCE), issu de l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Pour chaque captage identifié, le dispositif consiste à arrêter la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage (AAC) à l'intérieur de laquelle seront définis les programmes d'actions, ceci sur la base d'un diagnostic territorial des pressions agricoles.

Cette liste de captages prioritaires a été complétée à la suite de la conférence environnementale de septembre 2013 (228 nouveaux captages en Seine-Normandie comprenant 328 points de prélèvement).



CAPTAGES ET PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

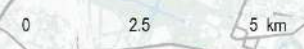
PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - MAI 2017



 Captages prioritaires (Grenelle)

- Captage :**
-  Collecte publique
 -  Projet
 -  Abandonné
 -  Autre

- Périmètre de protection des captages :**
-  Rapproché
 -  Éloigné



ACTIONS EN COURS

La protection de la ressource en eau constitue une priorité d'action pour la Communauté Urbaine GPS&O. Elle souhaite apporter notamment son soutien à des projets d'agriculture durable et peu impactante dans les secteurs de captage d'eau potable.

L'ex CAMY avait réalisé une étude sur les périmètres de captage et développé un programme d'actions mais celui-ci n'a pas été mis en œuvre, du fait de la fusion des EPCI survenue au même moment. Il existe un enjeu de déploiement de ce type de démarche à l'échelle de toute la communauté urbaine GPS&O.

Suez a signé en février 2016 un contrat d'animation pour la protection de la ressource en eau avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui vise à la protection de la ressource en eau de ce périmètre vis-à-vis de toutes pollutions diffuses et/ou accidentelles. Le contrat s'applique sur la Zone d'Action Prioritaire (ZAP) du champ captant de Flins-Aubergenville, avec un accompagnement auprès de toutes les communes motrices de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC).

Le Parc Naturel Régional du Vexin soutient également les agriculteurs mettant en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement : réduction de traitements herbicides et hors herbicides, reconversion de terres arables en prairies sans fertilisation azotée, création de bandes enherbées. Cette démarche du PNR s'inscrit dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) de la Politique Agricole Commune (PAC).

4. Des compétences de distribution de l'eau potable en mutation

LA COMMUNAUTE URBAINE, FOURNISSEUR EN EAU POTABLE A L'ECHELLE REGIONALE

La Communauté Urbaine possède la compétence pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire. Toutefois, de nombreuses communes restent la personne responsable de la production et de la distribution d'eau (PRPDE). Par ailleurs, un certain nombre de communes sont adhérentes à des syndicats, comme par exemple :

- Le syndicat de Feucherolles : Alluets-le-Roi, Orgeval, Morainvilliers et Villennes-sur-Seine ;
- Le syndicat des eaux d'Aubergenville : Aubergenville ;
- Le syndicat des eaux de la Montcient : Drocourt ;
- Le syndicat des eaux de la région Yvelines : Flacourt et Jumeauville ;
- Le syndicat des eaux de Montalet : Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois et Oinville-sur-Montcient ;
- Le syndicat des eaux de Mézy-sur-Seine : Mézy-sur-Seine, Hardricourt et Juziers ;
- Le syndicat des eaux de la Falaise : Nézel ;
- Le syndicat de la région de Bonnières : Rolleboise ;
- Le syndicat des eaux de la Vallée d'Aubette : Tessancourt-sur-Aubette
- Le syndicat des eaux du confluent : Triel-sur-Seine ;
- Le syndicat intercommunal de la gestion en eau potable : Vert.

Les syndicats qui se situaient à cheval sur le territoire de la CU et sur d'autres EPCI se maintiennent néanmoins, et la CU va passer des conventions avec eux directement, pour acheter l'eau nécessaire à l'alimentation des communes qui la composent.

PROJETS EN PERSPECTIVES

La Communauté Urbaine assure donc la continuité de ce service public en ayant intégré les systèmes de production et de distribution existants, et recherche parallèlement à mettre à profit la mise en place de cette intercommunalité plus large pour améliorer et sécuriser l'alimentation en eau potable.

Elle ambitionne la réalisation de plusieurs Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable à des échelles pertinentes encore à définir.



Captages	Communes alimentées	Structures anciennement compétentes	Gestionnaire	Structure actuellement compétente
Achères	Achères	commune	SEFO	GPS&O
Andrécy	Andrécy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine	SIDEC		Dissolution du syndicat et reprise des compétences par GPS&O
Aulnay-sur-Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre	commune	Suez Environnement	GPS&O
Avernes (95)	Tessancourt-sur-Aubette	SIEVA	Régie	<i>Sortie de GPS&O du syndicat</i>
Buchelay	Buchelay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Soindres	CAMY	Véolia	Ré-adhésion de GPS&O au syndicat
Flins-sur-Seine	Boinville-en-Mantois, Guerville,	CAMY	Suez Environnement	
	Bouafle	commune	Suez Environnement + régie	
	Carrières-sous-Poissy		Suez Environnement	
	Flins-sur-Seine			
	Les Alluets-le-Roi, Médan, Morainvilliers, Orgeval, Villennes-sur-Seine	SIAEP Feucherolles	Suez Environnement	
	Ecquevilly	commune	Véolia	
	Breuil-Bois-Robert	CAMY		
	Epône, Mezières-sur-Seine			
Aubergenville	commune			
Drocourt	Drocourt	CAMY	SFDE	GPS&O
Gargenville	Gargenville	CAMY	Régie	
Guernes	Follainville Dennemont, Porcheville, Guernes	CAMY		
	Limay	CCCV	Regie	
	Issou	CCCV	Veolia	
Guitrancourt	Guitrancourt	CCCV	régie	

Captages	Communes alimentées	Structures anciennement compétentes	Gestionnaire	Structure actuellement compétente
La Falaise	Nézel	commune	Suez Environnement	
	La Falaise	CAMY		
Mantes-la-Ville	Mantes-la-Ville	CAMY	Suez Environnement	
Meulan-en-Yvelines	Les Mureaux	commune	Suez Environnement	
	Meulan-en-Yvelines		Véolia	
	Hardricourt, Juziers Mézy-sur-Seine	SIAEP Mézy		Dissolution du syndicat et reprise des compétences par GPS&O
	Evécquemont, Vaux-sur-Seine	SIAEPVE		Dissolution du syndicat et reprise des compétences par GPS&O
Serraincourt	Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient, Gaillon-sur-Moncient	SIAEP Montalet		<i>Sortie de GPS&O du syndicat</i>
Flins-sur-Seine	Poissy	commune	Suez Environnement	GPS&O
Rosny-sur-Seine	Rosny-sur-Seine	CAMY	Véolia	GPS&O
Saint-Martin la Garenne	Saint-Martin La Garenne	CAMY	Véolia	GPS&O
Sailly	Brueil-en-Vexin	SIAEP Montcient	Véolia	Sortie du syndicat de GPS&O
	Fontenay-Saint-Père, Sailly	CAMY	SFDE	GPS&O
Triel-sur-Seine	Triel-sur-Seine	SIDEC	SEFO	Dissolution du syndicat et reprise des compétences par GPS&O
Triel-sur-Seine	Evécquemont, Vaux	SIAEPVE		Dissolution du syndicat et reprise des compétences par GPS&O
Vernouillet	Chapet	commune	Suez Environnement	GPS&O
	Verneuil, Vernouillet	SIEAVV		Dissolution du syndicat et reprise des compétences par GPS&O
	Les Alluets-le-Roi, Médan, Morainvilliers, Orgeval, Villennes-sur-Seine	SIAEP Feucherolles	Suez Environnement	SIAEP Feucherolles
Vert	Auffreville-Brasseuil, Vert	CAMY	Suez Environnement	

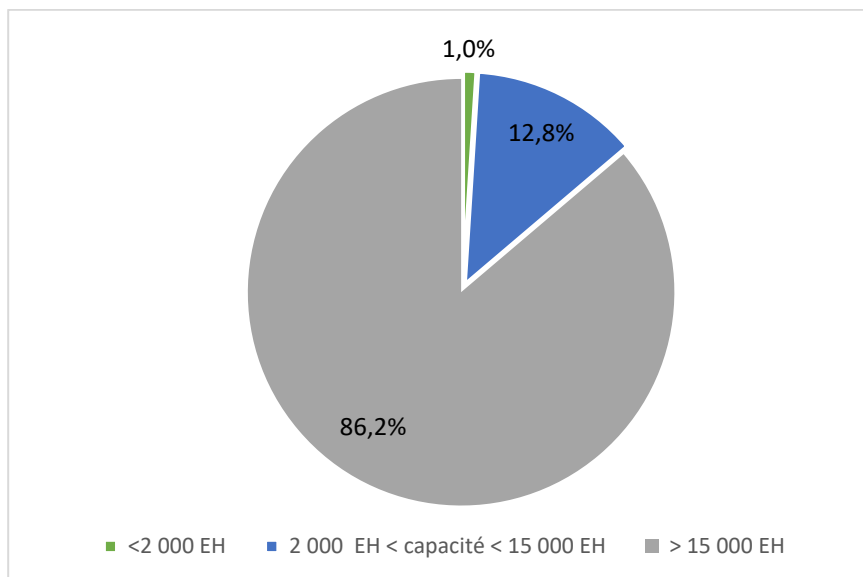
Captages hors territoire	Communes alimentées	Structures anciennement compétentes	Gestionnaire	Structure actuellement compétente
Blaru	Fontenay-Mauvoisin, Le Tertre-Saint-Denis, Favrieux, Jouy Mauvoisin, Perdreauville	CAMY	Régie	GPS&O
Moisson	Mousseaux-sur-Seine, Méricourt, Rolleboise	CAMY	Véolia	
Rosay	Flacourt	CAMY	Veolia	
Rosay	Arnouville-les-Mantes, Hargeville, Jumeauville, Goussonville	CAMY	Suez Environnement	
Saint Germain en Laye	Achères	SEFO		

G. Assainissement des eaux usées et pluviales

1. Des STEPS pour l'assainissement collectif

LE TRAITEMENT DES EAUX USEES POUR LE TERRITOIRE ET BIEN AU-DELA

Le territoire de GPS&O comporte de nombreux sites de traitement des eaux usées (cf carte ci-après). De par son caractère très urbain, le traitement des eaux y est concentré dans des STEP de fortes capacités (86 % de la capacité totale pour des STEP de capacité nominale supérieure à 15000 EH) dans des structures de traitement des eaux de fortes capacités nominales.



Répartition des capacités nominales des STEP sur le territoire de GPS&O en 2015 (Seine Aval et Seine Grésillons exclues)

La capacité nominale totale de traitement sur le territoire de 8 907 850 EH concerne un bassin d'habitants bien plus vaste que celui de GPS&O notamment via la présence de deux sites importants, les usines de traitement des eaux, Seine Aval et Seine Grésillons.

L'usine de traitement **Seine aval** (autrefois connue sous le nom d'Achères et en partie sur la commune éponyme) a ainsi pour rayon d'action l'agglomération parisienne dont elle traite 70 % des eaux usées pour 7 millions d'Equivalents Habitants (EH).

La station d'épuration **Seine Grésillons** déconcentre les volumes d'eau traités à Seine aval et dépollue les eaux usées de 18 communes du Val-d'Oise et des Yvelines et dispose d'une capacité nominale de 1 million d'habitants. Huit communes de la CU y sont rattachées. Cette nouvelle usine a également permis la suppression de la station d'épuration de Carrières-sous-Poissy, issue du schéma d'assainissement de l'agglomération parisienne de 1968 et devenue obsolète.

La STEP de Rosny-sur-Seine est ensuite la station la plus importante de la CU avec une capacité nominale de 135'417 EH. Elle recueille les eaux usées d'une grande partie des communes de la rive gauche de la Seine et présente un potentiel d'extension si besoin grâce à des terrains réservés à proximité, quoique pollués. Cette station a été mise aux normes il y a 4 ans et peut répondre au développement de l'urbanisation dans les communes raccordées sans compter toutefois la réalisation de l'écoquartier fluvial à Rosny, dont la réalisation nécessiterait une extension de la station d'épuration.

Dix-neuf communes de la CU sont rattachées à la STEP des Mureaux. Elle dispose des capacités suffisantes pour envisager un développement urbain important, d'autant plus qu'il est prévu une

modernisation de cette station ainsi qu'un redimensionnement conformément au Schéma Directeur de 2014.

Il existe par ailleurs des stations à filtre plantés (Arnouville-lès-Mantes, Hargeville, Jumeauville, Boinville-en-Mantois et Goussonville, hameau de Sandrancourt à Saint-Martin-la-Garenne...) traitant localement des charges plus réduites.

Les communes de Conflans-Sainte-Honorine et de Mousseaux sur Seine sont raccordées en dehors du territoire, respectivement à la STEP de Cergy-Pontoise-Neuville-sur-Oise et à la STEP de Moisson.

Localement certaines STEP sont surchargées comme celle de Gargenville, Morainvilliers, Saint-Martin-la-Garenne sans qu'on puisse considérer ces équipements et leurs performances comme non conformes. Les surcharges problématiques ont toutefois mené à des refus de permis de construire sur certaines communes : exemple de Saint-Martin-la-Garenne.

DES CAPACITES EPURATOIRES GLOBALEMENT SATISFAISANTES

La situation de saturation des stations d'épurations d'ores et déjà en surcharge devrait toutefois s'améliorer au regard des travaux prévus :

- ▶ Pour la STEU des Mureaux : la livraison des travaux prévue en 2019 permettra de porter la capacité de ce système à 7231 kg de DBO5 par jour soit environs 120 517 EH.
- ▶ Pour la STEU de Gargenville : le projet est à l'étude.
- ▶ Pour la STEU de St Martin la Garenne : un problème en termes de gouvernance a ralenti fortement les projets relatifs

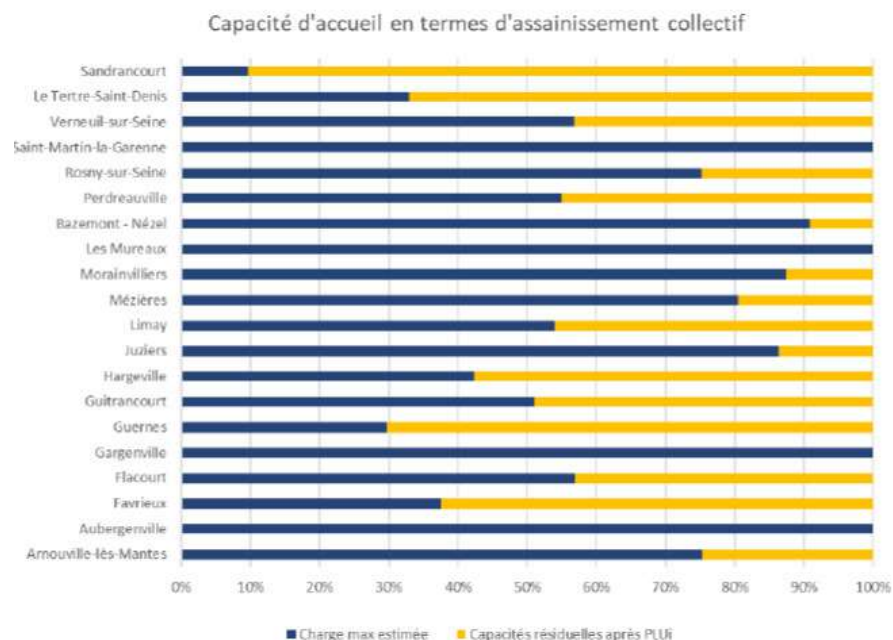
à cette station d'épuration rencontrant de nombreux problèmes.

- ▶ Pour la STEU d'Aubergenville : le redimensionnement est conditionné au Schéma Directeur à relancer

A l'exception de ces dernières, les autres stations d'épuration ont des capacités résiduelles suffisantes pour envisager un développement de l'urbanisation.

L'ensemble des stations d'épuration sont conformes aux prescriptions définies dans les arrêtés préfectoraux. Toutefois, toutes rejettent dans la zone sensible du Bassin de la Seine sensible à l'azote et au phosphore (source : SANDRE).

La surcharge problématique de la STEP de Saint Martin-la-Garenne occasionne toutefois des pollutions au phosphore. Toutefois les principaux dysfonctionnements liés à l'assainissement proviennent des réseaux.



QUELQUES POINTS NOIRS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Des faiblesses structurelles sont identifiées en particulier sur les secteurs suivants sur lesquels une attention particulière devrait être portée :

- ▶ Des difficultés de maîtrise des débits affectant notamment Seine Aval (Achères)
- ▶ Epône : le secteur présente un fort enjeu de gestion des eaux pluviales et un vrai problème structurel en termes de réseaux.
- ▶ Aubergenville : la STEU présentant une capacité insuffisante en cas de fortes pluies

- ▶ Rosny : des problématiques concernant les réseaux sur lesquels se concentrent actuellement les efforts
- ▶ Les Mureaux : des enjeux en particulier sur les zones de développement économique
- ▶ Flins : le réseau unitaire pose problème mais les sols sont plutôt favorables à l'infiltration

En l'état, une dizaine de communes disposent de schémas directeurs d'assainissement. Un Schéma Directeur d'Assainissement communautaire est en cours de réalisation. Le PLUI intègre ses orientations.

2. Un assainissement individuel encore présent, générateur de pollution

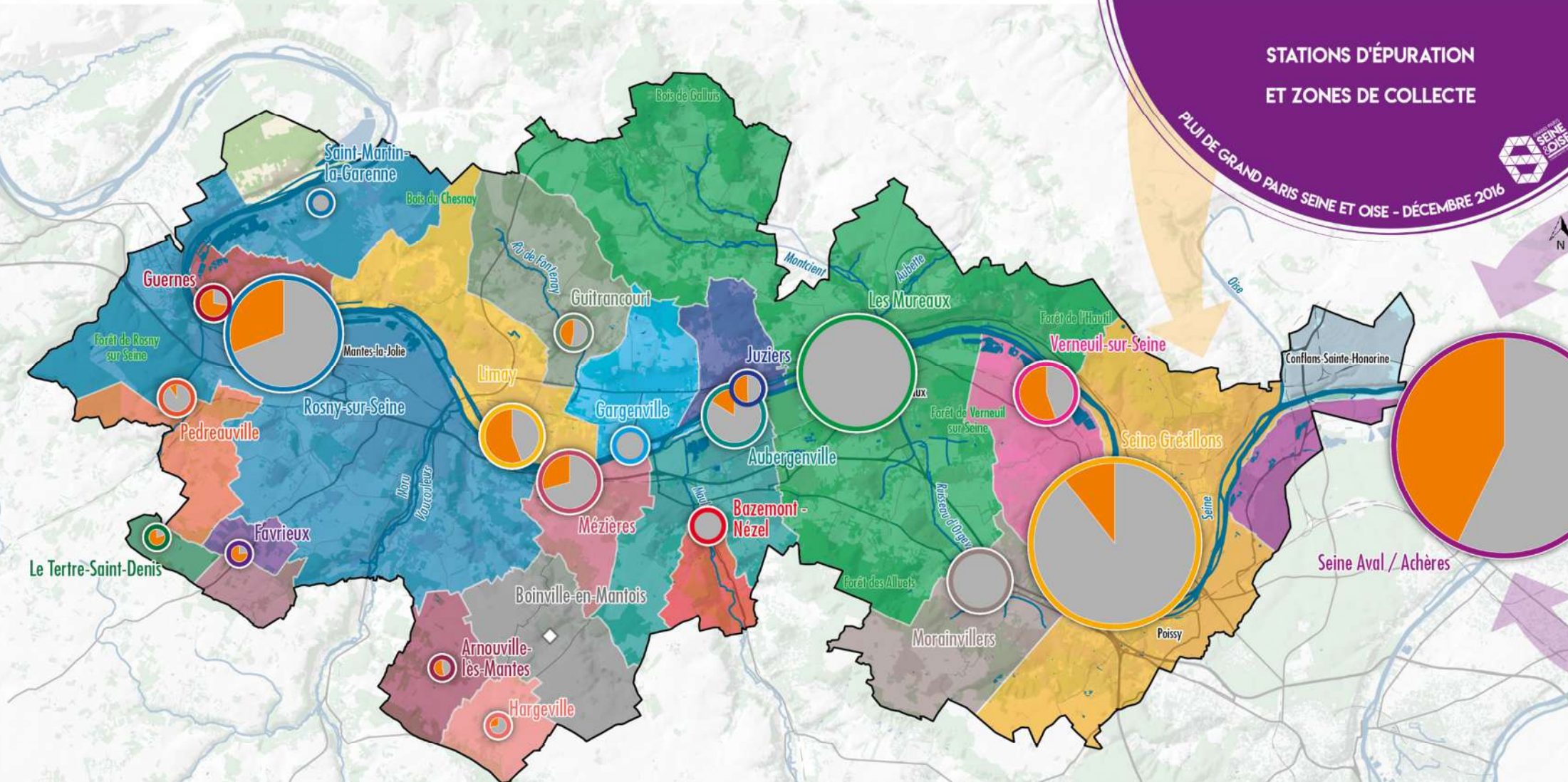
L'assainissement individuel ou non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Actuellement les communes sont majoritairement raccordées à l'assainissement collectif. L'assainissement individuel reste présent sur le territoire, notamment dans la partie Est du territoire, qui est paradoxalement la partie du territoire la plus urbanisée.

L'assainissement non collectif est source de non-conformité sur le territoire GPS&O par exemple sur la commune d'Achères où le taux de conformité des installations est de 18,95 %.

STATIONS D'ÉPURATION ET ZONES DE COLLECTE

PLUJ DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



Capacité nominale des stations d'épuration (en EH) :



- 7 500 000 (Seine Aval / Achères)
- 1 000 000 (Seine Grésillons)
- De 55 000 à 150 000
- De 10 000 à 55 000
- De 1 000 à 10 000
- De 200 à 1 000

- Capacité résiduelle
- Zones de collecte par STEP

◇ STEP non renseignée



3. Des compétences pour l'assainissement en mutation

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Comme pour l'eau potable, la Communauté Urbaine a récupéré la compétence de structures intercommunales préexistantes pour l'assainissement collectif :

- La Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines
- La Communauté de Communes des Coteaux du Vexin
- Des syndicats intercommunaux : d'assainissement et d'eau potable de Verneuil Vernouillet (SIAEVV), d'assainissement rationnel de la Vallée de l'Aubette (SIARVA), d'assainissement de la région d'Orgeval (SARO), des Mureaux (SIAM), de la région de la Montcient (SIARM), des Prés Foulons, Brueil-en-Vexin – Aincourt (SIABA), Conflans – Herblay (SIACH), de la Région de l'Hautil (SIARH)

Il existe des règlements d'assainissements collectifs sur certaines communes dont certains précisent les débits de fuite maximal, infiltration à la parcelle, etc. Pour autant, ils sont obsolètes ou incomplets. L'objectif de la Communauté Urbaine est de réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement ainsi qu'un seul et unique règlement à l'échelle de son territoire d'ici fin 2019.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté Urbaine est devenue également compétente en matière d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Elle prévoit également de réaliser son règlement d'assainissement non collectif qui devrait être approuvé d'ici fin 2019.

STEPS	Communes raccordées	Structure anciennement compétente	Compétences	Gestionnaire	Structure compétente
Achères	Achères	Commune		SIAAP Achères	GPS&O
Les Grésillons	Andrézy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Médan, Orgeval Est, Poissy, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine	SIARH-communes	Transit	SIAAP Achères	SIARH-GPS&O
Arnouville	Arnouville-les-Mantes	CAMY		Véolia	GPS&O
Aubergenville	Aubergenville, Epône Elisabethville, Flins-sur-Seine (petite partie)	commune, CAMY		Suez Environnement	
Favrieux	Favrieux	CAMY		Suez Environnement	
Flacourt	Flacourt	CAMY		Suez Environnement	
Gargenville	Gargenville, Issou	CAMY, CCCV		Degrémont	
Guernes	Guernes	CAMY		Suez Environnement	
Guitrancourt	Fontenay-Saint-Père, Guitrancourt	CAMY, CCCV		Suez Environnement	
Hargeville	Hargeville	CAMY		Veolia	
Juziers	Juziers	Commune		Véolia	
Limay	Follainville-Dennemont, Limay, Porcheville	CAMY, CCCV, CAMY		Suez Environnement	
Mézières	Epône, Mézières-sur-Seine	CAMY		Véolia	
Mousseaux	Mousseaux-sur-Seine	CAMY		CAMY	
Morainvilliers	Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers, Orgeval ouest	SARO	Collecte, transit et épuration	Ternois	
Les Mureaux	Gaillon-sur-Monciet, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montciet	SIARM	Collecte et transit vers le SIAM gestion des réseaux et poste des refoulements de Drocourt, Saily et Brueil	Suez Environnement	Sortie de GPS&O du syndicat

STEPS	Communes raccordées	Structure anciennement compétente	Compétences	Gestionnaire	Structure compétente
Les Mureaux	Brueil-en-Vexin	SIABA	Collecte et transit vers le SIARM gestion des effluents de Drocourt et Sailly	Veolia	Dissolution du syndicat et reprise des compétences par GPS&O possibilité de gestion des effluents d'Aincourt (hors territoire)
	Ecquevilly	Commune		Suez Environnement	
	Bouafle, Chapet, Evéquemont, Flins-sur-Seine, Hardricourt, Les Mureaux, Meulan-en-Yveline, Mézy-sur-Seine, Vaux-sur-Seine	Commune-SIAMHLM	Transit et épuration	Degrémont pour la STEP et divers délégataires réseaux	Dissolution du syndicat et reprise des compétences par GPS&O
	Tessancourt-sur-Aubette,	SIARVA	Collecte et transit vers le SIAM	Véolia	Sortie de GPS&O du syndicat Fusion du SIARVA et du SIAM ?
	Drocourt, Sailly	CAMY		Véolia	GPS&O
Neuville-sur-Oise	Conflans-Sainte-Honorine	SIACH	Transit vers la STEP de Méry (CA de Cergy-Pontoise) Gestion du réseau et d'un poste de refoulement	Veolia	Sortie de GPS&O du syndicat Possibilité de gestion d'une partie de la commune d'Herblay (hors territoire)
Nezel	Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise, Nézel	SIA Les Pré Foulons	Collecte, transit et traitement gestion des postes de refoulement de Nézel	Suez Environnement	Dissolution du syndicat et reprise des compétences par GPS&O
Perdreauville	Perdreauville	CAMY		Véolia	GPS&O
Rosny-sur-Seine	Auffreville-Brasseuil, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Fontenay-Mauvoisin, Guerville, Jouy Mauvoisin, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-ville, Méricourt, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Soindres, Vert	CAMY		Veolia	
Saint-Martin	Saint-Martin-La-Garenne	CAMY		Suez Environnement	
Verneuil-sur-Seine	Chapet (petite partie) Verneuil, Vernouillet	SIEAVV	Collecte, transit, épuration	Derichebourg	Dissolution du syndicat et reprise des compétences par GPS&O
Le Tertre-Saint-Denis	Le Tertre-Saint-Denis	CAMY		Suez Environnement	GPS&O

CE QU'IL FAUT RETENIR

ATOUS

Des affluents de la Seine en rive droite (Aubette de Meulan, ruisseau de la Montcient et la Bernon) prenant leur source et s'écoulant dans le territoire du PNR du Vexin et un plan d'eau artificiel, l'île de loisirs du Val de Seine répondant à l'objectif 2015 de bonne qualité chimique ;

Des masses d'eau souterraines (alluviale et souterraine profonde) touchant de manière périphérique la partie est du territoire en bon état au regard de l'objectif d'état chimique 2027 ;

Des ressources en eau abondantes provenant des masses d'eau souterraines en bon état quantitatif au regard des objectifs 2027 et largement valorisées par de grands champs captants comme Flins-Aubergenville ou Saint-Martin-la-Garenne ;

Une production d'eau potable largement suffisante pour le territoire de GPS&O et exportée en partie vers les territoires alentours ;

Un rendement moyen des réseaux de distribution pouvant être qualifié de correct.

Une eau potable distribuée globalement de bonne qualité ;

Des captages en partie protégés ou en cours de mise sous protection avec programmes de mesure : quatre captages ou champs captants identifiés comme captages prioritaires Grenelle, deux aires de protection de l'alimentation en eau potable désignées (Saint-Martin-la-Garenne, et Buchelay) ;

Réaménagement, modernisation et développement des stations d'épuration en cours ;

Une part faible d'assainissement non collectif.

FAIBLESSES

Des masses d'eau superficielles :

- de qualité chimique globalement mauvaise au regard des objectifs de qualité chimique 2015 pour la Seine, tous ses affluents en rive gauche, le Ru de Fontenay et l'Oise
- de qualité écologique de moyenne à mauvaise (voir également Trame verte et bleue)

Les masses d'eau souterraines de l'est exceptées, des masses d'eau de qualité médiocre au regard de l'objectif 2027 de bon état chimique ;

Des pollutions ponctuelles et diffuses ;

Des activités agricoles, sources de certaines pollutions diffuses ;

Des sources de pollution industrielles et liées à la navigation fluviale ;

Un territoire historiquement équipé en réseau unitaire et des dysfonctionnements des réseaux d'assainissement, le ruissellement des eaux pluviales, sources de pollutions ponctuelles.

OPPORTUNITES

Des projets de développement et d'amélioration des interconnexions et systèmes de stockage sur tous les réseaux ;

Projet de la Communauté Urbaine GPS&O de réaliser des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable ;

Des Schéma Directeurs d'Assainissement en cours de réalisation sur certaines communes ;

Projet de la Communauté Urbaine GPS&O de réaliser des Schémas Directeurs d'Assainissement.

MENACES

Une population qui augmente créant une pression supplémentaire sur les ressources en eau potable et créant des effluents supplémentaires à traiter sur le territoire de GPS&O et sur les territoires dépendants.

Le développement et l'installation de nouvelles activités artisanales et industrielles, consommatrices d'eau.

ENJEUX

- › Atteindre le bon état chimique et écologique des masses d'eau superficielles
- › Atteindre le bon état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines
- › Continuer d'assurer un rôle stratégique en tant que fournisseur d'eau potable à l'échelle régionale et répondre aux besoins en eau pour le développement des activités et l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire de GPS&O
- › Coordonner l'accès à la ressource par le développement des interconnexions et systèmes de stockage
- › Maîtriser la pression sur la qualité de la ressource en eau en particulier sur les secteurs vulnérables
- › Maintenir et améliorer le bon niveau de performance des réseaux d'eau potable
- › Inciter à la récupération systématique des eaux pluviales pour économiser la ressource
- › Poursuivre les efforts de réaménagement et mises aux normes des réseaux d'assainissement, notamment la mise en réseau séparatif
- › Anticiper les projets d'envergure au regard de leur desserte en assainissement
- › Réaménager, moderniser et développer les stations d'épuration pour répondre aux nouveaux besoins
- › Maintenir la faible part de dispositifs d'assainissement non collectif et soutenir la mise aux normes des équipements pour éviter les pressions sur les milieux naturels
- › Coordonner la gestion et le traitement des eaux usées et pluviales à une échelle pertinente

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

IV. UN RYTHME SOUTENU DE CONSOMMATION D'ESPACE

A. Méthodologie

RAPPEL DU CODE DE L'URBANISME

Le rapport de présentation « *analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.* »

L'analyse des espaces naturels agricoles et forestiers s'est basée sur l'EVOLUMOS, données SIG crée par l'IAURIF comparant l'occupation des sols pour différentes années entre 1982 et 2012. Les changements de modes d'occupation des sols ont été analysés en prenant comme référence la dernière décennie disponible, par comparaison entre l'occupation du sol en 2003 et l'occupation du sol 2012. Ces calculs seront mis à jour dans le futur, à la révision du MOS prévue pour 2018 (2008-2018), en cohérence avec l'échéance prévisionnelle d'approbation du PLUi.

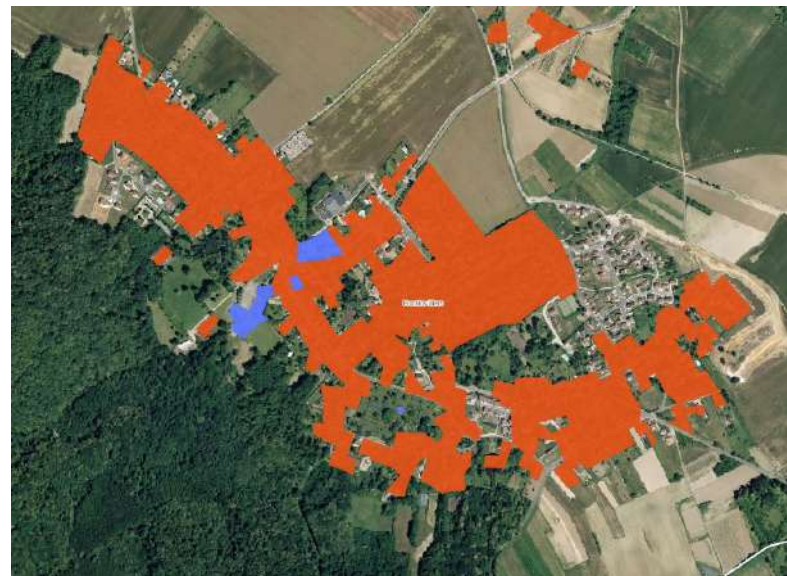
Afin de ne prendre en compte que les espaces consommés en extension et non les espaces en mutation en sein du tissu, les enveloppes urbaines de 2003 ont été délimitées et seuls les espaces consommés en dehors de ces enveloppes ont été calculés.

1. Délimitation des enveloppes urbaines de 2003

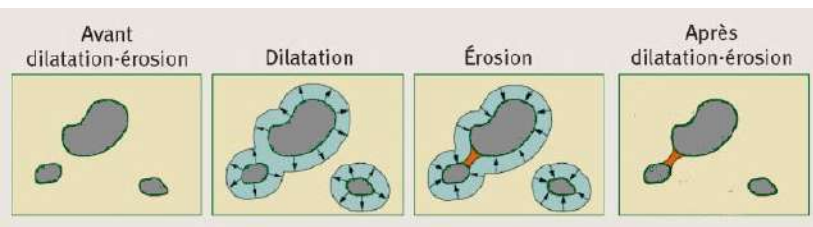
L'ensemble des polygones définis dans le MOS 2003 comme relevant de l'habitat, activités ou équipements ont été utilisés pour définir l'enveloppe urbaine. Un tampon de 50m a permis par un procédé de dilatation-érosion de créer une enveloppe marquant le contour du tissu bâti. La couche a ensuite été corrigée : les grands ensembles d'espaces naturels et agricoles contenus dans l'enveloppe ou situés en périphérie immédiate et pénétrant en partie l'enveloppe urbaine ont été retirés de celle-ci.

ILLUSTRATION DE LA METHODOLOGIE : EXEMPLE MORAINVILLIERS

1. Sélection des polygones relevant de l'habitat, activités ou équipements en 2003



2. Procédé de dilatation-érosion en appliquant un tampon positif de 50 m autour des zones urbanisées puis négatif de 50 m, permettant d'agréger les espaces urbains contigus entre eux et de former une enveloppe urbaine englobant l'ensemble des espaces urbains.



3. Correction par retrait des grandes entités relevant des espaces naturels, semi-naturels ou agricoles intégrés automatiquement à l'enveloppe

2. Sélection des espaces consommés

L'ensemble des polygones situés hors enveloppe, relevant en 2003 des espaces forestiers, semi-naturels et agricoles et devenus des espaces urbains en 2012 ont été sélectionnés pour l'analyse, sur la base de la classification de l'EVOLUMOS en 24 postes. Du fait des erreurs de typologies existantes sur la couche MOS, les polygones hors enveloppe urbaine classés en espaces verts urbains en 2003 et devenus des espaces urbains en 2012 ont également été intégrés.

MOS EN 2003 (24 POSTES)	MOS EN 2012 (24 POSTES)
<p>Espaces agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 – Grandes cultures 4 – Autres cultures <p>Espaces naturels :</p> <p><i>Forêt</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 1 – Forêts <p><i>Milieux ouverts</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 2 – Milieux semi-naturels <p><i>Milieux semi-naturels et friches</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 9 - Autres espaces ouverts <p><i>Espaces verts urbains</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 6 – Espaces verts urbains 7 – Espaces ouverts à vocation de sport 	<p>Habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 – Habitat individuel 12 – Habitat collectif 13 - Habitat autre <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> 14- Activités économiques et industrielles 15 – Entrepôts logistiques 16 – Commerces 17 – Bureaux <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> 18 – Sport construit 19 – Equipements d'enseignement 20 – Equipements de santé 21 – Equipements culturels touristiques et de loisirs 22 – Autres équipements

8 - Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs

Transports (*redistribué à postériori*)

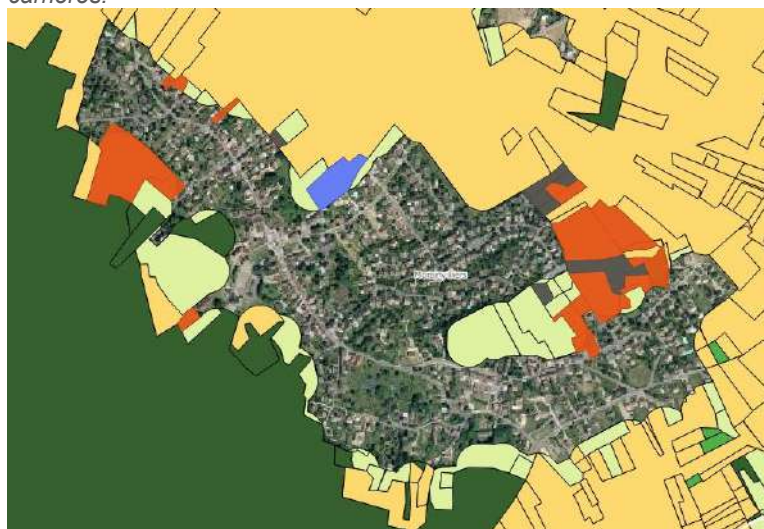
23 – Transports

Carrières, décharges et chantiers (*différencié à postériori*)

24 - Carrières, décharges et chantiers

Sélection des polygones relevant en 2003 des espaces agricoles et naturels ET en 2012 des espaces urbains HORS ENVELOPPE URBAINE DE 2003 (voir table 1)

Ici en jaune les espaces agricoles, en vert foncé les forêts, en vert moyen les milieux ouverts semi-naturels et en vert clair les espaces verts urbains et friches en 2003 restés en l'état en 2012. En rouge on observe les parcelles en espaces naturels ou agricoles devenu de l'habitat en 2012, en bleu celles devenues équipements et en gros décharges/chantiers ou carrières.



L'intégralité des parcelles ayant muté dont une partie dépassait de l'enveloppe urbaine a été sélectionnée. Une étape de correction manuelle a été faite pour intégrer les parcelles limitrophes non prises en compte automatiquement car en limite d'enveloppe urbaine

L'EVOLUMOS n'allant pas au-delà de la nomenclature à 24 postes, les polygones appartenant à la catégorie Carrières, décharges et chantiers ont été séparés à postériori entre les 3 classes sur la base du MOS 2012 en 81 postes. La catégorie « Transports » incluant les surfaces de stationnement, celles-ci ont été redistribuées manuellement dans les catégories Habitat, Activités, Equipement en fonction de leur vocation.

Les surfaces d'espaces consommés hors enveloppe urbaine de 2003 ainsi définis ont ensuite été analysées afin d'établir un bilan des consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers en extension : origine et destination des espaces consommés, rythme de consommation d'espace, différences entre communes...

3. Analyse des données SITADEL

Une **analyse des données de la base SITADEL** a permis de comparer la consommation d'espaces aux statistiques de réalisations de logements sur la même période de temps. Ainsi, l'ensemble des logements démarrés entre 2003 et 2012 dans les communes du territoire de GPS&O a été intégré afin d'observer les dynamiques de consommation d'espaces en fonction de la dynamique de développement urbain. Ceci permet de nuancer les statistiques brutes, chaque commune et typologie urbaine n'étant pas aussi dynamique, n'ayant pas les mêmes pressions foncières et n'accueillant pas le même nombre de nouveaux habitants.

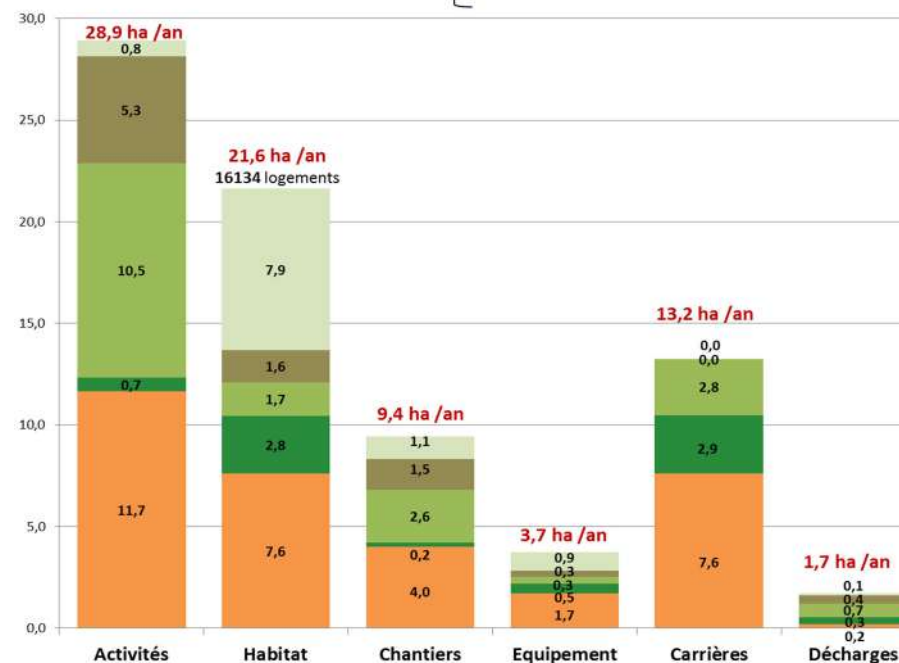
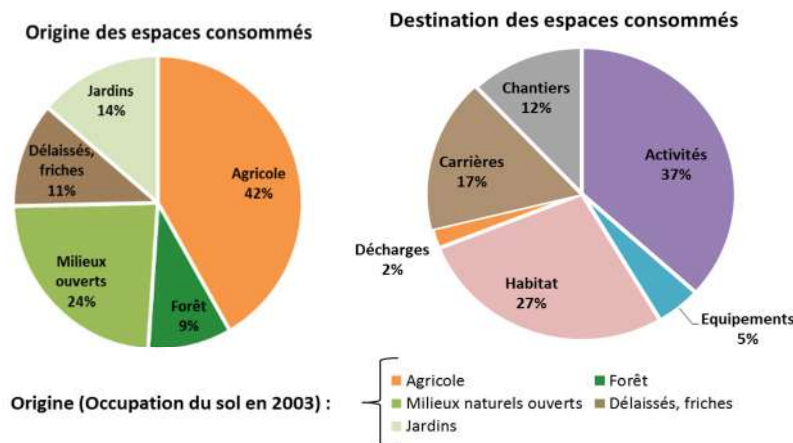
B. Analyse de la consommation d'espaces à l'échelle de la communauté urbaine

1. Espaces consommés en extension de l'enveloppe urbaine

Sur la période 2003-2012, **710,5 ha** d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés en extension urbaine sur l'ensemble du territoire, soit environ **78,93 ha/an** et l'équivalent de la surface de la commune de Bouafle ou de la moitié de la surface de Triel-sur-Seine en 9 ans. Ce chiffre inclut les consommations à destination des carrières. **La construction de bâti dans le cadre de l'urbanisation (hors carrières mais chantiers et décharges inclus) représente ainsi 589,9 ha soit 65,5 ha/an.**

Ces espaces consommés en extension sont principalement des **espaces agricoles (42%)**, mais également des **milieux naturels ouverts (24%)**, des jardins et **espaces de nature proches des zones d'habitat (14%)**, et des **espaces herbacés délaissés et friches (11%)**. La **forêt est moins impactée**, mais représente tout de même **9%** des consommations d'espaces en extension de l'enveloppe urbaine, principalement à destination des carrières et de l'habitat individuel (respectivement 39% et 33% des consommations forestières).

Origine / destination des espaces naturels, agricoles et forestiers consommés entre 2003 et 2012 dans la Communauté Urbaine



2. Vocation des espaces consommés en extension

Ces espaces consommés ont pour vocation principale les **activités économiques** qui représentent **37%** des espaces consommés, soit **28,9 ha/an**, premier pôle consommateur d'espaces sur le territoire. Il est suivi de près par l'**habitat**, qui constitue **27%** des espaces consommés, et représente ainsi **21,6 ha/an**. La méthodologie utilisée se basant sur l'EVOLUMOS, certaines entités spatiales étaient identifiées en 2012 comme en **chantier**, il n'est donc pas possible de connaître leur vocation exacte. Ils représentent **12%** des consommations soit **9,4 ha/an**. Les équipements ne représentent quant à eux que **5%** des consommations, soit **3,7 ha/an**. **Ainsi, l'ensemble des constructions de bâti représentent 81% des consommations et environ 63,5 ha/an.**

Les **carrières**, activité économique d'importance sur le territoire de GPS&O constitue le **3^{ème} poste le plus important en termes de consommation d'espaces**, il représente **17%** des consommations, équivalent à **13,4 ha/an**. Le développement des décharges a consommé de manière plus anecdotique ha/an, soit **2%** des consommations.

C. Des disparités découlant de l'armature urbaine

1. Consommation d'espaces et extension hors enveloppe urbaine

Certaines communes ont eu au cours de la période 2003-2012 une dynamique plus importante que les autres en termes d'extension urbaine et de consommation d'espaces. En moyenne sur la totalité des communes, **les surfaces consommées en extension**

représentent environ 5,7% de leur enveloppe urbaine de 2003. On observe toutefois de fortes disparités, avec des valeurs s'échelonnant entre 0,5% et 30% en fonction des communes, et ce seulement pour les consommations relatives au bâti (habitat, activités, équipements et chantiers). Ces disparités peuvent s'expliquer en partie par l'armature urbaine du territoire.

En valeur absolue, les espaces sont consommés majoritairement dans les communes urbaines (sans prise en compte du poids démographique), avec une consommation moyenne de 2 ha/an par commune, contre 1,12 ha/an pour les communes périurbaines et 0,57 ha/an pour les communes rurales.

Toutefois, ces valeurs sont à relativiser au regard par exemple de la dynamique de construction de logements, nettement supérieure dans les communes urbaines et périurbaines mais où l'espace est mieux optimisé (constructions au sein de l'enveloppe urbaine, densités de logements plus importantes). Ainsi, rapporté à l'enveloppe urbaine, on observe une extension plus forte pour les communes rurales avec des espaces consommés représentant en moyenne 6,7 % de l'enveloppe urbaine de 2003, et ce uniquement pour le bâti (habitat, activités, équipements et chantiers – hors carrières et décharges)

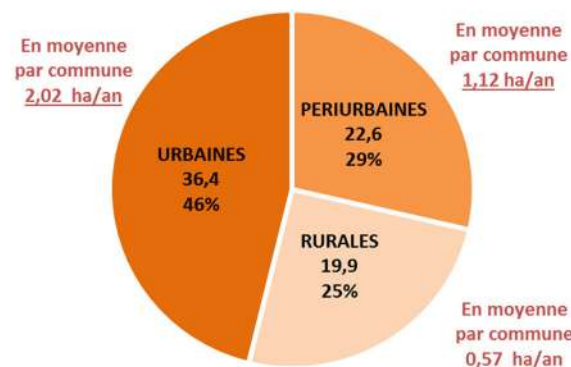
contre 5,2% pour les communes urbaines et 4,5% pour les communes périurbaines.

L'analyse des données SITADEL recensant les logements dont la construction a commencé entre 2003 et 2012 et leur comparaison avec les surfaces consommées pour la construction d'habitat montrent qu'en moyenne, les communes urbaines, ont consommé 143m² d'espace / logement créé, contre 262m²/logement dans les communes périurbaines et 735 m²/logement dans les communes rurales. Ces différences s'expliquent notamment par les densités de logements différentes et la proportion de logements collectifs, plus élevé dans les communes urbaines.

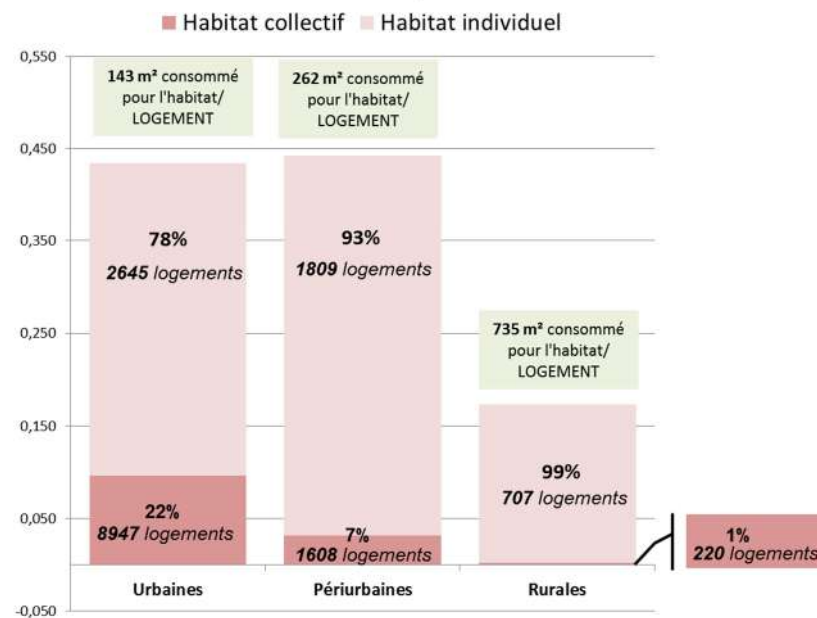
2. Nature des espaces consommés

Logiquement, les communes rurales consomment en majorité des espaces agricoles (64% des consommations), les communes urbaines et péri-urbaines consommant principalement des espaces herbacés ouverts (plus de 60%), notamment des milieux semi-naturels ouverts. Les délaissés et friches sont plus urbanisés dans les communes urbaines, alors que les communes périurbaines consomment plutôt sur les zones de jardins, notamment dans le cadre d'agrandissement de zones d'habitat individuel. Les espaces forestiers sont consommés au sein des communes rurales et périurbaines.

Espaces consommés sur la période par catégorie de communes (ha)



Surfaces consommées pour l'habitat



3. Vocation des espaces consommés

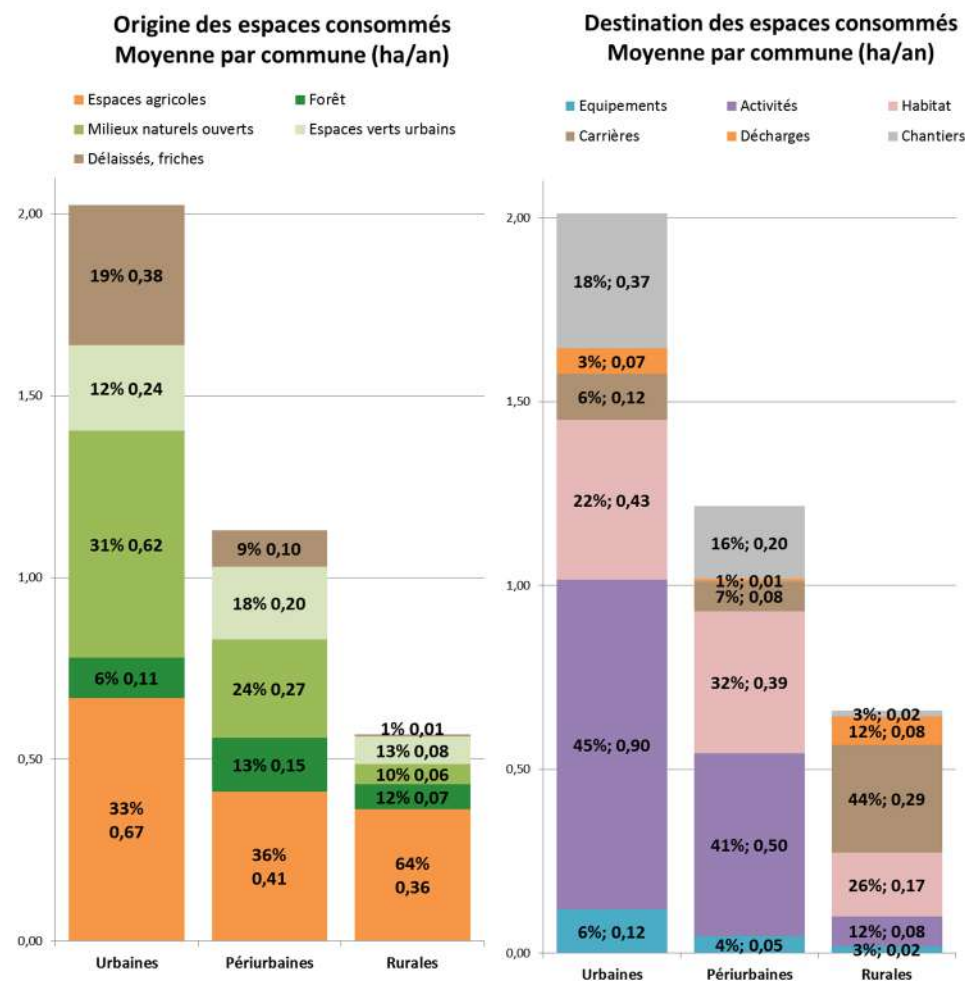
Les communes rurales se distinguent par une **part importante d'espaces consommés pour l'activité des carrières** (44% des espaces consommés en milieu rural), principalement présente dans les communes de Guitrancourt, Saint-Martin-la-Garenne et Guernes, mais également dans les communes urbaines et périurbaines de Chapet, Gargenville, Triel-sur-Seine et Achères. L'**habitat** y constitue le deuxième poste de consommation (26%). Les **communes périurbaines et urbaines** se distinguent des communes rurales par l'importance des **consommations dédiées aux activités** (45% pour les communes urbaines et 41% pour les communes périurbaines).

4. Des secteurs en forte extension

Les communes urbaines ayant consommé le plus d'espaces naturels et agricoles, avec une extension hors enveloppe plus marquée sont Limay, Buchelay et Chanteloup-les-Vignes pour des consommations principalement destinées à l'habitat. Triel-sur-Seine et Achères constituent également des pôles de développement important, avec des consommations principalement dédiées aux activités et à l'habitat.

Les communes péri-urbaines de Rosny-sur-Seine, Aubergenville, Porcheville, Orgeval, Ecquevilly, Chapet, Morainvilliers, Mézières-sur-Seine sont également des secteurs à forte extension.

Les communes rurales de Fontenay-Mauvoisin, Brueil-en-Vexin, Flacourt, Favrieux, Guitrancourt, Jouy-Mauvoisin, Arnouville-lès-Mantes, Guernes, Rolleboise, Drocourt, Perdreauxville, Soindres constituent également des communes dynamiques en termes de consommation foncière.

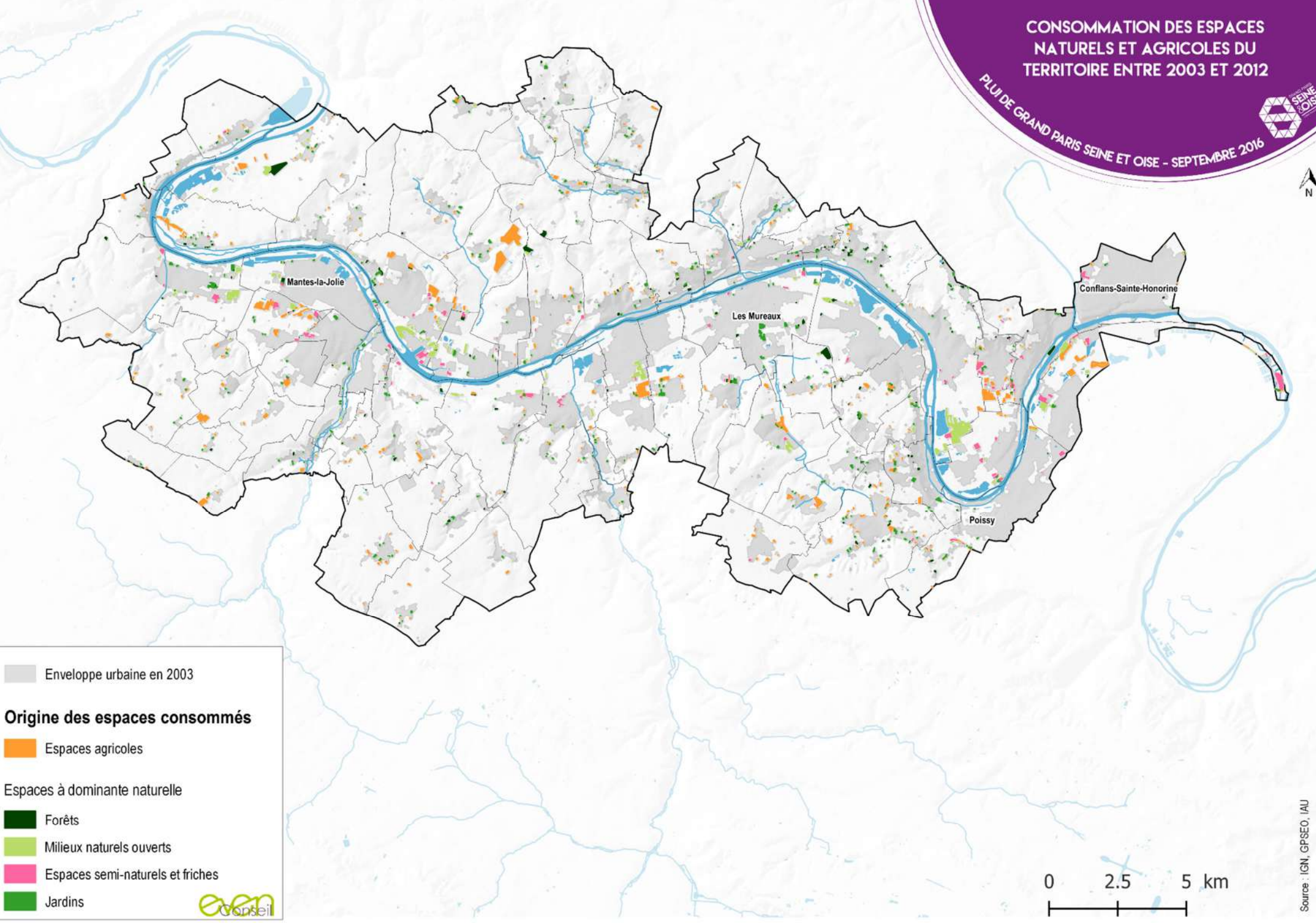


Commune	Enveloppe urbaine de 2003 (% de la surface communale)	Extension pour le bâti* (% d'enveloppe urbaine de 2003)	Espaces consommés total (ha/an)	Bâti* (ha/an)	Carrières, décharges (ha/an)
Moyenne communes URBAINES		5,2%	2,0	1,8	0,2
Limay	39%	11,4%	5,8	5,6	0,2
Triel-sur-Seine	26%	8,8%	6,1	3,9	2,2
Achères	32%	5,9%	5,5	4,6	0,9
Buchelay	27%	23,6%	3,8	3,7	0,0
Chanteloup-les-Vignes	52%	12,3%	2,8	2,8	0,0
Andrésy	42%	3,4%	2,1	2,1	0,0
Les Mureaux	52%	1,3%	1,8	1,8	0,0
Villennes-sur-Seine	50%	4,4%	1,2	1,2	0,0
Poissy	47%	1,8%	1,2	0,9	0,1
Vernouillet	40%	3,6%	1,1	1,1	0,0
Carrières-sous-Poissy	33%	3,9%	1,1	1,0	0,0
Verneuil-sur-Seine	34%	2,4%	0,9	0,9	0,0
Mantes-la-Ville	65%	1,2%	0,8	0,8	0,0
Mantes-la-Jolie	52%	1,3%	0,7	0,7	0,0
Conflans-Sainte-Honorine	78%	0,7%	0,6	0,6	0,0
Magnanville	40%	2,9%	0,5	0,5	0,0
Médan	27%	4,1%	0,4	0,4	0,0
Meulan-en-Yvelines	54%	1,0%	0,2	0,2	0,0
Moyenne communes PERIURBAINES		4,5%	1,1	1,0	0,1
Aubergenville	45%	7,1%	3,6	3,6	0,0
Rosny-sur-Seine	13%	11,8%	3,3	3,2	0,0
Orgeval	19%	5,5%	2,1	2,1	0,1
Ecquevilly	10%	6,8%	1,7	1,7	0,0
Porcheville	41%	7,3%	1,5	1,5	0,0
Chapet	11%	4,7%	1,2	0,3	0,9
Gargenville	31%	2,5%	1,2	0,8	0,4
Morainvilliers	16%	7,6%	1,2	1,2	0,0
Mézières-sur-Seine	12%	6,3%	1,1	1,0	0,2
Vaux-sur-Seine	30%	2,6%	0,9	0,9	0,0
Guerville	12%	5,1%	0,9	0,8	0,1
Flins-sur-Seine	23%	3,7%	0,9	0,9	0,0
Épône	20%	2,8%	0,9	0,7	0,1
Juziers	22%	3,1%	0,7	0,7	0,0
Mézy-sur-Seine	26%	4,2%	0,6	0,6	0,0
Bouafle	13%	4,0%	0,4	0,4	0,0

Hardricourt	28%	2,1%	0,2	0,2	0,0
Nézel	40%	1,8%	0,1	0,1	0,0
Issou	30%	0,5%	0,1	0,1	0,0
Aulnay-sur-Mauldre	32%	1,0%	0,1	0,1	0,0
Moyenne communes RURALES		6,7%	0,6	0,3	0,3
Guitrancourt	5%	11,0%	5,6	0,4	5,2
Saint-Martin-la-Garenne	5%	6,5%	3,4	0,6	2,8
Guernes	6%	8,5%	1,5	0,5	1,0
Fontenay-Mauvoisin	8%	30,1%	1,0	1,0	0,0
Bruel-en-Vexin	6%	16,9%	0,8	0,5	0,3
Flacourt	3%	12,6%	0,7	0,2	0,5
Arnouville-lès-Mantes	6%	8,8%	0,6	0,6	0,0
Perdreauville	4%	8,0%	0,4	0,4	0,0
Les Alluets-le-Roi	13%	3,4%	0,4	0,4	0,0
Mousseaux-sur-Seine	8%	5,8%	0,4	0,4	0,0
Drocourt	8%	8,2%	0,4	0,4	0,0
Jambville	11%	5,5%	0,4	0,4	0,0
Tessancourt-sur-Aubette	11%	6,2%	0,3	0,3	0,0
Lainville-en-Vexin	10%	3,4%	0,3	0,3	0,0
Breuil-Bois-Robert	12%	5,6%	0,3	0,3	0,0
Jouy-Mauvoisin	10%	9,3%	0,3	0,3	0,0
Soindres	6%	7,8%	0,3	0,3	0,0
Oinville-sur-Montcient	19%	3,3%	0,3	0,3	0,0
Vert	12%	5,3%	0,3	0,3	0,0
Fontenay-Saint-Père	5%	2,4%	0,3	0,3	0,0
Rolleboise	8%	8,4%	0,2	0,2	0,0
Auffreville-Brasseuil	16%	4,4%	0,2	0,2	0,0
Follainville-Dennemont	10%	1,8%	0,2	0,2	0,0
Gaillon-sur-Montcient	8%	4,3%	0,2	0,2	0,0
Goussonville	9%	3,4%	0,2	0,2	0,0
Hargeville	4%	4,9%	0,2	0,2	0,0
Favrieux	4%	12,5%	0,2	0,2	0,0
Evecquemont	18%	3,3%	0,2	0,2	0,0
Montalet-le-Bois	7%	6,2%	0,1	0,1	0,0
Jumeauville	4%	3,7%	0,1	0,1	0,0
La Falaise	8%	3,8%	0,1	0,1	0,0
Boinville-en-Mantois	8%	1,3%	0,1	0,1	0,0
Le Tertre-Saint-Denis	3%	4,7%	0,1	0,1	0,0
Méricourt	13%	1,2%	0,0	0,0	0,0
Sailly	5%	1,0%	0,0	0,0	0,0

CONSOMMATION DES ESPACES
NATURELS ET AGRICOLES DU
TERRITOIRE ENTRE 2003 ET 2012

PLUJ DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - SEPTEMBRE 2016



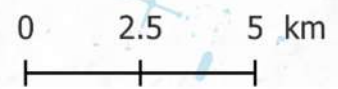
Enveloppe urbaine en 2003

Origine des espaces consommés

Espaces agricoles

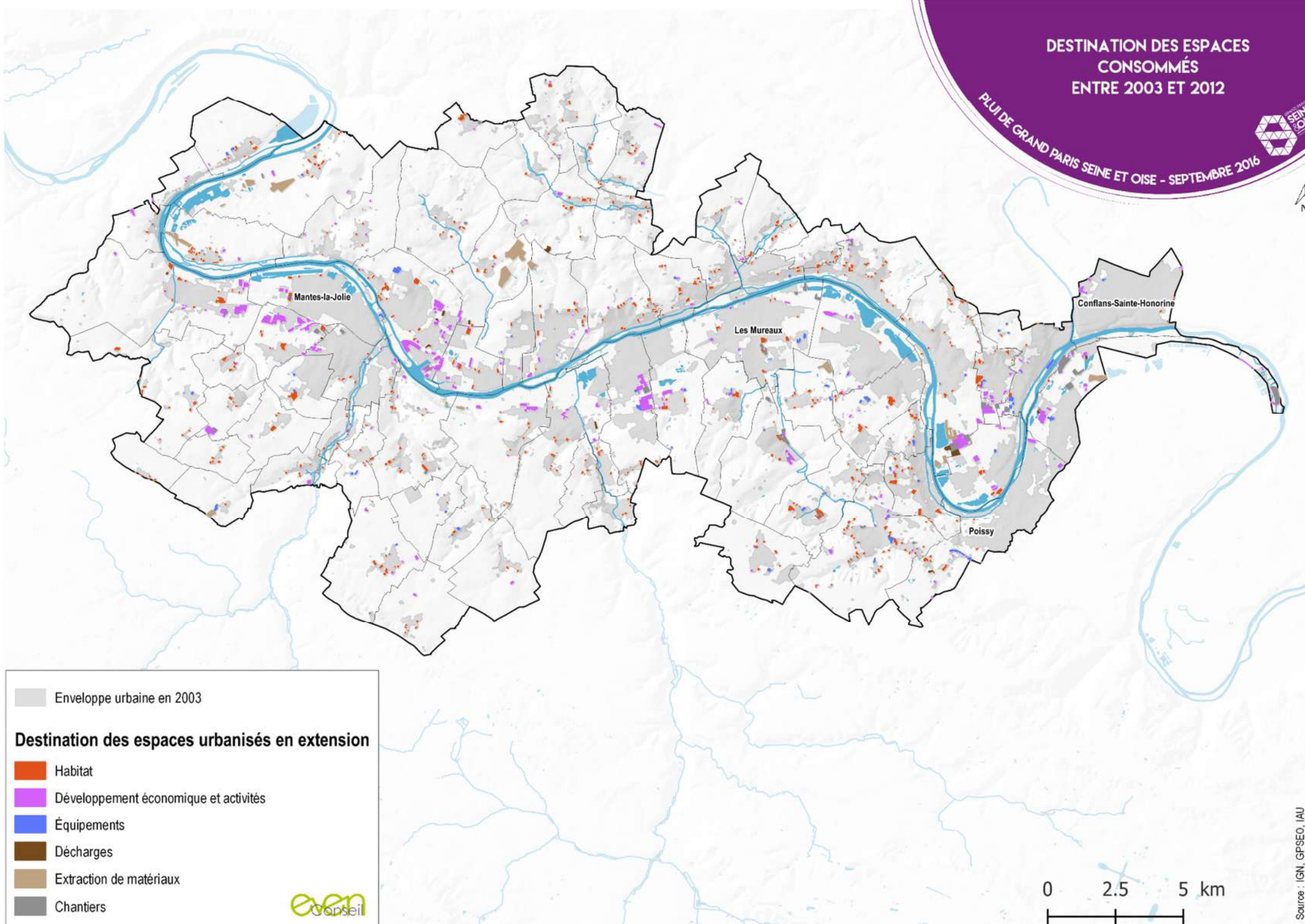
Espaces à dominante naturelle

- Forêts
- Milieus naturels ouverts
- Espaces semi-naturels et friches
- Jardins



DESTINATION DES ESPACES
CONSOMMÉS
ENTRE 2003 ET 2012

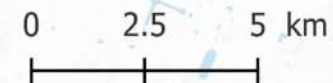
PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - SEPTEMBRE 2016



Enveloppe urbaine en 2003

Destination des espaces urbanisés en extension

- Habitat
- Développement économique et activités
- Équipements
- Décharges
- Extraction de matériaux
- Chantiers



CE QU'IL FAUT RETENIR

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des forêts globalement préservées des extensions urbaines, malgré une consommation d'environ 7ha par an de ces espaces en moyenne ;</p> <p>Des communes urbaines qui optimisent le foncier à bâtir, malgré des consommations d'espace plus importantes.</p>	<p>710ha consommés entre 2003 et 2012, soit 79ha/an en moyenne ;</p> <p>Des espaces consommés majoritairement agricoles et naturels ouverts ;</p> <p>Des activités économiques qui consomment beaucoup d'espace au sol ;</p> <p>Des communes périurbaines et rurales plus consommatrices d'espace que les communes les plus urbaines, en comparaison du nombre de logements créés ;</p> <p>Des consommations d'espaces pour le logement largement dominées par l'habitat individuel ;</p> <p>Dans les communes urbaines et périurbaines, une consommation d'espace majoritairement issue des espaces naturels ouverts (friches, réserves foncières ou grands jardins) ;</p> <p>Dans les communes rurales, une consommation d'espace au détriment des espaces agricoles cultivés.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Une prise de conscience forte des enjeux de maîtrise de la consommation d'espace par la reconquête des dents creuses et l'abandon d'anciennes réserves foncières ;</p> <p>Une volonté de mettre en œuvre un projet agricole durable pour la Communauté Urbaine et une Trame Verte et Bleue ;</p> <p>Un PLUi qui permet de coordonner la politique de développement urbain et d'optimiser la consommation d'espace ;</p> <p>Des objectifs de densification fixés dans le SDRIF, notamment aux abords des gares ;</p> <p>Des coûts du foncier et de l'immobilier élevés qui incitent à une maîtrise de la consommation de l'espace.</p>	<p>Une pression foncière importante dans un territoire stratégique aux portes du Grand Paris ;</p> <p>Des freins au renouvellement urbain à lever : pollution des sols pour certains sites mutables, rétention foncière pour certains sites en renouvellement urbain, coût du foncier élevé, ...</p>

ENJEUX

- › Protéger durablement les espaces naturels, agricoles et forestiers en cohérence avec les enjeux agricoles, paysagers et écologiques
 - Protéger à long terme les surfaces agricoles à fort potentiel agronomique et qui participent à la transition écologique (circuits-courts, diversification de l'agriculture, ...)
 - Protéger strictement les espaces naturels et forestiers qui participent à la Trame Verte et Bleue, au cadre paysager et à la lutte contre les effets du changement climatique
- › Prioriser un développement urbain hors des espaces agricoles, naturels et forestiers
 - Prioriser la densification du tissu existant, tout en conservant des espaces de respiration suffisants pour les services écologiques et la santé urbaine
 - Poursuivre la dynamique de renouvellement urbain
- › Planifier l'urbanisation en extension qui ne pourrait être évitée dans des secteurs de moindre enjeu environnemental et agricole
- › Rationaliser l'espace consommé en extension dans l'espace agricole et naturel
 - Limiter le développement de formes d'habitat fortement consommatrices d'espaces
 - Maîtriser les emprises réservées aux infrastructures
 - Mutualiser l'espace (équipement, stationnement, gestion des eaux pluviales, ...)

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

V. L'AGRICULTURE FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

A. Une activité structurante en mutation

1. Une diversité agricole caractéristique en lien avec la structure géographique et paysagère et sous influence urbaine

Les 17 588 ha de SAU en 2010, préférentiellement situés au Nord et à l'Ouest, représentent 35 % du territoire de GPS&O (source : Recensement agricole, 2010). D'importants plateaux ruraux de bonne qualité agronomique et des forêts encore bien préservées structurent en effet le paysage et l'environnement naturel autour des pôles urbains.

Des espaces agricoles diversifiés s'y révèlent, en corrélation avec la topographie du territoire : maraîchage dans le Val de Seine, arboriculture sur les coteaux, céréaliculture sur les plateaux du Mantois, du Vexin et de la Plaine de Versailles et élevage dans les collines du Vexin...

Avec le bâti agricole historique et tout le patrimoine lié (chemins ruraux), ils sont porteurs de l'identité du territoire et contribuent à offrir un cadre de vie qualitatif à proximité de Paris.

Toutefois, suivant la tendance générale structurelle française sur les trois dernières décennies, les activités agricoles spécialisées historiques comme le maraîchage, l'arboriculture et l'élevage tendent à régresser face à une généralisation de la céréaliculture. Il s'agissait principalement d'un choix conjoncturel visant à moins

de contraintes et davantage de sécurité sur le plan économique (un investissement moins lourd, un retour sur investissement plus rapide).

Plus spécifiquement, les surfaces dédiées à l'arboriculture sur les coteaux ont diminué, quant à elles, du fait d'un changement du mode de commercialisation de la production : auparavant destinée à la consommation de masse, elle est de plus en plus valorisée par de la vente en circuit court. Les surfaces nécessaires dans ce contexte sont moindres.

Le maraîchage a subi également une forte régression du fait de la pression de l'urbanisation dans le secteur du Val de Seine, le plus attractif du territoire.

De manière générale, les surfaces agricoles diminuent fortement sur le territoire (42 % des espaces consommés soit -32h/an), en lien avec l'urbanisation et l'activité de carrières.

Un contexte périurbain à forte pression foncière induit, par ailleurs, des conflits d'usages importants entre le monde agricole et urbain et des difficultés spécifiques (circulations agricoles, main d'œuvre, occupation illicite, dommages aux cultures ...) qui déstructurent et fragilisent l'activité agricole.

Le principal enjeu consiste à préserver ces marqueurs forts de l'identité du territoire qui subsistent et éventuellement à les redévelopper dans l'avenir.

2. Des outils fonciers de préservation de la ressource

Des outils fonciers permettent d'ores et déjà la préservation des terres fertiles dans certains secteurs de manière solide : Périmètre Régional d'Intervention Foncière, Zone Agricole Protégée

(Vernouillet), partenariat de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines pour des projets agricoles, ...

La communauté urbaine entend poursuivre avec une charte spécifique à l'échelle du territoire de GPS&O, la démarche de réflexion déjà entamé sur la base de la charte agricole et forestière de la CA2RS et de la charte paysagère de la Plaine de Versailles

B. Des milieux et ressources naturelles dépendantes des pratiques agricoles

1. Une composante du bon fonctionnement écologique du territoire

La régression de certaines activités agricoles historiques comme le maraîchage, l'arboriculture et l'élevage et une tendance à la généralisation de la céréaliculture sur les 2 dernières décennies constitue un facteur d'uniformisation du paysage. Il en résulte un appauvrissement des habitats écologiques. Les espaces de type *open-field*, par leur occupation intense et leur pauvreté en termes de biodiversité, peuvent même constituer des barrières dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

Une diminution particulièrement importante de l'élevage en lien avec la crise globale de ce secteur, impacte la conservation d'espaces ouverts d'intérêt écologique fort constituant une part essentielle de la trame verte herbacée : prairies, pelouses pâturées notamment au niveau des coteaux nord du Val de Seine.

2. La ressource sol : pollutions et lutte contre le ruissellement

La qualité agronomique des sols est le premier facteur de développement de l'activité agricole. La préservation de cette ressource sol constitue donc un enjeu majeur.

Une partie de la déprise agricole des exploitations en secteur périurbain s'est faite à la suite de pollution des sols par les effluents urbains. Réciproquement l'abandon du maraîchage sur les petites parcelles isolées, entraîne le développement de zones délaissées et friches non valorisées (Medan, Triel), parfois utilisées pour des usages néfastes (dépôts de déchets, etc). Le potentiel agronomique de ces sols ne peut être restauré qu'au prix d'un gros effort de remédiation. Des expériences innovantes tentent de revaloriser ces espaces comme le Projet de Cœur Vert, projet agricole global sur 315ha intégrant un programme de recherche sur les cultures phytoremédiatrices, ainsi que la valorisation énergétique de la biomasse et l'agriculture urbaine.

La lutte contre le ruissellement d'eaux pluviales sur les terres agricoles constitue également un enjeu transversal en termes de préservation de la ressource sol mais également de la ressource en eau.

De très nombreuses communes sont concernées par des phénomènes d'inondations pluviales ou de coulées boueuses. Ces ruissellements entraînent des dégâts de culture, l'érosion des sols et des risques pour les biens et les personnes, véhiculent une forte charge polluante, endommagent les infrastructures routières, inondent les zones cultivées et le bâti résidentiel situé dans les axes d'écoulements naturels. Ils génèrent des pics de pollution dans les réserves d'eau potable. Ils menacent les rivières et milieux humides de colmatage et de pollution.

3. Un lien fort entre l'agriculture et la gestion de la ressource en eau

Les activités agricoles peuvent influencer sensiblement la qualité des eaux souterraines et superficielles : la pollution de l'eau imputable à l'agriculture est liée entre autres au ruissellement et au lessivage d'éléments nutritifs (engrais chimiques et effluents d'élevage) et de pesticides lors de leur utilisation ou de leur élimination, de sédiments ou d'autres polluants (produits vétérinaires, par exemple). Cette pollution peut porter atteinte aux écosystèmes aquatiques, aux exploitations agricoles aux activités halieutiques commerciales en eau douce ou en mer, aux exploitations agricoles et à d'autres activités ; réduire la valeur non marchande des eaux pour la collectivité (baignade, paysages aquatiques, etc.) ; et nuire à la santé humaine du fait de la contamination de l'eau de boisson et de baignade.

Outre la réglementation en vigueur encadrant les pratiques agricoles, d'importantes initiatives sont proposées par le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin dans le nord-ouest du territoire sous la forme de différents dispositifs agroenvironnementaux. Dans le cadre de la nouvelle programmation du Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER 2014-2020), le Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) du Vexin français constitue un outil technique et financier via des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour :

- accompagner le changement des pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales identifiées à l'échelle du territoire,
- maintenir les pratiques favorables, sources d'aménités environnementales, là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses, en fonction des caractéristiques de l'activité agricole sur le territoire.

La communauté urbaine de GPS&O souhaite soutenir des démarches pour la réduction de l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau dans le sillage d'actions déjà entreprises localement comme le programme d'actions de l'ex-CAMY dans les périmètres de captages.

4. Diversification des activités agricoles face au défi du changement climatique et du développement durable

Comme les autres activités humaines, l'agriculture contribue aux émissions de Gaz à Effet de Serre, à l'origine du changement climatique, principalement via l'épandage d'engrais azotés et leur processus de dégradation dans le sol, le tassement des sols, les productions animales en général (fermentation des déjections animales dans les fosses de stockage) et l'élevage des ruminants (fermentation entérique) ainsi que l'utilisation de l'énergie en agriculture (carburant, chauffage des bâtiments d'élevage...).

Le changement climatique n'affectera pas seulement la moyenne des températures à la surface de la planète, mais jouera aussi sur l'écart des températures saisonnières (amplitude thermique), les événements climatiques extrêmes et les ressources en eau. Ces modifications auront des impacts sur la quantité et la qualité des productions agricoles et sur l'environnement (sols, eau, biodiversité...) et amplifieront les zones d'action de certains ravageurs. Les projections des effets régionaux sur l'agriculture sont encore incertaines mais les productions végétales et animales étant optimisées pour des zones climatiques déterminées, les rendements et la productivité des cultures seront inévitablement touchés.

Face à ce défi du changement climatique, une transition des modes de production agricoles s'est d'ores et déjà amorcée : le territoire bénéficie d'ores et déjà de la dynamique des acteurs du territoire, de l'ADADSA, de l'APPVPA et des agriculteurs vers des projets innovants d'un point de vue environnemental et la diversification des

productions, y compris en grande culture. Le soutien à ces actions de diversification est prévu à travers le programme LEADER (périmètre étendu de 13 communes à une grande partie du territoire de GPS&O). D'autres actions d'envergure autour des circuits-courts sont à relever : magasin de vente à la ferme et en zone urbaine, paniers aux comités d'entreprises, légumerie bio ...

CE QU'IL FAUT RETENIR

ATOUTS

D'importants plateaux ruraux de bonne qualité agronomique et forêts encore bien préservés qui constituent la majorité du territoire, structurent le paysage et l'environnement naturel autour des pôles urbains ;

Une diversité agricole historique en lien avec la topographie du territoire : maraîchage dans le val de Seine, arboriculture sur les coteaux, céréaliculture sur les plateaux et élevage dans les collines du Vexin ... qui structure un paysage rural riche et un cadre de vie qualitatif à proximité de Paris ;

Des outils fonciers permettant la préservation des terres fertiles dans certains secteurs : PRIF, Zone Agricole Protégée (Vernouillet), partenariat EPFY pour des projets agricoles,

Une dynamique de circuits courts déjà engagée par les producteurs spécialisés.

FAIBLESSES

Un contexte périurbain à forte pression foncière, induisant des conflits d'usages importants entre le monde agricole et urbain et des difficultés spécifiques (circulations agricoles, main d'œuvre, occupation illicite, dommages aux cultures ...) qui déstructurent et fragilisent l'activité agricole ;

Une diminution des surfaces agricoles (-32h/an) sur le territoire, en lien avec l'urbanisation et l'activité de carrières ;

Une déprise agricole des exploitations en secteur périurbain, due à la pollution des sols par les effluents urbains ou à l'abandon du maraîchage sur les petites parcelles isolées, qui entraîne le développement de zones délaissées et friches non valorisées (Medan, Triel), parfois utilisées pour des usages néfastes (dépôts de déchets, etc) ;

Une régression de certaines activités agricoles historiques comme le maraîchage, l'arboriculture et l'élevage et une tendance à la généralisation de la céréaliculture sur les 2 dernières décennies, facteur d'uniformisation du paysage, appauvrissement des habitats écologiques et pouvant constituer des barrières dans le cadre de la Trame Verte et Bleue ;

Une diminution particulièrement importante de l'élevage en lien avec la crise globale de ce secteur, qui impacte la conservation d'espaces ouverts d'intérêt écologique fort constituant une part essentielle de la trame verte herbacée : prairies, pelouses pâturées ; notamment au niveau des coteaux nord du Val de Seine ;

Un territoire en zone vulnérable de la Directive Nitrates, avec une activité agricole à l'origine de pollutions importantes de la ressource en eau, à travers les ruissellements de nitrates et pesticides qui conduisent à des dépassements réguliers des normes de qualité des eaux et à la détérioration de la qualité des cours d'eau et des nappes d'eaux souterraines ;

Des parcelles forestières majoritairement privées et morcelées, induisant une gestion complexe et une faible valorisation de la ressource à l'échelle locale

	Des infrastructures de transformation peu développées sur le territoire qui limitent l'essor des filières courtes.
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Une volonté de mettre en place une charte spécifique à l'échelle du territoire de GPS&O, avec une démarche de réflexion déjà entamée sur la base de la charte agricole et forestière de la CA2RS et de la charte paysagère de la Plaine de Versailles ;</p> <p>D'importantes initiatives en faveur d'une agriculture durable proposées par le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin dans le nord-ouest du territoire : marque « produits du Parc », programme P.R.A.I.R.I.E.S, diagnostics d'exploitation et impact sur la qualité de l'eau ...</p> <p>Une dynamique des acteurs du territoire, de l'ADADSA, de l'APPVPA et des agriculteurs vers des projets innovants d'un point de vue environnemental et la diversification des productions, y compris en grande culture dont le soutien est prévu à travers le programme LEADER (périmètre étendu de 13 communes à une grande partie du territoire de GPS&O).</p> <p>Une volonté de généraliser à l'échelle du territoire de GPS&O des démarches pour la réduction de l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau, via le soutien de la CU, dans le sillage d'actions déjà entreprises localement :</p> <p>Programme d'actions de l'ex-CAMY dans les périmètres de captages ;</p> <p>Accompagnement par le PNR vers des pratiques agricoles plus durables et respectueuses de l'environnement, en lien avec les MAE.</p> <p>Un système de subventions en développement pour les exploitations subissant des inondations régulières et mettant en place des pratiques durables, dans une logique de limitation des impacts sur la ressource en eau et en lien avec la TVB.</p>	<p>Des projets d'infrastructure et d'aménagement et une forte pression foncière qui rendent incertain l'avenir des terres agricoles et sont sources d'inquiétude pour les agriculteurs locaux ;</p> <p>Le changement climatique notamment pour les agriculteurs spécialisés (maraichers et arboriculteurs).</p>

CARRIERES ET EXTRACTION DE MATERIAUX

VI. LES CARRIERES, UNE ACTIVITE HISTORIQUE A FORTS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Comme le rappelle la toponymie de la commune de Carrières-sous-Poissy venant des premières carrières de moellons découvertes et creusées à l'époque romaine, l'exploitation des matériaux du sous-sol est historique sur le territoire de GPS&O et continue de façonner le paysage et la topographie.

A. Cadre réglementaire de l'exploitation et objectifs de référence

1. Cadre légal

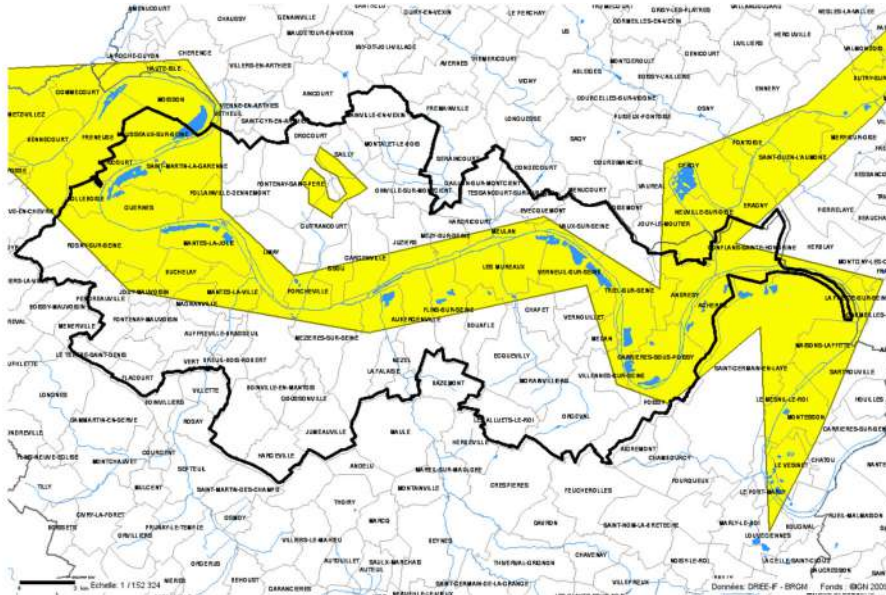
Les ouvertures ou extensions de carrières sont soumises à autorisation administrative dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les autorisations d'exploitation de carrières, d'une durée maximale de 30 ans, font l'objet d'un suivi particulier. Elles sont conditionnées à la réalisation d'une étude d'impact et à la constitution de garanties financières permettant d'assurer la remise en état du site in fine. Les modalités de réaménagement du site après exploitation doivent par ailleurs être précisées dès la demande d'autorisation. Elles sont établies en concertation avec les acteurs locaux (maires, propriétaires, syndicats mixtes, administrations...).

Des zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières ont été définies pour certains matériaux dont la production ne couvre pas les besoins, conformément à l'article L.321-1 du Code minier (ex-

article 109). Les périmètres de ces zones sont repris dans les schémas des carrières.

Ces zones « 109 » (zones stratégiques reconnues d'importance économique) définies par les décrets du 19/07/62 (vallée de la Seine, zone de Moisson), du 11/04/69 (vallée de la Seine, à l'exclusion de la zone dite de Moisson) et du 05/06/00 (région du Mantois) permettent d'utiliser les dispositions applicables aux mines en matière de maîtrise foncière pour permettre la recherche et l'exploitation de substances d'importance reconnue.

Ces dispositions, telles que l'autorisation de recherche sans le consentement du propriétaire du terrain ou l'autorisation d'occupation temporaire, ont un caractère dérogatoire du droit commun. Ainsi des autorisations de recherches peuvent être délivrées à défaut du consentement du propriétaire du sol, des permis exclusifs de carrières, conférant à leurs titulaires le droit d'exploiter les gîtes de la substance d'importance reconnue, à l'exclusion de toute autre personne, y compris les propriétaires du sol, sans préjudice de l'autorisation délivrée en application de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et des autres autorisations administratives éventuellement nécessaires.



Périmètre des zones « 109 » en jaune (source : PAC Etat)

2. Schéma Départemental des Carrières des Yvelines

Le schéma départemental des carrières révisé des Yvelines (SDC78) pour la période 2013-2020 a été approuvé par arrêté préfectoral du 22 novembre 2013. Il constitue un instrument d'aide à la décision du préfet lorsque celui-ci autorise les exploitations de carrière en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Le schéma départemental des carrières représente la synthèse d'une réflexion approfondie et prospective sur la politique des matériaux dans le département et sur l'impact de l'activité des carrières sur l'environnement. Elle fixe 4 objectifs stratégiques majeurs déclinés en 8 objectifs opérationnels présentés en synthèse dans le tableau suivant :

OBJECTIFS STRATEGIQUES (OS)	OBJECTIFS OPERATIONNELS (OP)
OS 1 : Ne pas aggraver le déséquilibre des approvisionnements en granulats en provenance des régions voisines	<p>OP 1 : Préserver l'accessibilité à la ressource en matériaux naturels tout en définissant les zones dont la protection, compte tenu de la qualité et de la fragilité de l'environnement, doit être privilégiée</p> <p>OP 2 : Préserver l'accessibilité à la ressource en matériaux alternatifs</p> <p>OP 3 : Utiliser les matériaux de façon rationnelle</p> <p>OP 4 : Améliorer la connaissance des gisements franciliens de calcaires pour la production de granulats de qualité béton</p>
OS 2 : Assurer l'approvisionnement de la région et de l'agglomération centrale	<p>OP 5 : Préserver l'accessibilité aux infrastructures de transport et aux installations de transformation des matériaux pour assurer l'approvisionnement de la région et de l'agglomération centrale</p> <p>OP 6 : Favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs</p>
OS 1 bis : Poursuivre la valorisation des ressources d'importance nationale	<p>OP 1bis : Préserver l'accessibilité à la ressource en matériaux naturels tout en définissant les zones dont la protection, compte tenu de la qualité et de la fragilité</p>

OS 3 : Intensifier l'effort environnemental des carrières	<p>de l'environnement, doit être privilégiée</p> <p>OP 6 : Favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs</p> <p>OP 7 : Définir les orientations pour le réaménagement</p> <p>OP 8 : Définir les recommandations à l'attention des exploitants de carrières pour la conception des projets, l'exploitation</p>
---	---

Objectifs relatifs à l'exploitation des carrières dans les Yvelines

Source : SDC 78 2013 – 2020

3. Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France 2030

Le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France 2030 (SDRIF 2030) encadre l'implantation des carrières et les autorise sur les espaces agricoles, naturels et besoins dans le cadre d'une gestion durable des ressources du sous-sol, sous réserve de privilégier, en fonction du contexte local et des potentiels du site, le retour à la vocation respectivement agricole ou naturelle, boisée.

B. Gisements sur le territoire




La situation de la région Île-de-France au centre d'un vaste bassin sédimentaire présente des formations géologiques variées offrant des ressources diversifiées en matériaux et tout particulièrement plusieurs gisements de granulats d'importance interrégionale ou régionale. En Yvelines sont prioritairement concernées les carrières de matériaux alluvionnaires dans la vallée de la Seine.

Le Schéma Départemental des Carrières des Yvelines cartographie ainsi les gisements d'après la carte géologique du territoire hors contraintes de fait (carrières déjà exploitées, urbanisation) et contraintes environnementales (milieux naturels protégés, patrimoine historique protégé, ressource en eau protégée) et politiques de territoire (parc naturel régional, espace naturel sensible...).



Extrait de la carte des gisements hors contraintes de fait et contraintes environnementales Source : SDC 78 2013 – 2020

Types de matériaux

Granulats alluvionnaires

-  alluvions récentes
-  alluvions anciennes de bas à moyen niveau
-  alluvions anciennes de haut à très haut niveau



Calcaires pour granulats et pierres dimensionnelles

-  indifférenciés à l'affleurement
-  indifférenciés sous recouvrement de moins de 15 m



Sablons

-  à l'affleurement
-  sous recouvrement de moins de 10 m



Silex et chailles

-  à l'affleurement
-  sous faible recouvrement (limons)



Silice ultrapure

-  à l'affleurement
-  sous recouvrement de moins de 20 m



Calcaires, marnes et argiles à ciment

-  à l'affleurement
-  sous recouvrement (D/E<1,5)



Calcaires industriels

-  à l'affleurement
-  sous recouvrement de moins de 15 m

Argiles nobles (céramiques et réfractaires)

-  à l'affleurement
-  sous recouvrement de moins de 30 m

Argiles communes (tuiles et briques)

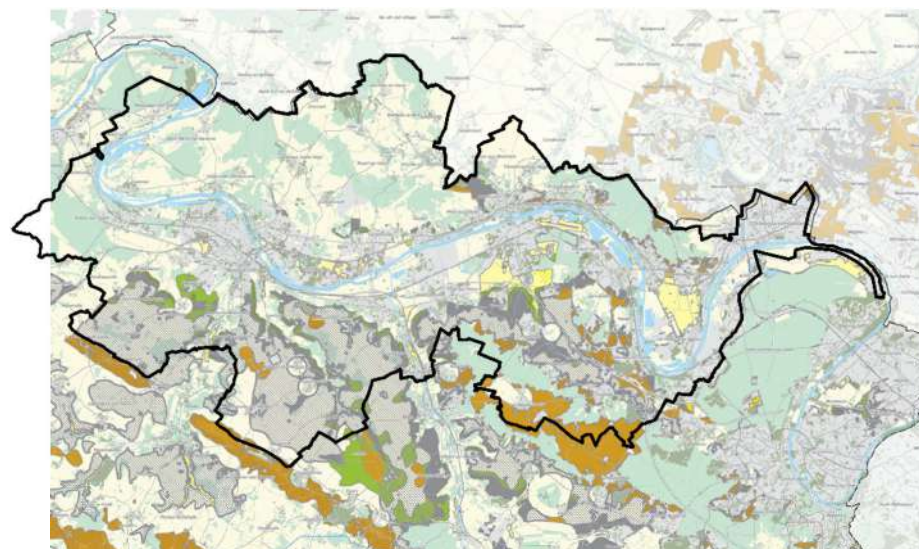
-  à l'affleurement
-  sous recouvrement de moins de 20 m

Gypse

-  limite moyenne, sous recouvrement

Autres matériaux

-  Pierres dimensionnelles à l'affleurement



C. Exploitation des carrières sur le territoire

1. Carrières actuellement exploitées et leur production

Les Yvelines comptaient, fin 2011, 13 sites d'extraction de matériaux naturels autorisés (contre une centaine sur toute la région Île-de-France). Les 2/3 sont situés sur le territoire de GPS&O de par la présence du bassin alluvionnaire de la Seine qui le traverse.

A l'exploitation de ces matériaux naturels s'ajoutent une dizaine de sites de production de granulats recyclés à partir de bétons concassés (recensement CETE 2011).

Depuis 20 ans la production alluvionnaire tend à diminuer au profit de la production de matériaux recyclés (analyse entre 1994 et 2008 SDC 78)



Sites d'implantation des carrières sur le territoire de GPS&O
Source SDC 78 2013-2020

La superficie des carrières autorisées dans les Yvelines couvre environ 815 ha ce qui représente 12% des surfaces autorisées en Ile-de-France. Entre 2000 et 2009, 300 ha environ de carrières ont été autorisés dans le département (soit 13% des surfaces qui ont été

autorisées dans la région sur la même période). Les zones en dérangement résultant de l'exploitation des carrières (surfaces en chantier y compris zones de découvertes et surfaces occupées par les infrastructures de traitement des matériaux) concernent environ 130 hectares dans les Yvelines.

2. Analyse des besoins d'exploitation

Le département des Yvelines importe 2.6 millions de tonnes de granulats (alluvionnaires et roches calcaires provenant de Haute Normandie et du Centre ainsi que des roches éruptives) alors qu'il est exportateur d'environ 0.7 million de tonnes de granulats alluvionnaires à destination de Paris-Petite Couronne et du Val d'Oise.

L'année 2008, meilleure année de production et de la plus grosse consommation de granulats de la décennie analysée est prise comme année de référence.

Type de Matériau	Production Départementale 2008 (millions de tonnes)	Flux entrants 2008 (millions de tonnes)	Flux sortants 2008 (millions de tonnes)
Alluvionnaires	1.64	0.96	0.69
Roches Calcaires	-	0.95	-
Sablons	0.50	-	-
Matériaux alternatifs	0.56	-	-
Roches Eruptives	-	0.65	-
Total Granulats	2.70	2.56	0.69

Source : service économique de l'UNICEM 2010

Tableau 20 - Production en granulats dans les Yvelines en 2008

Source SDC 78 2013-2020

Le SDC 78 prévoit que les besoins en matériaux vont continuer à croître, estimant que dans le scénario le plus plausible, les besoins annuels en granulat pour la région Ile-de-France devraient passer de

30 millions en 2010 à 35 millions de tonnes en 2020. Suivant cette tendance et la répartition actuelle, les besoins pour le département des Yvelines devrait augmenter de 0.1 million de tonnes par rapport à 2008 (besoins estimés à 4.58 millions de tonnes).

D. Une activité à forts enjeux environnementaux

L'activité d'exploitation des carrières est connue pour ses impacts environnementaux significatifs, très encadrés par la procédure d'installations classées pour la protection de l'environnement. L'analyse des enjeux liés à cette activité constitue donc une composante notable de l'Etat initial de l'environnement du territoire de GPS&O. Les enjeux suivants liés aux carrières sont développés plus spécifiquement dans chaque thématique concernée de l'EIE :

Actuelles ou passées, les carrières marquent en effet une rupture forte dans le paysage naturel, créant des structures monumentales de coteaux calcaires. Les travaux de réhabilitation et remise en état sont à l'origine de nouveaux éléments paysagers comme des plans d'eau.

Les carrières modifient ainsi les habitats naturels d'origine et le fonctionnement écologique du territoire en fragmentant les continuités écologiques. Les anciens sites de carrières et de sablières devenus improductifs, comblés par remblayages ou restaurés selon diverses méthodes en constituent de nouveaux.

La ressource en eau peut se trouver touchée par ces activités via la mise à nu de la nappe et la diminution de sa protection face aux risques de pollution en particulier dans la Vallée de la Seine. Le remblaiement constitue ainsi une phase particulièrement sensible en termes de pollution des sols à l'image de la pollution liée au remblaiement des matériaux de découverte boucle d'Achères qui jusqu'en 2006 a été une zone d'épandage des eaux brutes de la Ville

de Paris entraînant une pollution des sols notamment aux métaux lourds, HAP, BTEX, COV et PCB.

La problématique liée au risque d'effondrements des carrières est particulièrement sensible sur la partie Est du territoire (Vaux sur Seine, Triel sur Seine, Chanteloup les Vignes, Andrésey, Conflans Ste Honorine). Elle est développée dans le chapitre relatif aux risques, Partie 2 du présent document.

Le transport des matériaux sur le territoire de GPS&O directement conséquent à leur exploitation bénéficie de l'axe Seine pour l'acheminement vers la zone centrale de la métropole parisienne. Le développement du transport fluvial pour 29% du total de trafic des matériaux dans les Yvelines limite de manière générale sensiblement le coût environnemental et économique du transport des matériaux même si cette part peut encore être augmentée face au transport routier encore très présent. La création du Canal Seine-Nord constitue notamment une perspective d'approvisionnement durable qui devrait également ancrer ce mode de transport. A la confluence entre l'Oise et la Seine, la future plate-forme portuaire d'Achères permettra la connexion de ce canal sur la Seine. La réalisation du port prévue à partir de 2020 nécessitera une coordination d'ensemble avec l'exploitation des carrières alluvionnaires dans la boucle d'Achères.

Cette dernière recouvre en effet un important gisement de matériaux estimé à environ 24 millions de tonnes de produits finis à extraire.

Le transport de matériaux par voie ferrée est quant à lui moins développé (environ 7 % du trafic total par tous modes). Il devrait être encouragé par les projets de modernisation et de développement des infrastructures de fret, la rénovation des modalités d'accès au réseau ferré.

CE QU'IL FAUT RETENIR

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des carrières exploitées soumises à une réglementation exigeante (ICPE) ;</p> <p>Un schéma départemental des carrières des Yvelines approuvé récemment (2013) soumis à évaluation environnementale et à évaluation des incidences Natura 2000 ;</p> <p>Le territoire de GPS&O concentre 2/3 des carrières du département des Yvelines ;</p> <p>Des gisements importants.</p>	<p>Un transport des matériaux se faisant essentiellement par voie routière actuellement ;</p> <p>De nombreuses contraintes de fait et environnementales sur les gisements, secteurs à forte sensibilité.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le développement du transport fluvial limitant le coût environnemental et économique du transport des matériaux pour leur acheminement notamment vers la métropole parisienne.</p> <p>La modernisation et le développement des infrastructures de fret, la rénovation des modalités d'accès au réseau ferré permettant de développer les transports des matériaux par réseau ferré.</p>	<p>Des besoins croissants en Ile-de-France et dans le département induisant une pression toujours plus forte pouvant mener à l'épuisement des matériaux alluvionnaires.</p>

ANALYSE DES RISQUES ET NUISANCES

VII. UN TERRITOIRE RELATIVEMENT VULNERABLE VIS-A-VIS DES RISQUES ET NUISANCES

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et sa grande gravité. D'origine naturelle ou anthropique, sa manifestation touche l'homme, les biens et services et l'environnement.

Une nuisance se définit comme tout facteur qui constitue un préjudice, une gêne pour la santé, le bien-être, l'environnement pouvant entraîner des perturbations sur le plan social, économique, psychologique, etc.



*Des risques naturels et technologiques identifiés dans le territoire
Source : GPS&O*

A. Des documents cadres pour la prise en compte et la gestion des risques et des nuisances

1. Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) 2030

Le **Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)**, approuvé par décret le 27 décembre 2013, définit le cadre de la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la région d'Île-de-France à l'horizon des vingt prochaines années. Il fixe des objectifs en matière de risques, de nuisances et de pollutions :

- Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques, aux pollutions et aux nuisances ;
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols ;
- Rechercher une utilisation raisonnée des sites pollués ;
- Proscrire l'implantation de nouvelles activités à risque important pour la population ;
- Privilégier un cycle de l'eau plus naturel en favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

Le PLUi doit être compatible avec le SDRIF.

2. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie (SDAGE) 2016-2021

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021** adopté le 5 novembre 2015 est effectif depuis le 1er janvier 2016. Il fixe, pour les six prochaines années, les priorités politiques de gestion durable de la ressource en eau sur le bassin de la Seine-Normandie à travers cinq enjeux majeurs :

- Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la source à la mer ;
- Anticiper les situations de crise en relation avec le changement climatique pour une gestion quantitative équilibrée et économe des ressources en eau : inondations et sécheresses ;
- Favoriser un financement ambitieux et équilibré de la politique de l'eau ;

- Renforcer, développer et pérenniser les politiques de gestion locale ;
- Améliorer les connaissances spécifiques sur la qualité de l'eau, sur le fonctionnement des milieux aquatiques et sur l'impact du changement climatique

Pour une meilleure organisation et lisibilité du SDAGE, ces 5 enjeux, qui couvrent un large spectre de la gestion équilibrée de la ressource en eau, sont traduits sous forme de défis et de leviers transversaux. Ces derniers constituent les orientations fondamentales :

- Défi 1- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Défi 2- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Défi 3- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
- Défi 4- Protéger et restaurer la mer et le littoral
- Défi 5- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Défi 6- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 7- Gérer la rareté de la ressource en eau
- Défi 8- Limiter et prévenir le risque d'inondation
- Levier 1- Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis
- Levier 2- Développer la gouvernance et l'analyse économique

Le PLUi doit être compatible avec les objectifs et défis du SDAGE.

Nb : Le tribunal administratif de Paris a annulé le 04/01/2018, le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021. Le PLUi de Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) doit donc être compatible avec le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015, en vigueur actuellement.

Le **SDAGE du Bassin Seine-Normandie 2010-2015** a été adopté par le comité de bassin du 29 octobre 2009. Il fixe plusieurs orientations fondamentales qui sont les suivantes :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Gestion de la rareté de la ressource en eau
- Limiter et prévenir le risque d'inondation

Des dispositions spécifiques sont également déclinées pour les PLU(i) :

- Protéger les nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable (disposition 120) ;
- Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme, en l'absence de PPRi (disposition 136) ;
- Prendre en compte les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme, en l'absence de PPRi (disposition 138) ;
- Etudier les incidences environnementales des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement sur le risque d'inondation (disposition 144) ;
- Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme (disposition 83) ;
- Maîtriser l'imperméabilisation et les débits de fuite en zones urbaines pour limiter le risque d'inondation à l'aval (disposition 145).

3. Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) d'Île-de-France

Le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) d'Île-de-France**, approuvé le 23 novembre 2012, fixe des objectifs en matière de qualité de l'air :

- Poursuivre l'amélioration des connaissances en matière de qualité de l'air ;
- Caractériser le plus précisément possible l'exposition des franciliens à la pollution de l'air ;
- Inciter les franciliens et les collectivités à mener des actions améliorant la qualité de l'air.

Le PLUi doit prendre en compte les objectifs du SRCAE

4. Le Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE 2) et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France

Le **Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE 2)**, approuvé par arrêté préfectoral le 27 juillet 2011 et le **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France**, approuvé le 25 mars 2013 définissent les objectifs et les mesures réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. Les orientations majeures qui doivent être prises en compte dans le PLUi sont :

- Améliorer la qualité de l'air pour la santé des franciliens ;
- Poursuivre et renforcer la politique régionale de lutte contre les nuisances des transports terrestres ;
- Développer des outils permettant de connaître l'étendue des populations concernées par des dépassements de valeurs de qualité de l'air ;
- Réduire les émissions de particules dues aux chantiers.

5. Le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie 2016-2021

Le **Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2016-2021 du bassin Seine-Normandie** a été approuvé le 7 décembre 2015. Ce document donne un cadre aux politiques locales de gestion des risques d'inondation en combinant la réduction de la vulnérabilité, la gestion de l'aléa et la culture du risque et fixe pour 6 ans (2016-2021)

les quatre grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations :

- Réduire la vulnérabilité des territoires ;
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque.

Le **PGRI** intègre également les périmètres Territoires à Risque d'Inondation et les délais de réalisation de stratégies locales des 16 TRI du bassin Seine-Normandie, dont le TRI « métropole francilienne ». Les **Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondation (SLGR)** seront approuvées fin 2016. Le PLUi devra être compatible avec le PGRI du bassin Seine-Normandie.

63 dispositions sont prévues au total dont 12 sont communes avec le SDAGE. Parmi ces dispositions, sont relevées spécifiquement celles s'appliquant au PLUi :

- Intégrer un diagnostic de vulnérabilité des territoires dans les plans locaux d'urbanisme (1.A.3) ;
- Prévenir la genèse des inondations par une gestion des eaux pluviales adaptés (2.B.2) ;
- Identifier les zones d'expansion des crues lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (2.C.3) ;
- Maitriser l'urbanisation en zone urbanisme (3.E.1).

Pour chacun des territoires à risques importants d'inondation (TRI), une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) est élaborée afin de réduire les conséquences négatives des inondations. Elle doit décliner les objectifs du PGRI et concourir à la réalisation de la stratégie nationale de gestion du risques d'inondations. Plusieurs communes de GPS&O sont comprises dans le **TRI « Métropole Francilienne »**, qui fixe les mesures suivantes :

- Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires
 - 1-A- Réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants
 - 1-B- Réduire la vulnérabilité des activités économiques
- Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
 - 2-A- Améliorer la connaissance l'aléa
 - 2-B- Préserver les zones naturelles d'expansion des crues
 - 2-C- Gérer les ouvrages de protection
 - 2-D- Optimiser la gestion des ouvrages d'écrêtement des crues à l'amont
 - 2-E- Concilier les enjeux en matière d'inondation et de gestion des barrages de navigation
- Objectif 3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
 - 3-A- Concevoir des quartiers résilients
 - 3-B- Se préparer et gérer la crise
 - 3-c- Développer la résilience en facilitant le retour à la normale
- Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque
 - 4-A- Développer la culture du risque et l'information préventive des populations

LES CHIFFRES CLEFS

- 31 communes concernées par au moins 1 arrêté relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- 17 700 logements concernés et 43 400 personnes touchées dans le cadre d'une crue telles que celle de 1910
- Environ 1/3 des communes touchées par un risque d'éboulement et d'effondrement et 10 communes touchées par un aléa moyen à fort de retrait/ gonflement des argiles
- 3 Atlas de Zones Inondables (AZI) : Seine, Mauldre et Oise
- 35 communes couvertes par 2 Plans de Préventions des Risques Inondation (PPRi) et 13 communes couvertes par des arrêtés valant PPRi
- 3 Plans de Prévention des Risques Mouvements de terrain : Massif de l'Hautil, Médan-Villennes, Conflans-Sainte-Honorine

B. Des risques naturels dominés par les inondations et les mouvements de terrain

1. Un risque inondation avéré et élevé accentué par le changement climatique

CADRE DE REFERENCE

Sur le territoire du PLUi, le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** des Yvelines recense et distingue les inondations par :

- Débordement et crue sur les bassins versant de la Seine, de la Mauldre et ses affluents, du ru d'Orgeval et du ru de la Vaucouleurs ;
- Remontées des nappes subaffleurantes le long de la Seine et des principaux cours d'eaux ;
- Ruissellements et coulées de boue identifiés sur les bassins de la Mauldre et de ses affluents, du ru d'Orgeval et du ru de la Vaucouleurs.

Le département des Yvelines est doté par ailleurs **d'un Schéma Départemental de Prévention des Risques Naturels Majeurs (SDPRNM)**. Ce schéma est un document d'orientations quinquennal comprenant un bilan, des objectifs généraux et un programme d'actions à conduire en matière de :

- connaissance du risque,
- surveillance et prévision des phénomènes,
- information et éducation sur les risques,
- prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire,
- travaux permettant de réduire le risque,
- retour d'expériences.

A noter que le SDPRN des Yvelines a été prévu pour une couvrir la période de 2013 à 2017. Son effectivité arrive ainsi à échéance.

UN TERRITOIRE FLUVIAL DENSE GENERATEUR DE MULTIPLES RISQUES D'INONDATIONS

Un risque d'inondation par débordement et crue

Traversé par la Seine et parcouru par un réseau hydrographique dense composé de la Mauldre et de plusieurs rus (Orgeval, la Vaucouleurs, Rosny, Aubette, la Montcient), le territoire GPS&O est particulièrement concerné par le risque inondation, connu depuis plusieurs décennies.

Le régime pluvial du bassin de la Seine expose les territoires au risque de crue. Il s'agit d'inondations de plaine qui résultent de pluies prolongées sur des reliefs peu marqués et aux sols assez perméables, où le ruissellement est long à se déclencher.

Ce territoire a notamment subi d'importants épisodes de crues aux abords de la Seine (1910, 1955, 1982) et de la Mauldre (1966, 1973, 1981 et 2000) dont les plus grandes montées des eaux aux alentours de 7 mètres ont occasionné d'importants dégâts matériels au sein des zones urbaines (habitations, commerces, automobiles, etc.) et sur les infrastructures.

Récemment, les inondations de mai-juin 2016 ont particulièrement touché les communes d'Aulnay-sur-Mauldre, de Nézel et d'Épône. Le niveau des cours d'eau a dépassé dans certains endroits celui de la crue historique de 1910, et la Seine a connu à Paris son plus haut niveau depuis 1982, au-dessus des 6 mètres. Des centaines de maison ont nécessité une évacuation et le bilan des dégâts matériels a été très lourd.

Pour finir, d'importantes inondations ont également eu lieu en 2018 entraînant la mise en place d'un arrêté portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur plusieurs communes du territoire.

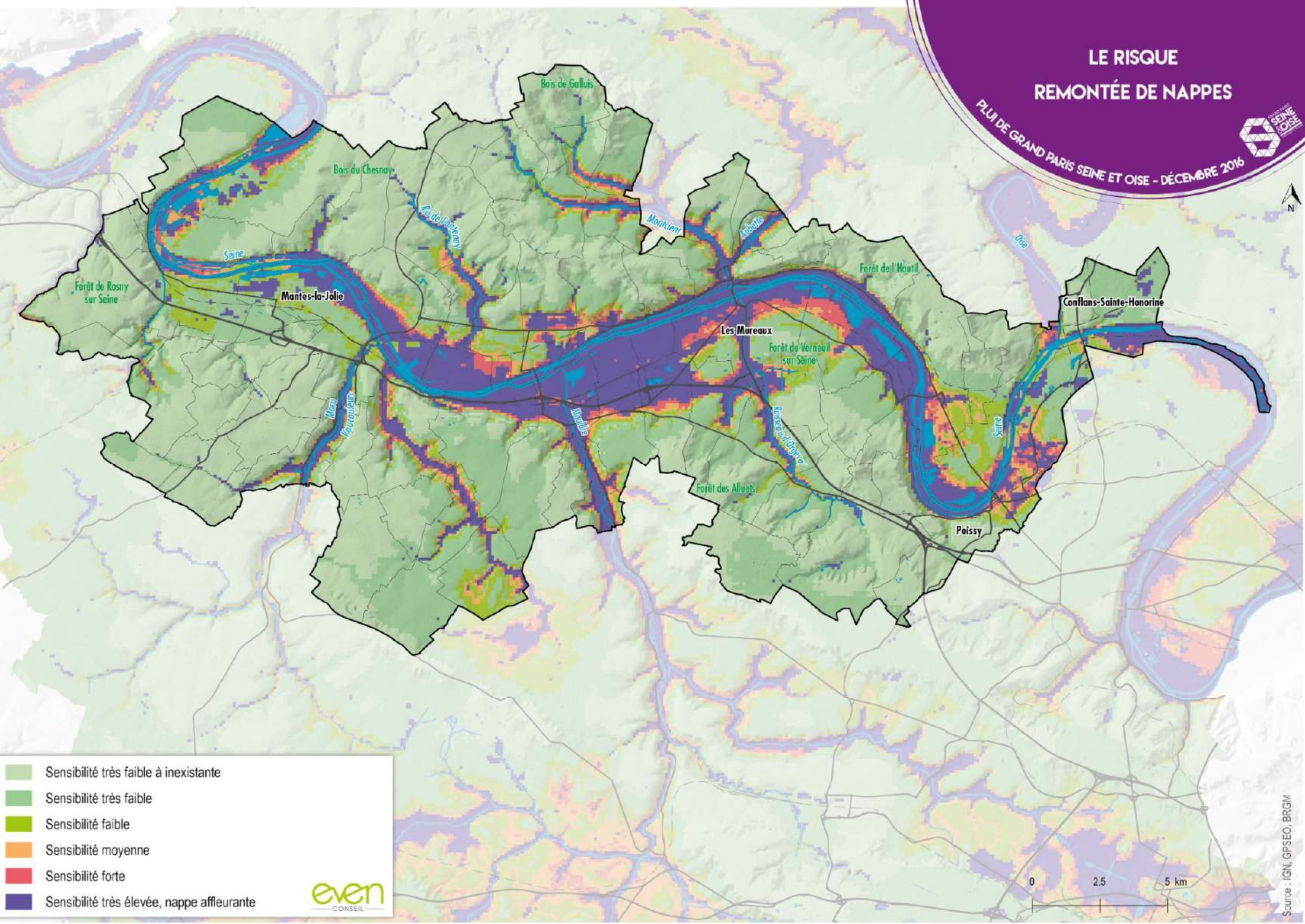
Le risque d'inondation par remontées de nappes

Le territoire GPS&O est fortement sensible au risque d'inondation par remontées de nappes dans les sédiments. L'axe de la Seine et de ses affluents constituent les secteurs les plus touchés par le risque, particulièrement étendu sur la rive gauche de la Seine au sein des communes de Vernouillet, Verneuil-sur-Seine, Flins-sur-Seine, Aubergenville, Epône et Mézières-sur-Seine. Le reste du territoire GPS&O n'est que faiblement sensible aux remontées de nappes dans les sédiments.

Risque d'inondation par remontées de nappes affleurantes sur le territoire de GPS&O- Source : BRGM Géorisques

LE RISQUE REMONTÉE DE NAPPES

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante

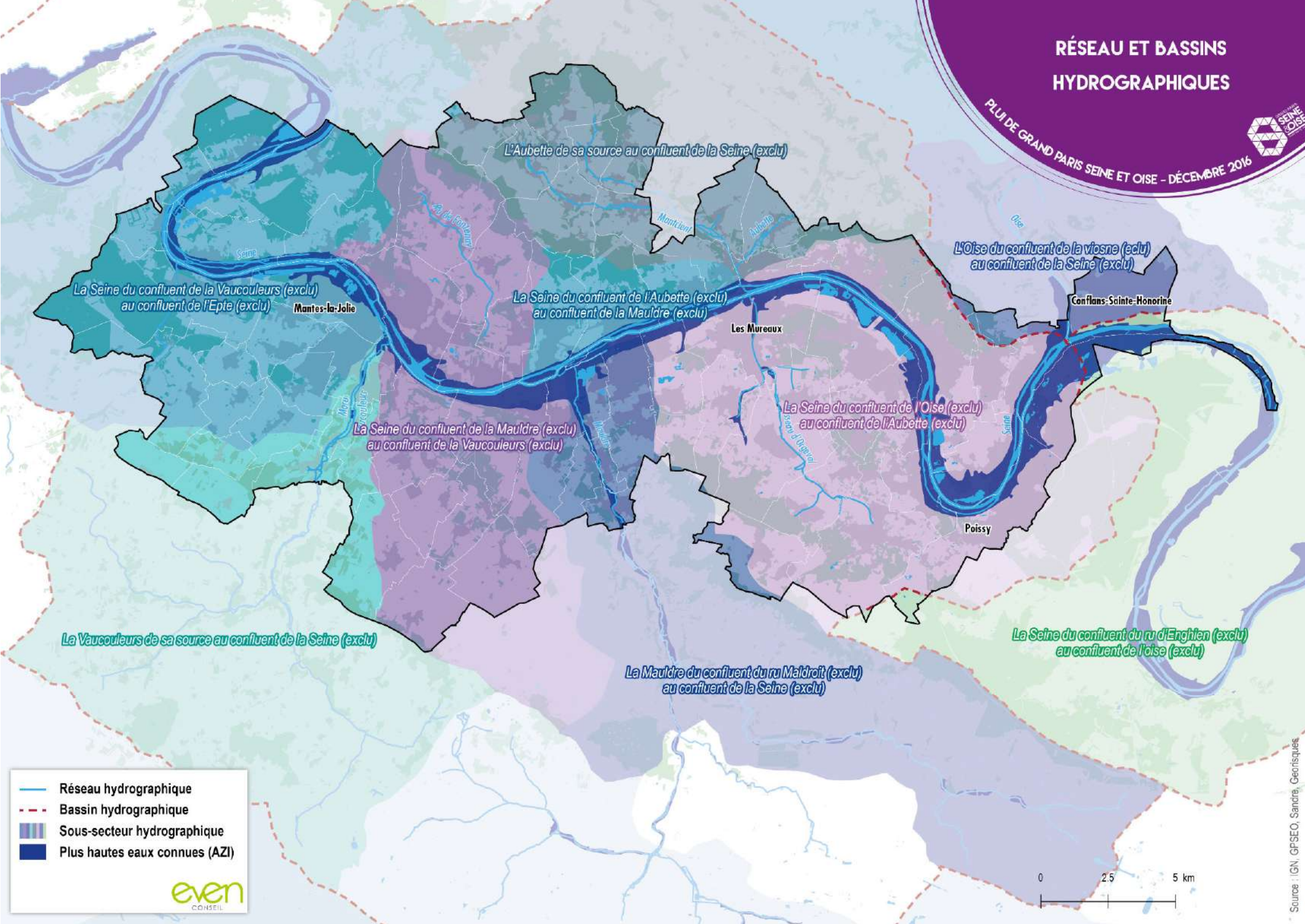


0 2.5 5 km

Source : IGN, GPSEO, BRGM

RÉSEAU ET BASSINS HYDROGRAPHIQUES

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



La Seine du confluent de la Vaucouleurs (exclu)
au confluent de l'Epte (exclu)

Mantes-la-Jolie

L'Aubette de sa source au confluent de la Seine (exclu)

La Seine du confluent de l'Aubette (exclu)
au confluent de la Mauldre (exclu)

Los Mureaux

L'Oise du confluent de la Viosne (exclu)
au confluent de la Seine (exclu)

Conflans-Sainte-Honorine

La Seine du confluent de la Mauldre (exclu)
au confluent de la Vaucouleurs (exclu)





La Seine du confluent de l'Oise (exclu)
au confluent de l'Aubette (exclu)

Poissy

La Vaucouleurs de sa source au confluent de la Seine (exclu)

La Seine du confluent du ru d'Enghien (exclu)
au confluent de l'Oise (exclu)

La Mauldre du confluent du ru Maldroit (exclu)
au confluent de la Seine (exclu)

-  Réseau hydrographique
-  Bassin hydrographique
-  Sous-secteur hydrographique
-  Plus hautes eaux connues (AZI)



UNE VULNERABILITE AMPLIFIEE PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE CARACTERE URBAIN DU TERRITOIRE

Bien que la Seine et ses affluents soient sous un régime régulier, les épisodes de fortes pluies des risques d'inondations (crue et débordement du cours d'eau, remontées de nappes affleurantes, ruissellement et coulées de boues) sont **amplifiés par le caractère urbain du territoire**.

Les axes de la Seine et de ses affluents situés en zone inondable, forment une zone urbaine imperméabilisée très dense occupée par :

- **Des zones d'habitats** le long des axes fluviaux principaux ;
- **Des activités économiques** (nombreuses zones économiques et industrielles, des sites Seveso, de nombreuses ICPE) ;
- **De grandes infrastructures d'envergures** (autoroute A13, voie ferrées).

Les enjeux humain et économique sont importants. La forte densité identifiée rend les populations et les activités vulnérables aux risques d'inondations. Une étude de l'AUDAS sur les territoires Seine Aval et Seine Oise de 2009 estime qu'une crue comparable à celle de 1910 viendrait toucher 17 700 logements et 43 400 personnes.

Par ailleurs, les projets de renouvellement urbain importants au sein des communes urbaines (Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Limay, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, etc.) et l'urbanisation croissante particulièrement visible sur les coteaux sont souvent sources de déboisements et de réduction de la surface d'infiltration, accentuant alors le risque de ruissellement sur le territoire.

Les territoires ruraux ne sont pas épargnés. Par exemple, le Comité du bassin hydrographique de la Mauldre et de ses affluents a recensé le secteur englobant les lieux-dits des Coudes, la Tourelle et Tanqueue sur les communes d'Epône et de La Falaise comme une

zone connue de ruissellement important. De nombreux secteurs du territoire sont également concernés.

DES MOYENS DE PREVENTION, DE SENSIBILISATION ET DE GESTION DU RISQUE EN PLACE A RENFORCER

L'aléa étant bien connu depuis plusieurs décennies, le territoire du PLUi s'est doté d'outils de prévention et de sensibilisation dans l'objectif de pallier les risques d'inondations identifiés :

- **Des stations hydrométriques** : situées à Poissy et Limay, ces stations permettent d'améliorer la connaissance du débit sur le territoire du PLUi.
- **Des aménagements hydrauliques** : la Seine comprend de nombreux aménagements hydrauliques construits afin de réguler son débit trop important en période de crue l'hiver, et trop faible en période d'étiage l'été. Les quatre grands barrages-réservoirs en amont de Paris ont une capacité de rétention suffisante pour annihiler les crues « petites » et « moyennes », mais auraient un effet limité en cas de grande crue. Aussi, sur le territoire, en plus des digues de l'usine PSA à Poissy d'ores et déjà classées, Achères comptabilise également des digues sur son territoire, non classées.
- **Des documents d'informations, de prévention et des stratégies de gestion du risque inondation** :

Axé sur une stratégie préventive des inondations, l'ensemble des cours d'eau du territoire est couvert, depuis le 01 décembre 1999 par **3 Atlas des Zones Inondables (AZI)**:

- **l'AZI de la Seine** qui concerne l'ensemble des communes situées le long du fleuve ;

- **l'AZI de la Mauldre** pour les communes d'Aulnay-sur-Mauldre, d'Épône, de La Falaise et de Nezel ;
- **l'AZI Oise** comprenant, au sein de son périmètre, les communes d'Andrésy et de Conflans-Sainte-Honorine.

Ces documents et plans agissent tous dans le même sens : améliorer la sécurité des personnes et des biens face aux risques d'inondation à travers un zonage et des règlements qui visent à préciser l'usage des sols, limiter les constructions en zone à risque et protéger les constructions existantes situées en zone inondable.

Faisant suite aux publications des **Atlas des Zones Inondables**, 38 communes du territoire sont également concernées par **3 Plans de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI)**.

Le périmètre du PPRI Seine et Oise, adopté le 30 juin 2007 comprend l'ensemble des communes de GPS&O situées le long de l'axe principal de la Seine.

En plus de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre, les communes de Nézel, de La Falaise et d'Épône déjà couvertes par le PPRI de la Seine sont comprises dans le **PPRI Vallée de la Mauldre** adopté le 18 octobre 2006.

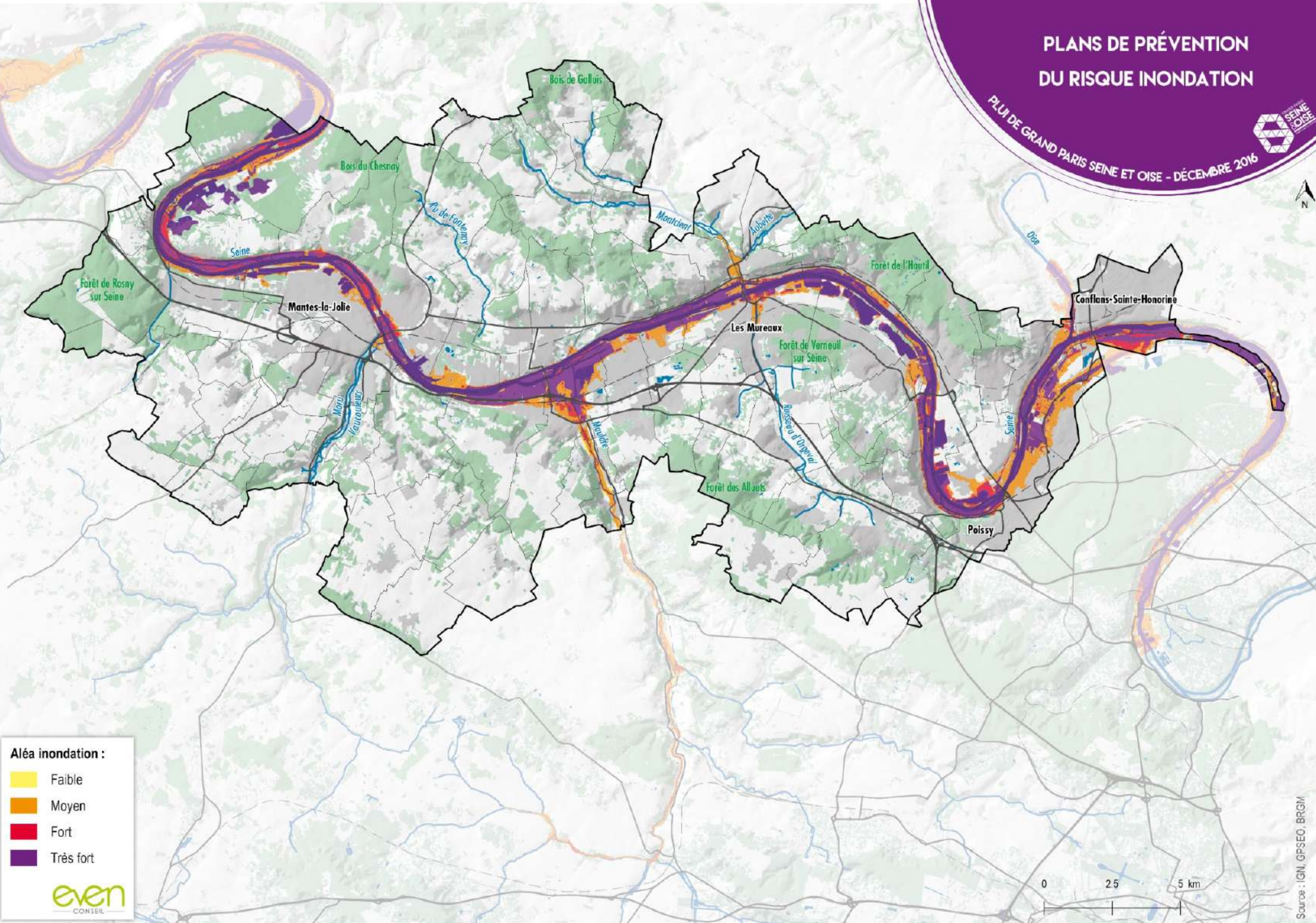
On compte également le **PPRI de Senneville**, adopté le 14 février 2000, et s'appliquant, entre autres, aux communes de Boinville-en-Mantois, Goussonville, Guerville, Hargeville, Jumeauville

Enfin **13 autres communes** non traversées par un affluent sont concernées par des arrêtés valant PPRI.

Un Plan Global d'Aménagement (PGA), cas particulier du PPRI de la Seine et de l'Oise a été réalisé pour les secteurs de la plaine Achères-Poissy et des Mureaux qui présentent des intérêts économiques particuliers dans le cadre de projets. Ces secteurs sont soumis à des règles particulières (définition d'enveloppes maximales de projets, zones de réalisation de mesures compensatoires, etc.) visant à limiter les risques sur ces territoires particulièrement vulnérables.

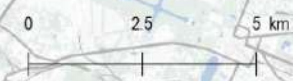
PLANS DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016

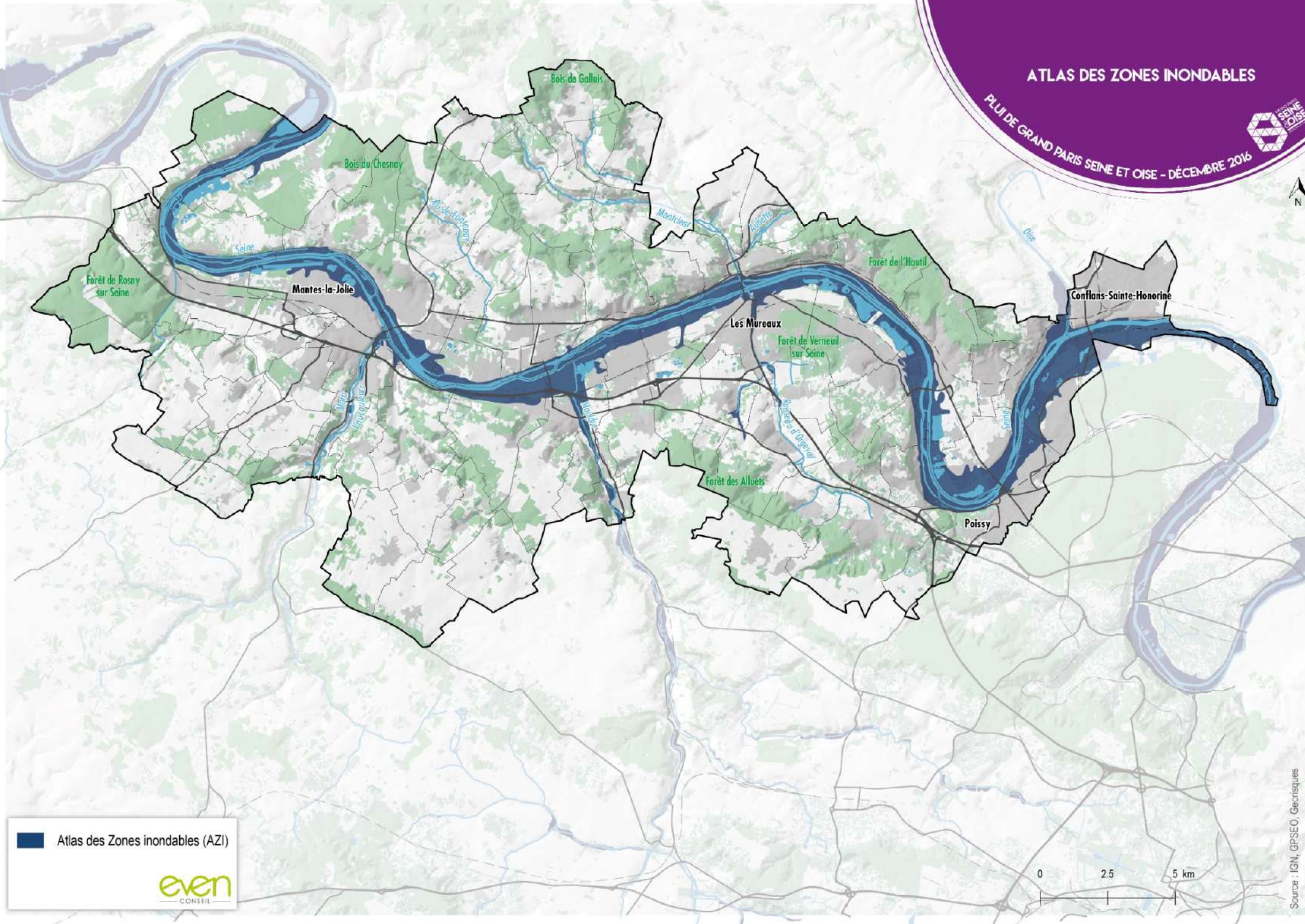


Aléa inondation :

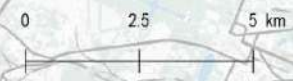
- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort



Source : IGN, GPSEO, BRGM



■ Atlas des Zones inondables (AZI)



D'autre part, la nouvelle **directive « Inondation »** (DI), transposée par la loi du 12 juillet 2010 constituant le cadre global de l'action de prévention des risques d'inondations permet l'identification de **28 territoires compris dans le périmètre « Territoire à Risque d'Inondation » (TRI) de la métropole francilienne qui s'étend sur 8 départements.**

Le périmètre Territoire à Risque Inondation de la Métropole francilienne se concrétise à l'échelle locale le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne francilienne**, mis en place sur le territoire le 19 décembre 2013 pour une durée de 6 ans (2014-2019) et qui a pour objet de faire émerger une **Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI)** sur un bassin cohérent.

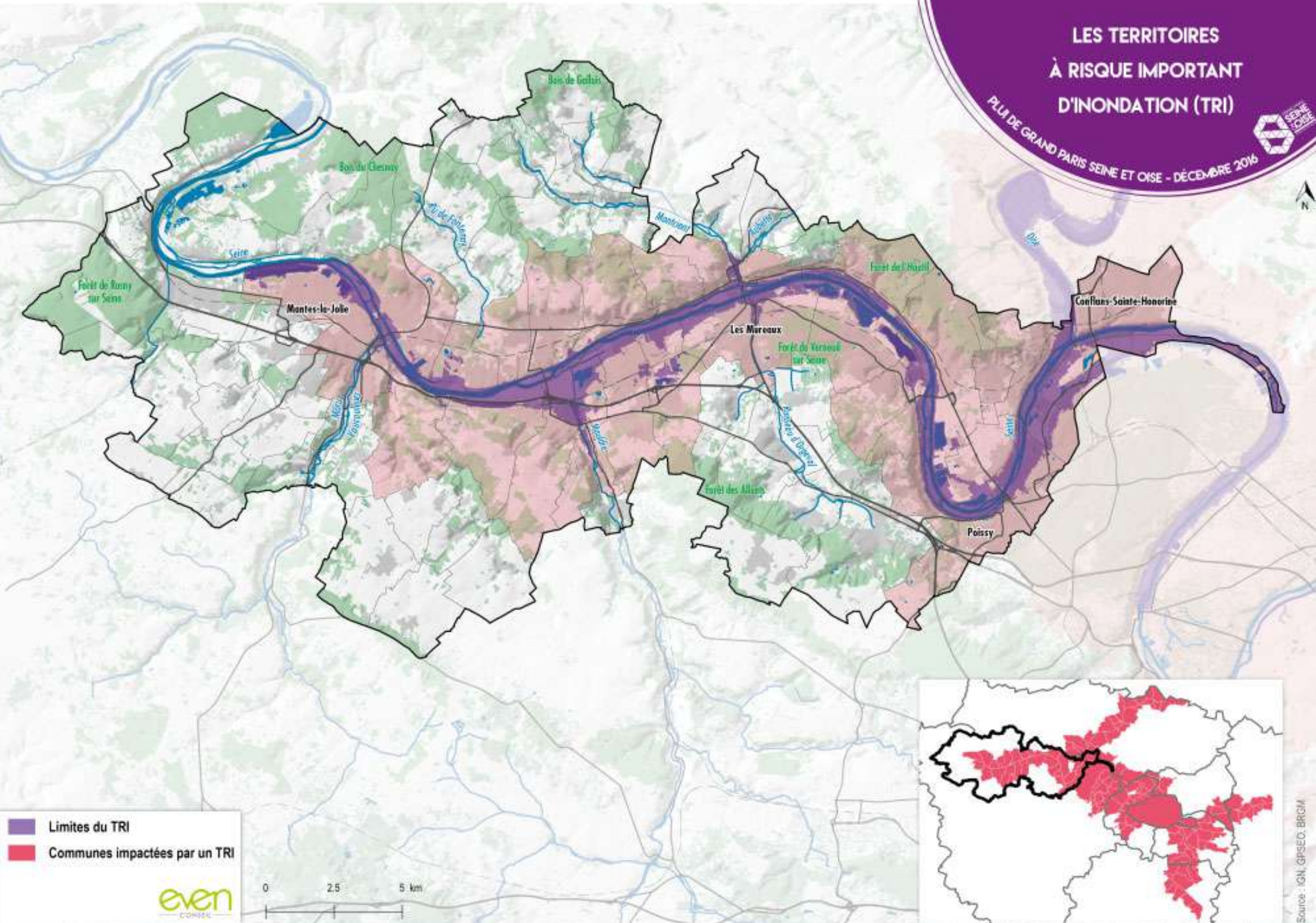
De plus, le **Plan de Gestion des Risques Inondations (PRGI) du bassin Seine-Normandie** qui s'établit sur la période de 2016 à 2021, décline de façon cohérente, à l'échelle des bassins hydrographiques, les actions de prévention et de gestion du risque des TRI.

Enfin, afin de réduire le risque d'inondation dans les espaces à enjeux les plus soumis aux risques, des stratégies locales **axées sur des actions de résilience** sont désormais encouragées (aménagement écologiques sur les berges pour le maintien d'espaces d'infiltrations, maintien des activités agricoles)

En conclusion, **les risques d'inondation avérés sur le territoire de GPS&O sont pris en compte à toutes les échelles** et font l'objet de nombreuses **actions d'informations**, de **sensibilisation** et de **protections** dans l'objectif de réduire la vulnérabilité des populations et des activités économiques.

LES TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI)

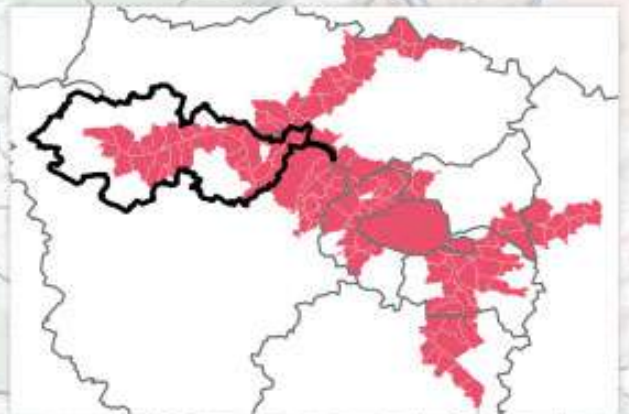
PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



 Limites du TRI

 Communes impactées par un TRI



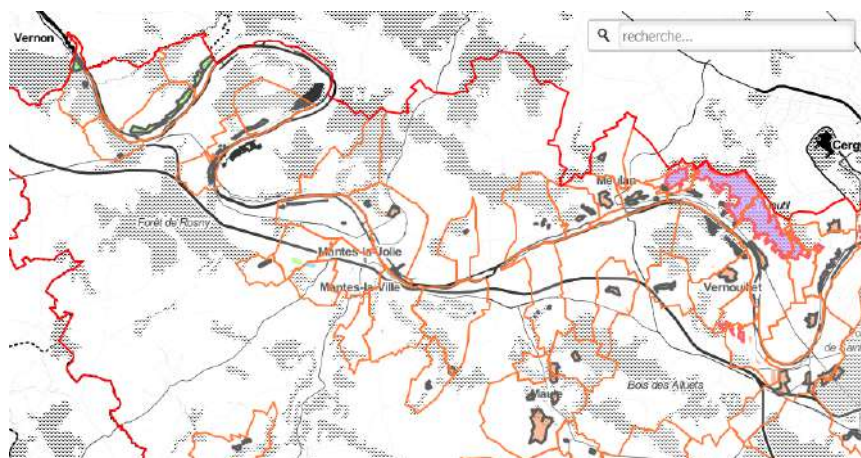


Source : IGN, GISEO, BRGM


2. Un risque mouvement de terrain prégnant sur le territoire

UN RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN PAR EFFONDREMENT OU AFFAISSEMENT DES CAVITES NATURELLES OU ANTHROPIQUES

Les anciennes carrières de craie, de calcaire et de gypses (Massif de Saint Germain, Massif de l'Hautil, Massif de Conflans-Sainte-Honorine, Massif de Médan-Villennes-sur-Seine, prairies le plateau de Chapet et Bouafles, Vallée de la Seine, etc.) ont laissé place à **de nombreuses cavités souterraines** (fontis, affaissements localisés, cratères) qui présentent de nos jours des **risques d'effondrement et d'affaissement des terrains**. Certains sites comme les falaises dans lesquelles cette activité était présente, sont particulièrement menacés. Le risque d'effondrement ou d'affaissement touche plus particulièrement **une trentaine de communes à l'est du territoire** (Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Chanteloup-les-Vignes, Triel sur Seine, Vaux-sur-Seine, etc.). Situées en zone urbaines, ces carrières présentent un **risque pour la population et les infrastructures**.



Des carrières et cavités souterraines au sein du territoire GPS&O
Source : Inspection générale des Carrières

 Zonages initialement délimités en application de l'ancien article R111-3 du Code de l'Urbanisme par des arrêtés préfectoraux.



 Zonages P.P.R venus se substituer aux R111-3 existants depuis 1995

Zonages non règlementaires correspondant généralement à la découverte de "nouvelles" cavités non recensées dans les années 1986 - 1989 et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure règlementaire

Nature géologique du matériau excavé



Limités

 Départementales
 Communales

L'aléa mouvement de **terrain bien connu** depuis plusieurs décennies permet aujourd'hui au territoire de GPS&O de s'inscrire dans une démarche de prévention et de sensibilisation afin de réduire la vulnérabilité, notamment à travers :

- **La mise en œuvre de travaux :**

Les travaux permettent (exemple : le foudroyage) d'anticiper et de limiter le risque d'aléa d'affaissement et d'effondrement, notamment dans les zones urbaines.

- **Des documents d'information et de gestion des risques**

Au même titre que pour le risque inondation, le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** des Yvelines, mis à jour en 2015, informe la population sur la présence ou de risques dans la commune. Le **Schéma Départemental de Prévention des Risques Naturels Majeurs (SDPRNM)** 2013-2017 prévoit dans son plan d'actions de poursuivre les PPRN et d'accompagner les démarches de prévention.

Par ailleurs, **de nombreuses études complémentaires à différentes échelles** (cartographies par commune, études détaillées des zones particulièrement sinistrées, informations dans le PLU, etc.) permettent une information et des actions de sensibilisation plus localisées (plaquettes, réunions d'information à la population, sensibilisation des habitants et des professionnels, etc.).

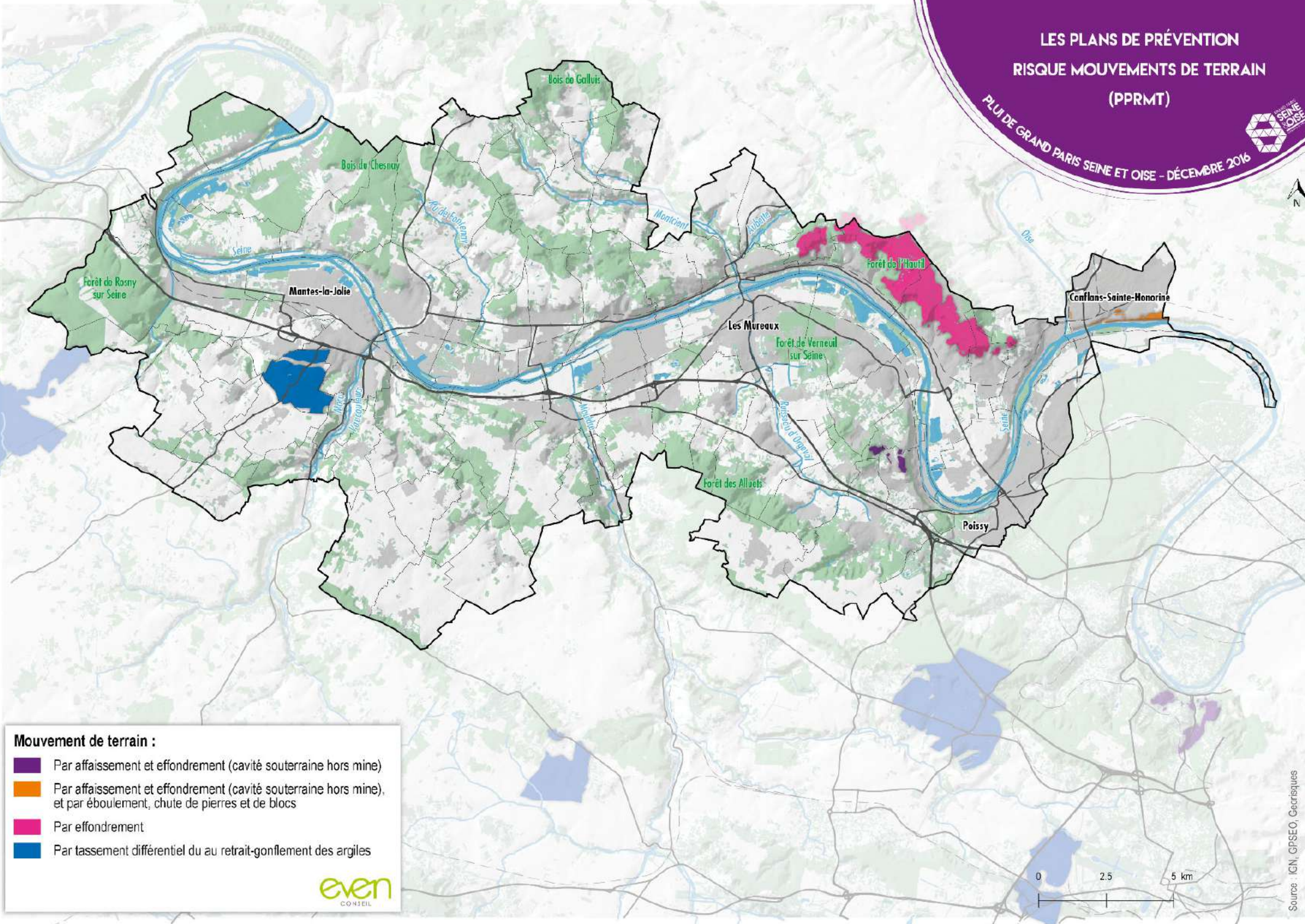
De plus, 8 communes de GPS&O sont comprises dans les périmètres de **3 Plans de Prévention des Risques Mouvements de terrain (PPR)** :

- Le **PPR du Massif de l'Hautil** approuvé le 21 décembre 1995 (Andrézy, Chanteloup-les-Vignes, Evacquaumont, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine) ;
- Le **PPR du Massif Médan-Villennes-sur-Seine** approuvé le 20 mars 2007 (Médan, Villennes-sur-Seine) ;
- Le **PPR de Conflans-Sainte-Honorine** approuvé le 30 décembre 2011 ;





21 autres communes disposent également d'un périmètre de risque valant PPR Mouvement de terrain (anciennement R111-3 du Code l'urbanisme), permettant d'encadrer l'exposition au risque dans la majorité des communes exposées. Ainsi les travaux dans les périmètres de carrière sont soumis à l'avis de l'Inspection Générale des Carrières (IGC).

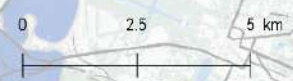
LES PLANS DE PRÉVENTION
RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN
(PPRMT)

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



Mouvement de terrain :

-  Par affaissement et effondrement (cavité souterraine hors mine)
-  Par affaissement et effondrement (cavité souterraine hors mine), et par éboulement, chute de pierres et de blocs
-  Par effondrement
-  Par tassement différentiel du au retrait-gonflement des argiles



UN ALEA DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES SUITE A DES MOUVEMENTS CONSECUTIFS DE SECHERESSE ET DE REHYDRATATION DES SOLS

Le territoire de GPS&O présente **un fort aléa lié au retrait gonflement des argiles en rive gauche de la Seine et un aléa moyen au nord de la Seine**, concentré dans quelques communes telles qu'Andrésy, Buchelay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Orgeval, Soindres, Triel-sur-Seine et Villennes-sur-Seine. Le reste du territoire n'est soumis qu'à un faible aléa de retrait-gonflement des argiles.

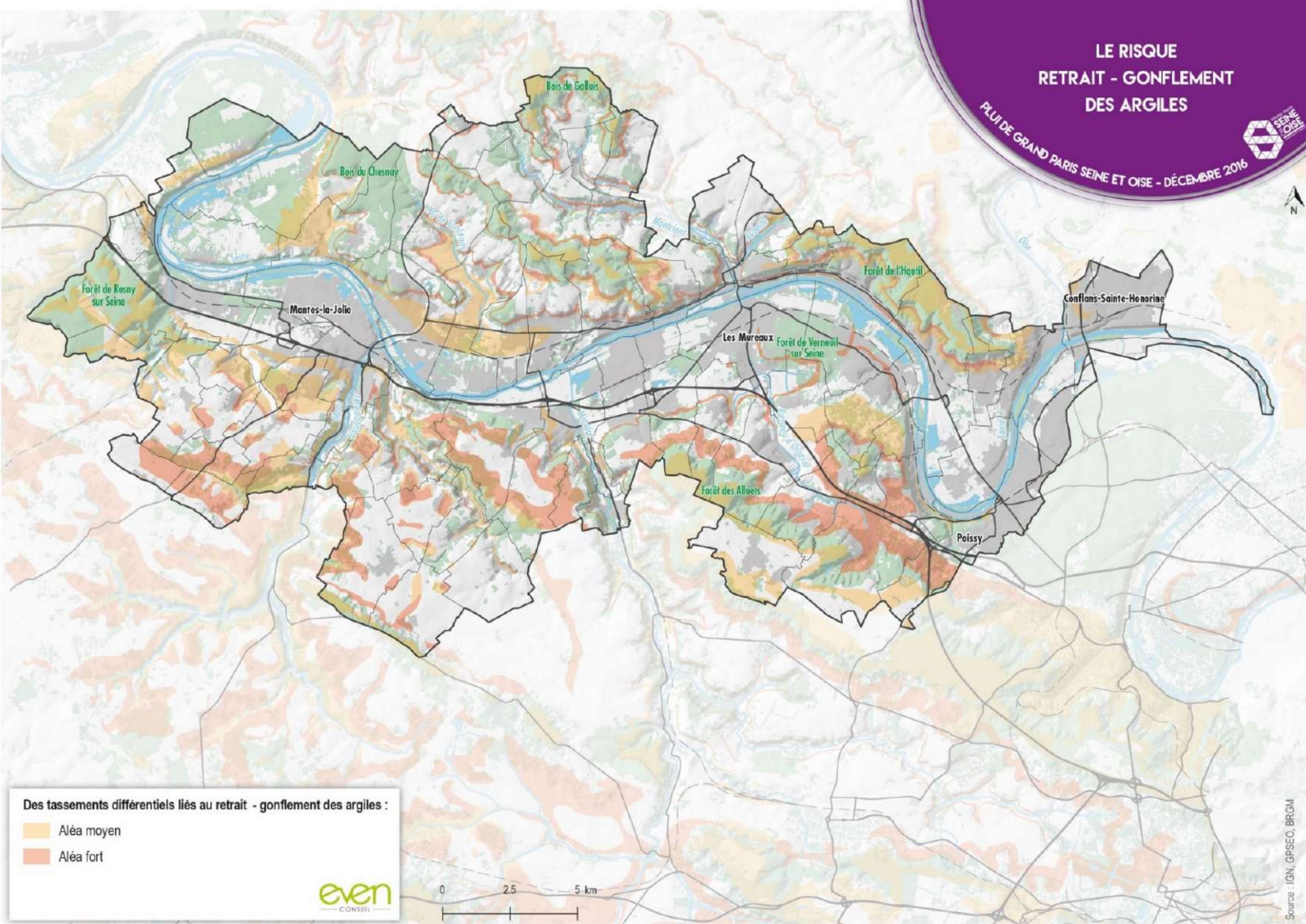
Ces mouvements de terrains impactent le territoire. Selon, une étude de l'AUDAS (2009) réalisée à l'échelle du territoire de l'Opération d'Intérêt Nationale (OIN), **les mouvements de terrains seraient susceptibles d'impacter 9 900 logements et 23 600 personnes.** Pour autant, le risque encouru par la population repose davantage sur une **vulnérabilité dite matérielle** que sur l'enjeu vital des populations. Les maisons individuelles en zones plutôt **périurbaines ou rurales sont par ailleurs davantage touchées que celles situées au sein des zones urbaines.**

Si la vulnérabilité semble plutôt faible et maîtrisée, le **changement climatique pourrait venir accélérer les phases d'alternance de sécheresse et de réhydratation des sols** et ainsi venir accentuer la **fréquence des mouvements** de terrains sur le territoire de GPS&O.

Il faut noter que la **commune de Magnanville fait l'objet d'un PPR** apportant des précisions quant au risque de retrait-gonflement des argiles auquel cette commune est soumise.

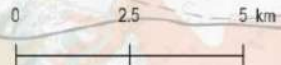
LE RISQUE RETRAIT - GONFLEMENT DES ARGILES

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



Des tassements différentiels liés au retrait - gonflement des argiles :

- Aléa moyen
- Aléa fort



3. Un risque sismique faible

L'ensemble du territoire de GPS&O se situe en zone de sismicité faible.

En conclusion, les risques de mouvements de terrain présents dans le territoire de GPS&O engendrent une vulnérabilité moyenne mais qu'il est préférable de prendre en compte en amont de la mise en œuvre de nouveaux projets d'aménagement.

CE QU'IL FAUT RETENIR

ATOUTS

INONDATIONS

Un régime hydraulique régulier de la Seine et de ses affluents

Des stations hydrométriques qui permettent d'améliorer la connaissance du débit (Limay, Poissy)

Des aménagements hydrauliques qui permettent de réguler le débit et de limiter le risque d'inondation (barrages et digues)

Des aménagements écologiques en cours ou programmés au niveau des berges de cours d'eau (Seine, Aubette) qui permettent de dégager des zones d'infiltration plus importantes et de limiter les risques en aval

MOUVEMENTS DE TERRAIN ET SISMIQUE

Un territoire en zone de sismicité faible

FAIBLESSES

INONDATIONS

Un réseau hydrographique dense et important dominé par la Seine, la Mauldre et plusieurs rus (la Vallée, Orgeval, Vaucouleurs, Rosny, l'Aubette, la Montcient)

Un risque inondation par débordement et crues sur 3 bassins versants (La Seine, la Mauldre et ses affluents, bassin du Ru d'Orgeval, Bassin de Vaucouleurs), et pour les communes traversées par les cours d'eau. C'est particulièrement le cas pour Epône qui borde la Seine et qui est traversée par la Mauldre, ainsi que pour Nézel et La Falaise, toute deux en bordure de la Mauldre.

De nombreuses crues historiques notamment aux abords de la Seine (1910, 1955, 1982) et de la Mauldre (1966, 1973, 1981 et 2000) qui ont occasionné d'importants dégâts matériels (habitats, commerces, voitures etc.) sans oublier les crues exceptionnelles de la Mauldre et de la Seine qui ont eu lieu en juin 2016.

Une sensibilité extrême de remontées d'eau dans les nappes le long de la Seine et des cours d'eau (nappe sub-affleurante)

Un risque d'inondation par ruissellement et coulées de boue identifié sur les bassins de La Mauldre et ses affluents, du Ru d'Orgeval, et de Vaucouleurs (Source : Dossier Départemental des Risques Naturels Majeurs des Yvelines)

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Plusieurs risques de mouvements de terrain : affaissement/effondrement liés aux cavités souterraines, par tassements différentiels liés au retrait-gonflement des argiles

Des aléas de mouvements de terrain moyen à très fort (hors retrait-gonflement des argiles) au nord-est du territoire, particulièrement sur les communes d'Evécquemont, de Vaux-sur-Seine, et Triel sur-Seine

	<p>La présence d'anciennes carrières de craie, de calcaire et de Gypses (Massif de Saint Germain, Massif de l'Hautil, Massif de Conflans-Sainte-Honorine, Massif de Médan-Villennes-sur-Seine, prairies et plateau de Chapet et Bouafle, Vallée de la Seine) sur 30 communes du territoire qui provoquent des effondrements et affaissements (fontis, falaises), notamment en zones urbaines sur les communes de la vallée de la Seine</p> <p>Un aléa fort lié au retrait gonflement des argiles en rive gauche de Seine et moyen au nord de la Seine, concentré sur quelques communes telles que Mantes-la-Jolie, Buchelay, Magnanville et Soindres Andrézy, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine et Orgeval</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>INONDATIONS</p> <p>Une information préventive et une éducation aux risques majeurs naturels existantes et institutionnalisées ;</p> <p>Un risque ancien pour partie connu et pris en compte à différentes échelles : Dossier Départemental sur les Risques majeurs, Schéma Départemental documents réglementaires, éducation dans les écoles et établissements publics ;</p> <p>Un territoire dans les périmètres du Programme d'action de prévention des inondations de la Seine et de la Marne francilienne (PAPI) ;</p> <p>Un territoire inclus dans le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRi) du bassin Seine Normandie qui permet une déclinaison locale de la prévention pour les Territoires à Risques Inondation (TRI) cartographiés ;</p> <p>2 Plans de Prévention du Risque Inondation qui permettent de limiter l'exposition des personnes et des biens au risque dans 35 communes (Vallée de la Seine et de l'Oise adopté le 30/06/2007, Vallée de la Mauldre adopté le 18/09/2006) et des arrêtés valant PPRi pour 13 autres communes qui permettent de limiter le risque et la vulnérabilité de la population et des activités économiques ;</p> <p>Un Plan Global d'Aménagement (PGA), cas particulier du PPRi de la Seine et de l'Oise pour les secteurs de la plaine Achères-Poissy et Les Mureaux qui présentent des intérêts économiques particuliers dans le cadre du</p>	<p>INONDATIONS</p> <p>Des facteurs qui amplifient le risque et la vulnérabilité du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Imperméabilisation des sols importante en vallées notamment pour des activités industrielles le long de la Seine (Les Mureaux, Rosny, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, etc.), • Progression de l'urbanisation sur les coteaux entraînant déboisements et réduction des surfaces d'infiltration, d'où une accentuation du ruissellement, • Présence d'infrastructures de grande envergure (autoroute A13, voie ferrée) imperméabilisées. <p>Une vulnérabilité importante de la population et des activités : logements (17 100 logements et 39 400 personnes concernés par le Plan de Prévention des Risques inondation des Vallées de la Seine et de l'Oise) et activités économiques situées en zones inondables (SEVESO à Mantes-la-Jolie et Issou, ICPE à Aubergenville, Meulan-en-Yvelines, Juziers et Limay)</p> <p>Des secteurs de débordement de cours d'eau connus, mais non cartographiés et donc difficiles à prendre en compte dans les documents et projets d'urbanisme</p> <p>Des axes de ruissellement non identifiés</p>

développement de projets particuliers : définition d'enveloppes maximales de projets, zones de réalisation de mesures compensatoires (zones de stockages et d'écoulement) ou d'aires de jeux ;

Une réflexion en faveur du soutien des activités agricoles en secteur inondable de bord de Seine, afin de favoriser la résilience des espaces sensibles au risque d'inondation.

MOUVEMENTS DE TERRAIN ET SISMIQUE

Un risque mouvement de terrain connu et des populations informées : études complémentaires, cartographie par commune, étude détaillée des zones particulièrement sinistrées, sensibilisations (plaquettes, réunions, sensibilisation des professionnels) ;

4 Plans de Prévention des Risques Mouvements de terrain* et 21 communes dotées d'un périmètre de risque valant PPR Mouvement de terrain, ce qui permet d'encadrer l'exposition au risque dans la majorité des communes exposées au risque ;

Des travaux entrepris (exemple : foudroyage) qui permettent d'anticiper et de limiter le risque d'aléa d'affaissement et d'effondrement, notamment dans les zones urbaines.

Le changement climatique : un facteur d'accentuation du risque d'inondation (épisodes météorologiques extrêmes notamment)

MOUVEMENTS DE TERRAIN ET SISMIQUE

Des activités et une population vulnérables au risque qui touche le bâti et notamment des maisons individuelles

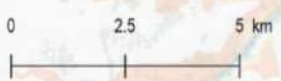
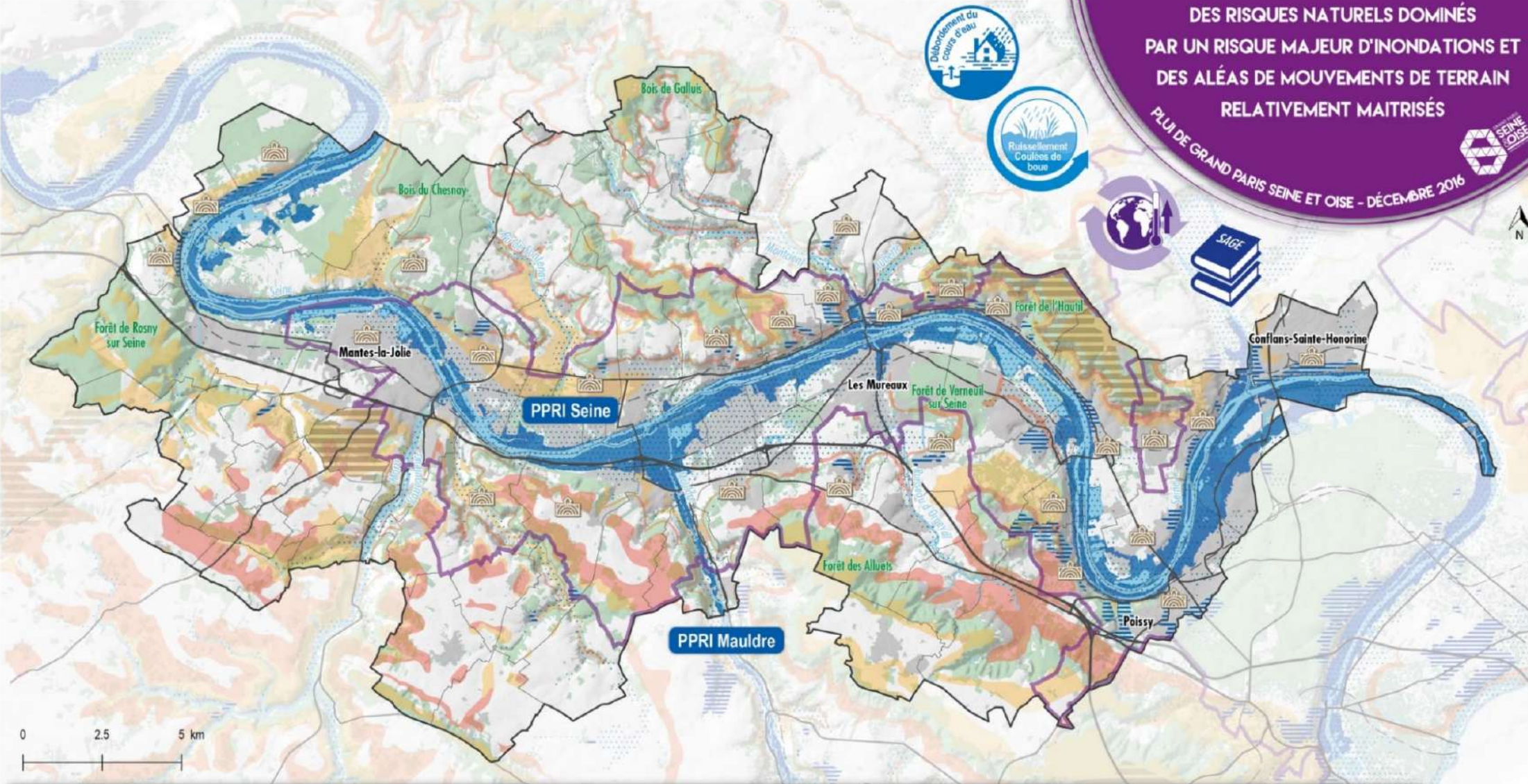
Le changement climatique : un facteur d'accentuation des mouvements de terrain (alternance de phases de sécheresses et de réhydratation du sol, etc.)

- › Maîtriser l'exposition des personnes et des biens à un aléa inondation particulièrement présent
 - Prendre en compte les Plans de Prévention des Risques d'Inondation existants dans l'urbanisme
 - Améliorer la connaissance et la cartographie des zones d'aléa inondation dans les secteurs hors PPR pour une prise en compte dans les projets
 - Limiter l'imperméabilisation des sols et accentuer les espaces de pleine terre en général, particulièrement dans les zones sensibles (vallées, coteaux)
 - Mettre en œuvre une politique coordonnée en matière de gestion des eaux pluviales et de lutte contre le ruissellement
 - Mener une politique transversale en faveur de la prévention des risques, le développement de la Trame Verte et Bleue et de l'agriculture urbaine pour accentuer la résilience du territoire
 - Prendre en compte le changement climatique qui accentue l'exposition au risque d'inondation

- › Protéger les personnes et les biens vis-à-vis des risques de mouvements de terrain
 - Prendre en compte les Plans de Prévention des Risques de Mouvements de terrain existants dans l'urbanisme
 - Informer sur l'existence d'aléa de mouvements de terrain liés au retrait gonflement des argiles et à la présence de cavités dans les communes concernées, et adapter les dynamiques de développement urbain

DES RISQUES NATURELS DOMINÉS
PAR UN RISQUE MAJEUR D'INONDATIONS ET
DES ALÉAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN
RELATIVEMENT MAÎTRISÉS

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



Un territoire urbanisé traversé par la Seine et ses affluents exposé à des risques d'inondations et de mouvements de terrain

Des inondations issues de divers phénomènes

- Par débordement du cours d'eau (crue)
- Par remontée de nappes phréatiques le long des cours d'eau
- Par ruissellement et coulées de boue

Des mouvements de terrains de plusieurs ordres

- Des tassements différentiels liés au retrait-gonflement des argiles :
 - Aléa fort
 - Aléa moyen
- Des aléas liés aux cavités souterraines (anciennes carrières) diffuses sur le territoire
- Un risque d'éboulement et d'effondrement des fronts rocheux dans certaines communes

Des facteurs de vulnérabilité face aux risques

- Un tissu urbain dense imperméabilisé, notamment le long de la Seine, qui augmente la vulnérabilité du territoire
- La présence de nombreuses infrastructures :
 - Réseau routier
 - Réseau ferré
- Le changement climatique à prendre en compte

Des orientations et actions en faveur de la maîtrise de l'exposition aux risques naturels

- Un Programme de Gestion des Risques Inondations (PGRI) (2016-2021) mis en oeuvre sur le Bassin Seine-Normandie
- Des Plans de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) ou arrêtés valant PPRI qui permettent d'encadrer le risque
- Le SAGE de la Mauldre en révision qui participe à la bonne gestion des eaux et à la maîtrise du risque d'inondation

La prise en compte du risque de mouvement de terrain

- Des PPR Mouvements de terrain ou périmètres de risque, inclus dans un PPRn interdépartemental

Source : IGN, GFSEO, IAU, BRGM



C. Des activités industrielles et de transports, sources de nuisances et de risques pour la population

Axe fondateur de l'urbanisation du territoire de GPS&O, la **vallée de la Seine** est le lieu **d'accueil privilégié de très nombreuses activités et d'infrastructures** (routières, ferroviaires, etc.). Si la présence d'entreprises est un atout pour l'attractivité économique et résidentielle de GPS&O, elle peut s'avérer être un **risque et une source de pollutions et de nuisances sur le territoire**. Depuis 1990, **37 000 personnes supplémentaires** sont sujettes ou potentiellement exposées à des **risques technologiques** et des nuisances sur le territoire.

1. Un risque et des pollutions concentrées le long de l'axe de la Seine

DES ACTIVITES PRESENTANT DES RISQUES SUR LE TERRITOIRE

En raison de leur concentration le long de la vallée de la Seine, les nombreuses **zones d'activités économiques et les industries représentent un risque majeur pour le territoire de GPS&O**. En effet, leurs localisations au sein de **zones fortement urbanisées** rendent le **territoire et la population vulnérables** face aux risques.

En 2015, le territoire GPS&O accueille plus de **900 Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)**, soumises à autorisation ou à enregistrement, principalement localisées sur les bords de Seine au sein des communes de Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Porcheville, Conflans-Sainte-Honorine, ou encore Carrières-sous-Poissy. Elles concernent notamment des activités de

production ou de stockage pouvant générer des risques ou des nuisances pour l'environnement et les riverains.

Aussi, l'effet des ICPE se cumule avec des entreprises qui présentent un risque plus important lié à la présence d'installations utilisant des substances ou procédés susceptibles d'être à l'origine de phénomènes dangereux, impliquant un classement, une prévention et une surveillance accrue des sites concernés. **Il s'agit des sites soumis à la directive « Seveso III »** (entrée en vigueur depuis le 1er juin 2015) qui entend répertorier les établissements à risques par seuil (seuil haut ou seuil bas) et prescrire ainsi les mesures spécifiques s'y appliquant.

Le territoire GPS&O dénombre **3 établissements SEVESO Seuil Haut** :

- Le dépôt Pétrolier de la raffinerie à Gargenville ;
- La station d'épuration des eaux d'Achères (Seine Aval) ;
- L'incinérateur de déchets dangereux à Limay ;

Elle recense également **5 établissements Seuil Bas** :

- Air Liquide à Limay ;
- SEQENS à Limay ;
- PCAS à Limay-Porcheville ;
- Linde France à Porcheville ;
- Goodman France à Rosny-sur-Seine ;

On note par ailleurs **5 sites soumis à autorisation** :

- PCSAS ex-COVANCE à Porcheville ;
- Lyonnaise des eaux aux Alluets-le-Roi ;
- Lyonnaise des eaux à Flins-sur-Seine ;
- Saint-Gobain à Conflans-Sainte-Honorine ;
- Alpa à Porcheville.

Il faut noter que les établissements SEVESO seuil bas et soumis à autorisation ont fait l'objet de « PAC Technologique ».

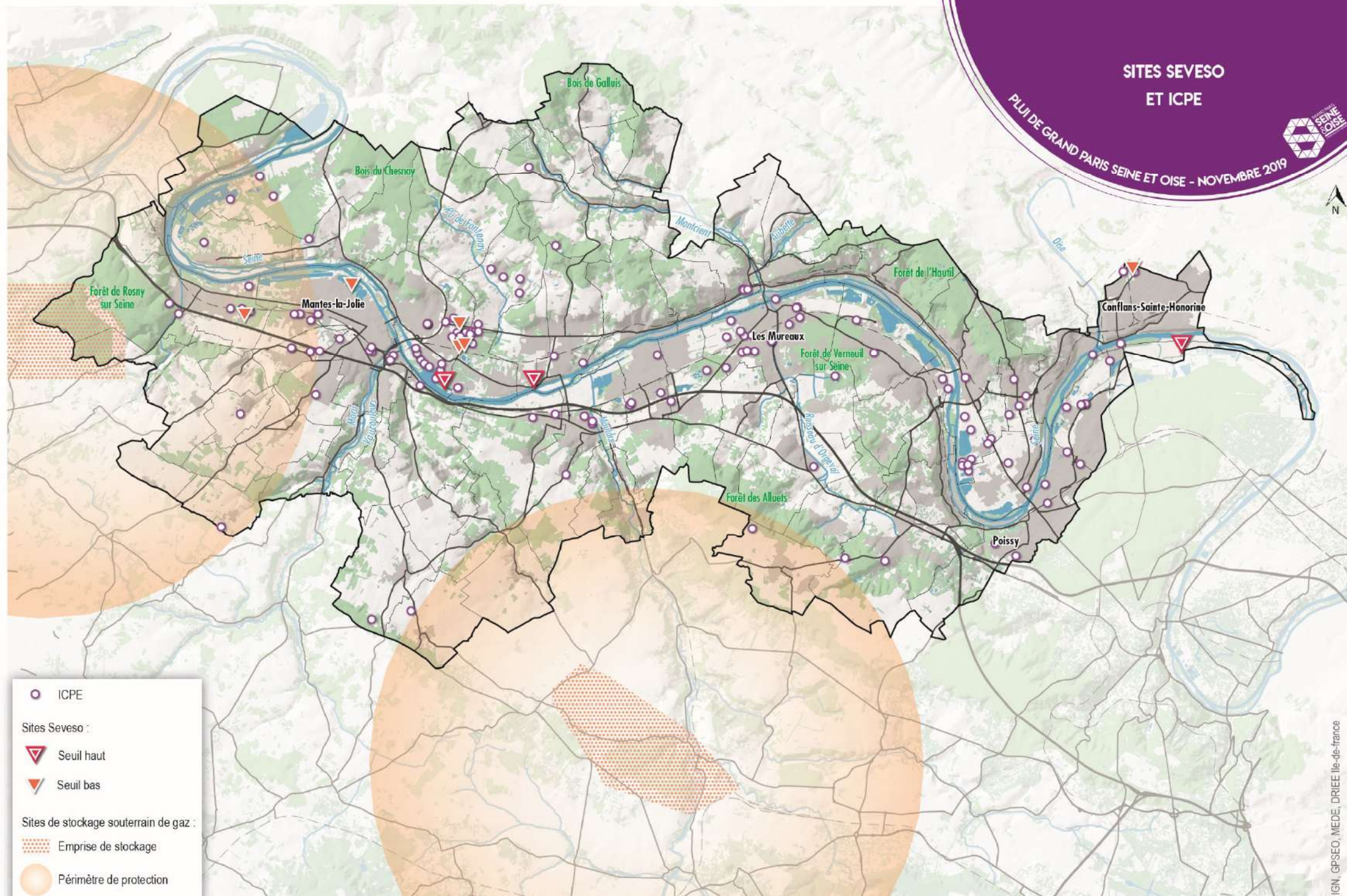
Par ailleurs, **2 sites de stockage souterrain de gaz** (SEVESO Seuil Haut) sont présents sur le territoire :

- Le site de Beynes impactant les communes d'Aulnay-sur-Mauldre, Jumeauville, Hargeville, les Alluets-le-Roi, Goussonville ;
- Le site de Saint-Illiers-la-Ville impactant les communes de Buchelay, Flacourt, Guernes, Jouy-Mauvoisin, Le Tertre-Saint-Denis, Méricourt, Magnanville, Perdreauxville, Rosny-sur-Seine, Soindres, Rolleboise.

A noter que le site de Geovexin touchant de la sorte les communes d'Issou, Gargenville et Porcheville a cessé son activité depuis novembre 2016.

SITES SEVESO ET ICPE

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - NOVEMBRE 2019



- ICPE
- Sites Seveso :
 - ▼ Seuil haut
 - ▼ Seuil bas
- Sites de stockage souterrain de gaz :
 - ▨ Emprise de stockage
 - Périmètre de protection

DES POLLUTIONS POTENTIELLES OU AVEREES LIEES AU CARACTERE INDUSTRIEL DU TERRITOIRE

En plus de représenter un risque pour le territoire de GPS&O, **les activités industrielles installées sont parmi les plus polluantes.**

Les bases de données BASOL et BASIAS recensent les sites et les sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. Ainsi en 2019, de par le caractère industriel passé du territoire de GPS&O, la base de données BASIAS identifie plus de **650 sites anciennement ou potentiellement pollués**. De surcroît, **48 sites sont particulièrement recensés pour présenter des pollutions avérées ou en cours de traitement (BASOL)**.

Le nombre de sites identifiés est relativement important. En effet, principalement concentrés le long de la vallée de la Seine au sein des communes de Conflans-Sainte-Honorine (5 sites), Les Mureaux (5 sites), Limay (3 sites), Mantes-la-Jolie (8 sites), Poissy (5 sites) et Rosny-sur-Seine (3 sites), **les sols pollués (BASOL) sur le territoire de GPS&O représentent quasiment la moitié des sites recensés sur l'ensemble des Yvelines**. Néanmoins, les communes situées périphérie de la vallée de la Seine semblent plus épargnées.

Communes	Nombre de BASOL recensé
Andrésey	1
Aubergenville	1
Aulnay-sur-Mauldre	1
Carrières-sous-Poissy	1
Conflans-Sainte-Honorine	5
Flins-sur-Seine	2
Gargenville	2
Hardricourt	1

Les Mureaux	5
Limay	3
Mézières-sur-Seine	1
Mantes-la-Jolie	8
Mantes-la-Ville	2
Meulan-en-Yvelines	1
Poissy	5
Porcheville	2
Rosny-sur-Seine	3
Triel-sur-Seine	2
Vernouillet	2
Total	48

Par ailleurs, le territoire GPS&O comprend également plusieurs Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). L'article L.125-6 du code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci comprennent les **terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie**, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. Au total, le territoire compte **29 SIS sur les 69 présents au sein du département des Yvelines**.

Commune	Etablissement
ANDRESY	Ancienne usine à gaz d'Andrésey
	DELEK France
CARRIERES SUR SEINE	RAIMOND THOMAS
	Blanchisserie Industrielle de Carrières sur Seine
	METZELER
CONFLANS SAINTE HONORINE	DRAKA COMTEQ
	LTT

	ANCIENNE STATION FLUVIALE SHELL
FLINS SUR SEINE	DECHARGE SOTRADEC
GARGENVILLE	PORCHER
HARDRICOURT	Station-service TOTAL (ELF Renouvel)
	Chantier de Meulan Hardricourt (CMH)
ISSOU	LA BUTTE VERTE
LES MUREAUX	Le Profil
	Total
	BP
LIMAY	MAGNETTI MARELLI (EX SOLEX)
MANTES LA JOLIE	Ancienne usine à gaz de Mantes-la-Jolie
	Grand Garage de Chantereine (station-service)
	Grand Garage de Chantereine (station TOTAL - sens Province Paris)
MANTES LA VILLE	PHOTEC INDUSTRIES
	Société SAS POLYFILMS
POISSY	PERFECT CIRCLE EUROPE
	OXYMINE
PORCHEVILLE	LRVS
	CMBP
	AB INDUSTRIE
ROSNY SUR SEINE	CHRISTIAN RECUPER
	Terres de Rosny

Ainsi, **les activités présentes ou passées** (carrières, dépôts de pétrole et carburants, activités électriques, électroniques, de transformations de matières premières, usines de cokéfaction, fonderie, centrale électrique thermique, décharges etc.) **ont entraîné des pollutions aux pesticides, au mercure et aux hydrocarbures identifiées dans les sols, les eaux souterraines** et dans la nappe

à proximité des activités. **La forte occupation humaine du territoire rend la population vulnérable.**

L'épandage des boues des stations d'épuration a également entraîné des pollutions des sols qu'il convient de prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

Une prise en compte de cette problématique est nécessaire, notamment dans le cadre de futurs projets d'aménagement qui constituent d'ailleurs des opportunités importantes de requalification des sols.

DES CANALISATIONS ET DES AXES STRUCTURANTS, SUPPORTS DU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

La communauté urbaine de GPS&O est soumise au risque de **Transports de Matières Dangereuses (TMD)** par **canalisations souterraines** et par les **infrastructures terrestres ou fluviales** structurantes maillant le territoire.

- **Transport par canalisations**

Huit communes sont concernées (Jambville, Oinville-sur-Montcient, Brueil-en-Vexin, Gargenville, Issou, Mézières-sur-Seine, Epône et La Falaise) par le transport de matières dangereuses par **canalisations de fluide sous pression (gaz et d'hydrocarbure), exploité par la société TRAPIL.**

- **Transport fluvial**

Au regard des avantages liés au mode de transport fluvial, **la Seine se révèle être un axe de transport privilégié pour l'acheminement de marchandises**, ce qui est renforcé par

l'implantation de certains grands sites industriels à proximité des ports.

- **Transport routier et ferroviaire**

Le risque de transport de matières dangereuses est présent sur l'ensemble du réseau routier du territoire. Pour autant, le risque est **amplifié** dans certains secteurs, à savoir : les **zones denses** de trafic, **fortement peuplées**, sur les **routes en mauvais état ou non sécurisées**, ainsi que sur les **aires de stationnement de véhicules poids lourds**. Les **zones urbaines** (zones d'habitat, zones d'activités et commerciales, services, etc) situées à proximité de **l'axe ferroviaire Saint-Lazare-Mantes-la-Jolie, de l'autoroute A13, et de routes départementales fréquentées** sont principalement concernées par ce risque.

2. La prise en compte des risques technologiques à renforcer

Tout comme pour les risques naturels, les différents acteurs et la population sont informés des risques technologiques à travers le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** des Yvelines. Conscients des risques que le territoire GPS&O et sa population encourent, l'ensemble des acteurs institutionnels (Etat, Région, Départements, collectivités locales) met en place depuis plusieurs années dans une démarche de prévention et de sensibilisation notamment par :

- **Des travaux de sécurisation**

A titre d'exemple, l'usine de traitement des eaux Seine-Aval située à Achères et classée SEVESO Seuil Haut a notamment bénéficié d'une récente modernisation, intégrant ainsi un volet sécurité et traitement des pollutions carbonées dans l'objectif d'améliorer la qualité de ses rejets.

- **Des actions de sensibilisation et des documents de prévention**

Par ailleurs, les sites SEVESO Seuil Haut, selon la directive « SEVESO III » doivent s'adonner à produire ou actualiser des études de danger, afin de permettre la mise en place de **Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**. Pour autant, actuellement, seul l'établissement pétrolier de Gargenville de la société Total Raffinage Marketing est couvert par un **PPRT approuvé depuis 2012**, les autres plans des sites SEVESO sont actuellement encore en cours d'élaboration.

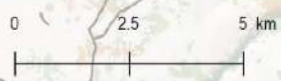
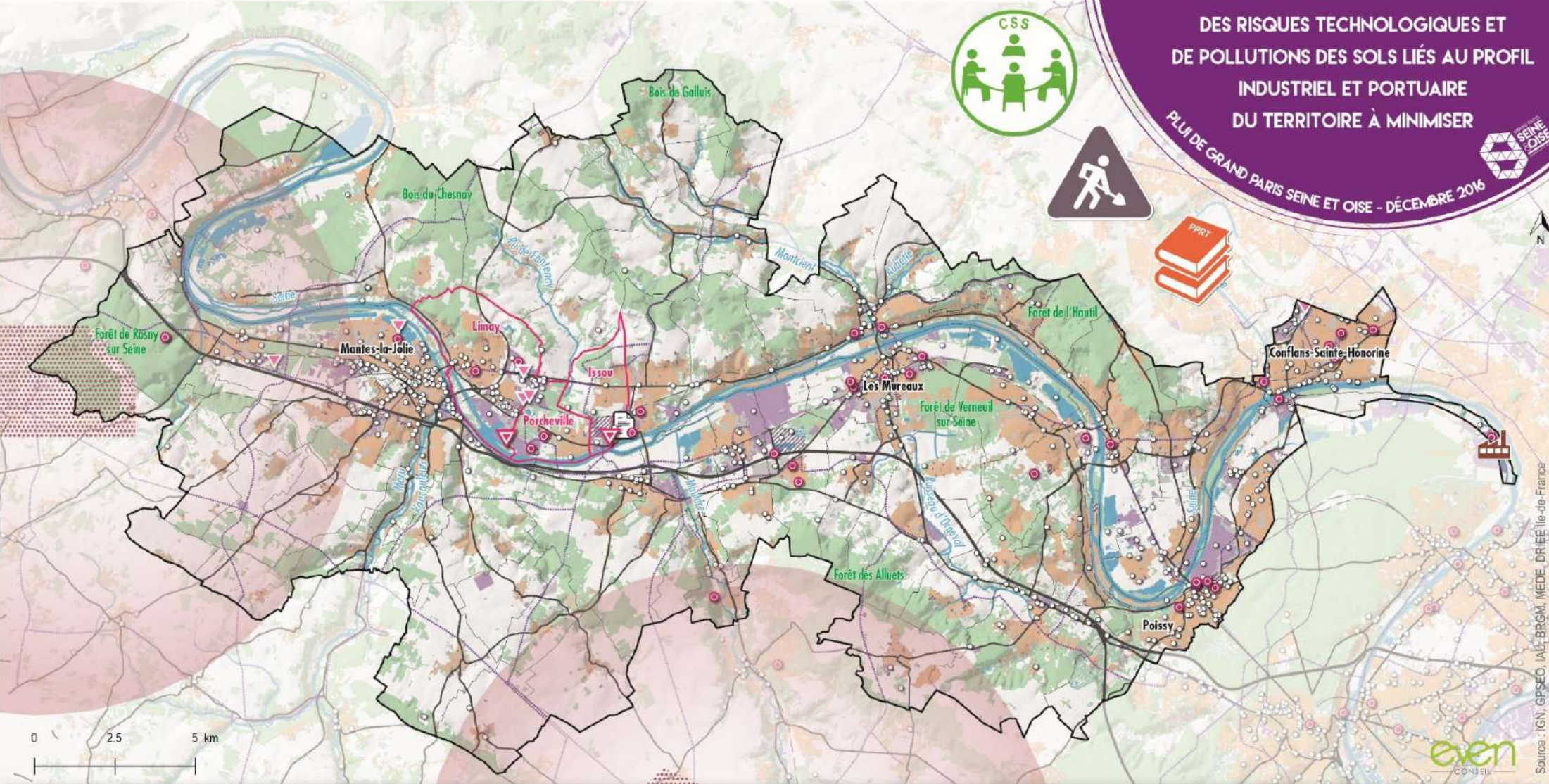
Par ailleurs, sur la base des études de danger fournies par les entreprises concernées, des **Documents d'Information sur les Risques Industriels (DIRI)** sont réalisés et font ensuite l'objet de « porter à connaissance » (PAC) rédigés par la DDT. Ces « PAC technologiques » ont pour but d'inviter les collectivités compétentes à contraindre l'urbanisation en conséquence à proximité de ces installations afin que le risque en question soit pris en compte lors de l'instruction des demandes d'autorisation de construire. Sur le territoire de GPS&O, on dénombre 9 établissements concernés par un PAC :

Etablissement	Communes	Date du PAC
SARP industries	Limay, Porcheville	07/10/2010
Air liquide (usine)	Limay, Porcheville	06/12/2017
PCAS	Limay, Porcheville	30/05/2015
Linde France	Porcheville	06/12/2017
Goodman France	Rosny-sur-Seine	28/11/2014
PCAS (ex : COVANCE)	Porcheville	17/10/2013
Lyonnaise des eaux	Flins-sur-Seine, Aubergenville, Bouaffle, Les Mureaux	16/09/2017

Saint Gobain Abrasifs	Conflans-Sainte-Honorine	17/12/2014
Alpha	Porcheville	25/09/2018

Enfin, nées de la volonté de **favoriser la reconquête des terres polluées** par l'épandage, des **réflexions autour de la dépollution** douce à travers le développement de la filière du miscanthus sont depuis 2014 mises en œuvre, dans le périmètre du Cœur Vert. Les communes d'Andrésy, de Carrières-sous-Poissy et de Chanteloup-les-Vignes qui se sont engagées dans cette expérimentation impulsent une démarche résiliente vis-à-vis du risque de pollution des terres.

Ainsi, dans le contexte d'urbanisation croissante dont le territoire déjà dense, fait l'objet, la sécurité des populations actuelles et futures constitue une problématique majeure afin de ne pas amplifier la vulnérabilité de la population.



Un territoire urbanisé et industriel, source de pollutions et de risques technologiques

Des zones à risques liées aux plateformes industrielles

Des zones d'activités industrielles présentes sur le territoire

Des sites industriels présentant un risque important sur la population et l'environnement :

Sites Seveso : Seuil haut Seuil bas

Effets de suppressions avérés sur le périmètre

Sites de stockage souterrain de gaz et périmètre de protection

Des sites de pollutions essentiellement le long de la Seine dans les pôles urbaines, les zones industrielles et portuaires :

Avérées (BASOL) Potentielles (BASIAS)

Des axes de Transports de Matières Dangereuses

Des axes de transports terrestres :

Transport fluvial autour des ports

Transport routier

Transport ferré

Des canalisations souterraines de transport de gaz et d'hydrocarbures

Une prise en compte du risque à renforcer davantage dans un contexte d'urbanisation croissante et de mutation économique

L'émergence de la prise de conscience du risque



Une prise en compte du risque par la Commission de Suivi du Site (CSS) du bassin industriel de Limoy/Gargenville/Porcheville



Un Arrêté portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques : Etablissement Pétrolier de Gargenville de la société Total Raffinage Marketing (2012)



Une nécessaire prescription de Plan de Prévention des Risques Technologiques pour les autres sites

Une nécessaire prise en compte des risques à renforcer

Des populations à protéger dans le tissu résidentiel



L'Usine de traitement des eaux usées Seine Aval en cours de modernisation et de sécurisation

Des zones de transition qui requièrent une attention particulière

Des zones de mutations urbaines où l'enjeu de prévention du risque technologique est fort



La maîtrise du risque technologique : un enjeu de sécurisation des populations à intégrer aux réflexions pour le développement futur



La reconquête des sols pollués, un enjeu de sécurisation des populations et de maîtrise de la consommation d'espace à intégrer aux réflexions de développement futur

D. Un environnement urbain sensible aux nuisances sonores

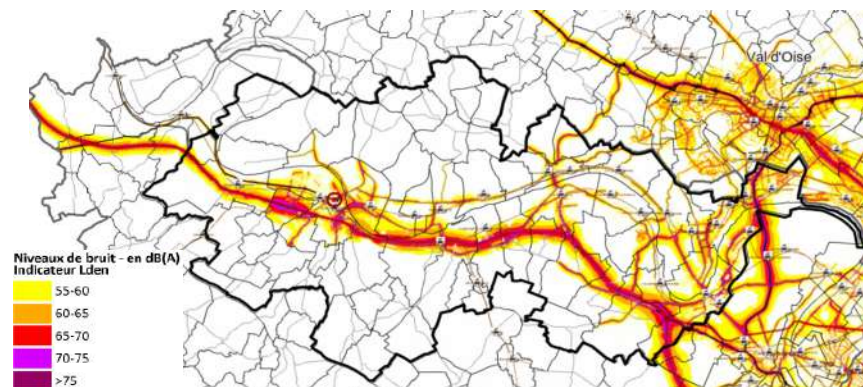
Traversé par de nombreuses infrastructures et situé dans l'axe de voies aériennes, le territoire de GPS&O pâtit de nuisances sonores issues de différentes sources : le trafic routier, le passage d'infrastructures ferroviaires et la présence d'un trafic aéroportuaire sur le territoire.

UN MAILLAGE D'INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET FERROVIAIRES DENSE

La Directive européenne 2002/49/CE de 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement rend obligatoire la réalisation de **Cartes de Bruit Stratégiques (CBS)**. Les secteurs à **proximité des axes routiers et ferroviaires** traversant le territoire GPS&O selon une logique est-ouest, sont impactés par **des niveaux sonores compris entre 60 décibels, au plus loin de l'infrastructure mais pouvant dépasser 75 décibels au plus proche**. Les Cartes de Bruit Stratégiques représentent, **les zones de dépassements de bruit de la route et du fer, particulièrement présentes à Achères, Mantes-la-Jolie, Orgeval, Villennes-sur-Seine et Poissy**.

D'autre part, **le classement sonore préfectoral des voies bruyantes** hiérarchise les infrastructures de transport terrestre en **5 catégories selon le niveau de bruit** qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Ce classement permet de repérer géographiquement les secteurs les plus affectés et ainsi les niveaux sonores que les constructeurs devront prendre en compte pour l'isolation acoustique des façades des futurs bâtiments. **L'autoroute A13, classée en catégorie 1 traverse 18 communes du territoire. Quinze autres voies secondaires (D 190, D308, D30, D113, D55, D14, D983, D48, D153, D110, D43, D928, D28, D130, D154) impactent également les bâtiments et la population des communes traversées par celles-ci.** Enfin, le territoire est

également desservi à l'est par **le RER A sur la commune de Poissy** et traversé d'est en ouest par **deux lignes SNCF** de part et d'autre des rives de la Seine qui engendrent des nuisances.

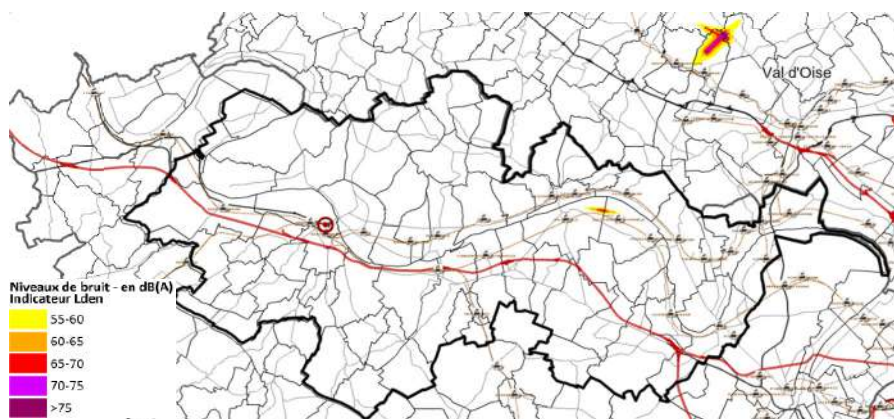


Cartes stratégiques de bruits routiers et ferroviaires en période diurne (Lden) sur le territoire de GPS&O - Source : Etat en collaboration avec le CEREMA et les gestionnaires

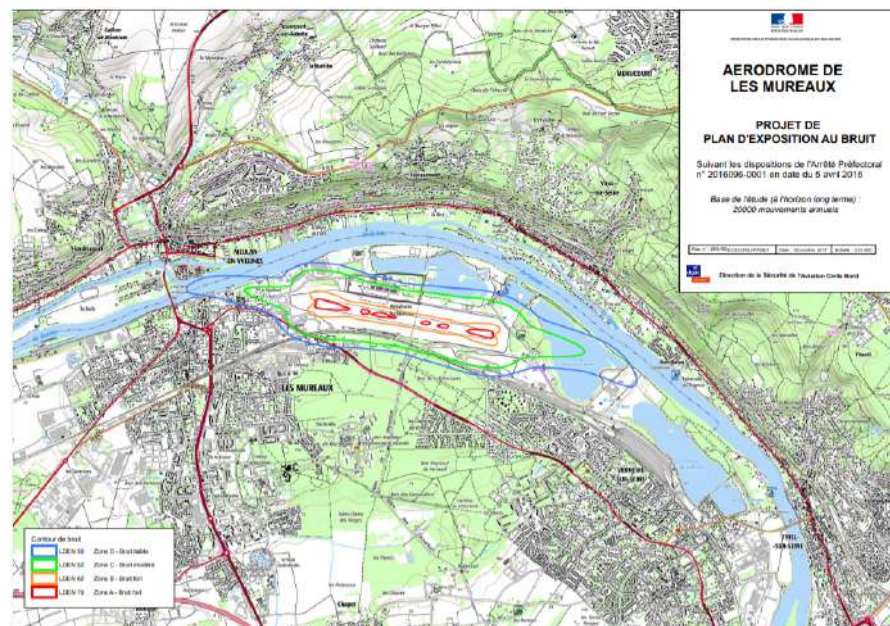
DES NUISANCES SONORES AEROPORTUAIRES

Le territoire de GPS&O se voit également contraint par des nuisances sonores aéroportuaires en provenance de deux sources :

- **L'aérodrome des Mureaux-Verneuil** dont le Plan d'Exposition au Bruit a été approuvé le 18 octobre 2018 remplaçant celui de 1982 (Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines, Verneuil-sur-Seine) ;
- **L'atterrissage des vols sur les pistes de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.**



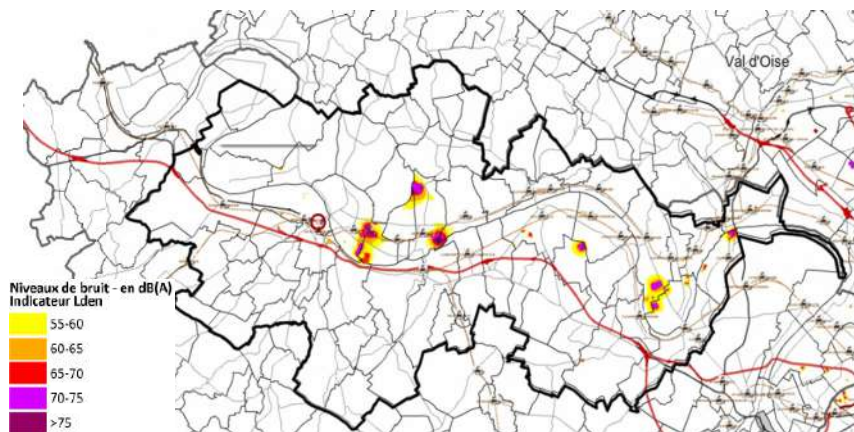
Cartes stratégiques de bruits aériens en période diurne (Lden) sur le territoire de GPS&O - Source : BruitParif



Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport des Mureaux – Source : <http://www.yvelines.gouv.fr/>

DES NUISANCES SONORES LOCALISEES LIEES AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES ET PORTUAIRES

Les industries n'engendrent pas seulement un risque technologique pour le territoire de GPS&O mais génèrent également des **nuisances sonores localisées**. Les cartes de bruit stratégiques identifient des secteurs de **bruits supérieurs à 75 décibels (A) sur plusieurs sites**. **A l'ouest du territoire**, du fait de la présence de la zone portuaire de Limay-Porcheville, de la centrale électrique et de l'aciérie ALPA de Paris, **la commune de Porcheville** est particulièrement concernée. Les communes voisines de **Gargenville, d'Issou et de Juziers** accueillant des zones économiques (activités commerciales, industries), notamment le site de l'entreprise pétrolière Total et la cimenterie Calcia ne sont pas épargnées. Par ailleurs, l'est du territoire, particulièrement les communes de Triel-sur-Seine, Poissy et Chapet, est particulièrement marqué par la présence de sites de carrières dont les exploitations peuvent également être sources de nuisances sonores pour les populations riveraines. Néanmoins, hormis ces zones, le reste du territoire semble épargné par ces bruits excessifs.



*Cartes stratégiques de bruits liés aux activités industrielles en période diurne (Lden) sur le territoire de GPS&O
Source : BruitParif*

DES MESURES DE PREVENTIONS ENGAGEES EN FAVEUR D'UNE POPULATION VULNERABLE

En plus de constituer un élément important qui influe sur le cadre de vie urbain, les **nuisances sonores affectent dans une certaine mesure la santé des habitants**. La mise en place d'une politique de réduction de ces nuisances constitue donc à la fois un enjeu d'attractivité locale mais également un enjeu de santé publique.

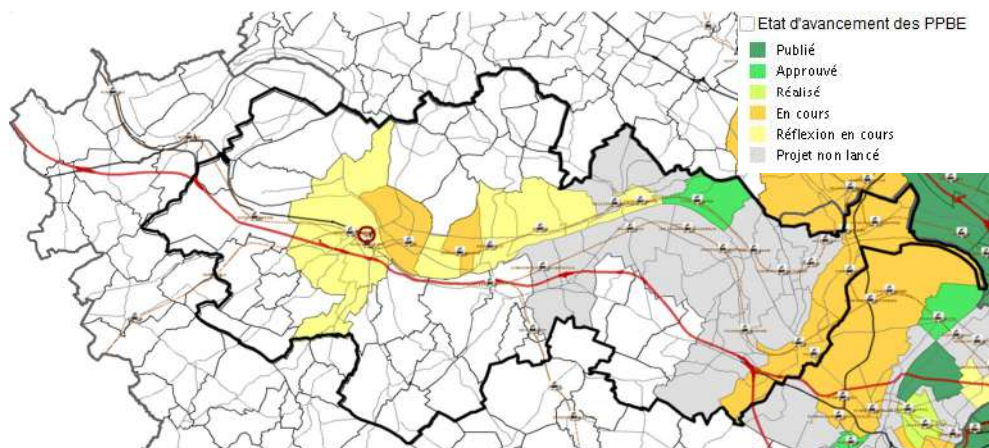
Les **Cartes de Bruit Stratégiques (CBS)**, imposées par la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 mettent en évidence une part importante de la population impactée par les nuisances sonores. Elles servent de support à l'élaboration de **Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**.

Un **Plan de Prévention du Bruit (PPBE)** de l'Etat dans le département des Yvelines recense les zones de bruit et les actions à mettre en œuvre les réseaux autoroutiers (non concédé)

et routier nationaux. Les secteurs de bruit concernent les communes traversées par A13 et la N184.

Le Plan de Prévention du Bruit des routes départementales des Yvelines recense plus de 138 kilomètres de voiries au sein de GPS&O dont le trafic dépasse 6 millions de véhicules/an, soit plus de 16 435 véhicules/jours. Par conséquent, près de 2 750 personnes au sein de 21 communes sont affectées par les nuisances sonores. Avec un ratio avoisinant les 10 % du total de la population exposée des Yvelines, Poissy est la commune la plus vulnérable du territoire, suivie par les communes d'Andrésy, de Carrières-sous-Poissy et de Rosny-sur-Seine. Le recensement du bâti exposé au bruit routier donne lieu à des objectifs et des mesures de résorption du bruit dans les zones exposées à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites : rénovation du revêtement routier, modernisation des ouvrages, protection à la source, modération de la circulation automobile aménagements cyclable etc.

De plus, les communes peuvent également élaborer des Plan de Prévention du Bruit (PPBE). Tel est le cas de celui des Mureaux dont l'identification des zones à enjeux et le bilan des mesures réalisées au cours de la décennie passée ont permis d'envisager des mesures sur ces secteurs : études acoustiques, actions sur le bâti, protection à la source, aménagement des voiries. La Directive européenne rend également obligatoire, en parallèle des Cartes Stratégiques de Bruit (CSB), l'élaboration de **Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures et les agglomérations de plus de 100 000 habitants telles que GPS&O.**



Etat d'avancement des Plans de Prévention des Bruits dans l'Environnement sur le territoire de GPS&O - Source : BruitParif

- Bouafle
- Breuil-Bois-Robert
- Buchelay
- Carrières-sous-Poissy
- Chanteloup-les-Vignes
- Chapet
- Conflans-Sainte-Honorine
- Drocourt
- Ecquevilly
- Epône
- Flins-sur-Seine
- Fontenay-Saint-Père
- Gargenville
- Les Mureaux
- Limay
- Mézières-sur-Seine
- Magnanville
- Mantes-la-Ville
- Médan
- Oinville-sur-Montcient
- Poissy
- Porcheville
- Rolleboise
- Rosny-sur-Seine
- Triel-sur-Seine
- Vernouillet

E. Des champs électromagnétiques pouvant créer des nuisances pour les riverains

Plusieurs lignes haute-tension et très haute-tension, allant de 63 à 400 kV, traversent le territoire de Grand Paris Seine et Oise (GPS&O). Des antennes radios sont également implantées sur l'ensemble du territoire. Ces infrastructures peuvent être à l'origine de nuisances liées aux champs électromagnétiques générés.

Au total, 39 communes du territoire sont traversées par des lignes hautes-tension et très haute-tension :

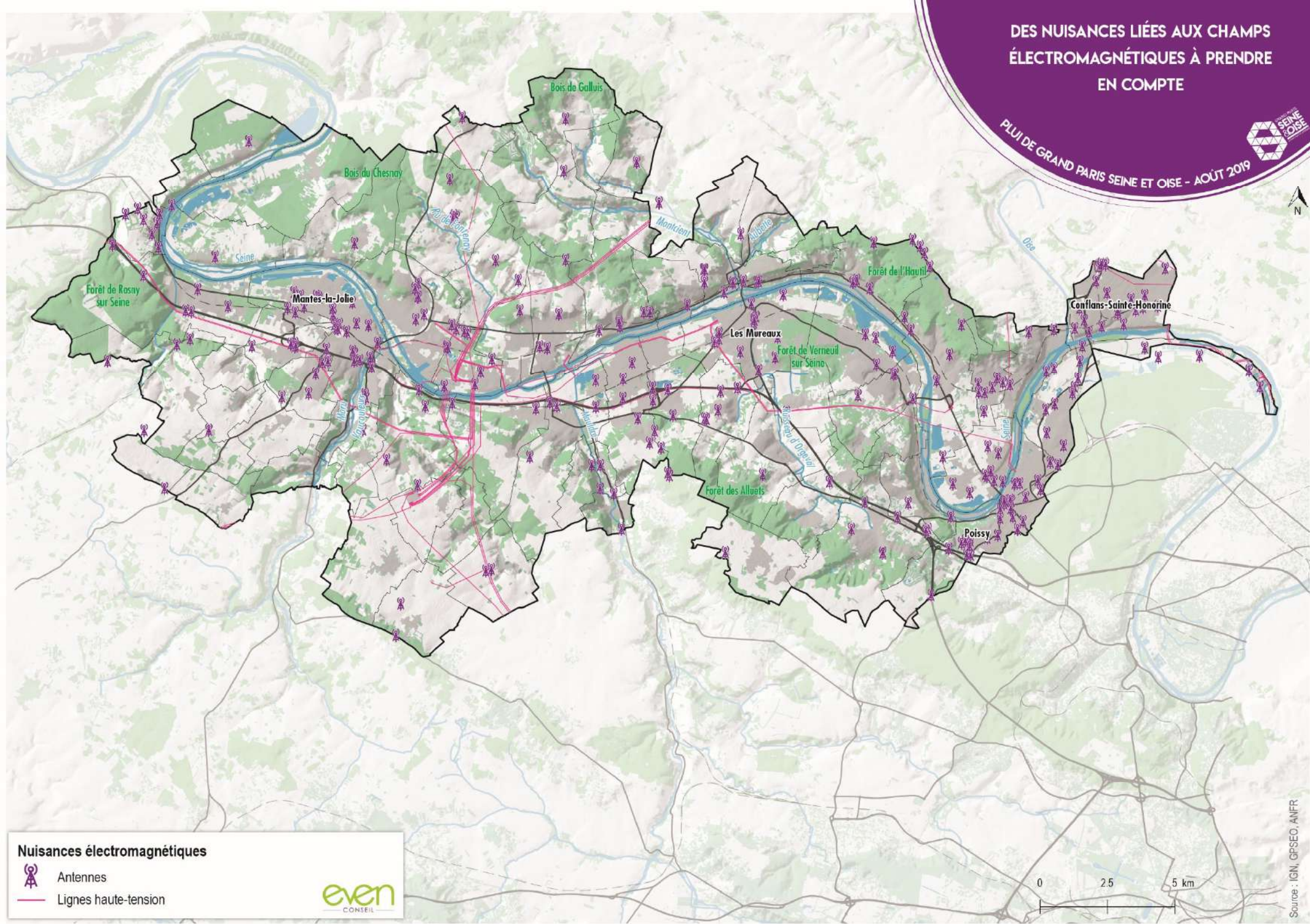
- | | |
|-------------------------|----------------|
| • Achères | • Guerville |
| • Andrésy | • Guitrancourt |
| • Arnouville-lès-Mantes | • Hargeville |
| • Aubergenville | • Issou |
| • Auffreville-Brasseuil | • Jumeauville |
| • Boinville-en-Mantois | • Juziers |

LES CHIFFRES CLEFS

- 3 établissements SEVESO Seuil Haut et 5 établissements Seuil Bas
- 2 périmètres de protection de sites de stockage de gaz souterrain
- 9 communes concernées par le transport de matières dangereuses de canalisation de fluides
- Plus de 900 Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)
- 650 sites anciennement ou potentiellement pollués (BASIAS) et 48 sites de pollution avérée, non traités ou en cours de traitement (BASOL)
- 15 axes routiers principaux recensés au classement sonore, sources des nuisances sonores
- 21 communes, et près 2750 personnes affectées par les nuisances sonores

DES NUISANCES LIÉES AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES À PRENDRE EN COMPTE

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - AOÛT 2019



Nuisances électromagnétiques



Antennes



Lignes haute-tension

even
CONSEIL

0 2.5 5 km

CE QU'IL FAUT RETENIR

ATOUTS

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Des risques technologiques connus et recensés dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (2015) ;

POLLUTIONS DES SOLS

En périphérie de la vallée de la Seine, des communes épargnées par la pollution des sols

POLLUTIONS SONORES

Des communes particulièrement épargnées par les nuisances sonores au sud et au nord du territoire ;

De nombreuses zones calmes ponctuelles excentrées des voies routières et ferrées dans les cœurs de villes et villages, en lien avec la Trame Verte et Bleue qui permettent aux populations de profiter d'espaces apaisés.

FAIBLESSES

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Des activités industrielles très présentes dans la vallée de la Seine :

- 3 établissements SEVESO Seuil Haut, 5 établissements SEVESO Seuil Bas et 5 sites soumis à autorisation
- Plus de 900 Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) notamment sur les communes de bord Seine
- De graves effets de suppression connus (non avérés) liés à l'activité industrielle à Limay, Porcheville et Issou.

Des réseaux de transports de matières dangereuses, résultant du profil économique du territoire :

- Un réseau routier maillé utilisé pour le transport de matières dangereuses
- 8 communes concernées par le transport de canalisations de gaz et d'hydrocarbures (TRAPIL)
- Un risque de transport de matières dangereuses par voie fluviale

POLLUTION DES SOLS

La présence d'activités parmi les plus polluantes : carrières et décharges, activités électriques et électroniques, de transformation de matières plastiques et création de caoutchouc, fabrication de peinture, etc.

48 sites pollués recensés dans le territoire (BASOL), soit presque la moitié des sites pollués des Yvelines

La vallée de la Seine très industrialisée : nombreux sites potentiellement pollués supplémentaires (BASIAS) répertoriés le long du fleuve

Des communes urbanisées et industrialisées particulièrement touchées par la pollution des sols : Conflans-Sainte-Honorine (5 sites), Les Mureaux (5 sites), Limay (3 sites), Mantes-la-Jolie (8 sites), Poissy (5 sites), Rosny-sur-Seine (3 sites),

	<p>Des rejets de polluants dans les sols impactant les eaux souterraines et la nappe à proximité de l'usine de traitement des eaux usées d'Achères (Seine-Aval)</p> <p>Des pollutions aux pesticides, au plomb, au mercure et aux hydrocarbures identifiées</p> <p>NUISANCES SONORES</p> <p>L'A13 : un axe particulièrement bruyant de catégorie 1 au classement des infrastructures de transport et qui impacte 18 communes du territoire</p> <p>Un maillage dense de voies de communication routières secondaires sources de bruit pour les habitants, telle que la D190</p> <p>Des zones de dépassements de bruit de la route et du fer particulièrement importantes à Mantes-la-Jolie, Orgeval, Villennes-sur-Seine et Poissy</p> <p>Des bruits ferroviaires supérieurs à 65 décibels notamment sur les communes d'Achères et Mantes-la-Jolie</p> <p>Des bruits aéroportuaires liés à l'atterrissage des vols sur l'aéroport Roissy-Charles de Gaulles (Conflans-Sainte-Honorine) et à l'aérodrome des Mureaux-Verneuil (Les Mureaux, Verneuil-sur-Seine)</p> <p>La présence d'industries bruyantes (dans les zones industrielles d'Issou, Gargenville et Juziers, Zone Portuaire de Limay-Porcheville) et d'exploitation de carrières (Chapet, Triel-sur-Seine) sur le territoire</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>RISQUES TECHNOLOGIQUES</p> <p>Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour l'Établissement Pétrolier de Gargenville de la société Total Raffinage Marketing (2012)</p> <p>Une modernisation récente de l'usine des eaux d'Achères (Seine-Aval) classée SEVESO Seuil Haut qui intègre un volet sécurité pour limiter le risque.</p> <p>Un PPRT commun en cours d'élaboration sur plusieurs sites SEVESO, qui permettra d'encadrer l'urbanisation de façon cohérente, dans le Val de Seine exposés aux aléas industriels (Total à Gargenville, SIAAP d'Achères,</p>	<p>RISQUES TECHNOLOGIQUES</p> <p>Seul 1 établissement couvert actuellement par un Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvés et 9 établissements couverts par un « PAC technologique »</p> <p>Des zones bâties à proximité des principales voies routières (A 13 notamment) et ferrées (Ligne Saint-Lazare/Mantes-la-Jolie) concernées par le transport de matières dangereuses.</p>

SARP Industrie, Air Liquide et Air Product à Limay, Dunlopillo à Mantes-la-Jolie, Essor Invest à Rosny-sur-Seine et Linde France à Limay/Porcheville)

Une prise en compte du risque par la Commission de Suivi du Site (CSS) du bassin industriel de Limay/Gargenville/Porcheville

POLLUTION DES SOLS

Une usine de traitement des eaux usées Seine Aval en pleine modernisation : épuration des eaux et valorisation des boues, élimination des pollutions carbonées, pour améliorer la qualité des rejets de la station.

Des grands projets d'aménagement passés, en cours ou à venir sur d'anciens sites industriels qui s'accompagnent de requalification de sols pollués

Un intérêt particulier et des recherches relatifs à la dépollution douce des sols par phytoremédiation (secteur du Cœur Vert)

POLLUTIONS SONORES

Plusieurs Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) adoptés ou en cours à différentes échelles qui programment des mesures de réduction du bruit : PPBE des Yvelines (adopté le 23/05/2014), PPBE Vaux-sur-Seine, 3 PPBE en cours (Poissy, Issou et Limay) et plusieurs en cours de réflexion

Des actions déjà développées par le Département des Yvelines (CD78) : protection à la source, aides à la réalisation d'aménagements, promotion des modes doux, Programme de Prévention de Réduction des Nuisances Sonores, rénovations des revêtements routiers, etc.

La prévision de la diminution du trafic routier à moyen et long terme par l'amélioration de la desserte en transports en commun et grâce à la promotion des modes doux

POLLUTION DES SOLS

Une grande vulnérabilité de la population qui s'explique en grande partie par l'occupation humaine du territoire : plus de 50 % des communes urbanisées contre 6,5 % sur une moyenne française

NUISANCES SONORES

Une population particulièrement vulnérable sur les communes de Poissy (10% de l'ensemble de la population exposée des Yvelines) d'Andrésy, de Carrières-sous-Poissy et Rosny-sur-Seine.

De nombreux projets d'aménagements et installations de nouvelles entreprises, potentiellement sources de nouveaux risques et de pollutions sur le territoire

- › Préserver durablement les populations vis-à-vis des risques technologiques, particulièrement dans le Val de Seine :
 - Prendre en compte le PPRT existant dans les choix d'urbanisme
 - Maîtriser l'évolution des zones d'aléas en encadrant l'implantation des futures activités sources de nuisances et l'extension des activités existantes
 - Maîtriser l'exposition aux risques technologiques des futurs projets
 - Sécuriser les populations vis-à-vis du transport de matière dangereuse très présent dans le territoire : canalisations, Seine, axes routiers et ferroviaires
 - Prendre en compte la pollution des sols résultant des anciens épandages (notamment des boues de station d'épuration) dans les choix de développement urbain

- › Assurer un environnement sonore de qualité
 - Favoriser la réduction du bruit à la source en limitant les besoins en déplacements routiers et ferroviaires
 - Maîtriser l'exposition au bruit des futurs projets, particulièrement à destination de logements ou pour les équipements sensibles
 - Protéger et développer des zones de calme suffisantes et accessibles
 - Développer des mesures d'isolation par rapport au bruit, particulièrement dans les points noirs

QUALITE DE L'AIR

VIII. UNE QUALITE DE L'AIR IMPACTEE PAR LES DEPLACEMENTS ET LES ACTIVITES

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air, la définition de normes de qualité de l'air (objectifs de qualité, valeurs limites...) et l'information du public. **Des normes de qualité de l'air par polluant sont aujourd'hui fixées à l'échelle européenne** par la directive 2008/50/CE du 14 avril 2008 renforcées depuis par la **Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)** adoptée le 15 août 2015 qui instaure un plan national de réduction des émissions des polluants atmosphériques et fixe de nouveaux objectifs de réductions aux horizons 2020, 2025 et 2030.

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996 rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air, la définition de normes de qualité de l'air (objectifs de qualité, valeurs limites...) et l'information du public. **Des normes de qualité de l'air par polluant sont aujourd'hui fixées à l'échelle européenne** par la directive 2008/50/CE du 14 avril 2008 renforcées depuis par la **Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)** adoptée le 15 août 2015 qui instaure un plan national de réduction des émissions des polluants atmosphériques et fixe de nouveaux objectifs de réductions aux horizons 2020, 2025 et 2030.

A. Des documents cadres pour l'amélioration de la qualité de l'air

1. Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) d'Ile-de-France

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) d'Ile-de-France adopté le 23 novembre 2012 fixe des objectifs en matière de qualité de l'air que le PLUi doit prendre en compte :

- Poursuivre l'amélioration des connaissances en matière de qualité de l'air ;
- Caractériser le plus précisément possible l'exposition des franciliens à la pollution de l'air ;
- Inciter les franciliens et les collectivités à mener des actions améliorant la qualité de l'air.

2. Le Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE 2) et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France

Le Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE 2) approuvé par arrêté préfectoral le 27/07/2011 et le **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France**, approuvé le 25/03/2013 définissent les objectifs et les mesures, permettant de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. Les orientations sont à prendre en compte dans le PLUi :

- Améliorer la qualité de l'air pour la santé des franciliens ;
- Poursuivre et renforcer la politique régionale de lutte contre les nuisances des transports terrestres ;
- Développer des outils permettant de connaître l'étendue des populations concernées par des dépassements de valeurs de qualité de l'air ;
- Réduire les émissions de particules dues aux chantiers.

Une nouvelle version du PPA a été lancée en 2016.

3. Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air d'Ile-de-France (PRQA) 2016-2021

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air d'Ile-de-France (PRQA) 2016-2021, tend à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur autour d'actions opérationnelles relevant de leviers dans les domaines de la :

- Qualité de l'air et l'énergie
- Qualité de l'air, transport et mobilité
- Qualité de l'air, agriculture et forêt
- Qualité de l'air intérieur

Ce plan est complémentaire au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

4. Le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) des Yvelines (en cours d'élaboration)

Un des objectifs de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 porte sur la **réalisation de bilans de gaz à effet de serre suivis par l'élaboration de plans d'actions visant à réduire les émissions sur les territoires**. Depuis, le Conseil Départemental des Yvelines s'est chargé de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet-de-serre du territoire et de son patrimoine.

Le plan d'action du PCAET est en cours d'élaboration.

5. Le Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024 (PCAET) de GPS&O

Le territoire de GPS&O élabore son **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Il doit permettre de définir des axes de progrès et des actions notamment dans les domaines suivants relatifs à la qualité de l'air.

Ainsi, la **Communauté Urbaine de GPS&O**, autorité organisatrice et coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, devra œuvrer avec les nombreux acteurs (communes, entreprises, citoyens, etc.) pour l'atteinte des objectifs fixés par ce plan, compatible avec les lois Grenelles I et II, la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte et le Schéma Régional Climat Air Energie.

Ce chapitre reprend les principaux éléments de diagnostic validés.

B. Une qualité de l'air relativement bonne, dégradée par des pollutions concentrées le long de l'axe de la Seine

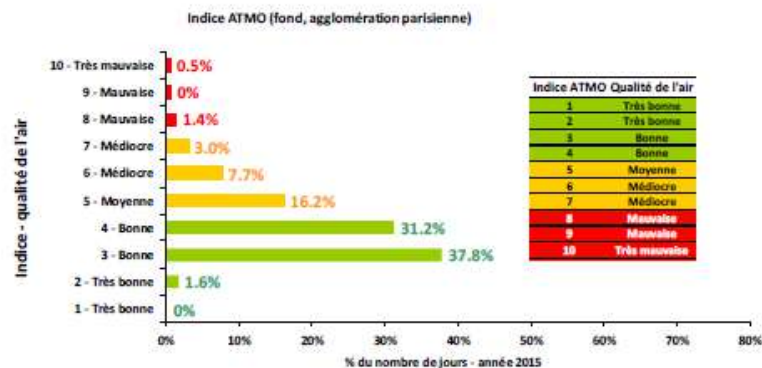
AirParif est l'organisme de mesure de la qualité de l'air en de l'Ile-de-France.

L'air est plus ou moins contaminé par des polluants gazeux, liquides ou solides d'origine naturelle ou produit par les activités humaines. Il existe deux grandes familles de polluants :

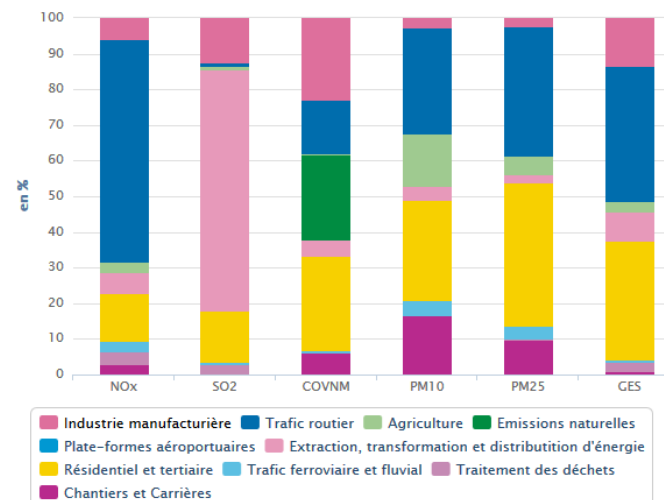
- **Les polluants primaires** issus des sources de pollution (trafic routier, industries chauffage, agriculture, etc.) tels que les oxydes de carbone, de soufre, d'azote, les hydrocarbures, les composés volatils, les particules et les métaux ;
- **Les polluants secondaires** tels que les particules secondaires, l'ozone et le dioxyde d'azote, faisant suite à des réactions chimiques de gaz.

Même si ces constats sont à nuancer en fonction des conditions météorologiques, AirParif constate **une amélioration de la qualité de l'air depuis les dix dernières années en matière d'émission de polluants** (particules fines, oxyde d'azote, ozone). Selon l'indice de mesure de qualité de l'air ATMO, près de 70 % de l'air mesuré en Ile-de-France au cours de l'année 2015 est évalué comme bon. Pour autant, l'indice a été moyen sur 26,9 % de l'année.

A l'échelle départementale, parmi les postes qui génèrent des polluants, les secteurs **des transports** (trafic routier), du **résidentiel-tertiaire** et de **l'énergie** participent le plus fortement à impacter la qualité de l'air.



Surveillance et information sur la qualité de l'air en Ile-de-France en 2015
Source : Airparif



Contribution en pourcentage des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour le département en 2014 - Source : AirParif

Au sein de GPS&O, deux stations mesurent la qualité de l'air:

- Une station périurbaine à **Mantes-la-Jolie** ;
- Une station à **Frémenville** (hors du territoire, au nord-ouest), plutôt rural

Le diagnostic du PCAET concernant la qualité de l'air s'attache à un bilan par type de polluants en termes d'émissions et de concentrations dans le tableau ci-après. Le présent diagnostic le complète par un bilan par secteur d'activités.

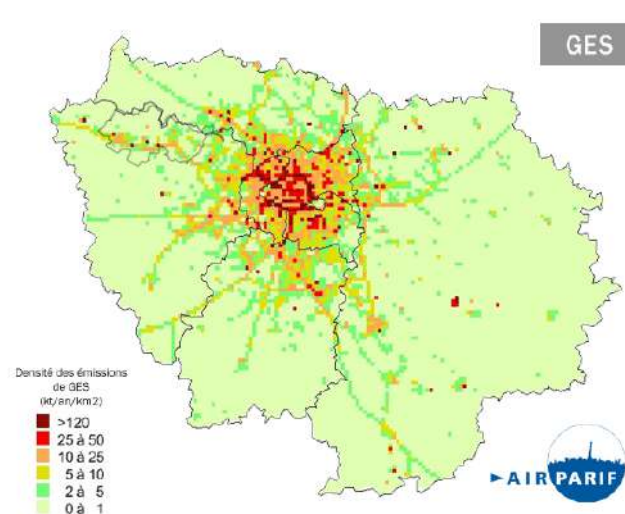
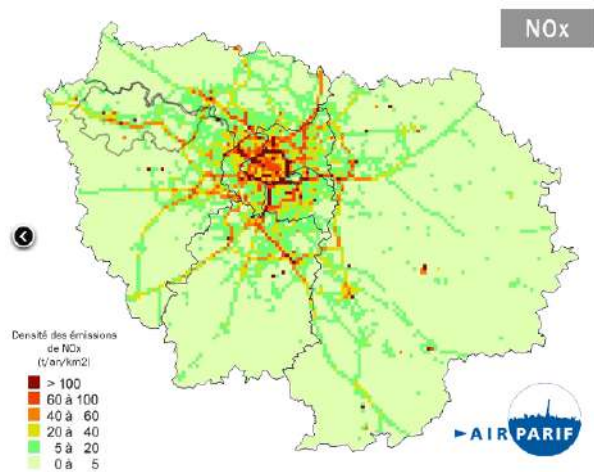
Polluants	Emissions	Concentrations	Evolution
SO ₂	1332 t <i>Part des émissions :</i> <i>Régionales</i> 9,4 %	84 % sur le site de la Centrale de Porcheville	Diminution de puis 2010 Fermeture de la Centrale prévue en 2018
Oxydes d'Azote NOx	5278t <i>Part des émissions :</i> <i>départementales</i> 33,6 % <i>régionales</i> 5.6 %	Usine Ciments Gargenville et centrale de Porcheville A proximité des axes routiers en particulier l'A13	Diminution de puis 2010 Fermeture de la Centrale prévue en 2018
Particules fines PM10	836 t <i>Part des émissions :</i> <i>départementales</i> 31% <i>régionales</i> 5.4 %	Plutôt diffuse sur le territoire	Seuil d'alerte régulièrement dépassés lors de pics de pollution
PM2.5	569 t <i>Part des émissions :</i> <i>départementales</i> 31.2% <i>régionales</i> 5.7 %		
Composé Organiques Volatils non méthaniques COVNM	4013 t <i>Part des émissions :</i> <i>départementales</i> 32.9% <i>régionales</i> 5.4 %	Plutôt diffuse sur le territoire (émissions naturelles à 14%) et à l'intérieur des bâtiments	Emissions industrielles en baisse depuis 2010

1. Le trafic routier, premier secteur émetteur de polluants

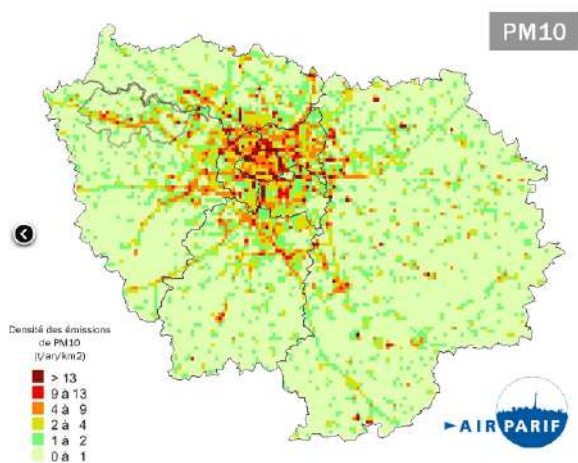
Avec une moyenne annuelle comprise entre **60 et 70 µg/m²**, supérieure à la valeur limite de **40 µg/m²** et au seuil de bonne qualité de l'air de **30 µg/m²**, le territoire de GPS&O est **fortement affecté par des émissions de dioxydes d'azote et de particules fines.**

Avec des densités moyennes annuelles supérieures à **60 tonnes/km²** pour les émissions de dioxyde d'azote (NO_x), à **9 tonnes/km²** pour les particules fines (PM10), et à **25 tonnes/km²** pour les gaz à effet-de-serre (GES), les pollutions sont particulièrement présentes le **long de l'autoroute A13. Le tronçon entre les Mureaux et Mantès-la-Jolie et les communes de Poissy, les Mureaux aux abords de la D14, D43, D154 et Mantès-la-Ville au niveau de la D98** subissent particulièrement ces polluants. Néanmoins, le reste du territoire, plus éloigné **des axes de transports structurants** semble relativement épargné.

Pour le secteur des transports, le transit des véhicules particuliers explique principalement ce constat et la baisse du trafic de fret observée sur le territoire ces dernières années, n'a pas permis de compenser l'augmentation des pollutions émises par les véhicules. En effet, alors que les Yvelines comptait un taux d'utilisateurs de véhicules essence de 28 % en 2000, il n'était plus que de 4% en 2012 tandis que **le taux d'utilisation de véhicules diesel est passé de 14 % en 2000 à 39 % en 2012.** Ainsi, de 26 % en 2000, la contribution des véhicules diesel aux émissions de gaz à effet-de-serre a atteint 40 % en 2012.



Densité des émissions de gaz à effet-de-serre en 2015 (tonnes/an/km²)
Source : AirParif



Densités des émissions de dioxyde d'azote et de particules fines (PM10) en 2015 (tonnes/an/km²) - Source : AirParif

En termes de secteurs d'enjeu, le diagnostic du PCAET identifie donc les zones où la pollution est la plus élevée, à proximité des usines émettrices de polluants, et à proximité des axes routiers. La distance d'impact à prendre en compte est la distance à partir de laquelle la concentration de polluant due à cet axe diminue nettement : au-delà, la pollution est considérée comme diffuse. Toutefois la distance à l'axe routier n'est pas le seul paramètre à prendre en compte. Le relief des bâtiments ou la présence de parois comme des murs anti-bruit peut également avoir un fort impact sur la concentration aux abords d'un axe.

2. Une qualité de l'air impactée par les autres activités du territoire

En parallèle de l'impact des transports, les activités humaines, principalement la production d'électricité et de chaleur, génèrent des pollutions sur le territoire GPS&O.

Les cartes d'AirParif des émissions moyennes annuelles et les mesures d'émissions de polluants par secteur d'activité à l'échelle des communes, mettent en évidence des densités de particules fines et de gaz à effet-de-serre particulièrement fortes, respectivement supérieures à **13 tonne/ km²** et **120 tonnes/ km²** au sein des **communes les plus denses, accueillant les principales activités humaines.**

LE RESIDENTIEL ET LE TERTIAIRE, DES CONTRIBUTEURS RELATIVEMENT IMPORTANTS DANS LES COMMUNES LES PLUS DENSES

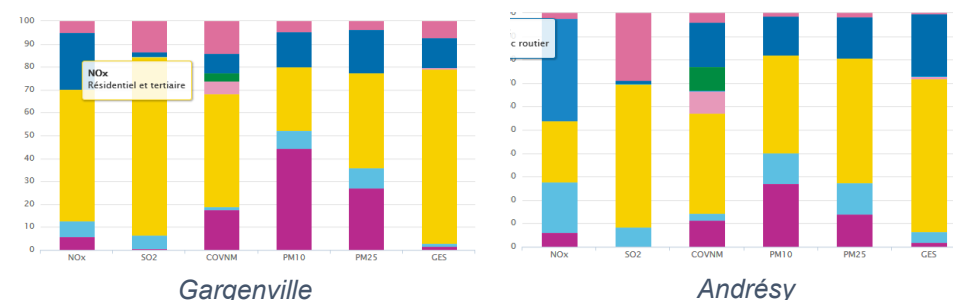
Les secteurs résidentiels et tertiaires sont fortement émetteurs d'émissions de particules fines (PM10, PM 2,5), de particules volatiles (COVNM) et de gaz à effet-de-serre (GES) liés à la production de chaleur et d'électricité.

Les pollutions affectent particulièrement les communes les plus urbanisées, accueillant l'essentiel de la population et des activités du territoire telles qu'Andrésey, Achères, Flins-sur-Seine, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Les Mureaux, Rosny-sur-Seine ou encore Triel-sur-Seine.

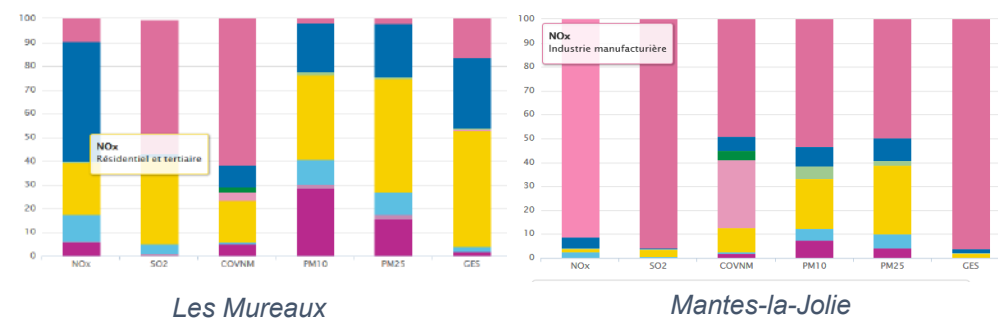
UN SECTEUR INDUSTRIEL PARTICULIEREMENT EMETTEUR DE POLLUANTS

Par ailleurs, **le secteur industriel participe également à dégrader la qualité de l'air au sein du territoire de GPS&O.** Les nombreuses industries du territoire participent grandement à rejeter **du soufre**

(SO2) et des particules volatiles (COVNM). Le constat est particulièrement visible **le long de l'axe de la Seine**, dans les communes d'Aubergenville, de Flins-sur-Seine, de Gargenville, des Mureaux, de Poissy, de Porcheville, et de Verneuil-sur-Seine.



Des émissions de polluants liées au secteur industriel sur les communes de Les Mureaux et de Mantes-La-Jolie
Source : AirParif 2012



Des émissions de polluants liées au résidentiel et aux activités tertiaires au sein des principaux pôles urbains– Source : AirParif 2012

DES POLLUTIONS LOCALISEES LIEES A DES ACTIVITES PARTICULIERES

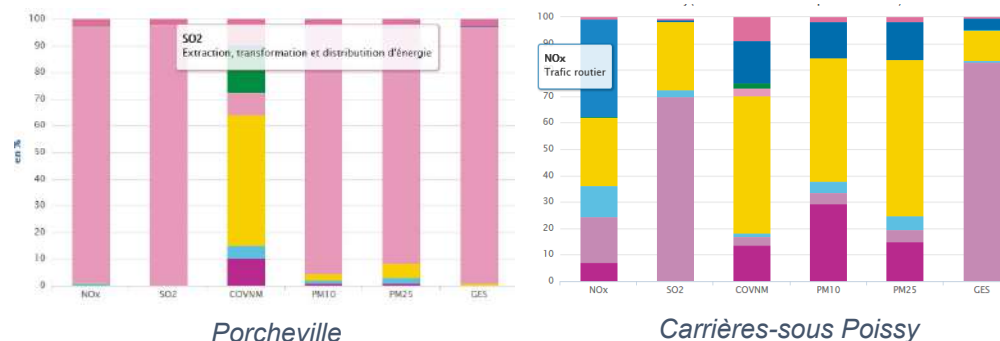
De plus, certaines activités spécifiques sont particulièrement émettrices de polluants dans zones très localisées.

En premier lieu, la centrale thermique est la principale source d'émissions de polluants (dioxyde d'azote, soufre, particules fines et volatiles, gaz à effet-de-serre) de la commune de Porcheville.

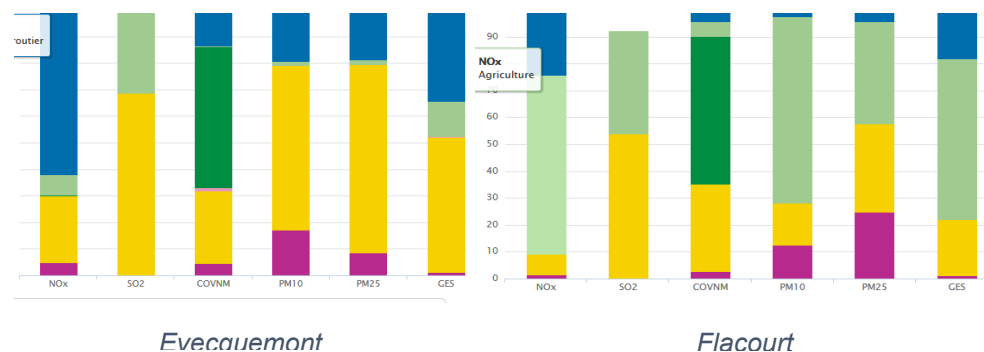
Les émissions importantes de la centrale de Porcheville pour plusieurs polluants sont à relativiser au regard du planning de fermeture de la centrale pour 2018.

Par ailleurs, le secteur du traitement des déchets induit de fortes pollutions au soufre (SO2) et des rejets de gaz à effet-de-serre. Carrières-sous-Poissy, Limay, Issou, Guerville, et Triel-sur-Seine, communes qui accueillent les centres de valorisation énergétique et les centres de tri du territoire de GPS&O sont particulièrement concernées par ces émissions.

Enfin, dans une moindre mesure, les communes qui possèdent des carrières en exploitation telles qu'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Mantes-la-Jolie, Meulan-sur-Seine, ou encore Verneuil-sur-Seine sont particulièrement touchées par des émissions de particules fines (PM10 et PM 2,5) associés.



Des émissions de polluants liées de l'énergie, (gauche), des traitements des déchets et de l'activité issue des carrières (droite) - Source : AirParif 2012



Des émissions de polluants liées aux secteurs résidentiels (gauche) et agricole (droite) sur les territoires ruraux – Source : AirParif 2012

DES COMMUNES RURALES CONCERNEES PAR DES POLLUTIONS LIEES AUX SECTEURS RESIDENTIEL ET AGRICOLE

Enfin, les **communes les plus rurales sont affectées par des rejets de polluants issus des secteurs résidentiels et agricoles**. Au même titre que pour les territoires les plus denses, la consommation d'énergie pour les besoins résidentiels est la principale source d'émissions de polluants dans les communes.

Ainsi, les bilans des émissions par polluants et les cartes démontrent la présence de pollutions différentes au sein des communes de GPS&O.

3. Un impact sur la population le long de la vallée de la Seine

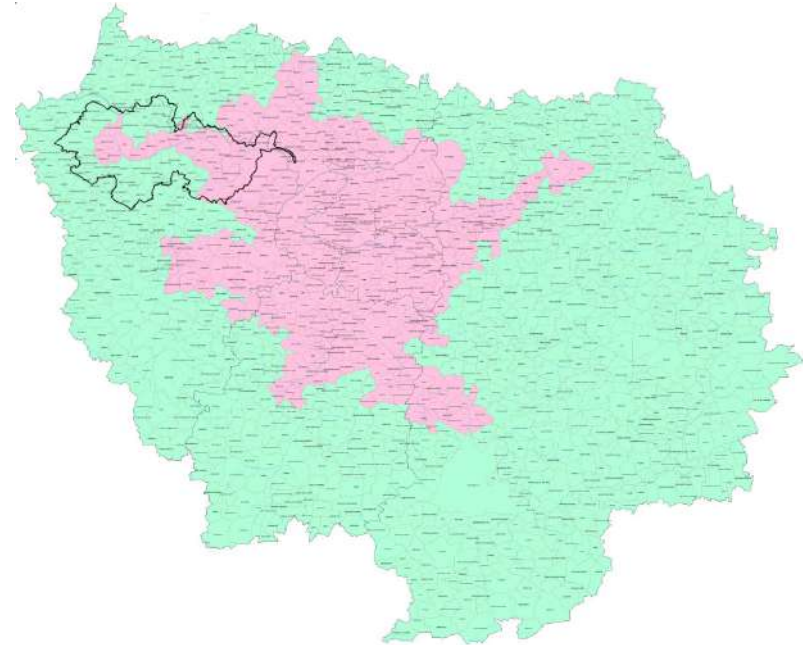
Des disparités territoriales importantes existent vis-à-vis de la pollution atmosphérique au sein de GPS&O. Les territoires situés le long de la Seine, les plus urbanisés, lieux de vie de la majorité de la population du territoire, et supports d'infrastructures structurantes ainsi que de nombreuses activités industrielles, tertiaires ou liées à l'énergie sont les secteurs les plus vulnérables.

Au sein de GPS&O, **24 communes le long de la Seine, soit 1/3 du territoire** sont comprises au sein de la zone sensible de l'Île-de-France, correspondant à la zone administrative de surveillance déclarée au niveau européen où la population est impactée par des dépassements de seuils des polluants (concentration de polluants/nombre d'habitants impactés). Des actions sont alors prioritairement engagées dans ces communes.

Au-delà des périmètres établis, toute population située à proximité directe de source de pollutions est vulnérable.

Enfin, **certaines populations** (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes âgées, personnes souffrant de

pathologies particulières, etc.) et **les populations sensibles** aux pollutions notamment sont particulièrement vulnérables en tout lieu et nomment lors des pics de pollutions.



Périmètre de la zone sensible de l'Île-de-France selon le Plan de Protection de l'Atmosphère d'Île-de-France

Le diagnostic du PCAET cible les zones à enjeux selon le nombre d'habitants et les établissements et équipements particulièrement sensibles : écoles, hôpitaux, équipements sportifs).

Les cinq secteurs les plus urbanisés concentrent ces enjeux : Mantes-la-Jolie / Mantes-la-Ville, Aubergenville/Flins, Les Mureaux, Poissy/Achères et Conflans-Ste-Honorine.

*Ci-contre Secteurs sensibles sur le territoire de GPS&O
Source : Extrait du PCAET, Diagnostic Qualité de l'Air, Explicit*

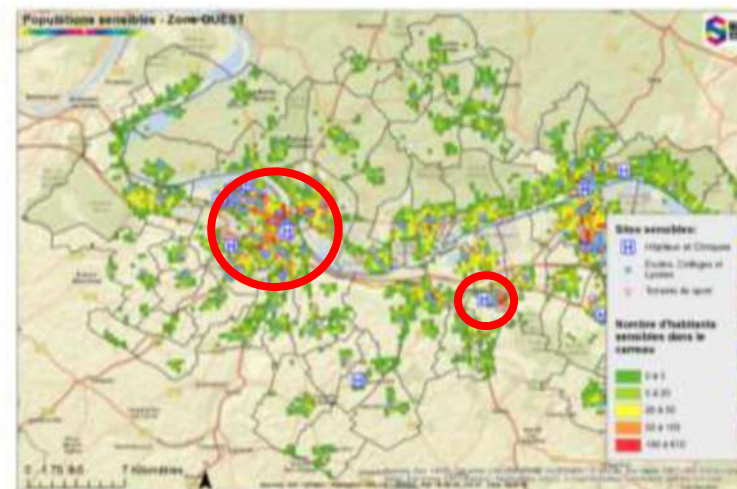


Figure 22 : Populations sensibles sur le territoire – zone Ouest (Sources : INSEE, EXPLICIT)

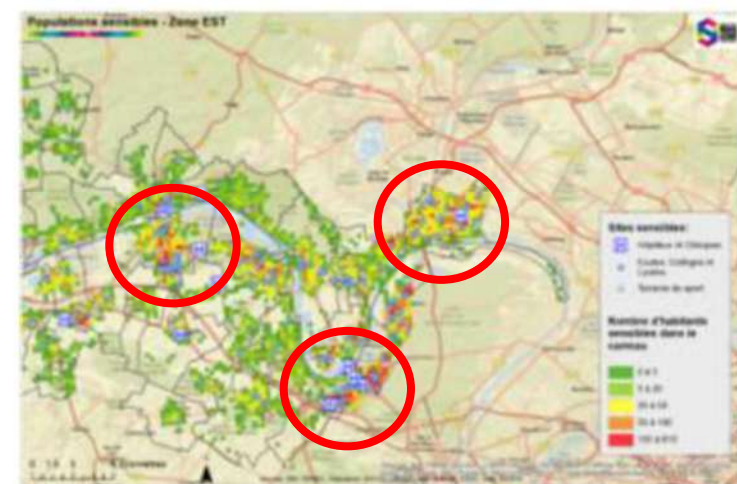


Figure 23 : Populations sensibles sur le territoire – zone Est (Sources : INSEE, EXPLICIT)

C. Une stratégie de réduction des pollutions à long terme

Face à des impacts connus et mesurés sur la population de GPS&O, les collectivités territoriales s'engagent dans des stratégies à long terme et mettent en place des mesures qui permettront d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire.

Le Plan Régional de la qualité de l'air (PRQA) 2016-2021 en cours établit des recommandations avec deux priorités :

- Les transports (modernisation réseau de transports, décongestion du trafic routier, réduction du parc de bus diesel, développement de l'auto-partage, valorisation de l'axe Seine) ;
- Le chauffage pour le résidentiel et le tertiaire : Mise en place d'un fond-air bois.

De plus, une nouvelle version **du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Île-de-France** permettra de mettre en place de nouvelles dispositions pour une reconquête rapide de la qualité de l'air en Île-de-France.

Ainsi, **la réduction de l'utilisation des véhicules particuliers par le développement d'une offre alternative** (renforcement programmé de l'offre de transports en commun structurants, développement du covoiturage dans le territoire, promotion des véhicules électriques, etc.) et **l'engagement des collectivités dans la transition énergétique par la promotion des énergies renouvelables** sont des solutions à promouvoir pour l'amélioration de la qualité de l'air au sein de GPS&O pour les années à venir.

LES CHIFFRES CLEFS

- **2 stations automatiques de surveillance de la qualité de l'air Airparif** : Mantes-la-Jolie et Frémanville
- **Autoroute 13** : 60 tonnes/an/km² d'émissions d'oxyde d'azote et 10 à 25 kilotonnes/an/k² d'émissions de gaz à effet-de-serre (Airparif)
- **Les véhicules particuliers = 50 % des émissions de gaz à effet-de-serre** du secteur routier en moyenne à l'échelle des Yvelines (Airparif)
- **Taux d'utilisation de véhicules diesel** : 14 % en 2000 à 39 % en 2012
- **Contribution de véhicules diesel pour les émissions de gaz à effet-de-serre** à l'échelle des Yvelines : 26 % en 2000 → 40 % en 2012 (Airparif)
- **24 communes, soit 1/3 du territoire** cartographié en zones sensibles (Airparif)
- **1 Plan régional de la Qualité de l'Air 2016-2021** et **1 Plan de protection de l'atmosphère** en cours

CE QU'IL FAUT RETENIR

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une qualité de l'air relativement bonne, en moyenne, au sein du territoire malgré d'importantes disparités entre les différents secteurs</p> <p>Des secteurs moins exposés aux pollutions atmosphériques au nord, à l'ouest et hors agglomération</p>	<p>Des disparités territoriales importantes concernant la pollution atmosphérique</p> <p>Le secteur des transports routiers, fortement émetteur de polluants, principalement liés aux déplacements particuliers (50% à l'échelle des Yvelines) à savoir une densité d'émissions d'oxyde d'azote et de particules fines (PM10, PM25) importante et des moyennes de concentrations dépassées pour les communes traversées par l'autoroute A13</p> <p>Des zones d'habitat et équipements sportifs extérieurs recensés dans des secteurs sensibles à la pollution atmosphérique aux abords des infrastructures de transport</p> <p>Des secteurs résidentiel et d'activités tertiaires également émetteurs de pollutions dans l'ensemble du territoire (zones rurales, périurbaines et urbaines)</p> <p>Des communes touchées par des pollutions atmosphériques liées à l'activité industrielle : fortes émissions de particules volatiles, d'oxyde d'azote et de soufre à Poissy, Aubergenville, Verneuil-sur-Seine et aux Mureaux et des émissions de gaz à effet-de-serre à Gargenville</p> <p>Des pollutions liées au traitement des déchets à Carrières-sous-Poissy, Issou et Triel-sur-Seine</p> <p>La production d'énergie, principal secteur émetteur de polluants à Porcheville (Usine EDF alimentée au fioul lourd)</p> <p>Les communes rurales davantage concernées par des pollutions liées à l'agriculture et dans une bien moindre mesure, par les secteurs résidentiel, tertiaire et des transports</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Une amélioration de la qualité de l'air depuis les dix dernières années en matière d'émission de polluants (particules fines, oxyde d'azote, ozone) mais qui varie selon les différentes conditions météorologiques</p>	<p>L'augmentation de la population dans les secteurs résidentiels, vulnérables à la pollution et source de pollutions supplémentaires</p>

Des études (AirParif), des diagnostics (dans le cadre des plans et programmes) effectués et des mesures engagées (exemple: Famille à énergie positive, modernisation du réseau de transports, réduction du parc diesel, développement du covoiturage, etc.

Un Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) en cours d'élaboration qui doit fixer des recommandations en priorité concernant les thématiques du transport et du chauffage pour les secteurs résidentiel et le tertiaire

Un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et un Plan de Réduction des Emissions de Polluants atmosphériques (PREPA) Ile-de-France en cours de révision qui devraient permettre d'atteindre plus rapidement les objectifs de réduction des émissions de polluants et de mettre en place de nouvelles dispositions pour une reconquête rapide de la qualité de l'air en Île-de-France

Un potentiel de réduction de l'utilisation des véhicules motorisés par le renforcement programmé de l'offre de transports en commun structurants et le soutien, par la Communauté Urbaine, du développement du covoiturage dans le territoire (bornes numériques)

L'engagement prometteur des collectivités dans la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables, moins polluantes et émettrices de gaz à effet-de-serre

Le développement de transports en communs en particulier routiers pouvant être sources de pollutions si le parc de véhicules n'est pas modernisé et/ou n'est pas choisi en fonction de ses émissions en polluants atmosphériques.

ENJEUX

- › Réduire l'exposition des personnes aux pollutions atmosphériques principalement liées au transport routier
 - Réduire la pollution à la source en soutenant une politique de transport globale et durable et en favorisant particulièrement la décongestion du trafic routier : optimisation des transports en commun, soutien du covoiturage et de l'auto-partage, politique de stationnement adaptée, ...
 - Limiter les émissions polluantes du matériel roulant : modernisation
 - Valoriser l'axe fluvial de la Seine pour les échanges marchands
 - Limiter la fréquentation longue par les populations vulnérables des secteurs les plus sensibles à la pollution
- › Agir sur les pollutions liées aux secteurs résidentiel et économique
 - Réduire l'utilisation des énergies fossiles pour la production de chaleur et d'électricité
 - Industrie

ANALYSE DES POTENTIELS ENERGETIQUES

IX. UNE AMBITION DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

A. Des orientations nationales et des documents cadres en matière de performance énergétique

Les lois Grenelles de l'environnement fixent des objectifs précis et ambitieux en faveur d'une réduction des besoins énergétiques d'ici 2020 :

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet-de-serre à l'horizon 2020 ;
- Améliorer de 20% l'efficacité énergétique d'ici 2020, en généralisant les bâtiments à énergie positive et en réduisant la consommation énergétique des bâtiments existants ;
- Porter la part d'énergie renouvelable à 23% de la consommation d'énergie finale en 2020 ;
- Atteindre le Facteur 4 à l'horizon 2050, soit une réduction par 4 des émissions de gaz à effet-de-serre d'ici 2050, ce qui correspond à la traduction française du protocole de Kyoto.

Par ailleurs, le cadre **Énergie Climat 2030** aussi appelé **Paquet Énergie Climat**, adopté le 24 octobre 2014 fixe différents objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet-de-serre de 40 % en 2030, par rapport à 1990, en posant un cadre contraignant au niveau européen et une répartition de l'effort entre États membres ;
- Augmenter à 27 % la part des énergies renouvelables consommée dans l'UE en contraignant au niveau européen, et laissant la répartition entre États membres ;

- Viser un objectif indicatif de nouvelles économies d'énergie de +27 % au plan européen.

Enfin, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEPCV), adoptée le 17 août 2015, portent de nouveaux objectifs communs plus ambitieux à long termes :

- Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet-de-serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Baisser de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Diminuer la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diviser par deux les déchets mis en décharge à l'horizon 2025 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.

Par des stratégies et des plans d'actions ciblés sur les bâtiments, les transports, l'économie circulaire, les énergies renouvelables, ou encore la gouvernance, cette loi entend donner les moyens aux territoires d'engager leur transition énergétique afin de lutter contre les émissions de gaz à effet-de-serre et le changement climatique.

1. Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) d'Île-de-France

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) d'Île-de-France, approuvé le 23 novembre 2012, fixe des objectifs et propose des moyens adaptés au territoire francilien d'engager des actions sur :

Les bâtiments :

- Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments et garantir la pérennité des performances ;
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes énergétiques.

Les énergies renouvelables :

- Déployer les outils en région et sur les territoires pour planifier et assurer le développement du chauffage urbain ;
- Optimiser la valorisation des énergies de récupération et favoriser la cogénération sur le territoire ;
- Encourager le développement et l'exploitation durable des géothermies ;
- Accélérer le développement des pompes à chaleur géothermales et aérothermiques ;
- Accompagner le développement des filières solaires thermique et photovoltaïque ;
- Favoriser le développement d'unités de production d'énergie renouvelable électrique et de biogaz sur les sites propices et adaptés.

Les consommations électriques :

- Maîtriser les consommations électriques du territoire et les appels de puissance.

Transports :

- Augmenter les déplacements en transports collectifs, les déplacements en modes actifs ;
- Diminuer des déplacements en voiture et deux-roues motorisés ;
- La pénétration progressive de l'umauldre, des agro-carburants, permettant une réduction du contenu carbone moyen des carburants utilisés.

2. Le Schéma Régional Energie d'Ile-de-France

Le Schéma Régional Eolien (SRE) d'Ile-de-France, annexe du SRCAE, axe essentiellement son étude sur le grand et le moyen éolien. Il tient compte de ce fait du potentiel de développement au regard des contraintes paysagères, environnementales et patrimoniales. Le SRE de l'Île-de-France s'inscrit dans la réponse à l'objectif national de production 19 000 MW de puissance éolienne terrestre d'ici 2020.

Le PLUi doit prendre en compte le SRCAE y compris le SRE.

3. Le Plan Climat Energie Territorial des Yvelines (PCAET) en cours d'élaboration

Le département des Yvelines élabore son **Plan Climat Energie Territorial (PCAET)**. Il a pour objectif de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet-de-serre (GES) pour 2020 :

- Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet-de-serre ;
- Améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ;
- Porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie ;
- Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique en développant des actions anticipant les risques liés aux événements naturels exceptionnels (inondations, hausse de la température, etc.).

Terminé depuis 2014, le bilan carbone du Plan Climat Energie des Yvelines se divise en deux parties :

- Un bilan des émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement du Conseil départemental ;
- Un bilan des émissions de gaz à effet de serre liées aux principales activités sur le territoire yvelinois ;

Le Plan Climat air Energie Territorial du département devra être pris en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUi du territoire GPS&O.

4. Le Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024 (PCAET) de GPS&O

Le territoire de GPS&O élabore son **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Il doit permettre de définir des axes de progrès et des actions dans les domaines suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet-de-serre ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété et l'efficacité énergétique via notamment l'optimisation des réseaux ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération.

Ainsi, la **Communauté Urbaine de GPS&O**, autorité organisatrice et coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, devra œuvrer avec les nombreux acteurs (communes, entreprises, citoyens, etc.) pour l'atteinte des objectifs fixés par ce plan, compatible avec les lois Grenelles I et II, la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte et le Schéma Régional Climat Air Energie.

Ce chapitre reprend les principaux éléments de diagnostic validés.

Le diagnostic du PCAET détaille le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre et consommations d'énergie par secteurs d'activités.

Le diagnostic ci-après en présente les principaux résultats.

B. Un territoire habité et productif fortement demandeur d'énergie

1. Un territoire urbanisé consommateur d'énergie non renouvelables sources d'émissions de GES

GPS&O, densément peuplé, lieu de transit et d'accueil de nombreuses activités (industrielles, tertiaires) participe aux consommations d'énergies finales du territoire francilien, même si, selon les données extraites du bilan carbone du Plan Climat Air Energie Territorial (ARENE/ADEME) de GPS&O en cours d'élaboration, **le territoire présente des consommations énergétiques modérées. La consommation totale du territoire a été évaluée, en 2012, à 9700 GWh, soit 2,7% de la consommation finale estimée sur le territoire francilien pour un territoire qui représente 3,3 % de la population francilienne (ARENE 2009).**

Le résidentiel, les transports et les activités (industrielles et tertiaires) sont les postes les plus consommateurs d'énergie sur le territoire de GPS&O. En effet, avec une consommation énergétique estimée à **3 070 GWh en 2012 (hors transport)**, soit **44 %** de la consommation énergétique totale du territoire, **le résidentiel** apparaît comme le **principal poste consommateur d'énergie** sur le territoire de GPS&O. Non loin dernière, les consommations évaluées à **2 408 GWh (34 %)** et **1 192 GWh (17 %)** placent les secteurs de **l'industrie** et du **tertiaire** en **2^{ème}** et **3^{ème}** position. Additionnées, les consommations liées aux activités du territoire dépassent largement le secteur résidentiel. Enfin, l'éclairage public, l'agriculture et les autres postes contribuent pour moins de 5 % aux consommations totales du territoire.

Géographiquement, 6 villes, Poissy, Gargenville, Aubergenville, Porcheville, Mantes-la-Jolie et Conflans-Sainte-Honorine dominent les consommations énergétiques au sein du territoire de GPS&O (50,4 %). **Ces communes, toutes situées le long de la Seine, sont les principaux bassins d'accueil des emplois et de la population au sein du territoire de GPS&O.**

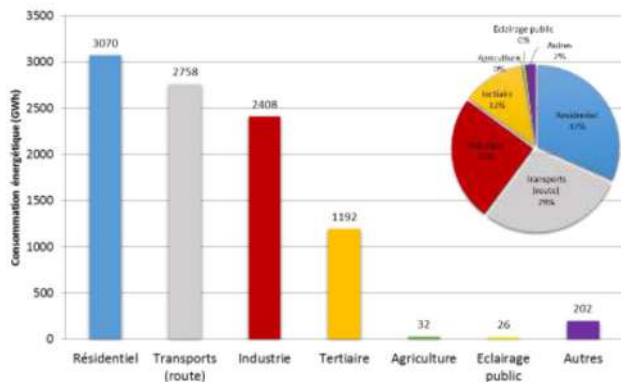


Figure 2 : Répartition des consommations par secteur pour le territoire de Grand Paris Seine & Oise (source : données du ROSE – EXPLICIT)

Répartition de la consommation d'énergie par secteur d'activité
Source : Bilan carbone du PCAET

La consommation d'énergie, majoritairement au territoire, est issue de ressources non renouvelables, et participe ainsi grandement aux émissions directes de GES sur le territoire de GPS&O. En 2012, ont été émis environ **1 600 ktonnes équivalents de CO2**.

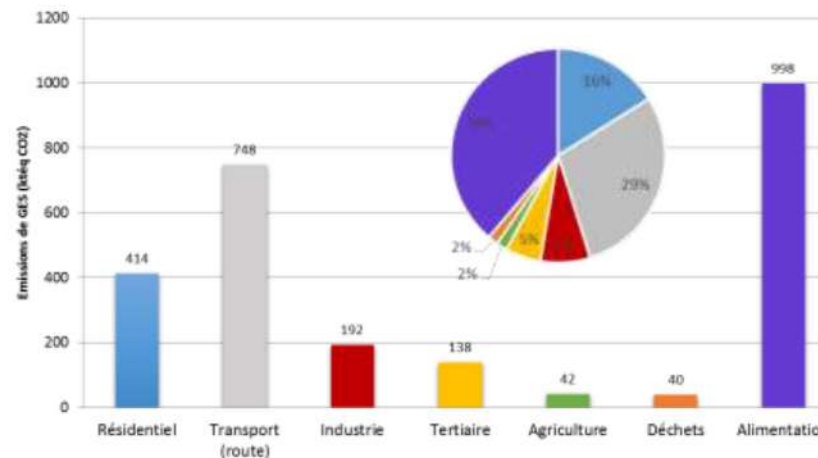
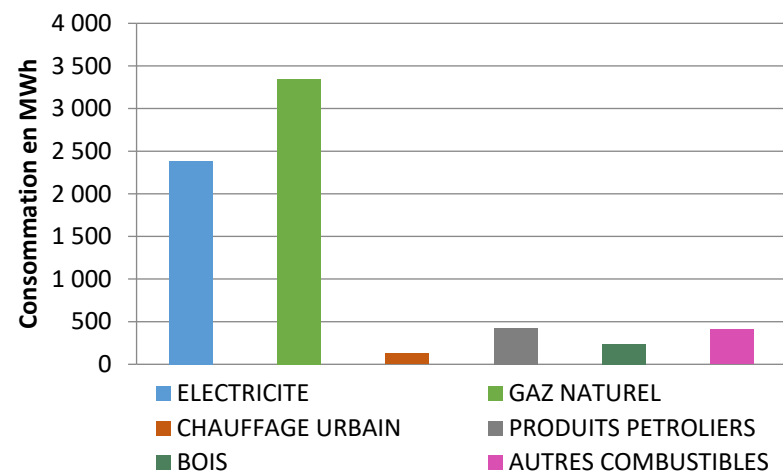


Figure 4 : Répartition globale des émissions de GES par secteurs (en kteqCO₂) (source : Air Paris - ROSE - EXPLICIT)

Répartition des émissions de GES par secteur d'activité
Source : Bilan carbone du PCAET

Hors produits pétroliers, la consommation de **gaz naturel**, estimée à **3 345 GWh** en 2012, participe pour **presque moitié (48%)** aux émissions énergétiques du territoire. **L'électricité**, avec une émission énergétique, estimée à **2 385 GWh** en 2012, apparaît comme **la deuxième énergie consommée** sur le territoire (**34%**). **Les autres combustibles** (produits pétroliers, bois, chauffage urbain, autres, etc.), avec une part environnant les 17 % du total des émissions énergétiques, participent plus faiblement à ce constat.

Dans la lignée des tendances observées à l'échelle nationale, la consommation d'énergie totale sur le **territoire francilien** a augmenté de **24 % entre 1990 et 2004** (Source : ARENE 2014).



Répartition des consommations énergétiques (hors transport) par énergie
Source : Bilan carbone du PCAET (document de travail)

2. Le secteur résidentiel

Historiquement urbanisé, notamment le long de la vallée de la Seine qui concentre la plupart des centres urbains et des activités du territoire, GPS&O est le lieu de vie d'environ **405 268 habitants** (INSEE 2013), **soit 3,6 % de la population francilienne**.

Avec environ 164 390 logements (3 % des logements d'Ile-de-France), **le secteur résidentiel (hors secteur des transports)** apparaît comme le **premier poste consommateur d'énergie** sur le territoire de GPS&O. La **consommation moyenne par logement** estimée à **18,7 MWh** est supérieure à la moyenne recensée en Ile-de-France de **16,3 MWh**.

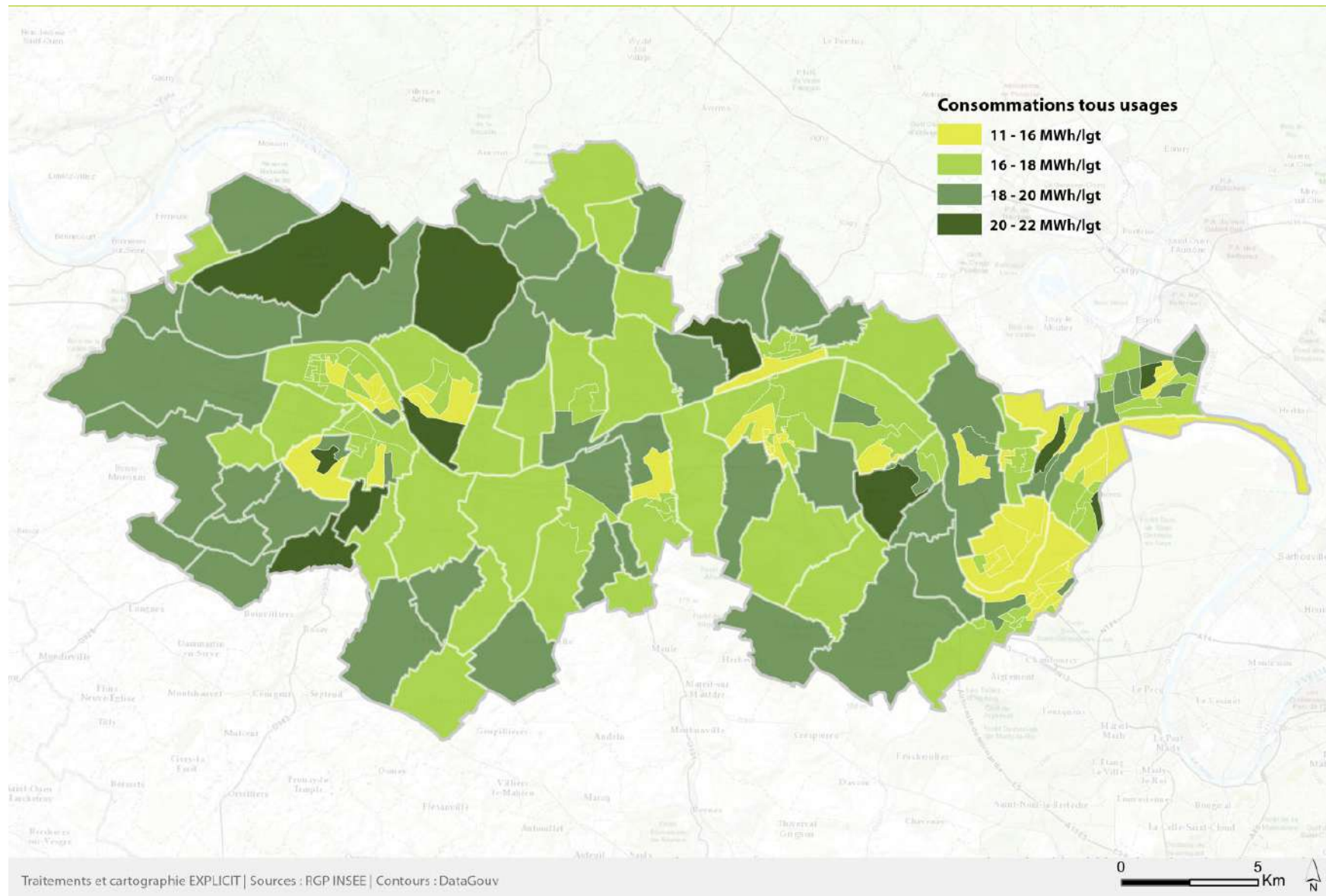
Certains territoires et communes se démarquent. A priori, les logements des **territoires périphériques**, les moins densément peuplés, semblent avoir une **consommation énergétique plus importante** que les logements situés dans les centres urbains le long de la Seine. En effet, tout usage par logement, les communes d'Auffreville-Brasseuil, Fontenay-Saint-Père, Hardricourt, Saint-Martin-La-Garenne, Vernouillet et Vert présentent des consommations **comprises entre 20 et 22 MWh**, bien supérieures aux moyennes recensées à GPS&O et en Ile-de-France. A l'inverse, certains secteurs, d'une part, à **l'est de GPS&O** dans les communes d'Achères, d'Andrésy, de Carrières-sous-Poissy et Poissy, et d'autre part, **le long de la Seine** dans les communes de Buchelay, Limay, Les Mureaux, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Meulan-en-Yvelines se distinguent avec des **consommations énergétiques tout usage par logement inférieures à la moyenne francilienne**.

Ce constat est, d'une part, **lié à la typologie des logements** et, d'autre part, à la **performance énergétique du parc immobilier**. En effet, la part des **maisons individuelles**, généralement plus grandes et donc plus énergivores, est près **de deux fois supérieure à la moyenne francilienne** de 26 %. De plus, en dépit d'un parc

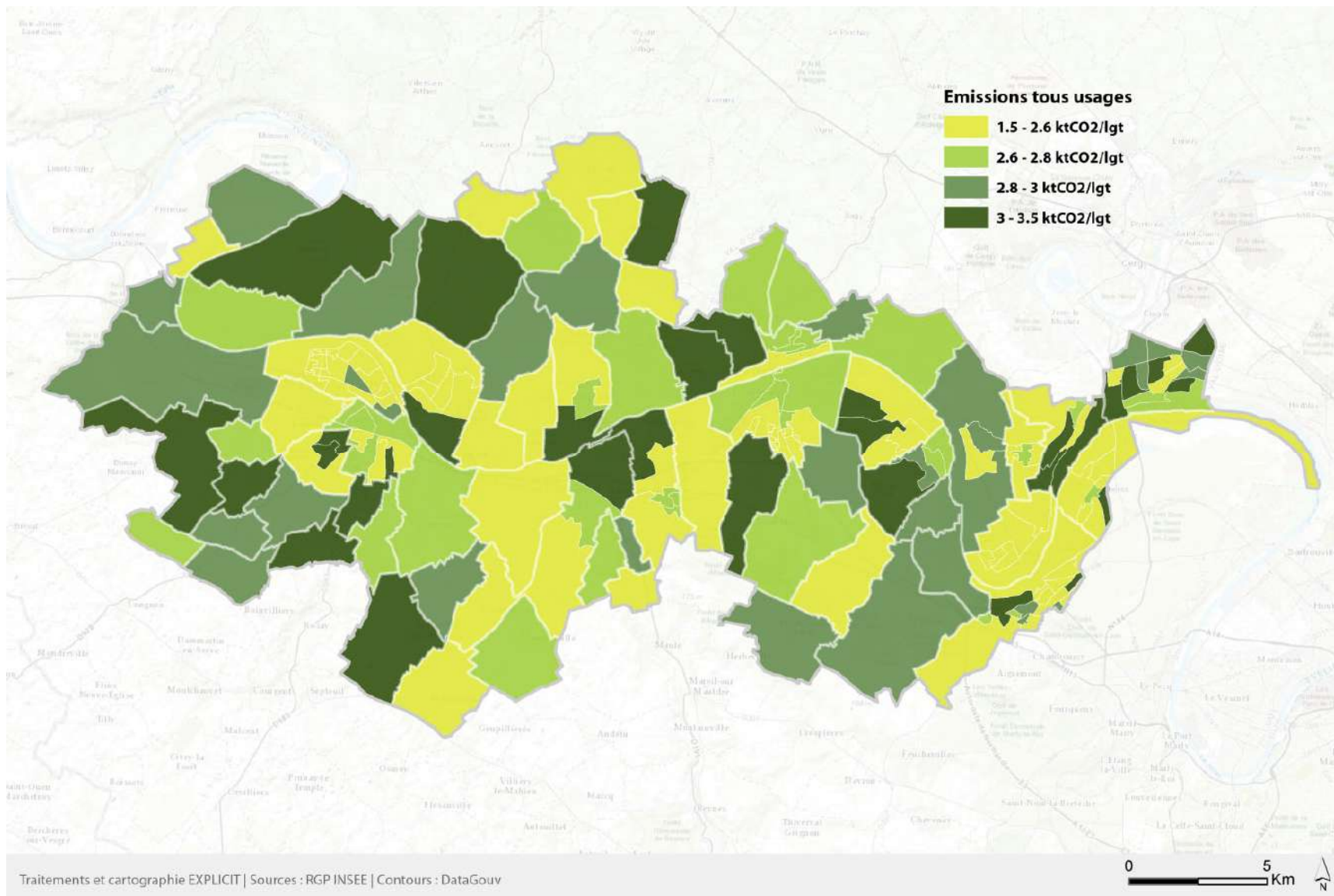
immobilier en moyenne plus récent que celui d'Ile-de-France et qui donc devrait être moins concerné par la mauvaise qualité énergétique du bâti, **quasiment la totalité des communes de GPS&O révèle un parc de logements moins performant** particulièrement situés à **l'ouest**. La part de résidences principales dont l'étiquette de Diagnostic de Performance Energétique (DPE) est G (supérieure à 450 KWh/m²/an) est comprise entre 15 % et 32 % du total de leur parc. **Les logements, mal isolés, presque deux fois plus nombreux sur le territoire Seine Aval qu'en Ile-de-France consomment davantage**.

Les secteurs où les logements consomment davantage d'énergie sont également ceux pour lesquels les émissions de dioxyde de carbone sont les plus importantes.

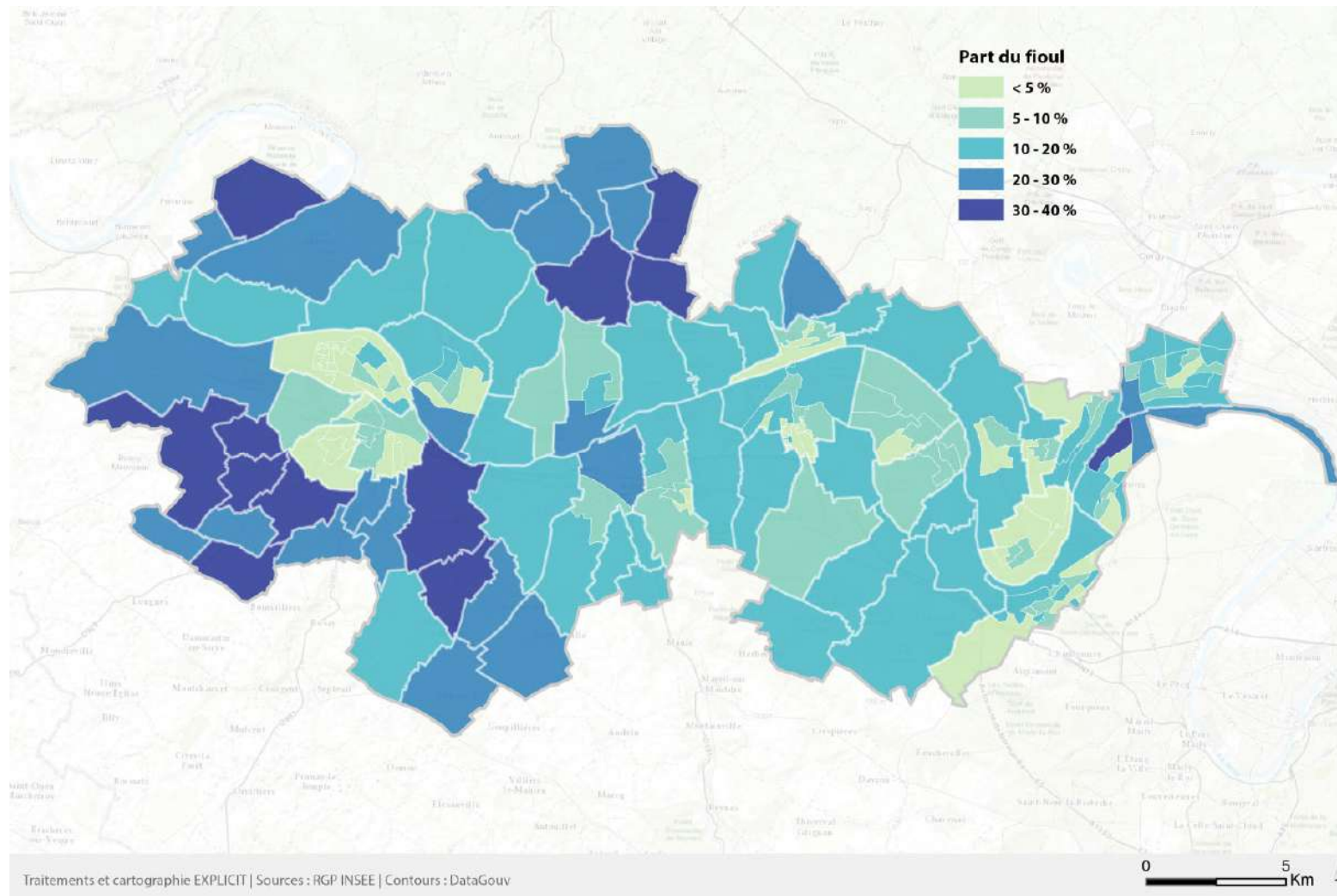
Le mode de chauffage utilisé explique également la forte part des émissions dans certains secteurs. En effet, tout usage confondu, si **plus de la moitié des logements utilisent le gaz naturel** et **1/3** consomment de **l'électricité**, encore **8 % des logements usent de produits pétroliers**. D'ailleurs, la part du **fioul consommé au sein des logements de certaines communes rurales, particulièrement** celles situées au sud-ouest du territoire et quelques communes au nord-ouest, est comprise **entre 30 % et 40 % du total des énergies utilisées pour le chauffage**.



Consommations moyennes par logement tous usages confondus (IRIS)
 Source : Bilan carbone du PCAET



*Emissions moyennes par logement tous usages confondus (IRIS)
Source : Bilan carbone du PCAET*



*Part du fioul dans les énergies de chauffage (IRIS)
Source : Bilan carbone du PCAET*

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la baisse des consommations énergétiques du secteur résidentiel et la performance énergétique des bâtiments se révèlent être des axes d'actions majeurs sur lesquels le territoire pourra agir pour parvenir à atteindre les objectifs fixés.

3. La route, support de la mobilité urbaine et de nombreux flux de fret

Le territoire de GPS&O, support de nombreuses infrastructures de transports (routières, ferroviaires, aéroport Les Mureaux-Flins-sur-Seine) fait l'objet d'une importante **mobilité quotidienne** qui contribue à accroître les **consommations énergétiques** et les **émissions de gaz à effet-de-serre** sur le territoire.

Avec **3,99 déplacements par personne et par jour**, les habitants des Yvelines se déplacent plus que la moyenne des franciliens (Source : Conseil Départemental). La **majorité (76 %) des déplacements est interne au département**. Pour ces flux internes au territoire, la **voiture particulière est le mode de transport dominant**, suivi par les modes actifs et les transports en commun.

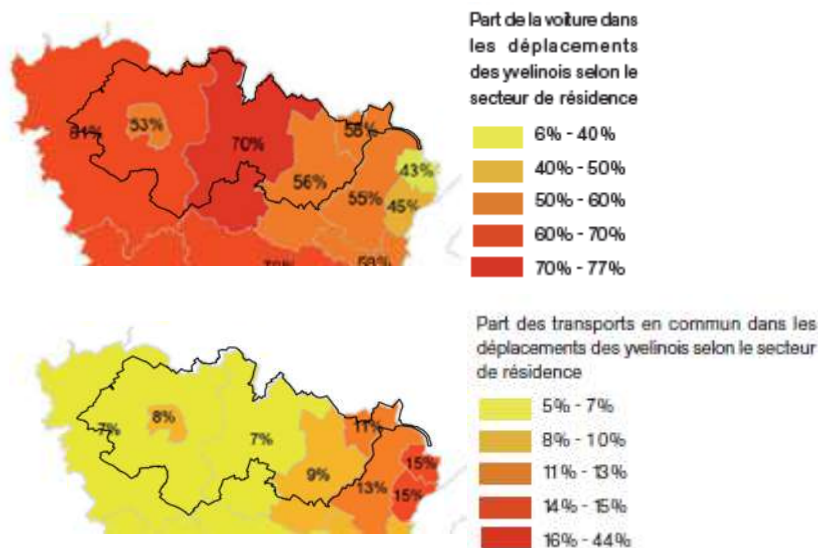
Composé de territoires périurbains et ruraux, GPS&O est propice aux **déplacements en véhicules particuliers** : mis à part au sein des pôles urbains, les équipements, les services, les emplois et les lieux de résidence restent relativement peu concentrés, entraînant des besoins de déplacements naturellement diffus. Ainsi pour répondre aux besoins de déplacements qui n'ont cessé d'augmenter depuis ces dernières décennies, environ **8 ménages sur 10 possèdent au moins deux voitures** contre seulement 6 ménages en Ile-de-France, permettant à **57 % des actifs de prendre la voiture pour aller travailler sur le territoire de Seine Aval** contre seulement 52 % en moyenne sur le territoire francilien (AUDAS 2012). La place accordée à la **voiture est davantage prédominante** au sein des **territoires ruraux**, particulièrement à **l'ouest** du territoire et en **périphérie** de la vallée de la Seine où la part modale réservée à

l'automobile atteint 70 %. Son utilisation est très personnelle puisque le **taux d'occupation** des véhicules est de **1,28 %**. Parallèlement, la part modale des **transports en commun est relativement faible** notamment à **l'ouest du territoire** où elle **n'atteint que 7 %** de la part des transports en commun dans les déplacements yvelinois.

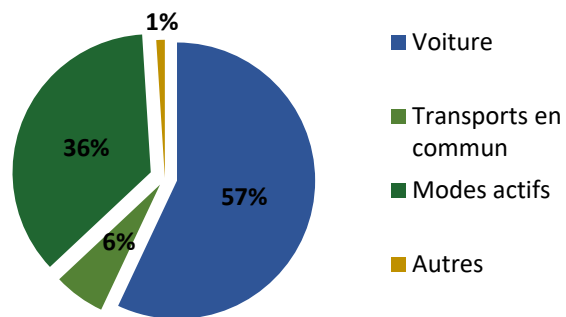
Par conséquent, **la mobilité au sein de GPS&O participe fortement aux consommations énergétiques du territoire.**

Ainsi, la mobilité constitue un véritable enjeu sur le territoire. Les réseaux de transports en commun (ferrés et bus), principalement développés dans le secteur urbain dense créent des déséquilibres qui entraînent **une utilisation particulière de la voiture**. **L'arrivée de la ligne Eole** autour de 2025, le développement de **plateformes intermodales** combinant les **transports en commun**, et des aménagements adaptés aux **déplacements doux** ainsi que la **réappropriation du fleuve** semblent être des solutions stratégiques pour la réduction des consommations énergétiques liées au trafic routier.

Selon le bilan Carbone du PCAET, les transports routiers consomment ainsi 2758 GWh soit 28.5 % des consommations du territoire et émettent 748 ktéqCO2 (49 % des émissions totales).



Part de la voiture et des transports en communs dans les déplacements des Yvelines par secteur de résidence
Source : Conseil Départemental des Yvelines



Part modale des déplacements des Yvelines (2010)
Source : Conseil Départemental des Yvelines

4. Un bassin d'emplois industriels et tertiaires important

Les secteurs industriels et tertiaires apparaissent ensuite comme d'importants postes consommateurs d'énergies sur le territoire de GPS&O. Densément peuplé, GPS&O est historiquement un territoire d'accueil de nombreuses activités industrielles et portuaires, comptabilisant actuellement encore **33 173 emplois**. Depuis quelques décennies, conformément à la tendance nationale, le territoire est devenu le lieu d'accueil de nombreuses activités tertiaires, devenues majoritaires sur le territoire avec près de **76 106 emplois** (1,6 % des emplois de l'Île-de-France) recensés en 2012.

La consommation moyenne par emploi tertiaire sur le territoire, évaluée à **15,7 MWh en 2012** est **comparativement plus élevée** que la **moyenne régionale de 14,9 MWh**. De plus, même si les emplois industriels représentent une part plus faible que les emplois tertiaires dans la part totale des emplois du territoire, la **consommation moyenne par emploi, estimée à 72 MWh en 2012 est bien plus grande que celle tertiaire**.

Sites d'accueil de **nombreuses usines et industries**, notamment la centrale thermique de GPS&O, les communes de **Gargenville, Aubergenville, Porcheville et Poissy**, avec respectivement des consommations énergétiques de 598 GWh, 482 GWh, 458 GWh et 305 GWh **concentrent 76 % des consommations énergétiques issues du secteur industriel**. Le quart restant se divise principalement entre les communes de Conflans-Sainte-Honorine, Hardricout, Guerville, Limay et Meulan-en-Yvelines, toutes situées le long de la vallée de la Seine.

Du côté des **activités tertiaires**, bien que les consommations énergétiques soient moins concentrées, le **constat est semblable**. Les principaux **bassins d'emplois tertiaires** du territoire de GPS&O, **situés le long de la Seine**, à savoir Poissy, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine et

Achères participent à plus de la moitié aux consommations d'énergies.

5. Des signes de précarité et de vulnérabilité énergétiques

Des signes de précarité et de vulnérabilité énergétiques sont visibles au sein du territoire de GPS&O.

Une étude de l'AUDAS datant de 2012 sur la thématique de la précarité énergétique à l'échelle du territoire de Seine-Aval, englobant une grande partie du territoire de GPS&O, révèle un **risque de précarité énergétique plus élevé en Seine-Aval qu'en moyenne en Ile-de-France. Quatre facteurs mis en évidence sont à l'origine de ce constat :**

- **La situation économique des ménages :** les revenus annuels sont inférieurs de 22 % à ceux du territoire des Yvelines et de 11 % à ceux de l'Ile-de-France notamment dans les communes les plus urbaines situées le long de la vallée de la Seine (Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Limay, Porcheville, Poissy) et rurales situées au nord-ouest du territoire.
- **La typologie des logements :** la part des maisons individuelles, type d'habitat plutôt spacieux et donc plus onéreux à chauffer, est près de deux fois supérieure à la moyenne francilienne. En raison d'un parc de logements plus diversifié, les pôles urbains semblent les moins exposés au risque de précarité énergétique comparativement aux territoires les plus ruraux.
- **La performance énergétique du parc immobilier :** une partie des logements, particulièrement recensés au sein des communes d'Achères, d'Auffreville-Brasseuil, de Bouafles, de Conflans-Sainte-Honorine, de Les Mureaux, de Guerville, de

Porcheville et de Saint-Martin-la-Garenne semblent consommer davantage.

- **Une mobilité des ménages onéreuse :** en raison d'une localisation impliquant des migrations pendulaires plus longues en voiture, les communes rurales ou péri-urbaines, particulièrement celles situées dans la grande partie ouest du territoire sont les plus vulnérables.

Ainsi, les communes les plus exposées **au risque de précarité énergétique** (risque très fort) sont situées au **nord-ouest** du territoire. Mieux reliées au reste du territoire, les populations habitant **l'est du territoire** qui présente un parc de meilleure qualité, sont les **moins exposées au risque de précarité énergétique**.

6. Des stratégies et des initiatives territoriales en faveur des économies d'énergie et de la réduction des émissions de gaz à effet-de-serre

De **nombreuses stratégies et actions** ont d'ores et déjà été élaborées et entreprises par les collectivités. Conscient des incidences négatives (rejets de polluants et émissions de gaz effet-de-serre, précarité et vulnérabilité énergétique, etc.) que les consommations énergétiques trop importantes engendrent sur le territoire.

DES ETUDES PREALABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE STRATEGIES TERRITORIALES

Les différents territoires qui composent GPS&O ont fait l'objet de quelques études et de diagnostics permettant de mesurer :

- **Les consommations et les émissions énergétiques globales.** Certaines collectivités ont notamment élaboré les « bilans carbone » de leurs services (ex Communauté d'Agglomération Deux Rives de Seine, Conflans-Sainte-

Honorine), ou de leur territoire (Seine-Aval, ex communauté de communes Deux Rives de Seine, Conflans-Sainte-Honorine) ;

- **l'impact des déplacements** : étude prospective sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines ;
- **le degré de précarité énergétique** sur le territoire (ex Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, Seine-Aval, Les Mureaux) ;
- **la qualité de l'environnement et les risques sur la santé** : études air, eau, sol et végétation.

Les études et les diagnostics conduisent notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre **de plans et de stratégies** territoriales :

- **Des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET)** : Les bilans carbone ont donné suite à la réalisation de Plans Climat Energie Territoriaux (Conflans-Sainte-Honorine), actuellement encore en cours sur le territoire du Parc Naturel du Vexin français et de l'ex Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (initié mais non finalisé) ;
- **Des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)** : Celui du territoire de GPS&O.

DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION

Les études et les diagnostics ont donné lieu à des **actions de prévention et de sensibilisation**. Les habitants du territoire, dans le cadre du programme « Famille à énergie positive » ou d'actions de

sensibilisation sur l'énergie au sein des écoles, des lieux publics du territoire sont les principaux acteurs visés par ces actions.

LES MESURES ENTREPRISES POUR UNE EFFICACITE ENERGETIQUE AU SEIN DES BATIMENTS

D'autres initiatives sont directement destinées à **conseiller et à assister les particuliers** pour la réduction des consommations et de la précarité énergétiques de leurs logements. Il s'agit notamment des « Conseil en Energie Partagée » (CEP) (Energie Solidaire, Parc Naturel du Vexin) et des « Espaces Info Energie » (EIE) (Carrières-sous-Poissy, Office du Développement Durable aux Mureaux). Le « SeneirgyLab » situé aux Mureaux assure également cette assistance auprès des particuliers.

De plus, les dispositions nationales imposées d'une part, par la **Règlementation Thermique 2012 (RT 2012)** telles qu'une consommation énergétique primaire inférieure à 60 kWh/m² pour les constructions neuves, la prise en compte du **bioclimatique** dans tout nouveau projet de construction et d'autre part, par la **loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)** tendent à imposer de nouvelles constructions performantes énergétiquement. Ainsi, des bâtiments HQE ont été aménagés au sein de nouveaux Ecoquartiers au sein du territoire (Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, etc.).

DES ALTERNATIVES A LA ROUTE ET A L'AUTOMOBILE

Parallèlement aux actions entreprises dans le secteur du bâtiment, **les collectivités élaborent des stratégies tournées vers une mobilité plus durable** :

- **Des actions alternatives à l'utilisation particulière de l'automobile** : promotion du covoiturage et des modes doux,

aménagement de parking relais et de plateformes multimodales, etc. ;

- **Le développement du mix énergétique**, notamment par le développement des bornes de recharges électriques ;
- **La réappropriation de la Seine**, artère principale et lieu de vie, est envisagée par l'Opération d'Intérêt National (OIN) pour le transport des marchandises par voie fluviale, comme alternative à la route. Il est notamment envisagé de conforter l'urbanité au sein des ports dans le cadre d'une stratégie valorisant une approche touristique du territoire (Achères, Triel-sur-Seine, Carrières-sous-Poissy).

DES PROGRAMMES DE FINANCEMENTS

Par ailleurs, **des programmes et des financements** en provenance de l'Etat, des collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Départemental, EPCI) sont à disposition des collectivités ou des organismes (bailleurs) afin de les aider à mener des actions.

Principal enjeu du secteur du bâtiment au sein du territoire de nombreux programmes incitent à des actions **de réhabilitation et rénovation thermiques des bâtiments**. Les crédits d'impôts, des subventions de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), et de l'Agence National pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) sont disponibles.

Par ailleurs, d'autres programmes permettent d'inciter à :

- **La promotion des économies d'énergie et développement des énergies renouvelables** : programme LEADER Seine-Aval, crédits d'impôts, subventions ANAH, aides ADEME par des appels à projets ;

- **La promotion et le développement des modes de transports doux et non polluants** : subventions pour l'acquisition d'un vélo électrique par l'ex Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, etc.

Ainsi, fortement consommateur d'énergie notamment dans les secteurs du bâtiment (logements, bâtiments tertiaires), des transports et des activités (industrielles et tertiaires), le territoire de GPS&O participe et élabore des programmes et des initiatives intéressantes et innovantes afin de favoriser et de diminuer les consommations et les émissions énergétiques du territoire.

LES CHIFFRES CLEFS

- **Consommation totale du territoire : 6 900 GWh, soit 2,7 % de l'Ile-de-France :**
 - > **Résidentiel : 3 070 GWh (44 % du territoire)**
 - > **Industriel : 2 408 GWh (34 % du territoire)**
 - > **Tertiaire: 1 192 GWh (17 % du territoire)**
- **Emissions CO2 (2012) : 1 600 ktonnes équivalents de CO2**
- **Consommation moyenne par logement (2012) : 18,7 MWh (16,3 MWh en Ile-de-France)**
- **Entre 15 % et 32 % du parc de logements consomment plus de 450 KWh/m²/an**
- **Mobilité = 27 % des gaz à effet-de-serre émis sur le territoire**
- **8 ménages sur 10 possèdent au moins deux voitures**
- **57 % des actifs se déplacent en voiture sur le territoire de Seine-Aval (périmètre OIN) (52 % sur le territoire francilien)**
- **Consommation moyenne par emploi tertiaire (2012) : 15,7 MWh (15,7 MWh en Ile-de-France)**
- **Consommation moyenne par emploi industriel (2012) : 72 MWh**

C. L'enjeu du mix énergétique : un fort potentiel de production d'énergies renouvelables et de récupération à valoriser

En poursuivant les initiatives mises en œuvre par les collectivités en matière de réduction des consommations énergétiques, la **Communauté Urbaine de GPS&O**, entend s'inscrire dans la **transition énergétique et écologique pour répondre à d'importants besoins à anticiper**. Le développement **des énergies renouvelables et de récupération** est une nécessité pour parvenir à l'objectif national soutenu par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité. Cet objectif permet également de limiter les pressions sur les ressources fossiles qui se raréfient.

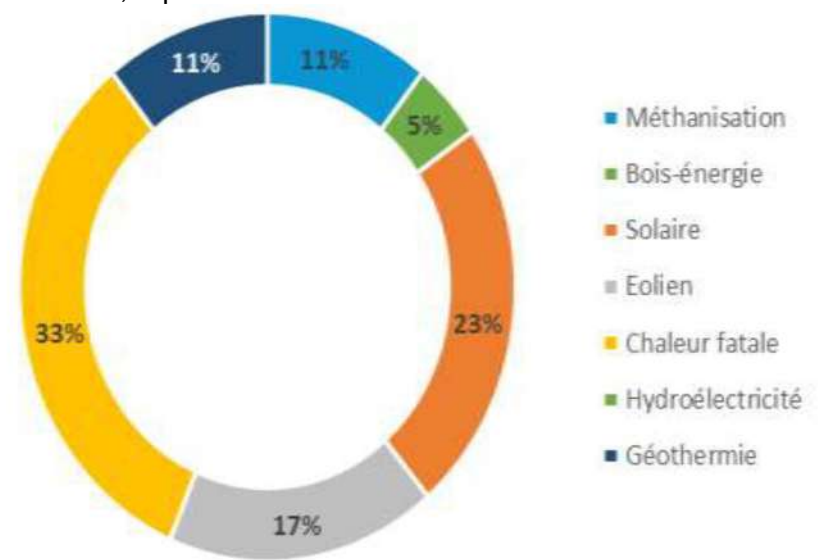
1. Une production d'énergies renouvelables et de récupération négligeable

En **Ile-de-France**, **1 560 GWh de chaleur** et **287 GWh d'électricité** issus des énergies renouvelables ont été **produit** en **2012** ce qui est négligeable au regard d'une **consommation finale de 303 TW/h** (inférieur à 1%).

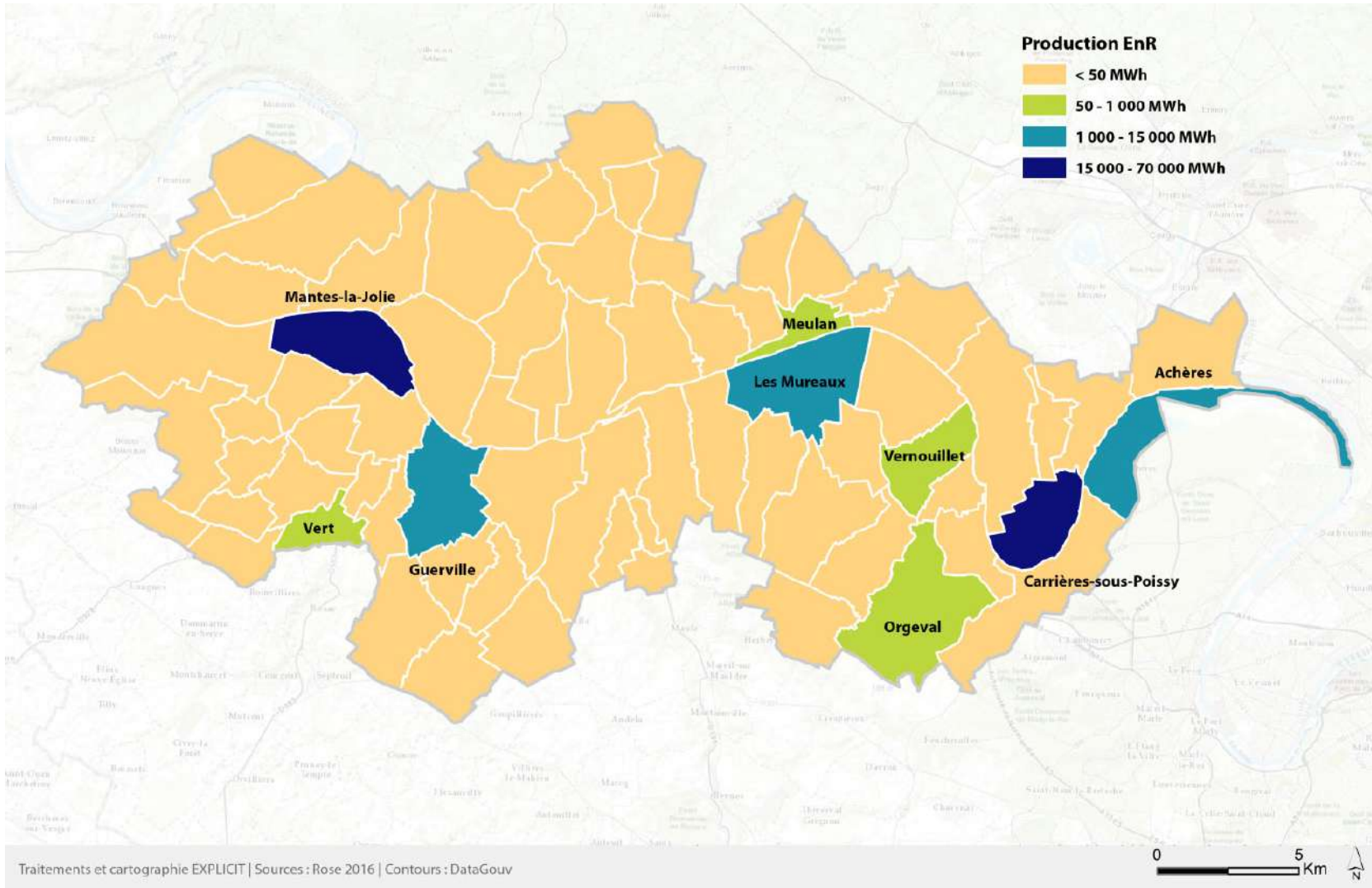
La **production d'énergies renouvelables** est relativement **faible** dans le territoire de GPS&O et **hétérogène** selon les communes. En effet, la production annuelle d'énergies renouvelables par commune sur le territoire est **majoritairement inférieure à 50 MWh**, correspondant à une **part quasiment nulle de la production francilienne**. Néanmoins, certains territoires tels que Mantes-la-Jolie ou encore Carrières-sous-Poissy se démarquent avec des productions annuelles d'énergies renouvelables comprises entre **15 et 70 GWh**, correspondant à une part comprise entre **1 et 3,7 %** de la **production totale d'Ile-de-France**.

Malgré une production encore faible, plus ou moins amorcée au sein du territoire de GPS&O et un manque de connaissance des potentiels d'énergies renouvelables (peu d'étude, secret statistique, etc.), de multiples **sources d'énergies renouvelables** et de **récupération peuvent dévoiler des potentiels intéressants**.

Selon le diagnostic du PCAET, le gisement total en énergies renouvelables et de récupération sur le territoire de GPS&O s'élève à 2 270 GWh, répartis comme suit :



Gisement total en énergies renouvelables et de récupération
Source : PCAET, Explicit



Production d'énergies renouvelables par commune sur le périmètre du PLUi de GPS&O
 Source : Explicit

2. Un fort potentiel de développement des dispositifs (chaufferies, réseaux de chaleurs) alimentés par la biomasse et les énergies de récupération

Les **territoires de GPS&O aux profils mixtes** (urbains, péri-urbains, ruraux) disposent d'une part, de **nombreuses ressources biomasses (bois, agricoles, etc.)**, particulièrement issues des territoires ruraux, et d'autre part, **d'énergies de récupérations**, notamment **produites par le secteur industriel** (industries, centrales thermique, usines de traitement des déchets, valorisation des boues, etc.). Ces ressources offrent un potentiel pour l'alimentation de chaufferies et réseaux de chaleurs urbains.

UNE FILIERE BOIS-ENERGIE EN COURS DE STRUCTURATION

Particulièrement dense, le territoire de GPS&O est propice à l'installation de chaufferies ou de réseaux de chaleur alimentés par le bois-énergie. D'ailleurs, dans le cadre des projets financés par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et de l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE), le territoire de GPS&O comptabilise actuellement **3 réseaux de chaleurs collectifs** et **6 chaufferies collectives**, alimentés partiellement ou totalement par des ressources biomasse bois.

Commune	Type d'installations	Maitrise d'œuvre et exploitant	Mise en service	Puissance (KW)	Consommation bois estimée (TEP)	Production estimée chaleur (MWh)
ACHERES	Chaufferie collective	Domnis (Cofely)	2007	2500	700	6919
CARRIERE S-SOUS-POISSY	Réseau de chaleur collectif	Dalkia	2016	600	N.D	N.D
JAMBVILLE	Chaufferie collective	SCOUT	2016	220	N.D	N.D
LES MUREAUX	Réseau de chaleur	MBE (Coriance)	2014	5800	2828	N.D
LES MUREAUX	Chaufferie Industrielle	EADS (CIEC)	2014	4000	1383	13669
MANTES LA JOLIE	Réseau de chaleur collectif	SOMEC (Dalkia)	2013	16000	7087	70046
ORGEVAL	Chaufferie collective école Maternelle	Ville d'Orgeval	2012	260	17	168
VERNOUILLET	Chaufferie collective sur l'école maternelle	Ville de Vernouillet	2011	80	5	49
VERT	Chaufferie industrielle	Belbeo'ch Elagage	2012	30	7	69
Total	9			29 490,00	12 027,00	90920

Tableau récapitulatif des installations biomasses (financées par l'ADEME) sur le territoire de GPS&O

Source : ADEME/ ARENE/ bureau d'étude Explicit

Les dispositifs les plus importants, qui représentent **87 % de la puissance totale (KW)** de l'ensemble du territoire sont **localisés au sein des communes des Mureaux et de Mantes-la-Jolie** :

- **réseaux de chaleur urbain de Mantes-la-Jolie**: composé de 13,7 km de réseaux, 87 sous-stations et raccordé à près de 5 900 appartements et quelques équipements publics (2 lycées, 3 collèges, 9 groupes scolaires 4 gymnases), le **réseau de chaleur de Mantes-la-Jolie comptabilise à lui seul plus de la moitié de la puissance totale issue des dispositifs chauffés par biomasse** sur le territoire de GPS&O. Plusieurs avenants, de 2011 à aujourd'hui ont permis d'amplifier le mix énergétique vers une plus forte utilisation de biomasses au détriment du gaz. ;
- **la centrale de chauffage urbain des Mureaux** : d'une longueur estimée à 6,6 km de réseaux, 28 sous-stations, le réseau de chaleur, d'ores et déjà alimenté à hauteur de 72% par de la biomasse permet de chauffer près de 2 050 logements dans la commune ;
- **6 chaufferies biomasses** sur les communes d'Achères, de Carrières-sous-Poissy, Jambville, Orgeval, Vert, Vernouillet.

Avec une **puissance estimée à 29 490 KWh**, soit **29 % du territoire francilien** et une **production bien supérieure estimée à 90 920 MWh** (certaines données manquantes) correspondant à **24% à la production totale en Ile-de-France**, ces **dispositifs de chaleur issue de la biomasse dans la Communauté Urbaine de GPS&O sur le territoire** représentent une **part conséquente à l'échelle du territoire francilien** grâce à **53 chaufferies biomasses** installées au total (Source : ARENE). De plus, quasiment 5% du parc de logements de GPS&O est raccordé aux réseaux de chaleur ou à une chaufferie biomasse. (Source : Insee, ARENE, Coriance, Mobec).

POTENTIEL DE PRODUCTION

L'alimentation des réseaux de chaleur et des chaufferies nécessite **une consommation de bois estimée à 73 353 tonnes** par an (12 296 tep) sur l'ensemble du territoire de GPS&O. Avec un taux de boisement compris entre 15 % et 20 % de son territoire, **l'Ile-de-France se place comme une région moyennement boisée**. Pour autant, pour l'alimentation **du territoire de GPS&O, l'Opération d'Intérêt National Seine-Aval identifie 2 sites de production de bois** stratégiques dans ou à proximité du territoire :

- **Zone forestière du Parc du Vexin** où des projets de bois-énergie sont actuellement en cours ;
- **Zone forestière Normande** (soit 14 % de la Normandie) composée de 417 000 hectares de forêts certifiées par le **Programme de reconnaissance des certifications forestières** (PEFC) et labélisées « Forest Stewardship Council » (FSC) pour une exploitation dans le respect de l'environnement.

Plus localement, **des exploitations forestières**, recensées à travers le projet LEADER, à Gargenville, Fontenay-Saint-Père, Lainville-en-Vexin, Mezy-sur-Seine et Triel-sur-Seine émergent également sur le territoire de GPS&O.

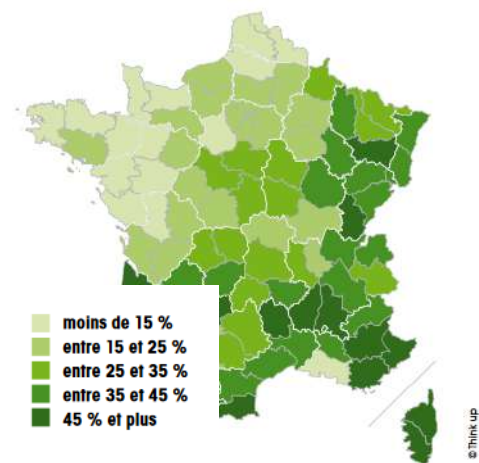
Selon le diagnostic du PCAET, le potentiel de production associé aux forêts facilement exploitables est estimé à 96 GWh minimum, en considérant les contraintes environnementales comme un obstacle à l'exploitation, et à 152 GWh en les supposant non gênantes. Ce potentiel représente environ 5% des besoins de chaleur du secteur résidentiel, c'est-à-dire les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire.

Ainsi, environ **200 000 tonnes** de matière brute et **84 000 tonnes** de matière sèches seraient actuellement **physiquement mobilisables au sein du territoire** (tout en sachant que ce potentiel est à nuancer).

Les freins rencontrés pour l'exploitation de la biomasse sont liés à GPS&O et **aux difficultés de mobilisation de la ressource** (manque de données, morcellement, indivision des parcelles, propriétaires inconnus et à 80% privés) **et à l'absence de la structuration de la filière** (récolte, transformation, stockage, séchage, etc.).

Le taux de boisement en France par département

SOURCE : SOURCE : IGN - CAMPAGNES 2007 À 2011



Taux de boisement en France par département

Source : France Biomasse Energie

Malgré tout, le Parc Naturel Régional du Vexin développe une politique d'encouragement **au regroupement parcellaire**.

Dans un contexte urbain et de forte densité, notamment le long de la vallée de la Seine, **le territoire de GPS&O révèle malgré tout un**

potentiel intéressant de mise en service de chaufferies biomasses et d'extension des réseaux de chaleur pouvant être alimentés par les ressources boisées locales. Les signes favorables à la structuration de la filière bois-énergie (richesse des essences, présence de forêts dans et à proximité du territoire, acteurs à toutes les étapes du processus) **répondent également à des objectifs de développement local.**

UNE VALORISATION DE LA FILIERE AGRICOLE A PROMOUVOIR

Parallèlement aux autres ressources biomasses consommées, notamment dans le cadre de l'alimentation des dispositifs de production de chaleur (chaufferies, réseaux), **des ressources agricoles sont d'ores et déjà identifiées pour envisager une valorisation énergétique.**

En premier lieu, le territoire possède **un gisement physique méthanisable** important issu de la valorisation des cultures agricoles (céréales, colza, maïs).

D'autre part, le miscanthus, développé à travers le projet du Cœur Vert, se révèle être une ressource intéressante pour la production d'énergie sur le territoire. Né de la volonté de favoriser la reconquête des terres polluées par l'épandage et interdites pour le maraîchage depuis 2000 et de développer une nouvelle filière basée sur les applications industrielles, le projet Cœur Vert, qui valorise le miscanthus sur 300 hectares au cœur de la boucle de Seine (Andrésy, Carrières-sous-Poissy et Chanteloup-les-Vignes) pourrait également **permettre la production d'électricité et de chaleur et d'initier de nouvelles pratiques du même ordre ailleurs dans le territoire.**

Par ailleurs, **le miscanthus est aussi très apprécié pour ses qualités de bio-combustible** tout comme l'ensemble des autres

cultures agricoles (betterave, colza, tournesol) comme cela a été envisagé dans les **pistes d'actions** de l'**Opération d'Intérêt National (OIN) Seine-Aval** pour la fabrication de biocarburants

Soutenue dans le **cadre du programme LEADER 2014-2020 du territoire Seine-Aval**, la valorisation des ressources biomasses et du miscanthus favorise le développement de filières innovantes à promouvoir dans le cadre de la transition écologique du territoire.



*Valorisation de la filière miscanthus au sein du territoire GPS&O
Source : Communauté Urbaine de grand Paris Seine-Oise*

UNE VALORISATION DES ENERGIES DE RECUPERATION : ENERGIE FATALE INDUSTRIELLE, DECHETS ET EAUX USEES DU TERRITOIRE

Face aux enjeux de transition énergétique et à un secteur industriel qui représente un part non négligeable des consommations énergétiques, la **récupération et la valorisation de la chaleur fatale issue de l'industrie** (sites industriels, raffineries, centrales nucléaires/thermiques, sites tertiaires, sites d'élimination des déchets) ou **des eaux usées** constituent un potentiel d'économie d'énergie à exploiter.

La chaleur fatale, également dénommée chaleur issue de la récupération correspond à l'énergie thermique générée lors du fonctionnement d'un procédé de production ou de transformation qui n'est pas utilisée en totalité.

La récupération de la chaleur fatale conduit à **deux axes de valorisation thermique** complémentaires:

- **une valorisation en interne**, pour répondre à des besoins de chaleur et d'électricité propres à l'entreprise ;
- **une valorisation en externe**, pour répondre à des besoins de chaleur et d'électricité d'autres entreprises, ou plus largement, d'un territoire, via un réseau de chaleur.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement** d'une puissance thermique totale supérieure à 20MW ont obligation de réaliser une étude en cas de rénovation ou d'installation nouvelle afin de valoriser la chaleur fatale par un raccordement à un réseau de chaleur ou de froid.

Une étude de 2015 de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME) identifie **l'énergie issue des rejets des fumées de fours et chaudières**, des **buées des séchoirs** et des **réseaux de chaleurs** comme la plus intéressante à valoriser dans le territoire de GPS&O. Quelques **communes situées le long de la Seine** telles que Gargenville, Juziers, Les Mureaux et Porcheville (centrale thermique) révèlent des **gisements industriels importants** compris entre 10 000 et 120 000 MWh. Les **stations d'épuration permettent également la valorisation des boues**.

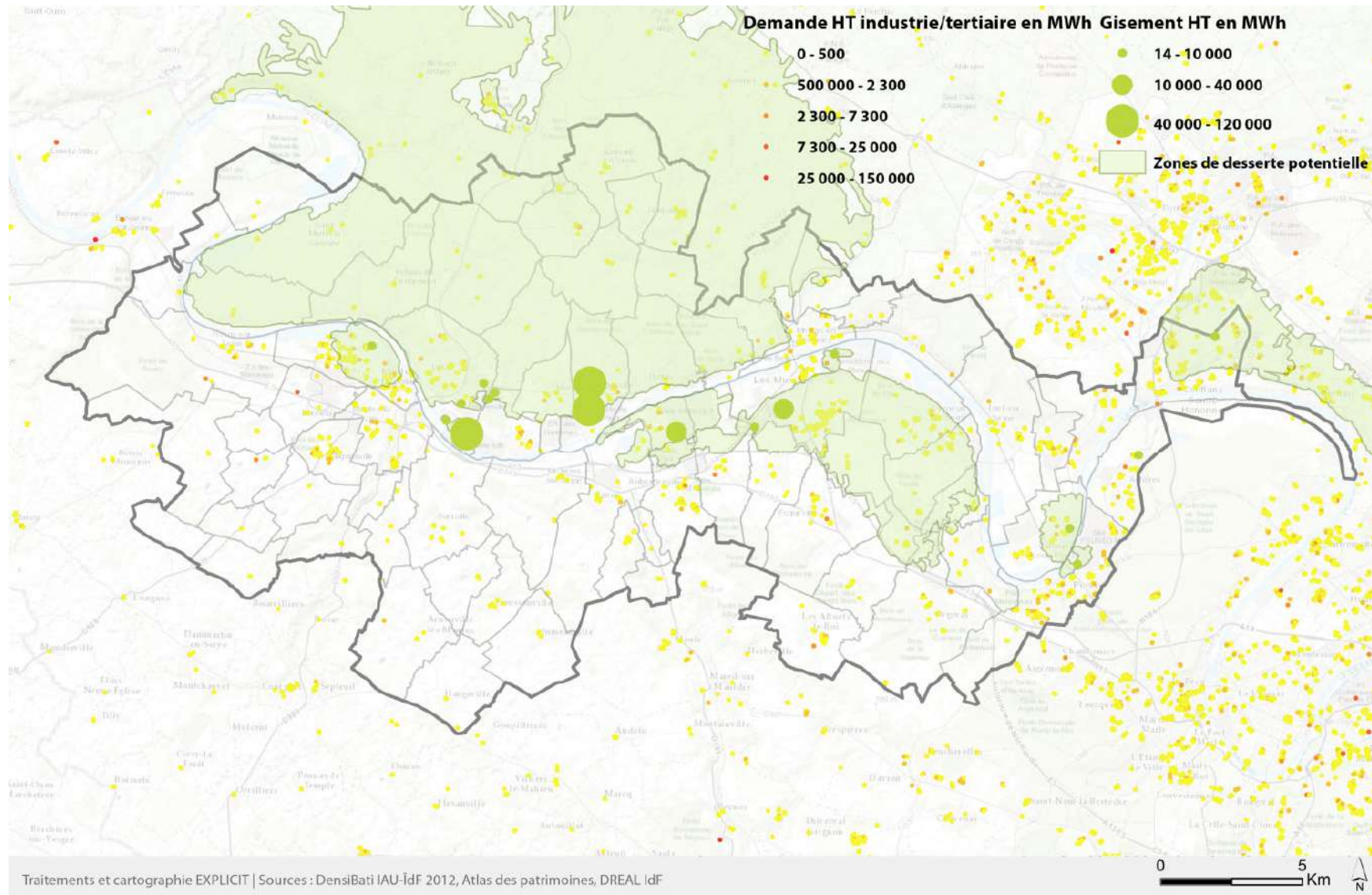
Au total, le diagnostic du PCAET estime à :

- **270 GWh le gisement total en haute température (le plus facilement valorisable sous forme de réseaux de chaleur) soit l'équivalent en consommation de chaleur de 20 300 logements environ**
- **475 GWh, le gisement basse température soit l'équivalent en consommation de chaleur de 35 700 logements environ.**

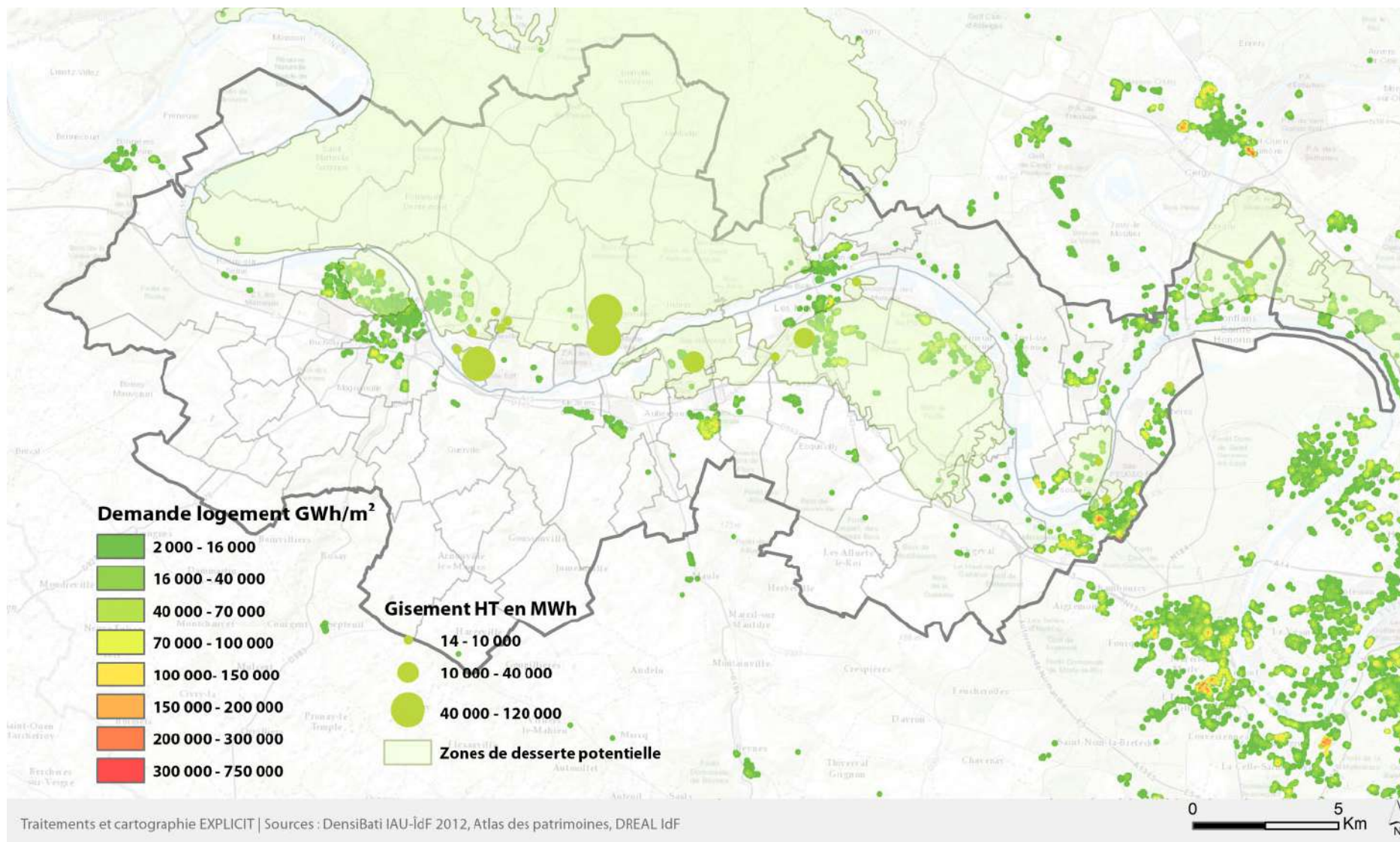
La **valorisation énergétique des ressources fatales** est d'ores et déjà amorcée sur le territoire de GPS&O. Actuellement, le **centre de valorisation énergétique Azalis** à Carrières-sous-Poissy et l'**Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)** de Guerville permettent de valoriser près de 75 000 MWh d'électricité autoconsommée ou vendue. De plus, le **Centre de Stockage des Déchets Ultimes** de Guitrancourt valorise énergétiquement plus de 7 000 MWh sous forme de chaleur autoconsommée.

De plus, environ 480 GWh d'énergie sont valorisées en biogaz grâce aux stations d'épurations franciliennes. **L'usine d'épuration d'Achères**, avec une entrée de boues comprises 50 000 et 80 000 tonnes/an participe pour les **2/3 à la valorisation énergétique francilienne issue des stations d'épurations** (Source : SOLAGRO 2013).

La récupération des énergies fatales résulte d'enjeux territoriaux à double échelle : le territoire de GPS&O et le site industriel. Si le procédé de récupération d'énergie permet d'alimenter le bassin de **GPS&O en chaleur et de lutter contre le réchauffement climatique, le site industriel bénéficie également de retombées positives** (valorisation économique, compétitivité, réduction des émissions de gaz à effet-de-serre etc.).



Zones de desserte pour la création des réseaux de chaleur à destination des secteurs industriel et tertiaire
Source : Explicit



Zones de desserte pour la création des réseaux de chaleur à destination des logements issue de la récupération de la chaleur fatale industrielle
Source : Explicit

3. D'autres sources d'énergies renouvelables à promouvoir dans le cadre d'un mix énergétique

LES ENERGIES SOLAIRE THERMIQUE ET PHOTOVOLTAIQUE

L'énergie solaire peut être valorisée à travers l'implantation de divers dispositifs :

- **Les panneaux solaires thermiques** peuvent être utilisés pour la production d'eau chaude sanitaire, pour le chauffage des constructions ou encore pour la production de froid. Leur fonctionnement consiste à capter la chaleur d'une partie des rayonnements solaires qu'ils reçoivent (l'autre partie étant réfléchi) et à la transférer à un fluide caloporteur.
- **Les panneaux photovoltaïques** permettent de produire de l'électricité par conversion de lumière.

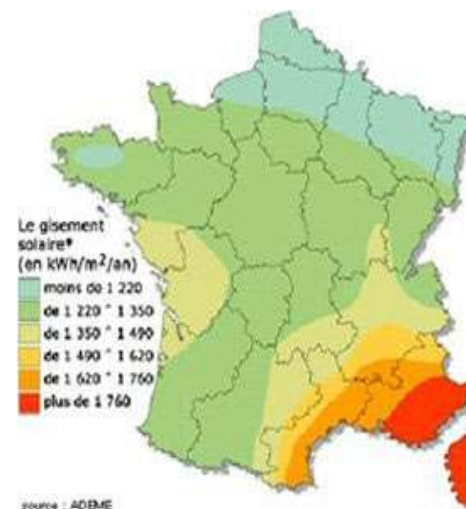
La productivité des installations solaires (thermique ou photovoltaïque) est déterminée à partir du gisement solaire local issu des données météorologiques et de l'ensoleillement du territoire.

Les communes du territoire de GPS&O se caractérisent par un nombre d'heures d'ensoleillement de 1 948h/an et un gisement solaire compris entre 1220 et 1250 KWh/m² par an ce qui représente un potentiel modéré mais d'ores et déjà exploité pour l'implantation de panneaux solaires sur les toitures exposées au sud. Des initiatives ont d'ores et déjà été entrepris sur le territoire de GPS&O et sont présentées ci-après.

Le diagnostic du PCAET identifie 206 ha de zones (hors contraintes environnementales) en termes de potentiel d'installation au sol soit puissance totale installable de 76 MW

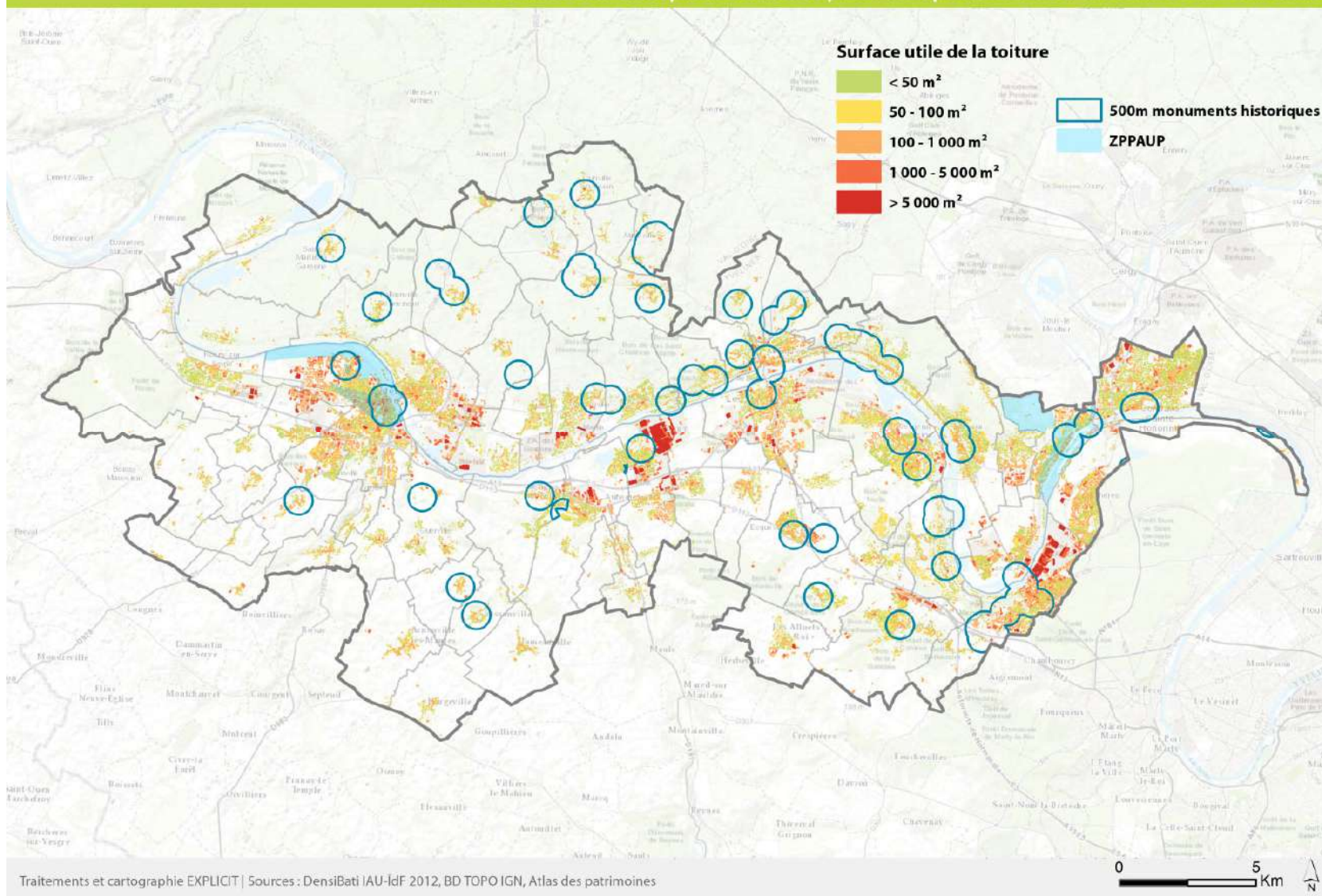
et une production potentielle associée à ces surfaces de 70 GWh environ.

Le gisement correspondant au potentiel en toitures des bâtiments hors des contraintes environnementales s'élève, quant à lui, à 461 GWh environ, pour 5,2 millions de m² de surfaces utiles.



Potentiel solaire en France
Source : ADEME

Surface utile sur chaque bâtiment pour l'implantation d'installations solaires



Surface utile sur chaque bâtiment pour l'implantation d'installations solaires sur le territoire de GPS&O Source : Explicit

- **L'énergie solaire thermique**

Depuis 2003, **environ 94 capteurs**, soit 5,3 % des capteurs d'Ile-de-France pour une **surface de 1 192 m²** ont été installés sur le territoire de GPS&O grâce aux financements de la Région Ile-de-France et de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise des Energies (ADEME). La puissance estimée à **447 110 KWh par an**, correspond à environ **19 % de la production annuelle des Yvelines** et **2,37 % de la production de l'Ile-de-France** (Source : ARENE/ADEME).

Sur l'ensemble des surfaces recensées, près de **80 %** couvrent les besoins en chaleur et en eau chaude **des habitants**, les 20 % restant étant installés sur des **bâtiments tertiaires**. De plus, si **75 %** du nombre de capteurs installés profitent aux **particuliers**, **60 % des surfaces totales émanent de demandes publiques ou de bailleurs sociaux**, notamment au sein des communes d'Achères, des Mureaux (3 sites), de Meulan-en-Yvelines, de Buchelay, de Limay et de Conflans-Sainte-Honorine dont les surfaces installées sont les plus importantes au sein de GPS&O.

Pour autant, la **dynamique d'installations de capteurs subventionnés**, bien enclenchée depuis le début des années 2000 sur l'ensemble de l'Ile-de-France (étude ADEME), **stagne sur le territoire depuis 2013**. Aucune installation n'a été recensée.

Le solaire thermique apparait comme une technologie fiable, simple en fonctionnement. Le potentiel de développement de cette énergie réside donc dans la **capacité de GPS&O** à poursuivre les dynamiques déjà engagées par les communes sur leurs **patrimoines public et social particulièrement mais aussi chez les particuliers**. De plus, les nombreux toits des bâtiments accueillant des **activités industrielles et tertiaires** peuvent s'avérer être des cibles intéressantes sur le territoire.

- **L'énergie solaire photovoltaïque**

760 installations, soit 7 % des sites raccordés **d'Ile-de-France** pour une puissance estimée de **2 112 KW/h**(Source : ARENE) ont été raccordées entre 2003 et 2013 sur le territoire de GPS&O.

L'ensemble des communes du territoire possède quasiment des installations solaires photovoltaïques. Pour autant, il existe une **hétérogénéité** sur le territoire. En effet, les **communes urbaines les plus densément peuplées** telles qu'Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Epône, Gargenville, Limay, Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie, Rosny-sur-Seine, ou encore Triel-sur-Seine **se placent largement en tête**, en termes de nombres d'installations et de puissance raccordée face au reste du territoire de GPS&O. **Les territoires les plus ruraux restent freinés par les sensibilités paysagères qui les caractérisent**, ce qui est particulièrement vrai pour les communes situées dans le périmètre du parc du Vexin.

Ainsi, tout comme pour l'énergie solaire thermique, de nombreuses **zones industrielles et d'activités** situées sur le territoire de GPS&O peuvent être identifiées comme des **zones favorables** à l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit des bâtiments. En parallèle, les **territoires ruraux** peuvent quant à eux profiter des **bâtiments agricoles** pour développer cette énergie au sein du territoire tout en assurant une bonne intégration paysagère des équipements.

UN FORT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN SOUS-EXPLOITE

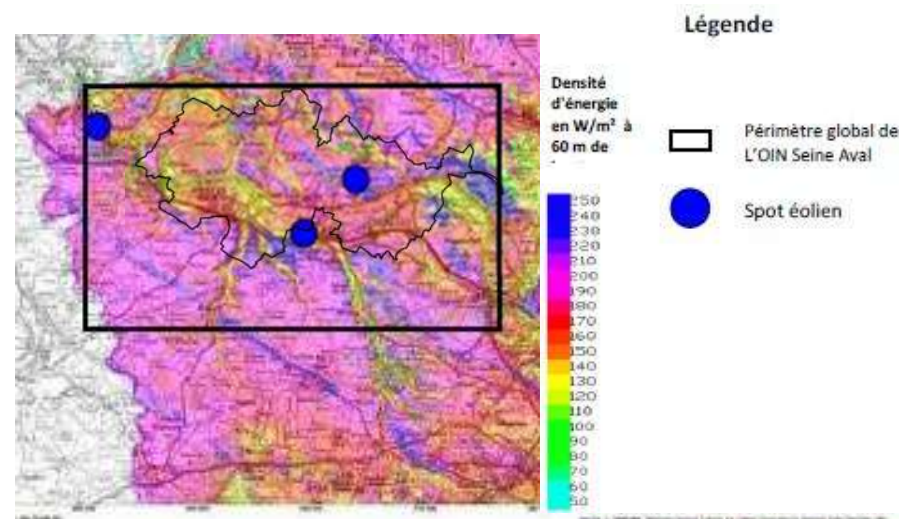
La mise en place d'éoliennes est réglementée par la loi « urbanisme et habitat » du 02/07/2003 et par le Schéma Régional Climat Air Energie territorial (SRE). La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) contraint l'installation d'éoliennes au sein de l'aérodrome sur le territoire des Mureaux.

En raison des fortes contraintes urbaines, l'**Ile-de-France** n'accueille que **4 éoliennes** d'une puissance cumulée de **9MW** pour une **production annuelle de 20 GWh**. Actuellement sur le territoire, seule une **éolienne** est implantée au sein du **parc de Guitrancourt**. Développé par l'ex Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) et mis en service en 2003, ce parc peut atteindre une **puissance nominale totale de 60 kW**.

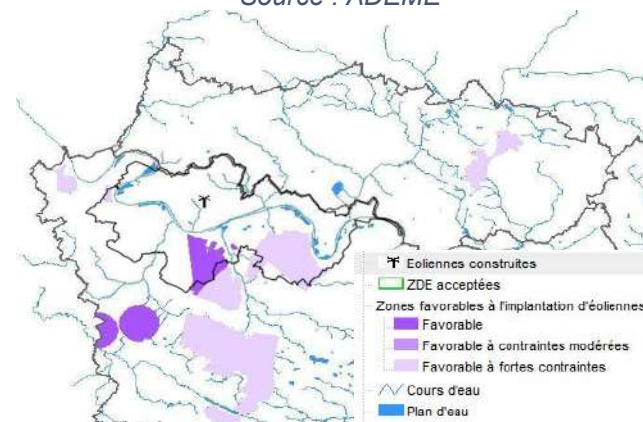
Le territoire de **GPS&O** révèle pourtant un **fort potentiel éolien**. La densité d'énergie y est comprise entre 130 et 210 watt/m² (à 60 mètres de hauteur). De plus, le **Schéma Régional Eolien (SRE)** identifie clairement une **zone favorable à l'implantation d'éoliennes** située sur les communes d'Aulnay-sur-Mauldre, d'Aubergenville, d'Epône, de Mézières-sur-Seine, de Nézel, de La Falaise et d'Aulnay-sur-Mauldre ainsi que **deux zones favorables au développement d'éoliennes, soumises à de fortes contraintes**, situées à l'ouest du territoire sur la commune de Rolleboise et sur un large périmètre au sud-est (Bouaffle, Chapet, Ecquevilly, Flins-sur-Seine, Médan, Morainvilliers, Les Mureaux, Orgeval, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Villennes-sur-Seine).

Le diagnostic du PCAET estime une **production potentielle de 400 GWh** (valeur indicative) pour les 2982 ha de zones **préférentielles pour l'implantation d'éoliennes** (excluant les zones à très fortes contraintes environnementales).

Parvenir à **développer de nouveaux parcs éoliens** dans les zones favorables à l'implantation d'éoliennes est une piste à envisager sur le territoire de GPS&O.



Evaluation du gisement éolien sur le territoire de GPS&O
Source : ADEME



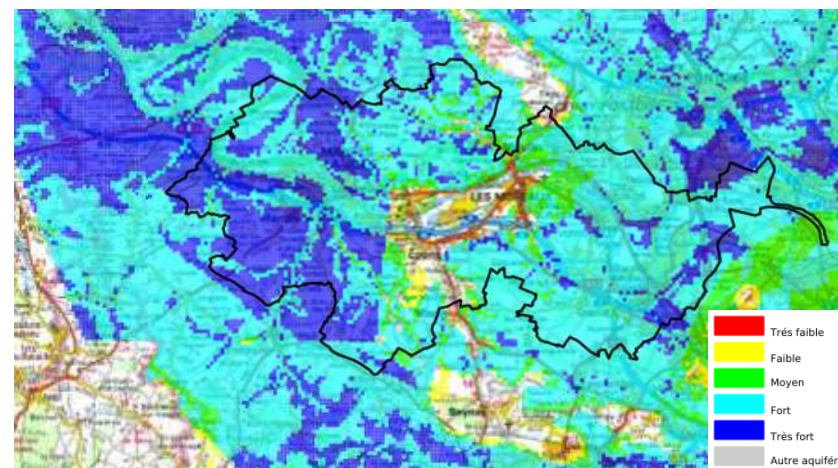
Zones favorables à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de GPS&O
Source : Schéma Régional des Energie DRIEE

UN FORT POTENTIEL DE LA GEOTHERMIE

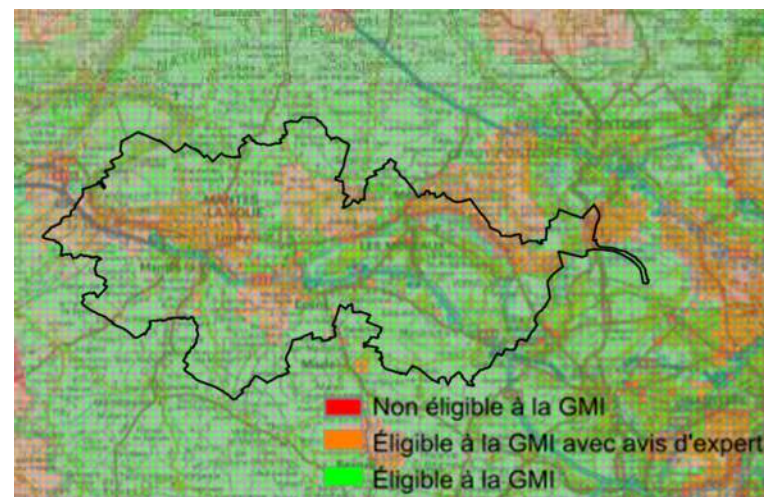
Le **potentiel géothermique sur le territoire de GPS&O est relativement important**, notamment dans la nappe du Dogger, qui représente la plus grande source d'approvisionnement en Ile-de-France. Ainsi, la majorité du territoire se situe en **zone de fort potentiel**. **L'ouest du territoire**, à savoir les communes situées à l'ouest de Mantes-la-Jolie et quelques zones infra-communales bénéficient d'un **très fort potentiel géothermique**. Seules des **zones situées le long et autour des axes de communication** révèlent un **potentiel géothermique moyen**. De plus, l'ensemble du **territoire est éligible à la géothermie par une simple déclaration pour l'installation du projet, accompagnée d'un avis d'expert (zone orange)**. Ainsi, seule une zone à Juziers est classée comme non-éligible.

Entre 2007 et 2014, près de **48 installations** très basse énergie, correspondant à **5,3 % du parc de pompes à chaleur géothermique** sur eaux usées collectives et individuelles **francilien**, d'une **puissance équivalente totale à 675 KW/h (soit 5,7% de la puissance totale en Ile-de-France)** ont été installées sur le territoire de GPS&O grâce au programme de financement de l'ADEME (Source : ARENE). **Plus de la moitié de la puissance installée assure les besoins en chaleur d'activités tertiaires** (collège à Achères, Centre administratif des Mureaux, commune de Saint-Martin-la-Garenne, entreprise ITE). Le reste des **pompes à chaleur géothermiques** installées durant cette période ont principalement fait l'objet de demandes issues du secteur **résidentiel notamment de particuliers (80%)**. Avec 6 sondes à **Poissy** et 4 à **Conflans-Sainte-Honorine**, ces 2 communes arrivent en tête des territoires disposant de plus de sondes géothermiques au sein de GPS&O.

Pour autant, aucune commune n'utilise actuellement la géothermie sur eau profonde pour la production d'énergie et de chaleur malgré le fort potentiel. (Source ARENE).



*Le potentiel géothermique sur le territoire de GPS&O
Source : Géothermie-perspective*



*Éligibilité à la géothermie du territoire de GPS&O
Source : Géothermie-perspective*

L'enjeu sera alors **d'intensifier le développer des pompes à chaleur très basse énergie sur le territoire de GPS&O** au cours des prochaines années. Certaines communes, notamment Poissy, à travers leur Plan Climat Energie Territorial, ont d'ores et déjà fixé, un **objectif de développer le chauffage urbain issu de cette ressource.**

En conclusion, quoi que bien amorcée sur le territoire, la part de production totale d'énergies renouvelables sur le territoire de GPS&O reste relativement faible. En effet, le **territoire bénéficie d'une dynamique d'installation des énergies renouvelables fluctuante**, dépendante des opportunités ou des contraintes des territoires (financières, juridiques, etc.). Alors que GPS&O, par les différentes typologies de territoires qui le composent (urbains, périurbains, ruraux), l'importance des gisements disponibles, et la forte occupation humaine, offrent un fort potentiel de valorisation des ressources produites localement. **Il est alors important de poursuivre le mouvement relativement bien amorcé des énergies renouvelables.**

LES CHIFFRES CLEFS

- **Production annuelle d'énergies renouvelables par commune** majoritairement inférieure à 50 MWh
- **6 chaufferies biomasse et 3 réseaux de chaleur urbain**
 - > puissance de 29 490 KWh (29 % de l'Ile-de-France) et production de 90 920 MWh
 - > consommation de bois estimée à 73 353 tonnes par an, soit 12 296 tep
- **Gisement mobilisable**
 - > 200 000 tonnes et 84 000 tonnes de matières sèches
 - > Entre 10 000 et 120 000 MWh issus de l'industrie
- **Valorisation énergétique**
 - > 75 000 MWh d'électricité au sein le centre de valorisation énergétique Azalis à Carrières-sous-Poissy et l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)
 - > 7 000 MWh de chaleur au sein du Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Guitrancourt
- **Solaire**
 - > Thermique = 94 capteurs, 1 192 m² (depuis 2003), puissance estimée à 447 110 KWh par an
 - > Photovoltaïque = 760 installations, 2 112 KW/h
- **Eolien** = 1 éolienne au sein du parc de Guitrancourt d'une puissance nominale totale de 60 kW
- **Géothermie** = 48 installations très basses énergie, puissance équivalente totale à 675 KW/h (5,7 % de l'Ile-de-France)

CE QU'IL FAUT RETENIR

ATOUTS

CONSOMMATION ET EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Un secteur agricole qui serait relativement peu consommateur et émetteur de gaz à effet-de-serre

Un parc ancien en cours de réhabilitation et de rénovation (ANRU, ANAH, etc.) et de nouvelles constructions performantes énergétiquement (bâtiments HQE, écoquartier, etc.)

Des alternatives à l'automobile à diverses échelles offertes ou en cours de déploiement, plus particulièrement dans la vallée de la Seine

La réappropriation de la Seine pour le transport des marchandises par voie fluviale, comme alternative à la route (nombreuses zones industrielles le long du fleuve et trafic actuel annuel approximatif de 300 000 tonnes)

ENERGIES RENOUVELABLES

Des opérations d'aménagement récentes qui valorisent les énergies renouvelables (Buchelay, Mantes-la-Jolie, Rosny, Les Mureaux, Gargenville, etc.)

L'utilisation rationnelle de la Seine en lien avec la création d'énergie pour les nouvelles zones aménagées (chaleur froid)

FAIBLESSES

CONSOMMATION ET EMISSIONS GES

Des ressources énergétiques encore majoritairement issues des énergies fossiles, et notamment pour l'alimentation des réseaux de chaleur (Les Mureaux et Mantes-la-Jolie)

Des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet-de-serre très importantes le long de l'axe de la Seine qui concentre la majorité de la population, les grandes infrastructures routières (A13) et des activités industrielles et tertiaires

Des besoins en énergie nombreux et divers à satisfaire, qui entraînent des émissions de Gaz à Effet de Serre notables :

- La production d'énergie et le secteur des industries, notamment sur le bassin de la Seine
- Le transport des personnes par la route et le fret
- Le secteur résidentiel et les activités tertiaires, notamment issus de la consommation de chauffage et d'eau chaude principalement au gaz et à l'électricité (85%) sur l'ensemble du territoire
- Le secteur des déchets, notamment des eaux usées, et pour la transformation des déchets en fin de vie

Des facteurs de précarité énergétique réunis dans certains secteurs du territoire où les revenus moyens sont faibles et la desserte en transport en commun non optimale

ENERGIES RENOUVELABLES

Une faible connaissance des potentiels d'énergies renouvelables malgré une volonté de les préciser

Des ressources énergétiques encore majoritairement issues des énergies fossiles, et notamment pour l'alimentation des réseaux de chaleurs

	<p>Une sous-exploitation pressentie de la ressource bois-énergie liée à la difficulté de mobilisation de la ressource</p> <p>Encore assez peu de réseaux de chaleur dans un contexte urbain dense notamment le long de la vallée de la Seine</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>CONSOMMATION ET EMISSIONS GES</p> <p>Des initiatives qui participent à la lutte contre la consommation d'énergie et la précarité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des études, diagnostics et cartographies (observatoire Seine-Aval, rapport d'étude Les Mureaux, diagnostic sur la CAMY.) des stratégies territoriales (programme LEADER de Seine-Aval, ...) • Des programmes et des financements (LEADER, crédits d'impôts, subventions ANAH, aides ADEME par des appels à projets, ...) • Des assistances et des actions (Conseil en Energie Partagée par Energie Solidaire, Espace Info Energie à Carrières-sous-Poissy, Office du Développement Durable aux Mureaux, SeneirgyLab aux Mureaux) <p>Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de la Communauté Urbaine de GPS&O</p> <p>ENERGIES RENOUVELABLES</p> <p>Un potentiel de valorisation des énergies renouvelables produites localement qui semble important et diversifié : gisements disponibles, complémentarité des territoires de la CU, densité des besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des signes favorables à la structuration d'une filière bois-énergie qui répondrait également aux objectifs de développement local • La promotion d'une filière agricole innovante : valorisation de la biomasse (mycanthus) pour une valorisation énergétique (exemple du projet de Cœur Vert) et des cultures agricoles (betterave, colza, tournesols) possible pour la fabrication de biocarburants 	<p>CONSOMMATION ET EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE</p> <p>Des dynamiques de construction de logements et de développement économique qui vont susciter des flux et des besoins énergétiques supplémentaires.</p> <p>ENERGIES RENOUVELABLES</p> <p>Une dynamique d'installation des énergies renouvelables fluctuante, dépendante des opportunités ou des contraintes des territoires (financières, juridiques, etc.) comme par exemple le développement des chaufferies bois grâce au fonds bois ou fonds chaleur de l'ADEME</p>

- Un gisement physique méthanisable important (céréales, colza, maïs, biodéchets, déchets verts des ménages, traitement des boues) qui permet la production de biogaz amorcée sur le territoire grâce à l'industrie (l'usine d'épuration Seine Aval à Achères, l'UIOM de Carrières-sous-Poissy et l'UIOM de Guerville)
- Une part de déchets valorisables pour la poursuite de l'optimisation des filières énergétiques qui utilisent ces procédés
- Un très fort potentiel de valorisation de la géothermie superficielle (sur aquifères et sur eaux usées) dans les communes à l'ouest de Mantes-la-Jolie
- Un potentiel solaire moyen (compris entre 1220 à 1250 kWh/m²/an) mais exploitable : une exploitation solaire thermique bien amorcée, la présence de panneaux photovoltaïques dans presque toutes les communes du territoire, notamment les plus urbaines et de nombreuses zones industrielles et d'activités identifiées comme des zones favorables à l'implantation de panneaux
- Un potentiel d'extension des réseaux de chaleur favorables à l'optimisation de la ressource énergétique et la distribution de la production renouvelable : notamment celui des Mureaux (raccordement récent en 2016 de nouveaux secteurs)

ENJEUX

- › Limiter les besoins en énergie du bâti sources de pressions sur les ressources énergétiques fossiles et de précarité énergétique
 - Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti existant
 - Optimiser les besoins en énergie des futures constructions neuves (bioclimatisme, bâtiments passifs et à énergie positive, réseau de chaleur, etc.)
 - Prolonger, voire développer les opérations incitatives (information, exemplarité publique, ...)
- › Réduire l'impact des déplacements sur les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à Effet de Serre
 - Articuler développement urbain et desserte en transport alternatif à l'automobile
 - Concrétiser les projets de transport en commun structurants et l'offre de mobilité associée (rabattements TC, stationnement, liaisons douces, ...) au travers d'une politique globale et coordonnée de transport
 - Faciliter le développement des mobilités douces en développant l'offre de liaisons et en favorisant la mixité fonctionnelle
 - Favoriser le développement du covoiturage et de l'auto-partage
 - Soutenir le développement de politiques de mobilité coordonnées à l'échelle des zones d'activités économiques
 - Valoriser et développer le transport fluvial par la Seine
 - Réduire les consommations énergétiques et émissions de GES liées à l'alimentation, par la valorisation des circuits-courts
- › Agir sur le secteur de l'industrie et des entreprises
- › Réduire la dépendance aux énergies fossiles et maîtriser les impacts sur l'environnement en intensifiant la production d'énergies renouvelables et de récupération produites localement
 - Favoriser la valorisation d'un mix énergétique en cohérence avec le potentiel local :
 - Promouvoir la structuration de la filière bois énergie, tout en assurant une gestion durable de la ressource
 - Poursuivre et intensifier le développement de la filière biomasse, dans la continuité des démarches expérimentales en cours
 - Etendre les dynamiques de récupération d'énergie (eaux usées, mobilité, etc.) et la méthanisation des déchets (ménagers, STEP)
 - Généraliser la valorisation de l'énergie solaire thermique
 - Cibler les secteurs favorables à la production d'énergie solaire photovoltaïque, en particulier dans les zones d'activités économiques qui occupent des surfaces importantes
 - Préciser le potentiel géothermique superficiel et favoriser sa valorisation
 - Etudier le potentiel de valorisation lié à la Seine pour la production de chaleur et de froid
 - Prioriser les solutions les plus efficaces du point de vue économique et environnemental

- Coordonner le développement des réseaux de chaleur et la valorisation des énergies renouvelables et de récupérations produites localement
- › Informer, échanger et poursuivre les actions de sensibilisation sur le territoire (recherches et formations, Espaces Info énergie, Conseil en Energie Partagée, visites, concours, conférences, stands, ballades thermiques, ateliers de démonstrations, semaines du développement durable etc.)

ANALYSE DE LA GESTION DES DECHETS

X. UNE GESTION DES DECHETS AMBITIEUSE

A. Des orientations cadres en matière de gestion durable des déchets

1. Les prescriptions nationales

La problématique des déchets est principalement réglementée par la **Loi de 1992 relative à l'Élimination des déchets et aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** qui formule des objectifs relatifs :

- A la prévention et la gestion des déchets à la source ;
- Au traitement des déchets en favorisant leur valorisation ;
- A la limitation en distance du transport des déchets ;
- A l'information du public ;
- A la responsabilisation du producteur.

Suite à cette loi, le tri et la valorisation ont été rendus obligatoires, le recours à l'enfouissement des déchets a été limité aux déchets ultimes. Deux outils principaux ont été mis en place pour atteindre ces objectifs :

- La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), taxe due par tout exploitant d'installation de traitement ou de stockage des déchets suivant le principe du « pollueur-payeur » ;
- Les Plans d'Élimination des Déchets gérés à l'échelle régionale ou départementale selon les déchets considérés.

Par la suite, **les lois Grenelle de l'Environnement (I et II)** ont donné l'orientation d'une politique de réduction des déchets, notamment via

la baisse de la quantité de déchets produits, par habitant selon les objectifs suivants :

- Augmentation du recyclage des déchets ménagers et assimilés de 45% en 2015 ;
- Diminution de 15% des quantités de déchets partant en stockage ou en incinération en 5 ans ;
- Doublement entre 2009 et 2015 des capacités de valorisation biologique des déchets.

Si ces objectifs ambitieux du Grenelle de l'Environnement n'ont pas tous été atteints au plan national, le PLUi devra au moins démontrer la cohérence de ses orientations au regard des enjeux de réduction des pressions de l'urbanisation sur la gestion des déchets.

2. Plans régionaux d'élimination des déchets

Dans ce contexte légal, la région Ile-de-France a adopté, le 26 novembre 2009, plusieurs plans régionaux par typologie de déchets présentés ci-après, dont les objectifs chiffrés à l'horizon 2019 doivent permettre d'une part, de réduire la production de déchets et d'autre part, d'en augmenter leur collecte.

a. Le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA)

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés d'Île-de-France (PREDMA) prévoit des objectifs chiffrés à mettre en œuvre par l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets mais aussi par les collectivités. Divers objectifs y figurent :

- La prévention (taux de captage des déchets dangereux à 65% en 2019...) ;
- La diminution des déchets produits de 50kg/habitant/an ;

- La valorisation organique des déchets végétaux et biodéchets (production de 440 000 t/an de compost en 2019) ;
- L'augmentation du recyclage de 60% ;
- La valorisation énergétique des déchets ;
- L'amélioration du transport fluvial et ferré des déchets ;
- La prise en compte de la problématique des déchets dans les documents d'urbanisme.

b. Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD)

Le Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) a pour principal objectif de **collecter d'ici 10 ans 65 % des déchets dangereux produits par les ménages.**

c. Le Plan régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins (PREDas)

Le Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins (PREDas) fixe notamment des objectifs chiffrés en matière de gestion des déchets d'activités de soin :

- Collecter d'ici 10 ans 50 % des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) produits par les ménages au lieu des 5% actuels ;
- Assurer un meilleur tri des DASRI dans les établissements de soins.

3. Le Plan de Réduction des Déchets d'Ile de France (PREDIF)

Le Plan de Réduction des déchets d'Ile de France (PREDIF) adopté le 24 juin 2011 par le Conseil Régional indique les orientations à suivre afin de réduire la production de déchets sur le territoire selon quatre axes principaux :

- Créer une dynamique régionale pour la réduction des déchets ;
- Faciliter le développement des actions de prévention et mobiliser de nouveaux acteurs, dont les acteurs économiques ;
- Mettre en œuvre et valoriser l'exemplarité de l'institution régionale
- Mettre en œuvre des modalités de gouvernance et de suivi.

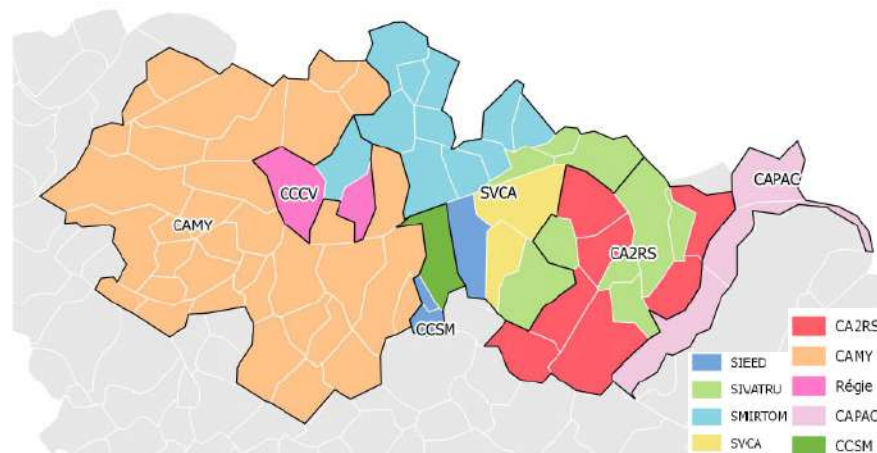
B. Une gestion des déchets assurée par de multiples acteurs, en cours d'harmonisation

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Toutefois, l'organisation de cette compétence n'est pas encore homogène et s'appuie sur les pratiques qui s'exerçaient dans les anciens EPCI.

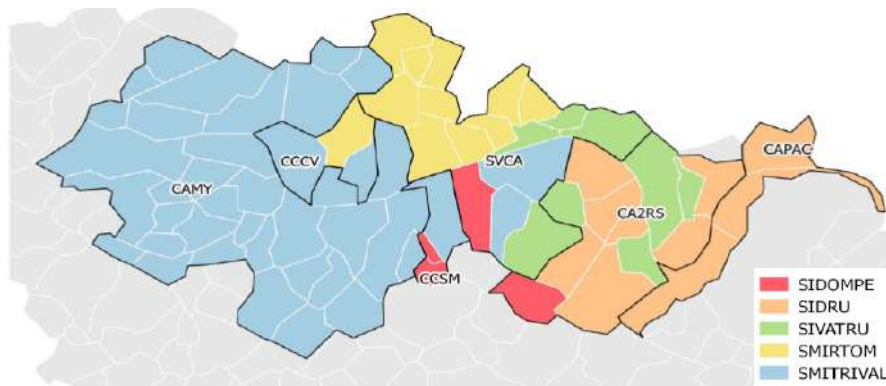
Avant la fusion, la compétence collecte était exercée par 9 structures différentes, partagées entre les intercommunalités et les syndicats auxquels des collectivités avaient délégué la compétence.

La compétence que les collectivités exerçaient en matière de traitement des déchets était déléguée à 5 syndicats. Tant en matière de collecte, que de traitement, la portée de cette délégation est plurielle sur le territoire. En effet, certaines collectivités gardaient la compétence, tandis que d'autres la déléguaient totalement ou partiellement à un ou plusieurs syndicats. Enfin, plusieurs prestataires externes assuraient les prestations de collecte et de traitement.

A ce jour, le retrait des différents syndicats auxquels les ex-intercommunalités et les communes membres avaient adhéré n'est pas effectif sur le territoire. La négociation et la reprise des contrats par GPS&O est toujours en cours, et finalisée à hauteur de 85% pour la collecte. L'achèvement des différents marchés et la signature de contrats uniques entre la Communauté Urbaine sont prévus avant 2019. Concernant le traitement des déchets, il est prévu d'arrêter la Délégation de Service Public (DSP) au centre de Valene pour 2018.



La gestion passée : EPCI compétents en matière de collecte des déchets sur le territoire GPS&O jusqu'au 1er janvier 2016
Source : Audit déchets GPS&O



La gestion passée :: EPCI compétents en matière de traitement des déchets sur le territoire GPS&O jusqu'au 1er janvier 2016
Source : Audit déchets GPS&O

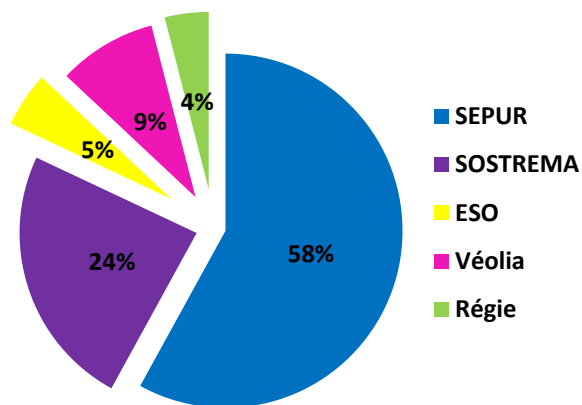
C. Une collecte efficace mais perfectible

1. Des modalités de gestion hétérogènes relativement efficaces

Malgré des modalités de gestion de pré-collectes et de collectes hétérogènes, les différentes structures en assurent une gestion efficace. La plupart d'entre elles disposaient d'ailleurs d'un règlement de collecte : CAPAC, CAMY, CCSM, SIVA, CCCV.

a. Prestataires de services pour la collecte des déchets

Si la collecte dans quelques territoires est assurée en régie (4% de la population), elle reste majoritairement pratiquée par 4 prestataires externes dont les deux plus importants (SEPUR et SOSTREMA) desservent 80 % de la population du territoire.



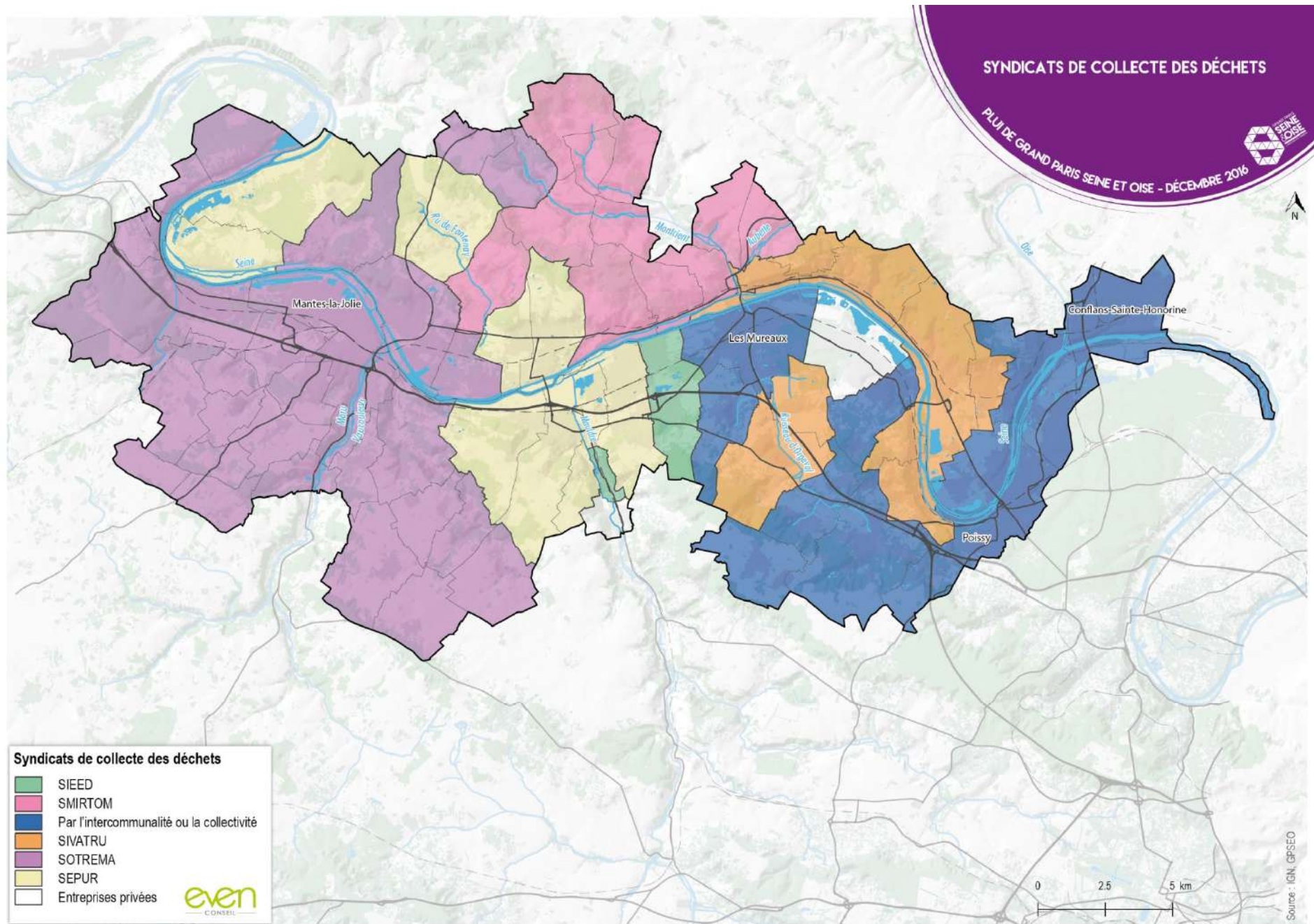
*Prestataires de collecte des déchets sous contrat sur le territoire GPS&O
Source : Audit déchet GPS&O*

b. Nature de la collecte des déchets et équipements mis en place

Certaines communes ont mis en place **des collectes spécifiques** (DASRI, huile de vidange) selon des dispositions d'organisation différentes. En complément, **11 déchèteries** en activité permettent de couvrir quasiment l'ensemble du territoire de GPS&O sur un trajet de 15 min maximum. Un nouveau projet à Mantes-la-Ville permettra de conforter la **performance du réseau**. Le mode de fonctionnement des déchèteries (accès, horaires, déchets captés et acceptés, etc.) reste propre à chacune.

c. Fréquence de la collecte

Avec plus de trois collectes par semaine, les communes de Mantes-la-Jolie et Mantes la ville se distinguent par une fréquence de collecte des déchets ménagers supérieure aux autres communes de GPS&O ; elles sont suivies par Conflans-Sainte-Honorine, Chanteloup-les-Vignes, Meulan-en-Yvelines, Médan et Vernouillet qui disposent de deux collectes par semaine. Enfin le reste du territoire fait l'objet d'un ramassage par semaine. Concernant les déchets recyclables et le verre, l'ouest du territoire bénéficie d'une collecte plus fréquente. En complément, une collecte des déchets verts est assurée à une fréquence hebdomadaire huit mois dans l'année.



2. Des tonnages importants à collecter

Malgré une production annuelle de déchets de 510 kilogrammes par habitant, bien inférieure à la moyenne nationale de 590 kilogrammes par habitant, le ratio sur le territoire de GPS&O est relativement important par rapport à celui du département (475 kg/hab) et de la région (471 kg/hab).

Les tonnages annuels de déchets sont composés :

- **Des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** avec un ratio annuel de 270 kg par habitant, supérieur à la moyenne des Yvelines de 262 kilogrammes par habitant mais bien inférieur aux moyennes nationale et régionale respectivement de 288 et 303 kg par habitant. Avec plus de 300 kg par habitant et par an, Chanteloup-les-Vignes, Ecquevilly, Meulan-en-Yvelines, Limay, Les Mureaux, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine et Villennes-sur-Seine sont les communes où les collectes ont été les plus importantes.
- **Des collectes sélectives (hors verre)** avec une moyenne annuelle de 33 kg par habitant, la collecte des recyclables est faible comparativement aux ratios des Yvelines (41 kg/hab) et national (7,6 kg/hab). Les communes à l'ouest du territoire où la collecte est organisée en multilatéraux sont les plus performantes.
- **Du verre** : Malgré une collecte en porte-à-porte relativement performante, la collecte moyenne annuelle du verre qui s'élève à 21 kg par habitant est relativement faible par rapport à la moyenne des Yvelines (24 kg/hab) et au territoire national (28,9 kg/hab).
- **Des déchets verts** : Bien qu'inférieure à la performance des Yvelines de 40 kilogrammes par habitant, la collecte annuelle moyenne des déchets verts de GPS&O qui s'élève à 30 kg

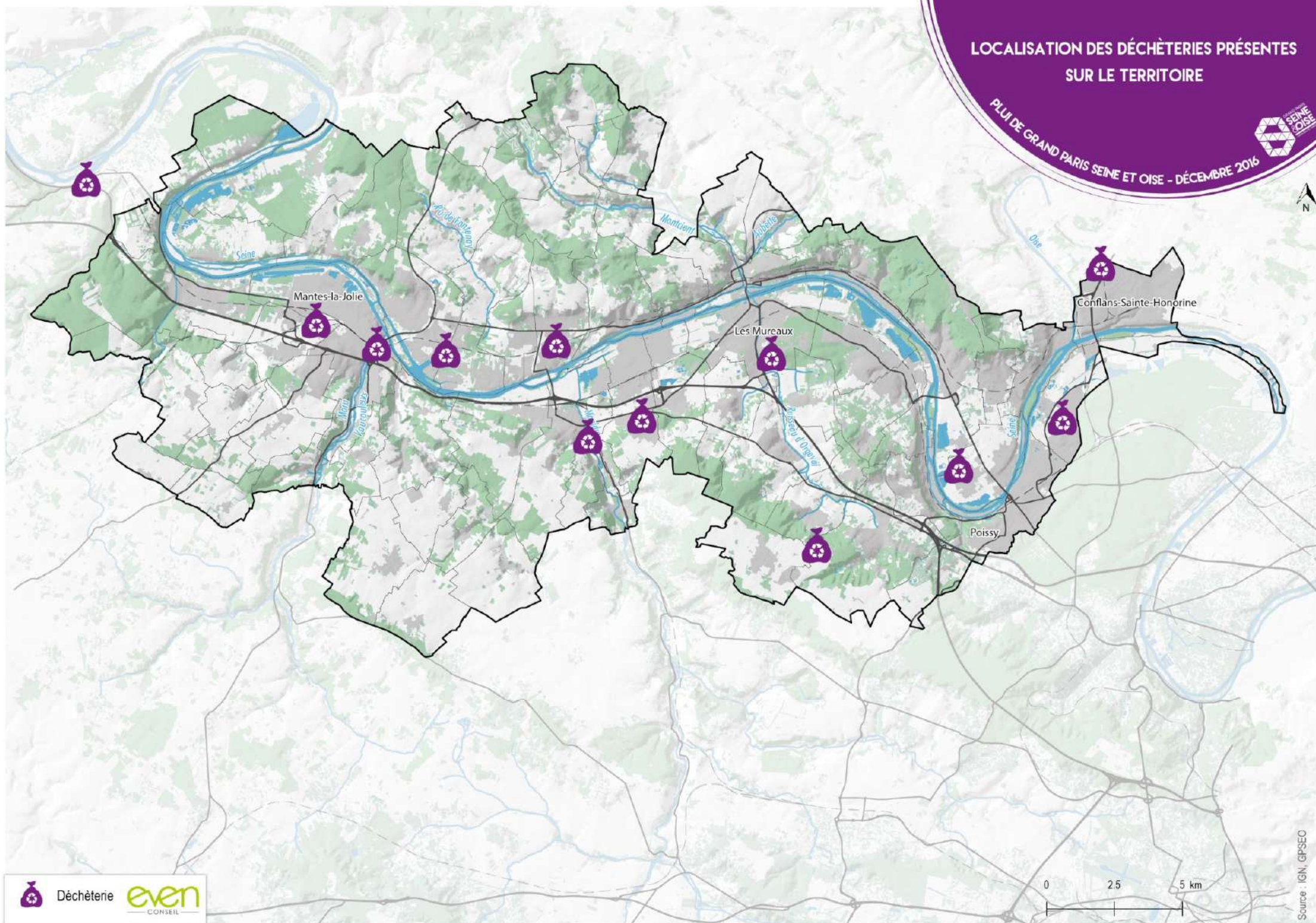
par habitant est relativement importante par rapport aux moyennes régionale et nationale. Les communes de Flins-sur-Seine, Chapet, Nézel et Aulnay-sur-Mauldre se distinguent avec une production moyenne annuelle supérieure à 120 kg par habitant.

- **Des encombrants** : La moyenne annuelle de 21kg par habitant d'encombrants collectés à GPS&O est importante par rapport à la moyenne nationale. Pour autant, ce ratio d'environ 21 kilogrammes par habitant est relativement similaire à celui des Yvelines. La partie Est du territoire de GPS&O, particulièrement les communes de Chapet et Evrecquemont émettent plus de déchets encombrants que le reste du territoire.
- **Les déchèteries** : Près de 55000 tonnes de déchets ont été collectées sur les 11 déchèteries en activité en 2015. 4 déchèteries captent à elles seules près de 60% de ce gisement dont 22% pour la déchèterie de Mantes-la-Jolie (près de 12000t). On trouve ensuite 3 déchèteries captant entre 6 et 7000t/an (Carrières-sous-Poissy, Limay et Conflans).

Contrairement à ce que l'on observe sur l'aire francilienne (65kg/hab) et le département des Yvelines (85kg/hab), le ratio de **135 kilogrammes par habitant et par an capté sur le territoire GPS&O en déchèterie est relativement important**, notamment à Mantes-la-Jolie, Limay et Carrières-sous-Poissy, démontrant alors l'efficacité de ce réseau.

LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

PLU DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



Collecte (kg/an/hab)	CU GPS&O	Yvelines	Ile-de- France	France
Ordures Ménagères Résiduelles	270	262	303	288
Collecte sélective (hors verre)	33	41	35	47,6
Verre	21	24	20	28,9
Déchets Verts	30	40	21	19,3
Encombrants	21	23	27	11,5
Déchèteries	135	85	65	195
Total	510	475	471	590

Tableau de synthèse de la collecte (kg/an/hab) pour GPS&O et territoires de comparaison (Yvelines, Ile-de-France, France)
Source : Audit Déchets

Ainsi, les tonnages des déchets sur le territoire très urbanisé de GPS&O sont relativement importants. Les enjeux de réduction des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, l'amplification des collectes de tri et la valorisation de l'économie-circulaire sont à relever pour ces prochaines années d'autant plus que le territoire vise l'accueil de nouvelles populations qui engendreront une production de déchets supplémentaire.

3. Une capacité de traitement des déchets à optimiser

a. Un transfert à optimiser

Suite à leurs collectes, les déchets sont acheminés et valorisés au sein d'installations situées sur ou en dehors du territoire. Plusieurs centres assurent ainsi le transit et le traitement des déchets de la Communauté Urbaine.

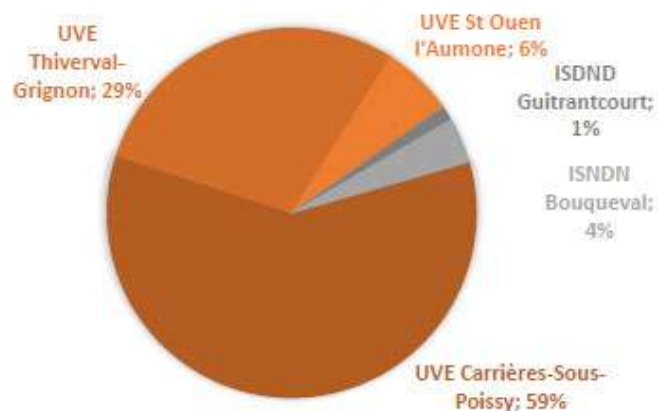
La majorité des ordures ménagères résiduelles et sélectives de GPS&O sont acheminées dans un premier temps, vers le centre de transfert de VALENE du SMITRIVAL, situé dans la commune de Guerville. Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'Usine de Valorisation énergétique des Ordures Ménagères (UVE UIOM) AZALYS à Carrières-sous-Poissy ou expatriés hors du territoire.

Si ce transfert semble pertinent pour la majorité du territoire du SMITRIVAL, se pose la question de sa pertinence pour les communes les plus à l'Est, comme les Mureaux, Flins ou encore Gaillon/Montcient. Par ailleurs, il pourrait être pertinent de faire passer les tonnages directement dirigés vers l'UVE de Thiverval-Grignon (SIDOMPE) par le centre de transfert de VALENE pour massifier les flux.

b. Une valorisation des ordures ménagères résiduelles efficace,

Les installations de traitement du territoire telles que l'Unité de Valorisation Énergétique (UIOM) de Carrières-sous-Poissy, celle de Guerville et l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Guitrancourt semblent avoir des **capacités suffisantes** pour accueillir et l'ensemble des déchets du territoire.

95 % de ces déchets collectés font l'objet d'une valorisation énergétique, les 5 % restants sont dirigés vers des installations de stockage. Actuellement, le **centre de valorisation énergétique Azalis** à Carrières-sous-Poissy et **l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)** de Guerville permettent de valoriser près de 75 000 MWh d'électricité (autoconsommation, électricité vendue). Le **Centre de Stockage des Déchets Ultimes** de Guitrancourt permet la production de plus de 7 000 MWh de chaleur.



Traitement final des Ordures Ménagères Résiduelles de GPS&O (% du tonnage traités)

Source : Audit déchet GPS&O

c. Le tri des déchets issus de la collecte sélective, un enjeu majeur

71% de la **collecte sélective est traitée au centre du SIVATRU Cyrene** situé à Triel-sur-Seine. Le reste est expatrié hors du territoire vers les centres de tri de Vigny (24%) de Thiverval-Grignon (1%). Enfin, le **centre de tri de Mantes-la-Jolie** ne permet la réception que des matières papiers.

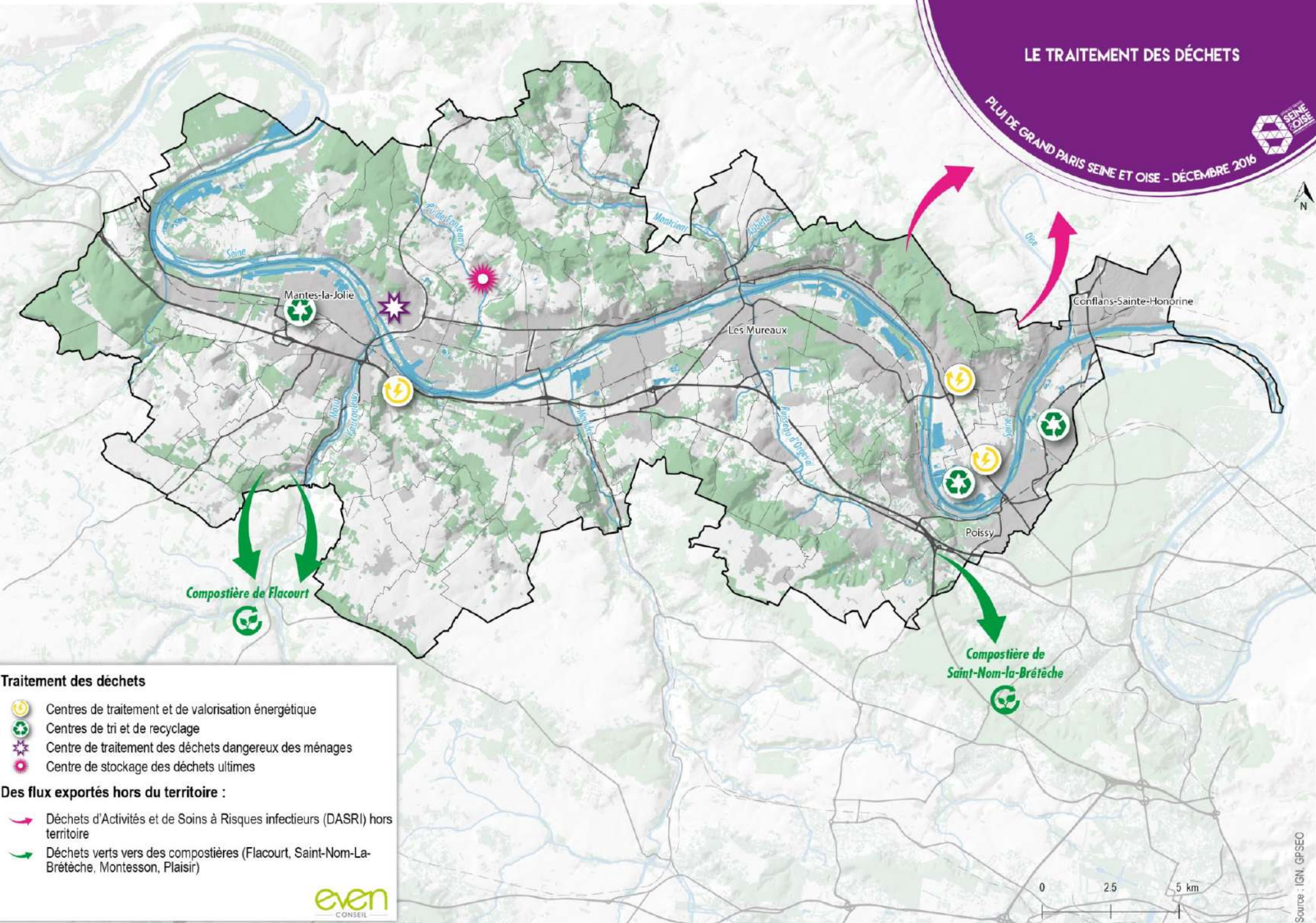
Les déchets verts sont également valorisés au sein de végéteries à l'intérieur (Poissy par exemple) ou hors du territoire sur les sites de la **compostière de Flacourt** et de la **végéterie de Saint-Nom-La-Bretèche**.

Les plateformes en matière d'accueil et de traitement du tri sélectif ne semblent pas optimisées pour les années à venir.





En effet, malgré un traitement par les centres de tri du SIVATRU à Triel-sur-Seine et du SIDOMPE à Thiverval-Grignon respectivement de 16 000 tonnes et de 19 000 tonnes par an, des investissements seront nécessaires dans les prochaines années afin de ne pas arriver à saturation.

Dans un scénario au fil de l'eau, l'augmentation des gisements consécutive à celle de la population et à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques devraient nécessiter des capacités de traitement supplémentaires. Le centre de tri du SIVATRU, le seul qui, partiellement, peut traiter une collecte sélective en extension plastique et malgré des investissements récents, n'aurait pas la capacité suffisante pour traiter la totalité des déchets sur le périmètre actuel de ses approvisionnements.



Par ailleurs, **l'obsolescence du centre de tri du SMIRTOM à Vigny actuellement non automatisé**, donnera lieu dans les prochaines années à sa **fermeture** et à **l'acheminement de ses tonnages vers le centre de tri de Saint-Ouen l'Aumône**.



Traitement des déchets

-  Centres de traitement et de valorisation énergétique
-  Centres de tri et de recyclage
-  Centre de traitement des déchets dangereux des ménages
-  Centre de stockage des déchets ultimes

Des flux exportés hors du territoire :

-  Déchets d'Activités et de Soins à Risques infectieux (DASRI) hors territoire
-  Déchets verts vers des compostières (Flacourt, Saint-Nom-La-Brétèche, Montesson, Plaisir)

D. Des opérations et des initiatives de sensibilisation sur le territoire

Le dynamisme et les politiques de prévention des déchets sont très hétérogènes sur le territoire.

1. Des documents de préventions aux contrats d'Objectifs Déchets d'Economie Circulaire

Mis en place ces dernières années en partenariat avec l'**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise en Energie (ADEME)**, le territoire de GPS&O dénombre **6 Plans Locaux de Prévention des Déchets (PLP) issus de démarches intercommunales** (ex CAMY, ex CA2RS) **et de démarches communales** (Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Les Mureaux et Poissy). Les actions visent plus particulièrement les 5 objectifs suivants :

- Mettre en œuvre des actions d'évitement de la production de déchets ;
- Sensibiliser les publics à la prévention des déchets ;
- Inciter les actions d'éco-exemplarités des collectivités ;
- Mettre en œuvre des actions de prévention qualitative des déchets des entreprises ;
- Mettre en œuvre les actions emblématiques nationales.

Ces actions peuvent bénéficier de **Contrats d'Objectif Déchet et Economie Circulaire** subventionnés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise en Energie (ADEME). Ils sont portés sur un ciblage de **trois objectifs parmi les cinq de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte à savoir :**

- Réduire la production de Déchets Ménagers et Assimilés de 3% en 3 ans ;
- Réduire les tonnages enfouis ;
- Augmenter le taux global de valorisation des déchets ;

- Parvenir à co-construire un indicateur régional ;
- Parvenir à mobiliser le monde économique.

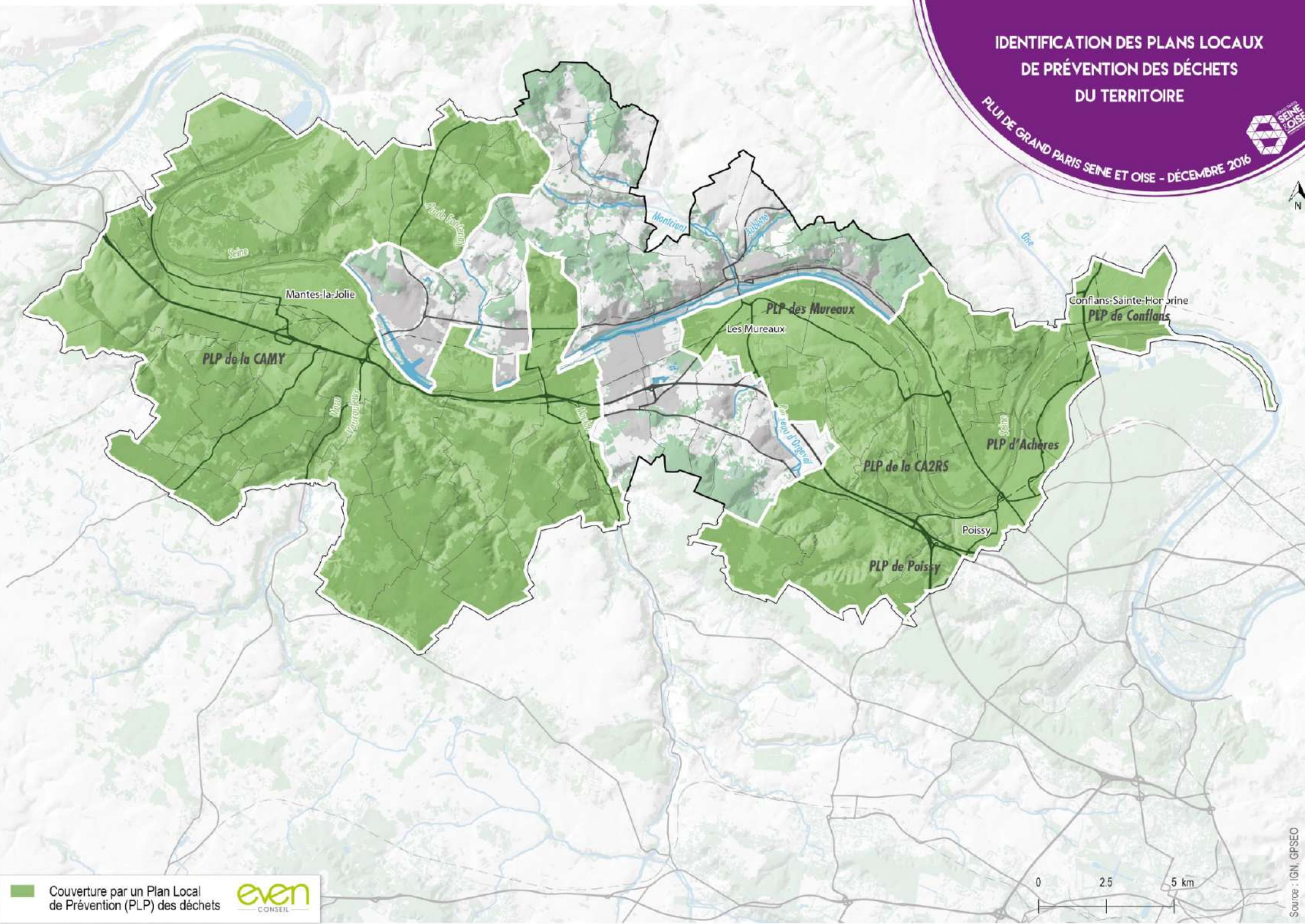
2. Des actions de sensibilisation

Les collectivités ont mis en place plusieurs types d'actions relatives à :

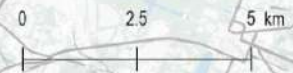
- **La promotion soit du compostage individuel**, en finançant tout ou partie du coût d'achat des composteurs, soit du compostage collectif (sur Conflans-Sainte-Honorine et Achères) ;
- **La promotion des filières de emploi** à travers un réseau de ressourceries (atelier Récup'Art, La gerbe, etc.) ;
- **L'évitement de la production de déchets** notamment par la distribution de STOP-PUB ;
- **La participation à l'appel à projet national Eco Emballage** pour l'optimisation du taux de captage du tri (ex communauté de communes Seine Vexin) ;
- **La communication notamment** par la mise en œuvre de campagnes, la mise en place d'une charte graphique et le déploiement d'un site internet à l'échelle de GPS&O.

IDENTIFICATION DES PLANS LOCAUX
DE PRÉVENTION DES DÉCHETS
DU TERRITOIRE

PLUJ DE GRAND PARIS SEINE ET OISE - DÉCEMBRE 2016



Couverture par un Plan Local de Prévention (PLP) des déchets



Source : IGN, GPFSECO

LES CHIFFRES CLEFS

- Production annuelle de déchets = **510 kg/hab (471 kg/hab Ile-de-France, 475kg/hab Yvelines)**
 - > Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) = 270 kg/hab (262 kg/hab Yvelines, 303 kg/hab Ile-de-France)
 - > Collectes sélectives (hors verre) = 33 kg/hab (41 kg/hab Yvelines)
 - > Verre = 21 kg/hab (24kg/hab Yvelines)
 - > Déchets verts = 30 kg/hab (40 kg/hab Yvelines)
 - > Encombrants = 21 kg/hab (similaire à celui des Yvelines)
 - > 11 Déchèteries = 135 kg/hab (65kg/hab Ile-de-France, 85kg/hab Yvelines)
- **Valorisation énergétique des déchets = 75 000 MWh d'électricité et 7 000 MWh de chaleur**
- Traitement du tri = **16 000 tonnes** au centres de tri du SIVATRU à **Triel-sur-Seine** et **19 000** du **SIDOMPE à Thiverval-Grignon**

CE QU'IL FAUT RETENIR

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des objectifs de référence bien cadrés par des plans régionaux d'élimination des déchets (PREDMA, PREDD, PREDAS, PREDIF)</p> <p>Une collecte des ordures ménagères efficace</p> <p>Un réseau de 11 déchèteries dense et captant de manière efficace les déchets.</p>	<p>Une gestion des déchets hétérogène par une multitude d'acteurs</p> <p>Un gisement de déchets importants d'un territoire densément peuplé</p> <p>Une collecte sélective peu importante y compris pour le verre et les déchets verts</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Une harmonisation de la gestion des déchets en cours dans le cadre de la prise de compétence par la Communauté Urbaine</p> <p>6 Plans Locaux de Prévention des déchets intercommunaux et communaux</p> <p>Possibilité d'actions subventionnées par les Contrats d'Objectif Déchet et Economie Circulaire avec l'ADEME</p> <p>Des actions de sensibilisation visant à la réduction des déchets et à une amélioration du tri sélectif</p>	<p>Une augmentation de la population entraînant une augmentation des besoins en matière gestion et de traitement des déchets</p> <p>Une filière de traitement des déchets issus de la collecte sélective non dimensionnée pour faire face à l'augmentation du gisement de déchets et à l'extension future des consignes de tri</p>

e

XI. D'IMPORTANTES GISEMENTS EN FAVEUR D'UNE ECOLOGIE URBAINE PERFORMANTE

A. Les concepts liés à l'écologie urbaine

L'écologie, ou étymologiquement science de l'habitat étudie les êtres vivants dans leur milieu constituant un écosystème et les interactions entre eux.

L'écologie urbaine est un **concept** appliquant les **enjeux écologiques à la vie en ville**. Il défend une approche transverse et pluridisciplinaire ayant trait à la promotion d'un mode de vie durable en zone urbaine : transport, urbanisme, habitat, lutte contre la pollution, la gestion de l'énergie, la démocratie et économie locale,...Ce champ de réflexion vise à **améliorer le cadre de vie des populations urbaines**.

L'approche des projets urbains par l'écologie urbaine permet principalement de **répondre à certains enjeux** :

- la maîtrise des impacts environnementaux, climatiques et énergétiques de l'urbanisation ;
- l'adaptation à la raréfaction des ressources fossiles ;
- la rationalisation des coûts environnementaux et la compétitivité économique ;
- le soutien à la structuration des circuits d'échanges au sein des zones d'activités économiques, en lien avec le tissu mixte, les équipements : eau, assainissement, énergie, déchets, transports, etc.

L'écologie urbaine s'appuie notamment sur **les concepts de circuit-court et d'économie circulaire**. Historiquement, le terme de « **circuit-court** » était initialement utilisé pour désigner un circuit de distribution alimentaire dont le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur est réduit. Appliqué à la ville, il peut être utilisé pour tout le cycle de production-consommation. Depuis plusieurs années, on parle d'«**économie circulaire**» appliquée désormais à l'échelle du territoire. Il s'agit de la production de biens, et de services tout en limitant fortement la consommation, le gaspillage des matières premières et des sources d'énergie non renouvelable.

En parallèle, la notion d'**empreinte écologique** se développe au cours des années 1990. Elle permet de mesurer l'avancée ou le recul d'une ville par rapport au développement durable. Quand l'empreinte écologique augmente, la durabilité d'une ville diminue.... Le **calcul de l'empreinte permet de montrer le degré d'un développement gaspilleur et de l'utilisation irrationnelle** des ressources à laquelle la prise en compte de l'écologie urbaine répond.

Ainsi, **l'écologie urbaine** doit être vue sous l'angle des interrelations à organiser entre les différents services environnementaux (eau, énergie, déchets...) et **les besoins de la ville durable**. Cette approche de l'aménagement du territoire est porteuse de durabilité et permet de limiter les émissions de gaz à effet-de-serre liées au transport des marchandises, de l'énergie, etc.

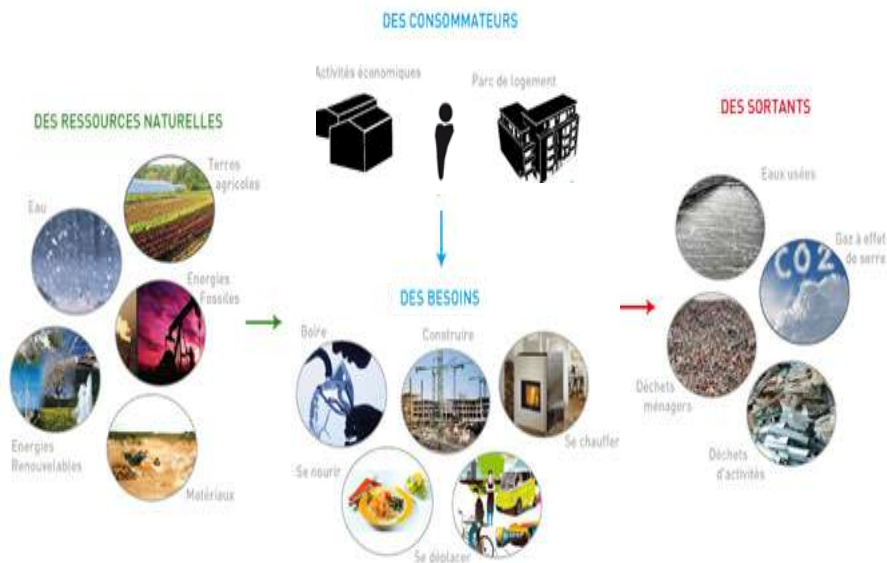
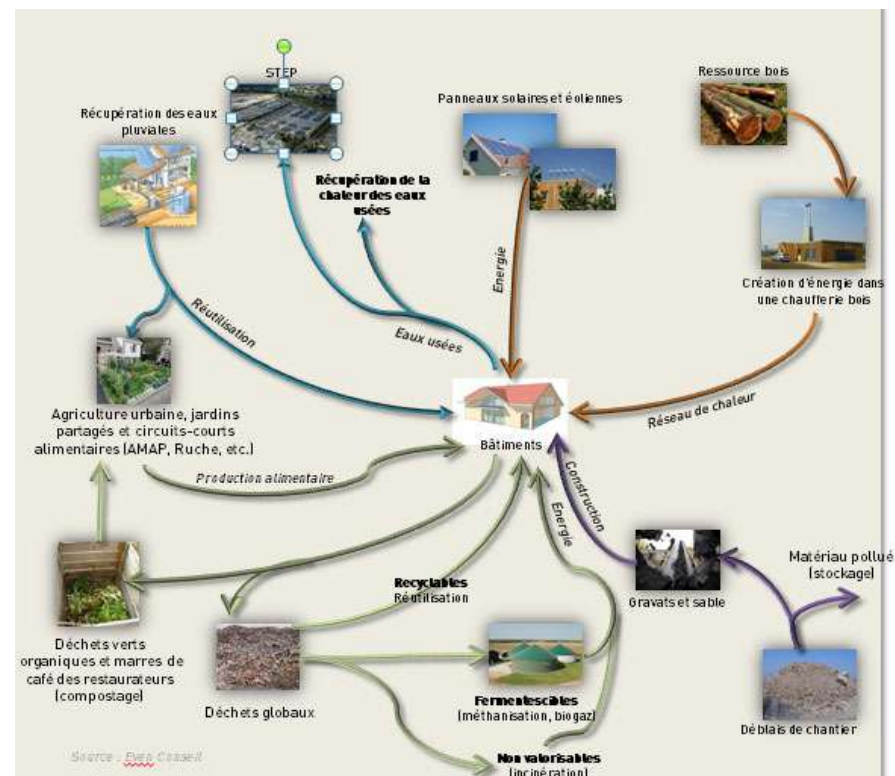


Schéma explicatif de l'écologie urbaine
Source : Even Conseil



Application d'une approche d'écologie urbaine à un territoire
Source : Even Conseil

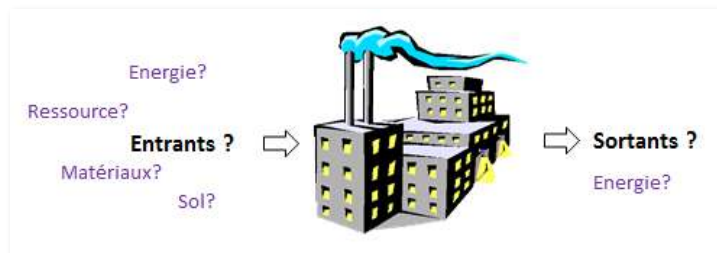
B. D'importants gisements et des besoins identifiés pour une écologie territoriale prometteuse

Le contexte du territoire de GPS&O contraint les populations et les activités à aller chercher toujours plus loin les ressources nécessaires au quotidien de ses usagers. En parallèle, le territoire recense des **ressources énergétiques encore majoritairement issues des énergies fossiles**, y compris pour l'alimentation des réseaux de chaleur, et **des besoins en énergie nombreux et importants à satisfaire** (transport, production d'énergie, économie, résidentiel, ...)

Pourtant, composée de territoires urbains, ruraux et périurbains, GPS&O est un territoire prometteur pour le développement d'une **écologie urbaine performante**.

D'une part, relativement urbanisé, habité et productif, **le territoire produit et dispose par conséquent d'un gisement de ressources valorisables**.

- Des déchets (ménagers, issus des entreprises et des activités) ;
- Les boues des stations d'épurations ;
- Les résidus de la biomasse.



Analyse des flux de matières et d'énergie, un grand principe

L'écologie industrielle est un volet de l'écologie urbaine. Basée sur l'analyse des flux de matière et d'énergie, l'écologie industrielle cherche à avoir une approche globale du système industriel en le représentant comme un écosystème et à le rendre compatible avec les écosystèmes naturels.

Encore émergent, ce concept, vise à la fois à **analyser les flux de matières et d'énergies** entrant et sortant du territoire et à **susciter de nouvelles formes de coopération entre acteurs**, de sorte à **réutiliser localement les résidus de production** et à mutualiser certains services et équipements.

D'autres parts, très présentes au sein du territoire, les industries offrent des potentiels en termes **d'écologie industrielle (double réseau d'eau, récupération de la chaleur liée aux activités, réutilisation des déchets sur site, ...)** pour le **développement et l'intensification** la prise en compte de l'écologie sur le territoire.

UN GISEMENT DE DECHETS VALORISABLE

Avec près de **270 kilogrammes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par habitant et par an**, autant de résidus à traiter et/ou valoriser, l'arrivée de nouvelles populations ne va faire qu'augmenter le gisement et les circuits-courts représentant un véritable enjeu pour les réduire (+ 9 684 tonnes de déchets supplémentaires estimés avec 30 000 habitants supplémentaires). La **valorisation des énergies fatales c'est-à-dire produites par un processus permettant la récupération**, est d'ores et déjà amorcée sur le territoire de GPS&O. Actuellement, le **centre de valorisation énergétique Azalis** à Carrières-sous-Poissy permet de valoriser près de 75 000 MWh d'électricité autoconsommée ou vendue. De plus, le **Centre de Stockage des Déchets Ultimes** de Guitrancourt valorise énergétiquement plus de 7 000 MWh sous forme chaleur autoconsommée.

La valorisation des déchets concerne aussi ceux issus du secteur de la construction car sur le tonnage total des déchets produits, **90 % sont issus du secteur du bâtiment**, une proportion très importante qui s'explique par le poids de ces matériaux, nettement plus lourds par exemple, que les ordures ménagères. **Ainsi, l'éco-construction, qui constitue une logique à promouvoir, permettrait de valoriser ce qui est recyclable dans les bâtiments** tout en **dynamisant l'économie** locale.

LA VALORISATION DES EAUX USEES

Très urbanisé, le territoire de GPS&O accueille de nombreux sites de traitement des eaux usées, produites par un territoire bien plus vaste. Certains de ces sites **valorisent les boues d'épuration** sous forme de biogaz (environ 480 GWh) sur le territoire. La station de **Rosny-sur-Seine comprend un dispositif d'incinération des boues** dont la chaleur est utilisée pour le **fonctionnement de la station. L'usine d'épuration d'Achères**, avec une production de boues comprises 50 000 et 80 000 tonnes/an) participe pour les **2/3 à la valorisation énergétique francilienne issue des stations d'épurations** (source: SOLAGRO 2013). De plus, la **station d'épuration des Mureaux**, qui devrait faire l'objet d'une modernisation dans les années à venir, valorisera par **biogaz les effluents pour une réinjection dans le réseau de la ville.** Un potentiel de récupération de chaleur de **la station d'épuration de Verneuil** a également été identifié dans le cadre de **l'alimentation de la future marina projetée au sein de la ville.**

L'ATOUT DES INDUSTRIES DU TERRITOIRE

Particulièrement industrialisé, le territoire produit un gisement qui peut se voir valorisé dans le cadre notamment de circuit-court et ainsi permettre de répondre à **la demande des habitants et des activités.** Une étude (2015) de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME) identifie **l'énergie issue des rejets**

des fumées de fours et chaudières, des buées des séchoirs et des réseaux de chaleurs la plus potentiellement valorisable le territoire. Quelques **communes situées le long de la Seine** telles que Gargenville, Juziers, Les Mureaux et Porcheville (centrale thermique) révèlent des **gisements industriels importants** compris entre 10 000 et 120 000 MWh.

Ainsi, dans un territoire comme celui de la **Communauté Urbaine de GPS&O**, où les activités économiques prennent place au contact direct d'une urbanisation dense, **l'écologie urbaine est réaliste, pertinente économiquement et d'un point de vue environnemental.** La récupération des énergies fatales résulte d'enjeux territoriaux à double échelle : le territoire de GPS&O et le site industriel. Si le procédé de récupération d'énergie permet d'alimenter le bassin de **GPS&O en chaleur et de lutter contre le réchauffement climatique, le site industriel bénéficie également d'aménités positives** (valorisation économique, compétitivité, réduction des émissions de gaz à effet-de-serre etc.). Ce concept devrait permettre au territoire d'anticiper la gestion des sortants, de réduire les besoins en déplacement et de proposer des solutions pour répondre aux besoins des usagers actuels (approvisionnement en nourriture, en énergie (chaleur, froid, etc) et d'anticiper ceux des futurs.

C. Des projets innovants sur le territoire de GPS&O

1. Le port de Limay : un haut lieu d'exemplarité de l'éco-industrie sur le territoire

Créée dans les années 1970, la **zone portuaire de Limay-Porcheville** est une plateforme industrielle incontournable de l'ouest parisien.

3^{ème} plate-forme multimodale d'Ile-de-France, spécialisée dans les **éco-industries**, elle s'étend sur 125 hectares et accueille 26 entreprises pour un total de 1 000 emplois directs. Elle connaît une évolution constante de ses activités avec un doublement de ses trafics multimodaux (fleuve, fer, route) entre 2010 et 2015.



Zone de Limay Porcheville

Source : Communauté Urbaine de GPS&O

Le port de Limay accueille des entreprises engagées dans l'écologie industrielle. **SARP** industries installée depuis 1975 sur le port de Limay, est aujourd'hui **le plus important centre de traitement et de valorisation de déchets spéciaux en Europe**. Dès son installation, SARP Industries mène une politique d'investissements active pour de nouveaux modes de traitement et de valorisation des déchets. Aujourd'hui, devenu un acteur de référence en matière d'économie

circulaire et fortement ancré au niveau local, une **nouvelle convention permet à la SARP de lancer une nouvelle démarche d'écologie industrielle visant à la production de biodiesel de nouvelle génération à partir des huiles alimentaires usagées**. Grâce à la bonne desserte du port de Limay, l'usine collecte les huiles alimentaires en provenance de restaurants, de professionnels de la restauration, de collectivités et d'industriels de l'agroalimentaire répartis sur tout le territoire hexagonal. Par la fabrication de 20 000 tonnes de biocarburants à partir des huiles alimentaires usagées, cette démarche **d'écologie industrielle permet également de préserver les terres cultivées**.

Actuellement, le site fait l'objet d'un projet d'extension sur 32 hectares dont les aménagements prévus permettront d'inscrire un peu plus le port dans **une démarche environnementale (développement de l'intermodalité, intégration patrimoniale, création de continuités écologiques, etc.)**, en interrelation avec les démarches éco-industrielles déjà engagées. D'ailleurs, le projet d'extension du port vise par ailleurs l'obtention de **la certification ISO 14001 garantissant la qualité environnementale de l'action menée par le Port**.

Ainsi, l'aménagement coordonné par **un Schéma d'Aménagement et de Développement Durable**, destiné à faire de Limay un port des éco-industries et un pôle d'excellence environnementale.

2. La station d'épuration des Mureaux, future source d'approvisionnement du réseau de chaleur urbain communal



Station d'épuration des Mureaux
Source : <http://www.ecole-enfants-precoces.fr>

La station d'épuration des eaux usées des Mureaux a pour compétences le transport et le traitement des eaux usées de 24 communes raccordées et d'environ 75 000 habitants, pour une capacité qui peut atteindre 100 000 équivalents/habitants. Gérée par le syndicat intercommunal d'assainissement de Meulan Hardricourt Les Mureaux (SIAM HLM), la station d'épuration des Mureaux produit en moyenne 6 200 tonnes de boues brutes par an.

Depuis 2014, la valorisation agricole et des biodéchets est d'ores et déjà assurée. Les boues sont valorisées à 74 % en agriculture par épandages et à 16 % en compostage.

Pour autant, par un investissement de 20 millions d'euros permettant d'augmenter sa capacité de traitement et d'installer une unité de méthanisation, le site ambitionne désormais la production de biogaz par méthanisation pour l'alimentation du réseau de chaleur urbain communal. En effet, 30 % du volume de boues seront traités par le futur digesteur générant du biogaz qui sera réinjecté le réseau de chaleur communal pour le chauffage des bâtiments et permettra de produire de l'électricité.

Ce projet, dont l'issue souhaitée est prévue pour 2018, s'inscrit notamment dans le cadre du projet BioEN NW aux Mureaux démarré en 2012. Le développement d'un centre de ressources sur les bio-énergies (échanges, ateliers, formations), la réalisation d'une chaufferie bois en interconnexion avec le réseau de chaleur existant rendent possible cette synergie autour de la valorisation énergétique des boues issues de la station d'épuration.

CE QU'IL FAUT RETENIR

ATOUTS

Des territoires complémentaires (ruraux, périurbains & urbains), générant d'une part, la production de flux sortants via :

- de nombreux gisements issus de ressources fatales : déchets (bâtiments, ménages, biodéchets, etc.), eaux usées ;
- des gisements issus des déchets de l'agriculture

et d'autre part, un potentiel de transformation et de valorisation de ces flux :

- de nombreuses industries sur le territoire notamment dans la vallée de la Seine
- des équipements urbains (unités de valorisation énergétique des déchets, stations d'épurations, etc.) qui valorisent les flux sortants

Un réseau de chaleur urbain aux Mureaux approvisionné par la valorisation thermique des boues d'épuration de la station d'épuration

OPPORTUNITES

Des gisements de flux sortants de plus en plus importants suite à l'augmentation de la population du territoire

Un réseau de chaleur urbain présent à Mantes-la-Jolie et un potentiel d'extension ou de création de nouveaux réseaux de chaleur urbains pouvant être approvisionnés par de la chaleur fatale

De nouveaux équipements et des projets urbains répondant aux besoins de transformation et de valorisation de flux sortants

Des interactions environnementales possibles et identifiées au sein de zones économiques (déchets, eau, stationnement, chaleur, espaces verts)

Des espaces agricoles, lieux de potentielles installations d'usines de méthanisation

FAIBLESSES

Une part de valorisation des flux sortants et de production d'énergies renouvelables & et de récupérations encore faible

Des réseaux de chaleur urbains, encore peu développés sur le territoire, demandeurs potentiels d'approvisionnement en chaleur et froid issus de la transformation des flux

MENACES

Un manque de coopération des acteurs et de structuration d'une filière d'écologie urbaine engendrant alors une possible inadéquation entre l'offre (le gisement de flux sortants) et la demande (énergie, chaleur, froid, biogaz, etc.)

XII. DU DIAGNOSTIC AUX PERSPECTIVES AU FIL DE L'EAU

A. Méthodologie

1. Du diagnostic AFOM aux enjeux hiérarchisés

Une synthèse du diagnostic sur le modèle Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces (AFOM) permet de dégager les enjeux du territoire de GPS&O au regard de son PLUi.

On peut mettre en évidence les points de force, **les atouts** d'un territoire ainsi que **ses faiblesses**, se traduisant souvent en dysfonctionnements par rapport aux fonctionnements souhaités, en évaluant **les dynamiques présentes et passées et la capacité propre du territoire** à atteindre les objectifs politique formulés sur son périmètre,

En portant le regard vers les évolutions possibles futures du territoire, on peut mettre en évidence **les opportunités** à savoir des éléments susceptibles de devenir des atouts pour le territoire. La même vision prospective permet également d'identifier **des menaces**, à savoir ce qui, dans les dynamiques actuelles, risque à terme de poser problème pour le territoire.

Opportunités et menaces peuvent provenir de **l'environnement externe du territoire** (décisions politiques prises ailleurs, scénarios de développement d'espaces en forte interaction avec le système étudié), dans la mesure où elles sont susceptibles d'enclencher des évolutions considérées positivement ou négativement.

Les enjeux dégagés par ce diagnostic et les perspectives au fil de l'eau sont hiérarchisés et priorisés de 1 à 3 en fonction de plusieurs critères :

- ▶ **La transversalité de l'enjeu** : si l'enjeu porte sur plusieurs thèmes environnementaux ;
- ▶ **Son importance vis-à-vis de la santé publique** : ne pas répondre à l'enjeu pourrait avoir des impacts négatifs sur la santé humaine ;
- ▶ **Son importance en termes d'impacts sur la biodiversité et les habitats** : ne pas répondre à l'enjeu pourrait avoir des impacts négatifs sur la biodiversité ;
- ▶ **La priorité locale donnée à cet enjeu** : dans quelle mesure ce thème est intégré aux orientations de la Communauté urbaine de GPS&O ;
- ▶ **Les leviers d'action disponibles** : si des outils sont disponibles dans les documents d'urbanisme : protection ou règlement, incitation ou inexistant.

2. Des perspectives pour l'Etat initial de l'Environnement « au fil de l'eau »

Le diagnostic AFOM et les enjeux hiérarchisés permettent ensuite de décliner les perspectives d'évolution du territoire **en l'absence du PLUi**.

Les perspectives au fil de l'eau sont basées sur le croisement de plusieurs tendances de manière à restituer de la manière la plus fidèle les dynamiques en cours sur le territoire. Ainsi, le travail exposé ci-dessous croise :

- ▶ **La tendance planifiée** : projetée notamment dans le SDRIF en termes de développement de l'urbanisation programmée dans les documents d'urbanisme en vigueur et de la contribution à la part des 70 000 logements programmés en Ile-de-France à l'horizon 2030
- ▶ **La tendance observée** : à savoir sur la période 2008-2013, une croissance démographique annuelle de 0,4 % par an qui se traduirait par environ +20'000 habitants à l'horizon 2030.
- ▶ **L'impact de grands projets ou démarches** sur le territoire et sa population qui peuvent faciliter la mobilité et élargir le bassin d'emploi des habitants du territoire de GPS&O : , projet EOLE (prolongement de la ligne E du RER), Tangentielle Ouest, la liaison A13 – RD128, la liaison RD30-RD190, etc.

B. Paysage

1. Enjeux hiérarchisés

ENJEU	FORCE
Préserver et mettre en valeur des paysages ruraux et boisés remarquables : Vexin, vallées des affluents de la Seine (Mauldre, Vaucouleurs, Aubette), forêts, coteaux	1
Poursuivre les actions en faveur de la reconquête des berges de la Seine et de ses affluents comme espaces de pratique et de découverte des paysages, en lien avec leur intérêt écologique. Poursuivre en particulier la valorisation des zones de confluence	1
Renforcer l'offre déjà notable de la nature en ville en lien avec les enjeux de trame verte et bleue, la maîtrise des risques naturels, et l'adaptation au changement climatique	1
Préserver le patrimoine bâti et les architectures typiques du territoire	2
Maîtriser l'intégration des développements urbains existants et à venir, en particulier à l'est du territoire et le long de la vallée de la Seine (coteaux et bords du fleuve), dans la continuité de la maîtrise des fronts urbains d'intérêts régionaux identifiés dans le SDRIF	2
Conforter le réseau de sentiers de découverte du territoire et renforcer les espaces de promenade paysagère urbaine : coulées vertes etc.	2
Préserver et mettre en valeur les coupures vertes, en particulier le long de la vallée de la Seine et notamment dans les zones urbaines de la plaine d'Achères, de la boucle de Triel, dans le secteur des Mureaux (bois de Verneuil et base de loisirs), à Flins (bois Saint-Vincent), à Epône (Elisabethville) et autour de Mantes-la-Jolie	2
Poursuivre les démarches de protection et de mise en valeur des paysages	2
Mener une réflexion sur l'évolution des pratiques agricoles afin d'encourager la diversification et le redéveloppement des pratiques maraichères sur le territoire	2
Intégrer les infrastructures de transport marquantes du territoire et développer les opportunités de lecture du paysage depuis ces-dernières	3

Préserver et mettre en valeur les vues exceptionnelles sur le territoire et notamment le long de l'axe Seine et depuis les coteaux et rebords de plateaux	3
Mener une réflexion sur l'intégration et la reconquête des espaces en entrée de ville et le long des axes principaux du territoire, associés à des zones d'activités, commerciales ou industrielles	3

2. Perspectives au « au fil de l'eau »

Dans un scénario au fil de l'eau et en l'absence de PLUi, la relation entre villes et paysage du territoire de GPS&O serait marquée par de nombreuses pressions et la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme communaux se poursuivraient de manière hétérogène.

Sans action concertée via le PLUi, l'urbanisation prévue pourrait se poursuivre encore davantage sur les coteaux dans les communes les moins prescriptives. Celles-ci en seraient d'autant plus attractives au regard d'une recherche individuelle pour un accès à la vue privilégié. Une urbanisation non maîtrisée pourrait conduire alors à fermer ponctuellement des vues ouvertes sur le grand territoire, par des constructions bâties ou de grandes infrastructures.

Les transitions paysagères entre espace urbain et rural seraient plus ou moins appréhendées. Celles qui demeureraient non travaillées et illisibles pourraient contribuer à la perte d'attractivité résidentielle de ces espaces.

D'autre part, en l'absence du PLUi déclinant une vision commune et harmonisant les efforts de construction et inscrivant des coupures dans l'urbanisation, les continuums urbanisés pourraient se généraliser dans les secteurs les moins contraints.

Certaines entrées de ville et d'agglomération feraient tout de même l'objet d'aménagement qualitatifs dans l'optique d'améliorer l'attrait touristique et économique du territoire. Les autres entrées de villes et d'agglomération resteraient des points sensibles en termes de paysage, non valorisés (commerces de périphérie, publicités, faible part d'espaces publics...).

En l'absence de PLUi, la mise en valeur, par le Parc Naturel Régional, du Vexin, de son patrimoine naturel et bâti se poursuivrait. Ce phénomène limité à une partie du territoire tendrait à instaurer un régime exceptionnel. Indirectement la pression de fréquentation sur cet espace pourrait alors augmenter, en l'absence d'autres points d'attraction touristique et de loisir sur le territoire.

De fait, sur le reste du territoire, sans mesure particulière prise via le PLUi, seul le patrimoine bâti exceptionnel serait obligatoirement identifié et mis en valeur. Le patrimoine architectural « ordinaire » ou petit patrimoine pourrait se dégrader peu à peu, faute d'inventaire communal et de mise sous protection, et exceptions faites d'initiatives de particuliers.

En l'absence de PLUi, des actions non coordonnées en termes de nature en ville pourraient être menées sur le territoire notamment dans le cadre des PLU communaux mais la qualité paysagère des zones urbaines global du territoire serait alors très hétérogène.

Les PLU communaux ne peuvent à eux seuls traiter de la perte de la diversité des cultures agricoles comme le maraîchage et l'arboriculture et la disparition de l'activité d'élevage qui concernent des échelles plus larges. Celles-ci continueraient alors d'entraîner progressivement une homogénéisation et une déqualification du paysage du territoire de GPS&O vers des paysages agricoles de type *open-field*.

En l'absence de mesures prises dans le cadre du PLUi et malgré des opérations ponctuelles du type « Seine Park » visant à recréer un accès au fleuve, une partie de la population du territoire pourrait en être maintenue éloignée dans son quotidien. Les nouveaux arrivants pourraient s'installer sur certaines parties du territoire sans même en identifier la présence. Cela pourrait poser problème également dans la prise de conscience des risques majeurs liés aux inondations. La Seine, cet élément d'identité fédérateur manquerait alors pour l'élaboration partagée et l'adhésion à des projets communs pour le territoire. Les conflits d'intérêt entre acteurs pourraient alors être accentués.

C. Trame Verte et Bleue

1. Enjeux hiérarchisés

ENJEU	FORCE
Favoriser le rôle de corridor écologique multifonctionnel majeur de la Seine et de ses abords en développant les connectivités est-ouest, notamment dans les secteurs les plus urbanisés, par la préservation et le développement de milieux humides annexes et leurs connexions avec les boisements-réservoirs proches	1
Rétablir des continuités le long des cours d'eau secondaires et la reconquête des berges	1
Limiter les pollutions liées aux activités, ménages et ruissellement agricole et leur impact sur les milieux aquatiques et humides fragiles	1
Préserver les zones de confluences avec les principaux affluents (Oise, Mauldre...)	1
Préserver voire développer les éléments de trame verte et bleue au sein des espaces agricoles	1
Garantir les échanges écologiques aux portes du tissu urbain et la pénétration de la nature dans la ville en maintenant des coupures boisées et autres espaces de respiration entre les zones urbaines et les zones non artificialisées	1
Protéger durablement les réservoirs d'intérêt écologique fort identifiés par les zonages d'inventaire et de protection, le SRCE et le SDRIF	2
Protéger durablement la richesse et la singularité des pelouses calcicoles et milieux thermophiles	2
Favoriser les connexions nord-sud au niveau de la Seine, devenue difficilement franchissable, en évitant une urbanisation continue	2
Maintenir et développer la connectivité entre la forêt de Moisson et la forêt de Rosny, réservoirs d'importance majeurs	2
Assurer la protection des lisières des réservoirs de biodiversité boisés	2
Valoriser la présence de l'eau dans la ville, en étudiant la réouverture de certains cours d'eau enterrés en milieu urbain (cours d'eau du Chapet)	2

Limiter l'impact des infrastructures de transports existantes et futures et résoudre les points de blocages sur les corridors existants.	2
Poursuivre le développement d'une offre de nature d'envergure métropolitaine et renforcer son accessibilité pour participer à l'attractivité du territoire métropolitain (loisirs forestiers, liaisons douces...)	2

2. Perspectives au « au fil de l'eau »

Dans un scénario au fil de l'eau et en l'absence de PLUi, la trame verte et bleue du territoire de GPS&O, telle qu'elle est définie dans l'Etat Initial de l'Environnement, serait prise en compte, protégée, et renforcée de manière hétérogène par les documents d'urbanisme communaux. Elle subirait de nombreuses pressions par des phénomènes de compétition entre les espaces et les phénomènes de fragmentation et de dégradation pourraient s'accroître.

Les PLU communaux devraient en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France dans ses grandes lignes et travailler à une déclinaison locale sans une vision intermédiaire plus pertinente pour analyser les déplacements de certaines espèces et préciser les espaces relais. Les objectifs de préservation et restauration de la Trame Verte et Bleue seraient alors plus difficiles à atteindre.

L'ensemble des sites faisant l'objet de protection pour leur importance écologique (comme les sites Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny ou le Bout du Monde en arrêté préfectoral de protection de biotope) seraient maintenus sur le territoire de par leur statut réglementaire. Leurs objectifs de conservation seraient pris en compte dans les plans et projets via des évaluations environnementales stratégiques et des études d'impact et d'évaluation d'incidence Natura 2000. De nouveaux sites pourraient également faire l'objet de nouvelles protections voire d'acquisition foncière, dans les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière par exemple.

Toutefois d'autres secteurs d'intérêt comme des zones humides en milieu agricole par exemple pourraient ne faire l'objet d'aucune protection et seraient ainsi menacés par diverses pressions, allant de travaux de drainage à l'implantation d'infrastructures et d'équipements.

En l'absence de PLUi, les espaces forestiers majoritairement identifiés par des zonages N ou ND dans les documents d'urbanisme communaux en vigueur seraient maintenus et la fonctionnalité de la trame forestière est globalement préservée. Toutefois, en l'absence de mesures du PLUi réduisant les zones d'urbanisation diffuses, le mitage du territoire pourrait accentuer la fragilité de certains points des continuums forestiers. A termes, les milieux forestiers du cœur de la boucle de la Seine pourraient ainsi se retrouver totalement déconnectés des espaces forestiers du Sud du territoire.

Les documents d'urbanisme en vigueur devraient être mis en conformité avec le SDRIF et l'urbanisation s'arrêterait à la bande des 50m demandée par le SDRIF 2030 pour les massifs boisés de plus de 100 hectares. La problématique des lisières forestières touchant des sites urbains constitués et de celles touchant des espaces boisés plus restreints ne seraient toutefois pas forcément étudiées et prises en compte si nécessaire.

Sauf dans le secteur du PNR du Vexin et dans des sites comme l'ENS de la Butte du Hutrel où des actions spécifiques sont d'ores et déjà entreprises, les pelouses calcicoles et milieux thermophiles bien exposés continueraient sur les communes les moins prescriptives à subir la concurrence de l'urbanisation ou des milieux forestiers suite à la déprise agricole et pourraient alors disparaître progressivement sur le territoire.

D'autre part, en lien avec la poursuite des activités agricoles et économiques du territoire, les objectifs de restauration de la trame bleue du SRCE resteraient difficiles à mettre en œuvre. Les fonctionnalités de ces milieux humides sensibles, qu'elles soient

écologiques, hydrauliques ou épuratoires pourraient être ainsi fortement perturbées voire menacées par les besoins en termes d'infrastructures et d'exploitation en l'absence de protection et de renforcement obligatoire dans les documents d'urbanisme communaux. Seules les zones humides les plus conséquentes (supérieure à 1000 m²) seraient protégées et les impacts compensés au titre du SDAGE Seine Normandie (et de la Loi sur l'Eau). Les 6 communes concernées par le SAGE de la Mauldre seraient également tenues d'intégrer des éléments de protection des zones humides. Ailleurs sur le territoire, l'absence de connaissance ne permettraient pas de mettre en place un niveau de protection homogène.

Toutefois, les dynamiques d'entretien en faveur de la biodiversité comme la gestion différenciée, les opérations et reconquête des berges et zones humides déjà initiées se poursuivraient sur le territoire au gré des opportunités, sans stratégie intercommunale systématique.

Dans un scénario au fil de l'eau avec ou sans PLUi, les extensions de carrières se poursuivraient selon le Schéma Départemental des carrières. En l'absence de PLUi, les mesures de compensation ne pourraient toutefois pas être coordonnées et intégrées à une réflexion globale sur le fonctionnement écologique à l'échelle du territoire de GPS&O. Les effets cumulés sur le fonctionnement écologique du territoire seraient plus difficilement être pris en compte.

Dans le cadre des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncières et des espaces Naturels Sensibles du département, la mise en valeur des vastes espaces verts et de loisirs du territoire, correspondant notamment aux réservoirs boisés, se poursuivrait, offrant à un grand nombre d'habitants des espaces de détente conséquents. Toutefois, l'augmentation de la fréquentation de ces espaces pourrait venir perturber localement le fonctionnement écologique de ces sites et ainsi en diminuer l'intérêt pour la fonctionnalité de la Trame verte et bleue du territoire.

En l'absence d'orientations définies par un PLUi, la programmation d'espaces verts à réaliser dans les futures opérations de logements notamment ne permettrait peut-être pas d'atteindre une offre suffisante en espaces verts dans les espaces en déficit. Les bénéfices liés à la présence d'éléments de nature ne seraient pas forcément assurés au sein des secteurs habités les plus denses.

D. Ressources en eau

1. Enjeux hiérarchisés

ENJEU	FORCE
Obtenir un bon état chimique et écologique des masses d'eau superficielles	1
Obtenir un bon état chimique et quantitatif des masses d'eau souterraine	1
Poursuivre les efforts de réaménagement et les mises aux normes des réseaux d'assainissement, notamment la mise en réseau séparatif.	1
Planifier les projets d'envergure au regard de leur desserte en assainissement	1
Réaménager, moderniser voire développer les stations d'épuration pour répondre aux nouveaux besoins	1
Soutenir le rôle stratégique du territoire, fournisseur d'eau potable à l'échelle régionale et répondre aux besoins en eau pour le développement des activités et l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire de GPS&O	2
Maintenir et améliorer le bon niveau de performance des réseaux d'eau potable	2
Inciter à la récupération systématique des eaux pluviales pour économiser la ressource	2
Coordonner l'accès à la ressource par le développement des interconnexions et systèmes de stockage	3
Maintenir et contrôler la faible part de dispositifs d'assainissement non collectif	3
Coordonner la gestion et du traitement des eaux usées et pluviales à une échelle pertinente	3

2. Perspectives au « au fil de l'eau »

Dans l'optique d'un développement urbain et des activités au fil de l'eau sur le territoire de GPS&O et sur les territoires alimentés par la production en eau, les prélèvements en eau continueraient d'augmenter. Selon les scénarios démographiques au fil de l'eau, l'augmentation de la population sur le territoire de GPS&O induirait ainsi à lui seul une demande supplémentaire maximale de 67 572 m³ par an d'eau potable pour environ 40 m³ par personne et par an. La régularité de l'approvisionnement pourrait devenir une problématique pour le développement des communes les moins bien connectées. La recherche d'autres ressources devrait le cas échéant être envisagée.

Ce scénario au fil de l'eau doit également être mis au regard des perspectives du réchauffement climatique qui devrait venir accroître les tensions sur la ressource. En effet les effets du changement climatique pourraient entraîner un régime des précipitations modifié et des températures plus élevées. Ces phénomènes pourraient venir altérer les recharges des nappes, ce qui viendrait ajouter de nouvelles perturbations du cycle de l'eau. Dans ce contexte, des conflits d'usage pourraient être à prévoir à long terme sur le territoire autour de l'accès à l'eau, voir à certaines périodes des déficits à gérer, qui impacteraient alors les ressources mais aussi les coûts à supporter pour les ménages ou les activités qui sont, sur le territoire de GPS&O, fortement consommatrices d'eau.

La communauté urbaine de GPS&O compétente en matière d'eau potable coordonnerait moins facilement ses actions en la matière en l'absence de réflexion globale et intégrée sur l'ensemble du territoire, face à un développement de l'urbanisation dont elle n'a pas la maîtrise. Dans le cadre du PLUi, une urbanisation stratégique intercommunale par secteur au regard des équipements existants et des besoins futurs permettrait a contrario d'optimiser la ressource à l'échelle intercommunale et de mutualiser les équipements.

Le développement de l'urbanisation réfléchi à l'échelle communale induirait également un besoin d'extension des réseaux d'adduction en eau potable supplémentaire par rapport à un développement de l'urbanisation optimisé sur certaines zones. Ces extensions pesant sur le budget des collectivités et des ménages, rendraient le maintien d'un rendement correct sur la totalité du réseau via un entretien régulier de plus en plus difficile à obtenir.

Dans un scénario démographique au fil de l'eau, la poursuite du développement du territoire entraînerait également vraisemblablement l'augmentation des quantités d'eaux à traiter (+ environ 73 991 m³ d'eau usées à traiter à raison d'environ 120 L par jour et par habitant). La problématique de l'imperméabilisation des sols engendrée par l'urbanisation serait traitée de manière hétérogène selon les documents d'urbanisme communaux. Les effets cumulés pourraient entraîner à terme une dégradation de la qualité de l'eau déjà jugée médiocre pour les masses d'eaux superficielles notamment.

Les risques pour la santé humaine devraient alors être pris en compte. Les milieux naturels plus pollués toucheraient la faune et la flore et plus globalement l'ensemble de la biodiversité sur le territoire.

En l'absence de PLUi, la communauté urbaine disposant de la compétence poursuivrait la mise en place de réseaux séparatifs sur le territoire. De manière hétérogène, selon les règlements d'assainissement communaux, les efforts en termes de gestion alternative, pourraient permettre de limiter les épisodes de surcharge de certaines installations de traitement des eaux usées. Toutefois, cela ne s'effectuerait qu'à la marge et les effets ne seraient alors que peu significatifs.

Ainsi, en lien avec l'augmentation des besoins liés au développement urbain, les capacités de traitement des équipements existants risqueraient de ne pas être suffisantes à moyen termes. Dans ce cas,

des surcharges hydrauliques et organiques pourraient être plus fréquentes et entraîner des incidences sur les milieux naturels.

Enfin, dans un scénario fil de l'eau, on peut présager de la poursuite des dynamiques engagées par la communauté urbaine pour contrôler et assurer l'amélioration des dispositifs d'assainissement non collectif présents sur le territoire. Dans ce sens, la limitation des risques de pollutions diffuses notamment sur les milieux aquatiques pourrait être observée. Toutefois il faut noter qu'en l'absence de vision collective sur la limitation de l'étalement urbain, de nouvelles installations pourraient être établies sur le territoire, présentant de nouvelles sources de pollution potentielles à venir.

Par ailleurs, il faut ajouter que le développement de certains projets fluviaux comme le Port d'Achères à la confluence de la Seine et de l'Oise (en complément de la création du canal Seine Nord) nécessiteront des aménagements qui impacteront localement la qualité des milieux aquatiques. Ces grands projets devraient permettre au trafic fluvial d'augmenter de manière notable pouvant induire des pollutions diffuses supplémentaires, se cumulant aux autres incidences négatives sur la qualité des eaux.

En termes de qualité des eaux, l'inscription de périmètres de protection des captages dont la classification de certains d'entre eux au titre du SDAGE et du Grenelle permettrait, avec ou sans PLUi, d'envisager une limitation des apports des différents polluants venant dégrader la qualité des eaux prélevées.

La sensibilité aux polluants agricoles, bien que non spécifiquement traitée à la source, devrait être atténuée par les mesures de protection mises en place en lien avec la Zone de Vulnérabilité aux Nitrates et les mesures associées, et permettrait à long terme une amélioration de la ressource au regard de ces intrants.

E. Consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

1. Enjeux hiérarchisés

ENJEU	FORCE
Protéger durablement les espaces naturels, agricoles et forestiers en cohérence avec les enjeux agricoles, paysagers et écologiques	1
<i>Prioriser un développement urbain hors des espaces agricoles, naturels et forestiers :</i>	
Prioriser la densification du tissu existant, tout en conservant des espaces de respiration suffisants pour les services écologiques et la santé urbaine	2
Poursuivre la dynamique de renouvellement urbain	2
Planifier l'urbanisation en extension qui ne pourrait être évitée, dans des secteurs de moindre enjeu environnemental et agricole	2
<i>Rationaliser l'espace consommé en extension dans l'espace agricole et naturel :</i>	
Limiter le développement de formes d'habitat fortement consommatrices d'espaces	2
Maîtriser les emprises réservées aux infrastructures	2
Mutualiser l'espace (équipement, stationnement, gestion des eaux pluviales, ...)	3

2. Perspectives au « au fil de l'eau »

Dans un scénario au fil de l'eau, en l'absence de PLUi, le développement de l'espace serait mal maîtrisé et ne permettrait pas de lutter de manière efficace contre le mitage et l'étalement urbain. Les efforts consentis et à venir dans les documents d'urbanisme communaux en termes de renouvellement et de densification, dans un scénario au fil de l'eau, se feraient sans vision prospective et stratégique.

Sans action politique concertée de concentration de l'urbanisation via le PLUi, la consommation pourrait tout de même se poursuivre sur le territoire de manière diffuse ou même s'accroître. Dans un scénario reprenant le rythme de ces dernières années (79 ha / an en moyenne), cette consommation représenterait 474 ha sur 6 ans (soit la surface totale d'Issou) dont quasi 200 ha de surfaces agricoles (la surface de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre) et une quarantaine d'hectares de forêts.

Avec ou sans projet de PLUi, les grands projets d'infrastructure et de carrières continueraient de consommer encore davantage des espaces naturels et agricoles. L'absence d'action concertée ne permettrait pas dans ce cas de prévoir de manière intégrée de nouvelles zones dédiées aux activités économiques et certains projets ne pourraient alors s'installer sur le territoire, faute de terrain disponible pour les accueillir.

En l'absence de PLUi prévoyant des mesures visant à les atteindre et levant certains des freins comme la pollution des sols ou la rétention foncière pour certains sites en renouvellement urbain, les objectifs de densification du SDRIF peineraient peut-être être remplis. Les opérations d'extension de l'urbanisation demeureraient plus faciles que la densification ou le renouvellement.

Les communes rurales pourraient être particulièrement touchées : le cadre intercommunal permettrait à contrario de leur faire bénéficier d'une expertise en termes de densification et de renouvellement urbain.

F. Agriculture et environnement

1. Enjeux hiérarchisés

ENJEU	FORCE
Protéger les espaces voués à l'agriculture et fixer des limites durables à l'urbanisation	1
Réduire les conflits d'usages dans les secteurs de franges urbaines en favorisant une intégration optimale des projets et le maintien d'espaces de respiration	1
<i>Participer au maintien de la diversité agricole qui caractérise encore le territoire en lien avec sa structure paysagère :</i>	
Valoriser les zones de grandes cultures sur plaines et plateaux, à travers la réduction de leur empreinte environnementale (qualité de l'eau, pesticides...) et le renforcement de leur intérêt écologique	1
Favoriser une dynamique de restauration de la qualité de l'eau et de diminution des pollutions issues du monde agricole	1
Favoriser le maintien des activités d'élevage sur les collines du PNR du Vexin	2
Poursuivre le développement des filières agricoles innovantes orientées vers valorisation énergétique de la biomasse	2
Favoriser les activités agricoles de phytoremédiation dans un territoire au passé industriel qui recense de nombreux sites et sols pollués	2
Encourager la reconquête des friches agricoles, vers une nouvelle valorisation agricole et écologique (notamment secteurs de Vernouillet, Médan, Triel ...)	2
Assurer la fonctionnalité écologique des espaces agricoles de grande culture en protégeant, voire en développant le petit patrimoine naturel	2
Maintenir les zones de maraîchage et d'arboriculture du Val de Seine et des coteaux, plus fragilisés, et valoriser ces secteurs de production situés à proximité directe de la ville	2
Soutenir une stratégie de développement agri-urbaine, permettant la valorisation des ressources locales, le	3

renforcement des liens entre les acteurs du monde agricole et urbain	
Valoriser le patrimoine rural qui participe à l'identité du territoire et façonne le paysage : restauration et valorisation des corps de ferme, tourisme rural, protection des chemins ruraux ...	3

2. Perspectives « au fil de l'eau »

Dans un scénario au fil de l'eau, avec ou sans PLUi, l'agriculture demeurerait vulnérable au contexte économique mondial ainsi qu'à de nombreux autres paramètres conjoncturels. Dans un scénario où le modèle de la céréaliculture continue de se généraliser, le secteur agricole sur le territoire de GPS&O demeurerait très sensible aux fluctuations des prix, crises économiques et perturbations climatiques (précipitations et augmentation des températures induites par le changement climatique). Les débouchés de ce type de production ne pouvant être vraiment valorisés au niveau local, la production devrait continuer à être acheminée hors du territoire, générant, via son transport, des nuisances et pollutions supplémentaires.

Grâce à certains outils de préservation du foncier déjà mis en place sur le territoire comme la zone agricole protégée de Vernouillet ou les Périmètres régionaux d'Intervention Foncière, une petite partie des meilleures terres agricoles devrait être préservée.

Ailleurs sur le territoire de GPS&O, pour les communes aux documents d'urbanisme les moins prescriptifs et dans une dynamique d'urbanisation et de développement économique du territoire au fil de l'eau, les terres agricoles continueraient sûrement à être les premiers espaces touchés dans le cadre de projet d'urbanisation, d'infrastructures ou de carrières.

Les surfaces agricoles périurbaines devraient continuer de subir une forte pression foncière. Face aux conflits d'usage et aux difficultés croissantes d'exploitation, la tendance de déprise agricole dans ces

secteurs s'accroîtraient encore davantage et la surface de friches agricoles augmenterait. Le potentiel agronomique de ces sols laissés à l'abandon pourrait alors se dégrader et hormis pour quelques expériences pilotes sur certains sites comme le projet de Cœur Vert, cette dégradation pourrait devenir irréversible.

Dans un scénario au fil de l'eau, dans les cadres des politiques publiques agricoles à toutes les échelles, avec ou sans PLUi, les nombreux efforts environnementaux des exploitations agricoles en matière de protection de la ressource en eau et de préservation de la biodiversité se poursuivraient.

G. Risques naturels

1. Enjeux hiérarchisés

ENJEU	FORCE
<i>Maîtriser l'exposition des personnes et des biens à un aléa inondation particulièrement présent :</i>	
Mener une politique transversale en faveur de la prévention des risques, du développement de la Trame Verte et Bleue et de l'agriculture urbaine	1
Prendre en compte les Plans de Prévention des Risques d'Inondation existants dans l'urbanisme	2
Améliorer la connaissance et la cartographie des zones d'aléa inondation dans les secteurs hors PPR pour une prise en compte dans les projets	2
Limitier l'imperméabilisation des sols et accentuer les espaces de pleine terre en général, particulièrement dans les zones sensibles (vallées, coteaux)	2
Mettre en œuvre une politique coordonnée en matière de gestion des eaux pluviales et de lutte contre le ruissellement	2
Prendre en compte le changement climatique qui accentue l'exposition au risque d'inondation	2
<i>Protéger les personnes et les biens vis-à-vis des risques de mouvements de terrain :</i>	
Prendre en compte les Plans de Prévention des Risques de Mouvements de terrain existants dans l'urbanisme (y compris ceux liés à l'effondrement des cavités)	2
Informier sur l'existence d'aléa de mouvements de terrain liés au retrait gonflement des argiles et à la présence de cavités dans les communes concernées, et adapter les dynamiques de développement urbain	2

2. Perspectives « au fil de l'eau »

Dans un scénario au fil de l'eau, les risques liés aux inondations devraient être mieux connus et maîtrisés dès lors que les PPRI auront tous été approuvés sur le territoire. Le PGRI du Bassin Seine Normandie devrait permettre également d'assurer une meilleure

prise en compte du risque sur le territoire, de limiter la vulnérabilité et de favoriser sa résilience. Les documents d'urbanisme communaux se mettant en compatibilité avec ses documents permettraient de limiter l'exposition de la population dans les zones d'aléa.

Toutefois, dans les secteurs non couverts par des PPRI et en l'absence d'encadrement décliné par le PLUi qui prend en compte d'autres éléments de connaissance comme les Atlas des Zones Inondables ou les TRI, des dégâts liés au ruissellement ou aux remontées de nappes pourraient survenir, impactant la sécurité des biens et des personnes sur les secteurs sujets à ce risque.

Même sans le PLUi, les efforts conjoints du PNR du Vexin et de la Communauté urbaine, pourraient permettre de préserver la partie du territoire concernée de l'imperméabilisation de nombreuses terres agricoles et naturelles et d'en préserver les capacités d'infiltration.

Toutefois, sans réflexion spécifique initiée par le PLUi sur la totalité du territoire, l'effort porté sur la requalification du tissu existant demandé par le SDRIF pourrait également induire une imperméabilisation forte des tissus urbanisés. Face à un traitement hétérogène de la gestion des eaux pluviales et de la limitation des surfaces imperméabilisées dans les documents d'urbanisme communaux, lors de certains projets d'ensemble, des ruissellements importants pourraient se produire localement.

Les effets cumulés des grands projets d'infrastructures planifiés sur le territoire, avec ou sans PLUi, risquent d'accentuer encore davantage le phénomène d'imperméabilisation.

Enfin, il faut noter l'impact des effets du changement climatique sur ces différents risques naturels qui vont potentiellement venir amplifier les aléas présents sur le territoire

Sans PLUi, les documents d'urbanisme communaux prendraient en compte les aléas liés au mouvement de terrain qu'ils soient liés au retrait-gonflement des argiles ou l'effondrement d'anciennes cavités. La population du territoire de GPS&O ne serait en conséquent pas davantage exposée. On peut toutefois envisager que le phénomène de retrait-gonflement des argiles augmente du fait de périodes de sécheresse plus importantes accompagnées de périodes de pluie plus intenses, et donc qu'il engendre à l'avenir des dégâts structurels importants sur les constructions.

H. Risques technologiques et pollutions liées

1. Enjeux hiérarchisés

ENJEU	FORCE
<i>Préserver durablement les populations vis-à-vis des risques technologiques, particulièrement dans le Val de Seine :</i>	
Maîtriser l'évolution des zones d'aléas en encadrant l'implantation des futures activités sources de nuisances et l'extension des activités existantes	1
Prendre en compte les PPRT (existant ou en cours) dans les choix d'urbanisme	2
Maîtriser l'exposition aux risques technologiques des futurs projets	2
Sécuriser les populations vis-à-vis du transport de matière dangereuse très présent dans le territoire : canalisations, Seine, axes routiers et ferroviaires	2
<i>Assurer un environnement sonore de qualité :</i>	
Protéger et développer des zones de calme suffisantes et accessibles	1
Favoriser la réduction du bruit à la source en limitant les besoins en déplacements routiers et ferroviaires	2
Maîtriser l'exposition au bruit des futurs projets, particulièrement à destination de logements ou pour les équipements sensibles	2
Développer des mesures d'isolation par rapport au bruit, particulièrement dans les points noirs	2

2. Perspectives « au fil de l'eau »

Avec ou sans PLUi sur le territoire de la communauté urbaine, la connaissance des risques liés aux différents sites SEVESO qui maillent le territoire devrait contribuer à limiter l'exposition des populations actuellement en place et assurer leur sécurité tout en préservant l'environnement naturel des pollutions, notamment en lien avec l'application des différents PPRT.

Toutefois, dans un scénario au fil de l'eau prévoyant une augmentation conséquente de la population, on peut imaginer que l'exposition d'un plus grand nombre d'habitants aux risques augmente, même si cette insécurité est fortement encadrée par les PPRT.

Prescrit par le SDRIF, la poursuite du renouvellement urbain déjà engagé devrait participer à limiter les pollutions anciennes des sols par la reconquête de friches. Cette dynamique serait toutefois moins rapide en l'absence d'orientations limitant l'étalement urbain dans le PLUi.

I. Qualité de l'air

1. Enjeux hiérarchisés

ENJEU	FORCE
<i>Pollutions atmosphériques liées au transport routier :</i>	
Réduire la pollution à la source en soutenant une politique de transport globale et durable et en favorisant particulièrement la décongestion du trafic routier : optimisation des transports en commun, soutien du covoiturage et de l'auto-partage, politique de stationnement adaptée, ...	1
Limiter les émissions polluantes du matériel roulant : modernisation	1
Valoriser l'axe fluvial de la Seine pour les échanges marchands	2
Limiter la fréquentation longue par les populations vulnérables des secteurs les plus sensibles à la pollution	2
Réduire l'utilisation des énergies fossiles pour la production de chaleur et d'électricité des secteurs résidentiels et économiques	2
Réduire les pollutions liées au secteur industriel	3

2. Perspectives « au fil de l'eau »

Dans un scénario au fil de l'eau prévoyant un développement urbain moins organisé qu'avec un PLUi, on peut imaginer que le trafic routier s'intensifie. Dans le contexte attendu du changement climatique et d'épisodes plus fréquents de sécheresse attendus, cette augmentation de trafic pourrait fortement impacter la qualité de l'air sur le territoire de la communauté urbaine de GPS&O.

A cela, on peut envisager également la permanence des rejets des industries, dont les volumes devraient rester constants, d'importants efforts de réduction ayant déjà été effectués afin d'atteindre le respect des normes nationales.

Dans les espaces plus périurbains et ruraux, la qualité de l'air devrait rester de bonne qualité, sauf bien sûr aux abords des axes de communication. Sur ces sites, en raison de l'augmentation des déplacements induits par un étalement urbain moins maîtrisés qu'en présence du PLUi, des concentrations de polluants pourraient contribuer à dégrader ainsi localement la qualité de l'air.

Ces hypothèses sont à nuancer du fait du report attendu d'une partie du trafic vers la multimodalité en lien avec les différents projets menés sur le territoire, notamment les projets d'amélioration de l'offre en transports en commun comme le projet EOLE ou de la Tangentielle. Toutefois, en l'absence d'un PLUi mettant l'accent sur l'intensification urbaine particulièrement aux abords des transports, une part moins importante de la population pourrait en bénéficier.

Par ailleurs, dans un scénario au fil de l'eau suivant la tendance actuelle, l'augmentation de l'utilisation des voies fluviales pour le transport de marchandises notamment des matériaux extraits des carrières pourrait contribuer à limiter le trafic de poids lourds, responsable de nombreuses émissions, le transport fluvial étant considéré comme moins émetteur de pollutions.

J. Energie et climat

1. Enjeux hiérarchisés

ENJEU	FORCE
<i>Réduire l'impact des déplacements sur les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à Effet de Serre</i>	
Articuler développement urbain et desserte en transport alternatif à l'automobile	1
Faciliter le développement des mobilités douces en développant l'offre de liaisons et en favorisant la mixité fonctionnelle	1
Concrétiser les projets de transport en commun structurants et l'offre de mobilité associée (rabattements TC, stationnement, liaisons douces, ...) au travers d'une politique globale et coordonnée de transport	2
Favoriser le développement du covoiturage et de l'auto-partage	2
Soutenir le développement de politiques de mobilité coordonnées à l'échelle des zones d'activités économiques	2
Valoriser et développer le transport fluvial par la Seine	2
Agir sur le secteur de l'industrie et des entreprises	2
Réduire les consommations énergétiques et émissions de GES liées à l'alimentation, par la valorisation des circuits-courts	2
<i>Limiter les besoins en énergie du bâti sources de pressions sur les ressources énergétiques fossiles et de précarité énergétique</i>	
Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti existant	2
Optimiser les besoins en énergie des futures constructions neuves (bioclimatisme, bâtiments passifs et à énergie positive, réseau de chaleur, etc.)	2
Prolonger, voire développer les opérations incitatives (information, exemplarité publique, ...)	3
<i>Favoriser la valorisation d'un mix énergétique en cohérence avec le potentiel local :</i>	
Promouvoir la structuration de la filière bois énergie, tout en assurant une gestion durable de la ressource	2
Poursuivre et intensifier le développement de la filière biomasse, dans la continuité des démarches expérimentales en cours	2

Etendre les dynamiques de récupération d'énergie (eaux usées, mobilité, etc.) et la méthanisation des déchets (ménagers, STEP)	2
Généraliser la valorisation de l'énergie solaire thermique	2
Cibler les secteurs favorables à la production d'énergie solaire photovoltaïque, en particulier dans les zones d'activités économiques qui occupent des surfaces importantes	2
Préciser le potentiel géothermique superficiel et favoriser sa valorisation	3
Etudier le potentiel de valorisation lié à la Seine pour la production de chaleur et de froid	3
Coordonner le développement des réseaux de chaleur et la valorisation des énergies renouvelables et de récupération produites localement	3
Informers, échanger et poursuivre les actions de sensibilisation sur le territoire (recherches et formations, Espaces Info énergie, Conseil en Energie Partagée, visites, concours, conférences, stands, ballades thermiques, ateliers de démonstrations, semaines du développement durable etc.)	3

2. Perspectives « au fil de l'eau »

a. Consommations d'énergie et émissions de GES

Dans un scénario au fil de l'eau, la croissance démographique et le dynamisme économique observés devraient engendrer une hausse de la demande en énergie du territoire et un surplus d'émissions de Gaz à Effets de Serre venant renforcer la participation de la communauté urbaine au réchauffement climatique global. Avec une consommation actuelle de 24MWh par an et par habitant, un scénario au fil de l'eau engendrerait une consommation de 40 536 MWh par an supplémentaire.

DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE

Les progrès en termes de processus de production pour les industries, d'armature urbaine pour les dynamiques d'urbanisation, de rénovation et de construction vertueuse pour le bâti, de mobilité

douce et de transport moins énergivore devraient conduire à modérer cette hausse de la demande en énergie du territoire. D'autre part, le développement des énergies renouvelables devrait permettre de favoriser des technologies sobres et propres, participant également à la protection des ressources naturelles et à la lutte contre le réchauffement global du climat.

DANS LE SECTEUR DE L'HABITAT

Les tendances à la rénovation thermique de logements anciens déjà initiées par les différents programmes devraient se poursuivre au fil de l'eau en appliquant les orientations générales inscrites au Grenelle de l'Environnement, dans la loi de Transition Energétique...

La construction neuve s'inscrira quant à elle dans le cadre des réglementations thermiques 2012 puis 2020, ce qui devrait participer à augmenter l'efficacité énergétique moyenne du parc de logements de la communauté urbaine. Il faut cependant noter que de manière générale, la consommation énergétique du parc de logements croissant devrait augmenter tout de même.

DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

En termes de déplacements des personnes et voyageurs, les efforts en faveur du développement du réseau de transports en commun via les grands projets comme EOLE ou la Tangentielle devraient permettre de limiter l'utilisation de la voiture individuelle notamment dans le cadre des migrations pendulaires quotidiennes.

Toutefois, malgré le développement de ces alternatives, la voiture devrait rester largement majoritaire notamment dans le tissu plus périurbain, particulièrement en l'absence d'une vision commune du développement du territoire via le PLUi. En effet, cette tendance se renforcerait d'autant plus avec un étalement urbain non maîtrisé,

dans une dynamique spontanée, s'éloignant des axes de transports structurant.

De nombreux véhicules supplémentaires sur le territoire pourraient être alors induits par l'accueil de nouveaux ménages. Ces véhicules seraient alors responsables de GES émis en supplément.

En conséquence, sans une amélioration technologique vers des véhicules plus sobres et plus propres, il est probable que la consommation énergétique augmente de façon importante.

Les cours du pétrole, largement fluctuants et ainsi difficiles à prédire, pourraient également augmenter la précarité des ménages les plus dépendants, notamment ceux les plus éloignés des pôles d'emplois.

b. Energies renouvelables

Dans un scénario au fil de l'eau et compte tenu du potentiel non négligeable du territoire de GPS&O en termes de biomasse et d'énergie de récupération, la sensibilisation des entreprises et des particuliers à la production et à l'utilisation des énergies renouvelables devrait permettre une augmentation sensible de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire. Les orientations nationales et locales existantes mais surtout les programmes et projets développés sur le territoire ainsi que les financements disponibles devraient ainsi y contribuer fortement. Ces dynamiques devraient permettre de diminuer la pression sur les ressources fossiles et ainsi participer à la préservation des ressources naturelles du territoire.

En lien avec les projets d'extension de réseau de chaleur, une part plus importante de la population devrait être desservie par ce mode de chauffage utilisant des sources d'approvisionnement renouvelables (bois-énergie) et de récupération (industries, déchets...).

Le développement de l'éolien terrestre reste soumis à de fortes contraintes notamment paysagères malgré l'identification de sites potentiels sur le territoire et conduit à limiter sa prise en compte dans le mix énergétique.

Malgré ces différentes dynamiques, la part des énergies fossiles dans l'approvisionnement des industries et du secteur du bâti devrait rester importante.

K. Déchets et écologie urbaine

1. Enjeux hiérarchisés

ENJEU	FORCE
<i>Diminuer la production et la collecte des ordures ménagères</i>	
Amplifier la valorisation et le réemploi (textiles, valorisation énergétique et organique, déchets végétaux)	2
Limiter les dépôts sauvages	2
Amplifier les actions d'information et de sensibilisation particulièrement dans les collectivités les plus urbaines où le tonnage est important	3
Augmenter la surveillance afin de limiter les « refus de collecte »	3
Améliorer et approfondir les connaissances liées à la collecte des déchets (quantités collectées par déchets, qualité et dysfonctionnement de la collecte, etc.) sur l'ensemble du territoire	3
Perfectionner la gestion globale des déchets grâce à son harmonisation à l'échelle de l'intercommunalité (données, acteurs, modes de collecte, consignes de tri, fonctionnement des déchetteries)	3

2. Scénario « au fil de l'eau »

En raison de la poursuite du développement démographique et économique du territoire, dans un scénario au fil de l'eau, une certaine augmentation des quantités de déchets à collecter et à gérer devrait être observée. L'accueil de 20'000 habitants supplémentaires à l'horizon 2025 pourrait induire une production supplémentaire de 10'115 tonnes de déchets ménagers.

Toutefois, en lien avec les nombreuses dynamiques de réduction des quantités de déchets produites sur le territoire, l'augmentation pourrait être relativement limitée.

D'autre part, l'optimisation des filières de recyclage sur le territoire devrait se poursuivre dans la logique de leur développement déjà initié. Cela devrait permettre alors, dans une dynamique affirmée d'économie circulaire, de produire des matières premières pour assurer le développement du territoire à partir des déchets produits.

Les dynamiques d'écologie industrielle observées permettent d'envisager l'amplification du réusage de certains déchets en matières premières pour d'autres activités, du recyclage et de la valorisation de ces déchets spécifiques. L'impulsion de dynamiques en faveur d'une transition économique devrait permettre également d'envisager une limitation des quantités de déchets industriels produits. Cependant si le type d'activités nouvelles développé sur le territoire est moins important en termes de quantité, des filières adéquates devraient être encore développées pour assurer leur gestion.

L. Carrières et extraction de matériaux

1. Enjeux hiérarchisés

ENJEU	FORCE
Ne pas accentuer la vulnérabilité du territoire en termes de risques d'effondrement	1
Assurer une requalification qualitative des anciennes carrières apportant une plus-value au fonctionnement écologique du territoire	2
Valoriser et développer le transport fluvial par la Seine	2
Poursuivre la recherche d'une optimisation pour un usage rationnel des matériaux, en développant l'emploi de matériaux de substitution (calcaires, sablons, ...) ou alternatifs (recyclage des matériaux du BTP) à ceux alluvionnaires en eau (épuisement de la ressource)	2

2. Perspectives « au fil de l'eau »

Dans un scénario au fil de l'eau, les besoins croissants en Ile-de-France et dans le département des Yvelines en termes de matériaux destinés à la construction devraient induire une pression toujours plus forte sur l'extraction de matériaux. Conformément aux tendances prévues dans le Schéma Département des Carrières, les extensions de carrières devraient se poursuivre sur les espaces agricoles et naturels et les conflits pour la défense du cadre de vie pourraient alors s'intensifier. Les gisements alluvionnaires seraient de plus en plus contraints.

Le grand projet fluvial du Port d'Achères et la connexion du futur Canal Seine Nord devraient pour leur part contribuer à développer le transport fluvial des matériaux, améliorant ainsi l'impact environnemental de cette activité.

XIII. ANALYSE DES INCIDENCES DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Le territoire de GPS&O se révèle le support de nombreux projets de développement impliquant une large palette d'acteurs distincts. Certains de ces projets en particulier concernant les infrastructures de transport dépassent de loin le cadre du PLUi de par leur portée régionale et/ou nationale ainsi que leurs échéances et délais de réalisation.

L'élaboration du PLUi doit prendre en compte ces projets prévus et ne pas compromettre leur faisabilité que leur réalisation intervienne dans le temps de son application ou après.

Leurs incidences prévisibles sur l'environnement de ces projets relèvent de **perspectives au fil de l'eau de l'Etat initial de l'Environnement du territoire.**

Les projets ainsi retenus concernent des infrastructures de transport ferroviaire, routier et fluviaux. Il s'agit :

- ▶ Du projet de RER EOLE ;
- ▶ Du Tram 13 Express (ex Tangentielle Ouest) ;
- ▶ De la Liaison Nouvelle Paris Normandie ;
- ▶ Du projet de contournement RD154 Verneuil Vernouillet ;
- ▶ Du projet de liaison RD30-RD190 ;
- ▶ Du projet de liaison A13-RD28 (anciennement C13/F13) ;
- ▶ Du Port Seine Métropole Ouest (PSMO) ;
- ▶ De l'extension du Port de Limay ;
- ▶ De l'Ecoport de Triel.

Une présentation synthétique de chacun de ces projets est faite. Elle est suivie d'un focus sur le secteur du territoire de la communauté urbaine concerné par le projet. Lorsqu'elle est disponible, l'analyse des principaux enjeux environnementaux et incidences prévisibles résiduelles des projets est présentée de manière synthétique.

A. Le projet de RER EOLE

1. Présentation du projet

Le prolongement du RER E (EOLE) en Seine Aval via La Défense jusqu'à Mantes-la-Jolie a été déclaré d'utilité publique en janvier 2013 pour une mise en service en 2022. Il permettra au territoire de disposer d'une offre de transports complète et efficace, avec Mantes-la-Jolie à 30 mn de Paris.

Le projet répond à un double objectif :

- ▶ Améliorer la qualité de service dans les transports en commun Franciliens :
 - Dé-saturer les RER A (entre 10 et 15% entre la Défense et Auber), B et D (environ 12% entre Gare du Nord et Châtelet) afin de soulager les pôles de Châtelet-les-Halles et Saint-Lazare, aujourd'hui fortement sollicités ;
 - Créer un meilleur maillage du réseau : avec tous les RER (A, B, C et D), les grandes lignes de métro (1, 13 14) et le futur réseau du Grand Paris Express (lignes 15, 16 et 18) ;
 - Offrir une meilleure résilience : être en mesure de proposer des solutions alternatives en cas de situation perturbée ;
 - Réduire les temps de parcours entre La Défense et Seine Aval ;
 - Rénover l'infrastructure existante, entre Poissy et Mantes-la-Jolie.
 - Accompagner le développement des territoires :
- ▶ Mieux desservir La Défense et Seine Aval ;
 - Accompagner le développement de bassins d'emploi (en bordure de Seine : Mantes-Poissy-Les Mureaux) et mieux relier les bassins existants (Paris et La Défense).

- Accompagner le développement de bassins d'emploi (en bordure de Seine : Mantes-Poissy-Les Mureaux) et mieux relier les bassins existants (Paris et La Défense)

Il est porté par une maîtrise d'ouvrage unique, SNCF, qui supervise l'ensemble du projet et financé et supervisés par l'Etat, la Région Ile-de-France, la Société du Grand Paris, le syndicat des transports Ile de France mobilité (anciennement le STIF) et les collectivités suivantes : Conseil départemental des Yvelines, Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la ville de Paris.

2. Site touché sur le territoire

Les travaux envisagés concernant le territoire de GPS&O sont les suivants :

- ▶ Aménagements pour accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite), rehaussement, rallongement des quais des 9 gares existantes : les gares concernées sont celles de Poissy, Villennes-sur-Seine, Vernouillet-Verneuil, Les Clairières de Verneuil, Les Mureaux, Aubergenville, Epône-Mézières, Mantes Station et Mantes-la-Jolie.
- ▶ Aménagement ferroviaire en gare de Poissy, dans le secteur de Mantes-la-Jolie, et dans le secteur d'Epône :

Dans le secteur de Poissy

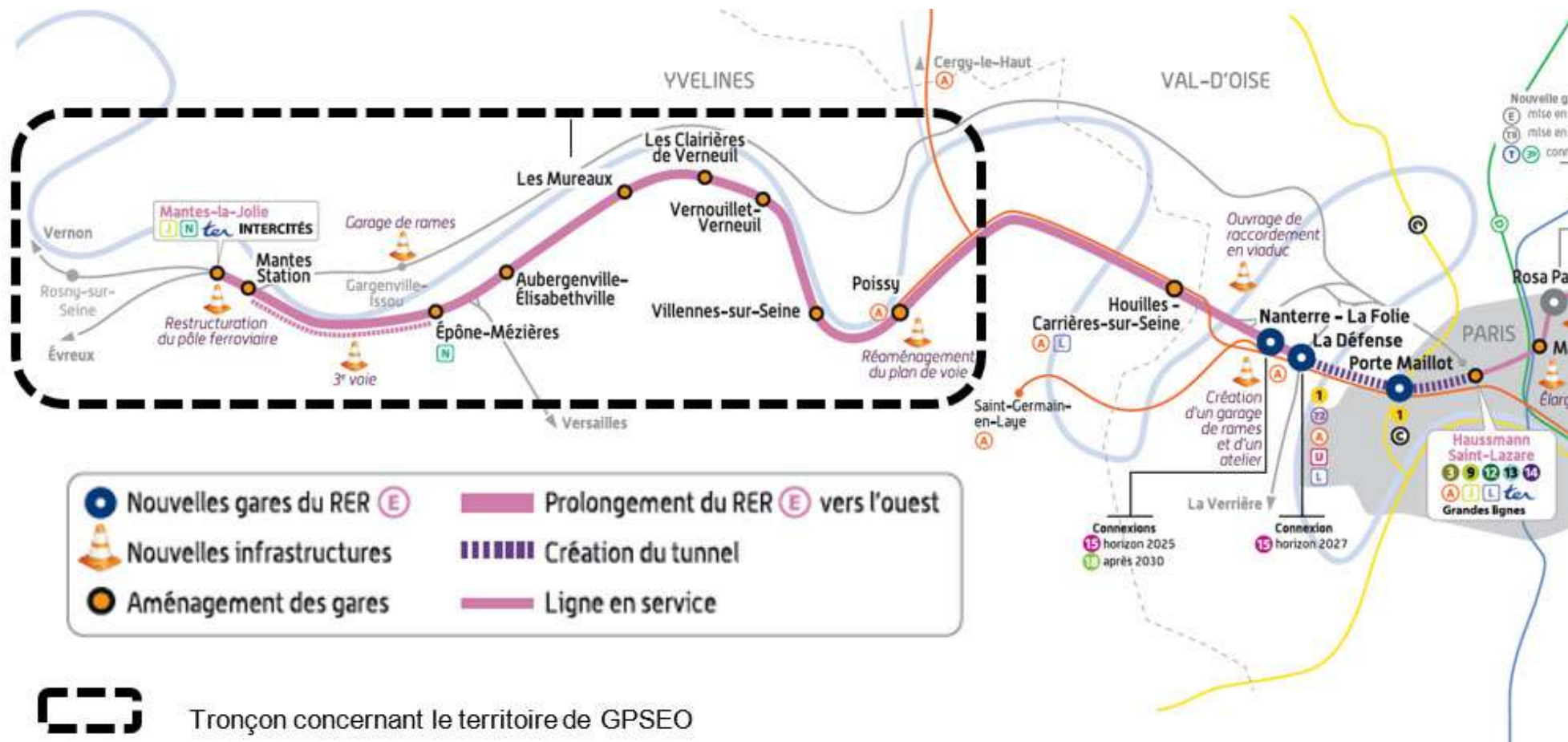
Les travaux envisagés en gare de Poissy consistent en un réaménagement du plan de voie.

Dans le secteur de Mantes-la-Jolie

- Les travaux envisagés en gare de Mantes-la-Jolie concernent :
 - L'aménagement du plan de voie : création d'une 9ème voie et de tiroirs de retournement
 - La création d'un atelier de maintenance,
- Entre Mantes-la-Jolie et Mézières
Il est envisagé la création d'une 3ème voie, qui longera le réseau existant.
- Entre Mantes-la-Jolie et Bonnières
Des aménagements ferroviaires des gares de Rosny-sur-Seine et Bonnières sont prévus.

Par conséquent en termes d'incidences sur l'environnement, deux types de travaux sont à envisager :

- Ligne nouvelle en tunnel,
- Aménagement des voies existantes sans modification de l'assiette.



Localisation du secteur de GPS&O concerné par les travaux – Source : EOLE

3. Enjeux environnementaux connus

L'étude environnementale accompagnée d'un bilan carbone, datée de juillet 2010, identifie les enjeux suivants sur le tronçon qui concerne le territoire de GPS&O.

Secteur de Poissy

Thèmes environnementaux	Sensibilités identifiées	Niveau de sensibilité
<u>Milieu physique</u>	Traversée de zone de protection de captage AEP	Très Fort
	Zones inondables	
	Traversée de cours d'eau	Fort
<u>Milieu naturel</u>	Sites inscrits: rives et îles de la Seine, les Quartiers anciens, Berge de la Seine en amont du pont de Poissy	Fort
	Espace vert public à proximité des voies	Faible
	Habitat dense : habitat pavillonnaire, habitat mixte centres urbains et bâtiments sensibles	Majeur
<u>Milieu humain</u>	Périmètre de protection de monument historique classé : Eglise collégiale	Très fort
	Sites et sols pollués à Poissy	Fort

Secteur de Mézières à Mantes-la-Jolie

Thèmes environnementaux	Sensibilités identifiées	Niveau de sensibilité
<u>Milieu physique</u>	Traversée de zone de protection éloignée de captage AEP rapproché en extrémité est du secteur faisant l'objet de travaux	Très fort
	Zones inondables	Très Fort
<u>Milieu naturel</u>	Natura 2000 : carrière de Guerville le long de l'A13	Faible car séparé de la voie ferrée par l'A13
	Liaison verte : bords de Seine	Moyen
	Site inscrit : Les coteaux boisés à Limay	Faible car séparé de la voie ferrée par la Seine
<u>Milieu humain</u>	Habitat dense : habitat pavillonnaire, habitat mixte centres urbains et bâtiments sensibles	Majeur
	Sites et sols pollués (Mantes-la-Jolie)	Fort

Il est à souligner que les communes de Vernouillet-Verneuil, Aubergenville, Epône-Mézières, Buchelay et Rosny-sous-Bois, susceptibles de faire l'objet de travaux, sont concernées, au droit de l'aire d'étude, par les enjeux liés à l'Alimentation en Eau Potable.

Au-delà de Mantes-la-Jolie, l'aire d'étude ne présente aucune sensibilité mis à part celle liée à la présence de captage AEP et de périmètres de protection de captage.

4. Incidences résiduelles prévisibles

Secteurs	Travaux principaux	Impacts temporaires prévisibles	Impacts permanents prévisibles
Poissy	Aménagement du Plan de voies	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux ferroviaires en site inscrit : visibilité impactée par les constructions temporaires pendant la durée du chantier - Monuments historiques inscrits et classés à proximité : visibilité des monuments impactée par les constructions temporaires pendant la durée de chantier - Sites et sols pollués à proximité de la voie ferrée : les terrassements envisagés pourront être à l'origine de matériaux pollués. Il devra être procédé au transfert de ces matériaux vers les filières de traitement des déchets habilitées - Espaces verts à proximité de la voie ferrée : les travaux seront sources de bruits et de dégagement de poussières qui pourront représenter une gêne pour les piétons qui fréquenteront les espaces verts à proximité 	Pas d'impact permanent
De Mézières à Mantes-la-Jolie	Création d'une 3 ^{ème} voie	<ul style="list-style-type: none"> - Impact potentiel sur le cours d'eau proche lors des travaux : les travaux pourront être à l'origine de dégagement de poussières et de vibrations pouvant gêner voire impacter la faune piscicole présente dans la Seine 	<p>- Impact sur l'ambiance acoustique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La transformation de voie est significative d'un point de vue acoustique pour les habitations à l'ouest de la gare de Mantes-la-Jolie, en raison de la création d'appareils de voie. 2. La première rangée d'habitations le long de la voie ferrée est également en « Point Noir du Bruit ferroviaire » à l'horizon du projet
A Mantes-la-Jolie	Voie de retournement	<ul style="list-style-type: none"> - Sujétions vis-à-vis des circulations de trains (ralentissements, interruption partielle des circulations et substitution par d'autres modes) 	Pas d'impact permanent sauf leur présence et l'exploitation pouvant potentiellement entraîner des nuisances sonores
	Ateliers de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> - Sujétions vis-à-vis des circulations de trains (ralentissements, interruption partielle des circulations et substitution par d'autres modes) 	Leur présence et l'exploitation pourra induire des nuisances (nuisances sonores et pollutions atmosphériques).

Secteurs	Travaux principaux	Impacts temporaires prévisibles	Impacts permanents prévisibles
De Mantes-la-Jolie à Bonnières	Travaux connexes	<ul style="list-style-type: none"> - Périmètres de protection rapproché et éloigné de captage AEP : les travaux pourront représenter un risque de pollution de la nappe phréatique par fuite dans le sous sol - Risque d'éboulement : la ligne en tunnel passe à proximité d'un site recensé comme constituant un risque d'éboulement, les travaux en tunnel pourront avoir une influence sur les mouvements de terre dans le secteur - Monuments historiques inscrits et classés et sites inscrits à proximité : visibilité des monuments et sites impactée par les constructions temporaires pendant la durée de chantier 	Pas d'impact permanent
Dans les gares, entre Poissy et Mantes-la-Jolie	Aménagement des quais	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts relatifs aux travaux affectant le sous-sol et les réseaux souterrains - Les travaux pourront occasionner une gêne vis-à-vis de la circulation et de l'arrêt des trains en gare (report sur voie/quais voisins, interruption momentanée de la desserte en gare) - Les travaux en gare pourront occasionner une gêne vis-à-vis de la circulation des piétons et voyageurs <p>NB : Les impacts génériques liés à ce type d'aménagement (terrassement, génie civil, adaptations des quais, création d'ascenseur, etc..) sont détaillés dans le tableau précédent « 1.4.2 Impacts génériques »</p>	Pas d'impact permanent

Synthèse des incidences résiduelles prévisibles – Source : Etude environnementale et bilan carbone, (Juillet 2010)

B. Tram 13 Express (Ex Tangentielle Ouest)

1. Présentation du projet

Portée par l'État, la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, RFF, SNCF et le le syndicat des transports Ile de France mobilité (anciennement le STIF) STIF, le Tram 13 Express (anciennement Tangentielle Ouest) est un projet de tram-train visant à prolonger la Grande Ceinture Ouest en service depuis 2004 entre Saint-Germain Grande Ceinture (GC) et Noisy-le-Roi. Ce projet aura pour conséquence la création d'une nouvelle ligne, le Tram 13, reliant le nord au sud du département et la mise en correspondance avec des lignes existantes ou en projet : les lignes de train-RER A, C, J, L, N et U et la ligne E à sa mise en service à Poissy.

Le projet Tram 13 Express réutilise en grande partie les emprises existantes du Réseau Ferré National de la Grande Ceinture, une ligne de chemin de fer formant une boucle autour de Paris, à 15 km du boulevard périphérique. L'objectif principal du projet est de répondre à la demande croissante de déplacements de banlieue à banlieue, notamment au sein du département des Yvelines.

Le projet est prévu en 2 phases :

- **1^{ère} phase : Mise en service d'une ligne de tram-train entre Saint-Germain RER et Saint-Cyr RER**
- **2^{ème} phase : Prolongement de cette même ligne de Saint-Germain GC vers Achères-Ville RER.**

Pour la 2ème phase qui concerne le territoire de GPS&O, l'infrastructure de la Grande Ceinture est réutilisée de Saint-Germain GC au sud de Poissy.

Entre le sud de Poissy et le secteur du Chêne Feuillu à Achères-Ville, le tracé proposé a fait l'objet d'évolutions suite à l'enquête publique de 2014. En effet, suite aux conclusions de l'enquête

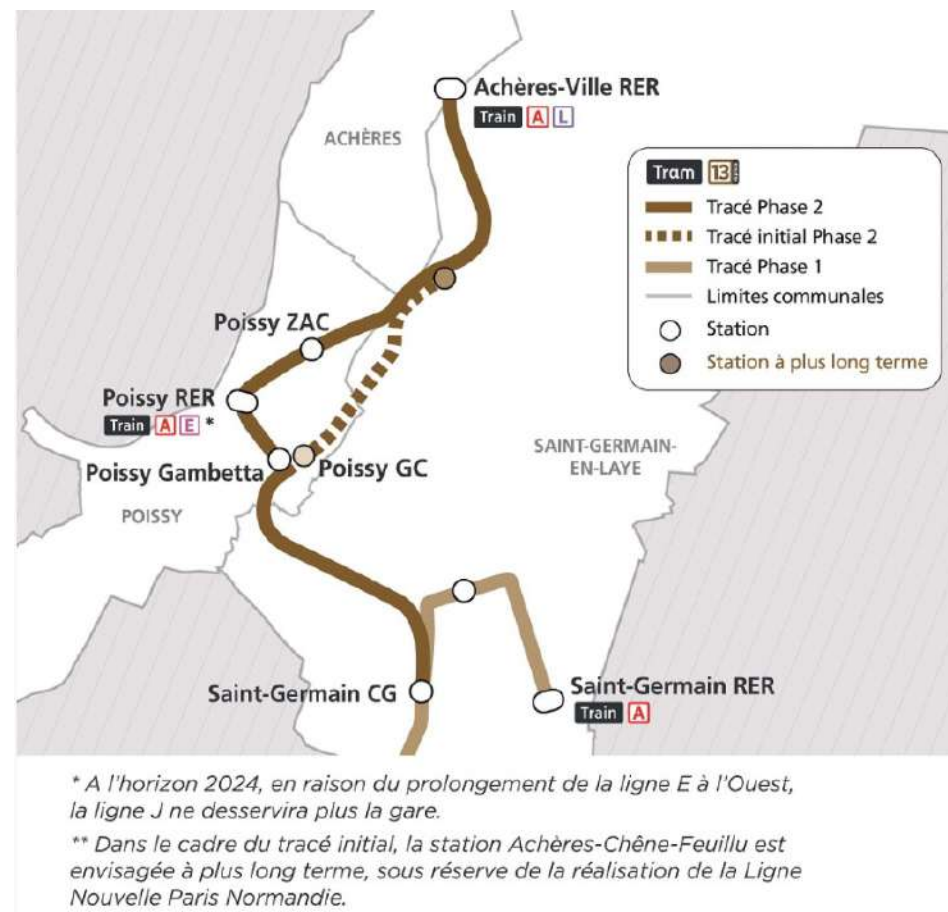
publique, les porteurs de projet ont mené des études venant confirmer l'opportunité d'un tracé urbain dans Poissy. Dans cette hypothèse, le tram-train emprunte une nouvelle plateforme de type tramway en traversant la ville de Poissy. Du secteur du Chêne-Feuillu à Achères-Ville, le tram-train emprunte également des voies nouvelles de type tramway, créées à l'ouest des voies ferrées actuellement circulées par les trains du RER A et de la ligne L du Transilien.

Le nouveau tracé urbain dans Poissy a été soumis à une enquête publique complémentaire unique entre le 8 janvier et le 9 février 2018 menant à l'élaboration de l'étude d'impact actualisée.

La liaison entre Achères (RER A) et Saint-Cyr-l'École (RER C) en passant par Poissy sera assurée par le Tram 13 à horizon 2020.

Concernant la phase 2, le tracé initial propose de réutiliser les voies existantes de la Grande Ceinture de Saint-Germain GC jusqu'au secteur du Chêne Feuillu où le projet est compatible avec la réalisation d'une station à plus long terme (conditionnée à la mise en service de la Ligne Nouvelle Paris Normandie et à la réalisation d'une nouvelle gare RER) pour permettre la correspondance avec le RER E. Il se prolonge ensuite via des voies nouvelles de tramway jusqu'à Achères-Ville RER où il sera en correspondance avec les trains A et L.

Pour prendre en compte les conclusions de l'enquête publique, les porteurs du projet ont engagé des études complémentaires sur la faisabilité d'un **tracé alternatif** permettant une correspondance avec la ligne E prolongée à l'Ouest en gare de Poissy. (Figure ci-contre)



Mise en évidence des tracés (initial et urbain) du projet
 Source : <http://stgermain-acheres.tram13>

express.fr/msmobilité/uploads/sites/50/2017/12/carte-trac%C3%A9-vignette-bd.jpg

2. Site touché sur le territoire

La phase 2 du projet Tram 13 Express aura des conséquences sur les communes suivantes du territoire de GPS&O : Poissy et Achères.

Concernant Poissy, un tracé urbain traversera la ville, en reliant le sud de cette dernière au secteur du Chêne Feuillu. Ce tracé urbain consiste en une mise en place d'une nouvelle plateforme de type tramway à Poissy.

Ainsi, trois stations y seront implantées, une première sur l'avenue de Versailles (Poissy Gambetta), une seconde au sud de la place de l'Europe (à proximité de la gare de Poissy RER), et une troisième (Poissy ZAC) sur la rue Saint Sébastien, près du quartier Rouget de Lisle (ex ZAC Eoles) et du quartier de Saint-Exupéry (*sources : site du projet et Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP), 2015*).

Quant à Achères, la gare actuelle d'Achères-Chêne-Feuillu sera supprimée. A la place, une nouvelle liaison sera créée entre le secteur du Chêne feuillu et la station Achères-Ville RER, en desservant le quartier de la gare et des projets urbains (la ZAC de la Petite Arche par exemple). L'implantation de cette liaison s'organise de la manière suivante : de nouvelles lignes seront créées à l'ouest des voies ferrées, sur lesquelles circulent actuellement les trains du RER A et de la ligne L du Transilien. La station Achères-Ville RER, terminus du Tram 13, se localise à l'est des voies ferrées (*source : site du projet*).

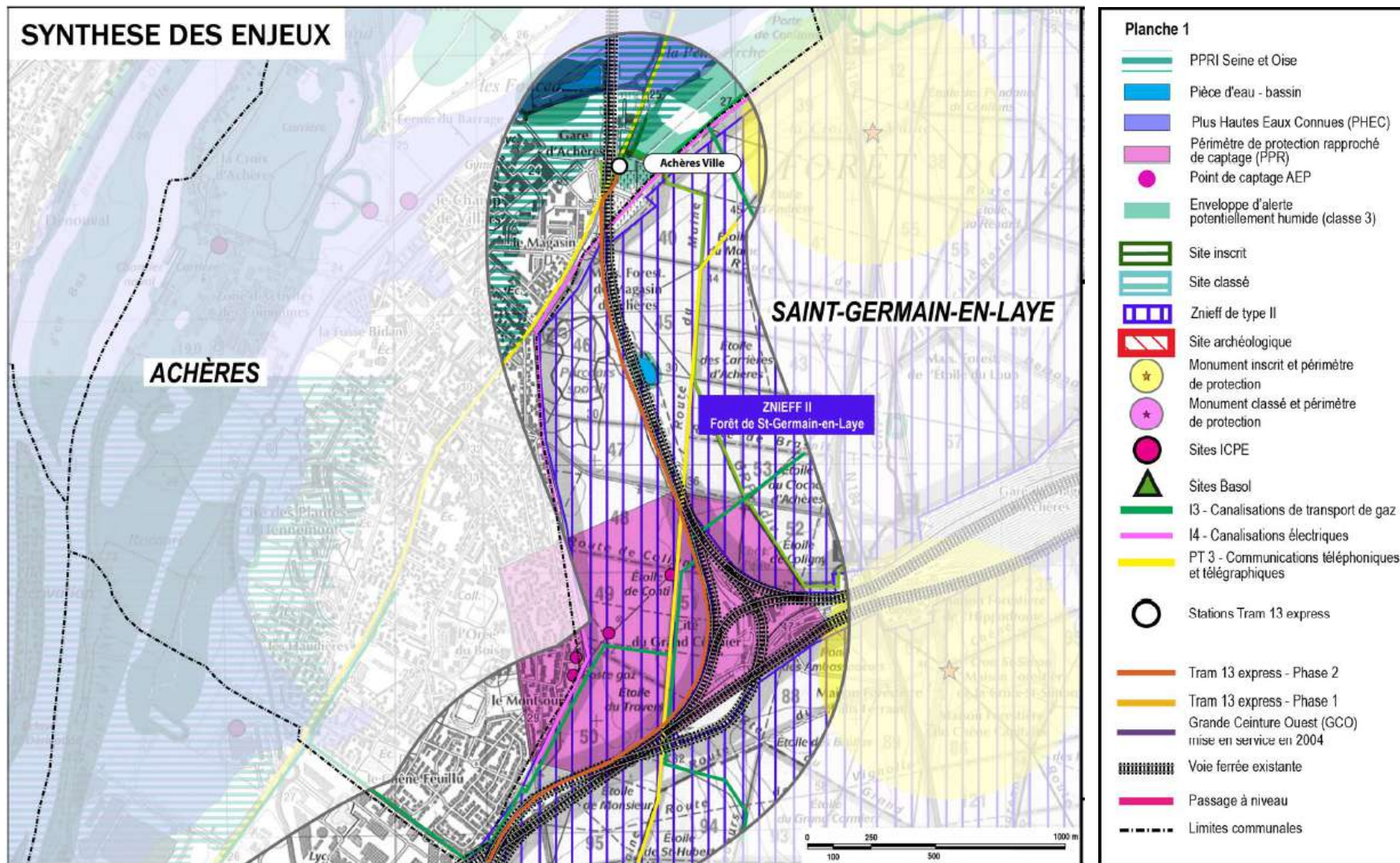
En termes d'incidences sur l'environnement, deux types de travaux sont à envisager :

- ▶ Création de trois nouvelles stations à Poissy,
- ▶ Création de nouvelles voies de type tramway entre le secteur du Chêne feuillu et Achères-Ville RER.

L'objectif général du projet, vise à améliorer les liaisons entre les banlieues (internes au projet, raccordement aux liaisons ferroviaires du RER, et liaisons aux pôles périphériques voisins), notamment en termes de durée et de distance. (*Source : DOCP complémentaire Variante de Poissy, 2015*).

3. Enjeux environnementaux connus

L'étude d'impact ou le DOCP (2018) identifie les enjeux suivant sur les fuseaux concernés par le projet et sur le territoire de GPS&O :



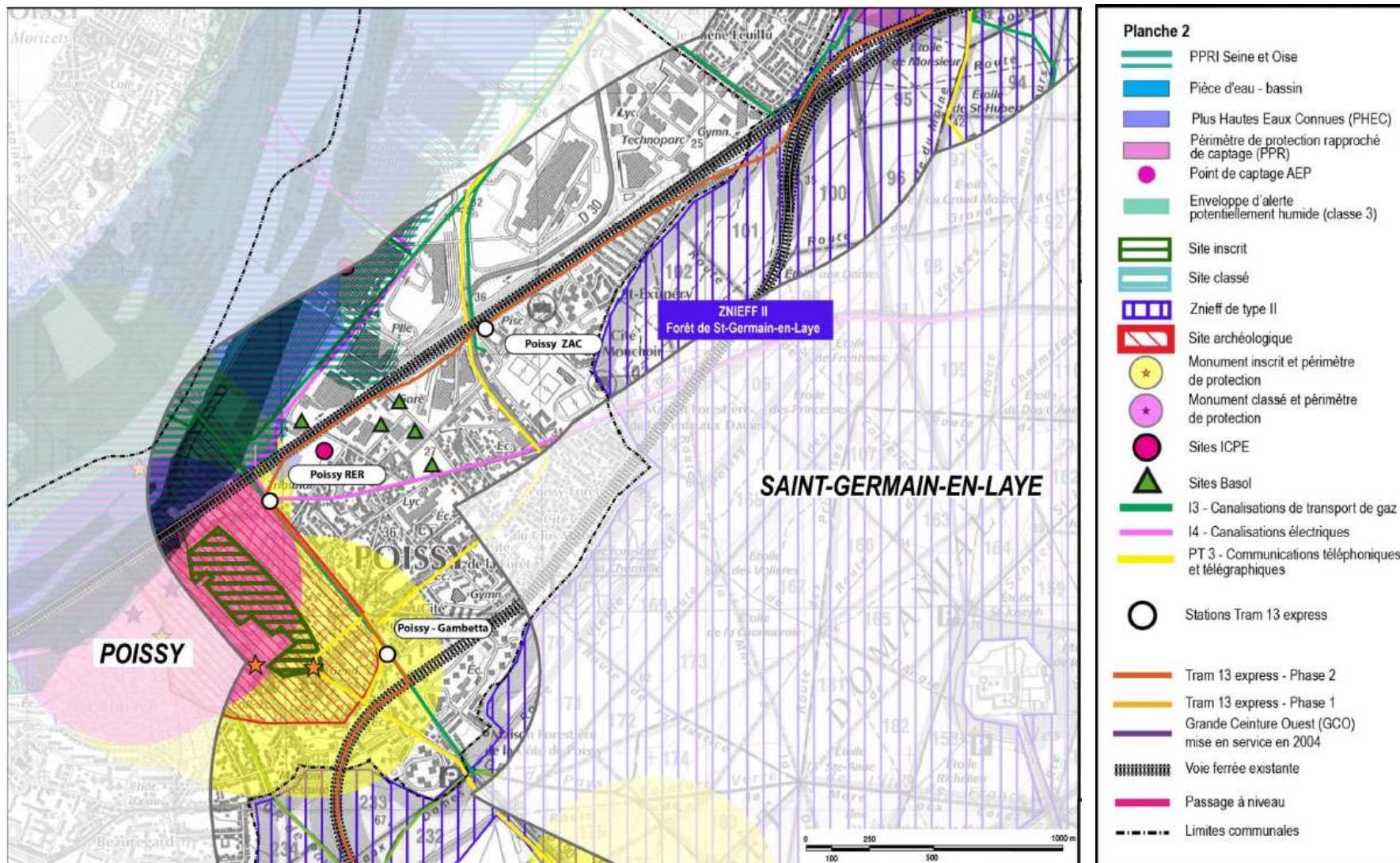


Planche 2

- PPRI Seine et Oise
- Pièce d'eau - bassin
- Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)
- Périmètre de protection rapproché de captage (PPR)
- Point de captage AEP
- Enveloppe d'alerte potentiellement humide (classe 3)
- Site inscrit
- Site classé
- Znieff de type II
- Site archéologique
- Monument inscrit et périmètre de protection
- Monument classé et périmètre de protection
- Sites ICPE
- Sites Basol
- I3 - Canalisations de transport de gaz
- I4 - Canalisations électriques
- PT 3 - Communications téléphoniques et télégraphiques
- Stations Tram 13 express
- Tram 13 express - Phase 2
- Tram 13 express - Phase 1
- Grande Ceinture Ouest (GCO) mise en service en 2004
- Voie ferrée existante
- Passage à niveau
- Limites communales

Synthèse des enjeux environnementaux – Source : Etude d'impact ou DOCP, (2018)

4. Incidences résiduelles prévisibles

L'étude d'impact (ou DOCP) de 2018 prévoit pour le projet les incidences résiduelles suivantes :

		Impacts directs et indirects liés au chantier (temporaires)	Impacts permanents
Milieu physique	Général sur l'aire d'étude	Les travaux nécessitant des modifications du sol, même superficielles, seront de nature à entraîner des modifications d'écoulement des eaux et pourront entraîner une pollution accidentelle des eaux et du sol. Les travaux ne nécessitent pas de prélèvement ni de rejet dans les eaux superficielles ou souterraines.	La modification du sol et du sous-sol peut entraîner des modifications d'écoulement des eaux superficielles et souterraines. Une modification des écoulements des eaux superficielles peut entraîner un accroissement du risque d'inondation à l'aval. Toutefois, le sol sera peu modifié dans le cadre du projet. La pollution des sols peut entraîner une pollution des eaux et inversement.
	Poissy	Relief: Deux sites impliquent de grands mouvements de terre. Il s'agit de la zone de transition au sud de Poissy avec le décalage du talus ferroviaire (environ 36 000 m ³ majoritairement sous forme de déblais) et du raccordement du Tram 13 express à la Grande Ceinture au nord de Poissy pour franchir le Groupe V du réseau Paris-Le Havre (100 000 m ³ majoritairement sous forme de remblais). Eaux superficielles: rejet des eaux de pompage des fouilles (si nécessaire), selon le niveau de la nappe affleurante. Risques naturels: présence d'anciennes carrières souterraines au niveau de la zone de transition au sud de Poissy (risque d'effondrement ou de fragilisation des carrières dus aux travaux).	Relief: les principaux effets apparaissent au niveau des talus et rampes de la zone de transition au sud de Poissy ainsi qu'au niveau de la rampe de raccordement à la Grande Ceinture au nord de Poissy. Eaux superficielles: les surfaces imperméabilisées créées seront situées au niveau des nouvelles sections de voies en forêt contiguës au RER A entre Poissy et Achères, la zone de transition au sud de Poissy et la zone de raccordement à la Grande Ceinture au nord de Poissy. Risques naturels: les mesures prises en phase travaux permettront de ne pas aggraver le risque de mouvement de terrain en phase exploitation
	Achères	Eau Potable: l'impact sera sensible en ce qui concerne les terrassements qui seront toutefois peu profonds dans le secteur des captages d'eau pour l'Alimentation en Eau potable	-
	Achères et Poissy	Géologie: impact des couches superficielles qui s'appliquent toutefois à des zones déjà très remaniées (voies existantes de la Grande Ceinture et milieux urbains de Poissy et Achères déjà très urbanisés)	-
Milieu naturel	Général sur l'aire d'étude	Les défrichements en forêt de Saint-Germain-en-Laye pourront entraîner la destruction d'habitat et seront de nature à perturber la faune.	Le défrichage en forêt de Saint-Germain-en-Laye entrainera la destruction d'habitats et le déplacement de la faune. Des mesures de compensation sont intégrées au projet.
	Poissy	Impacts sur les boisements : Trois secteurs sont concernés par des déclassements / défrichements : la zone de transition au sud de Poissy, le secteur nord de Poissy au droit du Clos Saint-Germain jusqu'au franchissement du Groupe V et le secteur entre Poissy et Achères depuis le franchissement du Groupe V jusqu'à la limite communale d'Achères.	-
	Achères	-	-

C. Liaison Nouvelle Paris-Normandie (LNPN)

1. Présentation du projet

Le projet LNPN porté par SNCF Réseau, prévoit de créer une nouvelle liaison entre Paris, Mantes et Rouen/Le Havre et Caen. Il fait actuellement l'objet d'études préalables à l'enquête d'utilité publique concernant trois sections prioritaires (Paris-Mantes, Mantes-Evreux et Rouen-Yvetot). La mise en service de la ligne est programmée à l'horizon 2030.

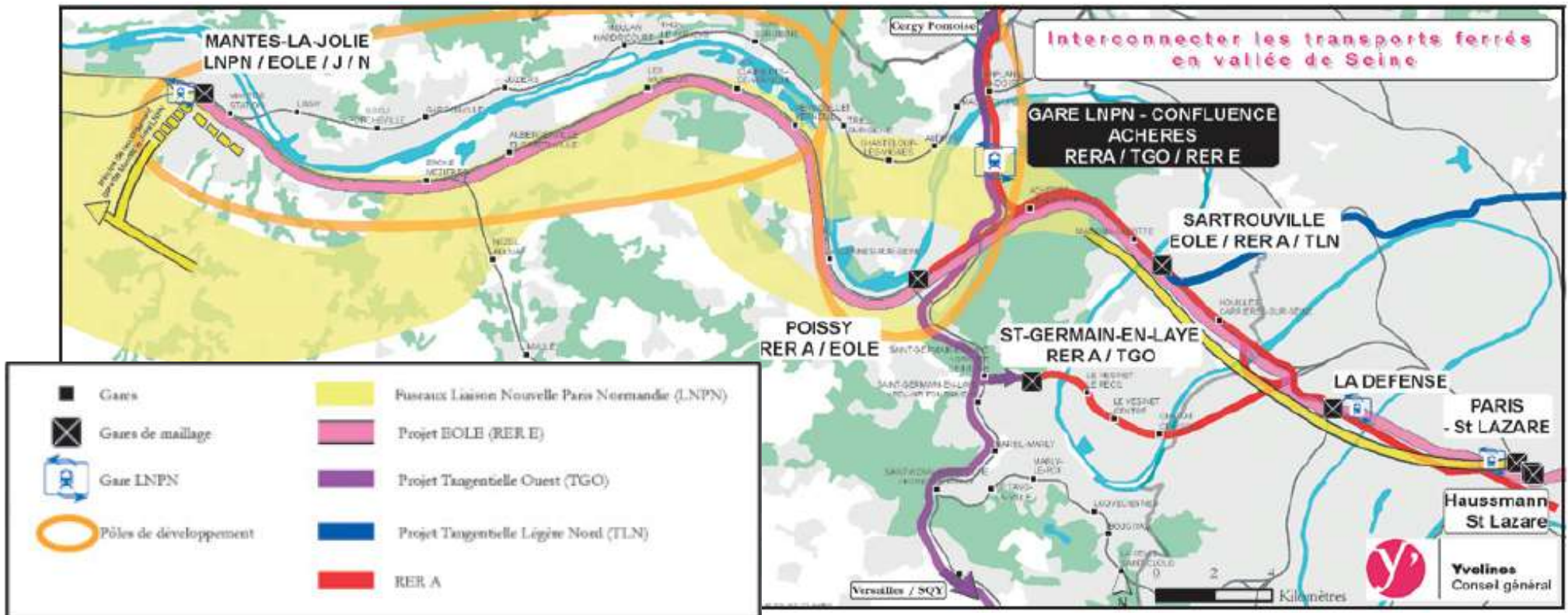
Le projet représente une réelle opportunité pour l'atteinte des objectifs existants de valorisation et de dynamisation des territoires stratégiques du Grand Paris que sont l'OIN Seine Aval et la Confluence Seine Oise. En effet, le territoire bénéficie de deux gares de LNPN s'inscrivant dans le réseau stratégique des transports existants et projets futurs :

- ▶ la future gare LNPN complète la gare existante de Mantes-la-Jolie, ainsi confortée et interconnectée au Transilien (lignes J et N) et RER E (EOLE),
- ▶ la gare nouvelle de Confluence implantée à Achères-Ville se situe au centre d'un système d'interconnexion des réseaux fluviaux et ferrés. Selon son implantation, celle-ci permettra de mettre en correspondances la LNPN, les RER E et A, la TGO (Versailles et Cergy-Pontoise) et d'offrir un accès direct à l'aéroport de Roissy CDG, et à terme, d'être intégrée au bouclage à l'Ouest du réseau TGV francilien. Cette gare a vocation à devenir le hub ferroviaire de l'Ouest parisien.

De plus, le projet permettra de libérer la capacité sur la ligne existante et en gare de Paris St-Lazare en :



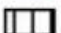

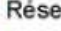















- ▶ améliorant la desserte des voyageurs entre Paris et Mantes par la refonte de la grille horaire EOLE,
- ▶ renforçant la capacité du réseau fret, avec notamment la création d'un raccordement pour le grand projet du port d'Achères-St Germain,

- ▶ réalisant une correspondance entre la future ligne du projet Tram 13 Express et EOLE (RER E).



Interconnexion des transports ferrés en vallée de Seine

Source : Débat public - Cahier d'acteur, (Décembre 2011)

ZNIEFF	Espace naturel sensible
 ZNIEFF de type 1	 Terrain acquis au titre des ENS
Protection administrative	 Zone de préemption ou ENS en projet
 Réserve naturelle	Extraction de matériaux
 Réserve naturelle régionale	 Carrière
 Arrêté préfectoral de protection du biotope	Risque
Maîtrise foncière publique	Seveso
 Terrain acquis par le Conservatoire du littoral	 Seuil haut
	 Seuil bas
Cavité souterraines	 Site inscrit
 Zone de concentration importante de cavités souterraines d'origine artificielle ou indéterminée	 Site classé
Urbanisation	 Périmètre de protection des monuments historiques classés (500m)
 Zone artificialisée	 Périmètre de protection des monuments historiques inscrits (500m)
 Emprise militaire	 PNR
 Aérodrome - aéroport	
Patrimoine	
 ZPPAUP	

Carte du cumul des enjeux très forts et des enjeux forts - Source : Diagnostic environnemental Vol 2 , (2011-2012)

4. Incidences résiduelles prévisibles

A ce stade du projet, compte tenu de la largeur du fuseau étudié, les incidences prévisibles du projet de LNPN, **mesures et incidences résiduelles ne sont pas encore évaluées.**

D. Contournement RD154 Verneuil – Vernouillet

1. Présentation du projet

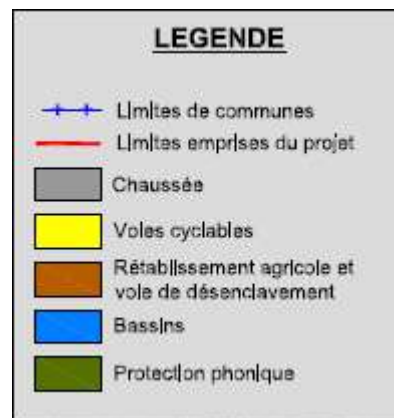
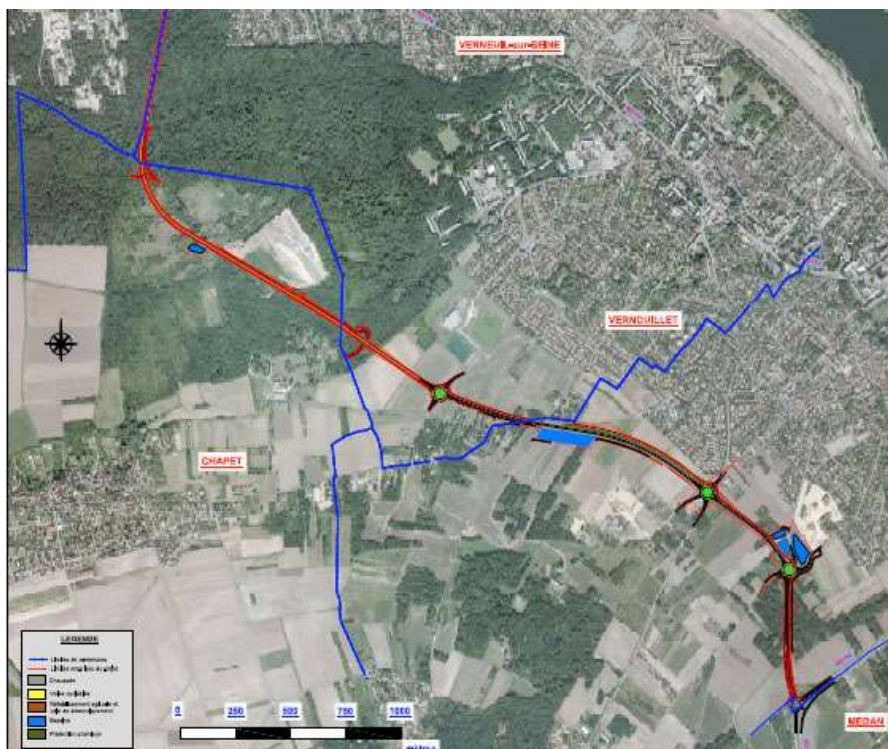
Le projet porté par le Conseil Départemental 78 et déclaré d'utilité publique en 2005, consiste à aménager un contournement de la RD 154, qui représente un axe de circulation majeur traversant les communes de Vernouillet et de Verneuil-sur-Seine. Cet aménagement représente un fort enjeu car cet axe routier permet aux populations et activités des agglomérations en rive droite de la Seine (Triel sur Seine et Meulan-en-Yvelines) de rejoindre l'A13. De plus, le projet contribuerait à remédier aux nuisances générées par un trafic de transit important et au fort taux d'accidents.

Ainsi, la création d'une voie nouvelle de contournement au Sud des communes de Vernouillet et de Verneuil-sur-Seine va permettre de répondre à trois objectifs :

- ▶ Réduire le trafic de transit en centre-ville : La création d'une voie de contournement va permettre de délester les centres villes du trafic de transit qui génère aujourd'hui des ralentissements, de l'insécurité et des nuisances pour les habitants. Notamment, dans le centre de Vernouillet, le trafic qui atteint actuellement jusqu'à 13 900 véhicules par jour sera réduit de moitié ;
- ▶ Réduire le nombre d'accidents : le nouvel aménagement offrira aux automobilistes et aux cyclistes un itinéraire mieux sécurisé et des conditions de circulation apaisées dans la zone agglomérée qui contribueront aussi à améliorer la sécurité des déplacements (véhicules, cycles et piétons) ;
- ▶ Créer de nouvelles dessertes pour piétons et cycles : la création d'itinéraires cyclables le long de la voie nouvelle permettra d'assurer une desserte sécurisée pour les déplacements « doux » ente les zones d'habitats, les

complexes sportifs, de loisirs et les établissements scolaires des nouvelles zones urbaines de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

L'opération est entrée pour partie en phase opérationnelle avec la réalisation d'un premier carrefour giratoire à l'été 2015. La poursuite des travaux est envisagée courant 2018.



Plan synoptique du projet - Source : <https://www.yvelines.fr/cadre-de-vie/deplacements/routes-transport/154-contournement-de-verneuil-sur-seine-vernouillet/> (juin 2017)

2. Site touché sur le territoire

La voie nouvelle prend son origine au Nord de Verneuil-sur-Seine, au niveau du carrefour existant entre la RD 154 et la RD 59 qui dessert la base de loisirs du Val de Seine. Elle se raccorde au Sud en limite des communes de Vernouillet et de Medan.

Les communes du territoire de GPS&O concernées par le projet, sont **Vernouillet et Verneuil-sur-Seine**.

Sur Vernouillet, les aménagements seront les suivants :

- 2 carrefours giratoires permettant de raccorder les voies communales et les principaux chemins ruraux ;
- réduction de l'emprise du projet (largeur de la chaussée, diamètre des carrefours giratoires, configuration des bassins d'assainissement) ;
- une voie 2x1 sans dénivellation ;

- le long de la voie sera accompagné de pistes cyclables bidirectionnelles séparées de la chaussées, de mesures de protection acoustique au niveau des zones urbanisées et de traitement paysager des accotements;
- Réalisation de voies de désenclavement des parcelles agricoles et forestières traversées ;
- Optimisation des cheminements piétons et cycles au niveau des carrefours giratoires ;
- un bassin au niveau du commencement de la voie sur le territoire communal, et 3 autres bassins au niveau du giratoire n°4.

Sur Verneuil-sur-Seine, les aménagements seront les suivants :

- une voie 2x1 sans dénivellation ;
- le long de la voie sera accompagné de voies cyclables, de mesures de protection acoustique au niveau des zones urbanisées et de traitement paysager des accotements;
- 2 carrefours giratoires permettant de raccorder les voies communales et les principaux chemins ruraux ;
- Optimisation des cheminements piétons et cycles au niveau des carrefours giratoires ;
- un bassin au niveau du premier giratoire ;
- un passage souterrain piéton/cycle afin d'assurer la continuité des chemins de promenade vers la forêt de Verneuil;
- un passage agricole et forestier afin de permettre le passage des engins agricoles et forestiers jusqu'à l'exploitation de la carrière, située au niveau de la ferme de Bazincourt.



Tracé du contournement - Source : Réunion d'information, (Octobre 2015)

A l'issue des travaux, l'actuelle RD154 en traversée des centres villes, sera déclassée de la voirie départementale et classée en voirie communale, permettant aux communes de la réaménager à leur guise.

3. Enjeux environnementaux connus

L'étude d'impact du projet identifie les enjeux suivants pour la zone d'étude :

Milieu physique	Topographie	Mis à part la butte de la Treille présentant des coteaux marqués, la topographie de la zone d'étude ne constitue pas une contrainte particulière.
	Hydrographie	Au sein de la zone d'étude, seuls sont présents des affluents (rus de Chapet et de Bécheville) du ru d'Orgeval lui-même affluent de la Seine. L'hydrologie de la zone d'étude ne constitue pas une contrainte particulière pour l'aménagement.
	Géologie	Le sous-sol de la zone d'étude est généralement stable. Cependant, quelques contraintes géotechniques sont localisées au niveau des anciennes glaisières réhabilitées (instabilité des remblais) et à l'approche des zones de carrières en exploitation.
	Hydrogéologie	La zone d'étude n'est concernée par aucun captage pour l'alimentation en eau potable ou périmètre de protection de captage. Deux sources captées se trouvent cependant en limite de zone d'étude.
	Climat	Le trafic routier dense sur la RD 154 est source de pollution.
Milieu Naturel	Bois de Verneuil	Certaines associations du Bois de Verneuil présentent un intérêt patrimonial fort. Présence également dans le secteur de zones humides qui accueillent mammifères, batraciens et oiseaux. Le secteur pourrait bénéficier d'un statut de ZNIEFF.
	Zone agricole	Cette zone présente une faible valeur écologique intrinsèque mais un intérêt paysager certain.
	Paysage	Certaines unités paysagères présentent des fragilités importante: le Bois de Verneuil, la bande de terre et la butte de Treille. Par ailleurs, la zone de vergers doit être prise en compte car elle constitue une zone de liaison entre les coteaux boisés de la Treille et le Bois de Verneuil.
Milieu humain	Environnement sonore	Les habitations situées dans le centre ville, le long de la DR 154 sont soumises à des niveaux sonores dépassant les 65 dB(A) sur la période (6h-22h) et 55 dB(A) sur la période 22h-6h).

Synthèse des enjeux - Source : Etude d'impact, (2003)

4. Incidences résiduelles prévisibles

Les incidences permanentes prévisibles du projet sur les communes de Vernouillet et Verneuil sont les suivantes :

Milieu physique	Topographie	Terrassements plus ou moins importants suivant les sections du projet. Les horizons géographiques seront peu affectés.
	Géologie	
	Hydrographie	Impacts sur les volumes des eaux de ruissellement et sur la qualité des eaux.
	Hydrogéologie	
Milieu Naturel	Climat	Diminution de la consommation de carburant et des émissions de polluants sur la RD 154 par la mise en service de la déviation.
	Bois de Verneuil	Artificialisation de milieux déjà fortement perturbés. Perte de biotope liée à l'emprise de la route. Destruction directe d'espèces végétales remarquables. Perturbation dans les déplacements de la faune et des espaces naturels par la route. Risque de collision avec la petite et grande faune. Apports de polluants chroniques liés à la circulation automobile. Dérangement de la faune dû au bruit et à la modification du paysage.
	Zone agricole	Prélèvements, destruction d'îlots d'exploitation et modifications des cheminements agricoles.
	Paysage	Délimitation visuelle du paysage par cette nouvelle déviation.
Milieu humain	Environnement sonore	Habitations soumises à des niveaux sonores supérieurs à 65dB(A) sur la période jour et 55db(A) sur la période nuit.

Synthèse des incidences résiduelles prévisibles, Source : Etude d'impact, (2013)

E. Projet de liaison RD30-RD190

1. Présentation du projet

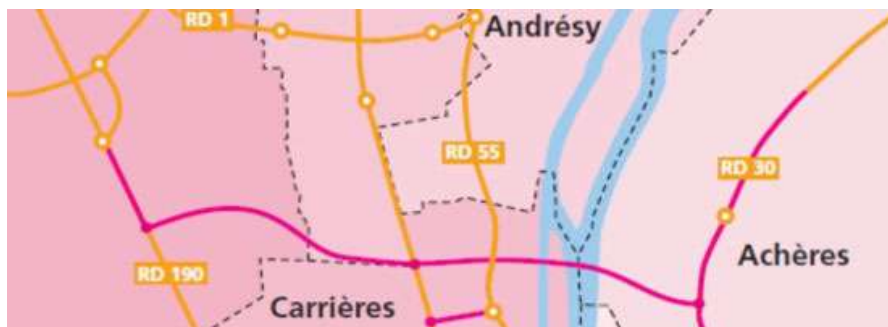
Le projet, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 8 février 2013, consiste en l'aménagement sur 6km d'une liaison départementale entre la RD 30 et la RD 190 au nord-est des Yvelines. Cet aménagement inclut la création d'un nouveau franchissement de la Seine par un pont, sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine, dans le département des Yvelines.

Il représente un enjeu majeur pour le département des Yvelines, car il permet d'améliorer le maillage des routes départementales et les conditions de desserte et d'accessibilité au territoire de la Boucle de Chanteloup, qui devra accueillir de grands projets de développement économique, d'emploi, de logements et d'aménagement durable. En effet, le réseau actuel du territoire est insuffisant en raison des difficultés de circulation, notamment aux abords de Poissy dont les accès sont saturés aux heures de pointe ; mais également en raison d'un réseau de voiries interne orienté Nord-Sud (RD 190, RD 22, RD 55 et RD 30) et essentiellement tourné vers ou depuis le Pont de Poissy.

Ainsi, le projet aura pour objectifs :

- d'assurer un meilleur maillage des routes départementales ;
- de créer une desserte routière Ouest-Est avec un nouveau franchissement de la Seine ;
- d'améliorer les conditions de desserte et d'accessibilité au territoire de la Boucle de Chanteloup, en vue de faciliter son développement et d'accompagner celui du territoire de l'OIN Seine Aval.

Ce projet sera aussi l'occasion de faciliter les déplacements en transports collectifs routiers. Un nouveau réseau structurant de bus actuellement à l'étude permettra de desservir les infrastructures de transport du secteur (réseau ferré et RER) et de renforcer les liaisons avec l'extérieur.



Source : Site conseil départemental des Yvelines, <https://www.yvelines.fr/cadre-de-vie/deplacements/routes-transport/rd-190rd-30-pont-a-acheres/> - consulté en mai 2017

Les aménagements prévus dans le cadre du projet, sont les suivants :

- 6 km d'aménagements de voirie,
- un nouveau pont d'environ 800 mètres,
- une liaison à 2x2 voies entre la RD190 à Triel-sur-Seine et la RD30 à Achères. Cette liaison nouvelle franchira la Seine par un pont.

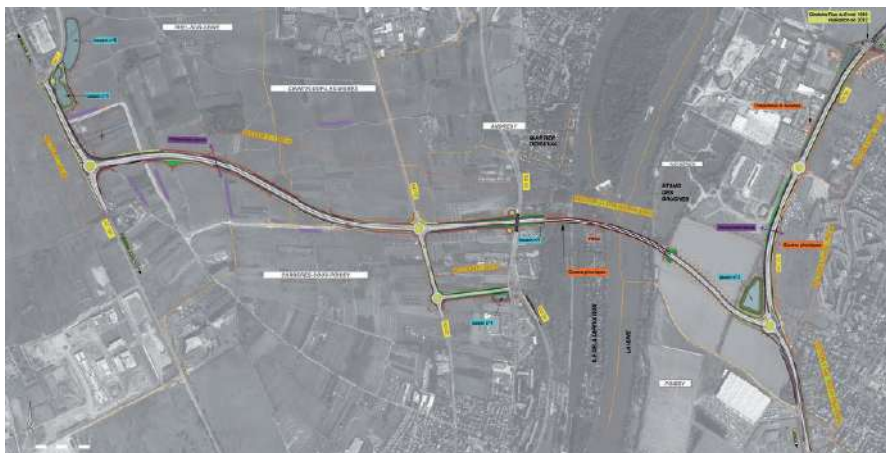
2. Site touché sur le territoire

Les travaux déclinés en six sections, concernent les communes suivantes du territoire de GPS&O : **Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine.**

- Section 1 (environ 440 m) : réaménagement de la RD190 à 2x2 voies depuis le carrefour giratoire existant RD1/RD190

jusqu'au carrefour giratoire RD190 à créer, sur la commune de Triel-sur-Seine ;

- Section 2 (environ 1560 m) : création d'une voie nouvelle à 2x2 voies depuis la RD190 jusqu'au raccordement avec la RD22, via un carrefour giratoire à créer, sur les communes de Triel-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes et Carrières-sous-Poissy ;
- Section 3 (environ 1750 m) : création d'une voie nouvelle à 2x2 voies depuis la RD22 jusqu'à la RD30, au moyen d'un pont (environ 800m) franchissant la Seine. Les communes traversées, sont Carrières-sous-Poissy et Poissy ;
- Section 4 (environ 1300 m) : réaménagement de la RD30 à 2x2 voies entre le raccordement de la voie nouvelle au Sud et le carrefour avec la rue du 8 mai 45 au Nord. Au Sud de la voie nouvelle, la RD30 restera à 2x1 voie, mais sera surélevée pour être mise « hors d'eau » en cas de crue de la Seine (environ 600m). Achères et Poissy sont concernées par ces ouvrages ;
- Section 5 (environ 360m) : création d'une voie nouvelle à 2x1 depuis la RD 22, via un carrefour giratoire à créer et jusqu'au carrefour giratoire existant qui sera réaménagé sur la RD55. Cette voie nouvelle permet d'assurer la liaison entre le pont et la RD55. La commune impactée est Achères.



Tracé et aménagements Source : Etude d'impact, 2008

De manière générale, le projet aura d'importants effets positifs sur l'activité économique de la région, notamment pour les entreprises pendant la phase de chantier. De plus, la circulation modifiée au terme du projet, contribuera à un développement amélioré de la Boucle de Chanteloup et des gains de temps pour les utilisateurs.

3. Enjeux environnementaux connus

Les enjeux inhérents au projet sont synthétisés dans les tableaux ci-après :

SYNTHÈSE DES ENJEUX		
Thématiques		Principales sensibilités et enjeux recensés au sein de l'aire d'étude
Milieu physique	Relief	Relief de plaine alluviale sur l'essentiel de l'aire d'étude (bocle de Chanteloup et rive gauche). Seuls les abords du massif de l'Hautail au nord de l'aire d'étude présentent des pentes fortes contraignantes pour les infrastructures.
	Géologie	Sols crayeux recouverts par des formations détritiques ou alluvionnaires plus récentes. Ce contexte géologique est favorable aux aménagements, en particulier dans les secteurs de plaine alluviale. Dans les zones de coteaux, les reliefs plus accentués et les risques d'instabilité des terrains nécessitent des précautions et peuvent ponctuellement représenter un enjeu fort pour l'aménagement.
	Documents de gestion des eaux	Obligation de compatibilité de tout projet d'aménagement avec le SDAGE du bassin Seine-Normandie (en cours de modification)
	Risques naturels	Risque d'inondation très fort au sein de la zone soumise au Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la vallée de la Seine et de l'Oise, qui impose une contrainte de libre écoulement des eaux nécessitant des adaptations spécifiques des projets d'infrastructures routières Risque de mouvement de terrain lié à la présence d'anciennes carrières de gypse en limite nord de l'aire d'étude et risque de coulées de boues dans les zones de coteaux du massif de l'Hautail
	Eaux souterraines	Enjeu très fort lié à la présence de la nappe alluviale de la Seine à faible profondeur et de captages d'alimentation en eau potable et de leurs périmètres de protection en limite de l'aire d'étude
	Eaux superficielles	Présence d'un unique cours d'eau : la Seine. Enjeu fort en raison de la mauvaise qualité des eaux superficielles et des efforts à fournir pour atteindre le bon état en 2027 au regard de la DCE et du SDAGE.
	Zones humides	Zones humides potentielles, mais d'étendue très limitée liées aux cours d'eau (ripisylves)
Milieu naturel	Risques naturels et industriels	Présence de plusieurs sites dont les sols sont pollués et de nombreux sites industriels potentiellement pollués mais non investigués. Ces sites sont toutefois situés pour la plupart à l'écart du fuseau de passage retenu. Une ancienne décharge d'ordures ménagères et une ancienne carrière, remblayées, sont également présentes. L'ancienne décharge (anciennement exploitée par EMTA) est située à l'ouest de la RD 190, tandis que l'ancienne carrière est située à Achères (Rocourt). La seconde est située sous le fuseau retenu et représente un enjeu très fort pour le projet.
		Secteurs intéressants d'un point de vue écologique à l'écart des zones prévues pour le projet. Axe de la Seine et ripisylve constituent un corridor de déplacement important pour les oiseaux et les chauves-souris, à travers laquelle il faut prendre garde de ne pas créer de barrière 7 espèces animales protégées (aucune espèce végétale protégée) potentiellement impactées par le projet pour lesquelles des demandes de dérogations pour destruction d'habitat d'espèces protégées devront être instruites par le Conseil National de Protection de la Nature.
Milieu humain	Documents d'urbanisme	Zone d'étude concernée par le SDRIF, le SDADEY et l'OIN Seine-aval. Communes toutes dotées d'un PLU. Obligation de compatibilité de tout projet d'aménagement avec ces documents d'urbanisme.
	Mode d'occupation des sols	Secteur péri-urbain en mutation rapide suite à l'interdiction de l'activité agricole sur les terres utilisées pour l'épandage des eaux usées de la station d'épuration d'Achères. Très peu d'espaces boisés résiduels Urbanisation actuelle discontinue dans la boucle de Chanteloup, les bourgs étant toujours séparés par de grands espaces actuellement en friche, bien qu'en cours d'urbanisation (présence de zones d'activités à Chanteloup-les-Vignes). Rive gauche fortement marquée par l'activité industrielle, en particulier à Poissy.

Thématiques		Principales sensibilités et enjeux recensés au sein de l'aire d'étude
Milieu humain	Situation socio-économique	Territoire bénéficiant de la zone d'emploi de Poissy, mais présentant toutefois un taux de chômage assez important, particulièrement à Chanteloup-les-Vignes. Secteur fortement marqué par la filière automobile avec notamment la présence de l'usine PSA-Peugeot. Zones industrielles et d'activité historiquement implantées près de la Seine. De nombreux projets ont été commercialisés récemment ou sont en passe de l'être, notamment à Chanteloup-les-Vignes (Les Cetton I et II), à Carrières-sous-Poissy (Ecoparc, ZAC des Trois Cèdres), Triel-sur-Seine (ZAC de Cerisales et Achères ZAC du Chemin Neuf, de la Petite Arche, de la Grande Arche...). Potentiel de développement économique important nécessitant une amélioration des accès. Concentration des équipements sur la commune de Poissy, les autres communes étant moins bien pourvues.
	Déplacements et circulation	Réseau de transport routier peu développé au sein de la boucle de Chanteloup, constitué de routes départementales à 2 voies orienté nord/sud et essentiellement tourné vers/depuis le pont de Poissy. Le pont de Poissy, point de franchissement privilégié de la Seine à destination du cœur de l'Île-de-France est saturé aux heures de pointes. Réseau de transport ferroviaire bien développé avec une ligne Transilien de chaque côté de la Seine et le RER A à Poissy. Nombreuses lignes de bus assurant pour la plupart la desserte de la gare de Poissy. Principaux projets d'infrastructures routières : bouclage de l'A104, mise à 2x2 voies de la RD 190 entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy,
	Patrimoine	Forte densité de sites archéologiques sur les bords de Seine, pouvant être considérés comme remarquables et représentant un enjeu moyen pour l'aménagement. Présence de monuments historiques en limite de l'aire d'étude et d'une ZPPAUP à Andrésy
	Tourisme et loisirs	Potentiel touristique essentiellement concentré sur la commune de Poissy qui dispose de plusieurs curiosités : musée du Jouet, distillerie du noyau... Récemment, mise en place d'opérations de loisirs estivaux, à Achères (Achères-plage) et Carrières-sous-Poissy (Carrières-plage). Présence de chemins pédestres et sentiers de randonnée en limite de l'aire d'étude, particulièrement sur les abords du massif de l'Hautil.
	Réseaux et servitudes	Réseaux et servitudes techniques de natures diverses, en particulier des canalisations de transport de gaz et lignes de transport d'électricité.
Cadre de vie	Paysage	Présence d'entités paysagères présentant une sensibilité forte : Les bords de Seine, Le contrefort boisé de l'Hautil Le coteau en bord de Seine
	Ambiance sonore	Ambiance sonore générale modérée, correspondant à un bruit moyen inférieur à 65 dB(A), à l'exception des abords de la RD 190, où l'ambiance est non modérée. Pas de points noirs bruit
	Qualité de l'air	Bonne qualité de l'air générale. Concentrations de NO2 supérieures aux seuils de protection de la santé uniquement à proximité des axes de trafics, en particulier aux abords de la RD 190 et de son intersection avec la RD 30 (place verte).
Niveau d'enjeu	Code couleur	
Très fort		
Fort		
Moyen		
Faible		

Synthèse des enjeux environnementaux - Source : Etude d'impact, (2008)

4. Incidences résiduelles prévisibles

Thèmes environnementaux	Sensibilités identifiées	Niveau de sensibilité
Milieu physique	Incidences sur le sous-sol lors de la phase chantier et de fonctionnement	Faible
	Conséquences sur le paysage liées au viaduc (bords de Seine et l'île de la Dérivation) et aux murs anti-bruits implantés en bordure de la RD30	Moyen à fort
Milieu naturel	Incidences sur les eaux souterraines et superficielles lors de la phase chantier et de fonctionnement	Faible
	Incidences sur le risque d'inondation présent sur le territoire	Faible
	Incidences sur la faune et la flore locales	Faible
Milieu humain	Incidences sur les circulations douces liées au réaménagement d'une barrière infranchissable sur la RD30	Très fort
	Impacts sur la pollution sonore	Très fort
	Impacts sur la qualité de l'air	Faible
	Impacts sur la pollution lumineuse	Faible

Synthèse des incidences résiduelles prévisibles - Source : Etude d'impact, (2008)

F. Projet de liaison A13 – RD28

1. Présentation du projet

Le projet de liaison Seine Aval – Cergy Pontoise (C13/F13) entre l'autoroute A13 et l'agglomération de Cergy-Pontoise est inscrit dans les Schémas Directeurs de la Région Ile-de-France depuis 1976 (SDAURIF) et figurait dans le projet de SDRIF adopté par le Conseil régional d'Ile de France le 25 septembre 2008. Le projet a été approuvé par délibération du 23/10/2009 du Conseil Général des Yvelines.

La liaison doit permettre l'écoulement du trafic de transit Nord-Est / Sud-Ouest, notamment Poids Lourds, d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité sur la RD 190 et sur les RD 922 et 28, de favoriser les échanges entre les pôles économiques du Nord du Département (Vallée de la Seine, Mantois), ainsi que les échanges entre l'agglomération de Cergy-Pontoise et le Nord de la région Ile-de-France (notamment Roissy-Charles de Gaulle). Il permettra ainsi d'accompagner le développement de l'OIN Seine Aval.

Le Conseil général des Yvelines, souhaite, réaliser la partie yvelinoise de la liaison. En effet, celle-ci permettrait de détourner le trafic de transit (notamment poids lourds) des routes départementales, dont en particulier la RD 190, sur laquelle circulent actuellement environ 12 000 véhicules/jour sur la section comprise entre Gargenville et Meulan. Cette route traverse de nombreuses agglomérations (Gargenville, Juziers, Mézy-sur-Seine, Meulan) et est donc source d'importantes nuisances et d'insécurité pour les riverains. La liaison envisagée relierait l'autoroute A13 à partir d'Epône avec un nouveau franchissement de Seine à la RD 28 au Nord de Tessancourt-sur-Aubette.

2. Site touché

Les communes du territoire de GPS&O concernées par les travaux, seraient les suivantes : Tessancourt-sur-Aubette, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Mézy-sur-Seine, Juziers, Gargenville, Issou et Mézières-sur-Seine.

3. Enjeux environnementaux connus et incidences

A ce stade, le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les principaux enjeux environnementaux et incidences prévisibles n'ont pas été évalués.

G. Port Seine Métropole Ouest (PSMO)

1. Présentation du projet¹

Il s'agit d'un projet de plateforme multimodale (eau, fer, route) d'environ 100 ha, se situant en rive gauche, face au débouché de l'Oise, sur les communes d'Achères, Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine. Commandité par HAROPA-Ports Paris, le projet devrait faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 2019 et serait mis en service à partir de 2025. La gestion du PSMO repose sur la norme ISO 14001, qui certifie le respect de la réglementation de maîtrise et de réduction des impacts liés aux activités sur l'environnement.

Ce projet répond à des objectifs économiques, notamment les besoins de développement des modes de transport alternatifs en Ile-de-France (fleuve et fer), la mise en place d'une logistique « propre » des chantiers du Grand Paris et le développement local de la Confluence de la Seine et de l'Oise (environ 750 emplois dans le secteur de constructions et de travaux publics) et le réaménagement qualitatif de la plaine d'Achères.

Ainsi, en plus de contribuer au développement économique local, le projet porte une attention particulière quant à son insertion dans l'environnement. En effet, il est compatible avec le réseau routier existant, et fera l'objet d'aménagements qui amélioreront le cadre paysager de tout public, tout en étant au service d'une efficacité environnementale :

- ▶ aménagement du port autour d'un bassin intérieur (darse) permet de libérer les berges de Seine. Renaturées, elles sont aménagées en promenade douce avec une passerelle sur la darse ;

¹ Source : <http://www.port-seine-metropole-ouest.fr/presentation-du-projet>

- ▶ aménagement d'un parc boisé au centre du port en promenade ;
- ▶ corridors de biodiversité préservant la richesse des espèces indigènes et patrimoniales ;
- ▶ un port ouvert sur la ville et accessible au public au moyen de promenades aménagées et d'une offre de services de restauration et de détente.

2. Site touché sur le territoire

Les communes du territoire de GPS&O concernées par les travaux, sont les suivantes : **Achères (en majeure partie), Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine.**

La commune d'Achères est concernée par les ouvrages suivants :

- une partie de la darse qui accueille les postes de manutention de l'entreprise Le Foll ;
- des parcelles dédiées aux activités industrielles et des entreprises de services ;
- une zone d'exploitation du sous-sol (granulats) par l'entreprise GSM et des douves provisoires liées à cette activité ;
- un quai à usage partagé ;
- une partie de l'esplanade de la darse accueillant les premiers équipements du centre de vie (services de restauration et de détente) ;
- réaménagement de la route du barrage afin d'offrir une liaison douce confortable entre la ville d'Achères et les berges.

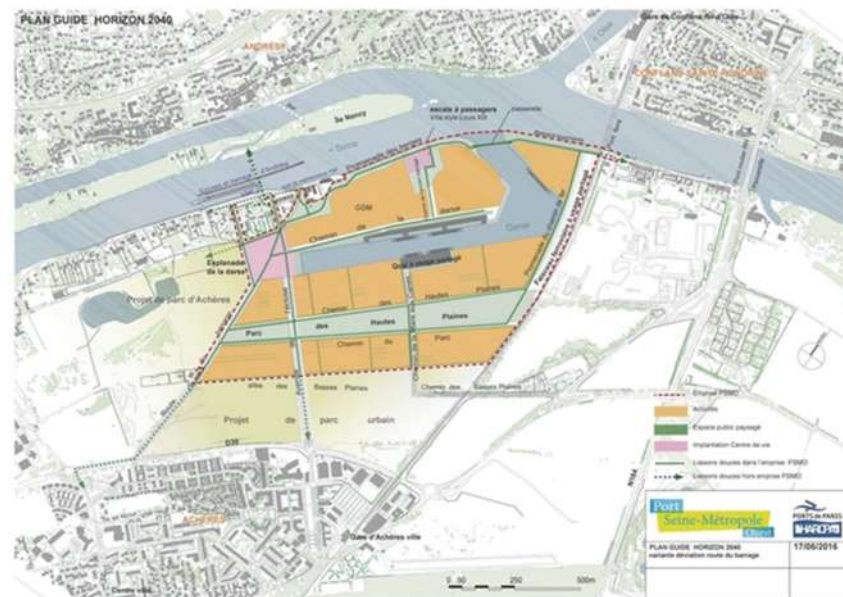
Sur la commune d'Andrésy, sont implantés les aménagements suivants :

- les installations de traitement et transit de l'entreprise GSM ;
- la promenade des berges qui sera renaturée ;
- une partie de la darse ;
- une passerelle en entrée de la darse ;

- l'aménagement d'une escale passagers ;
- un quai de maintenance des Voies Navigables Françaises VNF ;
- réaménagement de la route du barrage afin d'offrir une liaison douce confortable entre la ville d'Achères et les berges.

Conflans-Sainte-Honorine accueille les aménagements suivants :

- la création d'un espace de stationnement ;
- des bateaux-logements.



Orientations générales d'aménagement - Source : Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales, (Juin 2017)

3. Enjeux environnementaux connus

L'étude d'impact identifie les enjeux environnementaux suivants et leur niveau de sensibilité associé :

Niveau de sensibilité environnementale	Sous-thème		Diagnostic des sensibilités existantes
Forte	Milieu Physique	Eaux superficielles	Principaux usages de l'eau sur le périmètre PSMO et à proximité: production d'eau potable, vie piscicole, baignade, nautisme, transport, irrigation, utilisation de l'eau à des fins de production industrielle. Périmètre concerné par le PPRI de la Seine, et par le SDAGE qui limite le débit de fuite des ouvrages.
Forte		Exploitation de carrières	Une bonne partie du périmètre PSMO est classée comme secteur exploitable pour les gisements de granulats. Le projet de Port Seine-Métropole Ouest est contraint du fait de l'exploitation de ces granulats par l'entreprise GSM et par les règles définies dans l'arrêté préfectoral.
Forte	Milieu humain	Patrimoine	La berge rive gauche des sous-secteurs 1 et 2 est située dans une ZPPAUP. L'aire d'étude comprend deux périmètres de protections de monuments historiques. Des vestiges archéologiques ont également été recensés en dehors du périmètre.
Forte	Milieu naturel	Inventaires écologiques	Sensibilité globale en lien avec les espaces ouverts ou semi-ouverts de friches sur sol séchant. Les espèces les plus patrimoniales du secteur (oiseaux et insectes) sont typiques de ce type de milieux. Plusieurs espèces protégées ont été recensées sur cette zone : écureuil roux, hérisson, Conocéphale gracieux, grillon d'Italie, oedipode turquoise, pipistrelle commune ...

Niveau de sensibilité environnementale	Sous-thème		Diagnostic des sensibilités existantes
Moyen	Milieu Physique	Pollution des sols	L'ensemble des études réalisées a démontré que les sols en place sont pollués en surface par les métaux lourds (chrome, cuivre, plomb, cadmium, mercure, arsenic et nickel). Cette pollution est en partie non lixiviable.
Moyen		Hydrogéologie	Plusieurs aquifères concernent l'aire d'étude élargie : la nappe alluviale (quelques mètres de profondeurs) et la nappe du lutétien (environ 10 m de profondeur) qui sont vulnérables aux pollutions.
Moyen	Milieu naturel	Paysage	La topographie des coteaux urbanisés permet de nombreux points de vue sur la plaine où sera implanté le projet.
Moyen	Milieu humain	Population	De l'habitat individuel et des bateaux logements se trouvent sur les emprises (principalement au niveau des berges de la Seine).
Moyen		Activités	La plaine d'Achères a été le lieu d'épandage des eaux usées et des boues de la station Seine Aval du SIAAP et a longtemps fait l'objet de cultures maraichères. Aujourd'hui ces pratiques ne sont plus autorisées, les terrains étant pollués.

Niveau de sensibilité environnementale	Sous-thème		Diagnostic des sensibilités existantes
Faible	Milieu Physique	Géologie	La majeure partie du périmètre PSMO fait l'objet d'une exploitation par les carrières (site d'exploitation GSM). Le site post-exploitation sera donc réaménagé selon les caractéristiques techniques du projet PSMO.
Faible		Risques naturels (hors inondations)	L'ensemble de l'aire d'étude élargie se situe en zone de sismicité 1, dite de « sismicité très faible ». Sur le périmètre PSMO, la moitié de la zone présente un aléa faible concernant le risque de retrait et gonflement des argiles.
Faible	Milieu naturel	Zonage milieu naturel	Le périmètre PSMO ne se situe pas dans une zone naturelle d'intérêt. Il est concerné par le classement d'alertes des zones humides potentielles identifiées par la DRIEE.

Niveau de sensibilité environnementale	Sous-thème		Diagnostic des sensibilités existantes
Faible	Cadre de vie	Qualité de l'air	La qualité de l'air sur la zone d'étude peut être considérée comme bonne.
Faible		Ambiance sonore	La source principale des nuisances sonores provient du trafic routier, et les nuisances vont en décroissant au fur et à mesure que l'on s'éloigne de ces voiries.
Nulle	Milieu physique	Topographie	Climat océanique dégradé classique des Yvelines.
Nulle		Climat	Le contexte topographique est caractérisé par une surface plane, seuls quelques remblais viennent perturber la topographie de cette zone.

Synthèse des enjeux environnementaux et sensibilités associées, Source : Etude d'impact, (2014)

4. Incidences résiduelles prévisibles

Les incidences du projet sur l'environnement sont également identifiées dans l'étude d'impact :

		Effets potentiels
Qualité de l'air	Phase chantier	Emission de poussières venant du sol et des matériaux
		Emissions de polluants liés à la circulation des engins de chantier
Qualité des eaux	Phase exploitation	Emissions atmosphériques des activités liées aux entreprises de la ZAC portuaire
		Emissions atmosphériques venant des véhicules de la ZAC portuaire
Qualité des eaux	Phase chantier	Pollution des eaux superficielles et souterraines par les eaux de ruissellement issues du chantier
		Pollution des eaux superficielles par le creusement de la darse entre le fleuve et le bassin GSM
		Modification du niveau de la nappe du fait de l'implantation de la darse
	Phase exploitation	Pollution des eaux superficielles et souterraines par des eaux industrielles

		Effets potentiels
Milieu naturel	Phase chantier	Suppression des zones humides et végétalisées dans le périmètre d'implantation de la darse
		Perturbation de la faune
	Phase exploitation	Impact sur les zones sensibles en berges de Seine
Ambiance sonore	Phase chantier	Artificialisation du milieu sur le sous-secteur 2
		Nuisances sonores des engins et véhicules de chantier
	Phase exploitation	Nuisance sonores liées au trafics routier, fluvial et ferré de la plateforme multimodale
Nuisances sonores liées aux activités/équipements des amodiataires		

Synthèse des incidences résiduelles prévisibles, Source : Etude d'impact, (2014)

H. Extension du Port de Limay

1. Présentation du projet

Le projet, porté par HAROPA – Ports de Paris, s'inscrit dans la poursuite du développement industrialo-portuaire de Limay en prenant en compte les grands espaces naturels et paysagers qui l'entourent et consiste à étendre la zone portuaire sur une trentaine d'hectares.

Le projet d'extension du port de Limay-Porcheville vise à apporter une réponse aux attentes des acteurs économiques par l'accueil de nouvelles activités (22 ha de surfaces commercialisables et environ 300 emplois créés) et des infrastructures adaptées, notamment comme place essentiel dans l'axe Seine en cohérence avec l'Opération d'Intérêt National Seine Aval et le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. Il contribue également à soigner les interfaces avec la ville.

Le projet recherche une démarche exemplaire en matière environnementale. L'extension portuaire s'attachera à préserver et à mettre en valeur les corridors écologiques présents sur le site et sur les berges. Une attention particulière sera portée à la qualité des aménagements paysagers du projet dont le dispositif paysager doit assurer la continuité écologique et accompagner les circulations douces. De plus, le projet vise l'obtention de la certification ISO 14001 afin de garantir la qualité environnementale de l'action menée par le Port.

L'extension de la zone portuaire de Limay-Porcheville se caractérise par des aménagements suivants :

- ▶ Une emprise de 5 hectares à l'ouest situé entre la RD983, la RD146, la voie ferrée et le bras de Seine ;
- ▶ Une emprise d'une vingtaine d'hectares au nord situé entre la RD146 et le boulevard Pasteur

- ▶ La création d'un nouvel accès routier et d'une ouvrage fluviale pour desservir la parcelle ouest,
- ▶ La requalification urbaine et paysagère du boulevard Pasteur ;
- ▶ Le renforcement de la desserte ferroviaire du port pour favoriser la multimodalité ;
- ▶ L'aménagement d'une nouvelle liaison entre le boulevard Pasteur et la RD 146 en créant un pôle de service, s'insérant dans la nouvelle entrée de ville.

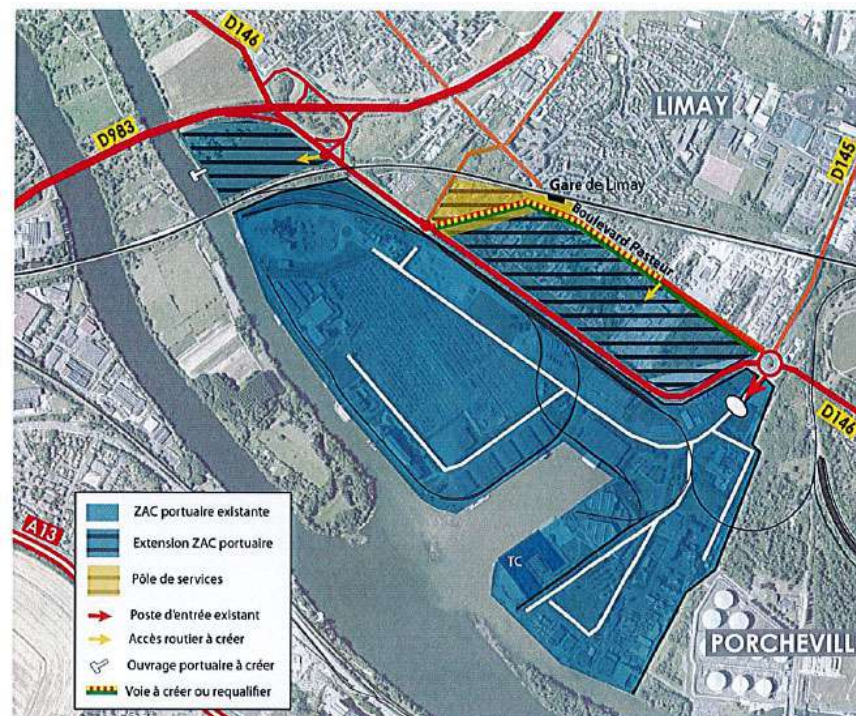


Schéma de principe du futur projet à l'étude – Extension de la plateforme de Limay-Porcheville

2. Site touché sur le territoire

La commune du territoire de GPS&O concernée par le projet, est Limay :

- extension d'une trentaine d'hectares de la zone portuaire actuelle ;
- création d'une liaison du port avec le boulevard Pasteur ;
- requalification d'une partie du boulevard Pasteur ;
- implantation d'un pôle de services « ville-port ».

3. Enjeux environnementaux connus et incidences résiduelles prévisibles

L'étude d'impact sera réalisée une fois le projet arrêté. Les enjeux et incidences prévisibles seront ainsi évalués.

I. Eco Port de Triel

1. Présentation du projet

Le projet, porté par HAROPA – Ports de Paris et se situant dans la Boucle de Chanteloup (sur la commune de Triel-sur-Seine et à cheval sur la limite nord de Carrières-sous-Poissy), vise à transformer un port privé en port public. Le projet s'implante sur une emprise de 34 ha, dont 10 ha d'une darse existante.

Le réaménagement du port se caractérise par la création d'une plateforme de 24 ha dédiée aux entreprises innovantes de l'éco-construction et de la logistique urbaine, ainsi qu'aux activités traditionnelles déjà présentes sur le secteur (BTP, écoactivités, granulats...). De plus, le projet prévoit un développement de la zone économique de l'Ecopôle (100 ha) porté par la Communauté Urbaine GPS&O.

Le projet représente un levier au développement économique, en cohérence avec le contexte local, en offrant une desserte fluviale de proximité pour toutes les entreprises de la Boucle de Chanteloup et en créant de nouveaux emplois.

Par ailleurs, le projet vise une meilleure performance environnementale, notamment par :

- ▶ éco-construction et une valorisation environnementale des activités portuaires,
- ▶ utilisation de la voie d'eau comme alternative au transport routier,
- ▶ réaménagement écologique de l'ensemble des berges de la darse,
- ▶ amélioration des continuités écologiques des milieux humides présents,
- ▶ conservation des zones d'expansion des crues au sein du port,...

De plus, le projet a obtenu la certification ISO 14001 garantissant la qualité environnementale de l'action menée par le Port.



Phasage du projet, Sources : supports de concertation, (2012)

2. Site touché

Les communes du territoire de GPS&O concernées par le projet, sont **Triel-sur-Seine** concernée par le projet sur 32,6 ha et la limite nord de **Carrières-sous-Poissy** concernée sur 1,4 ha.

La commune de Triel-sur-Seine fera plus spécifiquement l'objet des aménagements suivants :

- réaménagement de la darse. Elle sera accompagnée d'une plantation de berges,
- l'implantation de l'Écopôle qui sera accompagné d'une voie de desserte et d'une liaison douce,
- les activités de l'entreprise GSM (exploitation de granulats),
- un tapis roulant des carriers,
- des installations (éventuelles) de protection acoustique en limite sud et est du port, du fait des activités de GSM. Néanmoins des relevés acoustiques seront réalisés lors du fonctionnement du port,
- une densification des plantations sur le merlon existant parallèle à la Seine,
- des haies bocagères et arbres de haute tige,
- des plantations de plantes vivaces en zones humides,
- un alignement d'arbres,
- un renforcement de la ripisylve,
- une renaturation des berges.

Les communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine accueilleront les ouvrages suivants :

- du bâti dédié à être commercialisé,
- une densification des plantations sur le merlon existant parallèle à la Seine,
- des plantations de plantes vivaces en zones humides,
- des haies bocagères et arbres de haute tige,
- un renforcement de la ripisylve,
- une renaturation des berges.



Plan des plantations prévues, Source : Etude préliminaire d'aménagement, Juillet 2011

3. Enjeux environnementaux connus

Le périmètre du projet présente les enjeux présentés ci-après.

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX		
Milieu physique	Sol	Sol pollué dans le périmètre d'étude suite à des épandages
	Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de périmètre de protection ou de captage pour l'alimentation en eau potable • Les nappes aquifères présentes dans le périmètre du projet portent un enjeu écologique moyen du fait de leur profondeur ou de leur qualité moyenne • Enjeu fort pour les eaux superficielles considérées comme vulnérables et sensibles • En matières de risques d'inondation l'enjeu est fort
Milieu naturel	Espaces et habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de zonage de protection du milieu naturel, ni de site Natura 2000, ni ZICO au droit du périmètre du projet. Cependant, le dossier indique que le projet est inscrit dans une ZNIEFF de type II « Ballastières et zone agricole de Carrières-sous-Poissy » • Un espace naturel sensible est en projet dans le sud de la boucle de Chanteloup
	Flore	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu écologique moyen pour la flore • Présence de zones humides dans le périmètre du projet avec un intérêt en matières d'habitats typiques des zones humides
	Faune	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu écologique fort pour les insectes • Enjeu écologique faible pour les amphibiens et les reptiles avec néanmoins une contrainte de protection réglementaire • Les mammifères présents ou potentiellement présents (écureuil roux et hérisson notamment) présentent un enjeu écologique faible • Sur le plan ornithologique, l'enjeu écologique est fort • En ce qui concerne la faune aquatique, la qualité du frai dans la Seine est faible
	Paysage	Paysages remarquables dans l'aire d'étude (espaces boisés, ZNIEFF et étangs). Cependant, le périmètre du projet fait l'objet d'exploitation et de traitement de granulats avec ses équipements et ses tas de matériaux, très visibles de plusieurs points (notamment depuis Villennes) et de zones d'habitations proches.
Cadre de vie	Environnement sonore	Ambiance sonore globale modérée sauf exception au niveau du coteau de Villennes en raison du passage des trains, mais compte tenu de la proximité de zones à émergence réglementées, notamment le quartier Saint-Louis, les Iles de Villennes et du Platais, l'enjeu est considéré comme fort.
	Qualité de l'air	La qualité de l'air dans le périmètre du projet est globalement bonne

Synthèse des enjeux environnementaux, Source : Rapport du commissaire enquêteur 2013

4. Incidences résiduelles prévisibles

Il est attendu de la mise en place de ce projet **des effets positifs** sur l'environnement conséquents, notamment :

- l'augmentation des surfaces pour l'expansion des crues,
- les paysages,
- l'emploi,
- les loisirs terrestres,
- le transport des marchandises,
- la manœuvrabilité dans la darse,
- les liaisons douces.

Les **incidences négatives** prévisibles et leur sensibilité sont présentées ci-contre (Source : Rapport du commissaire enquêteur 2013):

Thèmes environnementaux	Sensibilités identifiées		Niveau de sensibilité
Milieu physique	Phase travaux	Incidences sur le climat, la topographie, la géologie, les risques naturels	Faible/ Négligeable
		Incidences sur le risque d'inondation	Négligeable
	Phase exploitation	Risques de contamination accidentelle des sols liés à l'imperméabilisation des sols	Fort/Très fort
Milieu naturel	Phase travaux	Incidences sur les eaux superficielles, notamment l'écoulement de la Seine, ainsi que sur le champ d'expansion des crues	Faible
		Dégradation des eaux de la darse et de la Seine. De plus, il existe un risque d'épandage accidentel de substances polluantes	Fort
		Incidences sur les habitats naturels, la faune et flore, le boisement alluvial de la Seine, la ripisylve de la darse et les friches	Très fort
	Phase exploitation	Risques de contamination accidentelle des eaux superficielles liés à l'imperméabilisation des sols	Fort/Très fort
		Incidences sur les zones inondables en raison des mesures de nivellement et de remblaiements.	Fort
		Incidences sur les habitats faune et flore de la Znieff « Ballastières et zones agricoles de Carrières-sous-Poissy » et Espace Naturel Sensible	Fort
	Incidences sur la faune aquatique	Fort	
Milieu humain	Phase travaux	Incidences sur le foncier, l'emploi, la démographie, les espaces agricoles et forestier, les activités économiques, les risques technologiques, les activités de loisirs, le patrimoine, le trafic fluvial et ferroviaire ou la salubrité publique	Négligeable
		Incidences sur les paysages et sites, les réseaux (SIAAP), les déchets, les accès aux habitations, les loisirs terrestres, le trafic routier, les transports en commun, les liaisons douces, les nuisances acoustiques ou liées aux vibrations, la qualité de l'air, les odeurs et la fumée	Fort
	Phase exploitation	Les principales nuisances sonores sont dues aux estacades	Faible
		Vibrations, luminosité en raison des différentes activités d'exploitation	Fort
		Sécurité publique en raison des circulations d'engins terrestres et de barges	Fort